This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

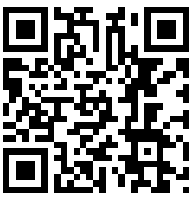

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

JOURS D'ORAGES	DURÉE DES ORAGES	Nombre des Stations atteintes par les orages.	NOMBRE DE STATIONS OU ONT ÉTÉ SIGNALÉS									
			des chutes de grêle		de la pluie avec dégâts.	du vent avec dégâts.	des chutes de foudre avec					
			avec dégâts	sans dégâts.			personnes tuées.	personnes blessées.	animaux tués.	maisons incendiées.	arbres foudroyés.	dégâts divers.
21 Mars.	De 7 h. 35 à midi.	12	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2
31 —	De 4 h. 30 à 7 40 h. soir.	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3 Avril.	De 3 h. à 9 h. 30 soir.	20	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»
11 —	De 9 h. 50 à 11 h. 45 matin.	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
14 —	De 10 h. mat. à 5 h. 30 soir.	7	1	3	»	»	»	»	»	»	»	»
5 Mai.	De 2 h. à 2 h. 40 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6 —	De 2 h. à 4 h. 20 matin.	2	«	1	1	»	»	»	»	»	»	»
19 —	De 10 h. 30 mat. à 4 h. 30 soir.	18	»	3	»	»	»	»	»	»	1	»
20 —	De midi 30 à 6 h. soir.	9	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
31 —	De 1 h. à 2 h. 30 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5 Juin.	De 5 h. à 6 h. 15 soir.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10 —	De 9 h. mat. à 4 h. 25 soir.	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
13 —	De 2 h. à 7 h. soir.	5	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»
14 —	De 11 h. matin à 7 h. 30 soir.	13	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»
16 —	De 3 h. 45 à 5 h. soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
17 —	De 8 h. 45 matin à 5 h. soir.	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18 —	De 6 h. à 6 h. 30 soir.	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
19 —	De 11 h. 45 matin à 4 h. soir.	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
27 —	De 3 h. 15 à 10 h. 30 soir.	18	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
29 —	De 11 h. matin à 8 h. soir.	8	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»
										»	»	»
										»	»	»
										»	»	»
										»	»	»
17 —	De 4 h. 45 matin à 10 h. soir.	17	1	2	1	»	1	3	»	»	1	3

Revue d'Auvergne
Société des amis de l'Université de Clermont
Digitized by Google

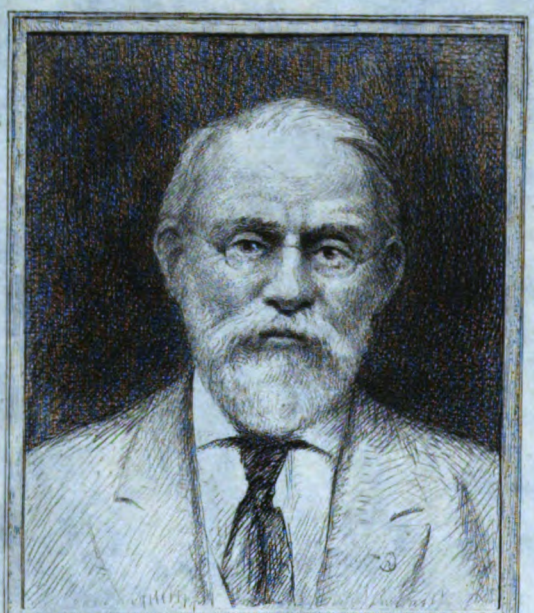

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A94
R4

REVUE D'AUVERGNE

1907

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

D'AUVERGNE

ET

BULLETIN DE L'UNIVERSITÉ

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME XXIV

1907

CLERMONT-FERRAND

IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS

Rue Barbançon

—

1907

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nyhoff
1-28-28
14847

UN PROCÈS D'INQUISITION

AU SEIZIÈME SIÈCLE

LE PROCÈS DE FRAY LUIS DE LEON

Parmi les affaires dont s'occupa le Saint-Office au seizième siècle, il n'y en eut guère de plus retentissante que le procès intenté en 1572 à Fray Luis de Leon, professeur de théologie à l'Université de Salamanque, l'un des maîtres de la prose castillane, l'un des poètes les plus éminents de son époque et le plus grand des mystiques espagnols avec sainte Thérèse.

Ce procès, publié en 1847 par Salva et Baranda, au tome II des *Documentos inéditos*, a été étudié sans grande critique par Arango y Escandon (1), par le P. Francisco Blanco Garcia (2), et plus récemment encore par le P. Getino (3), du couvent de Saint-Dominique de Salamanque, qui vient d'en publier un excellent résumé.

Né en 1527, à Belmonte de Cuenca, Luis Ponce de Leon était entré, en 1544, dans l'ordre de Saint-Augustin et

(1) *Fray Luis de Leon. Ensayo historico*, Méjico, 1866.

(2) *Fray Luis de Leon; estudio biografico y critico.* Madrid, 1897-1900. — *Fray Luis de Leon; rectificationes biograficas.* Madrid, 1899.

(3) *Vida y procesos del maestro Fray Luis de Leon.* Salamanca, 1905. — *El proceso de Fray Luis de Leon.* Salamanca, 1906.

Digitized by Google

était devenu professeur de théologie à Salamanque en 1561. Il y eut comme collègues et comme amis deux hébraïsants, Gaspar de Grajal et Martin Martinez Cantalapiedra, maîtres distingués et hardis, dont la fréquentation le rendit bientôt suspect lui-même d'hérésie.

Dès 1559, un an avant d'obtenir une chaire à Salamanque, Grajal avait été l'objet d'une dénonciation au Saint-Office. Gabriel Canseco, familier de l'archevêque de Séville, l'avait accusé devant les inquisiteurs de Valladolid d'avoir apporté de l'étranger des livres pernicieux. Les inquisiteurs prirent note du renseignement et s'en tinrent là, pour le moment.

Trois ans plus tard (1562), Grajal, déjà professeur, se trouvant un jour chez les Hiéronymites de Salamanque, eut avec eux une chaude discussion sur l'interprétation des Ecritures. Grajal soutenait que le texte hébreu avait été mal interprété par les Pères, et s'emporta, paraît-il, jusqu'à dire que le pape n'avait le droit de déclarer personne hérétique.

Les Hiéronymites, scandalisés, rendirent compte des faits au commissaire du Saint-Office, et Grajal eût été sans doute inquiété si le P. Vicente Varron n'eût plaidé sa cause, mis toute la noise à la charge des Hiéronymites et expliqué les paroles incriminées de Grajal dans un sens catholique. L'aventureux professeur d'Ecriture sainte demeura en liberté, mais les inquisiteurs reprirent en considération la vieille dénonciation touchant les livres probibés, et lui donnèrent la forme juridique qu'elle n'avait point encore.

En 1566, l'enseignement de Grajal souleva contre lui de telles tempêtes qu'il crut prudent de se présenter lui-même devant les inquisiteurs pour se disculper.

En 1569, les étudiants en théologie commencèrent à accuser hautement Grajal et son collègue Martin Martinez de tendances au judaïsme,

Des conférences de théologiens se réunirent la même

Digitized by Google

année pour corriger la Bible de Vatable (1) soupçonnée d'hérésie; on y parla beaucoup de Grajal et de Martin Martinez, et il se trouva des gens pour affirmer que Fray Luis de Leon, leur ami, partageait leurs opinions.

En 1570, Fray Luis fut dénoncé au Saint-Office, qui ne parut point encore faire cas de la dénonciation.

Leon de Castro publia sur ces entrefaites ses *Commentaires sur Isaïe*, où il attaquait à fond les théologiens hébraïsants, qui osaient critiquer le texte de la Vulgate; il citait leurs noms, il rappelait des sermons qu'il avait entendus à la cathédrale de Salamanque, il représentait les théories de ses adversaires comme un venin plus dangereux et plus funeste que les plus abominables hérésies.

Le livre de Castro fit grand bruit. L'Université d'Alcala, le Collège des Jésuites de Salamanque, l'évêque de Zamora, l'évêque de Ségovie, confesseur de Philippe II, le commissaire de l'Inquisition de Salamanque, le doyen de la Faculté de Théologie, approuvèrent l'ouvrage et envoyèrent à l'auteur des lettres de félicitation, qu'il s'empressa de faire imprimer en tête de son livre.

Au cours d'une discussion de thèse, Castro soutint contre Fray Luis que la version de saint Jérôme devait être crue de préférence au texte hébreu. Fray Luis soutint l'opinion contraire, sans se préoccuper du Concile de Trente qui venait de la condamner, et il s'emporta jusqu'à menacer Castro de déférer son livre à l'Inquisition. Dans une autre circonstance, Fray Luis perdit encore son sang-froid et dit à Castro qu'il ferait brûler son livre; Castro répondit « que » le feu prendrait plutôt aux oreilles de Fr. Luis et à toute » sa maison ».

C'était une menace terrible pour Fray Luis et pour son ami Grajal, car ni l'un ni l'autre n'étaient « *limpios de sangre* ». Le grand-père de Grajal était un juif converti,

(1) Vatable ou Vateblé, professeur d'hébreu au Collège de France, publia, en 1539-1544, une Bible contenant le texte hébreu, la version de la Vulgate et celle de Léon de Juda, ami de Zwingli.

Digitized by Google

qui était retourné à ses erreurs après sa conversion et auquel l'Inquisition avait intenté un procès des plus graves. Dans la famille de Fray Luis, il y avait eu des *nouveaux chrétiens* et des apostasies condamnées par le Saint-Office.

A ce moment, vint à Salamanque un insigne théologien, Fray Bartolomé de Medina, auquel les ennemis de Grajal, de Martinez et de Fray Luis s'empressèrent d'exposer leurs plaintes et leurs scrupules. Fray Bartolomé fut troublé, mais ne se crut pas encore assez documenté pour porter les faits à la connaissance du Saint-Office.

En juillet 1571, le P. Pedro Fernandez, religieux instruit et de bonnes mœurs, s'arrêta quelque temps à Salamanque et engagea vivement Fray Bartolomé à avertir l'Inquisition.

Fray Bartolomé rédigea une liste de dix-sept propositions suspectes et les soumit au jugement du Saint-Office, en se bornant à dire qu'elles avaient des partisans à l'Université.

Au mois de décembre, le Conseil de la Suprême était saisi et renvoyait les propositions au commissaire de l'Inquisition de Salamanque avec ordre de procéder à leur examen *(calificacion)*.

Six professeurs de théologie étudièrent les propositions et les déclarèrent hérétiques, ou téméraires, ou malsonnantes, ou dangereuses, ou orthodoxes. Leur opinion fut, en général, très défavorable.

Le commissaire interrogea alors des témoins, leur demandant en termes généraux s'ils n'avaient rien entendu qui leur parût contraire à la foi. Un certain nombre de témoins donnèrent à entendre qu'ils connaissaient les propositions censurées, et les attribuèrent à Grajal, à Martinez, à Fray Luis et à deux autres maîtres de l'Université.

Le 3 janvier 1572, le commissaire de Salamanque renvoya la procédure au tribunal inquisitorial de Valladolid, et le 26 du même mois le tribunal formula sa décision. « Les » propositions étaient en grande partie hérétiques, erron-

Digitized by Google

» nées, scandaleuses et malsonnantes, et le seul fait d'avoir » été soutenues par des hommes de science et par des » maîtres de l'Université de Salamanque montrait qu'il » y avait chez eux obstination. Venant de personnes char- » gées de l'enseignement, ces faits pouvaient entraîner » d'irréparables dommages pour les choses de la religion, » dans cette Université et dans ces royaumes, puisque » tous se rendaient à Salamanque pour y être instruits. » Les temps étaient si désastreux pour les choses de la » religion, qu'il n'y avait plus guère, pour nos péchés, » d'autres royaumes catholiques que les Espagnes, et les » propositions des maîtres Grajal et Martinez sentaient » l'école de Luther. Grajal paraissait en outre incliner au » judaïsme, ce qui n'était pas étonnant de la part du » petit-fils d'un juif, condamné par le Saint-Office. » En conséquence, Grajal et Martinez étaient décrétés d'arrestation, leurs biens séquestrés, et leurs papiers saisis. Une fois qu'ils seraient en prison, leurs disciples pourraient en pleine liberté dire ce qu'ils pensaient de leur conduite et de leur doctrine.

La sentence du tribunal de Valladolid fut soumise à la Suprême, qui demanda un supplément d'information et en chargea l'inquisiteur de Valladolid, Diego Gonzalez (13 février 1572).

Diego Gonzalez demanda à la Suprême l'autorisation de procéder, avant toute enquête, à l'arrestation de Grajal (15 février) et l'obtint presque aussitôt (21 février). Arrivé à Salamanque le 27 février, il fit arrêter Grajal le 1er mars, et quelques jours plus tard Martin Martinez. Il commença alors une enquête sérieuse et serrée, contrôlant les déclarations déjà faites devant le commissaire, recevant de nouveaux témoignages, faisant examiner de nouvelles propositions par les théologiens de l'Université. A force de diligence et de travail, il parvint à envoyer, dès le 15 mars, un dossier en forme et complet à l'audience de Valladolid, avec son avis particulier sur toute l'affaire. Il maintenait

Digitized by Google

l'arrestation de Grajal et de Martinez et demandait en outre celle de Fray Luis. « D'après les dires de maître Leon » de Castro, Fray Luis paraissait avoir soutenu que l'inter- » prétation des juifs pouvait être aussi vraie que celle des » saints, et que le prophète avait pu s'exprimer de l'une » ou de l'autre manière, et qu'ainsi, dans le Vieux Testa- » ment même, il n'y avait pas promesse de la vie éter- » nelle. Le susdit préférait Vatable et Pagnino (1), qui » étaient juifs, et d'autres rabbins, à l'édition de la Vul- » gate et au sens des saints... L'opinion dudit Fray Luis » sur l'édition de la Vulgate était chose très pernicieuse à » la religion, et donnait lieu à ce que les chrétiens n'avaient » plus confiance dans les dires des saints et se croyaient » autorisés à adhérer aux écrivains juifs et rabbiniques et » à s'éloigner de ce que l'Eglise tient pour certain. »

Le 19 mars, sur le vu des conclusions de Diego Gonzalez, l'audience de Valladolid décida l'arrestation de Fray Luis. Le 22 mars, le Conseil de la Suprême confirma la sentence. Le 25, un habitant de Salamanque fournit une caution de deux cents ducats qu'il devait perdre si Fray Luis s'enfuyait avant son internement dans les prisons du Saint-Office. Le 27, Fray Luis fut arrêté, et le 30, écroué à Valladolid.

Fray Luis fut sans doute surpris par la brusquerie de la procédure, cependant il s'était senti menacé dès le moment de l'arrestation de Grajal. Il avait cherché à parer le coup et avait envoyé sa *Lecture de la Vulgate* à différentes personnes réputées par leur science en, vue d'obtenir leur approbation. Les Pères Vera-Cruz et Villavicencio lui donnèrent la leur, mais l'archevêque de Grenade, D. Pedro Guerrero, lui refusa la sienne.

Le 5 mars, il s'était présenté lui-même devant le juge visiteur et lui avait parlé de sa traduction du *Cantique*

(1) Savant orientaliste (1470-1541) auteur d'une *Veteris et Novi Testamenti nova translatio*, publiée à Lyon en 1528, et plus tard (en 1542) avec des notes de Servet.

Digitized by Google

des Cantiques, ainsi que de quelques points de son enseignement qui pouvaient paraître suspects. Il était encore revenu à la charge le 6 mars. Ces deux tentatives n'avaient fait qu'augmenter la méfiance de l'inquisiteur.

Le mandat d'amener ordonnait de faire un inventaire général de tout ce que possédait l'accusé, de prendre les vêtements et le linge dont il pouvait avoir besoin, le nécessaire pour faire son lit, et quarante ducats, s'il les avait, pour son entretien.

Le soin de le conduire de Salamanque à Valladolid fut remis à Francisco de Almansa, familier du Saint-Office, ami et obligé de Fray Luis. Almansa se conduisit dans cette triste circonstance avec tant de délicatesse que Fray Luis demanda expressément aux juges de le charger de l'inventaire de ses effets, de préférence aux moines de son propre couvent.

Fray Luis fut détenu dans les prisons secrètes du Saint-Office, et y resta du 30 mars 1572 au 7 décembre 1576.

Le Saint-Office avait trois sortes de prisons : les prisons publiques, destinées aux accusés de crimes contre la morale publique; les prisons moyennes, pour les agents du Saint-Office qui remplissaient mal leur devoir, maltraitaient les prisonniers ou cachaient les criminels; les prisons secrètes, réservées aux accusés en matière de foi.

L'ordonnance de Tolède, de 1561, voulait que les prisonniers fussent bien pourvus de vêtements, eussent un bon lit et une nourriture abondante.

La prison consistait en une pièce saine et claire, élevée sur caves et aérée tous les matins.

Fray Luis y vécut certainement de longs jours d'angoisse et y eut des moments de découragement, mais il ne se plaignit jamais de sa situation matérielle, et ne manqua jamais de suivre son procès avec la plus grande fermeté et la plus grande résolution, ne craignant pas de récuser ceux de ses juges qui lui paraissaient suspects et allant même jusqu'à récuser des membres de la Suprême.

Digitized by Google

Il eut assez de liberté d'esprit pour composer dans sa prison son *Commentaire sur le Psaume XXVI* et son beau livre sur *les Noms du Christ*, qui est peut-être le chef-d'œuvre de la mystique espagnole.

Il ne vécut pas absolument isolé. Il voyait ses juges, les serviteurs du Saint-Office, son confesseur, son médecin, son avocat.

On lui permit de lire l'Ecriture sainte, saint Thomas, Fray Luis de Granada, Homère, Pindare, Sophocle, Aristote, Virgile, Horace et autres auteurs.

Sorti de prison, il écrit : « Je goûtais alors un tel repos » et une telle paix que souvent je les regrette, mainte- » nant que j'ai recouvré ma liberté et que j'ai le plaisir » de communiquer avec les personnes qui me sont les » plus chères. »

Son procès dura longtemps, mais il le compliqua lui-même par son obstination à nier les dépositions des témoins, et à discuter les points de doctrine définis par les qualificateurs, plus de trois cents pièces, parfois très longues et portant presque toutes sur des subtilités théologiques. Il se défendit avec acharnement, récusant tous les professeurs d'Alcala, sous prétexte qu'il y avait rivalité entre leur Université et celle de Salamanque, et demandant des enquêtes inutiles qui ne firent qu'allonger le procès.

Les qualificateurs se montrèrent durs pour lui, peut-être par jalousie et défiance, mais le professeur de *Prima* de Salamanque changea la face de l'affaire en interprétant dans un sens orthodoxe toutes les propositions ambiguës de l'accusé.

Il fut un moment question de l'appliquer à la torture ; le tribunal s'y refusa et se borna à juger que Fray Luis ferait une rétractation publique de ses erreurs, et que l'évêque de Salamanque serait invité à ne plus l'employer dans l'enseignement.

La Suprême, « après avoir pris l'avis de personnes de

Digitized by Google

» grand savoir et de droite conscience », prononça l'acquittement pur et simple et se contenta d'une semonce à l'imprudent professeur, avec prohibition de sa *Glose du Cantique des Cantiques*.

Fray Luis, qui avait perdu sa chaire pendant sa captivité, obtint à son retour à Salamanque une maîtrise de conférences *(lectura)* de deux cents ducats, et gagna au concours, deux ans plus tard, la chaire d'Ecriture sainte qu'il occupa jusqu'à sa mort. Mais au mois de février 1582, il se vit menacé d'un nouveau procès inquisitorial, à cause de ses opinions sur les secours de la grâce (1), et quand il mourut, il était encore en procès avec ses collègues qui, impatientés de ses trop fréquentes absences, voulaient lui faire donner sa démission de professeur. Son ordre lui marqua son estime en l'élisant pour son provincial ; il eut à peine le temps de jouir de cet honneur et mourut dix jours après sa nomination.

Après avoir ainsi résumé l'histoire agitée du célèbre professeur de Salamanque, le P. Getino, chez lequel l'érudit est doublé d'un homme de beaucoup d'esprit, cherche à disculper l'Inquisition des reproches qu'on lui fait d'ordinaire et présente sa défense avec adresse et bonne humeur.

L'Inquisition est, pour lui, la chose la plus simple du monde. L'Eglise, société éminemment doctrinale, avait le droit de défendre sa doctrine et de châtier ses fils prévaricateurs et rebelles.

L'Inquisition a été, au moment où elle fut créée, une institution d'ordre public.

« L'exaltation religieuse d'alors appelait le Tribunal de » la Foi, comme le vide appelle l'air. Le peuple dénonçait » l'hérétique, le peuple l'accusait, le peuple assistait aux » *autos de fe* comme il assiste aujourd'hui aux courses de

(1) Cf. l'ouvrage du P. Francisco Blanco Garcia : *Segundo proceso instruido por la Inquisicion de Valladolid contra Fray Luis de Leon*. Madrid, Aguado, 1896, in-4°.

Digitized by Google

» taureaux, et eût exécuté d'horribles hécatombes si la » justice régulière ne se fût pas interposée à temps entre » lui et les hérétiques. »

L'Inquisition fut un tribunal extrêmement rigoureux, mais toujours impartial : « Il appliquait la loi sans rémis- » sion, condamnant la sorcière vulgaire et l'archevêque » qui mettait en doute la justification (par les actes), le » vil sodomite et le prince bigame ou le parjure judaïsant. » Il prohibait avec la même rigueur les livres ascétiques » à tendances illuministes et les théologies dogmatiques à » tendances hérétiques. Les vices immondes qui compro- » mettent la morale publique et les doctrines condamnées » qui prêchaient le séparatisme religieux, trouvaient dans » l'Inquisition une barrière de fer qu'aucun homme ne » pouvait forcer. »

Elle ne procédait à aucune arrestation sans avoir mûrement réfléchi, et jamais sur une seule dénonciation.

Ses prisons étaient plus saines et mieux tenues que les prisons civiles de la même époque, et même que les prisons espagnoles d'aujourd'hui.

La torture était appliquée par l'Inquisition, mais elle l'était aussi par les Tribunaux royaux. Le Saint-Office en modéra l'application et en cessa l'usage bien avant les tribunaux séculiers.

La peine du feu appliquée aux hérétiques obstinés n'est pas une innovation de l'Inquisition ; c'est une peine civile, écrite dans les *Leyes de Partida* d'Alphonse X, au treizième siècle, et que l'Inquisition n'a jamais prononcée.

Fray Luis, dénoncé à maintes reprises par ses élèves et ses condisciples, a été inquiété pour des opinions exégétiques contraires à la doctrine orthodoxe, et que l'évêque actuel de Salamanque condamnerait encore aujourd'hui.

La société moderne, qui prétend ne plus connaître de délits d'opinion, les connaît parfaitement et poursuit les hérésies politiques avec autant d'acharnement que le faisait l'Inquisition pour les hérésies religieuses. La loi des

Digitized by Google

juridictions, qui vient d'attribuer aux Conseils de guerre le jugement des insultes à l'armée, n'est qu'une application à la politique des vieilles théories du Saint-Office, avec cette différence que les juges modernes sont beaucoup plus prompts à l'attaque, bien moins scrupuleux dans la conduite du procès et bien moins respectueux des droits de la défense.

Dans une page très spirituelle, le P. Getino prend à partie le recteur de l'Université de Salamanque, M. de Unamuno, qui est d'ailleurs son ami particulier, et s'amuse à le transformer en inquisiteur de la foi néo-chrétienne. L'inquisiteur de la foi à Salamanque est, en droit, l'Excellentissime seigneur D. Francisco Valdès y Noriega, évêque de cette ville, « mais, en fait, l'inquisiteur général » et sans appel est M. de Unamuno qui nous condamne, » nous tous religieux, comme antichrétiens, lui qui ne » reçoit point les sacrements institués par le Christ, ne » l'imite ni dans ses jeûnes, ni dans son célibat, ni dans » sa pauvreté, et ne voudrait pas prendre sur lui, comme » les religieux antichrétiens, d'aller prêcher la foi du » Christ chez les infidèles ».

Le P. Getino semble vouloir dire par là que le fanatisme n'est pas mort, et qu'il a seulement changé de camp. S'il voulait admettre qu'il y en a dans les deux camps, nous lui donnerions volontiers raison.

Sa défense de l'Inquisition est habile et renferme certainement une part de vérité. Que l'Eglise, société doctrinale, ait le droit de condamner les assertions de ceux qui attaquent sa doctrine, c'est chose évidente par elle-même. Qu'elle ait eu le droit de châtier ses fils prévaricateurs et rebelles, c'est autre chose. Les lois du XVe siècle le lui reconnaissaient, la conscience moderne le lui refuse. L'esprit véritable du christianisme ne peut être un esprit de persécution. C'est à Dieu qu'il appartient de juger sa cause, et en voulant assumer ce rôle, l'Inquisition n'a institué qu'une parodie odieuse et sacrilège de la justice divine.

Digitized by Google

Que l'Inquisition ait, en bien des cas, arrêté les fureurs populaires, ait été dans son temps une institution d'ordre public, nous n'en disconviendrons point. Nous irons même jusqu'à dire que l'Espagne a dû à l'Inquisition trois siècles de paix intérieure, qu'elle lui doit de n'avoir pas connu les guerres de religion, et que le total de ses victimes de tout genre est certainement très inférieur à celui des victimes de nos querelles religieuses des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles. Malgré tout, nous pensons que la guerre civile eût été préférable pour l'Espagne au régime inquisitorial; nous pensons que la lutte à l'air libre, en plein soleil, sur le champ de bataille, est moins dommageable à la santé morale d'une nation que la guerre sourde et lâche, à coups de dénonciations. Mal pour mal, mieux vaut la guerre que la délation.

Que l'Inquisition ait été un tribunal savant, scrupuleux et impartial, nous ne ferons aucune difficulté de l'admettre, en prenant le mot savant au pur sens théologique, et en faisant remarquer qu'un tribunal aussi formaliste et aussi inexorable ne pouvait rendre qu'une justice imparfaite, la justice vraie devant toujours faire la part de la faiblesse humaine. *Summum jus, summa injuria*, disent les légistes et le Christ a dit mieux encore : « Ne jugez pas si vous ne voulez pas être jugé ».

Que les prisons fussent mieux tenues que les prisons civiles d'alors et d'aujourd'hui, c'est possible, mais le P. Getino le prouve mal pour le seizième siècle en invoquant le témoignage de Macanaz qui écrivait au dix-huitième, et ce qui est bien plus vrai, c'est que la prison est un odieux abus de la force sociale. On parle en ce moment d'abolir chez nous la peine de mort et de la remplacer, par humanité, par six ans de cellule et par l'internement perpétuel. Quand je pense à cet épouvantable supplice, il me semble que la guillotine est une grâce auprès de ce châtiment. Je ne puis songer sans frémir aux cinq années que passa Fray Luis dans les prisons se-

Digitized by Google

crètes de Valladolid. Il fallait, certes, qu'il eût l'âme haute et bien trempée, l'habitude de la vie solitaire, la patience à toute épreuve du religieux, pour résister à une pareille torture morale. Cinq ans sans sortir d'une chambre ou d'un préau ; cinq ans sans respirer l'air libre ; cinq ans sans voir un ami, sans parler à d'autres qu'à des juges sévères et moroses, à des serviteurs ignares, à un confesseur, à un avocat et à un médecin! Il fallut à Fray Luis toute la noblesse de son âme et toute la poétique exaltation de son esprit pour supporter sans mourir cette mortelle épreuve.

Que l'Inquisition ait été moins prodigue de la torture que la justice civile, c'est un fait certain, et l'on serait mal venu à lui faire un crime d'un moyen de procédure parfaitement admis à son époque, et que la France conserva même beaucoup plus longtemps que l'Espagne ; mais était-il chrétien de donner l'estrapade aux gens qui ne croyaient pas la Vulgate exempte de contresens?

Quant à la peine du feu, il est très exact que cette peine n'était prononcée que par la justice séculière, et qu'aucune sentence du Saint-Office n'en fait mention ; mais il est également certain que les juges d'Eglise qui prononçaient « la relaxation de l'accusé au bras séculier », savaient très bien que ledit accusé serait brûlé vif, s'il mourait impénitent, et ils nous paraissent mal venus à dire qu'ils ne condamnaient pas au feu. C'est une subtilité que nous nous étonnons de rencontrer chez un homme aussi distingué que l'est le P. Getino. Ce qu'il faut dire, c'est que la peine du feu se retrouve dans un grand nombre de codes européens, et que l'Inquisition ne devrait pas être plus honnie pour l'avoir laissée appliquer que la magistrature séculière pour l'avoir maintes fois appliquée, si l'on ne tenait compte du caractère ecclésiastique du Saint-Office qui rend inexcusable une pareille cruauté.

Quant à ce qui concerne Fray Luis, son histoire nous semble merveilleusement typique, en ce que son procès

Digitized by Google

paraît être tout à la fois à l'honneur et à la honte de l'Inquisition. Le Saint-Office a montré envers lui une singulière patience, une douceur tout à fait notable, une modération exemplaire. L'Inquisition une fois admise, il est impossible d'imaginer un procès conduit avec plus de science, de rectitude et de mansuétude envers l'accusé. Mais c'est l'institution même qui apparaît plus odieuse dans ce procès si correct et si bien mené.

Fray Luis est un homme d'une grande science et d'une grande intelligence, un croyant sincère et ardent, un religieux irréprochable, un professeur éminent, un écrivain de premier ordre, et le voilà tout à coup arraché à ses livres, à sa chaire, à son couvent et séquestré pour cinq ans dans une prison cellulaire, pour avoir, paraît-il, soutenu des opinions « qui se discutent encore aujourd'hui ».

La bible a été rédigée en hébreu et publiée en latin au ve siècle par saint Jérôme. Si remarquable que soit la traduction latine, il est évident pour tout esprit scientifique que le texte original doit toujours lui être préféré. C'est pour avoir incliné vers une opinion aussi raisonnable que Fray Luis fut poursuivi par le Saint-Office, parce que le Concile de Trente venait de déclarer sacrés et canoniques tous les textes de l'édition latine (1). L'exégèse moderne a donné raison au professeur de Salamanque contre le Concile de Trente et contre le Saint-Office de Valladolid.

Que le fanatisme, dont l'Inquisition donna la preuve dans cette affaire, ait disparu avec elle, le P. Getino le nie avec raison et retrouve ce fâcheux esprit jusque dans la politique contemporaine de son pays.

Une récente histoire semblerait prouver qu'il existe

(1) « Si quis autem libros ipsos integros cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesia Catholica legi consueverunt et in veteri vulgata latina editione habentur pro sacris et canonicis non susceperit et traditiones prædictas sciens et prudens contempserit, anathema sit. » — Conc., Trid. sess. IV.

Digitized by Google

encore dans l'Eglise française : un ecclésiastique parisien n'a-t-il pas été condamné par les théologiens orthodoxes pour avoir soutenu des opinions tout à fait analogues à celles de Fray Luis, et n'a-t-il pas été contraint d'abandonner des conclusions qu'une critique très sérieuse et très prudente lui avait fait considérer comme vraies?

Ce fanatisme, si regrettable, se retrouverait-il chez nos politiques comme chez ceux d'Espagne?... mille exemples en pourraient, croyons-nous, témoigner, bien que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen porte en son dixième article « que nul ne doive être inquiété pour ses opinions, même religieuses ».

Concluons donc que le fanatisme est une fort vilaine chose, mais qu'il n'est le propre ni d'une institution, ni d'une époque, ni d'un pays, qu'il est universel, s'attache à tout ce qui passionne les hommes et semble bien ne devoir disparaître qu'avec eux.

Au lieu de nous jeter sans cesse à la tête les erreurs ne nos pères, ne serait-il pas plus sage de chercher à n'y pas retomber?

G. DESDEVISES DU DEZERT.

Digitized by Google

ÉMIGRANTS AUVERGNATS

EN NORMANDIE

I.

De tous temps, les régions que le climat et un sol fertile avaient douées d'une variété de dons et de richesses, ont attiré les convoitises des habitants des pays arides et inhospitaliers. Les invasions, pour être moins brutales qu'autrefois, n'en continuent pas moins, incessantes, déversant sur les terres riches le trop-plein de la population rude et prolifique des montagnes, aux ressources limitées, insuffisantes même, le plus souvent, pour les besoins de leurs habitants.

C'est ainsi que nos montagnes du Centre ont répandu l'excès de leur population sur la France entière (1), au point qu'actuellement il n'est pas un coin de son territoire qui ne soit visité et exploité par elles, aussi bien les campagnes les plus reculées que les grandes villes.

L'émigration auvergnate ne dépasse pas, le plus souvent, les limites où notre langue cesse d'être comprise et elle n'est que temporaire, soit que l'auvergnat quitte son domicile une partie de l'année seulement, soit que l'ayant abandonné un certain temps, il rentre définitivement au pays lorsque l'âge a brisé son activité, ou même dès que la modestie de ses goûts et de ses besoins lui fait trouver suffisante l'aisance procurée par un patient labeur et sur-

(1) Et même au delà.

Digitized by Google

tout une âpre économie : c'est l'épargne, en effet, sous toutes ses formes, qui est le facteur le plus important de la fortune des émigrants auvergnats (1).

L'émigration, telle que ceux-ci la pratiquent d'ailleurs, n'est pas l'aventure, mais la pénétration lente et modeste du travail et de la patience; la souplesse de leur esprit permet aux auvergnats d'employer leur activité aux besoins les plus divers et d'en tirer le parti le plus immédiat et le plus avantageux ; l'on peut dire qu'ils abordent avec un égal succès toutes les branches de l'activité humaine, depuis le travail manuel le plus ingrat et le plus rude jusqu'aux manifestations commerciales les plus modernes et les plus subtiles.

Une autre particularité bien curieuse de l'émigration auvergnate, c'est la spécialisation, pour ainsi dire, de chaque contrée, chaque canton, chaque coin de notre territoire dans une branche de travail et d'activité. Telle région fournit les marchands de toile, telle autre les chaudronniers, les chiffonniers, les coupeurs de poils de lapin, les ramoneurs, les marchands de blanc, les bazardiers, etc.

Il m'a été donné de voir à l'œuvre, dans un coin de la Normandie, une de ces colonies de nos industrieux compatriotes et il m'a semblé intéressant d'en faire connaître le fonctionnement et la vie, d'autant que ce genre d'émigration a grandement perdu de son importance et est appelé même à disparaître bientôt.

Il y a un peu moins de quarante ans que les scieurs de

(1) Qu'il me soit permis de citer un fait dont j'ai été témoin il y a quelques années : Deux jeunes mariés de l'arrondissement d'Issoire étaient partis, tenter la fortune à Paris, avec quelques centaines de francs. Revendeurs de légumes, ils travaillèrent avec acharnement pendant vingt-cinq ans. Soit défiance, soit ignorance, ils ne voulurent confier à personne leurs économies, mais louis à louis, les entassèrent dans une marmite enfouie dans un coin de la cave. La marmite parut un jour suffisamment lourde et on résolut de revenir au pays ; enveloppée dans une serviette, elle fut placée dans le caisson de la voiture et au trot du petit cheval, par petites journées, on rentra au pays. Alors seulement, devant les parents assemblés, on eut la curiosité de compter les pièces d'or noircies par un séjour prolongé dans le sol humide : elles représentaient une valeur de plus de vingt mille francs.

Digitized by Google

long auvergnats sont employés régulièrement dans la forêt domaniale d'*Eawy* qui, sur plus de 6,500 hectares, couvre les coteaux dominant la rive droite de la *Varenne*, entre Rouen et Dieppe. Le progrès et les inventions, qui partout éliminent de plus en plus la main-d'œuvre humaine pour la confier aux forces mécaniques, ont amené ici un résultat tout différent. Depuis longtemps, les coupes de hêtre, essence presque exclusive de la forêt d'*Eawy*, sont transformées, en grande partie, en traverses pour voies ferrées; l'injection de ces traverses se faisait autrefois sur place, dans le bois en grume aussitôt abattu. Les troncs séchés étaient alors débités par les scieries voisines de la vallée de la *Varenne*.

Les procédés actuels d'injection à la *créosote* exigent au contraire des bois secs et nécessitent une installation beaucoup plus compliquée : le traitement ne peut donc, comme autrefois, se pratiquer sur place et il a été reconnu plus avantageux de débiter les traverses au chantier même d'abattage, de les y faire sécher pour les transporter ensuite à l'usine d'injection la plus proche (Buchy ou Dieppe). C'est alors que l'on a fait appel à l'industrie des scieurs de long auvergnats connus depuis si longtemps dans toutes les forêts de France, et que l'on appelait, avant la Révolution, *scieurs de long bois*.

Sur une centaine de scieurs de long employés ordinairement dans la forêt d'*Eawy*, plus de quatre-vingts sont auvergnats, originaires des communes de *Condat*, *Echandelys* (canton de Saint-Germain-l'Herm), *Le Vernet*, *Saint-Etienne-sur-Usson* (canton de Sauxillanges) et communes voisines.

Au temps où les scieries mécaniques n'avaient pas encore atteint leur industrie, la foire qui se tenait à *Fournols*, le jour de *Saint-Côme* (27 septembre), était des plus importantes : c'était là, au centre d'une région peuplée de scieurs de long, que les *maîtres* venaient embaucher leurs équipes pour une campagne de huit à neuf mois. Il n'en

Digitized by Google

est plus ainsi aujourd'hui et d'ailleurs les adjudications de coupes forestières se donnent en Normandie, courant octobre, et ce n'est pas avant la dernière quinzaine de décembre que l'exploitation est assez avancée pour permettre aux scieurs de long de commencer leur travail, dont la durée n'excède pas six mois. Les entrepreneurs de traverses qui connaissent les maîtres scieurs auvergnats dont ils ont pu apprécier l'habileté et la rigoureuse probité, traitent chaque année avec eux du prix de l'unité (1), qui d'ailleurs varie peu, et surtout des quantités que chacun prend l'engagement de faire ouvrager pendant la campagne. Sur ces données, le maître scieur recrute son équipe, fait des offres de salaire, supputе ses frais et les bénéfices que lui laissera l'entreprise.

L'équipe se compose d'une dizaine d'hommes jeunes et robustes : le plus jeune a seize ans à peine et le plus âgé n'en a pas quarante. Chacun d'eux va se livrer pendant six mois à un travail pénible et ininterrompu, pour un salaire de 3 à 400 francs, suivant ses forces et ses capacités ; le maître reste, en outre, chargé du logement, de la nourriture, de l'outillage et des frais d'une *route*, du voyage aller généralement. S'il n'y a pas trop de chômage forcé, l'équipe débitera pendant la saison environ mille traverses par homme et le *maître scieur* qui, presque toujours, en est le plus vaillant et le plus habile ouvrier, pourra réaliser un bénéfice de près de 1,000 francs. Quant aux compagnons, grâce à leur frugalité, c'est la majeure partie du salaire qu'ils rapportent au pays, fin juin.

II.

Ce n'est pas le repos qu'ils viennent y chercher, car s'ils quittent la scie, c'est pour prendre aussitôt la faux, puis la faucille et la charrue. Le moment est venu de ren-

(1) 0,55 à 0,60 la traverse.

Digitized by Google

trer la récolte et d'en confier une nouvelle à la terre qui la fera germer et mûrir et nourrira la famille pendant l'absence de son chef. En rentrant au logis, le montagnard trouve quelquefois une place vide au foyer : c'est un vieux que l'hiver a emporté, mais le plus souvent, la famille s'est augmentée d'un nouveau rejeton (1).

Il est toujours bien accueilli et son père ne redoute pas pour lui les soucis de l'existence, surtout si c'est un garçon ; sûrement il aura comme ses parents du courage et des bras robustes.

Un jeune homme, un enfant presque, accompagne l'équipe, *le gamin*, moitié domestique, moitié apprenti, que le maître scieur a loué pour la saison et même pour l'année ; il est à la fois le cuisinier de la compagnie, son commissionnaire et son valet de chambre. Quand ses multiples fonctions lui laissent des loisirs, il s'exerce à manier la hache et à tirer la lourde scie ; malgré son jeune âge, une douzaine d'années quelquefois, il aspire à devenir compagnon à son tour. Déjà il est très fier d'avoir été choisi par un *maître* parmi ses camarades, domestiques de ferme, malgré la rigueur du métier, car ce choix consacre ses qualités de force et d'endurance.

C'est après avoir franchi 600 kilomètres en chemin de fer que dans la brume d'un matin d'hiver, brume qui, pour ainsi dire, durant tout le séjour, ne va pas abandonner nos montagnards habitués aux grands horizons froids, qu'une équipe de scieurs de long débarque à l'une des gares proches de la forêt d'Eawy. Quelques malles légères renferment leur bagage personnel, mais ils ont aussi avec eux leur outillage soigneusement enveloppé de paille et de toiles : lourdes haches et grandes scies démontées. Un arrêt dans une auberge connue leur a vite fait oublier les fatigues d'un voyage de 24 heures et il est bien rare que le

(1) Dans le pays des scieurs de long, à certaine époque de l'année, on observe un accroissement notable de naissances, correspondant à la rentrée des compagnons.

Digitized by Google

même soir, l'odeur d'une soupe auvergnate n'embaume pas la masure ou même la grange que le *maître* vient de louer pour la saison. Les lits sont déjà montés et se composent, pour chacun, d'une botte de paille; heureusement, l'hiver n'est pas très rude en Normandie, car l'installation manque de confortable, le plus souvent en raison de la nécessité de loger en pleine forêt, le plus près possible des chantiers de travail.

Il n'est pas encore tout à fait jour le lendemain et déjà la petite colonie a commencé son travail. Chaque groupe de trois hommes, chaque *scie* a monté la chèvre à trois pieds sur laquelle de fortes chaînes fixent par une extrémité et maintiennent bien horizontalement dans le vide le tronc d'arbre dans lequel on débitera les traverses. Tandis que le *doleur*, ouvrier habile, spécialiste mieux rétribué, équarrit à la hache une nouvelle pièce et en trace les divisions, les autres tirent la scie verticale d'un mouvement continu d'automates, l'un perché en équilibre sur le tronc, l'autre, le plus robuste, par dessous. La rapidité et la bonne exécution du travail sont subordonnées à la force des ouvriers et à leur expérience, mais dépendent pour une bonne part de l'entretien de leurs outils ; aussi le limage de la scie est une opération importante et délicate que se réserve généralement le *maître* et qui exige une certaine habileté.

Pendant six mois, ce seront les mêmes gestes monotones, le même travail pénible à peine interrompu par les changements de chantier, les trop fortes intempéries et les repos indispensables. Toutes les journées se passent au grand air et si les premières lueurs du jour trouvent les scieurs de long au travail, il est tout à fait nuit lorsqu'ils rentrent au logis ; des huttes de charbonniers leur servent d'abri passager contre la pluie ; mais, le plus souvent, la blouse bleue jetée sur les épaules, il n'interrompent pas leur tâche sous la pluie qui, dans la région, tombe en moyenne un jour sur trois.

Digitized by Google

Pendant que grincent les scies et résonnent les cognées, dans un coin du chantier bout doucement la marmite, sur un foyer improvisé, fréquemment alimenté de branches sèches. Le métier est dur, mais l'appétit est bon et l'économe maître scieur sait qu'il servira ses propres intérêts en donnant à ses hommes une solide alimentation. Les vivres sont plus chers en Normandie que dans nos montagnes d'Auvergne et la légendaire avarice de l'auvergnat n'est pas comparable à la rapacité commerciale du paysan normand ; pourtant, grâce à son industrie, le maître peut, à frais le plus réduits possible, procurer à son équipe une nourriture saine et copieuse. Il achète un porc que l'on tue, sale et utilise à la mode auvergnate. Bœuf ou porc, il y a toujours de la viande dans la marmite et l'on ne ménage pas choux et pommes de terre. Le vin manque, il est vrai, mais le cidre est peu coûteux et c'est une boisson saine et agréable, fort appréciée des travailleurs.

La vie des scieurs de long, toute de labeur et d'isolement, laisse bien peu de temps aux distractions : les intempéries qu'ils bravent, les forcent à bien peu de loisirs et les quelques heures de repos nécessaires qu'ils prennent chaque semaine sont le plus souvent utilisées à des soins domestiques : blanchiement du linge, entretien et réparations aux vêtements, accompagnés de causeries commentant les nouvelles du pays apportées par une lettre ou par un journal hebdomadaire qu'un parent ou un ami leur envoie.

Mais l'excès de force et de vitalité qui est en eux s'épanche parfois plus bruyamment et grâce à eux, la physionomie si calme et si morne des bourgades normandes devient pour quelques heures plus vivante. Soit à cause de quelque événement heureux qui vient rompre la monotonie de leur existence, soit simplement poussés par un besoin de mouvement, l'on voit parfois descendre dans les bourgs voisins de la forêt les scieurs de long en une théorie bruyante et animée, précédée de joueurs d'accordéon.

Digitized by Google

Ce jour-là, les auvergnats sont maîtres de la place et le village retentit de leurs éclats de voix jusqu'à une heure avancée de la nuit ; comme pour prolonger les fatigues de la semaine, leur vigueur non encore lassée se répand en chants et en danses interminables où la bourrée a la première place (1).

Mais ces fêtes sont rares ; rares aussi les descentes aux bourgs ; car si les divers groupes de la colonie auvergnate voisinent entre eux, ils n'ont que peu de relations avec les habitants du pays qui, d'ailleurs, ont quelques raisons de ne pas sympathiser avec les scieurs de long auvergnats.

Les commerçants du pays se plaignent de l'esprit d'économie qui préside à leurs achats : l'on pourrait dire avec plus de vérité que l'auvergnat, à l'esprit pratique, est réfractaire à l'exploitation mercantile.

Les différences de caractère sont aussi trop grandes et trop tranchées, et enfin les ouvriers du pays ne peuvent pardonner à ces étrangers de venir chez eux enlever leur gagne-pain. Et ce grief, chose qui peut paraître inouïe, est absolument justifié : les bras ne manquent pas dans la forêt d'Eawy ou dans son voisinage et la misère y est grande.

Il y a peu de temps, j'assistais à un entretien dans lequel une autorité locale signalait cette misère provoquée par la cherté des vivres et l'avilissement des salaires. Comment, dès lors, était-il possible que des étrangers venus de plus de 600 kilomètres réussissent, chaque hiver, après avoir vécu sobrement, mais copieusement, à réaliser encore d'assez sérieuses économies par leur seul travail? Voici les raisons qui me furent données de cette prétendue anomalie :

Le bûcheron normand est mal nourri, car il gagne peu : ses salaires d'hiver sont dérisoires et il ne sait pas les

(1) Au mardi gras, la fête dure parfois trois ou quatre jours.

Digitized by Google

employer utilement. Faute d'initiative, il paie très cher des produits que le jardinage et un peu d'industrie pourraient lui procurer ; il se nourrit presque exclusivement de poisson de mer de qualité inférieure que l'on peut se procurer à bas prix, et surtout, enfin, il fait appel à l'alcool pour compenser l'insuffisance de sa nourriture. Par un retour bien compréhensible, il est sans vigueur et sans énergie et son travail est mauvais et insuffisant. Le propriétaire d'une scierie mécanique de la vallée de la Varenne avait tenté de stimuler ses ouvriers par la possibilité d'un gain supérieur, au moyen du travail aux pièces : son essai fut désastreux et il dut y renoncer.

Pour qui aurait constamment vécu dans les montagnes d'Auvergne, où l'on ne connait d'autres excès que ceux du travail et de la sobriété, l'ardeur que l'on met de toutes parts à combattre le péril alcoolique peut sembler bien intempestive, mais plus peut-être dans les campagnes du Nord que dans beaucoup de centres ouvriers, le fléau fait de terribles ravages : la tuberculose et la folie, qui semblent une plaie des usines et des villes, sévissent avec intensité en Normandie, chez le rural, provoquées par l'absorption coutumière du *Jeankin* et de *fils* de diverses qualités.

Comment, dès lors, comparer les ouvriers anémiés par une longue hérédité alcoolique, aussi bien féminine que masculine, avec nos compatriotes, issus d'une race forte et saine, d'autant mieux prémunis contre le fléau que, vivant en Normandie, au milieu de ses victimes, ils en sentent toute l'horreur.

Et l'on peut espérer, suivant l'expression de l'historien, que l'Auvergne sera longtemps encore « un réservoir de forces de Renouvellement ».

A. ACHARD.

Digitized by Google

PETITES ÉPHÉMÉRIDES CLERMONTOISES

III.

DOCUMENTS ET NOTES COMPLÉMENTAIRES

Les volcans et les laves du Puy-de-Dôme.

A. Lettre curieuse de Sidoine Apollinaire à un évêque de Grenoble, pour lui demander des prières dans le but de conjurer les « tremblements de terre et les éruptions volcaniques qui désolent sa ville épiscopale : *terræ motus et ejectus flammarum.* » Voilà qui est clair. D'après notre collègue, M. Glangeaud, on constaterait parfois des « mofettes » dans la vallée de Royat.

B. Taylor prétend que la lave, probablement celle du puy de Dôme, fut employée dès le IIIe siècle? Plus loin, il émet l'idée que les matériaux de l'ancien temple de Wasso-Galate, découverts à l'est-ouest du pied du puy de Dôme (c'est là qu'il faudrait fouiller pour trouver des curiosités) [1], furent employés pour l'édification de la cathédrale... mais laquelle? puisqu'il y en a eu au moins trois successives : l'actuelle est entièrement en lave de Volvic, tandis que le temple était en domite prise sur

(1) Peut-être trouvera-t-on « quelques vestiges » dans les travaux du tramway Claret ; jusqu'à présent, décembre 1906, je ne crois pas qu'on ait découvert quelques débris ou vestiges.

Digitized by Google

place, d'un grain plus fin que notre lave, mais incapable de supporter un poids énorme et de résister à l'air si longtemps. D'autre part, s'il est vrai qu'on ait lu cette assertion dans l'ouvrage de l'auteur précité, comment expliquer que ce fait n'ait suggéré à personne l'idée que le fameux temple avait bien pu être au sommet de la montagne ? L'ouvrage de Nodier et Taylor date de près d'un siècle et le temple n'a été découvert, et encore par hasard, qu'en 1874. En réalité, Nodier-Taylord ont confondu avec une très ancienne carrière de pierres, depuis nombre de siècles abandonnée, dont il est fait mention dans plusieurs auteurs anciens. Quant à la lave, peut-être bien qu'on l'a employée à la maçonnerie de tout temps, car elle est incomparable comme « éclats-moellons » ; mais au point de vue décoratif et architectural, ce n'est qu'au XIIIe siècle qu'elle est parvenue à détrôner, du moins dans notre pays, les autres pierres, et particulièrement l'arkose. La lave employée dans la Haute-Auvergne est d'un ton moins foncé et d'un grain plus fin que la nôtre.

Sanctuaires disparus. Sanctuaires encore debout, d'après Delarbre.

Sanctuaires disparus : Saint-Adjutor, en 1803 ; Saint-Julien, en 1802 ; Saint-Hilaire, en 1802 ; Saint-Rémy, que les habitants prononcent « Sermège », datant du IXe siècle, dont il ne reste plus que quelques débris épars encastrés dans des murs modernes ; maladrerie et chapelle d'Herbet, plus que quelques vestiges emmurés ; Saint-Cirgues, à Fontgiève, encastré dans des immeubles servant de remise ; c'est là que fut retrouvé le tombeau du cénobite Abraham (abbé Crégut) ; l'église bénédictine de Saint-Alyre, démolie en 1802.

Sanctuaires debout : La Poudrière, jadis sous l'invocation de saint Fiacre, patron des jardiniers ; les Cordeliers, chapelle gothique, faisant partie des dépendances de la

Digitized by Google

Préfecture ; la chapelle des Visitandines, bien conservée, très ancienne ; la chapelle des Oratoriens, divisée entre particuliers. La Poudrière date du XIIIe siècle ; au côté nord jouxtait un édicule avec clocheton, démoli en 1841 (grav. in Em. Thibaud).

Eglise des Bénédictins de Saint-Alyre.

Fondée au Xe siècle, elle était située dans un vaste emplacement au nord du faubourg, s'étendant depuis la « fontaine pétrifiante » jusqu'aux Bughes, englobant l'enclos actuel des Ursulines et s'étendant jusqu'à Montjuzet, d'où le nom de « terre-des-moines » resté à la barrière de Saint-Alyre. Ce monastère avait une église fortifiée, avec tours, créneaux, mâchicoulis, murs d'enceinte, rappelant assez celle de Royat, et en plus une haute coupole. Belleforest en donne l'image dans son plan-cavalier ; Bouillet, dans ses « Tablettes historiques de l'Auvergne » ; en donne une lithographie telle qu'elle était en 1443, et Gault de Saint-Germain, dessinateur clermontois, une belle sépia, dans son curieux recueil « d'épitres manuscrites », vers 1800. Le monument est représenté comme ruiné par le haut, le dôme n'existe plus ; selon la prévision de Gault, il fut rasé en 1802. M. F..., propriétaire aux Bughes, possède dans son jardin plusieurs vieux chapiteaux romans, qui, ainsi que des corbeaux en arkose, encastrés dans des bassoirs, et des rondelles de colonnes servant de bancs à des maisons modernes, proviennent peut-être bien des matériaux éparpillés de cette démolition : *et habent sua fata... monumenta.* Fléchier, lors de son passage à Clermont, alla visiter cette abbaye et en a laissé une courte description en un style humoristique et léger, qui fut la caractéristique de sa plume spirituelle. Savaron, qui l'a visitée, en parle élogieusement ; Revel en donne une vue en 1450 ; deuxième vue en 1689, d'après le « monasticum gallicanum » ; enfin, Amb. Tardieu nous donne le

Digitized by Google

portrait de Gault de Saint-Germain, avec quelques explications sur le sanctuaire en question (Auv. illust.), qu'il ne faut pas confondre avec « Chantoin » qui se trouvait plus reculé au nord-est et adossé au mont Chanturgue. Il est donc admissible que les sépultures de marque et les objets de prix se trouvèrent plutôt dans le sanctuaire grandiose des Bénédictins que dans l'humble oratoire de la rue Sainte-Claire, d'où la confusion ainsi explicable des historiographes. Une plaque en marbre blanc, portant une inscription funéraire, trouvée dans cette église, disparut en 1793; retrouvée fortuitement assez longtemps après par MM. Mioche et Peghoux, archéologues de la ville.

Communauté des Clarisses.

Ce couvent est mentionné dans tous les ouvrages et plans afférents à l'histoire de notre ville; j'ai donné quelques renseignements sur les Dames Clarisses ; il me reste à fixer plus exactement encore, si possible, les confins de leur territoire; ma propriété fut vendue par le ministère du directeur du district, le 15 février 1792, au citoyen C..., cafetier, qui, le même jour, cède son acquisition à D... et T... ; en 1795, T... reste seul propriétaire et achève de payer. — Acte d'achat d'une maison (actuellement 26, rue Sainte-Claire, faisant angle avec ladite rue et l'impasse Sainte-Claire), « une grange.... du côté de bise (confinant) la citair *(sic)* des Dames abbesses et religieuses du couvent et monastère de Sainte-Claire... » ; en ce point, l'enclos des Clarisses s'éloignait donc de la rue, dont il était de plus en plus séparé par les maisons du faubourg, s'arrêtant au nord, comme aujourd'hui à l'impasse Dumanian, pour s'étendre ensuite jusqu'aux rues Sous-l'Enclos, Chauffour, etc. ; territoire complètement libre, comme actuellement, de toute voie. — Acte de partage : « ... 2° une maison sise en cette ville, partie de Clermont, faubourg Saint-Alyre, quartier du Château de la Garde, composée de...., se

Digitized by Google

confinant de jour par l'enclos des Dames religieuses de Sainte-Claire de cette ville ; de midy, celle du sieur T..., bourgeois de cette ville... » (Il est question d'un immeuble en bordure de la rue Sainte-Claire et impasse St-Eutrope) ; c'était une masure à usage de grange, démolie en 1847. — « Par devant les notaires à Clermont-Ferrand, soussignés, est comparu le citoyen D..., chamoiseur, habitant de cette ville, section Fraternité, lequel a subrogé par licitation d'objet indivis, à citoyen T..., son beau-frère, aussi marchand, habitant Clermont, sur ladite section ; présent et acceptant la moitié de l'effet de la subrogation qui leur avait été faite par acte passé devant Demay, notaire, le 15 février 1792, par C..., d'un petit jardin, une citat ou enclos, maison, colombier et autres bâtiments, le tout attenant ensemble, *ayant fait partie de l'enclos des religieuses,* ci-devant abbesses de Sainte-Claire de cette commune, et que ledit C... avait acquis par l'adjudication du même jour... et enregistré le 28 messidor an III, et ont signé : Chaudessolle, Demay ». Beaucoup plus tard, et sans doute aux descendants, ce qui fut « la ferme » de l'enclos et un jardin attenant, fut acheté par mon grand-père, M. Puray, officier en retraite, qui y fit exécuter la construction actuelle et s'y retira avec sa famille, et c'est là que je suis né. Pour les deux autres portions, beaucoup plus considérables, du vaste enclos, j'ai connu deux propriétaires, puis un seul, actuellement encore deux, le Patronage et M. Lhéritier.

Quelques mots sur Saint-Eutrope.

M. Daupeyroux, dans sa notice, le fait venir de Grèce ; le nom est grec en effet : j'en ai donné l'étymologie, ainsi que quelques mots sur saint Verny, révéré par les vignerons de la paroisse (une excursion au domaine des étymologies, Bull. de l'Acad., 1889). Les paysans prononcent « eustropia » et invoquent le saint en faveur des estropiés ; de même qu'en Normandie, on invoque en faveur des

Digitized by Google

rachitiques « saint Accroupi », tandis qu'il s'agit de « acropos », en grec, montagne, c'est-à-dire quelque vénérable ermite retiré jadis dans la montagne : « Il s'est envolé à la montagne », locution usitée dans l'Ardèche, pour désigner un saint solitaire (1). Il y a eu plusieurs « Saint-Eutrope » (2). M. l'abbé Crégut semble mettre cette identité de vocables, du moins pour celui de Saintes, sur les relations suivies entre l'Auvergne et la Saintonge ; en effet, il y a à Saintes une église Saint-Eutrope, du nom du premier évêque de cette ville, surnommé « Accroupy » ? La grand'route, entre les deux régions, partait de Fontgiève, traversait en écharpe l'enclos de Sainte-Marie et, après Chamalières, devenait la « voie romaine ». On en retrouve ensuite un tronçon derrière le monticule de Plantat, au sud-ouest d'Orcines. Cette route est antérieure à l'époque gallo-romaine. J'en ai donné la description (Recherches archéologiques sur le territoire de Sainte-Marie. Bull. de l'Acad., 1895).

Etablissement du Refuge.

Au commencement du XVIIe siècle le territoire du Refuge, vaste quadrilatère compris entre les rues Sainte-Claire, Morée, des Hospices, Saint-Arthème, s'appelait « enclos de la Garde et château de la Garde (cour de la garde, convertie en rue en 1883) », et Saint-Alyre est parfois désigné « faubourg de Saint-Pierre, au lieu dit Saint-Alyre » (doc. de 1712). Plus tard ce territoire prit le nom « d'enclos Collangette » ; d'abord occupé par une maison de santé, puis par « les Dames Blanches », de Nevers, vouées à l'enseignement des sourds-muets, enfin par « les Dames du Bon-Pasteur ». Première chapelle édifiée

(1) Saint Eutrope est compté parmi les « saints guérisseurs ». (Voir table des noms propres, édition Marly-Laveaux.)

(2) Deux autres sanctuaires ont ce vocable : à Saintes et à Villeneuve-sur-Lot, canton de Villeréal. Près de Morlaix, petit village du nom de Saint-Eutrope, commune de Plougonven.

Digitized by Google

en bordure même de la rue Sainte-Claire, de proportions modestes, sans style, inachevée ; rasée quelques années après et remplacée par l'oratoire actuel gothique.

Eaux minérales de Saint-Alyre.

Département du Puy-de-Dôme, mairie de la ville de Clermont-Ferrand : « Vu les divers rapports desquels il résulte que le placement actuel du bac des eaux minérales de Saint-Alyre nuit à plusieurs propriétaires voisins ; l'avis de M. l'Architecte de la ville ; le maire de la ville de Clermont, considérant qu'il importe de faire placer le bac dont il s'agit dans un lieu qui ne nuise à aucune propriété ni à la viabilité de la rue ; que le lieu le plus propre à remplir ce but est la maison occupée par M. le Curé de Saint-Eutrope, dans le mur de laquelle il sera pratiqué un enfoncement soutenu par un arceau, arrête : 1° il sera procédé de suite au déplacement du bac des eaux minérales de Saint-Alyre, situé près de l'église Saint-Eutrope, et il sera transporté et placé le long de la maison occupée par M. le Curé en y pratiquant un enfoncement soutenu par un arceau. Lesdites réparations seront faites aux frais de la mairie et exécutées sous la surveillance et direction de M. l'Architecte de la ville, auquel expédition du présent sera adressée. Fait en l'hôtel de la mairie, à Clermont-Ferrand, le 4 novembre 1817, signature illisible. » Nous avons vu plus haut que cette installation fut effectuée, non dans le mur du presbytère, ce qui eût pu donner lieu à de graves inconvénients, mais dans le mur de séparation entre la petite place et la cour particulière, où je l'ai vue autrefois. Tout notre faubourg est envahi, importuné d'eaux minérales ; leur griffon est aux abords du Poids-de-Ville ; de là elles s'étendent en large nappe vers le nord ; on en a trouvé à la nouvelle cure, à l'établissement de bains, rues de la Morée, Sainte-Claire, des Hospices, au Refuge, dans des maisons particulières, suin-

Digitized by Google

tant entre les pavés de la rue Saint-Alyre, enfin alimentant largement les établissements de bains et de pétrifications qui sont leur terminus. Ce qui serait ailleurs une fortune, car ces eaux, outre leurs curieuses propriétés pétrifiantes (1), sont très curatives, devient pour nous une importunité, tant il est vrai que le mieux est l'ennemi du bien. Ces eaux, en effet, qui guérissent nos anémies et sciatiques, ne s'en infiltrent pas moins dans les substructions, sont défavorables à la végétation, gâtent les caves au point que beaucoup de vignerons sont obligés de transporter leur vin dans des caves du Plateau Central. A la longue cette nappe aqueuse a formé des bancs de travertin ou « tuf » que l'on retrouve en maints endroits à la moindre fouille dans l'antique berceau de notre cité. Ce travertin pas très dur, mais « gras », est des plus revêches à l'outil. En Italie, où il y a aussi des sources minérales, on a pu le tailler et même le sculpter; beaucoup d'édifices anciens et même des constructions modernes ont employé le travertin. Ovide et Pline parlent de sources et même de rivières pétrifiantes. Celles de Saint-Alyre, connues du monde entier, furent visitées par le roi Charles IX, et par le duc d'Orléans; Savaron, Delarbre en parlent avec détails; Nodier et Taylor, dans leur atlas iconographique sur l'Auvergne, donnent la lithographie du « rocher de la fontaine Saint-Alyre »; le Magasin pittoresque de 1857 donne une gravure du « pont naturel » produit à la longue par la source; quant aux pétrifications, elles ont été extrêmement perfectionnées (2).

Iconographie des églises Saint-Eutrope.

Je n'ai pu retrouver une seule reproduction imagée de l'antépénultième église; je n'ai pas été plus heureux pour l'avant-dernière, dont l'extérieur peu architectural n'était

(1) A peu près toutes les eaux minérales déposent du calcaire à l'air.

(2) Il y a encore des « pétrifications » en d'autres localités, à Gimaud, Bessons, Salency, Italie; celles de Saint-Alyre sont les plus renommées.

Digitized by Google

pas de nature à tenter les artistes; j'ai fini cependant par mettre la main sur la photographie d'une vieille gravure appartenant à la collection de feu M. Boyer, savant archéologue de Volvic, et représentant un modeste sanctuaire intitulé : « ancienne chapelle Saint-Alyre »; quelle était cette chapelle? on n'en voit que l'entrée « ouest »; mais cette image est tellement en concordance avec mes souvenirs que je crois bien y reconnaître la façade de mon sanctuaire avant-dernier : même mur plat, même portail à peine ogival surmonté d'une niche, même avant-corps, servant de presbytère, avec toit en tuiles creuses, même mur en retrait supportant un campanile bas, mais très large, en simple maçonnerie à deux arcades, dont une seule loge une cloche de petites dimensions, tronqué en haut, avec un ornement de fer; au premier plan, personnages contemporains en costumes de 1845. A droite, on voit une croix de mission dont je n'ai pas conservé le souvenir, mais que de plus anciens que moi ont retenu. Enfin, si on apprend que la gravure en question ne portait aucune suscription, que celle de « ancienne chapelle Saint-Alyre » avait été ajoutée à la photographie, j'en infère, ma mémoire aidant, que c'est bien là, la partie ouest et l'entrée principale des deux avant-dernières églises. Quant au sanctuaire actuel, la photographie l'a reproduit souvent et sous tous les aspects.

Cloches de Saint-Eutrope.

Nous avons fait l'historique de la petite cloche; on trouvera plus de détails, ainsi que son inscription dans l'ouvrage de l'érudit abbé Crègut, ainsi que dans Amb. Tardieu. Pour la seconde cloche, don d'une bienfaitrice, elle n'a pu être installée, vu ses dimensions, que dans le clocher nouveau; enfin, la troisième cloche datant de quelques années, plus importante que les deux premières, est douée en outre d'une belle sonorité. Quand on démo-

Digitized by Google

lit l'église de 1827, on établit les deux premières cloches dans un beffroi temporaire en bois, haut de 11 mètres, au nord du jardin Michel, récemment acheté. Ce fut M. Lhéritier qui fut chargé de ce travail, puis quatre ans après, de les placer définitivement dans le nouveau clocher.

Sépultures et sarcophages.

L'assez grande quantité d'ossements découverts en pleine terre et exhumés du pourtour des trois églises, paraissant pour la plupart fort anciens, indiquerait qu'il s'agit d'un cimetière paroissial ; ce serait donc bien là l'emplacement, de siècle en siècle, du sanctuaire du faubourg? D'autre part, à 50 mètres plus haut, dans des fouilles effectuées pour les substructions de la maison de M. l'abbé Fayol, la présence de sarcophages en domite révèle l'existence d'un cimetière conventuel, qui était celui des Clarisses ; or, comment concilier le fonctionnement simultané de ces deux cimetières dont l'un « public » aurait entouré la chapelle même du couvent! C'est ce que je vais essayer d'élucider, sans m'illusionner sur la difficulté de cette entreprise : le plan de Belleforest indique deux chapelles sur le territoire clariste, l'une vers la cour Sainte-Claire, l'autre approchant... à Saint-Eutrope ; mais ce n'est pas un fait rare que de constater deux oratoires dans une même communauté, l'un intime, exclusivement réservé aux pratiques de la « règle » spéciale, ou par suite d'un vocable particulièrement en honneur, l'autre, plus grand, plus architectural, en quelque sorte extériorisé, ouvert au public et faisant, même encore aujourd'hui, fonction d'église jusqu'à un certain point cependant, avec tolérance officieuse et bienveillante de la part du couvent, pour usage semi-paroissial, au bénéfice du voisinage ; naguère encore plusieurs oratoires conventuels étaient ouverts aux fidèles pour la participation aux offices purement cultuels ; pour ceux exigeant inscription, tels que

Digitized by Google

baptêmes, premières communions, mariages, enterrements, il fallait s'adresser à la paroisse; l'Extrême-onction elle-même ne peut être conférée que par un ministre paroissial. Par ordonnance royale ou édit de 1776, il fut défendu d'enterrer ailleurs que dans des cimetières extra-muros; mais en attendant leur installation, *il fut toléré d'inhumer autour des chapelles conventuelles et même dans les préaux*. Plusieurs communautés, à Clermont, se refusèrent à cette privauté; d'autres, les capucins par exemple, et probablement les Clarisses acceptèrent cette servitude, d'où les ossements découverts aux environs des églises Saint-Eutrope « ergo, propter hoc... ». Les inhumations péri-ecclésiales se sont continuées jusqu'en 1793, époque où elles furent définitivement supprimées; néanmoins, dans quelques paroisses isolées des montagnes, elles se sont prolongées jusque dans ces derniers temps; je me souviens d'avoir assisté à plusieurs de ces inhumations à la campagne dans ma prime jeunesse; il n'y a pas plus de 23 ans qu'on enterrait encore dans le cimetière israélite de la Morée. De l'usage journalier de la chapelle Saint-Eutrope, pour le culte, par les fidèles du voisinage et par tolérance, à utiliser le pourtour pour simples sépultures, probablement avec quelque rétribution pour les riches, il n'y avait qu'un pas qui a dû être souvent franchi au moyen âge, en vertu d'obligations et de stipulations réciproques, et aussi en raison de l'esprit du christianisme qui a toujours respecté la mémoire des morts. Reconnaissons aussi que les dignitaires seuls étaient inhumés en domite; il eût été matériellement impossible de fournir des sarcophages à tout le monde; ceux-ci très poreux, absorbaient vite les produits de la décomposition, et au bout de quelques années, on retirait les ossements qu'on plaçait dans un ossuaire ou dans une urne, et un autre corps occupait le sarcophage. Quant au « public conventuel » autrefois très nombreux, tels que : lais, donnés, oblats, familiers, serviteurs, etc., il était inhumé en bière de bois

Digitized by Google

et en pleine terre; aujourd'hui encore les chartreux et les trappistes sont, m'a-t-on dit, inhumés sans bière, en pleine terre, seulement revêtus de leur robe monacale. Les domites découvertes dans le sous-sol de la maison de M. l'abbé Fayol, étaient donc exclusivement réservées aux Dames abbesses-clarisses. A Royat, on voit des sarcophages en arkose, à forme capitale spéciale, datant du ve siècle. Il y a quelques années, des fouilles pratiquées au midi du puy de Crouel, firent découvrir des antiquités gallo-romaines et quelques sarcophages moins anciens en une espèce de pépérite, ressemblant à du béton. Dès le IIIe siècle, les riches particuliers étaient ensevelis avec leurs bijoux, en bière de plomb et chêne (voir ma brochure : Nouvelles découvertes archéologiques à Sainte-Marie; figures; *Bull. hist. et scient. de l'Auvergne*, mai 1892).

Notons pour mémoire que dans les enclos de Sainte-Marie, nous avons découvert, et en quelque sorte épars, ici isolés, là en file serrée, 22 sarcophages orientés différemment, sans compter ceux qu'on n'a pas découverts, car les fouilles n'ont porté en définitive que sur une surface minime du territoire, d'où l'hypothèse d'une agglomération autour du sanctuaire de Saint-Julien d'un certain nombre de petites communautés, jouxtant le grand couvent de Saint-André, plus au sud-ouest. Ces sarcophages étaient presque tous sans couvercle, de forme actuelle et envahis de terre; aucun n'avait de place spéciale pour la tête, comme ceux des premiers siècles de l'ère chrétienne, disposition empruntée aux anciens Égyptiens et adoptée par la primitive église; ils sont peu profonds, à parois épaisses, grossièrement dégrossis à coups d'herminette, et si étroits que des ascètes seuls pouvaient y être couchés; on les fait remonter au VIe siècle. Beaucoup étaient comme pourris et tombaient en morceaux quand on les sortait de quelques pieds sous terre; ils pesaient plusieurs quintaux. La plupart contenaient des ossements,

Digitized by Google

mais pas d'objet d'aucune sorte, sauf le sarcophage en plomb et chêne décrit dans les « nouvelles recherches ». Lors de l'édification de la cité Vaudoit, on a découvert des sarcophages; l'un d'eux contenait deux squelettes; ce territoire doit se rattacher aux « Augustins ». On fut plus heureux dans les fouilles pratiquées pour la construction du tribunal de Commerce, il y a environ 25 ans; plusieurs sarcophages de trachyte furent mis à jour; dans l'un d'eux on trouva outre des ossements, des débris de vêtements sacerdotaux dont quelques parties portaient encore des cabochons incrustés. Quand on a creusé la nef de la cathédrale pour l'installation du calorifère on a extrait une énorme quantité d'ossements parmi lesquels j'ai trouvé plusieurs « voûtes de crânes » obtenues d'un trait de scie évidemment en vue d'embaumement. Quand on a refait le perron nord du même édifice et sans creuser profondément, on a aussi exhumé des ossements, qui sait! peut-être ceux de « Jean Deschamps » architecte de la cathédrale, que d'aucuns croient avoir été enterré vers cette partie du monument! Dans le chœur, à gauche du maître-autel, serait inhumé Massillon. Près de la tombe de Mgr Dampierre on a découvert un minuscule hypogée, n'ayant aucun rapport avec l'harmonie architecturale de la basilique actuelle, et paraissant devoir se rattacher à l'une des métropoles antérieures; peu de curieux l'ont examiné; on le mura pour la continuation des travaux entrepris.

Autrefois, les personnages augustes étaient enterrés devant un des autels, le corps orienté de telle sorte que la tête correspondait aux pieds de l'officiant; cette coutume aurait été en honneur, pour les chefs, dans quelques communautés. A la fondation du pilier nord-ouest du marché Renoux, il fallut descendre très profondément, à cause d'un ancien égout sur lequel on était tombé; la fouille, chemin faisant, avait éventré un sarcophage de pierre, ce qui permettait de voir l'intérieur comme une planche de démonstration; il y avait, en effet, un squelette blanc, qui

Digitized by Google

tomba en poussière en le touchant « memento, homo... ». Il y a près d'un demi-siècle, on a découvert une rangée de 5 à 6 bières en domite, au versant est, tout en haut du monticule qui est au nord de Fontanas ; ces sarcophages, détériorés par les curieux, se sont à nouveau recouverts de terre et ont fini par disparaître. M. Bouillet en connaissait l'existence, mais n'était pas fixé sur leur origine, à moins qu'ils aient appartenu à l'abbaye qui occupait autrefois la propriété de Villeneuve. Un sarcophage très ancien, en arkose, a été découvert à Thedde. Citons, pour finir, le cimetière gallo-romain du chemin de Beaumont ; la sépulture de la jeune romaine des Martres-de-Veyre (au musée) ; enfin, la « momie » simili-égyptienne des Martres-d'Artières.

Ancien rituel.

La messe de Bordeaux et celle de Dumont sont d'anciens chants liturgiques tombés en désuétude. Autrefois, dans les premiers siècles, les « catéchumènes » ne pouvaient franchir le porche pour pénétrer dans la nef réservée aux fidèles définitifs, c'est-à-dire à ceux qui allaient s'approcher de la sainte table ; on les faisait sortir au moment du « canon ». Plus tard, les « jubés », remplaçant les « ambons », accentuèrent la démarcation entre le clergé officiant et les assistants, démarcation qui existe encore dans l'église grecque orthodoxe, par le moyen de « l'iconostase » ; plusieurs de ces jubés étaient des merveilles de dentelle de pierre ou de bois ; celui de notre cathédrale aurait été démoli pendant la Révolution et ses matériaux dispersés ; ils sont aujourd'hui assez rares, d'autant plus qu'au XVIe siècle on en revint aux « ambons », espèces de chaires situées aux extrémités de la balustrade du chœur, d'où le diacre lisait l'évangile et annonçait les cérémonies de la semaine. Aujourd'hui même encore, lorsque le curé n'a qu'à faire une simple communication, ou à prendre la

Digitized by Google

parole à l'occasion de quelque cérémonie religieuse commémorative ou de corporation, ou en vue du catéchisme, il se tient simplement à la balustrade.

Le cénobite Abraham.

On peut consulter, pour renseignements sur ce saint personnage, dont parle Grégoire de Tours, et dont les restes, découverts dans l'oratoire de Saint-Cirgues de Fontgiève, et transportés à Saint-Eutrope, en 1802, par M. le curé Geneix : (le cénobite Abraham, l'église Saint-Eutrope, par l'abbé Crègut, 1893). [Des proportions du corps humain, *Rev. d'Auv.*, 1896. Hospital.] De même pour saint Vénérand, que d'aucuns croient avoir évangélisé à Saint-Alyre, consulter la monographie du docteur Dourif.

Objets commémoratifs.

L'usage de placer dans les fondements d'un édifice quelque objet commémoratif, remonte à l'antiquité la plus reculée ; Pline nous apprend que les anciens Egyptiens avaient coutume de placer dans les fondements des monuments publics une boîte métallique renfermant un « papyrus » avec inscriptions commémoratives, et des « numisma », « ad perpetuam rei memoriam conservetur » ; tant est profond dans l'esprit de l'homme ce besoin de se survivre terrestrement par l'espoir d'une lointaine résurrection et d'un rappel de souvenir ; comme la mort, l'oubli lui semble affreux ; en quittant cette terre, il veut s'y revivre par quelque chose ! Ce jugement sévère, et quelque peu pessimiste, est en grande partie tempéré par cette considération, que ces exhumations post-séculaires peuvent rappeler aux générations futures de nobles actions, et par cela même les encourager au bien. De plus, ces découvertes, d'ailleurs assez rares, peuvent être d'une grande utilité au double point de vue historique et archéologique. M. du Ranquet m'a affirmé qu'on a trouvé des objets de

Digitized by Google

commémoration dans des substructions romaines, des thermes par exemple, et aussi dans des constructions du moyen âge. En fouillant au pied d'un des piliers de porphyre du narthex de l'église de Chamalières, on a trouvé plusieurs pièces mérovingiennes fort rares. Ces deux superbes piliers, d'une époque antérieure à l'église en question, et qui avaient probablement appartenu à quelque édifice païen, ont été simplement utilisés et enfoncés d'un bon tiers dans le sol. Dans les fondations de notre « Pyramide » furent déposées des pièces de monnaie (Tardieu). Ces commémoratifs, qu'on a beaucoup multipliés dans ces derniers temps, sont enfermés dans des coffrets ou boîtes métalliques qu'on insinue dans une excavation *ad hoc* de la « première pierre », ce qui est ordinairement accompagné d'une cérémonie. Les souvenirs ne sont pas toujours déposés en terre ; parfois, sous forme de rouleaux, d'étuis ou de saumons de plomb, on les a placés à l'intérieur de statues de métal. La piété funéraire a fait souvent déposer, à côté de défunts regrettés et de morts de qualité, divers objets, entre autres des plaquettes métalliques avec inscriptions, destinées à apaiser dans le présent la douleur de l'entourage, et à identifier dans l'avenir la personnalité en question. En plusieurs circonstances, et surtout autrefois, des corps ou des fragments de corps, soit de saints, soit de personnages illustres, ont été emmurés avec plaques commémoratives ; parfois, dans le corps d'une statue religieuse, comme reliques. La « pierre d'autel » offre une petite excavation appelée « sépulcre », dans laquelle on place une relique. Les « cœurs » sont enfermés dans une boîte de plomb scellée et soudée, laquelle est murée dans, autant que possible, une petite excavation d'hypogée. Pour ce qui est des « boîtes de première pierre », un maçon fort expérimenté m'a communiqué les renseignements suivants : 1° Il a pris part à la démolition, jusqu'aux fondements, de trois églises de campagne des XIIIe et XIVe siècles ; on n'a découvert aucune boîte ; dans l'une de ces églises, on

Digitized by Google

trouva un recoin souterrain, dans lequel étaient huit crânes, avec chacun une étiquette, mais telle était la vétusté de ces parchemins que les plus habiles paléographes n'en purent rien tirer ; 2° le même maçon a collaboré à l'édification de plusieurs sanctuaires ; il a constaté que la « boîte de commémoration » se plaçait toujours à droite en entrant, sous le premier pilier ; boîte en plomb soudée et scellée ; l'une d'elle avait 0,30^{cm} de long et 0,8^{cm} de large, quelques centimètres de haut, ce qui la rapprochait d'un étui. Le même maçon en a vu placer dans les fondements civils, toujours à droite en entrant, s'il s'agissait d'un bâtiment.

On retrouve bien rarement de ces précieux coffrets ; n'en a-t-on pas toujours placé ? ou ont-ils été consumés par le temps « *tempus edax rerum* » ? ou a-t-on fait fausse route dans les recherches ? Les trois hypothèses sont admissibles ; notons que le bronze se conserve bien longtemps en pleine terre, et l'or ne s'y ternit même pas.

Je ne sache pas que dans la démolition des deux églises Saint-Eutrope, et dans les fondements de la dernière, on ait découvert quelques objets ou vestiges dignes d'attirer l'attention, tels que : crypte, hypogée, sépulcre, souterrain, citerne, catacombes, ossuaires, statuettes, tombes de marque, plaques et dalles commémoratives, reliques, inscriptions murales, monogrammes emblématiques gravés, piscine cultuelle, vestiges gallo-romains, boîtes de fondation. Il faut bien reconnaître que les fondements antérieurs n'ont pas été fouillés en entier, les trois églises ayant bien été sur le même emplacement successivement et dans la même orientation, mais non sur le même pourtour exactement ; leurs dimensions ayant été différentes, il était donc inutile de fouiller ce qui n'était pas en superposition directe, il suffisait de raser ; de même pour le milieu, qu'on se serait bien gardé de fouiller et bouleverser, puisque c'était un chantier tout fait. Néanmoins, je le répète, cette absence si absolue de toute trace du passé, dont on aurait trouvé quelques spécimens, corrobore l'hypothèse que le

Digitized by Google

vieux sanctuaire fut, dans le principe, la propriété des « pauvres clarisses », et qu'il ne devint église publique que peu à peu, par une tolérance devenue à la longue droit coutumier, et enfin par décision du Concordat instituant dorénavant comme sanctuaire paroissial l'oratoire vendu en 1793 et racheté en 1802.

Objets anciens éparpillés.

Nous avons vu qu'aux abords de l'avant-dernière église, on avait constaté la présence de débris sculpturaux provenant de démolitions antérieures, mais il n'y a pas lieu de s'en étonner ; rien n'est plus commun en province, et particulièrement à la campagne : fûts de colonnes servant de bancs ou de bornes ; bas-reliefs enchâssés dans les parois, même dans les murs des chemins ; fragments de croix au poinçon d'une maison ; chapiteaux renversés soutenant une croix ; fragments sculptés adaptés aux maisons modestes; et pour notre ville, entrant dans la disposition de maisonnettes, voire même de « tonnes de vignes », en ornements dans des enclos et jardins, relégués dans des cuvages, des coins, ornant une porte, soutenant une table, que sais-je encore ! tous abandonnés après démolition, ou exhumés de terre et laissés là (Herbet, Gerzat, rue des Gras, des Chaussetiers, Croix-du-Pavage, etc.). Il reste encore bien des objets ensevelis sous la terre ; quand des travaux en exhument, c'est à l'archéologue à les étudier avant qu'ils ne disparaissent encore ; c'est ainsi qu'on reconstruit l'Histoire, et selon la belle expression de Shakspeare, « qu'avec la poussière des morts, on refait des vivants ».

Enfin, pour terminer, je ne dirai qu'un mot sur le temple de Wasso : c'est qu'on a trouvé enfouies, soit au puy de Dôme, soit à Clermont, 5 statuettes de Mercure en bronze, différant peu entre elles.

Dr Pierre Hospital.

Digitized by Google

COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE

DU PUY-DE-DOME

OBSERVATIONS DES STATIONS DÉPARTEMENTALES

RÉSUMÉES

PAR M. J.-R. PLUMANDON

Météorologiste à l'Observatoire du Puy de Dôme

(Suite.)

STATION DE SAINT-REMY-SUR-DUROLLE. — Alt. 672 m.

Observateur : M. DISSARD, instituteur.

JANVIER 1905. — *Température :* moyenne : 0°0 ; minima : —18°6 le 3 ; maxima : 15°0 le 10. — *Eau météorique :* 98mm1. — Le 19, trente centimètres de neige.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : 1°8 ; minima : —7°6 le 14 ; maxima : 11°3 le 7. — *Eau météorique :* 64mm3. — Le 21, trente centimètres de neige.

MARS. — *Température :* moyenne : 5°6 ; minima : —5°2 le 5 ; maxima : 21°6 le 31. — *Eau météorique :* 127mm0.

AVRIL. — *Température :* moyenne : 9°0 ; minima : —2°0 le 7 ; maxima : 22°1 le 29. — *Eau météorique :* 65mm9.

MAI. — *Température :* moyenne : 10°7 ; minima : 0°8 le 24 ; maxima : 27°4 le 31. — *Eau météorique :* 78mm5.

JUIN. — *Température :* moyenne : 17°1 ; minima : 3°2 le 8 ; maxima : 29°3 le 30. — *Eau météorique :* 61mm3.

JUILLET. — *Température :* moyenne : 20°2 ; minima : 9°6 le 7 ; maxima : 33°8 le 28. — *Eau météorique :* 47mm8.

AOUT. — *Température :* moyenne : 18°2 ; minima : 5°0 le 7 ; maxima : 33°8 le 10. — *Eau météorique :* 178mm0.

SEPTEMBRE. — *Température :* moyenne : 13°4 ; minima : 3°2 le 22 ; maxima : 29°0 le 12. — *Eau météorique :* 213mm0.

OCTOBRE. — *Température :* moyenne : 5°6 ; minima : — 7°2 le 25 ; maxima : 17°2 le 30. — *Eau météorique :* 99mm4.

Digitized by Google

NOVEMBRE. — *Température :* moyenne : 4°6 ; minima : —4°8 le 18 ; maxima : 16°0 le 27. — *Eau météorique* : 178mm2.

DÉCEMBRE. — *Température :* moyenne : 2°1 ; minima : —8°0 le 13 ; maxima : 14°2 le 26. — *Eau météorique :* 44mm0.

STATION DE THIERS. — Alt. 430 m.

Observateur : M. MARCÉ, Commis des Ponts et Chaussées.

JANVIER 1905. — *Température :* moyenne : 1°0 ; minima : —15°0 le 2 ; maxima : 14°0 le 9. — *Eau météorique :* 84mm0.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : 2°5 ; minima : —6°0 le 14 ; maxima : 13°0 le 2. — *Eau météorique :* 39mm0.

MARS. — *Température :* moyenne : 7°0 ; minima : —5°0 le 6 ; maxima : 24°0 le 30. — *Eau météorique :* 89mm0.

AVRIL. — *Température :* moyenne : 10°4 ; minima : —1°0 le 24 ; maxima : 25°0 le 29. — *Eau météorique :* 45mm0.

MAI. — *Température :* moyenne : 11°5 ; minima : 0°0 le 24 ; maxima : 29°0 le 30. — *Eau météorique :* 66°0.

JUIN. — *Température :* moyenne : 19°0 ; minima : 5°0 le 7 ; maxima : 33°0 le 29. — *Eau météorique :* 45mm0.

JUILLET. — *Température :* moyenne : 22°0 ; minima : 8°0 le 19 ; maxima : 37°0 le 27. — *Eau météorique :* 24mm0.

AOUT. — *Température :* moyenne : 18°5 ; minima : 7°0 le 6 ; maxima : 38°0 le 9. — *Eau météorique :* 132mm0.

SEPTEMBRE. — *Température :* moyenne : 14°2 ; minima : 5°0 le 28 ; maxima : 31°0 le 11. — *Eau météorique :* 76mm0.

OCTOBRE. — *Température :* moyenne : 15°0 ; minimum : 8°0 le 24 ; maxima : 29°0 le 3. — *Eau météorique :* 81mm0.

NOVEMBRE. — *Température :* moyenne : 13°7 ; minima : 5°0 le 17 ; maxima : 26°0 le 22. — *Eau météorique :* 157mm0.

DÉCEMBRE. — *Température :* moyenne : 6°3 ; minima : 0°0 le 5 ; maxima : 15°0 le 26. — *Eau météorique :* 9mm0.

STATION DE VERNET-LA-VARENNE. — Alt. 820 mètres.

Observateur : M. BRÉCHARD, instituteur.

JANVIER 1905. — *Température :* moyenne : —1°5 ; minima : —20°5 le 3 ; maxima : 13°0 le 9. — *Eau météorique :* 42mm0.

La quantité de neige tombée pendant ce mois a été considéra-

Digitized by Google

ble : des sources, taries depuis des mois, se sont remises à couler, à la grande satisfaction des habitants. Malheureusement la neige, emportée par le vent, au fur et à mesure de sa chute, a obstrué les chemins, en même temps qu'elle laissait à découvert, et exposés aux méfaits des fortes gelées, les champs de blés et de seigles.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : 0°3 ; minima : — 6°7 le 23 ; maxima : 11°5 le 6. — *Eau météorique :* 47mm5.

On continue de craindre pour la bonne réussite des blés et des seigles qui sont clairs, chétifs et de mauvaise teinte. L'état sanitaire de la population, d'ordinaire si mauvais à cette époque de l'année, a été excellent. — Le temps a été remarquable, en outre, par le calme presque complet et ininterrompu de l'air, malgré les oscillations assez considérables du baromètre.

MARS. — *Température :* moyenne : 5°3 ; minima : —4°0 le 6 ; maxima : 21°5 le 30. — *Eau météorique :* 61mm2.

La température relativement élevée des derniers jours de ce mois a fait faire un grand pas à la végétation. Les blés ont doublé et pris une belle coloration. Les abricotiers sont couverts de fleurs.

AVRIL. — *Température :* moyenne : 8°2 ; minima : —3°0 le 7 ; maxima : 22°5 le 28. — *Eau météorique :* 50mm6.

On est généralement satisfait de l'état des récoltes qui s'annoncent bien et promettent d'être précoces. La plantation des pommes de terre et les semailles des avoines se font dans d'excellentes conditions. Le refroidissement survenu après le 20 a pourtant quelque peu ralenti la marche de la végétation qui avait été très rapide.

MAI. — *Température :* moyenne : 9°2 ; minima : —0°3 le 24 ; maxima : 27°0 le 30. — *Eau météorique :* 72mm2.

L'état sanitaire de la population n'a pas été bon pendant ce mois : il y a eu de nombreux cas de maladies de la gorge et de rhumes opiniâtres. Les récoltes n'ont pas profité comme on était en droit de l'espérer après le mois si propice d'avril. Cela a tenu un peu au manque de pluie, et surtout au défaut de chaleur.

JUIN. — *Température :* moyenne 15°7 ; minima : 3°5 le 8 ; maxima : 28°0 le 27. — *Eau météorique :* 97mm1.

Les récoltes : blés, seigles, avoines, pommes de terre, sont magnifiques. Les foins seuls laissent à désirer. Ils seront peu abondants, à cause, paraît-il, des gelées de l'hiver, et aussi de celles du printemps. Les pluies relativement abondantes de ce mois n'ont réparé qu'en partie le mal causé par les gelées.

JUILLET. — *Température :* moyenne : 19°6 ; minima : 6°3 le 20 ; maxima : 33°0 le 22. — *Eau météorique :* 22mm8.

La grande sécheresse qui a régné pendant ce mois a fait quelque

Digitized by Google

peu de mal aux céréales qui ont mûri trop vite. On se plaint de manquer d'eau pour abreuver les bestiaux. D'ordinaire, cette pénurie d'eau ne se produisait que bien plus tard, vers la fin d'août.

Aout. — *Température :* moyenne : 16°7 ; minima : 5°0 le 13; maxima : 32°0 le 10. — *Eau météorique :* 162mm1.

Le mois d'Août a été favorable à l'agriculture. Les moissons ont été abondantes et se sont faites dans de bonnes conditions. Les pluies copieuses qui sont survenues au commencement, au milieu et à la fin du mois, ont été très profitables aux herbages et aux prairies.

Septembre. — *Température :* moyenne : 12°1 ; minima : 4°0 le 27 ; maxima : 27°0 le 11. — *Eau météorique :* 186mm3.

Mois détestable : brumeux, froid et pluvieux à partir du 12. Les regains fauchés se sont pourris, et c'est avec beaucoup de peine qu'on a pu rentrer les *pignons* de blé. L'état sanitaire a été médiocre.

Octobre. — *Température :* moyenne : 3°5 ; minima : —7°3 le 27 ; maxima : 16°0 le 1er. — *Eau météorique :* 62mm8.

Ce mois a été encore plus mauvais que le précédent. Brumeux et pluvieux pendant la première quinzaine, il a été très froid durant la seconde. Les ensemencements des cérérales d'hiver n'ont pu être terminés, et les fortes gelées (—5°, —6° et —7°) de la fin du mois ont gravement endommagé la récolte des pommes de terre.

Novembre. — *Température :* moyenne : 3°1 ; minima : —5°5 le 23 ; maxima : 13°0 le 26. — *Eau météorique :* 136mm9.

Ce mois ne nous a guère dédommagés de l'inclémence de ses deux devanciers. C'est à grand peine qu'on a pu terminer les semailles des céréales, et nous n'avons pas eu d'été de la Saint-Martin. La soirée du 5 et la nuit du 5 au 6 ont été particulièrement mauvaises : il est tombé, par un temps presque absolument calme, une couche de vingt centimètres d'une neige fondante, qui a fourni 50 millimètres d'eau, et qui a brisé un très grand nombre d'arbres dans les bosquets environnants. — La dernière décade a cependant été un peu meilleure.

Décembre : *Température :* moyenne : 1°1 ; minima : —9°5 le 17 maxima : 15°5 le 9. — *Eau météorique :* 21mm1.

Nous avons eu un temps sec, mais brumeux en général, à part quelques belles journées de soleil vers la fin du mois. Les jeunes blés, qui étaient très faibles à la fin de novembre, n'ont guère profité pendant ce mois, à cause des fortes gelées qu'ils ont eu à subir sans être protégés par une couche de neige.

Digitized by Google

STATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES USINES DE BOURDON

Alt. moyenne : 326 mètres.

		Minima.	Maxima.	Température moyenne.	Eau météorique.
Janvier 1904	Bourdon.....	—17°5 le 3	16°0 le 9	1°7	13mm9
	Chappes.....	—17°0 le 3	16°0 le 9	1°7	9mm3
	Saint-Beauzire	—16°0 le 3	16°0 le 9	1°4	9mm5
Février	Bourdon.....	—7°0 le 7	14°0 le 6	4°1	24mm1
	Chappes.....	—7°0 le 7	14°0 le 6	4°1	23mm2
	Saint-Beauzire	—6°0 le 7	14°0 le 6	4°0	24mm8
Mars	Bourdon.....	—3°0 le 2	28°0 le 31	9°3	38mm0
	Chappes.....	—4°0 le 2	26°0 le 31	9°0	35mm6
	Saint-Beauzire	—3°0 le 2	26°0 le 31	9°1	32mm0
Avril	Bourdon.....	—2°0 le 25	28°0 le 2	12°1	52mm9
	Chappes.....	—4°0 le 25	27°0 le 2	11°9	39mm5
	Saint-Beauzire	—3°0 le 25	28°0 le 2	12°0	58mm0
Mai	Bourdon.....	0°0 le 24	31°0 le 30	12°3	81mm6
	Chappes.....	1°0 le 24	30°0 le 31	11°8	62mm6
	Saint-Beauzire	0°0 le 24	31°0 le 30	12°1	70mm5
Juin	Bourdon.....	4°0 le 13	33°0 le 5	18°4	44mm2
	Chappes.....	5°0 le 13	34°0 le 5	17°9	37mm0
	Saint-Beauzire	4°0 le 13	32°0 le 4	18°3	40mm0
Juillet	Bourdon.....	6°5 le 21	36°5 le 27	22°2	27mm2
	Chappes.....	4°0 le 21	37°0 le 28	21°6	21mm2
	Saint-Beauzire	5°0 le 21	37°0 le 27	21°9	24mm5
Août	Bourdon.....	5°0 le 13	37°0 le 10	19°9	118mm5
	Chappes.....	5°0 le 13	36°0 le 9	19°7	131mm8
	Saint-Beauzire	5°0 le 13	36°0 le 9	19°9	109mm0
Septembre	Bourdon.....	3°0 le 27	33°0 le 11	15°5	155mm3
	Chappes.....	4°0 le 27	32°0 le 12	15°2	168mm4
	Saint-Beauzire	3°0 le 27	31°0 le 11	15°2	144mm5
Octobre	Bourdon.....	—8°5 le 27	20°0 le 29	7°3	33mm6
	Chappes.....	—8°0 le 27	19°0 le 29	7°1	36mm0
	Saint-Beauzire	—8°0 le 27	20°0 le 29	7°3	36mm3
Novembre	Bourdon.....	—5°0 le 22	18°0 le 5	6°3	123mm8
	Chappes.....	—5°0 le 22	19°0 le 5	6°2	111mm2
	Saint-Beauzire	—5°0 le 22	17°0 le 5	6°1	118mm0
Décembre	Bourdon.....	—10°0 le 25	15°0 le 8	6°9	13mm0
	Chappes.....	—10°0 le 25	16°0 le 8	6°7	6mm8
	Saint-Beauzire	—10°0 le 25	15°0 le 8	6°5	6mm0

Température moyenne du sol a Bourdon, a 20 centimètres de profondeur.

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2°3	3°7	7°3	13°2	14°2	20°5	24°5	22°0	16°2	8°4	5°7	3°4

Digitized by Google

Observations sur quelques phénomènes périodiques concernant les animaux et les végétaux.

STATION DE MÉNÉTROL. — Alt. 335 mètres.

Observateur : M. VERNIÈRE.

CÉRÉALES :

	Semailles	Epiage	Floraison	Moisson
Blé d'hiver.....	3 nov.	5 juin	15 juin	25 juil.
Blé de printemps.....	20 mars	18 juin	25 juin	30 juil.
Orge de printemps.....	20 mars	1 juin	25 juin	20 juil.
Avoine commune de printemps	25 mars	25 juin	25 juin	25 juil.

PLANTES DIVERSES. — *Floraison :* de la luzerne, 25 mai, — du trèfle, 2 juin. *Fauchaison des près bas :* 14 juin. — *Betteraves :* semis, 10 avril. — Récolte, 20 octobre.

PLANTES VIVACES : *Feuillaison :* violette des bois, 12 mars. — Primevère jaune : 1er février.

OISEAUX : chant du coucou, 23 mars.

ANIMAUX DIVERS. — Réveil des chauves-souris, 20 mars ; réveil de la grenouille, 21 mars ; sortie du limaçon, 20 mars.

STATION D'ORCINES. — Alt. 832 mètres.

Observateur : M. LEFEBVRE.

FÉVRIER. — 7. Les pivoines arborescentes et les lilas bourgeonnent. — 18. Les primevères commencent à fleurir. — 19. Les jonquilles et les narcisses sortent de terre. — 20. Le lis asphodèle (hemerocalis) sort de terre.

MARS. — 1er. Le cassis et le groseillier bourgeonnent. — 7. L'oseille commence à pousser. — 8. L'aconit sort de terre. — 9. Les oiseaux chantent. — 19. La corbeille d'argent fleurit. — 20. La pivoine herbacée sort de terre. — 22. L'anémone hépatique commence à fleurir. — 24. Feuillaison du chèvrefeuille et du sureau.

Digitized by Google

— 25. Premières mouches. — 26. Les prés et les champs de seigle reverdissent. — 27. Les haies bourgeonnent. — 28. Premières violettes dans les champs. — 29. Le bois-gentil s'épanouit.

Avril. — 1er. L'aspérule odorante a reverdi. — 13. Floraison de la giroflée jaune. — 15. Feuillaison des haies. — Le coucou chante. — 17. On commence à planter les pommes de terre. — 18. On sème les avoines. Les moutons couchent au parc. — 30. Les poiriers, les cerisiers et les pruniers sont en fleurs. — Feuillaison des lilas, sureaux, ormeaux, bouleaux, etc.

Mai. — 7. Floraison des narcisses. — 8. Floraison de la spérule odorante. — 14. Floraison des pommiers. — 16. On commence à conduire les vaches dans les pâturages. — 21. Floraison des genêts. — 22. Epiage du seigle. — 23. Floraison des pivoines arborescentes. — 24. Presque tous les arbres ont leurs feuilles. — 25. Floraison des lilas. — 26. Floraison de l'aubépine. — 28. On conduit les vaches dans les montagnes. — 29. Les pivoines herbacées s'épanouissent.

Juin. — 3. Premier chant de la caille. — 6. Floraison des saxifrages. — 8. Floraison des bluets, des coquelicots, des œillets. — 9. Floraison des seigles. — 11. Les pommes de terre sortent du sol. — 15. Floraison de la valériane. — 16. Premières roses. — 20. Floraison des sureaux. — 22. Fauchaison des prairies. — 26. Floraison du chèvrefeuille.

Juillet. — 14. Floraison du lis blanc. — 16. Les seigles jaunissent. — 22. Les fenaisons sont terminées. — 25. On commence les moissons.

Aout. — 7. On fauche les avoines. — 19. La moisson des seigles est terminée.

Septembre. — 7. La fauchaison des avoines est terminée. — 10. On fauche les regains. — 22. On commence les semailles des seigles.

Octobre. — 9. On commence la récolte des pommes de terre. — 11. Passages d'oies sauvages dans l'après-midi. — 15. La défeuillaison des arbres commence. — 20. Première neige. — 21. La défeuillaison des arbres s'accentue. — 30. Les arbres sont presque entièrement dépouillés de leurs feuilles.

Novembre. — 5. Les moutons ne passent plus la nuit au parc, et couchent dans les étables. — 6. Les arbres ont perdu toutes leurs feuilles. — 16. Le bétail ne sort plus des étables.

Digitized by Google

ORAGES DE L'ANNÉE 1905

DANS LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Par J.-R. PLUMANDON

Météorologiste à l'Observatoire du Puy de Dôme

Durant l'année 1905, les orages ont été observés dans 40 localités du département du Puy-de-Dôme. Les observateurs dont la collaboration est absolument bénévole, sont ordinairement les instituteurs des différentes communes, et quelquefois des propriétaires qui comprennent l'intérêt que l'agriculture doit porter aux études météorologiques.

Nous avons reçu 333 bulletins qui ont permis de constater qu'il s'est produit en 1905, 41 journées orageuses seulement, alors que leur nombre normal est d'environ 60. Si l'on ajoute que pour 14 journées, les orages n'ont intéressé qu'une ou deux de nos stations, et qu'il n'y a eu qu'une seule journée, celle du 3 avril, pendant laquelle les orages en ont atteint 20, on reconnaîtra que l'activité orageuse a été très faible.

Digitized by Google

Répartition des orages dans le cours de l'année. — On en a observé 2 en mars, 3 en avril, 5 en mai, 11 en juin, 6 en juillet, 7 en août, 5 en septembre, 1 en octobre et 1 en novembre. — En les rapportant à la marche annuelle de la terre autour du soleil, on en trouve 18 avant le solstice d'été et 23 après, ou bien 18 pendant le printemps, 20 en été et 3 en automne.

Répartition suivant les heures du jour. — Durant la période diurne de 24 heures, les orages ont éclaté 6 fois la nuit et 35 fois le jour, ou encore 20 fois le matin et 21 fois le soir, ou enfin 8 fois avant 9 heures du matin et 33 fois après.

Répartition suivant les hauteurs barométriques. — Sur les 41 journées orageuses, il s'en est produit 33 pendant que le baromètre indiquait une pression inférieure à la normale 760^{mm}, et 8 seulement ont correspondu à une pression supérieure à 760^{mm}. Parmi ces dernières il n'y en a que deux qui se rapportent à une pression plus forte que 763^{mm}.

Sur le total, 33 journées orageuses ont coïncidé avec une uniformité plus ou moins grande de la pression atmosphérique en France.

Durée des Orages. — Pour l'année 1905, nos correspondants nous ont transmis 286 observations constatant le temps que les orages ont duré dans leurs localités respectives. Ces durées se répartissent ainsi :

8 ont duré de 0 à 15 minutes;
29 ont duré de 15 à 30 minutes;
40 ont duré de 30 à 45 minutes ;
49 ont duré de 45 minutes à 1 heure;
88 ont duré de 1 à 2 heures ;
39 ont duré de 2 à 3 heures ;
15 ont duré de 3 à 4 heures;

Digitized by Google

12 ont duré de 4 à 5 heures;
2 ont duré de 5 à 6 heures;
1 a duré de 6 à 7 heures;
3 ont duré plus de 7 heures.

Si l'on considère, non plus la durée de l'orage dans une localité, mais le temps pendant lequel les manifestations de chacune des 41 journées orageuses ont persisté sur un point ou sur un autre dans le département, on en trouve :

2 qui ont duré de 20 minutes à 1 heure;
9 qui ont duré de 1 à 2 heures;
2 qui ont duré de 2 à 3 heures;
3 qui ont duré de 3 à 4 heures;
2 qui ont duré de 4 à 5 heures;
4 qui ont duré de 5 à 6 heures;
4 qui ont duré de 6 à 7 heures;
7 qui ont duré de 7 à 8 heures;
3 qui ont duré de 8 à 10 heures;
3 qui ont duré de 10 à 14 heures.

Durée des pluies orageuses. — En ce qui concerne la durée des pluies orageuses dans une même localité, nous avons eu 243 observations qui se décomposent ainsi :

61 ont duré de 0 à 15 minutes;
69 ont duré de 15 à 30 minutes;
14 ont duré de 30 à 45 minutes;
32 ont duré de 45 à 60 minutes;
31 ont duré de 1 à 2 heures;
19 ont duré de 2 à 3 heures;
4 ont duré de 3 à 4 heures;
3 ont duré de 4 à 5 heures;
1 a duré de 5 à 6 heures;
1 a duré de 6 à 7 heures;
8 ont duré plus de 7 heures.

Durée des chutes de grêle. — Les chutes de grêle ont été, comme les orages, bien moins nombreuses et bien

Digitized by Google

moins graves que les années précédentes : on nous en a signalé 36, dont 12 seulement ont occasionné des dégâts plus ou moins graves. — Parmi ces 36 chutes de grêle :

14 n'ont donné que quelques grêlons;
8 ont duré au plus 5 minutes;
5 ont duré de 5 à 10 minutes;
3 ont duré de 10 à 15 minutes;
1 a duré 20 minutes.

Orages à neige. — Deux journées orageuses, l'une au printemps, l'autre à l'automne, ont donné de la neige dont la chute a été consécutive aux orages. Le 21 mars, les chutes de neige ont été localisées dans la région montagneuse de l'Ouest. Le 5 novembre, elles se sont étendues sur presque tout le département.

Directions suivies par les orages. — Les 333 bulletins d'orage que nous avons reçus pendant l'année 1905 contenaient 280 observations de direction qui se répartissent ainsi :

Du S. E. au N. W.....	5	Du N. W. au S. E.....	38
Du S. au N.....	52	Du N. au S.....	6
Du S. W. au N. E.....	126	Du N. E. au S. W.. ...	0
De l'W. à l'E.....	53	De l'E. à l'W.....	0

On y remarque, comme toujours, la grande prédominance des orages qui suivent des directions comprises entre S. N. et W. E., et l'absence un peu exceptionnelle d'orages provenant du secteur Est.

Le tableau ci-après permet d'apprécier l'importance relative des orages au point de vue de leur durée, du nombre de communes qu'ils ont pu atteindre et des dégâts qu'ils ont dû causer.

Digitized by Google

Orages de l'année 1905 dans le département du Puy-de-Dôme.

JOURS D'ORAGES	DURÉE DES ORAGES	Nombre des Stations atteintes par les orages.	NOMBRE DE STATIONS OU ONT ÉTÉ SIGNALÉS									
			des chutes de grêle		de la pluie avec dégâts.	du vent avec dégâts.	des chutes de foudre avec					
			avec dégâts	sans dégâts.			personnes tuées.	personnes blessées.	animaux tués.	maisons incendiées.	arbres foudroyés.	dégâts divers.
21 Mars.	De 7 h. 35 à midi.	12	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2
31 —	De 4 h. 30 à 7 40 h. soir.	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3 Avril.	De 3 h. à 9 h. 30 soir.	20	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»
11 —	De 9 h. 50 à 11 h. 45 matin.	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
14 —	De 10 h. mat. à 5 h. 30 soir.	7	1	3	»	»	»	»	»	»	»	»
5 Mai.	De 2 h. à 2 h. 40 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6 —	De 2 h. à 4 h. 20 matin.	2	«	1	1	»	»	»	»	»	»	»
19 —	De 10 h. 30 mat. à 4 h. 30 soir.	18	»	3	»	»	»	»	»	»	1	»
20 —	De midi 30 à 6 h. soir.	9	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
31 —	De 1 h. à 2 h. 30 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5 Juin.	De 5 h. à 6 h. 15 soir.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10 —	De 9 h. mat. à 4 h. 25 soir.	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
13 —	De 2 h. à 7 h. soir.	5	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»
14 —	De 11 h. matin à 7 h. 30 soir.	13	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»
16 —	De 3 h. 45 à 5 h. soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
17 —	De 8 h. 45 matin à 5 h. soir.	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18 —	De 6 h. à 6 h. 30 soir.	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
19 —	De 11 h. 45 matin à 4 h. soir.	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
27 —	De 3 h. 15 à 10 h. 30 soir.	18	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
29 —	De 11 h. matin à 8 h. soir.	8	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»
30 —	De minuit matin à 1 h. 30 soir.	12	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
1 Juillet.	De 5 h. matin à 6 h. 25 soir.	8	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5 —	De 10 h. matin à 3 h. soir.	7	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»
9 —	De 10 h. matin à 5 h. soir.	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
17 —	De 4 h. 45 matin à 10 h. soir.	17	1	2	1	»	1	3	»	»	1	3

Digitized by Google

JOURS D'ORAGES	DURÉE DES ORAGES	Nombre de Stations atteintes par les orages.	NOMBRE DE STATIONS OU ONT ÉTÉ SIGNALÉS									
			des chutes de grêle		de la pluie avec dégâts.	du vent avec dégâts.	des chutes de foudre avec					
			avec dégâts.	sans dégâts.			personnes tuées.	personnes blessées.	animaux tués.	maisons incendiées	arbres foudroyés.	dégâts divers.
23 Juillet.	De 6 h. 10 à 7 h. 20 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
27 —	De 6 h. à 7 h. 15 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1 Août.	De 4 h. à 5 h. soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4 —	De 11 h. 55 à 6 h. 40 soir.	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10 —	De 5 h. à 11 h. soir.	5	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»
13 —	De 11 h. mat. à 9 h. 30 soir.	9	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
16 —	De 2 h. 30 mat. à 6 h. 10 soir.	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
25 —	De midi 45 à 10 h. 40 soir.	11	2	3	»	»	»	»	»	»	»	»
26 —	De 5 h. à 10 h. soir.	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7 Septembre.	De 5 h. 25 à 6 h. 30 soir.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
11 —	De 4 h. 30 à 11 h. 50 soir.	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18 —	De 11 h. matin à 5 h. soir.	8	1	1	1	»	»	»	»	»	»	1
19 —	De midi à 7 h. soir.	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
26 —	De 2 h. 15 à 2 h. 45 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
30 Octobre.	De 1 h. 45 à 2 h. 45 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5 Novembre.	De 5 h. à 7 h. matin.	7	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux 41		259	10	29	5	2	1	3	1	»	3	7

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DES ORAGES

ORAGES DU 21 MARS. — *De 7 h. 35 du matin à midi. Centre de dépression (754mm) vers nos côtes de l'Atlantique et pressions un peu uniformes. 12 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 756mm4 à minuit.— Température maxima : 10°5 à 1 h. 20 du matin.*

Ces orages débutent à Picherande et à Nébouzat, versent un peu de grésil ou de petite grêle dans ces deux localités, et ils se propagent dans toute la région montagneuse de l'Ouest. Dans la plaine ils n'ont pas dépassé Clermont, Ménétrol et Cournon. Sur quelques points on a observé de vifs éclairs, de forts coups de tonnerre, et des chutes de foudre ont été constatées à Orcines au bureau téléphonique, à Cournols sur un rocher situé en face de la maison d'école. Dans les régions d'Orcines, de Ceyssat, de Nébouzat et de Gelles, la neige a succédé à la pluie à partir de onze heures.

ORAGES DU 31 MARS. — *De 4 h. 30 à 7 h. 40 du soir. — Pressions uniformes dans la France centrale. — A Clermont : minimum barométrique : 761mm8 à minuit. — Température maxima : 22°5 à 1 h. 15 du soir.*

Les deux stations qui nous signalent ces orages sont Isserteaux où l'orage marche du S.S.W. au N.N.E, et Dore-l'Eglise où il se déplace en sens contraire, c'est-à-dire du N.N.W. au S.S.E.

ORAGES DU 3 AVRIL. — *De 3 heures à 9 h. 30 du soir. — Pressions un peu fortes, mais uniformes en France. — 20 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 761mm6 à 4 h. 30 du soir. — Température maxima : 18°4 à 2 h. 10 du soir.*

Ces orages, généralement faibles, se sont cependant manifestés dans presque tout le département, avec de très vifs éclairs à Cournon et de forts coups de tonnerre à Combronde ; presque tous ont marché du quart S. W. vers le quart N.E. Quelques grêlons de petite dimension sont tombés à Cournols ainsi qu'à Chanonat, et, à Saint-Bonnet-le-Bourg, la pluie a été accompagnée de grêle menue, mais abondante, pendant cinq minutes.

ORAGES DU 11 AVRIL. — *De 9 h. 50 à 11 h. 45 du matin. — Pressions très faibles et un peu uniformes en France.— 4 stations atteintes. - A Clermont : minimum barométrique : 745mm6 à 2 h. 30 du matin. — Température maxima : 17°4, à 2 h. 40 du soir.*

Digitized by Google

Ils se manifestent surtout dans le Nord du département, et n'ont pas une grande intensité. A Cournon, limite méridionale de la région atteinte, on constate la chute de grêle assez grosse mais fondante.

ORAGES DU 14 AVRIL. — *De 10 heures du matin à 5 h. 30 du soir. — Centre de dépression (740mm) en Irlande, et pressions uniformes en France. — 7 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 757mm0 à midi 20. — Température maxima : 19°6 à 10 h. 30 du matin.*

Disséminés dans la moitié orientale du département, ces orages ont été faibles, mais ils ont versé du grésil à Thiers, ainsi qu'à Thiolières, et quelques petits grêlons à Cournon.

ORAGES DU 5 MAI. — *De 2 heures à 2 h. 40 du soir. — Centre de dépression (760mm) en Provence.— 1 station atteinte.— A Clermont : 757mm5 à minuit. — Température maxima : 11°2 à 11 h. 50 du soir.*

C'est un faible orage qui se manifeste à Thiolières, dans la région d'Ambert.

ORAGES DU 6 MAI. — *De 2 heures à 4 h. 20 du matin. — Centre de dépression (760mm) sur la France centrale.— 2 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 757mm0 à 3 heures du matin. — Température maxima : 14°0 à 3 h. 20 soir.*

Médeyrolles et Saint-Maurice-de-Pionsat, situées aux deux extrémités S.E. et N.W. du département, sont les stations qui signalent ces orages. A Médeyrolles l'orage est caractérisé par un vent violent, un tonnerre formidable et par une grêle menue qui tombe en grande quantité durant un quart d'heure. — A Saint-Maurice-de-Pionsat on observe de vifs éclairs et une pluie torrentielle qui ravine les terrains en pente.

ORAGES DU 19 MAI. — *De 10 h. 30 du matin à 4 h. 30 du soir. — Pressions faibles et uniformes en France. — 18 stations atteintes. — A Clermont : 758mm6 à 2 h. 30 du soir. — Température maxima : 23°5 à 1 h. 15 soir.*

Les orages de cette journée ont intéressé presque tout le département, mais surtout la région Nord-Ouest. Dans quelques localités le tonnerre a pris une intensité remarquable, et sur le territoire de la commune de Combronde, la foudre a frappé des peupliers à deux reprises. A Saint-Angel, il est tombé du grésil ; à Thiolières, au début de l'orage, quelques grêlons d'un centimètre de diamètre sont mêlés à la pluie ; — enfin, à La Crouzille, vers la limite Nord-Ouest du département, l'orage verse une grêle abondante qui cause des dégâts assez considérables.

Digitized by Google

La Crouzille. — Vers une heure, les coups de tonnerre, qu'on entendait depuis midi 30, deviennent moins fréquents, mais l'obscurité produite par les nuages devient très grande, et il tombe quelques grêlons mêlés à la pluie. Celle-ci diminue alors, mais les grêlons augmentent en nombre ainsi qu'en grosseur, atteignent la dimension d'un gros pois, et ont bientôt recouvert le sol d'une couche de 3 à 4 centimètres d'épaisseur. L'intensité de la grêle n'a diminué qu'à 1 h. 10, et il tombait encore quelques grêlons à 1 h. 15. — Les prairies et les céréales ont peu souffert, mais les jeunes semis de betteraves et de carottes fourragères sont hachés, ensablés et ravinés; dans les jardins, les légumes sont déchiquetés; sous les arbres fruitiers, les feuilles et les fruits jonchent le sol.

A. CALIXTE, instituteur.

ORAGES DU 20 MAI.— *De midi 30 à 6 heures du soir.— Pressions uniformes en France.— 9 stations atteintes.— A Clermont: minimum barométrique : 757mm8 à 2 h. 30 soir. — Température maxima : 19°6 à 1 h. 50 soir.*

C'est surtout dans le Centre et dans le Nord-Ouest que se produisent ces orages qui donnent de fortes pluies dans quelques localités, particulièrement à Ménétrol. On constate une chute de grêle mêlée à la pluie à Vic-le-Comte.

ORAGES DU 31 MAI. — *De 1 heure à 2 h. 30. — Pressions un peu fortes, mais uniformes en France. — 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique : 763mm9 à 3 heures du matin. — Température maxima : 23°0 à 11 heures du matin.*

C'est un très faible orage qui nous est signalé par notre correspondant de Thiolières, et qui reste cantonné dans la haute vallée de la Dore.

ORAGES DU 5 JUIN. — *De 5 heures à 6 h. 15 du soir. — Pressions uniformes en France. — 3 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 757mm6 à 5 heures du soir. — Température maxima : 25°3 à 10 h. 20 du matin.*

Les orages de cette journée se manifestent seulement dans l'extrême Nord-Ouest du département, dans les cantons de Montaigut, de Menat et de Pontaumur, avec une faible intensité.

ORAGES DU 10 JUIN. — *De 9 h. 30 à 10 heures du matin, et de 1 h. 40 à 4 h. 25 du soir. Pressions faibles et uniformes. — 2 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 755mm3 à 2 heures du soir. — Température maxima : 20°8 à 2 h. 15 du soir.*

Ce sont deux orages très localisés qui ont été constatés, l'un le matin, à l'Ouest du Puy de Dôme, à Ceyssat, l'autre dans la soirée, à Thiolières près d'Ambert, où il tombe une assez forte pluie qui dure trois quarts d'heure.

Digitized by Google

ORAGES DU 13 JUIN. — *De 2 heures à 7 heures du soir. — Pressions faibles et uniformes en France. — 5 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 754mm6 à 5 h. 20 du soir. — Température maxima : 24°4 à 2 h. 50 du soir.*

Disséminés dans le Nord, le Centre et le Sud-Est du département, ces orages sont faibles, mais donnent cependant un peu de grêle à Saint-André-le-Coq, à Médeyrolles et surtout à Gelles, où elle tombe pendant 10 minutes, mais petite, et sans occasionner de dégâts.

ORAGES DU 14 JUIN. — *De 11 heures du matin à 7 h. 30 du soir. — Pressions faibles et uniformes en France. — 13 stations atteintes. A Clermont : minimum barométrique : 753mm0 à 2 h. du soir. — Température maxima : 23°4 à 3 h. 10 du soir.*

Ces orages se sont produits dans presque toutes les régions du département, mais ils n'ont pris une grande intensité que dans deux ou trois localités. La pluie a causé quelques dégâts à Cournols, ainsi qu'à Combronde, et dans cette dernière station, la grêle, grosse comme des pois, est tombée pendant cinq minutes, et, poussée par un vent violent, a quelque peu endommagé les jeunes pampres de la vigne.

ORAGES DU 16 JUIN. — *De 3 h. 45 à 5 heures du soir. — Centre de dépression au large de nos côtes de l'Atlantique. — 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique : 753mm5 à 4 h. 30 du soir. — Température maxima : 29°4 à 2 h. 40 du soir.*

Cet orage isolé a été observé à Villossanges, dans le Nord-Ouest du département, où il a donné une pluie abondante.

ORAGES DU 17 JUIN. — *De 8 h. 45 du matin à 9 heures du soir. Centre de dépression (750mm) en Irlande, et pressions uniformes en France. — 8 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 755mm2 à 2 heures du soir. — Température maxima : 25°3 à midi 10.*

C'est surtout dans le Sud-Est et dans le Centre qu'ils se produisent, et ils n'ont pas pris une grande intensité. Cependant, à Médeyrolles et à Dore-l'Eglise, il y a eu de remarquables coups de tonnerre.

ORAGES DU 18 JUIN. — *De 6 heures à 6 h. 30 du soir. — Léger centre de dépression en Provence avec pressions uniformes en France. 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique : 758mm5 à 6 heures du soir. — Température maxima : 24°2 à 1 h. 50 du soir.*

La station atteinte est encore Médeyrolles, à la limite Sud-Est du

Digitized by Google

département, où il tombe, pendant 12 minutes, une grêle grosse d'abord comme des petits pois, puis comme des œufs de pigeon. Les seigles, qui se trouvaient en floraison, ont été un peu endommagés.

ORAGES DU 19 JUIN. — *De 11 h. 45 du matin à 4 heures du soir. Centre de dépression (750mm) en Irlande et pressions uniformes en France. — 5 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 760mm6 à minuit matin. — Température maxima : 22°4 à 11 h. 30 du matin.*

On les constate dans le Centre et dans le Nord-Ouest. — A Ceyssat, de forts coups de tonnerre, précédés de très vifs éclairs, se succèdent sans interruption durant 10 minutes, et à Saint-Angel une forte pluie couche les seigles et ravine un peu les terrains en pente.

ORAGES DU 27 JUIN. — *De 3 h. 15 à 10 h. 30 du soir. — Pressions uniformes en France. — 18 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 759mm7 à 3 heures du soir. — Température maxima : 28°6 à midi 10.*

Ces orages, qui se sont manifestés surtout dans la moitié occidentale du département, ont été remarquables dans quelques localités par l'intensité du tonnerre et par l'abondance de la pluie. — Dans le Nord-Ouest, il est tombé du grésil à Saint-Angel et quelques grêlons à Saint-Etienne-des-Champs.

ORAGES DU 29 JUIN. — *De 11 heures du matin à 8 heures du soir. Centre de dépression (750mm) en Bretagne, et pressions uniformes en France. — 8 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 752mm6 à 5 h. 10 du soir. — Température maxima : 29°5 à midi 10.*

C'est dans le Centre et dans le Nord-Ouest que ces orages se produisent. A Vic-le-Comte, au début de l'orage, il se mêle à la pluie quelques grêlons de la dimension de gros plombs de chasse. — A Saint-Maurice-de-Pionsat, la grêle est plus abondante, tombe durant un quart d'heure et cause des dommages notables.

Saint-Maurice-de-Pionsat. — Dans le bourg, il n'est tombé que quelques grêlons accompagnés d'une pluie torrentielle, mais dans les villages de la commune, les récoltes ont été saccagées par une grêle abondante et très grosse. On m'a assuré que des grêlons, irréguliers et de formes bizarres, pesaient jusqu'à 250 grammes.

DUMAS, instituteur.

ORAGES DU 30 JUIN. — *De minuit (matin) à 1 h. 30 du soir. — Pressions faibles et uniformes en France. — 12 stations atteintes. A Clermont : minimum barométrique : 753mm7 à 2 heures du matin. — Température maxima : 19°4 à minuit, le matin.*

C'est encore dans le Centre et dans le Nord-Ouest que se produi-

Digitized by Google

sent ces orages, qui durent assez longtemps dans chaque localité, en versant presque partout des pluies abondantes. A Vic-le-Comte et à Cournols, les coups de tonnerre sont très forts, et à Isserteaux, l'orage a été précédé et suivi d'un vent furieux qui a quelque peu endommagé les récoltes.

ORAGES DU 1er JUILLET. — *De 5 heures à 6 h. 40 du matin et de 3 h. 25 à 6 h. 25 du soir. — Pressions uniformes en France. — 8 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 758mm4 à 5 heures du matin. — Température maxima : 29°6 à 2 heures du soir.*

Ils ont encore sévi, comme les précédents, dans le Centre et dans le Nord-Ouest, et n'ont pas pris une grande intensité, excepté à Lempdes et à Cournon, où la grêle, mêlée à la pluie, est tombée pendant cinq minutes et a causé quelques dommages dans les vignes.

ORAGES DU 5 JUILLET. — *De 10 heures du matin à 3 heures du soir. — Pressions uniformes dans la région, et léger centre de dépression (759mm) dans le Nord-Est de la France. — A Clermont : minimum barométrique : 759mm8 à 1 h. 20 du soir. — Température maxima : 27°6 à 10 h. 20 du matin.*

On les observe dans le Centre et le Sud-Est, et ils n'ont pris de l'importance que dans cette dernière région. A Thiolières, le vent qui soufflait violemment de l'Ouest a couché les seigles. A Dore-l'Eglise, il est tombé quelques grêlons mêlés à la pluie qui n'ont pas fait grand mal ; mais à Médeyrolles, pendant 20 minutes, l'orage a versé une grêle sèche, grosse comme des œufs de pigeons, qui a fortement endommagé les récoltes, pendant qu'un brouillard épais couvrait tout le pays.

ORAGES DU 9 JUILLET. — *De 10 h. 10 du matin à 5 heures du soir. Pressions un peu fortes mais uniformes en France. — 8 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 763mm1 à minuit matin. — Température maxima : 28°2 à midi 45 du soir.*

Ils se produisent principalement dans le Centre et dans le Nord-Ouest et sont généralement faibles, excepté à Cournols et à Neschers, où la pluie est torrentielle.

ORAGES DU 17 JUILLET. — *De 4 h. 45 à 7 h. 10 du matin, et de midi à 10 heures du soir. — Pressions uniformes et léger centre de dépression (761mm) en Provence. — 17 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 761mm7 à 2 heures du matin. — Température maxima : 27°0 à 11 h. 50 du matin.*

Ces orages, qui se sont étendus à presque toute la surface du département, se sont fait remarquer presque partout par la vivacité des éclairs et par la grande intensité du tonnerre. — Il tombe de la grêle à Neschers, Saint-Bonnet-le-Bourg, Aulhat et Orbeil, mais

Digitized by Google

elle ne cause des dégâts que dans cette dernière localité, où les pertes sont évaluées au quart des récoltes. A Cournon, une pluie torrentielle ravine les terrains en pente, et l'on constate des chutes de foudre dans plusieurs localités : à Lempdes, sur un bâtiment qui s'en trouve lézardé ; à Beauregard-Vendon, sur un arbre ; à Chanonat, sur différents points ; à Combronde, ou elle a tué une personne et en a blessé trois autres.

Combronde. — Nous recommandons souvent aux enfants qui fréquentent nos classes, de ne jamais se mettre à l'abri sous les arbres en temps d'orage. Malheureusement, nos conseils ne sont pas toujours suivis et il faut de terribles accidents pour les faire entrer dans la mémoire. Pendant l'orage qui a éclaté le 17 juillet 1905, de 4 heures à 5 heures du soir, quatre personnes qui se trouvaient dans les champs, à 1,800 mètres au nord de Combronde, se sont imprudemment abritées sous un gros chêne. Ces quatre personnes étaient : Mme Simon-Versepuy, âgée de 65 ans ; son fils Antoine, âgé de 35 ans ; M. Chazal-Chatelus, de 43 ans, et sa femme, âgée de 40 ans. Vers 4 h. 20, la foudre a frappé le chêne, projetant sur le sol les quatre personnes, inanimées. Le fils Simon est revenu à lui le premier, et il a douloureusement constaté que sa mère paraissait morte, et que Chazal et sa femme respiraient encore. Quoique souffrant beaucoup de tout un côté, il est allé le plus vite qu'il a pu jusqu'aux premières maisons de Combronde pour demander du secours. M. le docteur Fenolhac est accouru aussitôt, et a prodigué aux infortunés les soins les plus empressés. Malheureusement la veuve Simon était bien morte, tuée sur le coup ; Chazal vomissait du sang, et il avait des brûlures sur la poitrine ainsi que sur le ventre ; la femme Chazal, fortement atteinte au côté droit de la tête, semble avoir un œil perdu, Antoine Simon est moins atteint, et cependant il souffre beaucoup de tout un côté, qui semble paralysé. Les trois blessés n'ont vu ni l'éclair, ni entendu le coup de tonnerre. Quand ils reprirent connaissance, ils ne s'expliquaient pas leur situation. — Le fluide électrique a mis le feu à l'intérieur du chêne, qui était creux, et ce feu n'était pas éteint 48 heures après l'orage. Le 19 juillet, les trois foudroyés allaient mieux, et seront guéris.

Coïncidence remarquable : le grand-père paternel de M. Chazal est mort foudroyé dans la même région, le 16 juillet 1858, à deux heures du soir. — MAVEL, instituteur.

ORAGES DU 23 JUILLET. — *De 6 h. 10 à 7 h. 20 du soir. — Pressions un peu fortes, mais uniformes en France. — 1 station atteinte. A Clermont : minimum barométrique : 759^mm^6 à 4 heures du soir. — Température maxima : 30°8 à 2 h. 10 du soir.*

L'orage se manifeste, faible, au Sud-Ouest des monts Dore, à Picherande, où une pluie assez forte tombe pendant près d'une heure et demie.

ORAGES DU 27 JUILLET — *De 6 heures à 7 h. 15 du soir. — Pressions uniformes en France. — 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique : 758^mm^7 à 8 heures du soir.— Température maxima : 33°6 à 2 heures du soir.*

Digitized by Google

C'est encore un très faible orage qui se produit à la limite Nord-Ouest du département, dans la région des étangs situés à l'Ouest et au Nord de Villossanges.

ORAGES DU 1er AOUT.— *De 4 heures à 5 heures du soir.— Pressions uniformes en France.— 1 station atteinte.— A Clermont : minimum barométrique : 758^mm^2 à 2 heures du soir. —Température maxima : 24°2 à 2 h. 40 du soir.*

Cet orage, aussi faible que le précédent, est observé à Ménétrol, où il a donné une petite averse.

ORAGES DU 4 AOUT. — *De midi à 6 h. 40 du soir. — Pressions assez uniformes en France, avec centre de dépression (740^mm^) en Irlande. — 6 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 754^mm^5 à 1 h. 10 du soir — Température maxima : 31°0 à 11 heures du matin.*

Les orages de cette journée, qui versent des pluies assez abondantes, ont éclaté principalement dans le Centre et dans le Nord-Ouest, et les manifestations électriques ont eu peu d'intensité.

ORAGES DU 10 AOUT. — *De 5 heures à 11 heures du soir. — Pressions un peu fortes mais uniformes en France. — 5 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 759^mm^1 à 1 h. 20 du soir. — Température maxima : 32°8 à 1 h. 40 du soir.*

Ce sont des orages isolés dans l'Ouest, le Centre et le Sud-Est. Ils donnent une forte pluie à Cournols, et quelques grêlons de 4 millimètres à Thiolières, où l'on constate plusieurs chutes de foudre sur des pins.

ORAGES DU 15 AOUT. — *De 11 heures du matin à 9 h. 30 du soir. — Pressions un peu fortes mais uniformes en France — 9 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 760^mm^9 à 1 h. 30 du soir. — Température maxima : 31°7 à 1 h. 40 du soir.*

Cette journée, qui a été très orageuse dans les différentes parties du département, a donné des orages successifs dans la plupart des stations qui les ont signalés. Presque partout ils ont été remarquables par la vivacité des éclairs et par l'intensité du tonnerre. La foudre a incendié un bâtiment dans la commune de Prondines.

ORAGES DU 16 AOUT. — *De 2 h. 30 à 6 h. 10 du matin. — Pressions un peu fortes mais uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 762^mm^0 à 6 heures du soir. — Température maxima : 22°5 à 8 h. 45 du matin.*

Ces orages sont tout à fait localisés dans le Centre et le Nord-Est, mais ils ont pris une grande intensité, surtout à Thiers et à

Digitized by Google

Châtelguyon, sous le rapport des éclairs et du tonnerre. Dans la dernière localité, la foudre a incendié une meule de blé en rase campagne.

ORAGES DU 25 AOUT. — *De midi 45 à 10 h. 40 du soir. — Pressions faibles et un peu uniformes en France. — 11 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 752mm7 à 4 h. 30 du soir. — Température maxima : 28°6 à midi 58.*

Ils se produisent surtout dans la moitié occidentale du département, à partir des environs de la rivière d'Allier, et presque partout les éclairs et le tonnerre ont eu une très grande violence. Dans quelques localités, l'orage a été accompagné d'une véritable tempête, et l'on a constaté des chutes de grêle à Pont-du-Château, Cournols et Clermont, où elles n'ont fait aucun mal, ainsi qu'à Cournon et à Joze, où elles ont occasionné quelques dommages.

Pont-du-Château. — Au début de l'orage, il est tombé de petits grêlons sans eau. La pluie est survenue ensuite, accompagnée de grêle qui n'a pas causé de dégâts, et en une heure elle a donné une couche d'eau de 26 millimètres.

Cournols. — Cet orage a débuté à midi 45 par des coups de tonnerre précipités dans des nuages qui se trouvaient à une très grande hauteur et qui marchaient du Sud au Nord, dans la même direction que le vent, sans donner une goutte d'eau. Tout à coup, vers 1 h. 30, les nuages ont pris la direction S. W.-N. E., tandis qu'au contraire le vent s'est mis à souffler en tempête du N.W. vers le S E. ; après une forte averse, il est tombé, durant quatre minutes, de la grêle grosse comme de petites noisettes, qui n'a pas occasionné de dégâts appréciables. — DÉSUSCLADE, instituteur.

Cournon . — Nous avons subi deux orages : le premier, de 1 h. 15 à 2 h. 50 ; le second, de 6 h. 20 à 9 heures du soir. Pendant le second, les éclairs ont été très vifs, répétés, et le tonnerre très fort, et la pluie, abondante, est tombée durant quatre heures. — Le premier orage a été beaucoup plus faible à ces divers titres, mais il a donné, à trois reprises, une grêle assez abondante, qui a causé de sérieux dommages dans les vignes des Vaugondières et du puy d'Anzelle : ceps brisés, raisins coupés ou anéantis. etc. — BEISSAC.

Joze. — C'est le premier orage important que nous ayons eu cette année. Au début, il s'annonce comme insignifiant par quelques faibles coups de tonnerre au Sud-Ouest. Bientôt après, le vent s'élève et l'orage devient très violent. Sur la fin, pendant une demi-heure, il tombe une grande quantité de grêlons gros comme des œufs de pigeon. Les vignes et les betteraves ont été endommagées.

LABONNE, instituteur.

ORAGES DU 26 AOUT. — *De 5 h. 15 à 7 h. 35, et de 8 h. 40 à 10 heures du soir. — Centre de dépression (752mm) en Angleterre. — 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique : 755mm2 à 1 h. 40 du matin. — Température maxima : 22°6 à 11 h. 10 du matin.*

Digitized by Google

Les deux orages se sont succédé, à Picherande, au Sud-Ouest des monts Dore. Le premier a été faible, mais le second a été caractérisé par des éclairs presque ininterrompus et par de violents coups de tonnerre.

ORAGES DU 7 SEPTEMBRE. — *De 5 h. 25 à 6 h. 30 du soir. — Centre de dépression (740mm) en Angleterre. — 3 stations atteintes. A Clermont : minimum barométrique : 755mm8 à 3 heures du soir. Température maxima : 29°2 à 2 h. 20 du soir.*

Ce sont trois faibles orages locaux qui se manifestent, l'un dans le Centre du département, à Ménétrol, les deux autres à l'Ouest, à Gelles, et dans le Nord, à Beauregard-Vendon.

ORAGES DU 11 SEPTEMBRE. — *De 4 h. 30 à 11 h. 50 du soir. — Léger centre de dépression (760mm) en Bretagne. — 4 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 759mm0 à 3 heures du soir — Température maxima : 32°0 à 2 h. 20 du soir.*

Ce sont des orages isolés qui se manifestent principalement dans la moitié Nord du département. A Gelles et à Thiers, ils ont une certaine violence sous le rapport de la vivacité des éclairs, de l'intensité du tonnerre, et aussi de l'abondance de la pluie.

ORAGES DU 18 SEPTEMBRE. — *De 11 heures du matin à 5 heures du soir. — Léger centre de dépression (759mm) vers nos côtes de l'Atlantique, et pressions un peu uniformes en France. — 8 stations atteintes.— A Clermont : minimum barométrique : 757mm9 à 3 h. 20 du soir. — Température maxima : 25°4 à 11 h. 20 du matin.*

Ils sont disséminés dans tout le département, et, dans quelques localités ils acquièrent une grande intensité, soit au point de vue des éclairs et du tonnerre, soit sous le rapport du vent, de la pluie ou de la grêle. A Thiers, il ne tombe que quelques grêlons, mais à Saint-Sandoux, la moitié des récoltes est emportée dans quelques vignobles, et à Cournon, la grêle cause aussi des dégâts sensibles dans le nord de la commune, en même temps que la pluie ravine les terrains en pente.

Saint-Sandoux. — Cet orage s'est formé vers le puy de Saint-Sandoux, sur lequel de légères vapeurs ont rôdé toute la matinée par une chaleur étouffante. A onze heures dix minutes, on a entendu le premier coup de tonnerre, et un instant après, l'orage nous atteignait avec de formidables éclats de tonnerre et une pluie torrentielle qui a été suivie de grêle. A Saint-Sandoux même, les grêlons ont été rares, mais dans la partie Nord Ouest de la commune, la grêle est tombée en abondance pendant un quart d'heure, grosse comme des noisettes et poussée par un vent violent, en occasionnant des pertes énormes. Le tiers, et en quelques endroits, la moitié de la vendange a été détruite. A Tallende, une meule de blé a été incendiée par la foudre. — DÉSUSCLADE, instituteur.

Digitized by Google

ORAGES DU 19 SEPTEMBRE. — *De midi à 3 heures et de 4 heures à 7 heures du soir. — Pressions uniformes en France. — 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique : 759mm0 à 4 heures du matin. — Température maxima : 19°3 à 2 h. 30 du soir.*

Ce sont deux faibles orages, tous les deux observés à Moissat, où ils versent des pluies prolongées, bien nuisibles aux vignes, comme elles l'ont été déjà presque partout.

ORAGES DU 26 SEPTEMBRE. — *De 2 h. 15 à 2 h. 45 du soir. — Pressions uniformes en France. — 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique : 758mm2 à 3 heures du matin. — Température maxima : 16°5 à 1 h. 45 du soir.*

C'est encore un très faible orage qui ne se manifeste à Beauregard-Vendon que par quelques sourds grondements du tonnerre, et par une courte averse.

ORAGES DU 30 OCTOBRE. — *De 1 h. 45 à 2 h. 45 du soir. — Centre de dépression (740mm) dans les Iles-Britanniques. — 1 station atteinte. — A Clermont : minimum barométrique : 753mm5 à 3 h. 20 du soir. — Température maxima : 15°4 à 1 h. 10 du soir.*

Ce faible orage, qui survient après quelques jours de beau temps, avec nuits très froides et journées douces, est observé à Moissat, où il donne une pluie modérée qui dure une demi-heure.

ORAGES DU 5 NOVEMBRE. — *De 5 heures à 7 heures du matin. — Pressions faibles et uniformes en France. — 13 stations atteintes. — A Clermont : minimum barométrique : 746mm3 à 4 h. 30 du matin. — Température maxima : 16°6 à 2 heures du matin.*

Ces orages, qui suivent un vent du Sud-Est, dont la vitesse a atteint 20 mètres par seconde à Clermont, ont éclaté dans presque toutes les parties du département, accompagnés, en général, de très vifs éclairs et de violents coups de tonnerre. Partout ils ont versé des pluies abondantes et prolongées, qui ont fourni dans quelques localités une couche d'eau de 50 à 60 millimètres. La neige a ensuite succédé à la pluie, dès le matin, dans la haute montagne, vers midi, aux altitudes moyennes, et après trois heures du soir, dans la plaine, où elle a fondu rapidement.

Dans la région montagneuse, elle a persisté sur le sol en atteignant jusqu'à vingt centimètres d'épaisseur. — A Pont-du-Château, où M. Bresson a mesuré au pluviomètre le nombre exceptionnel de 72mm de pluie, l'Allier a monté de 2 mètres dans le cours de la journée.

Digitized by Google

MÉLANGES

Chloruration, en chimie organique, en présence de chlorure thalleux.

J'ai montré, il y a quelques années (1), que le rôle du chlorure ferrique dans la chloruration des carbures aromatiques était complexe.

Réagissant à la façon du chlore, il transforme :

1° Les carbures en dérivés mono ou polychlorés, suivant la façon dont on conduit la chloruration ;

2° Les composés monobromes et monoiodés en chlorobromo et chloroiodo-dérivés.

Par contre, en réagissant sur les dérivés polyhalogènes bromés ou iodés, il permet le remplacement partiel du brome et de l'iode par le chlore. C'est ainsi que le p. dibromobenzène fournit toute une série de chlorobromures du type général $C^6 H\,[^6-(n+1)]\,\beta_v\,cl_n$.

L'étude de la chloruration du benzène par un courant de chlore en présence du chlorure thalleux, conduit exactement aux mêmes conclusions (2).

Chloruration du bromure de phényle. — Cette chloruration a été effectuée au voisinage de 100° ; elle donne la série de chlorobromures $C^6 A\,[^6-(n+1)]\,\beta_v.\,cl^n$. En arrêtant la chloruration en temps voulu, on peut ainsi obtenir les 3 mono chloro-bromobenzènes isomériques, et un mélange pratiquement impossible à séparer bouillant entre 228-238° de formule brute $C^6 H^3 cl^2\,\beta_v$.

Malgré tout le soin apporté dans mes recherches, je n'ai pu mettre en évidence la formation de chloroderides ne renfermant plus de brome.

(1) V. Thomas, CR. **126**. 1211; **127**, 184. 1898; **128**. 1576. 1899. — Bull. **19**. 459. 1897; **21**. 181. 1899; **21**. 286. 1899.

(2) Le chlorure thallique réagit à basse température sur les carbures avec formation de dérivés chlorés, mais le prix élevé du thallium rend nécessaire la régénération continue du sel thallique, au moyen d'un courant de chlore.

Digitized by Google

Chloruration du p. de bromobenzène. — La chloruration conduite comme celle du dérivé monobronie, fournit la même série de chlorobromures. $C^6H\,[^6-(n+1)]\,\beta_y\,cl^n$. Il y a en même temps chloruration et substitution d'un atome de cl. à un atome d'hydrogène.

Dans les produits de la réaction, j'ai donc retrouvé les mêmes dérivés chlorés qu'en opérant la chloruration en présence de chlorure ferrique, et en particulier le trichloro-monobromo dérivé fusible à 138°.

Chloruration du monoiodobenzène.— La chloruration a été opérée entre 60 et 100°. Quelle que soit la durée de l'expérience, on obtient toujours un mélange complexe de chloroiodures. Si l'iode de l'iodure a été déplacé et remplacé par du chlore, la substitution ne porte que sur une partie extrêmement petite de l'iodure de phényle.

La séparation des produits formés est très pénible et ne présente, par elle-même, aucun intérêt.

Je me suis simplement attaché à caractériser les produits les plus abondants, afin de me rendre compte de la marche de la chloruration. Ont été isolés, entre autres, les 3 isomères C^6H^4 cl. I, et un composé C^6H^2 cl.^{3}I fusible à 106-107°. Traité par l'acide azotique fumant, il donne un dérivé mononitré PF.—57°5—58°. Ce corps est, par suite, très vraisemblablement identique au corps signalé par Istrati (1). En prolongeant l'action de l'acide azotique, on obtient des dérivés polynitrés. L'un est en aiguilles blanches, ou plus exactement, très légèrement teintées de jaune fusibles à 177°. Un deuxième dérivé cristallise en petites lamelles d'un jaune doré, rappelant, à s'y méprendre par son aspect extérieur, les lamelles chatoyantes d'iodure de plomb. Chauffées, ces lamelles se volatilisent avec une extrême facilité, et fondent, lorsqu'on les projette sur le bloc hioquenne porté à 279°.

Tous mes efforts pour isoler les produits de la réaction des dérivés d'addition ont échoué : il est très probable que de tels composés ne peuvent ici prendre naissance.

Essai de chloruration de l'acide acétique. — La substitution du chlorure thalleux au soufre et au phosphore, dans la préparation classique de l'acide monochloroacétique, ne conduit pratiquement à aucun résultat.

V. Thomas.

(1) Istrati. Bull. Societi Sc. Bucarest, t. 2, p. 8.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

M. Eugène Lintilhac. — Un historien du Théâtre-Français : *La Comédie, Moyen âge et Renaissance* (Flammarion).

Depuis son début en Sorbonne par l'étude sur Beaumarchais, Eugène Lintilhac n'a cessé de se donner au théâtre ; car Lesage était encore un auteur dramatique aussi bien qu'un romancier. A peine s'est-il détourné vers Aristote, vers Michelet, vers les Félibres. Sa brillante intelligence et sa vocation d'érudit se sont fixées sur la Comédie dans laquelle il voit avec raison un des modes essentiels du génie français.

Dans un volume avant-coureur notre ingénieux et savant collègue avait préludé par une enquête sur le « théâtre sérieux du Moyen âge » en qui se trouvaient certains linéaments de la Comédie. M. Eugène Lintilhac, dans cette revue initiale des primitives ébauches, avait trouvé moyen d'être neuf après ses prédécesseurs. Il le sera plus encore cette fois après des devanciers tels que Charles Lenient, Emile Chasles, Roy, Petit de Julleville. Nous commençons donc avec lui l'histoire de la Comédie en France depuis les origines jusqu'à *Mélite*.

Lintilhac, se jouant aisément de recherches pénibles pour de moins experts, élimine d'abord les pièces écrites en latin par des clercs du XIIe siècle. Il démêle l'exorde réel de notre Thalie dans les jeux d'Eglise et d'Université et bientôt, après le haut Moyen âge, dans les confréries de fous et d'innocents et les sociétés joyeuses qui se multiplient en notre pays. De tous côtés les Sots pullulent avec leur Prince des Sots et leur Mère Sotte. A Paris ils prennent le nom d'Enfants sans-souci et se relient aux Clercs des deux Basoches et à ceux de la Chambre des Comptes qui formaient l'Empire de Galilée. D'Aubignac n'a pas douté d'écrire : « Ce furent les premiers comédiens du royaume. » C'était par moments le scandale et le plus souvent la joie de Paris. Ces triomphes durèrent trois siècles.

Le chapitre suivant passe en revue les plus anciennes fictions comiques, auxquelles s'attache au XIIIe siècle le nom d'Adam de la Halle, puis la farce désopilante de l'*Aveugle et du Garçon*, et deux

Digitized by Google

ou trois facéties encore qui nous font rire dans l'habile exposition de Lintilhac. Le *Jeu de Robin et de Marion* sur lequel il insiste est un chef-d'œuvre pour l'époque. L'auteur y fait applaudir le modèle de l'opéra-comique. Au reste, malgré la rigueur de son érudition, il met beaucoup d'entrain et de charme même dans ses expositions attachantes.

Le troisième chapitre appartient aux *Moralités* qui comportent un mélange de sérieux et de comique avec leurs abstractions personnifiées si chères à nos aïeux. Ce genre nous serait insupportable. Mais c'est le prototype de la comédie de mœurs et de la comédie satirique. Elles ont joué leur rôle dans les luttes de l'histoire, au service de Louis XII contre Jules II.

Le quatrième chapitre comprend des pièces franchement comiques, les *Sermons joyeux*, les *Monologues*, variés à l'infini, plus plaisants que ceux dont le talent moderne de Coquelin cadet tire d'abondantes ressources. En ce genre Eugène Lintilhac signale les antécédents des drôleries de Tabarin et du répertoire de la Foire que ne dédaignèrent pas un Piron, un Lesage, un d'Allainval.

A la suite des *Sermons joyeux* et des *Monologues* viennent les deux principales formes de la Comédie au XVe et au XVIe siècle, les *Sotties* et les *Farces*. Les *Sotties* furent parfois bien divertissantes, souvent même agressives. Elles prirent à partie les ridicules de tous les temps, les travers humains et les mésaventures conjugales. Tradition gauloise que l'historien fait ressortir en analysant les chefs-d'œuvre de la farce. Il y trouve matière à de plaisantes adaptations qui tenteraient la muse badine de Georges Docquois et de Jules Truffier.

Au chapitre VIe nous abordons la comédie régulière, la comédie de la Renaissance, déduite de Plaute et de Térence. Au début elle repose exclusivement sur l'imitation des Anciens, mais l'originalité va toujours en s'accentuant, surtout chez Laridey. Les analyses sont de plus en plus attachantes. C'est ainsi que nous arrivons à *Mélite*. Eugène Lintilhac expose, comme il juge, à merveille. Son œuvre se poursuivra jusqu'à nos jours. La Comédie française a vraiment trouvé son maître historien.

EMMANUEL DES ESSARTS.

Digitized by Google

Mémoires de la Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand.

G. Bonnefoy. — *Statistique générale du département du Puy-de-Dôme*, Clermont-Ferrand, S. Monier, 1905, in-8°, 79 p. — Une carte économique en couleurs.

M. Bonnefoy résume dans un premier chapitre quelques notions générales sur le département du Puy-de-Dôme, sa superficie, sa constitution géologique, le mouvement de sa population au XIXe siècle. Le Département, vaste de 794,477 hectares, occupe le dixième rang pour la grandeur parmi les départements français. Sa population s'élevait en 1800 à 507,128 habitants, et monte aujourd'hui à 544,194 habitants ; mais s'il y a accroissement absolu, il y a décroissance relative, puisque la population a atteint, en 1856, le chiffre de 596,897 habitants, et n'a cessé de décroître depuis cette époque.

Le chapitre II nous donne la statistique cadastrale du Puy-de-Dôme. Les labours occupent 42,71 °/₀ de la superficie, les prairies et pâturages, 35,28 °/₀, les bois, 10,51 °/₀, les vignes, 2,89 °/₀. L'agriculture est en progrès dans le Département, quoique gênée par la mauvaise répartition de l'impôt foncier. Des états statistiques des différentes cultures complètent ce chapitre.

Avec le chapitre III, nous abordons l'étude de l'élevage. Le Département nourrit 18,307 chevaux, 559 mulets, 5,065 ânes, 312,725 bêtes à cornes, 279,314 moutons, 186,742 porcs. L'élevage du cheval paraît un peu négligé. Les progrès sont, au contraire, sensibles pour l'élevage de la race bovine et l'augmentation des prairies artificielles. Les volailles donnent des ressources appréciables ; l'apiculture se développe grâce au dévouement du professeur régional, M. Hommell. Le gibier reste peu abondant, par suite de l'extrême division de la propriété et de l'impunité du braconnage. La pisciculture souffre aussi de l'empoisonnement des cours d'eau, par les établissements industriels et les pêcheurs indélicats.

Le chapitre IV traite de l'agriculture et donne les chiffres de production du froment, du méteil, du seigle, de l'orge, du sarrasin, de l'avoine, des pommes de terre, betteraves, haricots, lentilles, pois, fèves. Des tableaux indiquent le mouvement général du commerce des denrées alimentaires, et le relevé des arrivages et expéditions

Digitized by Google

de denrées dans les gares du Département. M. Bonnefoy termine ce chapitre par d'intéressants détails sur les vins, les cidres, les haras et les opérations de reboisement.

Dans un cinquième chapitre, qui sert de conclusion à l'ouvrage, M. Bonnefoy montre quel danger terrible fait courir à l'Auvergne l'émiettement de la propriété amenant la réduction des familles, l'épuisement de la terre et l'appauvrissement général. Il constate que les fermages ont baissé en Limagne de 50 °/. depuis vingt ans. Il indique comme remède l'association pacifique entre le travail et le capital et tous les gens sages se rallieront à sa conclusion, tout en se demandant peut-être ce qu'on a fait jusqu'ici pour répandre cette excellente idée.

L'ouvrage de M. Bonnefoy, très clairement présenté, sobrement écrit et sagement pensé, forme une excellente contribution à la géographie économique de la France.

G. Desdevises du Dezert.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

PAULHAC ET CIVEYRAT

CHARTE INÉDITE DE LEURS COUTUMES

— 5 Juin 1340 —

I

LE LIEU ET LES HABITANTS. — LE CHATEAU ET LA TERRE

Paulhac est une commune limitrophe de celle de Brioude ; quatre kilomètres seulement séparent son chef-lieu du chef-lieu d'arrondissement. Le village de Civeyrat est situé sur son territoire.

Ces deux localités sont fort anciennes. S'il fallait s'en rapporter à la formation primitive de leur nom, les règles les plus élémentaires de l'étymologie leur donneraient une origine gallo-romaine. *Pauli acum* (1) et *Severi acum* (2) signifient aussi clairement le lieu ou l'habitation de Paulus et de Severus, que Mauriac, Junhac, Roffiac, Rouffiac, Vérac, Caillac, Julhac, Romagnat, Romagnargues, Romananges, par exemple, pour ne pas sortir de l'ancien diocèse de Saint-Flour, signifient le lieu ou l'habitat de

(1) Pauliacum dans une charte datée du règne de Eudes, en 888-898. *(Cartulaire de Brioude, charte* 11,) Les variantes du nom offrent toutes la même racine.

(2) « *In aice Brivatenci, in villa* Severiaco » *(Op. cit. ch.* 37*)* datée du mois d'avril de la 4e année du règne de Charles, roi des Francs, qui est Charles le Simple (Alex. Bruel. *Essai sur la chronologie du Cartul. de Brioude*, p. 31). Ce *Severiacum*, placé dans le territoire même de Brioude, ne peut être confondu avec son homonyme que le cartulaire localise dans la viguerie de Nonette. Il est bien celui dont la prononciation a fait Civeyrat. Les autres Sévérac d'Auvergne sont situés dans le Cantal.

Digitized by Google

Maurus, Junius, Verus, Rufus, Callius ou Caius, Julius, Romanus, tous noms d'hommes très courants de l'onomastique romaine et tous noms de lieux d'Auvergne (1). A cela rien d'étonnant, Paulhac étant assis sur une ancienne *strata* reliant les Arvernes aux Vellaves leurs clients.

Paulhac et Civeyrat firent partie de la viguerie de Brioude, membre du comté mineur de Brioude, subdivision du comté carolingien d'Auvergne. Le territoire de ce comté resta compris administrativement dans la Basse-Auvergne, même après le démembrement du diocèse de Clermont en 1317, qui plaça le Brivadois dans le diocèse de Saint-Flour, par une de ces anomalies apparentes dont l'ancien régime ne s'effrayait guère, pour peu qu'elles eussent une raison d'être. Il en fut ainsi jusqu'à la révolution qui l'en détacha en 1790 pour aider l'ancien Velay à former le département de la Haute-Loire.

Les habitants de Paulhac et de Civeyrac étaient donc diocésains de Saint-Flour lorsqu'ils obtinrent la charte inédite de Coutumes à laquelle cette notice est consacrée, et ils restèrent tels pendant quatre siècles et demi. De plus, le nom de leurs maîtres qui vont défiler devant nous sonnent presque tous l'écho des Montagnes : Lastic, Rochefort, Aurouze, Bélinay, Pierrefort, Aurillac, Conros, Allanche, Brezons ; le document intéresse donc les deux parties de la province.

Paulhac et Civeyrat appartenaient, tout au moins en majeure partie, au chapitre de Brioude, dès le xe siècle. En 911, Itier et sa femme Arsinde, ancêtres prouvés des Mercœurs, le gratifiaient d'un vignoble à Civeyrat (2) ; et Robert, abbé du chapitre cathédral de Clermont, lui donnait, en 942-945, deux mas situés à Paulhac, avec leurs groupes d'habitations, leurs champs, leurs chemins, leurs

(1) Paulhac, Paulhenc, Paulhat, dont deux en Haute-Auvergne. Le diocèse de Saint-Flour possédait aussi à lui seul deux paroisses de Roffiac, Roufliac. Même observation pour les multiples Sévérac.

(2) *Cartul. de Brioude*, ch. 37.

Digitized by Google

prairies, leurs jardins et leurs vignes (1). Le chapitre de Brioude inféoda ses droits à des vassaux qui tinrent Paulhac de lui à charge de l'hommage et des services ordinaires. Quant au *dominium* comtal, c'est-à-dire au pouvoir suzerain dérivant de la qualité de comte de Brioude, il faut franchir plus de cinq siècles après ces donations pour voir le chapitre l'invoquer. Au moment de la charte de 1340, ses membres ne pensaient pas encore, il s'en faut, à s'intituler comtes de Brioude ; et c'est un gros anachronisme des historiens, surtout des généalogistes de la province, de les en décorer si souvent au moyen âge (2).

L'ancien château de Paulhac, érigé sur la même éminence que le château actuel, appartenait, au XIIe siècle, à la famille chevaleresque des Ebrard, vassaux du chapitre en ce lieu, mais sujets sur divers autres points des puissants Mercœurs et leurs clients dévoués. Sa fondation se rattache à des événements historiques d'une certaine importance, qui amenèrent le roi Louis VII à Brioude. Un grave conflit s'étant élevé entre leurs deux suzerains locaux, Bertrand Ebrard et son frère Pierre abbé de Saint-Germain-Lembron se rangèrent hautement du côté des Mercœurs. Odilon de Mercœur, frère de Béraud III, doyen du chapitre et neveu de l'évêque de Clermont, après avoir transformé son hôtel de Brioude en une véritable forteresse, décida Bertrand Ebrard à suivre son exemple, en édifiant un château à Paulhac (3) ; il l'aida même dans cette entreprise. Dominant la route sur laquelle le partisan des Mercœurs

(1) Même *Cartulaire*, ch. 108.

(2) Ce fut notamment l'exemple du chapitre de Lyon qui amena le chapitre de Brioude à l'imiter plus tard.

(3) Ils ne disent pas le nom du château, il est vrai, mais les indications qu'ils fournissent sur le nouvel œuvre du seigneur de Paulhac ne permettent guère de doute : « Conquerimur etiam, disent-ils, super Bertrando Ebrardi qui castrum quoddam juxta villam nostram, consilio et auxilio decani, nobis contradicentibus, in strata ædificavit, unde teloneum inconsuetum a transeuntibus accipit. » (André Duchesne. *Rerum Gallic. et Francic. Scriptores*. XVI, 43.

Digitized by Google

établit un péage, le nouveau fort commandait l'accès de la ville. La construction était toute récente en 1163, lorsque le chapitre et les bourgeois dénoncèrent le fait au roi, avec d'autres griefs dont nous n'avons pas à nous occuper. Les seigneurs du pays se divisèrent entre les deux camps ; une guerre terrible éclata, compliquée par l'intervention contre les Mercœurs, du comte d'Auvergne Guillaume VIII, qui entretenait des relations suspectes avec le roi d'Angleterre. Odilon de Mercœur et Pierre Ebrard, soutenus par le chapitre cathédral de Clermont, par leur métropolitain de Bourges et par Archambaud de Bourbon, allèrent trouver le roi. Louis VII, éclairé par eux et par le sire de Bourbon, dont on a le billet, d'un laconisme péremptoire, au souverain (1), fondit en Auvergne avec une armée, s'avança jusqu'à Brioude; et, promptement victorieux, il revint à Paris, avant le 12 juin 1163, emmenant avec lui le comte Guillaume et autres pillards d'église qu'il avait faits prisonniers (2). Dans cette affaire, les Ebrard s'étaient trouvés du côté des vainqueurs, et Paulhac garda son château (3).

Qu'il ait été ou non détruit et refait une ou plusieurs fois, la description minutieuse qu'en donne un inventaire notarié de 1604, s'applique à une construction déjà d'une respectable antiquité. C'est là, sans doute, sauf des agrandissements au dehors et des aménagements intérieurs, le château de 1340. L'habitation est vaste pour une demeure fortifiée, et si elle paraît supérieure à l'importance de la terre à cette époque, elle ne l'est pas au

(1) « Le doyen et l'abbé sont d'honnêtes hommes ; accueillez-les comme tels. Quant au comte, sachez qu'il vous a toujours été hostile, à vous et aux vôtres » *(Op. cit.* XVI, 111. Traduction littérale.)

(2) Pour ces faits et les preuves : V. *Les derniers Mercœurs* dans la *Revue d'Auvergne* 1905, pp. 195 et suiv. Marcellin Boudet.

(3) On retrouve Pierre Ebrard en 1171, assistant à la délivrance de l'église de La Rivière, près d'Ardes, au monastère d'Oulx, en Piémont, à qui les Mercœurs l'avaient donnée ; et, en 1173, à Noyon, auprès du roi Louis VII, avec la députation envoyée au roi pour obtenir la ratification de ce don à une abbaye étrangère. *(Cartulaire d'Oulx*, chartes XLVII, LXIX et *Introd.* p. 23.)

Digitized by Google

rang de ses anciens maîtres (1). Elle fut vraisemblablement agrandie sinon reconstruite par les Balzac et embellie par Claude de Brezons. « Le marquis de la Roque-Pauliac, dit en parlant de lui l'intendant Lefebvre d'Ormesson dans son rapport au contrôleur général sur l'état de la province en 1698, est de la maison de Brezons et beau-frère du feu comte de Clermont et du marquis de Ceyssac. Il n'a pas d'enfants. Sa principale terre consiste dans son bon château de Pauliac, dans l'élection de Brioude (2). »

La seigneurie haute justicière de Paulhac ne se composait, au commencement du XIVe siècle, que du bourg de Paulhac avec ses dépendances en majeure partie, du village de Civeyrat, d'une partie de la paroisse de Beaumont, et du village de Saint-Beauzire, chef d'une paroisse contiguë à celle de Paulhac. Des acquisitions faites, surtout par les Montmorin, les Balzac et les Brezons, ne tardèrent pas à l'accroître du hameau du Cellier, de prairies et de moulins dans les environs; des enclaves disparurent. Lorsqu'elle arriva aux mains des Miramon, à la fin du règne de Louis XIV, elle se composait des censives de Paulhac, du Cellier (paroisse de Saint-Jean de Brioude), de celles de « Civérat », de Glizeneuve, Vendage et Vazeillette (paroisse de Saint-Beauzire), plus les lieux de Monmège et La Faye (paroisse de Lubilhac). Cette agglomération formait la seigneurie de Paulhac proprement dite; mais

(1) Au rez-de-chaussée, salles voûtées, chambre de Madame, chambre de Monsieur, cabinet (*gabinet*), sommellerie, cuisine, etc... Au premier étage, sept chambres à coucher et une galerie. Au-dessus, les galetas, vieux mobilier en mauvais état et de peu de valeur; les guerres de religion viennent de dévaster le pays et Paulhac était sur une route des plus fréquentées. Cependant, plusieurs pièces sont tendues de tapisseries de « feuilletin » (Felletin, Creuse). A l'importance des caves et cuvages, on sent que le principal produit est dans les vignobles. — Armes et artillerie : 3 arquebuses, 2 épées, 1 poignard dans sa gaine « surdorée », 4 cuirasses, 2 casques, 1 chapeau de fer, 1 paire de brassards, 1 fauconneau de fonte. Bref, une demeure assez abandonnée depuis quelque temps pour des châteaux plus forts. (Inventaire dressé en 1604 par Antoine Chandon et Jézon Granet, notaires à Brioude).

(2) *Tablettes histor. de l'Auv.* V. 637.

Digitized by Google

Claude de Brezons lui adjoignit ses fiefs de Balzac et de Rioumartin, et la seigneurie de Paulhac, ainsi constituée, était, en 1659, d'un rendement net de 3,000 livres au minimum, puisque, par le contrat de mariage de Claude de Brezons, elle était affectée au douaire de la future, à concurrence de pareille somme.

La suzeraineté de Paulhac, Balzac et Rioumartin appartenait toujours au chapitre et c'était à lui, représenté par son syndic ou son prévôt, que les seigneurs de Paulhac rendaient l'hommage féodal.

L'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Jean, n'était qu'une « vicairie perpétuelle » dont le chapitre de Brioude était « curé primitif ».

A la transaction du 5 juin 1340, comparaissent 82 chefs de famille de Paulhac et 19 de Civeyrat, en tout 101 chefs de maison. A la moyenne de 5 membres et demi par famille, ce qui ne paraît pas exagéré, on obtient 555 habitants, auxquels il faut ajouter la population flottante, les clercs et gens d'église, les vassaux nobles de la terre, leur famille et leurs serviteurs, les gens du château, les habitants relevant directement d'autres seigneurs hauts justiciers. On arriverait ainsi à une population agglomérée d'environ 800 âmes, se rapprochant fort par le nombre de la population actuelle.

Elle était purement agricole, comme aujourd'hui ; les grains, les fruits, les vins, formaient leurs produits principaux ; nous venons de les voir vignerons il y a près de mille ans. Le commerce des objets ouvrés paraît y avoir été à peu près nul, d'après les professions signalées aux terriers.

Au moment de la charte, le pouvoir féodal a conservé toute sa force dans cette communauté villageoise. Elle n'a pas d'existence politique. Les habitants de 1340 n'ont ni consuls, ni autonomie municipale. Ils plaident et traitent individuellement avec le seigneur ; les 101 chefs de maison figurent tous en leur nom personnel dans l'acte, au lieu

Digitized by Google

d'être représentés par des administrateurs élus. Des consuls, ils n'en réclament même pas, certains sans doute de ne pas en obtenir. Il n'est question pour eux ni du droit de s'assembler et de s'imposer sans l'assentiment du seigneur, ni de la compétence des délits de voirie pour leurs délégués, comme dans la plupart des chartes de bourgs ruraux. Au XVIIIe siècle, ils avaient de simples syndics de paroisse, dont la principale et désagréable mission était de veiller à la rentrée des impôts et de répondre du paiement. Ce sont les collecteurs de quartiers, élus en 1714 pour un an, qui assemblent, le 22 septembre 1715, « le peuple » à la porte de l'église, au sortir de la messe, pour lui faire élire les 12 collecteurs de l'année, par la voix du suffrage universel des chefs de famille (1).

II.

LES SEIGNEURS

Toujours au temps de la charte, la seigneurie de Paulhac avait trois suzerains : l'abbaye de Brioude, le plus ancien des trois; le roi, du chef de la confiscation d'une partie des domaines du comte d'Auvergne Guy II (1205-1213); et les Dauphins d'Auvergne, ayants-droit de leur parent Béraud VII de Mercœur, connétable de Champagne, mort en 1321 sans postérité. La part du roi, comprise dans le bailliage ou prévôté de Brioude, resta englobée dans la terre royale d'Auvergne, qui, érigée en duché, au profit de Jean de France troisième fils du roi Jean en 1360, advint, après le décès de ce prince, aux ducs de Bourbon, par suite de la donation qu'il en avait faite à sa fille Marie, lors de son mariage avec Jean Ier de Bourbon, en 1400.

La seigneurie directe de Paulhac fut elle-même divisée

(1) Procès-verbal de l'élection par les paroissiens. (Minutes de Me Jean Fornet, notaire à Brioude (C[on] Lachenal.)

Digitized by Google

entre plusieurs propriétaires à diverses époques. Parmi eux se trouvait une famille portant le nom du lieu, du XIe ou XIIe siècle à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe (1). Il se peut qu'elle ne soit autre que celle des Ebrard.

Aux environs de 1305, Maragde, c'est-à-dire Emeraude, de Paulhac, héritière de cette maison, apporta la terre patronymique de sa famille, celles de Saint-Beauzire en Brivadois, de Saint-Saturnin, de Champetières et autres, à son mari, Pierre II Bompar, seigneur de Lastic et de Valeilles (2), fils d'Etienne II Bompar, chevalier, et de Souveraine de Pierrefort. Lastic, aujourd'hui chef-lieu de commune du canton nord de Saint-Flour, était un château bâti dans la chaîne de la Margeride qui sépare l'arrondissement de Saint-Flour de celui de Brioude ; il relevait des Mercœurs, maîtres de presque toute cette région (3); c'est de lui que la famille de Lastic tira son nom, par elle illustré, et non pas de Bourg-Lastic (arrondissement de Clermont), comme plusieurs l'ont cru.

Les premiers personnages que j'aie trouvé le portant sont deux religieux : Etienne de Lastic, chanoine de

(1) Deux Guillaume, deux Etienne, Pierre, Bertrand, Pons, Agnès, Ayraud de Paulhac figurent à l'obituaire du chapitre de Brioude, qui ne paraît pas avoir dépassé le règne de Philippe le Bel. L'un d'eux, Pons de Paulhac, donna au monastère une rente de 4 livres 10 sous du Puy sur le four de Saint-Pierre, dans la ville de Brioude, et gratifia les Ecoles du chapitre d'une autre rente de 11 sous. La famille possédait un hôtel à Brioude et un autre dans la petite ville de Blesle. L'un des derniers, vivant sur les lieux, Ayraud de Paulhac, hommageait au chapitre en 1278. Un damoiseau des mêmes nom et prénom reçut à la fin de 1305, de Guillaume de Challes, chanoine de Brioude, le don testamentaire de tous ses droits sur la seigneurie de Paulhac, sous la condition d'épouser la fille de Bompare d'Auzon, femme de Hugues de Montmorin.

(2) Valeilles, commune de Neuvéglise, canton Sud de Saint-Flour, près d'un autre Paulhac qui ne peut être confondu avec celui du Brivadois.

(3) Au mois de mai 1247, Béraud V de Mercœur hommage à Alfonse de Poitiers apanagiste d'Auvergne, pour le *castrum de Lastico*, ses dépendances, et ce que tient de lui Etienne Bompar au Boucharat (commune de Saint-Poncy, canton de Massiac, arrondissement de Saint-Flour). [*Arch. nat. J.* 190, n° 31.]

Digitized by Google

Brioude en 1161 (1), et Guillaume de Lastic, moine de Lérins, vivant dans ce monastère entre 1146 et 1182 (2). Au lieu d'être une cause de méprise, l'éloignement de la célèbre abbaye provençale corrobore l'identité parce que, depuis un siècle déjà, à la suite de la destruction de Lérins par les Sarrasins, les libéralités du comte d'Auvergne Robert II, des seigneurs de Vieille-Brioude (3) [1046-1064], d'Etienne VII de Mercœur, évêque de Clermont, de son neveu Guillaume (1152-1169) [4], et d'autres encore, lui avaient donné un assez large pied dans la partie de la Margeride qui dépend du canton nord de Saint-Flour, ainsi qu'à Saint-Just (canton de Brioude); que les noms d'Odilon et Aldebert de Rochefort, Bertrand de Châteauneuf, des Malaura, de Dalmas de Vals, de Géraud du Mas, de Géraud de Roffiac, et de son frère, de Pierre viguier de Talizat, d'Armand de Talizat, figurent à cette même époque parmi les moines de Lérins ou les témoins de leurs actes (5); qu'Étienne VII de Mercœur et son neveu Guillaume en prirent l'habit du vivant de Guillaume de Lastic; qu'enfin, Lérins avait, avec ces biens, fondé sur les terres

(1) Dantil et de Chavanat (Chavagnac). *Chronologie du ci-devant chapitre de Saint-Julien de Brioude*, p. 47.

(2) *Cartulaire de Lérins*, ch. LXXXV : *Guillelmus de Lastico*. La plupart des généalogistes de cette maison ne l'ont pas connu et ne commencent qu'à Hugues, en 1211 (*Nob. d'Auv.* III). Je ne parle pas d'une généalogie qui place en tête un chevalier de la Bourgogne allemande du XIe siècle, un certain Henri de Tierstein, d'après une charte de 1161, dont l'autorité est des plus contestables et contestée, paraît-il.

(3) *Ibid.*, ch. CCLXIX. Don par le comte Robert, Etienne de Vieille-Brioude, et son frère Guillaume, de leurs parts de l'église de Saint-Just, à Lugeat, entre 1046 et 1052, en présence d'Armand de Talizat et de Dalmas de Vals. — Le même prince, mari de Judith de Melgueil, languedocienne par son père, provençale par sa mère, donne encore à Lérins deux mas situés à Talizat, par acte de 1064, que ratifient Géraud de Roffiac, son fils Etienne, Pierre, viguier de Talizat et Géraud du Mas (*Ibid.*, ch. CCLXXII).

(4) *Ibid.*, ch. CCLXX. Ils donnèrent leur part de l'église de Saint-Just de Lugeat, près Brioude, et se vouèrent moines à Lérins.

(5) *Ibid.*, ch. CCLXXIII, etc... Gaspard, abbé de Brioude, ayant retenu l'église de Saint-Just, le pape Grégoire VII lui enjoignit de la rendre à Lérins.

Digitized by Google

de Lastic le prieuré de Vieillespesse, dans la paroisse de ce nom, contiguë, d'une part à Lastic et de l'autre à Talizat (1).

Les Bompar de Lastic commencèrent de grandir au XIIIe siècle. On a cité Hugues de Lastic, l'un des chevaliers de l'armée de Simon de Montfort, pendant la croisade des Albigeois, en 1211. L'existence du château est constatée en 1247, nous venons de le voir (2). Ces seigneurs montagnards s'accrurent par le mariage d'Etienne Ier Bompar, mort entre 1254 et 1256, avec Alix de Valeilles, en Planèze. Ils en eurent dans la Planèze de grands biens qui les firent vassaux d'Alleuze (canton sud de Saint-Flour), fief des évêques de Clermont (3).

Le mariage d'Etienne II Bompar avec la fille de Gilbert de Peyre, seigneur de Pierrefort l'allia à l'une des sommités baroniales du pays des Montagnes. Si bien qu'en 1405, l'évêque de Clermont, Hugues de La Tour, faisant valoir au Parlement l'importance de son château d'Alleuze, que les Sanflorains venaient de raser, pouvait dire : « Et aussi, à cause dudit chastel estoient ses vassaulx les seigneurs de Lastic, de Nuefve Eglise, de Pierre fort... et, par espécial, le seigneur de Lastic tenoit dudit Révérend père, à cause dudit chastel, VI^xx^ fiefs et gentilz hommes ses vassaulx, qui tous tiennent en arrière fief dudit Révérend père (4). » Depuis lors, surtout depuis Robert de Lastic lieutenant du maréchal de Sancerre à la fin de l'occupation anglaise, S. A. Sérénissime Jean de Lastic grand-maître de Rhodes en 1437, et Louis de Lastic grand-prieur d'Auvergne, qui joua un rôle impor-

(1) Dantil et de Chavanat. Chronologie du ci-devant chapitre de Saint-Julien de Brioude, p. 47. Lérins ne céda ce prieuré-cure à la collégiale de N.-D. de Saint-Flour que le 22 mars 1430. (*Cartul. de Lérins*, ch. CCCXX.)

(2) Voir plus haut la note relative à l'hommage de Béraud V de Mercœur à Alfonse de Poitiers, au mois de mai 1247.

(3) *Cartulaire de Saint-Flour* sous presse.

(4) *Arch. de Saint-Flour*. Chap. IV, art. 6, n° 15. Rouleau. — Imprimé dans ma publication : *Registres consul. de Saint-Flour*, p. 291.

Digitized by Google

tant dans les guerres de religion et contribua à la délivrance de Malte, cette famille ne cessa, jusqu'à la révolution, d'être aux premiers rangs de la noblesse de Haute et Basse-Auvergne.

Ce fut le frère de Pierre II, Etienne III Bompar, seigneur de Lastic et de Valeilles, qui continua la famille, Pierre n'ayant pas eu de fils de Maragde de Paulhac. Mais il eut une fille, Catherine dame de Paulhac, qui, par contrat du 21 décembre 1328 (1), versa ses domaines entre les mains de son mari, le rouergat Raymond de Monstuéjouls, petit-neveu de son homonyme le premier évêque de Saint-Flour, fait cardinal l'année précédente. Veuve de lui, Catherine de Lastic convola avec Bernard de Rochefort, chevalier, seigneur d'Aurouze, l'auteur de la charte de coutumes de Paulhac, où ils figurent ensemble. Cet acte, joint à l'apport d'un hôtel dit de Paulhac, dans la ville de Brioude, par le contrat de mariage de Catherine de Lastic, ne permet pas de suivre le *Dictionnaire du Cantal* dans la manifeste confusion qu'il fait à ce propos entre le Paulhac de Planèze et le Paulhac brivadois.

Avec ces Rochefort, nous sommes en présence d'une race carolingienne qui apparaît dans l'éclat de la richesse et de la puissance dès qu'elle se montre dans les chartes, au début du xe siècle; si, comme nous le croyons, ils descendent de Golfad, frère d'Itier tige des Mercœurs, ces Coucy de l'Auvergne médiévale (2). Le lieu détruit dont ils prirent le nom est Rochefort (commune de St-Poncy, canton de Massiac, arrondissement de Saint-Flour), dans un petit

(1) Lainé. *Arch. de la nobl. VII*, pp. 45, 46. — *Nobil. d'Auv. III*, *verbo* Lastic. — Chabrol. *Cout. d'Auv. IV*, 417. — Notes de MM. P. Le Blanc et Lachenal, de Brioude. De ce premier mariage serait née une fille, Marie, donnée en mariage à un autre Rochefort d'Aurouze ?

(2) Golfad, clerc marié, cas très fréquent, frère d'Itier, fut père d'André, père lui-même d'Aldebert (954-986), dont le fils Robert, dit Aldebert *ex nomine patris*, explique-t-il lui-même, fut le premier à prendre le nom de sa terre de Rochefort, entre 980 et 1048 (*Cartulaire de Brioude*, ch. 37, etc. — *Cartulaire de Sauxillanges*, ch. 740, 847, 848. — *Cartulaire de Saint-Flour.*)

Digitized by Google

pagus appelé le Loubarset ; ce pourquoi on le désignait parfois Rochefort de Loubarset, pour le distinguer des autres nombreuses localités du même nom. Le Mercœur brivadois et Lavoûte-Chillac, l'un berceau, l'autre tombeau de la famille d'Itier, sont près de là (1) ; la commune de Mercœur confine d'un côté au canton de Massiac, où se trouvaient Rochefort et Aurouze, et de l'autre à la commune d'Ally, d'où sortit une autre branche des Rochefort. La fortune des Rochefort d'Aurouze, belle encore, n'est plus égale à leur prestige au moment de la charte, et elle va s'éteindre au milieu d'événements dignes d'être notés.

Bertrand Ier, seigneur d'Aurouze, de Moissac et du Saillant, époux de Luque de Vernols, ne devait guère s'attendre à cette fin, ayant eu quatre fils, en outre de Raoul ou Rouffet, mort jeune et sans mariage : Bertrand, qui lui succéda, Bernard, Guillaume, et Pons ou Poncet, mais les trois derniers étaient d'église : Bernard et Guillaume furent chanoines du chapitre de Brioude, et Pons mourut évêque de Saint-Flour en 1383.

Le père de famille, de caractère violent, entra en guerre avec le prieur de Saint-Flour qui sollicita le secours de la commune ; et les troupes sanfloraines ravagèrent les domaines de Bertrand de Rochefort après l'avoir battu dans un combat livré à Sebeuge, près du Saillant (1302) [2]. Ce seigneur ne se montra pas plus modéré dans sa terre d'Aurouze ; il ajouta un chapitre aux violences de ses ancêtres contre le prieuré de Molompize assis sur les rives de l'Allagnon aux pieds de leur château (3) ; et le prieur de Rochefort (paroisse de Saint-Poncy) ne put échapper

(1) Les Mercœurs ne paraissent pas avoir fixé leur résidence principale à Ardes avant la fin du XIIe siècle ; le château dit de Mercœur, à Ardes, tire son nom de celui de ses fondateurs, au lieu de le lui avoir donné.

(2) *Arch. de Saint-Flour. Layette intitulée, chap. II, art. 2, n° 26.* Orig. — Le seigneur de Mercœur, Béraud VII, intervint en qualité de suzerain, et une transaction entre lui et la commune imposa une indemnité de 1,000 francs à celle-ci au profit de Béraud. Il la lui remit généreusement peu de temps après.

(3) Abbé Bouillet. *Liber miracul. S. Fidis*, pp. 145-146. Paris, Picard, 1897. — V. pour le château d'Aurouze et ses seigneurs le *Cartul de Conques*.

Digitized by Google

davantage à ses entreprises. Il força les cloîtres de Molompize, enleva le cellérier malade qu'il fit incarcérer dans ses prisons d'Aurouze. La pénitence et les humiliations volontaires que s'était imposées naguères un de ses prédécesseurs pour de semblables excès, ce fut le parlement de Paris qui se chargea de les lui infliger. Un arrêt du 6 juin 1306 le condamna à 1,000 livres d'amende au roi, 500 livres d'indemnités au prieur de Molompize et à la démolition de son château d'Aurouze avec interdiction perpétuelle de le relever. L'arrêt reçut son exécution et le château fut jeté bas. Trois ans après, Bertrand obtint de Philippe le Bel l'autorisation de le reconstruire (1); on voit encore ses ruines, éventrées par d'autres guerres, à la pointe d'un rocher à deux kilomètres de la gare de Molompize.

Il prit part presque aussitôt à la rébellion de Béraud de Mercœur connétable de Champagne, suzerain de son fief; une amnistie accordée en 1312 par le roi à ce cousin de la reine, couvrit tous les coupables, mais l'édification d'une forteresse à la cîme d'un roc avec ses dépendances et ses multiples enceintes, s'ajoutant aux dépenses de guerres perpétuelles et aux frais des procès perdus, constituaient de lourdes charges dont les familles se trouvaient pour longtemps obérées. Bertrand mourut après avoir substitué ses fils les uns aux autres au cas de prédécès des aînés sans postérité masculine.

Bertrand II, son fils aîné, seigneur d'Aurouze, de Moissac et coseigneur de Massiac, lui avait succédé au mois de mai 1324, date à laquelle il accorde un marché hebdomadaire du vendredi aux habitants de Massiac, de concert avec les autres seigneurs du lieu (2). Il disparaît après

(1) *Olim*, IV, fol. 77. — Boutaric. *Invent. des Actes du Parlement*, II, p. 35, n° 3,351. — Arch. nat., JJ, 42, f. 95, n° 204. — Bibl. nat. Fonds Baluze. Arm. incertaine. Paquet 9, n° 3.

(2) *Arch. nat., JJ.* 62, *n°* 153, *f.* 185, *v°* Les autres co-seigneurs étaient Guillaume Comtour seigneur d'Apchon et Géraud de Montmorin seigneur d'Auzon. — On lui donne pour femme J. de Rambures. (V. Baluze. *Op. cit. II*, 448.)

Digitized by Google

l'hommage qu'il rendit en 1331 à l'évêque de Clermont pour son château de Moissac (1). On lui donne un fils, Bertrand, mort sans descendance mâle. Sa fille Françoise de Rochefort d'Aurouze, qu'il avait eue de Jeanne de Rambure, recueille sa succession (2) et prend pour époux un descendant détraqué des dauphins d'Auvergne, ce Robert III Dauphin, seigneur de Saint-Ilpize, Combronde, Ruines et autres démembrements de la grande baronnie de Mercœur, que les contemporains surnommèrent non sans raison le Fou.

Folle, en effet, la campagne de pillages qu'il entreprit contre la commune de Saint-Flour avec une bande d'archers picards qu'il avait enrôlés et mis en garnison dans le château des Maisons, près de cette ville (1359); insensée, la façon dont il fit la guerre au vicomte de Polignac, une guerre où il se fit l'associé de ses propres mercenaires pour le partage du butin, dans la proportion d'un tiers pour lui, des deux tiers pour eux, ni plus ni moins qu'un chef de bandes. Mais il trouva son maître dans Thomas de la Marche, bâtard de France, qui assiégea, prit tous ses châteaux du Brivadois, y compris le très fort Saint-Ilpize, et les incendia après les avoir livrés au sac de ses compagnies bretonnes (1361). Chassé du pays, il va continuer dans le Midi sa vie d'aventures avec ses routiers, soutenant, a-t-on dit, Jean Gouge, bourgeois de Sens, qui, « plus fol encore que lui », s'était fait proclamer roi par une poignée de gens d'armes à ses gages avec lesquels il parcourait le Languedoc et la Provence. Arrêté pour crime de lèse-majesté par les officiers royaux, Robert le Fou meurt dans les prisons de Nîmes, en 1362, et son corps est jeté en terre profane. Sa malheureuse veuve passe des années de larmes à solliciter de la pitié des

(1) Bibl. nat. Fonds Baluze. T. 72. *Ex codice homagiorum eccl. Ctaromont.*

(2) On a prétendu, sans le prouver, que Pons évêque de Saint-Flour était le fils de Bertrand II et non de Bertrand Ier. Peu importe à notre sujet.

Digitized by Google

uns les honneurs de l'église pour les restes de son mari, à disputer aux autres, pour ses enfants mineurs, les lambeaux du patrimoine paternel confisqué et distribué au cupide Imbaud du Peschin et à divers officiers de Jean de Berry; à se débattre enfin en d'inextricables procès pour arracher quelque chose de sa propre fortune aux réclamations des enfants de son oncle Bernard d'Aurouze.

C'est que Bernard, chanoine, puis prévôt de Brioude, en voyant Aurouze tomber en quenouille, avait quitté l'état religieux où il ne paraît pas d'ailleurs qu'il eût reçu les ordres. Il revêtit l'armure, et conquit le ceinturon chevaleresque. Il était mis en possession des terres, en vertu de la substitution, pendant que Françoise était encore enfant. Il prit femme pour continuer la maison. C'est lui qui donna satisfaction aux habitants de Paulhac, par la charte de 1340. Ses espérances furent déçues. Catherine de Lastic, dame de Paulhac, épousée en 1428, lui donna un fils, Bertrand mort sans progéniture masculine, et leur fille Dauphine porta Paulhac dans la maison de Courcelles, par son mariage en 1358 avec Henri de Courcelles, seigneur du Breuil, près d'Issoire; d'autres ont dit Robert, nous ne savons pourquoi. Il est certain, en tous cas, qu'Henri de Courcelles était sur le point de l'épouser au mois de juin 1358 (1).

Les Courcelles étaient entourés du lustre qu'avaient projeté sur eux Amaury, le premier gouverneur royal que l'Auvergne ait reçu sous le titre de connétable, lorsque Philippe-Auguste en eut conquis la partie septentrionale

(1) « Henri, damoiseau, seigneur du Breuil » obtenait, en juin 1358, du pape Innocent VI des lettres de dispense pour cause de parenté au 4e degré lui permettant d'épouser sa cousine « noble femme Dauphine d'Aurouze, damoiselle, des diocèses de Clermont et de Saint-Flour » *(Arch. du Vatican. Innoc. VI. Ecclesie S. Flori. Lettré F. Tome XXI. Folio* 566). — De même, à la génération précédente, Robert III de Courcelles du Breuil en avait obtenu le 10 janvier 1330 pour épouser Marie de Brezons dame de Bélinay sa cousine au même degré *(Arch. Vatic. Joh. XXVIII. Fol.* 346) et il hommageait en son nom, pour Bélinay, à l'évêque de Clermont, le 29 juin 1333 *(Arch. du Puy-de-Dôme. Evêché. Cote Z, n° 2).*

Digitized by Google

sur le rebelle Guy II (1), Amaury II de Courcelles, connétable de la province aux débuts du règne de saint Louis (1235-1239) [2], et l'alliance de Robert de Courcelles (1241) avec la veuve de Guillaume dauphin d'Auvergne et comte de Clermont (3). En outre de leurs terres du Breuil et de Courcelles (4), ils étaient attachés à la Haute-Auvergne par des liens nombreux ; à telle enseigne que Dauphine d'Aurouze ne put épouser Henri de Courcelles qu'après avoir obtenu, en 1358, une dispense de parenté du pape Innocent VI ; et que déjà, à la génération précédente, Robert III de Courcelles, seigneur du Breuil, chevalier, avait dû se pourvoir de dispenses semblables, accordées le 10 janvier 1330 (n. st.), pour son mariage avec Marie ou Bonne de Brezons, sa parente au même degré, dont il eut la terre de Bélinay (5), commune de Paulhac (Cantal) et une partie de la seigneurie de Pierrefort. Enfin, Robert II de Courcelles, du Breuil, chevalier et valet d'Alfonse de Poitiers, qui suivit ce prince à la croisade de 1270 (6), aurait eu pour femme Françoise, fille d'Itier seigneur de Mardogne près d'Aurouze.

Le fils aîné de Dauphine de Rochefort d'Aurouze, dame de Paulhac, Louis Ier de Courcelles, fortifia ces attaches en s'unissant à Hélips d'Aurillac, surnommée gentiment Aurillaguette, opulente héritière, autant du côté de son père Aimeric III d'Aurillac, baron de Conros, etc., que du côté de sa mère Florie d'Estaing, fille de Jean, vicomte

(1) En 1208 (Baluze. *Op. cit.* II, 74).

(2) *Arch. nat., J.* 271, n° 3. Comptes de 1238. — Justel. *Maison de Latour. Preuves*, p. 145. — Baluze. *Op. cit. II*, 260, 262.

(3) Baluze. *Op. cit.* II, 166.

(4) Courcelles, château détruit non loin de Nonette ; Le Breuil, commune du canton de Saint-Germain-Lembron, arrondissement d'Issoire.

(5) En 1333, Robert de Courcelles reconnaît devant l'évêque de Clermont « *tam nomine suo proprio quam nomine Marie de Brezos uxorisque sue, se tenere et predecessores uxoris sue tenuisse ab antiquo, hospitium de Bellinays sive Chazalos.* » (Arch. dép. du Puy-de-Dôme. Evêché, cote I, n° 2).

(6) M. Boudet. *Eustache de Beaumarchais*, p. 80. — Molinier. *Correspondance d'Alfonse de Poitiers*, I, n°s 1160, 1192, 1203.

Digitized by Google

d'Estaing, baron de Tinières, et d'Hélips de Pierrefort, dame de Pierrefort en partie, de Bélinay, etc. (1).

De leur fils Jean, seigneur du Breuil, d'Aurouze, de Paulhac en Brivadois (2), vinrent au moins deux fils et une fille mariée au seigneur de Saint-Beauzire, près du dit Paulhac. L'aîné de ces petits-fils de Dauphine fut l'un des gentilshommes d'élite, à qui le connétable Bernard d'Armagnac, alors maître du royaume, confia la garde personnelle du jeune Dauphin Charles, lorsque les Bourguignons marchaient sur Paris, et il avait placé cette garde sous le commandement du brave bâtard Floridas, fils de Robert comte de Clermont et d'une bourgeoise d'entre Saint-Flour et le Malzieu (3). Le jeune homme succomba victime de son devoir, lors du massacre des Armagnacs dans Paris [1418] (4). Cette mort fit son frère puîné Louis seigneur de Paulhac.

Louis II de Courcelles, appelé tantôt ainsi, tantôt Louis du Breuil et Louis d'Aurouze, eut des débuts loyaux et brillants. Fidèle au Dauphin, espoir de la France à ce moment, il l'accompagne avec trente ou quarante lances entretenues à ses frais, fait la célèbre campagne de 1429, sous Jeanne d'Arc où il gagne ses éperons, et il assiste au sacre de Reims avec les douze lances qui lui restent. En récompense de cette noble conduite, en souvenir aussi du

(1) « Expédition du contrat de mariage de noble Louis du Breuil avec demoiselle Aurilhaguette, du 16 juillet 1427. » (Comte de Dianne. *Invent. des Arch. d'Aurillac*, par Vacher de Bourg-l'Ange. *Revue de Haute-Auvergne*, I, 142). La date est celle du vidimus. Le mariage remontait à quelques années.

(2) Dont on a des actes de 1405, 1415, et 25 novembre 1431. A cette dernière date « Jean de Courcelles, seigneur du Breuil, d'Aurouze et de Paulhac », transige avec le chapitre de Brioude, en présence de « noble Louis de Courcelles, fils à messire Jean ». (Communication de M. Lachenal d'après papiers de M. Paul Le Blanc, notre érudit confrère de *la Haute-Auvergne.)* — Le 17 novembre 1431, par acte passé au château d'Aurouze, il reconnait tenir cette terre et la seigneurie de Faydit de Louis de Bourbon comte de Montpensier, à raison du mandement de Blesle. (*Arch. du Puy-de-Dôme. E. Fonds Ribier-Sartiges. Carton VIII. Charte* 10.)

(3) Commission de ce capitaine, le 12 février 1415. *(Bibl. nat.* Fonds Baluze. Arm. VI, Paq. 8, t. 72, p. 27.)

(4) *Arch. nat., JJ.* 166, *n°* 346. Lettres de Charles VII.

Digitized by Google

sacrifice de son frère, c'est Charles VII lui-même qui le dit, le roi l'institue son bailli des Montagnes d'Auvergne après le sacre (1). L'année 1430 n'était pas écoulée qu'il l'avait nommé son chambellan et l'avait admis au grand conseil (2). L'année suivante, aux Etats du Haut-Pays, tenus à Valuéjols, dans la banlieue de Saint-Flour, en présence de Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, vicomte de Carlat et Murat, il fait renouveler le pacte par lequel le pays chargeait ce fils du connétable de sa défense à prix fait (3).

Comment expliquer le revirement soudain qui s'opère alors chez cet homme jeune et devant qui s'ouvraient les plus hautes perspectives? Fut-il gâté par la société des d'Armagnac qui moralement ne valaient pas grand'chose, la cour de Charles VII où tant d'âmes viles pourrissaient à côté d'admirables gens? faut-il en accuser une vie prodigue et la perversion née de la toute-puissance de fait qu'il tenait de ses fonctions sous un gouvernement relâché? Toujours est-il qu'après la mort de son père et de son aïeul, il s'abandonne à des passions débridées et se transforme en un odieux tyran. Je ne recommencerai pas le récit détaillé des vilaines actions de ce seigneur de Paulhac, c'est assez d'avoir eu à les raconter une fois (4). Il fut le type du mauvais bailli.

(1) Il était en fonctions le 7 février 1430, et fit sa première entrée à Saint-Flour le 11 avril suivant en compagnie de Louis de Montvallat, son prédécesseur. (Arch. de Saint-Flour. *Reg. consul. de* 1429-1430, *fol.* 48 *et* 51.) Il assiste en juin 1430 aux Etats généraux de la province, à Issoire, où furent votés des subsides au roi pour l'expédition « qu'il entendait faire oultre la rivière de Seine à l'encontre des Anglois ». *(Bibl. nat. Pièces orig., Dossier Breuil*, 11-455, *Pièce* 8).

(2) Dans une quittance autographe qu'il signe « L. du Breulhe », et délivre à Pierre Mandonier, receveur général de ce subside en Haute-Auvergne, il se qualifie « Loys du Brueilh, chevalier, conseiller et chambellan du roy nostre sire, et son bailli des Montagnes du pays d'Auvergne ». (A. Thomas, *Etats provinciaux de la France centrale sous Charles VII*, II, 15-16.)

(3) *Reg. consul. de Saint-Flour*, 1431.

(4) M. Boudet. *Notes pour un catalogue des baillis royaux et ducaux des Montagnes. — (L'Auvergne historique*, 1905, pp. 109 et suiv.)

Digitized by Google

Pour avoir fait périr sans jugement Pons Mercier sur la potence à Saint-Flour, et Jacques Mercier dans ses prisons personnelles d'Aurouze, il apprit quelle redoutable force était la solidarité bourgeoise de ce temps. Destitué en 1435, condamné à mort par contumace, à de grosses indemnités envers ses multiples victimes, à la fondation d'une vicairie expiatoire dans la cathédrale de Saint-Flour, à la fabrication et l'exposition perpétuelle, dans la même église, d'un « tableau de pierre où ses crimes, déliz et maléfices seraient figurez » aussi bien Jean de la Font, lié nu et enduit de miel à un poteau pour y être livré aux mouches et aux insectes au plus fort de la canicule, que l'huissier du parlement de Paris, venu au château d'Aurouze pour lui signifier l'arrêt de sa condamnation, dont il lui fit avaler le parchemin tout entier avant de le jeter en prison, roué de coups comme javelle sous le fléau, et bien d'autres et pires infamies, il n'échappa au bourreau qu'en fuyant hors de France. Vingt ans après, il reparut ; il obtint des lettres de grâce au mois de février 1455 et en 1461, la main d'Isabeau de Langeac, fille de Jean, sénéchal d'Auvergne (1). Fortement soupçonné de complicité dans l'enlèvement d'une jeune flamande, Hélips de Vrays qui se rendait au pèlerinage du Puy, en compagnie de son mari Baudoin de La Haye, d'autant plus que le rapt avait été commis sur la route, près de Brioude, par deux de ses écuyers et un de ses hommes d'Aurouze le 13 mars 1469, et que le jeune ménage avait été séquestré dans son château de Beaulieu pendant plusieurs jours, il réussit encore à se tirer de ce mauvais cas. Le Parlement était saisi, lorsqu'on s'arrangea devant deux notaires, à Paris (2) : 50 livres tournois, versées par les gens du seigneur de Paulhac, plus « un écu d'or à la jeune femme pour s'a-

(1) *L'Auvergne historique*, VIe année, p. 233. Pièce publiée.
(2) Arch. nat. JJ, 166, p. 181.

Digitized by Google

cheter un chaperon », et les époux se désistèrent de leurs poursuites, impatients de regagner leur pays.

Louis II de Courcelles mourut sans enfants en 1472 ou très peu après. La transmission de ses grands biens de Haute-Auvergne recèle encore un mystère dont nous n'avons pas la clé. Ce ne fut ni au profit de ses parents, ni au bénéfice de sa femme qu'il en disposa (1); il les donna à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours (2) qui tenait alors sa cour à Carlat où il conspirait de nouveau contre le roi, au mépris de ses multiples serments suivis de nouveaux et récents pardons, le dernier accordé à Saint-Flour en 1469. Sa femme lui rendit le procédé en convolant sans retard avec Jean d'Urfé, dit Paillart, chambellan de Louis XI et l'ennemi déclaré du duc de Nemours. Celui-ci, se tenant pour « mortellement offensé » par ce mariage et surtout sans doute par le refus de lui livrer les châteaux que lui avait donnés Courcelles, fit mettre le siège devant Couros, dont ses soldats s'emparèrent la veille de Pâques de 1474 (n. st.) [3]. On était manche à manche; d'Urfé eut la belle. Deux ans après, à la tête des troupes royales, il bloquait dans Carlat Jacques d'Armagnac accusé du crime de lèse-majesté. Le prince capitulait le 9 mars 1476; et, sans attendre l'issue du procès criminel, Louis XI récompensait la même année son chambellan, en lui donnant tous les biens que le duc de Nemours tenait de Louis de Courcelles, Aurouze et Conros compris (4).

Quant à Paulhac, il avait été vendu le 12 mai 1473 (5) à un voisin de terres, Roffet de Balzac seigneur de Balzac, d'Entraigues et de Saint-Chamant, sénéchal de Beaucaire

(1) Quoi qu'on en ait dit; seulement sa veuve les réclama.

(2) Arch. nat. JJ, 166, p. 189. Louis XI confirma cette donation à Arras, en 1478, après l'exécution du duc de Nemours.

(3) De Mandrot. *Jacques d'Armagnac*, p. 71.

(4) Arch. nat. JJ. 166, p. 189.

(5) *Inventaire du château de Paulhac, de* 1604. (Communication de M. Lachenal, d'après les archives de M. Paul Le Blanc). — La vente fut confirmée en 1475 (même

Digitized by Google

et de Nimes (1), capitaine de 4,000 francs archers et, lui aussi, chambellan de Louis XI. De cette tribu auvergnate des Balzac sortit le cortège de rudes capitaines, de rutilants seigneurs et de grandes dames dont l'histoire, héroïque et parfois sanglante comme un roman de cape et d'épée, se déroule du règne de Louis XI à la cour d'Henri IV; Roffet ou Rouffet dont les hommes poignardèrent Jean V d'Armagnac après la reddition de Lectoure (4 mars 1473) [2], Charles de Balzac seigneur d'Entraigues — le beau d'Entraigues, comme on l'appelait à la cour — célèbre par l'atroce duel à six où succomba le non moins beau Caylus frère de la dame de Polminhac, et d'où seul il sortit vivant, duel qui fit verser à Henri III plus de larmes qu'une bataille perdue; jusqu'à cette trop séduisante Henriette de Balzac, fille de Marie Touchet, qui put rêver un instant de devenir reine de France.

Roffet de Balzac sénéchal de Beaucaire, l'acquéreur de Paulhac, étant décédé sans postérité très peu de temps après l'achat, ses frères Pierre et Robert de Balzac recueillirent sa succession. Robert, sénéchal de Gascogne et d'Agenais, chambellan de Charles VIII, testa en 1503 et fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Chamant (Cantal), par lui fondée en 1484, et décorée d'élégantes

document). Isabeau de Langeac avait de son chef des reprises à exercer, son douaire à faire valoir, peut-être un usufruit, et même, semble-t-il, des droits fonciers sur les biens de son mari.

(1) Balzac, commune de Saint-Géron, canton de Brioude, n'est plus qu'un village d'une centaine d'habitants. — Saint-Chamant, chef-lieu de commune du canton de Salers, arrondissement de Mauriac. Dans ce château, propriété de M. Couderc de Saint-Chamant, notre confrère de *la Haute-Auvergne*, sa famille et lui-même ont eu l'intelligence et le bon goût de conserver tout ce qu'il a été possible de la demeure des Balzac. — On sait que l'immense sénéchaussée de Beaucaire s'étendait de la frontière des arrondissements actuels de Brioude et de Saint-Flour jusqu'à la Méditerranée.

(2) Rouffet (diminutif de Raoul *Radulfus*) de Balzac, ennemi des d'Armagnac, avait épousé, le 16 février 1453, Jeanne d'Albon de Saint-André, de la famille du maréchal. — Les chroniqueurs Jean de Troyes et Robert Gaguin ont raconté comment fut tué Jean V, dernier comte d'Armagnac, à Lectoure.

Digitized by Google

boiseries classées aujourd'hui parmi les monuments historiques (1). De même, son frère Roffet, le seigneur de Paulhac, avait-il fondé, dans l'église chapitrale de Brioude, quatre vicairies qui conservèrent jusqu'à la révolution le nom de « vicairies du sénéchal »; et c'est là qu'il voulut recevoir la sépulture.

Paulhac échut à Pierre de Balzac, fils comme lui du sénéchal de Gascogne, capitaine de Corbeil et de Fontainebleau; ce seigneur qui vivait beaucoup à la cour de Louis XII, écrivit sa page du roman dont nous parlions tout à l'heure, en enlevant la fille de l'amiral de Graville, le vainqueur de la bataille de Saint-Aubin, conseiller fort écouté de la couronne, alors en très grand crédit. Scandale éclatant; poursuites criminelles; saisie de Paulhac et des autres biens du coupable séquestrés sous la main du roi. Les choses finirent cependant le mieux du monde; la jeune fille ravie épousa le ravisseur, et le pardon de Louis XII fut accordé le 31 août 1511, avec ordonnance de main levée de la saisie (2). La romanesque Anne de Graville paraît d'ailleurs avoir été plus complice que victime de l'entreprise. Une fois mariée, elle écrivit peut-être en prose, mais elle charma certainement ses loisirs de Paulhac en rimant, non sans grâce, le « roman de Palamon », d'après la Théséide de Boccace (3). Son mari était lieutenant du roi en Auvergne pour François Ier en 1523.

Leur fils aîné Guillaume, capitaine de deux cents chevaux, eut Paulhac en partage et mourut sans enfants, laissant pour héritier son frère Thomas.

(1) Elles se trouvent actuellement partie dans l'église de Saint-Chamant, partie dans celle de Saint-Cernin, canton voisin. Ces dernières sont classées parmi les objets mobiliers historiques, et Prosper Mérimée en fait le plus grand éloge. La *Revue de Haute-Auvergne* en a donné une reproduction partielle en simili-gravure. (Tome II, p. 294). Voir aussi l'*Ancienne Auvergne et le Velay*.

(2) Invent. de Paulhac.

(3) Nouveau Larousse. Palmont, quelquefois Palamont (commune de Fontanges, canton de Saiers), était le fief de l'une des branches de la maison de Fontanges, où Anne de Graville dut fréquenter.

Digitized by Google

Celui-ci possédait encore Paulhac le 18 janvier 1544 (1), lorsqu'il fut mortellement blessé le 1er août 1554, à la bataille de Renty. Il y eût pour compagnon d'armes et d'infortune son parent ou allié, Jacques de la Volpilière (2), qui vient à point servir de trait d'union entre les Balzac et les Gouzel, leurs successeurs, dès l'année suivante, dans la terre de Paulhac, s'il est permis d'appeler trait d'union un coup d'épée. Comme presque toutes les maisons fastueuses et guerrières de la cour de François Ier, les Balzac étaient endettés, et la première moitié du XVIe siècle vit une poussée vigoureuse de marchands, de fermiers d'impôts, gens d'affaires et d'argent, usuriers quelquefois, mais travailleurs infatigables et pères de famille économes, sortir des échoppes et du notariat pour les remplacer.

Vivait alors dans la petite ville d'Allanche un marchand du nom de Jean Gouzel, fils de Me Jean Gouzel, dur créancier, paraît-il, qui poursuivait avec une âpreté de juif de misérables paysans de la contrée, ses débiteurs, sujets du seigneur de Feydit (3). Ils prièrent le frère de leur seigneur, Jacques du Greil de la Volpilière, alors âgé de dix-huit à vingt ans, d'intercéder pour eux. Le jeune homme alla trouver le marchand dans sa boutique de la Grand'-rue d'Allanche, le mardi avant la Toussaint de 1545, mais sans réussir à l'apitoyer. Les paysans payèrent tout pour éviter les déplacements coûteux, les frais des procès qui leur étaient intentés, et surtout la saisie, la ruineuse saisie; il ne leur restait plus de débat que sur le coût des assignations; sourd aux prières de leur protecteur, le mar-

(1) Invent. de Paulhac.

(2) Sébastien du Greil de la Volpilière avait épousé, le 19 juin 1530, Jeanne de Nozières, fille de Gabriel, bailli de Haute-Auvergne, et d'Antoinette de Balzac. *(Nobil. d'Auv. VII, or.)*

(3) Feydit, château détruit, commune de Chauet, canton d'Allanche, arrondissement de Murat.

Digitized by Google

chand ne voulut pas faire grâce d'une obole (1). Indigné, le jeune gentilhomme se retire en l'accablant d'invectives. Quatre jours après, sa colère est si bouillante encore que, le voyant, au sortir de la maison des héritiers Gouzel, s'arrêter et causer avec sa sœur naturelle, Anne de La Volpilière, femme de Jean Babin aussi marchand d'Allanche, Jacques dégaine, se précipite sur lui et le transperce d'un coup de pointe. Gouzel, chancelant, essaye de fuir. La Volpilière le poursuit, jurant de l'achever, l'atteint au bout de vingt-cinq ou trente pas, et l'achève en effet sur place, sans la moindre pitié, pendant que le malheureux, gisant sur le sol de la rue, gémissait : « Ha, monsieur, ne me tuez pas, je me donne à vous, et tout mon bien! » (2) Une si acharnée fureur chez ce jeune homme, laisse supposer quelque autre grief. Peut-être sa famille, débitrice elle-même, était-elle entre les mains de sa victime. Les indemnités considérables qu'il fut obligé de payer aux héritiers augmentèrent encore la fortune des Gouzel; et, lorsque Paulhac fut saisi par les créanciers et vendu en justice, ce qui ne tarda guère, ce fut Guinot Gouzel, sieur de Lavenal, qui l'acheta (3).

(1) Le créancier exigeait 4 sous par exploit, La Volpilière offrait pour eux et en leur nom 2 sous ; rien ne put attendrir Gouzel, cela lui coûta la vie.

(2) En l'apercevant, le jeune homme courut sur lui l'épée haute et sans aucune provocation, en criant : « Ha ! villain, segur (sûrement) tu es mort! » ; et en le poursuivant percé d'un premier coup, le frappant à la tête : « Par la sang-dieu, villain, segur tu n'es pas encore tué, mais je te parachèveray de tuer! ». Condamné à mort par contumace et à réparation sur ses biens aux Grands-Jours de Riom, en 1545-1546, Jacques de La Volpilière s'en fut aux armées, se battit vaillamment à Renty, aux côtés de Guillaume de Balzac, et dix ans après, obtint sa grâce de Louis XII, par lettres datées de Fontainebleau, en juin 1556. (*Bibl. nat. JJ.* n° 270, p. 218. — Mgr Crouset. *Bibl. de Clermont.* — *L'Auv. histor.* 1901. *Lettres de Rémission*, p. 118-120.)

(3) *Invent. de Paulhac* précité. Gabriel Gouzel ou de Gouzel, sieur de Lavenal, fort petit fief, et fils de Jean Gouzel, prit les armes sous Gaspard de Montmorin, pendant les guerres de religion, et fut anobli à la suite du siège d'Allanche, bravement soutenu en 1574 contre les protestants (*Nobil. d'Auv. III*, 191). L'auteur de l'article s'étonne que les Gouzel n'aient pas été maintenus dans leur noblesse lors des recherches de 1666. Il y en a cependant une excellente raison, c'est que les

Digitized by Google

Il le revendit, entre 1561 et 1564, à Gaspard de Montmorin, comte de Saint-Hérem, fils de François, gouverneur de Haute et Basse Auvergne, et de Jeanne de Joyeuse. Gaspard successeur de son père au gouvernement d'Auvergne, venait d'épouser le 13 décembre 1553 Louise d'Urfé, fille de Claude le grand seigneur artiste et lettré dont la Bibliothèque nationale possède de si beaux livres. La mère de Louise était cette aimable Jeanne de Balzac, poète et non pédante, qui partagea les goûts de son mari et forma, de concert avec lui, la remarquable collection de leur château de La Bâtie en Forez. Gaspard de Montmorin réunit Balzac et Paulhac entre ses mains pour en faire une terre unique (1).

Après avoir reposé quelque temps sur la tête de Gilbert de Montmorin, gentilhomme de la chambre, Paulhac et Balzac entrèrent au lot de Catherine de Montmorin, seconde fille de Gaspard et femme de Gilbert de Saint-Aignan seigneur de La Gastine en Limousin, qui mourut à Paris au commencement de 1604. Une de leurs filles, Catherine, épousa Charles de Sédières seigneur de Monteynard en Dauphiné; une autre, Gilberte de Saint-Ai-

deux frères de Lavenal furent poursuivis pour crime et Jean de Lavenal condamné à être pendu pour assassinat par la cour des Grands Jours confirmant, le 30 janvier 1666, une sentence antérieure du juge de Vodable (Fléchier. *Grands Jours d'Auvergne*, pp. 272 et suivantes; Boyer. *Arrêt des Grands Jours de Clermont* contre les contumaces, publié en 1881 dans les *Mém. de l'Acad. de Clermont*. — M. Boudet. *La justice et la police prévôtales en Haute-Auvergne*). Une telle sentence entraînait la perte de la noblesse. Il fallait, du reste, pour les preuves ordonnées par l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 mars 1666, établir par titres que la noblesse remontait à 1550, ce que ne pouvaient faire les Gouzel. Cinq Gouzels, dont Gabriel, sieur de Lavenal, furent condamnés pour usurpation de noblesse par arrêt du Conseil du 15 janvier 1667 (Louis de Ribier. *Recherches de la Nobl. d'Auv.*, p 477). Une branche, celle des Gouzel de Lauriat, fut relevée ou anoblie, paraît-il, un siècle environ plus tard, à la veille de la révolution.

(1) *Inuent. de Paulhac de* 1604. — *Terrier de Paulhac de* 1624. — *Nob. d'Auvergne, v° Brezons.* — Gaspard paraît avoir eu Gilbert, mort jeune et sans enfants. La succession de l'auteur commun se partagea entre ses deux filles Françoise femme de Louis-Armand vicomte de Polignac, puis de François II de Clermont-Chaste; et Catherine mariée en Limouzin à Gilbert de Saint-Aignan.

Digitized by Google

gnan, à qui advint Paulhac, fut unie à Jacques de Brezons seigneur de Laroque-Massebeau, chevalier des Ordres et capitaine de chevau-légers (1).

Et nous revenons ainsi, au commencement du règne de Louis XIII, à l'une des dynasties les plus illustres et les plus puissantes de la Haute-Auvergne dès l'an mille, celle des fondateurs (vers 1025) du second monastère de Saint-Flour, d'où la ville actuelle est sortie. Jacques de Brezons, premier marquis de Laroque-Massebeau (2) et baron de Paulhac, mourut à Nancy le 11 novembre 1635.

François, son fils aîné, lui succéda, mais ne lui survécut que deux ans. Il mourut sans laisser de progéniture de sa femme, Mlle de Clermont-Lodève (3), à la survivance de Claude son unique frère et son successeur. Il avait aussi une sœur, Marie-Marguerite, mariée en 1649 à Charles-Jacques-François de Cassagnes de Beaufort, gentilhomme de la chambre, seigneur du Cayla en Rouergue, et premier marquis de Miramon (4), par contrat de mariage passé chez son frère Claude, au château de Paulhac.

Ce fut, en effet, là que Claude fixa sa principale résidence, de préférence à ses châteaux de la montagne. En lui va finir sa race, en semant du moins autour d'elle de nobles et pieux souvenirs. Le dernier des Brezons n'avait pas été heureux en ménage ; mais aussi, qu'allait faire cet homme pacifique au milieu du clan le plus audacieusement violent de l'époque, dont le chef Jacques-Timoléon de Montboissier-Beaufort, marquis de Canillac, l'un des deux seigneurs de son temps surnommés *l'Homme aux douze*

(1) Massebeau, commune de Murat (Cantal).

(2) Comment ne pas être frappé de cette défaillance si fréquente d'héritiers que nous rencontrons à chaque pas, depuis le XIVe siècle, chez les grands seigneurs, alors que les familles bourgeoises étaient d'une fécondité qui a fait sourire Fléchier, l'annaliste des Grands Jours.

(3) Miramont ou Miramon, château détruit, à peu de distance de Cintrès et de St-Just, canton de Naucelles, arrondissement de Rodez.

(4) Comte Bernard de Miramon-Fargues : *Cassagnes-Beaufort-Miramon*, 1060-1090, p. 43.

Digitized by Google

apôtres, à cause d'une douzaine de ruffians à tout faire leurs gardes du corps, vivait dans ses vastes domaines (1) en baron du haut moyen âge, n'y connaissant d'autre justice que sa volonté, et de roi que lui-même, en plein règne de Louis XIV ! Ce fut cependant la fille de l'Homme aux douze apôtres que le doux et vertueux Brezons conduisit à Paulhac après l'avoir épousée, le 11 juin 1659, dans l'hôtel de Canillac, à Issoire (2). Six ans après, l'arrivée des Grands Jours mettait en fuite tous les membres de la famille de sa femme ; quatre d'entre eux étaient condamnés à mort, et Gabriel, vicomte de Lamothe, qui fut pris, était décapité à Clermont. Il était « le moins coupable des Canillac », et, en vérité, son crime était humainement excusable. On voulut un exemple, il paya pour tous. Quant à la femme du seigneur de Paulhac, elle est cette Marie de Canillac qui, la dernière ou l'une des dernières en France, osa solliciter l'épreuve d'un congrès qui n'avait rien de diplomatique, dans le but de faire annuler son mariage (3). Claude de Brezons connut toutes les épreuves.

Il vécut longtemps encore dans son château de Paulhac avec un train des plus modestes, malgré sa considérable fortune, distribuant tous ses revenus aux indigents, et admiré de tous (4). Il y mourut le 3 octobre 1709. Dans

(1) Marquis de Canillac, comte de Saint-Cirgues et de Champeix, vicomte de Valernes, baron d'Anduze, de Saint-Urcize, La Roche, La Trinitat, seigneur de Sugères, Sauvière, Châteauneuf, Laqueuilhe, etc... Cet homme, « couvert de crimes », dit Fléchier, eut la chance, en mourant de mort naturelle, de devancer de peu le sort que lui réservaient les Grands Jours de 1666.

(2) 60,000 francs de dot, 6,000 de pierreries. Douaire de 3,000 francs de rente assis sur Paulhac ; plus droit d'habitation, de défraiement de tous frais, du train ; « et aura pour son équipage le carrosse à 6 chevaux ».

(3) Cette ridicule épreuve, tombée en désuétude, lui nuisit plus qu'à son mari, au dire de Fléchier. Elle fut longtemps avant de trouver un autre époux et ne convola qu'en 1690 avec Jean-Jacques d'Aubusson, seigneur de Savignan.

(4) Lettre d'un contemporain, correspondant de Mabillon, Claude Brûlé (*Arch. nat. mss fr. n°* 12.663, p. 74. Notes de M. Paul Le Blanc). A la génération précédente (1641), Marie de Berton de Crillon, veuve de François, seigneur de Brezons, donnait la ville de Saint-Flour, par acte passé à Avignon, plus de 20,000 livres pour la fon-

Digitized by Google

son testament du 6 avril de l'année précédente, il prescrivait d'habiller 60 pauvres le jour de ses obsèques, de faire l'aumône à tous les autres pauvres qui y viendraient, de quelque pays qu'ils fussent; il donnait 500 livres pour aider à marier de pauvres filles de Paulhac, Balzac, Civeyrac, le Cellier; 150 pour celles de sa terre de Saint-Hérem, autant pour sa terre de Laroque. Il n'oubliait pas ses parents peu riches et déclarait vouloir être inhumé à Paulhac, comme ses prédécesseurs. Il instituait pour héritier général le fils aîné de sa sœur, Claude-Jacques-Joseph de Cassagnes marquis de Miramon, seigneur, entre autres lieux, de Pestels et de Polminhac.

Alexandre-Emmanuel, fils de ce dernier, lui succédait en 1716. Ses descendants, titrés notamment comtes de Paulhac, se sont perpétués jusqu'aujourd'hui par une branche cadette de la famille. Ses membres habitent toujours le château de Paulhac, par eux superbement restauré.

Direz-vous qu'elles ne sont pas intéressantes ces monographies locales, lorsqu'elles sont faites sur documents? Elles offrent, dans un cadre restreint de cinématographe, des tableaux infiniment variés, où, cependant, les personnages restent dans la tonalité de leur époque. S'il venait à la pensée d'un dramaturge ou d'un romancier, M. Bernard de Miramon par exemple, de chercher dans le vieux Paulhac une suite à ses débuts de romancier, le talent de notre confrère de *La Haute-Auvergne* y trouverait, sans sortir de la *Terre maternelle*, les scènes tragiques, les sourires de cour et l'éclair des promptes épées, l'emportement des passions de l'homme avec la floraison de ses vertus, l'énergie des veuves douloureuses, le goût des

dation d'un collège, et 9,000 livres pour servir 500 livres de rentes à l'hôpital de Murat. *(Arch. municip. de Saint-Flour. Inventaire de* 1789.*)* Les plus grands noms s'attachent à la seigneurie de Brezons, possédée aux XVIIe et XVIIIe siècles par les ducs de Villars, de Brancas, d'Harcourt, de Lorraine.

Digitized by Google

lettres et des arts ; puis le tumulte des gloires mondaines s'éteignant devant la bonne et rayonnante figure du vieux Claude de Brezons.

La charte, elle, va nous apprendre que la plaie du paysan était moins le seigneur que ses intendants, lorsque le maître n'habitait pas sur place. C'était le cas pour Paulhac pendant la première moitié du XIVe siècle ; les Lastic et les Rochefort d'Aurouze ayant alors leur principale résidence en Haute-Auvergne, dans la Margeride, la Planèze et la vallée d'Allagnon.

III

LE LITIGE

La charte de Paulhac n'a ni l'importance ni l'ampleur des codes municipaux imposés par des communautés puissantes à la féodalité. Elle a le mérite de nous transporter dans un milieu plus modeste et bien intéressant néanmoins parce qu'il a été le plus oublié, celui du cultivateur. Elle nous montre le paysan libre du moyen-âge en possession d'un patrimoine de coutumes précieuses, dont quelques-unes fort anciennes, d'autres peu à peu conquises, consacrées par l'usage longtemps avant d'être mises en écrit à la suite d'un procès. Ce fut le cas de notre charte paysanne. Elle est le résultat d'une transaction entre le seigneur et les habitants sur l'étendue de coutumes préexistantes dont on n'avait pas d'instrument.

Les arbitres qu'ils choisirent, Guillaume Guigues, professeur de droit civil et canon, et Guillaume de Laire, licencié ès lois, eurent le mérite de se mettre d'accord malgré leur nombre pair. Les parties s'approprièrent leur décision qui fut ainsi transformée en convention. Pierre II Bompar de Lastic, ou ses gens de Paulhac, avaient traité les sujets de la terre un peu comme des mainmortables ou des serfs, alors qu'ils étaient des hommes libres. On

Digitized by Google

voit très bien, par la sentence arbitrale de 1340, en quoi consistaient les abus; chaque clause répond à l'un des griefs des habitants.

On exigeait des corvées pour les constructions du château; et si, le second jour, les hommes ne revenaient pas faute d'avoir été payés de leur journée de la veille, le bailli les condamnait à l'amende.

Le seigneur et ses gens faisaient cuire leur pain gratis dans le four chauffé par les habitants et à leurs frais, tout en se faisant payer l'acense du four.

Ils tiraient d'eux des services de toutes sortes que les habitants ne devaient pas. Ils prétendaient, en effet, n'être tenus par leur coutume non écrite, à aucune autre redevance que la taille extraordinaire aux quatre cas.

Les jours de noce, les gens du château prélevaient une part des aliments du festin en nature ou en argent. C'était la coutume ; mais les officiers du château en abusaient.

Le seigneur louait à des étrangers le droit de faire paître leur bétail dans les pâtures communes des habitants. Il ne voulait pas tolérer que ceux-ci eussent des chèvres.

Il les employait à garder les prisonniers au château et les contraignait à le suivre à la guerre hors de la seigneurie, bien qu'ils fussent exempts de ce service.

Il leur interdisait de tuer les lapins qui dévoraient leurs récoltes.

Ses officiers de justice exigeaient des honoraires exagérés pour coûts d'actes et d'exploits; en cas de refus de paiement, ils saisissaient leurs biens.

Quant à leurs droits civils, le seigneur percevait un impôt sur les mariages pour prix de son consentement, comme s'ils n'eussent pas été libres de se marier sans l'avoir obtenu ; et un droit d'entrage dans sa terre, lorsque l'un de ses vassaux épousait une femme étrangère qui venait y demeurer avec lui. Il fallait aussi payer un droit de partage lorsque les héritiers ou copropriétaires indivis voulaient faire cesser l'indivision. La justice seigneuriale

Digitized by Google

s'immisçait d'office dans l'administration des successions et tirait profit de l'exercice de ce prétendu droit.

La plus grosse difficulté portait sur la taille aux quatre cas que l'on aggravait à leur détriment, en la percevant autant de fois que les cas prévus se présentaient dans une même année ; et encore, soit en en portant le chiffre à un taux trop élevé, soit en la répartissant avec arbitraire.

Enfin, pour légitimer ces exactions, les officiers du seigneur se prévalaient de certains précédents, contre lesquels protestaient les habitants, disant que l'abus n'est pas un titre.

Les conflits sur ces points divers étaient anciens. Déjà, en 1330, on avait composé ; mais les conventions avaient été peu respectées par les agents du seigneur, et les habitants avaient persévéré dans leur résistance.

La sentence arbitrale leur donna raison sur presque tous ces points. Six clauses à signaler, parce qu'elles sont peu ordinaires quand la communauté rurale n'a pas été assez puissante pour conquérir le consulat : Les habitants ne tiendront plus de chèvres, soit ! mais le seigneur n'en aura pas non plus. Le libre droit de pêche leur est reconnu dans tous les cours d'eau de la seigneurie. L'obligation imposée au seigneur de n'avoir qu'une seule garenne, dans un emplacement rigoureusement circonscrit, est à remarquer. L'affranchissement des vassaux de tout service militaire et même de la défense du château, à moins de *mandement du roi*, nous assure du triomphe de la politique royale dans cette région ; toutefois, l'exemption du service du guet n'est pas accordée. Le principe de l'imprescriptibilité des privilèges de la communauté est proclamé formellement, ce qui est très important et assez rare.

Les restrictions apportées aux cas de la taille extraordinaire retiendront l'attention des lecteurs versés dans la diplomatique coutumière. Le paysan de Paulhac reconnait la devoir pour le mariage des filles du seigneur, mais pour

Digitized by Google

un seul mariage de chacune des filles ; il ne paiera pas le convol. Il la paiera aussi pour la rançon du seigneur, pris à la guerre, à la condition que cette guerre soit celle du roi ou qu'elle ait été rendue nécessaire pour la défense de Paulhac ; aux éternelles guerres des seigneurs entre eux où son intérêt n'est pas en jeu il entend rester étranger. De même du passage outre-mer ; il contribuera aux frais, pourvu qu'il s'agisse d'y aller guerroyer. Que le seigneur aille risquer sa vie en Orient pour l'Eglise, il paiera ; si c'est un voyage de famille, d'intérêt personnel ou même un pèlerinage ses sous ne sortiront pas de son escarcelle. Il ne subira jamais plusieurs cas de taille dans la même année. Enfin il s'abonne pour une somme fixe et s'en réserve la répartition.

La limitation de la part seigneuriale dans le repas de noce est un trait de mœurs locales. Ce droit symbolique dérivait de l'obligation primitive du tenancier, surtout s'il était mainmortable, de demander l'assentiment de son seigneur haut justicier au mariage qu'il désirait contracter. L'adoucissement des mœurs avait donné une forme familiale au droit de noces en le réduisant à un simple droit de participation au festin nuptial ; dans certains lieux, à Gerzat par exemple, le seigneur pouvait, lui ou ceux qui le représentaient, venir s'asseoir à la table des mariés et partager leur repas (1) ; ailleurs, comme à Paulhac, les mariés devaient envoyer au château la part du seigneur. Presque partout où il existait encore, on finit par le transformer en une redevance fixe en argent (2). On pense bien que des seigneurs de race riche et puissante ne tenaient pas outre mesure à partager le fricot de tous les paysans de leur terre pour le fricot lui-même ; ils y tenaient comme à une manifestation permanente de leur suzeraineté

(1) E. Jaloustre. *Hist. d'un village de Limagne. Gerzat.* (Mémoires de l'Académie de Clermont, 1885, pp. 186-186. — D'après les Arch. municipales.)

(2) A Biozat (canton d'Aigueperse), cette taxe était de 7 sous 6 deniers. (Chabrol. *Coutumes d'Auv. III*, 484.)

Digitized by Google

haute justicière, absolument comme ils tinrent, jusqu'à se tuer les uns les autres, au banc d'église, et pour les mêmes raisons.

Eux absents, on n'en pourrait dire autant de leurs officiers; et le ménage du bailli local n'était pas autrement fâché de faire un peu la noce à domicile sans bourse délier. De là des exigences facilement accrues sur la quantité et la qualité des mets, quand le bailli était peu cossu, avare ou gourmand. Cette taxe était généralement abolie au XVIIIe siècle; il n'en resta que l'invitation de courtoise déférence adressée par les mariés notables au bailli, invitation d'ordinaire acceptée à la bonne franquette pour le plus grand bien de tous.

IV

L'INSTRUMENT

La charte de Paulhac, dressée le 5 juin 1340, fut rédigée en trois originaux : celui du seigneur, un second pour les habitants du bourg, et le troisième pour les habitants du mas de Civeyrac, membre de la seigneurie.

Le texte que je publie est celui de l'original d'un vidimus non daté, délivré par la chancellerie de Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, « comte de Forez et seigneur de Beaujeu », est-il ajouté. Il s'agit conséquemment de Jean II le Bon, duc de Bourbon, le seul des deux Jean de Bourbon qui ait possédé le Beaujolais. Ce prince, qui fut un instant connétable de France, succéda, en 1456, à son père, le duc Charles Ier, et mourut le 1er avril 1488. Le vidimus fut donc délivré entre ces deux dates. C'est une magnifique charte sur vélin, bien conservée et décorée d'une riche et exceptionnelle ornementation.

Elle doit être l'exemplaire du seigneur, par cette raison, et encore parce que ce bel exemplaire appartient à l'héri-

Digitized by Google

tier des derniers baillis seigneuriaux de Paulhac et de Brioude, M. Morin, président de chambre honoraire de la cour de Bourges, propriétaire actuel du château de La Cavade (1).

(1) Un érudit de Brioude, M. Lachenal, receveur des finances en retraite, a également droit à tous mes remerciements pour ses précieuses communications.

Digitized by Google

TEXTE INÉDIT

DE LA

CHARTE COUTUMIÈRE DE PAULHAC ET CIVEYRAC

— 5 JUIN 1340 —

FORMULE INITIALE DU VIDIMUS (1456-1483).

Universis presentes litteras inspecturis et audituris Ludovicus *Pons*, licentiatus in legibus, tenens sigillum excellentissimi principis domini Johannis Borbonii et Arvernie Ducis, parisque ac camerarii Francie, comitis Forensis et domini de *Beaujeu*, salutem in domino — Noveritis (1)... et hic de verbo ad verbum transcribi fecimus quasdam litteras continentes duas pelles sive pecias pergamini, inglutinatas, sanas et integras, non viciatas, non abolitas, non cancellatas, nec in aliqua parte suspectas, omni fraude et suspicione carentes, sigillo regio olim in dicta prepositura Nonete constituto et contra sigillo dicte curie a duabus partibus sigillatas. Quarum tenor de verbo ad verbum sequitur, et est talis.

CHARTE DE TRANSACTION

Universis presentes litteras inspecturis et audituris Joannes Buronis, tenens sigillum domini Regis Francie in prepositura Nonete in Arvernia constitutum, salutem in domino — Noveritis quod coram dilectis nostris Guil-

(1) La suite de cette phrase est illisible dans l'original, un peu détérioré en cet endroit ; mais, étant de style, elle est sans intérêt.

Digitized by Google

lelmo Albi et Petro *Ginhos*, clericis notariis curie Nonete juratis, a nobis ad hec omnia, universa et singula que sequuntur, vice et auctoritate nostra, audienda et recipienda destinatis, et quibus quoad ea omnia et singula comisimus et adhuc per presentes litteras comittimus totaliter vices nostras.

Personaliter constituti nobilis et potens vir Dominus Bernardus de Rupe forti, miles, dominus castrorum de Aurosa et de Paulhaco, et nobilis Domina domina Catherina de Lastico, ejus uxor, mutuo inter se consentientes, nominibus suis et pro se et eorum heredibus et successoribus universis et ab eis et eorum quolibet causam habentibus et habituris, ex parte una.

Et Durandus Bodeti habitator ville Brivatensis, Guillelmus Besseyra, Johannes Crestos, Johannes *del Boscharat* alias Batissa. Bertholomeus *Daude*, Johannes de Rivo, Thoma *Chappot*, Stephanus *Ravels*, Johannes *Chabrols*, Johannes Besseyra, Ahelis Coquona, Ahelis Besseyra, Johannes de Bosco, *Yzabels* Richarda, Johannes *Agirond*, Petrus Jordani, Stephanus de Area, Stephanus *Morgues*, Petrus *Alitens*, Margarita Besseyra, Stephanus *Sazis* filius Geraldi *Sazis*, Bernardus Radulphi, Agnes Baccona, Guillelmus Germani, Philipa Celeyra, Johannes *Amik*, Sthephanus *Alviens*, Robertus Valeta, Johannes *Baffol* clericus, Petrus *Romeu*, Durandus Valeta sive *Redond* dessubtus *lo Peyrolh*, Durandus *Bodet* filius Joannis *Bodet*, Petrus Sabaterii alias *Fores*, Joannes Boysseyra, Johannes *del Chalar*, Vitalis *del Caylh*, Joannes Milo, Guillelmus *Bodet*, Petrus *Forneyr*, Stephanus *Boudet*, Durandus Regis nomine suo pro se et nomine tutoris Johanneti *Bochart*, Stephanus et Jacobus *Sazis*, Joannes *Delmas*, Johannes *Baldo*, Geraldus *Sazis*, Guillelmus *Moles*, Guillelmus Volpilhera, Mathias Chaldeyrona, Petrus *del* Bosco, Johannes *Colombers*, Beatrix Regina, Joannes *Sales*, Durandus *Bochart*, Johannes Vachonis, Petrus Vachonis, Joannes *Segaleyrs*, Durandus

Digitized by Google

Besseyra *lo Cordureyre,* Ahelis Bocharda, Guillelmus Pichonis, Bernardus Faia, Philipus et Joannes Bodeti fratres, Raymunda Pichona, Joannes Achardi, Thoma *Chaldeyra*, Florencia *Combeza*, Joannes Agirondi, Matheus Valeta, Bernardus *del Copuh*, Durandus Agirondi, Ahelis Besseyra, Joannes *Moles* senior, Joannes *Moles* junior, Johannes Pichonis, Sthephanus *Pebre*, Laurencius *Boeyro* Alazia Astorgua, Guillelmus Valeta dessubtus *lo Peyroilh*, Guillelma Boheyra, habitantes castrum Paulhaci;

Petrus *Faugues*, Antonius *Daude*, Joannes Bordo, Beatrix Daudeza, Durandus Faia, Joannes Faia alias *Chapela*, Stephanus Nicolay, Bertrandus *Vaisceyra*, Bertrandus *Daude*, Stephanus Nicholay, Guillelmus Arnaldi, Joannes Arnaldi, Bertrandus Arnaldi, Stephanus Arnaldi, Johannes Faia, Thoma Faia, Guillelmus Faia et Durandus Agirondi, habitatores mansi de *Civayrac;*

Guillelmus Valeta dessubtus *lo Peyroilh*, Durandus Valeta, Petrus *Monet,* et Cecilia Bocharda habitatores eciam castri predicti Paulhaci, nominibus suis, pro se et suis heredibus ac successoribus universis et ob eis et eorum quolibet causam habentibus et habituris et dictus Durandus Regis, nomine suo, pro se et suis et nomine tutoris dicti Johaneti *Bochard.*

Omnes vero insimul et eorum quilibet singulariter et ut singulare persone, ex parte altera.

Sponte, scienter ac provide confessi fuerunt et in veritate recognoverunt dicte partes, nominibus quibus supra, quod cum lis, questio, controversia, querela seu demanda verteretur seu verti speraretur, et diu ventilata extitisset inter dictos conjuges ex parte una, et dictos habitatores dictorum castri et mansi de Civayrac et eorum quemlibet ex parte altera; quos dicebant dicti conjuges teneri eidem domino Paulhaci et suis predecessoribus, heredibus et successoribus, pro et nomine et ex parte dicte domine Catherine uxoris sue, ut *talliables (sic)*, ad ejus et prede-

Digitized by Google

cessorum suorum voluntatem, in quatuor casibus videlicet pro nova milicia, filio semel maritando, pro captione proprii corporis et pro transfretatione ultra marina et pluribus aliis servitutibus inferius contentis.

Dictis habitantibus tanquam personis singularibus in contrarium dicentibus et asserentibus se non teneri ad predicta, pluribus rationibus per ipsos dictis propositis et attemptis. Imo dicebant et asserebant dicti habitatores dictorum castri Paulhaci et mansi de *Civayrac*, quod ipsi sunt et eorum predecessores de antiquo fuerunt franchi *(sic)*, liberi, quitti, et immunes ab omni extraordinaria exactione per eosdem prestanda domino dicti loci Paulhaci et predecessoribus suis, a deffectibus, clamis, de guarena et de *gayt*, et a bohada forsata, et a quacumque manobria et ab omni quocumque alio servitio forsato.

Tandem, post multas altercaciones seu contenciones diucius ad invicem habitas inter partes predictas nominibus quibus supra, mediantibus et tractantibus venerabilibus et discretis dominis Guillelmo Guigonis utriusque juris professore, et Guillelmo de Area in legibus licentiato, in modum qui sequitur extitit ordinatum inter dictas partes, nominibus quibus supra et de voluntate earumdem; videlicet :

I. — *Pas de corvées gratuites pour les travaux du seigneur et de ses agents.*

Quod dicti habitatores dictorum castri et mansi de *Civayrac* non teneantur nec possint cogi ire in operibus dicti domini castri Paulhaci qui nunc est, et qui pro tempore fuerit loco ejus (1), nisi eisdem habitatoribus idem dominus Paulhaci mercedes sive dyetas suas solvat, et similes quas acciperent et lucrarentur alibi, et in nocte immediate solvant easdem mercedes sive dyctas. Et in

(1) M^us sui.

Digitized by Google

crastinum non debeant nec teneantur redire ad dictas operas sive obras, donec sit eisdem penitus satisfactum de mercede diei precedentis. Et quod, pro precepto facto seu faciendo eisdem, per dominum Paulhaci aut per gentes suas, in contrarium, non cadant in emendam, nec eam solvere teneantur.

II. — *Dispense de garder les prisonniers du château.*

Item extitit ordinatum inter dictas partes et de voluntate earumdem nominibus quibus supra, quod si in dicto castro sit aut fuerit quandocumque et quocienscumque aliquis homo captus, delatus sive arrestatus, quod dicti habitatores dictorum castri Paulhaci et mansi de Civayrac, nec successores sui nec debeant nec teneantur eumdem captum, delatum seu arrestatum custodire, pro quocumque facto captus esset, nisi causa evidens et necessitas emineret manifesta.

III. — *Interdiction au seigneur de faire paître des animaux étrangers dans les terres et pâtures des habitants.*

Item extitit ordinatum inter dictas partes et de voluntate earumdem, nominibus quibus supra, quod in pascuis, terris et territoriis dictorum habitatorum dicti castri Paulhaci iidem conjuges nec successores domini dicti castri Paulhaci de cetero non debeant nec sibi liceat adducere, ponere nec facere depascere (1) animalia extranea, nisi sua propria, in pascuis, terris et territoriis in perpetuum dictorum habitancium dicti castri Paulhaci et ejus mandamenti.

(1) M^es depaci.

Digitized by Google

IV. — *Droit exclusif des habitants d'user des places et vacants ; d'y bâtir et d'en tirer tous les services qu'ils comportent.*

Item extitit ordinatum inter dictas partes et de voluntate earumdem, nominibus quibus supra, quod omnes habitatores dicti castri Paulhaci et eorum quilibet et successores eorumdem possint et sibi liceat uti et explectare libere et pacifice *delz mezes* sive *pacilhs* (1) dicti castri et habeant jus et servicium explectandi de eisdem videlicet accipiendi et percipiendi terram et lapides de dictis *mezes* sive *pacilhs* pro edificiendo tantam... (2) ad opus eorumdem et successorum suorum. Et quod possent eciam facere femoraria (3) in locis debitis dictorum *mezes* sive *pacilhs*. Item tamen quod alii dictorum habitancium non possent juste de predictis sic occupatis sive explectatis conqueri, nec questio justa super id inter ipsos oriri possit; nec eciam quod dicti conjuges nec successores sui, domini dicti castri Paulhaci, possent nec eis liceat investire, seu assensare, vel dare in emphiteosim aliquibus personis partes aliquas sive locos *delz mezes* sive *pacilhs*, nec plateas vacuas castri predicti Paulhaci, nec aliquathenus sibi nec successoribus suis appropriare.

V. — *Ratification de l'acensement du four aux habitants au prix de quatre livres par an. — Le seigneur n'y pourra cuire qu'à ses frais. Entretien et reconstruction à sa charge.*

Item extitit ordinatum inter dictas partes, nominibus quibus supra et de voluntate eorumdem, quod, cum olim

(1) Peut-être faut-il lire *Patilh*. Le *c* est pourtant marqué. — *Mezes* signifie vacants communs.

(2) Ici trois ou quatre mots oubliés tels que ceux-ci : *domum quantam sibi placeat* ou exprimant une idée analogue que le texte commande.

(3 Latrines.

Digitized by Google

bone memorie dominus Petrus Bomparri miles, pater quondam dicte domine Caterine, habitantibus dictum castrum Paulhaci solum assensaverit, seu ad annuum censum, seupencionem concesserit et tradiderit vel quasi, furnum Paulhaci, situm subtus majorem portam dicti castri Paulhaci, in perpetuum ad annuum censum seu pencionem quatuor librarum turonensium, solvendarum et reddendarum per dictos habitantes dictum castrum Paulhaci et successoribus suis dominis dicti Paulhaci annuatim, certis terminis consuetis, quod dicti conjugès ratificent, approbent, laudent et emologuent, et eandem *(sic)* assensam ratam, gratam habeant in perpetuum atque firmam. Quam assensam antedictam dicti conjuges et eorum quilibet, voluerunt, laudaverunt, ratificaverunt, homologaverunt, approbaverunt et confirmaverunt; et eciam dicti conjuges, pro se et successoribus suis domini dicti castri Paulhaci, tradiderunt et concesserunt dictum furnum dictis habitantibus dictum càsttum Paulhaci et successoribus suis, cum dicta pencione dictis conjugibus et successoribus suis annuatim solvenda; videlicet quod dicti conjuges et sui successores domini dicti castri Paulhaci, pro temporibus suis, non possint nec sibi liceat decoquere (1) in dicto furno panem suum, nisi ad expensas suas proprias tantum. Et quod iidem conjuges et sui successores domini dicti castri Paulhaci teneantur et debeant tenere in statum debitum et edificare dictum furnum suis propriis sumptibus et expensis, totiens quotiens (2) opus fuerit seu necesse.

VI. — *Les habitants ne doivent aucun autre droit de justice aux officiers du seigneur, que le coût des exploits des sergents. — Tarif de ces exploits.*

Item extitit ordinatum inter dictas partes, nominibus

(1) Mss dequoquere.
(2) Mss tosciens, quosciens.

Digitized by Google

quibus supra et de voluntate eorumdem, quod dicti habitantes dictum castrum Paulhaci et mansum predictum de Civeyrac nec successores eorumdem non teneantur in nullum ? bajulo dicti domini Paulhaci et successorum suorum, nec servienti, nec alicui familiari suo. Nec serviens ejusdem domini nec successorum suorum non habeat nec possit seu debeat habere, levare nec accipere infra Paulhacum et mansum de *Civayrac* pro gagiamento nec pro quocumque alio explecto infra dictum castrum et mansum predictum per dictum servientem faciendo, nisi solum unum denarium. Et pro saisina seu facienda intra villam Paulhaci et mansum (1) de Civayrac, solum in pratis, vineis et campis, dictus serviens non habeat nec percipiat, nec percipere, habere, levare, nec accipere possit, nisi sex denarios turonensium tantum.

VII. — *Droit de pêche des habitants dans tous les cours d'eau de la châtellenie, sans être obligés de demander à l'avenir l'autorisation du seigneur.*

Item extitit ordinatum inter dictas partes et de voluntate earumdem, nominibus quibus supra, quod dicti habitantes et eorum quilibet et successores eorumdem possint et eis liceat piscare in aqua de Vendagha et aliis aquis circacumque castrum Paulhaci et castellaniam ejusdem castri Paulhaci; dicti domini Paulhaci nec successorum suorum minime, super hoc, explectata licencia seu mandato, et absque quacumque contradictione.

VIII. — *Interdiction au seigneur comme aux habitants de tenir des chèvres dans le mandement de Paulhac.*

Item extitit ordinatum *(même formule que dessus)* quod domini Paulhaci nec successores sui non possint, nec debeant tenere capras seu capram in dicto castro Paulhaci et

(1) M^ss mansi.

Digitized by Google

ejus mandamento; nec enim dicti habitantes non possint nec debeant tenere in dicto castro capram seu capras, nec in mandamento ejusdem castri.

IX. — *Tarif du notaire seigneurial en matière judiciaire* (1).

Item extitit ordinatum etc.., quod dicti habitantes dictum castrum Paulhaci et mansum predictum de Civayrac nec successores sui non debeant, nec tenentur, nec compelli possint de solvendo notario dominorum Paulhaci nec eorum successorum, de scribendo causas, nisi solum unum denarium communiter de qualibet parte. Et, pro interrogando testes, non solvant nec solvere teneantur nisi pro quolibet teste, unum denarium tantum in modica causa. In ceteris vero causis solutio notarii ad arbitrium judicis castri predicti Paulhaci totaliter remittatur.

X. — *Le seigneur ne pourra prendre aucune chose aux habitants contre leur volonté en dehors des redevances qui lui sont dues.*

Item extitit ordinatum etc... quod dicti domini Paulhaci nec successores eorumdem non possint, nec eis liceat cappere nec sibi appropriare gallinas, pullos, fructus arborum, nec viatica, sive fructus ortorum, nec aliqua bona dictorum habitantium ultra (2) voluntatem eorumdem habitantium et successorum suorum; reservatis et retentis eisdem dominis Pauliaci et successoribus censibus, reditibus et aliis deveriis quibuscumque.

XI. — *Interdiction au seigneur d'avoir des garennes ailleurs que sur la côte de Fontanes où leur périmètre est strictement limité.*

Item extitit ordinatum etc... quod in dicta castellania

(1) Les notaires faisaient l'office de greffier.
(2) M^es outra.

Digitized by Google

Paulhaci et in dicto manso de Civayrac et eorumdem pertinenciis dicti domini Paulhaci seu successores sui non debeant, nec possint, nec eis liceat facere garenas, sed solum in monte vocato de Fontanat a parte respiciente versus Brivatum, scilicet a vineis in sursum, et a parte respiciente versus *lo Celeyr*, a vinea de Fontanas, nonante [*corr.* limitante] decimo capituli Brivatensis in sursum.

XII. — *Exemption de tout service militaire requis par le seigneur. — Exception.*

Item extitit ordinatum etc... quod dicti habitantes nec successores sui non debeant nec teneantur mostrum [*corr.* monstram] (1) de recedendo in guerram cum dominis Paulhaci, nisi solum ad mandatum regium, ad deffencionem propriam dicti castri Paulhaci.

XIII. — *Les habitants ne doivent aucune autre taille que celle aux Quatre cas, limitée à 25 livres.*

Item extitit ordinatum etc... quod dicti domini Paulhaci nec successores eorumdem non possint, nec debeant compellere dictos habitantes dictum castrum Paulhaci et mansum predictum de Civeyrac in aliquis servitutibus, sed solum in quatuor casibus sequentibus : primo pro nova milicia; secundo pro conjugio seu matrimonio filiarum suarum semel maritandarum ; tertio pro asseccando [*corr.* assequendo] seu eundo cum dictis dominis Paulhaci et successoribus suis ultra mare, videlicet, pro transitu ultra marino causa debellandi ; quarto si domini Paulhaci et successores sui capti tenebantur in [guerra] per Regem, vel per factum seu negocium dicti castri Paulhaci. Et in ipsis quatuor casibus dicti homines habitantes dictum castrum Paulhaci et mansum predictum de Civayrac censuales (2)

(1) Montre, revue. Pris ici dans le sens de levée pour le service militaire. Il doit manquer un mot dans la phrase *venire ad prestare*, ou *facere*.

(2) M^es sensuales.

Digitized by Google

et successores sui debent et tenentur insimul dictis dominis Paulhaci et successoribus suis pro quolibet istorum quatuor casuum, in viginti quinque libris turonensibus tantum.

XIV. — *La taille aux Quatre cas ne peut être levée plus d'une fois dans l'année.*

Item extitit ordinatum etc... quod si dicti quatuor casus superius nominati, expressi et declarati evenirent in uno anno duo vel tres, quod dicti habitantes dictum castrum Paulhaci et mansum predictum de Civayrac nec successores eorumdem, ex pacto expresso, non debeant nec teneantur solvere, tradere nec deliberare dictis dominis Paulhaci nec successoribus suis, sed solum anno quolibet uno casu, et sequenti anno pro alio, et sic deinceps de predictis et non ultra, dum tamen dicti casus evenirent.

XV. — *Les habitants répartiront eux-mêmes la taille aux Quatre cas après serment prêté au seigneur de le faire avec équité. La levée et les contraintes se feront par son sergent.*

Item extitit ordinatum etc... quod quando unus (1) dictorum quatuor casuum eveniret, predicti homines habitantes dictum castrum Paulhaci et mansum predictum de Civayrac et successores sui possint, et debeant et eis licitum sit taxare talliam et ipsam imponere ipsis habitantibus castrum predictum Paulhaci et dictum mansum de Civayrac; quod dicti domini Paulhaci et successores sui debeant et teneantur per servientes suos compellere dictos habitantes dictum castrum Paulhaci et mansum predictum et successores suos de solvendo dictam talliam eisdem impositam, et levare eandem, recepto tamen primo juramento a dictis impositoribus electis per dictos habitantes dictum castrum et mansum predictum et successores suos quod bene et legitime imponant talliam antedictam.

(1) M^us casum.

Digitized by Google

XVI. — *En cas de défaut sur réclamation de cette taille, l'amende de défaut ne dépassera pas 4 deniers tournois, frais de clame compris.*

Item extitit ordinatum etc... quod dicti homines habitantes dictum castrum et mansum predictum et successores sui et quilibet ipsorum pro se, dum casus evenerit, non debeant, nec teneantur solvere pro deffectu nisi solum quatuor denarios turonenses tantum; et intersit fori clama (1).

XVII. — *Imprescriptibilité du droit d'exemption de tous autres services.*

Item extitit ordinatum etc... quod, cum istis superius declaratis et expressis, domini Paulhaci et successores eorumdem teneant habitantes liberos, quictos et francos ab omnibus serviciis forsatis. Et, si contra predicta fieret aliqua de facto domini Paulhaci et successorum eorumdem, non possint allegare possessionem seu prescriptionem nec aliquod jus in predictis.

XVIII. — *Limitation du droit de noces payable au seigneur en aliments de même nature que ceux servis aux invités, et en une seule part.*

Item extitit ordinatum etc... quod dicti homines habitantes dictum castrum Paulhaci et mansum predictum de Civayrac et eorum quilibet, dum tamen contrahant seu ducant uxorem, debeant et teneantur, solum pro nupciis, dominis Paulhaci et successoribus suis solvere unam micham et unum legale (2) vini et unum frustrum (3) carnis,

(1) Peut-être pourrait-on interpréter ce texte en disant que l'amende de défaut ne sera due que s'il y a eu clame, c'est-à-dire appel en justice, citation.

(2 et 3) *Legale vini, frustrum carnis.* Je reproduis la lecture de M. Lachenal, de Brioude, qui traduit « une *léale* de vin et un morceau de chaque chair ». Il s'agit, sans doute, d'une locution et d'une mesure particulières au Brivadois?

Digitized by Google

videlicet de tali pane, vino et carnibus quibus venientes (1) ad nubcias fruentur; sub tali conditione apposita quod si duo domini essent in dicto castro Paulhaci per idem tempus, quod illi duo domini debeant et teneantur inter se, ad invicem, predicta dividere.

XIX. — *Droit de partager les biens sans avoir à demander l'autorisation du seigneur.*

Item extitit ordinatum etc... quod dicti homines habitantes castrum Paulhaci et mansum predictum de Civayrac et eorum quilibet, possint et eis liceat venire ad divisionem et partagium quandocumque de et super bonis suis quibuscumque, absque licencia seu mandato dominorum Paulhaci et successorum suorum.

XX. — *Liberté de se marier sans l'assentiment du seigneur. Si le contractant désire demander son investiture, le droit d'entrage à prélever sera modéré.*

Item extitit ordinatum etc... quod omnes homines habitantes castrum predictum Paulhaci et mansum predictum de Civayrac, quicumque matrimonium contrahere voluerit in dicto castro Paulhaci et in manso predicto de Civayrac, matrimonium hujus modi contrahens, dominis Paulhaci nec successoribus suis in aliquo minime teneatur, racione contractus matrimonialis predicti; imo talis contrahens possit et sibi liceat procedere ad contractum matrimonii hujusmodi absque licencia seu mandato dominorum predictorum; nisi ipse contrahens se vellet per dominum seu dominos dicti castri Paulhaci investiri. Et tunc dominus seu domini dicti castri Paulhaci et successores eorundem habeant ab eodem contrahente intragia moderata.

(1) M^ss venientibus.

Digitized by Google

XXI. — *Le seigneur ne doit pas s'immiscer dans l'administration des successions, sauf si les parties l'en requièrent ou si les héritiers sont mineurs.*

Item extitit ordinatum etc... quod domini dicti castri Paulhaci nec successores eorumdem non possint, nec debeant, nec eis sit licitum se intromittere de bonis nec negociis quorumcumque decedentium de predictis hominibus habitantibus dictum castrum Paulhaci et mansum predictum de Civayrac ; sed solum ad requestam seu requisicionem partis et in casu quo talis decedens sibi heredes relinqueret in pupillare etate constitutos.

XXII. — *Par la présente transaction tous les procès engagés sont éteints et les condamnations à l'amende de défaut abolies.*

Item extitit ordinatum etc... quod omnes processus, appellaciones et expense hinc et inde per dictos partes facti et facte sint extincte et inanes ; et quod eciam dicti habitantes dictum castrum Paulhaci et mansum predictum de Civayrac et eorum successores sint quitti et immunes a deffectibus transactis usque in diem presentem.

RATIFICATION SOUS SERMENT DE LA SENTENCE PAR LES PARTIES

Quam ordinacionem antedictam et omnia universa et singula super et infra scripta prout et quemadmodum superius sunt dicta ordinata, declarata et expressata, dicte partes et earum qualibet, hinc et inde ad invicem quibus supra nominibus, sponte sua, gratis, voluerunt, laudaverunt, homologaverunt, approbaverunt et ratificaverunt et ratam atque gratam perpetuo habere voluerunt et concesserunt. Et promiserunt dicte partes et eorum qualibet, hinc et inde ad invicem, nominibus quibus supra, pro se

Digitized by Google

et suis, sub ypotheca et expressa obligacione omnium bonorum suorum presentium et futurorum, et juraverunt super sancta dei Evangelica se predicta omnia universa et singula super et infra scripta attendere etc... *(formule ordinaire de renonciation aux exceptions, sans intérêt, sauf les suivantes).*

FORMULES

... Et renunciaverunt dicte partes specialiter et earum qualibet hinc inde ad invicem, quibus supra nominibus, quod non recurrent seu reclamabunt ad arbitrium seu ordinacionem boni viri ; et dicte mulieres specialiter beneficio muliebri dotis et dotalicii et senatus consulti Velleyani beneficio, et omnibus aliis juribus in favorem mulierum introductis et introducendis etc.

... Volentes eciam dicte partes et earum qualibet, hinc inde ad invicem nominibus quibus supra, quod de et super predictis in presentibus litteris ordinatis declaratis et expressatis, fiant tres littere dicte curie et dicto sigillo sigillate, tam bene et tam fortes sicuti per aliquem sapientem dici, fieri ac dictari poterunt aptiores seu meliores facti, substancia (1) non mutata, et quod una dictorum trium litterarum reddatur dicto domino Paulhaci et alie due dictis habitantibus dictum castrum Paulhaci et mansum predictum de Civayrac, aut uni eorundem.

... Et quia predicta omnia universa et singula cappere seu suscipere non poterat pellis unica pergameni, sive in ea scribi, apponi seu contineri commode non poterunt prout apparet et apparere potest cuilibet intuenti, nos ea scribi fecimus in hiis duabus pellibus seu peciis pergameni inglutinatis tenaci glutinio ac insertis, ac in principio et in fine inglutinatarum dictarum duarum pellium sive peciarum ad omnen suspicionem fraudis et calliditatis de

(1) M^us sustancia.

Digitized by Google

predictis scrupulum tollendum, contrasigillum dicti sigilli duximus apponendum.

In quorum testimonium ad relacionem dictorum notariorum nobis viva voce referencium predicta omnia et singula coram ipsis, vice et auctoritacte nostra sic acta et concessa fuisse, testibus hiis presentibus : magistro Hugo de *Faydit*, Raymundo de Monesterio Aniciensibus clericis, Petro de Sancto Arconsio domicello, Petro Imbardi de Brivata et Durando Hugonis de *Segonzac*.

FORMULE FINALE DU VIDIMUS

Quibus relacionibus super hiis nobis factis, fidem adhibentes pleniorem, dictum sigillum presentibus litteris triplicatis apposuimus, salvo jure dicti Domini Regis et jure quolibet alieno.

Datum die lune ante festum beati Barnabe Apostoli (1), anno Domini millesimo trescentesimo quadragesimo.

Ita.

(Signature des notaires. Pour l'un un monogramme) : Guill. Albi, ita; P. *Ginhos*.

(1) La Saint-Barnabé en Brivadois se célébrait le 11 juin.

MARCELLIN BOUDET.

Digitized by Google

CHARLES BARON

(Suite et fin) [1].

Ses deux thèses n'avaient pas seulement valu à M. Baron le grade de docteur, puis, à la mort de M. Dosson, les fonctions de chargé de cours de langue et de littérature grecques (27 mai 1893), enfin, le 16 janvier 1894, le titre de professeur de littérature ancienne ; elles avaient aussi attiré sur lui l'attention des hellénistes. Il eut bientôt la preuve de l'estime en laquelle on le tenait, quand M. Alfred Croiset lui offrit de collaborer à la collection des classiques grecs publiés sous sa direction. C'est ainsi que notre collègue fut amené, en 1894, à éditer *Sept Philippiques* de Démosthène. « Je recommanderais volontiers la lecture de ce petit volume, a dit un bon juge, à ceux de nos professeurs de rhétorique qui protestent encore, au nom des humanités, contre l'invasion de la grammaire et de la syntaxe dans l'examen de la licence ès lettres, et en général dans les nouveaux programmes de notre enseignement classique. Ils seraient bien forcés de reconnaître que le commentaire grammatical de M. Baron, loin de nuire à l'intelligence des beautés littéraires, contribue à mieux faire comprendre l'éloquence de Démosthène : pour être l'auteur d'une thèse savante sur *Le pronom relatif et la conjonction en grec*, M. Baron n'en apprécie que mieux, chez le grand orateur d'Athènes, les moindres détails du style, les plus délicates nuances de la pensée, les ressources les plus subtiles d'une rhétorique à la fois réfléchie et passionnée. D'autre part, on ne saurait reprocher à M. Baron de sacrifier le fond à la forme, les idées aux mots : quelque souci qu'il ait de faire remar-

(1) Voir *Revue d'Auvergne*, 1906, n° 3, p. 145-160. — Par suite d'un fâcheux malentendu, nos lecteurs ont dû attendre trop longtemps la fin de cette leçon d'ouverture ; nous les prions d'excuser ce retard involontaire. (N. d. l. R.)

Digitized by Google

quer aux élèves les hardiesses et les habitudes du style, il ne laisse inexpliqué aucun fait historique, aucun terme technique ; il s'attache, en un mot, à l'interprétation intégrale des *Philippiques*, sans négliger aucune des questions que comporte le sujet, aucune du moins de celles qui peuvent être traitées dans les classes » (1). Cette flatteuse appréciation de M. A. Hauvette concorde singulièrement avec celle que j'ai citée plus haut à propos de la thèse française. Ici, je l'avoue, M. Baron tire moins de son propre fonds. La longue introduction sur la vie, le rôle politique et l'éloquence de Démosthène, l'utile index archéologique par où se termine le volume ne sont que des résumés, faits d'ailleurs avec beaucoup de soin, d'exactitude et de netteté, des meilleurs travaux sur l'orateur athénien ; et pour la constitution du texte des discours, l'éditeur ne se permet qu'un bien petit nombre de conjectures personnelles. Mais, outre qu'il sait à l'occasion montrer son indépendance, choisir parmi les leçons existantes, proposer une correction qu'il ne doit qu'à lui-même, la disposition de tous ces matériaux, leur judicieuse mise en œuvre dans le commentaire, il ne les emprunte à personne. « L'originalité de l'auteur se montre surtout dans la partie de l'*Introduction* qui se rapporte à l'art de l'orateur et de l'écrivain, ainsi que dans les *notices* et les *notes* considérables qui accompagnent chaque discours » (2). En voilà assez pour justifier les épithètes de « bon helléniste » et de « fin lettré » que M. A. Hauvette décerne à notre collègue.

Outre la préparation de son livre sur Platon, trois études assez diverses occupèrent ses dernières années. La première parut en 1898, dans la *Revue d'Auvergne* (3), sous ce titre : *La morale homérique*. Il est vraiment là tout entier, avec son talent de psychologue, avec son sé-

(1) *Revue critique*, 1894, II, p. 218.
(2) *Ibid.*, p. 219.
(3) XV, p. 422-440.

Digitized by Google

rieux et, tout à la fois, çà et là, le ton dégagé d'un homme du monde qui a l'horreur du pédantisme, pour tout dire d'un mot avec son *humour*. Faut-il vous présenter l'analyse de ce morceau, et vous dépeindre à sa suite les Grecs des âges lointains, étrangers à la notion de la responsabilité, subordonnant la morale à la religion et accordant à l'intelligence un rôle prépondérant dans la conduite de la vie? Je risquerais de gâter ce qu'il a développé avec tant de bonheur. La belle page que voici vous fera du moins saisir sur le vif le charme pénétrant de cet exposé. Il s'agit de l'orgueil qui attire sur l'homme la *Némésis* des mortels et parfois la *Némésis* des dieux. « Etre en butte aux attaques des choses et des êtres qui vous entourent, c'est terrible, mais on se défend; être en proie à la maladie, c'est plus terrible, parce qu'on se sent envahi dans son propre corps, mais il reste l'esprit qui veille, qui avise aux remèdes et soutient la chair. Que dire, lorsque l'esprit, à son tour, est atteint, lorsque la raison n'est plus maîtresse d'elle-même, lorsqu'on se met à souhaiter ce qui vous sera funeste, à préparer sa perte de ses propres mains! La personnalité en est, ce semble, anéantie, et la responsabilité aussi; et pourtant, les fautes commises dans cette disposition d'esprit vous sont encore imputées. Il y a là un sentiment très fort de la misère de l'homme et du mystère de la conscience. C'est déjà, en germe, la question de la grâce et du libre arbitre » (1).

Redescendons de ces hauteurs, Messieurs, pour nous occuper, avec M. Baron, de *La candidature politique chez les Athéniens* (2). Comment fut-il amené à traiter cette question assez éloignée de ses sujets ordinaires? Je ne suis pas parvenu à l'élucider. Peut-être le germe en est-il dans son édition des *Philippiques*, peut-être aussi des rapprochements avec des faits beaucoup plus voisins de nous la firent-ils éclore. Quoi qu'il en soit, il fut frappé

(1) *Revue d'Auvergne*, XV, p. 434.
(2) *Revue des Etudes grecques*, XIV, 1901, p. 372-399.

Digitized by Google

de ce que les auteurs ne signalent pas la pratique, à Athènes, de la corruption électorale. Il est bien vrai que les magistratures ne s'y conféraient pas, comme à Rome, par l'élection ; elle fut « pourtant maintenue de tout temps pour la plus importante de toutes, la stratégie » (1). Et l'on sent assez avec quelle ardeur celle-là devait être convoitée. Seulement, il y avait dans les mœurs ou dans la constitution athénienne quantité de freins aux entreprises audacieuses pour s'en emparer. « Exigence de capacité, responsabilité, instabilité du pouvoir, docilité du peuple à suivre les suggestions de son chef, organisation des hétairies, voilà, dit M. Baron, bien des conditions défavorables au libre jeu de l'activité personnelle dans la recherche des fonctions publiques » (2). Pour ces motifs, et pour quelques autres qu'il indique ensuite, « on peut conclure que les faits de corruption saisissables et punissables ont dû être extrêmement rares à Athènes ; par là s'explique qu'il soit impossible d'en citer un seul absolument avéré » (3). Je n'insisterai pas une fois de plus sur ce que M. Baron déploie, ici comme partout, de souplesse et d'ingéniosité dans la discussion des témoignages, de prudence aussi, de malice même à l'occasion et d'énergie dans l'expression. Pourtant, je l'avoue sans détour, certain que ma franchise n'eût pas déplu à un homme dont la vérité était l'unique souci, je cherche dans ce travail la belle et simple ordonnance des précédents ; il ressemble trop, à mon gré, par sa méthode discursive, à une libre conversation, et la finesse risque parfois d'y dégénérer en subtilité. Pour tout dire, il ne me semble pas que cette excursion hors de son domaine ordinaire ait eu tout le succès qu'en pouvait attendre M. Baron. Il fit donc, je crois, très sagement en ne s'attardant pas dans cette direction.

(1) *Revue des Etudes Grecques*, l. c. p. 372.
(2) *Ibid.*, p. 396.
(3) *Ibid.*, p. 399.

Digitized by Google

Avec *L' « Hélène » d'Euripide* (1), la critique littéraire l'a reconquis. Que nous ayons à nous en féliciter hautement, vous le décideriez bien vite, si j'avais les moyens de vous résumer ce beau travail, qu'un ami qualifiait naguère de « petit chef-d'œuvre » (2). Pourquoi faut-il que, par sa nature même, il échappe à l'analyse? Après avoir narré à grands traits la pièce, présenté au souvenir d'un petit nombre seulement de lecteurs, M. Baron reprend par le menu l'action et les caractères pour réfuter ou approuver les objections qu'on leur a adressées, pour signaler aussi les inventions heureuses ou maladroites du poète. Je devrais procéder de la même manière, et l'heure dont je dispose m'interdit de pareils développements. Je me borne donc — il le faut — à signaler son habileté à mettre en pleine lumière le romanesque du sujet, son sens très perspicace des instincts de la foule au théâtre. « Appliquons-nous, dit-il au début (3), pour rendre au poète entière justice, à nous faire, pour un instant, une âme antique et à être *peuple* par les sentiments ». Il n'avait pas à se contraindre beaucoup pour se placer ainsi au niveau du public qui applaudissait Euripide. Pour compenser l'excessive brièveté de ces réflexions, je veux du moins, en transcrivant ici un passage caractéristique, vous procurer un avant-goût du plaisir que vous éprouverez à lire tout le morceau. « Au point où l'intrigue se développe dans *Hélène*, il y a évidemment excès et la tragédie, si elle s'était décidément engagée dans cette voie, devait, ce semble, aboutir au mélodrame. L'œuvre que nous avons analysée en est encore, à tout prendre, fort éloignée. Sans parler de maintes autres différences qu'on aperçoit facilement, elle s'en écarte sur un point important où une observation superficielle

(1) *Revue d'Auvergne*, XIX, 1902, p. 11-45.

(2) Des Essarts, *Revue internationale de l'Enseignement*, 15 mars 1903, p. 267.

(3) P. 13.

Digitized by Google

pourrait induire à penser qu'au contraire elle s'en rapproche. Le mélodrame a, comme on sait, le tort de faire découler un trop grand nombre d'événements du pur hasard, tandis que, d'après l'idéal de la tragédie classique, les événements doivent se développer suivant la logique de la situation et des caractères. On jugera peut-être que l'emploi du merveilleux, grâce auquel Euripide obtient une situation si étrange, point de départ de toutes les scènes qui suivront, n'est pas beaucoup plus sérieux que celui du hasard. Le merveilleux et le fantastique fournissent, il est vrai, à un auteur des moyens fort commodes d'amener les rencontres et les effets les plus extraordinaires; à cet égard, le *Songe d'une nuit d'été* et la *Tempête*, de Shakespeare, n'ont rien à envier à l'*Hélène*, d'Euripide. Il n'en est pas moins vrai que le fantatisque, comme le merveilleux, doit se conformer à des notions, à des conceptions, vagues si l'on veut et complaisantes à souhait, mais ayant quand même, selon les temps et les pays, un caractère qui leur est imposé par un ensemble de croyances traditionnelles ; tandis que le hasard ne reconnaît aucune règle ni aucune limite, et, en littérature comme en philosophie, est l'explication la plus insignifiante qu'on puisse donner des choses » (1). Ainsi, dans son dernier écrit, comme dans sa thèse de début, c'est le psychologue qui domine encore en M. Baron.

Messieurs, dans cette revue des œuvres de notre collègue, j'ai tenu à lui laisser la parole le plus souvent possible, afin qu'il vous enseignât lui même combien libre était son esprit, qu'il se faisait ses opinions par un effort personnel, et qu'il n'acceptait celles d'autrui qu'après les avoir contrôlées et en quelque sorte éprouvées au creuset de sa raison. La banalité lui répugnait. Il lui arriva même un jour de pousser si loin le dédain des formules toutes faites qu'il en tomba dans le paradoxe ; il avait une

(1) *Revue d'Auvergne*, l. c., p. 41.

Digitized by Google

excuse, celle de la jeunesse. C'était en 1888 : nouveau venu à la Faculté des lettres de Clermont, il fut chargé de prononcer à la séance de rentrée le discours d'usage ; il essaya, en quelques pages, de définir ce qu'il convient d'entendre par l'originalité dans le style (1). On s'imagine d'ordinaire « que le style, pour être original, doit reproduire le caractère et le tempérament de l'écrivain ». M. Baron, au rebours, distingue nettement l'artiste de l'homme. « L'artiste, dit-il (2), amoureux de la sensation esthétique en elle-même et pour elle-même, conserve une imperturbable sérénité, lors même qu'il décrit l'horrible et le laid... Chez le véritable artiste, l'invention jaillit d'une impression sincère ; il l'a subie comme malgré lui, et tant qu'il n'y a pas trouvé une forme parfaite, il est en mal d'enfant. Enfin l'œuvre naît, parfois laborieusement : l'auteur s'oublie lui-même pour cette création qu'il a projetée hors de lui ; tout est subordonné à la préoccupation de l'amener à pleine maturité ; tout est sacrifié au rendu ; nul commentaire qui rompe la belle continuité de l'œuvre ; elle doit exister en soi et produire son effet par soi. Les faits sont disposés de manière à communiquer l'impression par leur seul agrément et la phrase est le moule exact des faits. Alors apparaissent dans leur sereine majesté ces œuvres qui semblent avoir crû spontanément et qui gardent pudiquement le mystère de leur naissance, œuvres originales à force d'être impersonnelles » (3). A l'appui de son système, il cite les exemples de Flaubert et de Tolstoï, de Vigny et de Leconte de Lisle ; mais surtout il invoque Homère, Sophocle, Platon, les Grecs, en un mot, dont il est le disciple pieux et dont il indique en termes exquis les tendances artistiques. On

(1) Ce discours est publié (p. 73-84) dans la brochure intitulée : *Rentrée solennelle des Facultés des sciences et des lettres et de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie*, 3 novembre 1888. — In-8°, Clermont-Ferrand, G. Mont-Louis, 1888.

(2) *Ibid.*, p. 77.

(3) *Ibid.*, p. 79.

Digitized by Google

est mal en garde contre une thèse aussi habilement soutenue. Pourtant, je me demande si M. Baron ne confond pas originalité et impersonnalité, choses, à mon avis, bien distinctes. Sans prétendre examiner ici, au pied levé, une question de cette importance, n'est-il pas plus exact de dire que deux auteurs, dont l'un est personnel, l'autre impersonnel, peuvent être également originaux ? Aux noms modernes derrière lesquels il s'abrite, nous opposerions sans peine ceux de Musset, de Hugo et de Daudet. Et, puisqu'il nomme plus volontiers encore ses chers Grecs, quoi de plus impersonnel, à tout prendre, qu'un poète tragique, et quoi de plus différent néanmoins qu'Eschyle, Sophocle et Euripide ? C'est donc que l'impersonnalité ne saurait suffire à constituer l'originalité d'un auteur.

Les écrits de M. Baron dont je vous ai entretenus, Messieurs, sont les seuls dont nous puissions parler en connaissance de cause, car seuls ils ont été publiés. Combien d'autres étaient sortis de sa plume féconde, dont il a emporté le secret dans le tombeau. Lui qui s'intéressait à tant de choses, religion, philosophie, littératures française et étrangère, phonétique générale, patois d'Auvergne — il était abonné au *Cobretto*, revue du Cantal —, beaux-arts, musique... que sais-je encore ? il avait, au cours de ses lectures aussi étendues que variées, accumulé des notes, ébauché de futures publications ; il avait même composé de fort jolis vers qu'il montrait parfois dans l'intimité. Tout cela nous est ravi, comme si sa modestie naturelle, qui l'empêcha toujours de parler de lui, se prolongeait même après la mort. Au lieu de compter sur des révélations posthumes, qui n'ont plus guère chance de se produire, demandons seulement à nos souvenirs quelques détails encore qui achèveront de le dépeindre.

Au début de son discours sur l'originalité du style, j'ai été frappé par une phrase où il fait l'éloge de « la sincérité et de la tolérance, les deux vertus les plus sortables à

Digitized by Google

l'humaine faiblesse » (1). S'il les prise tellement, c'est qu'il s'appliqua toujours à les pratiquer excellemment l'une et l'autre. De sa sincérité nous avons rencontré mainte preuve sur notre route ; écoutez encore comme il la prône sans presque y prendre garde : « Plus on se sent porté par ses propres tendances à embrasser une doctrine sans discussion, plus il est prudent d'examiner si elle est fondée sur des raisons positives » (2). Jetés comme par hasard au milieu d'un exposé grammatical, ces mots ne paraissent s'entendre là que des questions scientifiques ; mais aucun de ceux qui approchèrent notre collègue ne niera qu'il fît de cette haute maxime la règle ordinaire de sa conduite. Ennemi du dilettantisme, de l'à peu près, de tout ce qui n'était ni pesé, ni vérifié, la vie pour lui ne méritait d'être vécue que si elle tendait à une fin déterminée. « Disons et redisons, écrivait-il encore (3), à ce siècle affolé de réclame, que l'œuvre seule fait valoir l'homme, que l'esprit le plus richement doué ne vaut pas une fourmi qui accomplit son infime besogne, à moins de se consacrer au service d'une idée, d'une croyance. » Il fut fidèle à cette doctrine qu'il exprimait si fortement, et vécut avec une idée, avec une croyance, à laquelle, plus il s'avançait vers sa fin, plus il s'efforçait de conformer ses actes. Cette foi chrétienne qui le soutint durant sa longue maladie et qui lui révélait des vérités insoupçonnées même de Platon, il la voulait édifiée sur une base inébranlable ; et, en recherchant ainsi avec rigueur les motifs de croire, non seulement il s'assurait contre le doute, il se donnait encore à lui-même, il donnait aux autres un nouveau gage de sa sincérité.

La tolérance en dérivait comme d'elle-même. Avant de se prononcer il avait si bien coutume de réfléchir, d'envisager toutes les faces d'une question, sans se flatter néanmoins d'atteindre seul à la vérité, qu'il comprenait fort

(1) Discours sur l'originalité du style, p. 73.
(2) *Le Pronom relatif*, p. 63.
(3) Discours sur l'originalité du style, p. 84.

Digitized by Google

bien qu'on eût et qu'on soutînt des idées contraires aux siennes. « Ce qu'il y a d'agréable avec X, m'écrivait-il (1) un jour ironiquement, c'est qu'il ne vous laisse pas dans l'incertitude sur les solutions ; c'est ceci, donc ce n'est pas cela. » Moins catégorique, et désireux d'être dupe le moins possible, il fait d'avance la part des opinions d'autrui, pourvu qu'elles fussent aussi sincères qu'il l'était lui-même : je relisais hier une lettre (2) où il se félicite qu'une mesure défavorable à un professeur, dont il réprouvait cependant les tendances, ait été rapportée. C'est dire qu'il pratiquait d'instinct la liberté : non point une liberté partielle, tronquée, mais large, généreuse, totale ; et, comme il est juste, il la réclamait pour lui autant que pour les autres ; liberté de l'homme et liberté du citoyen, liberté d'opinion, liberté de parole et d'action. Lui à qui le culte des lettres et des arts, autant que la faiblesse de sa complexion, avait fait un tempérament pacifique, on le vit, à plusieurs reprises, se lever fièrement quand il crut son indépendance menacée.

Il n'avait pourtant rien d'un lutteur ; c'était par essence un modéré. Il savait qu'un petit nombre seulement de choses ici-bas — au premier rang desquelles il mettait la patrie — méritent qu'on s'arme pour leur défense ; celles-là même, il les défendait avec bonne grâce et courtoisie. Si l'on entend par atticisme une habituelle modération de l'âme, une sorte de bonne tenue et de réserve tant du corps que de l'esprit, M. Baron fut un attique. On a quelque peu prodigué ce mot de nos jours ; qu'il réponde pourtant à quelque chose de réel et qu'il soit de mise surtout pour certains hommes, formés le plus souvent à l'école des Grecs, les élèves de Jules Girard et de Paul Decharme, pour ne citer que les morts, ne sauraient hésiter à l'accorder. L'atticisme de M. Baron était d'aussi bon aloi, fait de sincérité et de tolérance.

(1) 1er septembre 1898.
(2) Du 19 octobre 1897.

Digitized by Google

Messieurs, j'ai peine à m'arracher au charme à la fois austère et captivant qui se dégage de l'œuvre et de la personne de notre collègue. Mettons pourtant un terme à ce discours que je m'excuse d'avoir déjà trop prolongé. Dans l'été de 1898, M. Baron se sentit atteint par le mal qui devait le terrasser ; il résista avec énergie, avec l'espoir et la volonté de vivre. Je le revois, ici même, pendant la session du baccalauréat, se raidissant contre la douleur pour accomplir jusqu'au bout son devoir. Les vacances eurent sur sa santé un effet salutaire, mais le labeur de l'année scolaire dépassait ses forces ; à la rentrée de 1899, à contre-cœur, il dut prendre un congé. Deux fois il essaya ainsi de se remettre à l'œuvre, deux fois il lui fallut céder. Sans illusion sur ses chances de guérison, nous assistions angoissés à cette agonie de plusieurs années ; lui pourtant ne s'avouait pas vaincu. Dès que la maladie lui laissait un peu de répit, il reprenait ses études et s'intéressait aux travaux de ses amis. « Je suis extrêmement faible, m'écrivait-il, le 17 septembre 1902, un peu moins pourtant aujourd'hui qu'hier, puisque j'ai trouvé la force de vous écrire » ; et aussitôt il s'informait du résultat des fouilles du puy de Dôme et posait une question d'épigraphie. Au commencement de 1903, il comprit que son heure était proche, nous fit ses adieux, se prépara à bien mourir et s'éteignit enfin, le 18 janvier, parmi les soins de celle qu'il avait tant aimée, et qui, unie à lui par la plus tendre affection, ne tarda pas, comme s'ils n'avaient pu rester séparés, à le rejoindre dans la tombe.

On ne saurait se défendre, Messieurs, d'une pensée mélancolique, quand on songe à la fin prématurée des deux derniers titulaires de cette chaire de littérature ancienne. Parvenus l'un et l'autre à la pleine maturité de leur talent, ayant établi leur réputation sur des écrits durables, prêts à la consacrer par des œuvres plus solides encore, Simon Dosson et Charles Baron tombent tour à tour sans pouvoir

Digitized by Google

donner toute leur mesure. Au moment où j'assume leur lourde succession, je tenais à saluer leur mémoire et à les réunir dans l'expression de nos regrets. Je n'ai jamais rencontré le latiniste ; il venait de mourir lorsque j'arrivai à Clermont. J'ai au contraire beaucoup connu et aimé l'helléniste : de lui me rapprochaient non seulement la ressemblance de nos études, mais une parfaite communauté de vues, de sentiments, d'aspirations ; plus d'une fois j'ai souffert de constater qu'à cause sans doute de sa trop grande modestie il n'était pas toujours apprécié selon son mérite ; aussi m'a-t-il été doux de rendre aujourd'hui un public témoignage au savant, au collègue, à l'ami.

AUG. AUDOLLENT.

BIBLIOGRAPHIE DE CH. BARON

1888. — Discours sur l'originalité du style, prononcé à la séance de rentrée des Facultés de Clermont. (Publié aux pages 73-84 de la brochure intitulée : *Rentrée solennelle des Facultés des Sciences et des Lettres et de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie*, 3 novembre 1888. — In-8°, Clermont-Ferrand, G. Mont-Louis, 1888).

1890. — *Le pronom relatif et la conjonction en grec et principalement dans la langue homérique. — Essai de syntaxe historique.* — In-8°, Paris, A. Picard, s. d. [Le visa en Sorbonne, à la dernière page, est du 23 décembre 1890]. Thèse pour le doctorat ès lettres.

1891. — *De Platonis dicendi genere.* In-8°, Paris, A. Picard, s. d. [Le visa en Sorbonne, à la dernière page, est du 5 janvier 1891]. Thèse pour le doctorat ès lettres.

De l'unité de composition dans le « Phèdre » de Platon. (*Revue des Etudes grecques*, IV, 1891, p. 58-62).

Etude sur le « Cratyle ». (*Bulletin mensuel de l'Académie de Clermont*, 1891, 1er mai, p. 292-301 ; 1er juin, p. 323-332.)

1894. — Démosthène. — *Sept Philippiques*, avec une introduction et des notes. — In-16, Paris, A. Colin, 1894. [Dans la *Collection de classiques grecs* publiés sous la direction de M. Alfred Croiset.]

1897. — *Contributions à la chronologie des dialogues de Platon.* (*Revue des Etudes grecques*, X, 1897, p. 264-278.)

1898. — Compte rendu de l'ouvrage de M. Bréal : *Essai de sémantique (science des significations).* — (*Revue d'Auvergne*, XV, 1898, p. 310-315.)

La morale homérique. (*Ibid.*, p. 422-440.)

1899. — Compte rendu de l'ouvrage de M. l'abbé Randanne : *Mes souvenirs d'ambulance.* (*Ibid.*, XVI, 1899, p. 154 sq.)

1901. — *La candidature politique chez les Athéniens.* (*Revue des Etudes grecques*, XIV, 1901, p. 372-399.)

1902. — *L' « Hélène » d'Euripide.* (*Revue d'Auvergne*, XIX, 1902, p. 11-45.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Compte de gestion du Trésorier en 1906.

(Séance du 12 mars 1907.)

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte du neuvième exercice financier de la Société au 31 décembre 1906.

RECETTES.

En 1906, les recettes se sont composées de :

303 cotisations de membres titulaires à 10 francs	3.030f »	
3 cotisations de membres correspondants à 6 francs	18 »	
13 cotisations de membres adjoints à 5 fr.	65 »	
5 abonnements à la *Revue*, dont 4 à 10 fr. et 1 à 8 fr.	48 »	
Subvention du département du Puy-de-Dôme en 1906	250f »	3.723f 08
Subvention de la ville de Clermont-Ferrand pendant la même année	100 »	
Contribution personnelle de M. G. Bonnefoy à la publication du Mémoire annuel	60 »	
Intérêts des fonds de la Société déposés en compte courant, au 31 décembre 1906	152 08	
Total des recettes		3.723f 08

Digitized by Google

DÉPENSES.

Les dépenses, en 1906, ont été les suivantes :

REVUE.

Impression de la *Revue* en 1906 [27 feuilles] (facture Mont-Louis).....		1.458f »	
Couvertures, titre, faux-titre et impression de planches (Id.).....		209 »	
Reproductions de dessins aux frais de la Société :			1.810f 90
Facture Rose, de Paris.....	25f 10		
Facture Mignot (carte économique du département de la Creuse à paraître dans la *Revue* en 1907).....	40 »	65 10	
Frais d'envoi de la *Revue*.....		78 80	

MÉMOIRE ANNUEL.

Ce Mémoire comprend la « *Statistique générale avec carte économique du département du Puy-de-Dôme* », par M. G. Bonnefoy, président de la Société.

Facture Monier, imprimeur.....		615 »	
Facture A. Lévy, dessinateur géographe, de Paris.....		213 »	828 »

SUBVENTIONS.

Versement à l'Agent comptable de l'Université de Clermont-Ferrand de la subvention pour le cours d'électricité industrielle (8e année).....		400 25	
Et de la subvention à cette Université pour parfaire les traitements des lecteurs de langues étrangères (3e année).....		400 25	
Versement à M. le Secrétaire-Trésorier du Comité des cours de vacances de la subvention revenant à ce comité (2e année).....		100 »	
Frais d'impression de quatorze tirages à part alloués aux auteurs de mémoires parus dans la *Revue* (facture Mont-Louis).....		167 50	
Versement au journal *Le Moniteur du Puy-de-Dôme* de la souscription de la Société en faveur des victimes de Courrières...		25 »	
A reporter.....		1.093 »	2.638f 90

Digitized by Google

Report.....		2.638' 90
Report.....	1.093 »	
Versement de la part contributive de la Société dans les frais de la conférence faite à Clermont, le 12 mai 1906, par M. Œsterby, professeur à Copenhague, sous les auspices du Club Alpin français (section d'Auvergne), du Syndicat d'Initiative de l'Auvergne et de notre Société.....	36 95	1.150 05
Versement du solde de la souscription à l'Inventaire des Archives du Cantal.....	10 10	
Versement de la cotisation de la Société, en 1906, au Syndicat d'Initiative de l'Auvergne.....	10 »	

FRAIS GÉNÉRAUX.

Frais du loyer du local de la Société, contribution mobilière, éclairage et prime d'assurance contre l'incendie.....	369 14	
Prix d'achat de deux couronnes funéraires à la mémoire de MM. Antoine Vernière et docteur Batut.....	43 »	
Paiement de l'indemnité au personnel de la salle des conférences.....	100 »	863 22
Frais de correspondance et de bureau, envois d'épreuves et achats divers.....	27 50	
Frais de recouvrements des cotisations en 1906.....	103 58	
Traitement d'un commis et frais de service de la salle des séances.....	220 »	
Total des dépenses.....		4.652' 17

RÈGLEMENT DU COMPTE.

Les dépenses, en 1906, se sont élevées à.....	4.652' 17
Et les recettes, à.....	3.723 08
Soit un excédent en dépenses de.....	929' 09

Digitized by Google

AVOIR DE LA SOCIÉTÉ.

Cet avoir est constitué par :		
La réserve existant au 31 décembre 1905		4.036f 99
De laquelle il faut déduire :		
1° L'excédent en dépenses au 31 décembre 1906.....	929 09	
2° Et le versement fait en 1906 à M. le professeur Audollent du solde du crédit de 1.000 francs à lui alloué par la Société, le 24 avril 1900, pour recherches archéologiques au sommet du Puy de Dôme.....	240 »	1.169 09
Reste à la réserve.....		2.867f 90
Et il est représenté par :		
Fonds en compte courant.....	2.800f »	
Fonds en caisse au 31 décembre 1906.....	67 90	
Total égal.....	2.867f 90	

Les recettes annuelles de la Société ayant une tendance à diminuer sensiblement chaque année, je me permettrai de vous faire remarquer, Messieurs, qu'il serait utile de limiter les dépenses dans l'avenir, si l'on ne veut voir disparaître la réserve à brève échéance.

Le Trésorier,
J.-B. MATHIEU.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le compte de gestion du Trésorier pour l'année 1906.

(Séance du 9 avril 1907.)

Messieurs,

Dans votre réunion du 12 mars dernier, vous avez chargé une Commission, composée de MM. Audollent, Laude et Plumandon, de la vérification du compte de gestion qui vous a été présenté pour l'année 1906 par M. Mathieu, notre honorable trésorier.

Comme d'habitude, cette vérification a mis en lumière l'ordre parfait qui règne dans vos finances. Une fois de plus vous pouvez vous convaincre, pièces en mains, que la Société des Amis de l'Université possède le modèle des trésoriers. Cela crée à la Société une dette de reconnaissance. Nous vous proposons de l'affirmer en adressant à M. Mathieu de sincères remerciements.

PLUMANDON, AUG. AUDOLLENT, LAUDE.

Digitized by Google

Projet de budget pour l'année 1907, présenté par le Conseil d'administration et adopté.

(Séance du 9 avril 1907.)

RECETTES.

275 cotisations de membres titulaires à 10 fr.	2.750f »	
2 cotisations de membres correspondants à 6 fr.	12 »	2.862f »
12 cotisations de membres adjoints à 5 fr.	60 »	
4 abonnements à la *Revue* à 10 fr.	40 »	
Subvention du département du Puy-de-Dôme en 1907.	250f »	
Subvention de la ville de Clermont-Ferrand pour la même année.	100 »	480 »
Intérêts des fonds de la Société déposés en compte courant, environ.	130 »	
Produit de la vente de fascicules de la *Revue*.	*mémoire*	
Total des recettes, sauf *mémoire*...		3.342 »
A prélever sur la réserve existant au 31 décembre 1906..		658 »
Total des recettes.		4.000f »

DÉPENSES.

REVUE.

Publication de la *Revue* (27 feuilles).	1.458f »	
Titres et couvertures.	160 »	1.850f »
Reproductions de dessins à la charge de la Société.	150 »	
Envoi de la *Revue*.	82 »	

MÉMOIRE ANNUEL.

Publication d'un *Mémoire annuel* comprenant le travail de M. Bréhier, professeur à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand : *Etudes sur l'Art auvergnat au Moyen âge.*

Les frais de cette publication, qui paraîtra en 1908 avec l'un des fascicules de la *Revue,* s'élèveront à 600 francs environ et seront supportés par la Société, moitié sur le présent exercice et moitié sur celui de 1908. *mémoire.*

A reporter. 1.850f »

Digitized by Google

Report.....		1.850f »
SUBVENTIONS.		
Subventions allouées à l'Université de Clermont-Ferrand en 1907 :		
Pour parfaire les traitements des lecteurs de langues étrangères (4e année).....	400 »	
Et pour un cours de patois d'Auvergne (1re année).....	400 »	
Subvention allouée à M. Lébraly, professeur en retraite du lycée Blaise-Pascal, pour des conférences de langue espagnole (1re et 2e années).....	100 »	1.110 »
Frais de tirages à part destinés aux auteurs d'articles parus dans la *Revue*.....	200 »	
Cotisation au Syndicat d'initiative de l'Auvergne en 1907.....	10 »	
FRAIS GÉNÉRAUX.		
Frais du loyer annuel du local de la Société, contribution mobilière et prime d'assurance contre l'incendie en 1907.....	370 »	
Frais d'éclairage et de chauffage.....	20 »	
Indemnité au personnel de la salle des conférences.....	100 »	900 »
Frais de bureau, brochage de volumes de la *Revue* et enveloppes pour l'envoi de celle-ci.	80 »	
Frais de recouvrements des cotisations en 1907.....	110 »	
Traitement d'un commis et frais du service de la salle des séances.....	220 »	
Total des dépenses, sauf *mémoire*.....		3.860 »
Dépenses imprévues.....		140 »
Total égal.....		4.000f »

Digitized by Google

MÉLANGES

VIC-LE-COMTE. — DEUX VIEILLES INSCRIPTIONS

I

Sur l'ancienne place des Orfèvres, aujourd'hui place du marché aux œufs, beurre, volailles, on voit une fontaine de mince style, intéressante néanmoins par une inscription latine que les archéologues peuvent relever. Elle est située au N.-E. de la porte d'entrée du palais, que le duc d'Albanie, comte d'Auvergne, avait édifié à Vic-le-Comte, mais dont il ne reste que de rares vestiges. Quoique mutilée et en partie masquée par de vilaines masures, cette porte est très curieuse avec ses tourelles, ses fenêtres à meneaux et croisillons, son passage couvert, la trace des rainures où circulait la herse et autres détails significatifs, que l'on distingue peu de la fontaine où nous revenons.

Le bac circulaire de notre fontaine est assez large. Au centre, surgit une colonnette par trop grêle pour le réservoir de distribution qu'elle supporte et qui présente la forme d'un gros gland de chêne un peu aplati. Les quatre mascarons sont séparés par autant d'écus aux armes d'Auvergne : le gonfanon de gueules frangé de sinople. On les a grattés, mais on reconnait les armoiries.

Les inscriptions se présentent incomplètes par suite du grattage de quelques mots que nous restituons en les soulignant, et par de grossières réparations qui en ont voilé certains autres sous une couche de ciment.

Le bandeau du couvercle ou chapeau du réservoir porte :

LUDOVICO REGE ET S^mo^ P^pe^ EMANUELI TEODATURE ARVERNIÆ <> <> SUPREMO DUCE BULLIONIO &. IN UTRAQ. ARVERNIA PRO REGE CONDITA FUIT

Sous le congé du fût de la colonnette :

SCABINO TUSSANO DALMAS DUCE HUJUSCE

Digitized by Google

Le collier qui enserre la margelle arrondie du bac offre ce qui suit :

IMPENSIS URBIS ET CURA D. DOMINIO *CUM ITAQUE* REGIS CONSILIARII SERENISSIMI PRINCIPIS PRÆFECTI NECNON IN CURIA AQUARUM *ET* SILVARUM PRÆTORIS <> TORQUET AQUA ABSQUE MERO. VINUM NIMIUMQUE VACILLAT <> UT SITIS *INDE* BONUM. TEMPERET UNDA MERUM

Sur le socle du bac est gravé :

DELARBRE FONTAINIER. Bus CHARPINET ERECIT ET SCULPSIT

En voici la traduction :

Sous le roi Louis et sérénissime prince Emmanuel-Théodore, duc souverain de Bouillon &a dans l'une et l'autre Auvergne (haute et basse) pour le roi, (cette fontaine) fut élevée.

Toussaint Dalmas étant échevin du duc ci-dessus.

Aux dépens de la ville, avec le concours de la Seigneurie ainsi que des Conseillers royaux préposés du sérénissime prince, comme aussi par le soin du Maitre des eaux et forêts. — L'eau sans vin tortille, l'excès du vin fait vaciller ; Donc, pour que l'on soit bien, l'eau doit tempérer le vin.

Delarbre fontainier. Bernard Charpinet a édifié et sculpté.

Dans le goût de l'époque, le distique qui termine ne manque pas de saveur. Il donne à l'oreille la sensation de la chute du jet dans l'eau du bac.

Emmanuel-Théodore, duc de Bouillon, ayant régné de 1721 à 1730, cela nous donne la date de l'érection de la fontaine : cette date n'est pas inscrite ou du moins nous n'avons pas su la trouver.

Voici maintenant par quel concours d'événements les ducs de Bouillon se trouvent alors comtes d'Auvergne.

Le 15 juillet 1505, Jean Stuart, duc d'Albanie, épouse sa cousine germaine Anne de la Tour, comtesse d'Auvergne et de Boulogne. Madeleine, sœur d'Anne, épouse elle-même, en 1517, Laurent de Médicis, duc d'Urbin et neveu du pape Léon X. Anne de la Tour meurt en 1524 sans laisser d'héritiers et, par testament, lègue la Comté à sa nièce Catherine de Médicis, fille de Laurent. En 1533, Catherine épouse le second fils de François Ier, Henri de Valois, duc d'Orléans, puis dauphin, et plus tard roi de France sous le nom d'Henri II. Fille et héritière légitime de sa mère Catherine de

Digitized by Google

Médicis, Marguerite de Valois, épouse répudiée d'Henri IV, est mise en possession définitive de la Comté par un arrêt du Parlement (juin 1606) que le roi confirme (29 mars 1607). Le 10 avril 1609, Marguerite fait don de la Comté au fils qu'Henri IV avait eu de Marie de Médicis et que l'assassinat de son père fait bientôt monter sur le trône sous le nom de Louis XIII. Et c'est ainsi que Louis XIV lui-même devient possesseur de la Comté d'Auvergne qu'il cède (1651) à Frédéric-Maurice de la Tour, en échange des principautés souveraines de Sedan et de Raucourt.

Emmanuel-Théodore, désigné sur l'inscription de la fontaine, était le petit-fils de Maurice. Toussaint Dalmas devait être, de son côté, le descendant de Dalmas Etienne, que Louis XIII avait nommé Maître des eaux et forêts et Procureur du royal bailliage de la comté d'Auvergne.

M. de docteur Dourif, à qui nous avions communiqué l'inscription, nous répondit par les charmants quatrains ci-après :

« Mon cher Biélawski,

» Pardonnez-moi si je m'escrime
» A manœuvrer pour vous la rime
» Et si je prétends ce matin
» Mettre en français votre latin.

» L'eau sans vin peut être cruelle
» Avec trop de vin on chancelle
» Pour qu'il vous en résulte un bien
» L'eau devra tempérer le vin. »

II

En sortant par le grand portail de l'église (Sainte-Chapelle) de Vic-le-Comte, on a devant soi l'ancien quartier des Vicairies, fort délabré et pour ainsi dire en ruines. A l'angle S.-E. de la rue des Vicairies et de la rue N.-D. de Bon-Secours se dresse une haute masure, à la façade tourmentée, remaniée et n'offrant rien de remarquable. Ce point ayant été jadis surbaissé par de forts déblais bien manifestes, la porte d'entrée de la maison se présente perchée en l'air, au-dessus d'un escalier extérieur aux marches brisées, disloquées, improvisées. Mais, sur son linteau, on peut lire une très curieuse inscription, renaissance, en caractères grecs, ce qui est une rareté.

ΟΛΠΓ · ΔΕΡ · ΟΙΚΟΙ

Les deux premiers mots ne sont pas entiers, et l'inscription intégrale se formule comme ci-dessous :

Οὐηγου Λεπαδσσ Οικοι

Digitized by Google

Nous avons là évidemment la marque d'un lettré, et, sans torturer inutilement le sens du texte, la traduction libre doit s'établir ainsi :

MAISON DE GUYOT-DUPUY

Le personnage devait être un dignitaire du chapitre de la Sainte-Chapelle du palais de Vic-le-Comte. A l'instigation de Jean Stuart, duc d'Albanie, et de sa femme Anne de la Tour, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, le pape Léon X avait promulgué, le 21 juin 1520, la bulle de fondation de cette Sainte-Chapelle, collégiale sous le titre de Sainte-Couronne. Le chapitre comportait un doyen, huit chanoines et huit demi-prébendés.

Ancienne et notable dans le pays, la famille Guyot aurait été jadis propriétaire du pâté de constructions dans lequel se trouve englobé l'immeuble cité (n° 737 de la section G de la M.C.). Dès le XVe siècle (1469), nous trouvons comme Chancelier de la Comté un Guyot-Durif, abbé d'Artonne. Il y eut ensuite à Vic-le-Comte des consuls du nom de Guyot, des notaires en nombre, des procureur, syndic-receveur, des fermiers des moines de l'abbaye du Bouschet, ce Saint-Denys des comtes d'Auvergne.

D'autre part, si, vue du dehors, la maison n'appelle en rien l'attention, sauf par son air de délabrement, il n'en est pas de même à l'intérieur. Au premier, à gauche, on trouve notamment un vaste salon, divisé aujourd'hui par un galandage. Une gracieuse cheminée supporte un joli médaillon garni d'une peinture que l'on a éventrée pour livrer passage à un tuyau de poêle ! Le panneau qui est au-dessus de la porte d'accès de ce salon présente une marine enfumée sur les rivages de laquelle on a figuré des portiques en ruines. Ces peintures rappellent la manière et le style des artistes florentins amenés en Auvergne par les Médicis.

Quoi qu'il en soit, dans les vastes sous-sols, où il y a de belles voûtes à arceaux, un des derniers propriétaires d'une portion de l'immeuble a pratiqué des fouilles avec l'espoir chimérique de trouver un trésor.

J.-B.-M. BIÉLAWSKI.

Vic-le-Comte, le 20 novembre 1906.

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

Origines de l'Alphabet
par l'abbé Pinguet
(Fin.)

Ce système ingénieux connu des anciens auteurs, renouvelé au XIXe siècle par Lenormand est aussi faux que celui du P. A. Kircher dans son "Œdipus Egyptiacus". (XVIIe siècle)

Brugsch et Hincks ont ouvert la voie les premiers. Lepsius a fait le premier travail sur la classification des phonétiques et enfin E. de Rougé a donné comme définitivement acquise à la science, l'origine égyptienne des caractères phéniciens, base de tous les Alphabets sémitiques et même de tous ceux du monde occidental. (Fr. Lenormand)

L'Etude présente ne diffère de celle de E. de Rougé qu'en deux points qui constituent son originalité. I° Elle emploie la méthode graphique pour montrer les diverses transformations des caractères; II° Par cette méthode, elle analyse le caractère hiéroglyphique et fait voir sa relation avec le hiératique, démontrant ainsi l'origine de l'alphabet phénicien, comme on a pu le voir dans la 2ème partie.

Je ne crois pas que pareille étude graph. ique ait été faite jusqu'à présent.

Digitized by Google

Nous avons suivi par simple raisonnement les trois règles suivantes formulées par E. de Rougé. Je dis par raisonnement, car nous n'avons connu ces règles qu'après les autographies des deux premières parties de cette étude. Voici ces règles:

1° Choisir le type phénicien le plus archaïque.

2° Reconnaître la forme des caractères égyptiens cursifs à une époque aussi reculée que celle où l'on peut placer l'origine de l'alphabet sémitique.

3° Les caractères à comparer doivent être pris de préférence parmi les signes alphabétiques.

C'est ce que nous avons fait, mais en plus nous avons étudié, comme nous l'avons dit plus haut, les hiéroglyphes dans les grandes lignes fondamentales de leur dessin pour montrer comment l'écriture cursive hiératique provient directement et sans grandes complications, des figures idéographiques primitives.

« Les Sémites, dit E. de Rougé, peuvent « avoir appris l'art d'écrire dès leurs « premiers rapports avec l'Égypte et « c'est uniquement la plus grande « ressemblance des caractères qui nous « indiquera l'âge probable du point

Digitized by Google

« de Jonction. » Or nous le trouvons dans l'Alphabet recueilli sur le sarcophage d'Eschmounazard (VIe s. av. J.C. d'après F^çois Lenormand) en le comparant à celui du manuscrit de Prisse (XIe dynastie) qui contient un Traité de Savoir-Vivre des IVe & V^e dynasties.
La stèle de Méša, roi de Moab (IXe s. av. J.C) nous donne des caractères à peu près semblables à ceux du sarcophage. Elle est le plus ancien monument connu de l'écriture alphabétique des Sémites.

La belle écriture égyptienne dura de longs siècles et sa décadence commença seulement aux Basses Époques.

E. de Rougé pense que l'écriture hiératique Egyptienne s'introduisit parmi les Sémites lors de l'occupation de la Basse Egypte par les Hycsos (XVe, XVIe dynasties; environ 2000 ans avant J.C.)

Il est difficile de se prononcer sur ce point mais il est indéniable que l'origine égyptienne de l'Alphabet phénicien remonte à une haute antiquité.

Pour l'étude de la prononciation des consonnes et des voyelles (semi-voyelles) nous renvoyons le lecteur au Mémoire de Mr E. de Rougé. En faire l'analyse, ce serait sortir du cadre

Digitized by Google

dans lequel nous nous sommes renfermés, néanmoins nous sommes forcés de nous arrêter sur certaines lettres, consonnes et semi-voyelles, pour expliquer leurs transformations successives au point de vue de leur prononciation. C'est ce que nous allons faire sous forme de remarques.

Remarque sur le ג (Ghimel)

Le Ghimel = G n'existe pas en Egyptien nous dit E. de Rougé; cependant il y reconnait une certaine articulation similaire, Ng ou G très-adouci égal au ϫ (G) du copte actuel. Il trouve aussi le ג rendu par le signe égyptien représentant la valeur du כ (Kaph) hébreu, dans les noms égyptiens suivants:

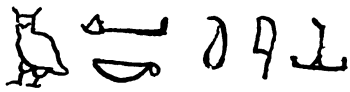 MAKTA = מַגְדּוֹל Mgiddo hébreu:

KAMAAR = גָּמָל Gamal hébreu (Chameau). K égyptien serait donc l'équivalent du Gh hébreu; Kamaal ou Kamar (R et L etant homophones en Egyptien) serait donc la transcription du Gamal hébreu. Il existe un autre caractère égyptien qui a servi bien plus habituellement à transcrire le Ghimel, c'est le signe K. G. Champollion avait déja remarqué ce rapprochement et Brusch l'a mis en lumière (E. de Rougé).

Digitized by Google

Remarque sur ז (zaïn)

« Les trois signes égyptiens, 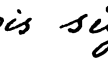 , « nous mettent sans exception en « face d'un ז (zaïn) ou d'un צ (tsadé) « Z ou Ts -» E. de R. Le zaïn est une lettre rare en égyptien. Nous en possédons deux transcriptions; 1° Dans le mot, T'ET, en copte ⲍⲟⲉⲥϩ (tchoeit) qui n'est autre que l'hébreu זַיִת zaït (olive); 2° Dans le nom de la ville de Gaza 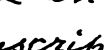 , KAT'A-TU. עַזָּה (Hazah). On retrouve donc le zaïn, rarement il est vrai, dans l'écriture hiéroglyphique. Nous montrons dans la 2ème partie de cette étude que le zaïn phénicien dérive de l'oie égyptienne en plein vol. Rien ne nous autorise à penser, et le contraire est à présumer, que le Z phénicien et le ז (zaïn) hébreu aient eu une prononciation aussi dure que celle que nous lui donnons. Ils devaient sans doute se rapprocher du TS' ou du SS' égyptiens et du ⲍ tch copte.

Remarque sur ח H' ou Keth

E. de Rougé reconnait dans cette lettre, l'aspiration la plus forte des voyelles vagues comme il les nomme. Les signes égyptiens , , sont transcrits chez les Hébreux par le caractère

Digitized by Google

ח (Keth). E. de Rougé se sert du caractère grec χ pour exprimer le son du Keth, le ϧ Kh Copte. Dans le mot égyptien ☥ ⁓ ANχ ou ANKH, (la vie) le χ de même que le Kh persan dans les noms d'Artaxersès et de Xersès est représenté par le caractère ● KH' –

J'emprunte ses propres paroles lorsqu'il fait le choix philologique parmi trois caractères egyptiens. Il élimine le ⁞ et le ⚳, car dit-il avec raison « la figure hiératique du ● n'a presque pas varié. Le Khet de tous les alphabets anciens, phéniciens ou Grecs, se compose d'une figure carrée également traversée par un trait. Je pense qu'on peut admettre que la gravure a rendu carré ce qui était primitivement rond; cette considération suffirait à elle seule pour rendre raison de la formation du Chet, 𐤇 -»

Le signe ⊓ (HA) moins dur que le ח a pu servir concomitamment avec ● ou ⊙ à former le ⋹ HE des alphabets phénicien et grec.(1)

Remarques sur le ל (Lamed) et le ר (Resch) L et R.

Les égyptiens distinguaient peu le Lamed

(1) Néanmoins sans son secours nous trouvons dans le 𐤇 phénicien (en supprimant le jambage de gauche) le ⋹ grec, ce qui est plus probable.

Digitized by Google

du Resch comme consonnes différentes car pour eux elles étaient homophones.

Ainsi le hiéroglyphe (signe de la bouche) = ר (r) dans plusieurs noms égyptiens : Ex, 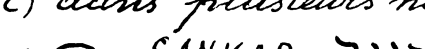 SANKAR ; שִׁנְעָר Schinhaar ; ..... T'AR, צוֹר Tsor. etc. Le même signe égale le Lamed ל dans schaar, שְׂאֹר schal ; dans ..... 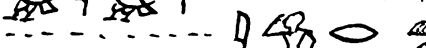 ARATU, אֲרוּדִי Eiloth, port iduméen qui fut possédé par David et Salomon (G. Brusch).

L'hiéroglyphe de la lionne vaut ר (Resch) dans les mots égyptiens : BARATA, בְּרוֹתָה. Berota (Beyrouth ; ..... 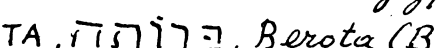 HAPURAMAA, ... הֲפָרַיִם Hapharaïm.

Il équivaut à Lamed (L) dans plusieurs noms de villes et dans le mot , MAREK, transcription du mot sémitique ..... מֶלֶךְ Melek, roi. Les Sémites ont donc fait deux consonnes distinctes des deux signes égyptiens ; r, et l. R ou L. Du signe de la bouche ils ont tiré leur Resch (R) et du signe de la lionne leur Lamed (L).

Remarques sur le ס Samech (s) et sur le שׁ schin (sch)

Entre les deux hiéroglyphes de l'S, , E. de Rougé choisit avec raison le verrou, comme l'ancêtre du Samech chananéen. Notre observation analytique de la 2ème

Digitized by Google

sur le ס (samech) est absolument semblable. Le ש (sch) est bien plus employé dans les langues sémitiques que le ס (Samech) = S.

Personne ne conteste que le caractère Egyptien [hieroglyph] représente le ש des Sémites. On en trouve de nombreux exemples dans les noms propres : [hieroglyphs], SESENK, (sesonk) שִׁישַׁק schischak de la Bible; [hieroglyphs] DARIOUSCH (Darius); ..... [hieroglyphs], XSIARSIA (Xerxes); dans les noms de pays : [hieroglyphs] SCHARHAN, etc.

Le [hieroglyph] (sch) s'est peu altéré en copte, [hieroglyph]; il ressemble au même signe cursif du manuscrit de Prisse, [hieroglyph] (sch).

Nous avons dit un mot à l'article du ש (schin) v. 2e partie, de la vraisemblance de l'origine du Σ Sigma Grec provenant non du Samech mais du schin. E. de Rougé confirme notre manière de voir à la page 72e de son Mémoire : « Le « San, Σ (grec) s'est confondu avec le « Sigma dans l'alphabet, mais il s'est « conservé comme lettre numérale sous « le nom de 'σαυπι avec le Baū et le « κοππα. ».

Le ϡ (σαμπι) originairement le sin phénicien est formé du σ et du π.

Digitized by Google

Le Faû, ϛ. égale le Vav de même que le κοππα ϟ ou C' qui vaut numériquement 90, tire avec le précédent son origine du Phénicien. Il équivaut au Quof.

– Remarque sur le ע (aïn) ĀĀ ou O –

« Il n'y a absolument rien dans la langue « égyptienne qui puisse nous engager à sup- « poser l'existence d'une aspiration gutturale « analogue au ע (aïn) des Sémites (de Rou. p. 93) et il ajoute : « Il est cependant remarquable « que la Bible ait employé fréquemment le « ע dans la transcription des mots égypt- « iens ; C'est toujours au bras 𓂝 que corres- « pond alors cet Aïn. »

Or le bras hiéroglyphique correspond au Ā long prononcé du fond du gosier.

Après avoir donné l'analyse du mot פרעה, φαραω, Pharaon qu'il fait venir de la qualification royale, 𓉐𓏏𓏏𓏏 PERĀA, il ajoute qu'il est « extrêmement prob- « able que les syllabes écrites avec le bras « 𓂝, avaient une prononciation emphat- « ique que les Hébreux ont indiquée en « se servant du ע, aïn. »

Le savant Egyptologue fait ressortir que le signe 𓉐 dans le mot Perāa a la valeur 𓂝 𓅱 ĀA et qu'il est transcrit par un ω (oméga) dans le papyrus de Leyde. Il reconnait donc que les

Digitized by Google

Sémites ont pu emprunter aux Egyptiens des caractères Syllabiques pour former les signes Alphabétiques necessaires à la prononciation de leurs langues.
Le V sémitique representerait le ĀĀ egyptien, le sigle ⟷, que le papyrus de Leyde transcrit par l'ω. Le ōa emphatique égalerait donc l'Omega grec ainsi que nous l'avons dit lorsque nous avons fait l'analyse du V (aïn) 2ème partie.
Si les Sémites ont emprunté aux Egyptiens, comme le reconnait notre auteur un signe syllabique pour exprimer un son de leurs langues faute de le trouver parmi les caractères alphabétiques, pourquoi ne chercherions nous pas une similitude plus complète du O phénicien avec un caractère syllabique égyptien se rapprochant davantage que le sigle ⟷ = ĀA. ω.
Or nous trouvons, à ce qu'il nous semble ce caractère syllabique dans le ○ égyptien qui vaut aussi la double lettre ĀA comme ⟷. Ce ○ ĀA Egyptien n'est-il pas l'ancêtre du O (aïn) phénicien !.
- Remarques sur le ⊡ Teth et le ⊓ Thau.
Notre savant Egyptologue écrit à la

Digitized by Google

page 56 de son mémoire qu'il est impossible d'avoir des renseignements précis sur le choix fait par les Sémites des trois caractères homophones: , pour représenter leur T. Il élimine et et semble faire venir le Teth sémitique du signe = t' qui lui paraît représenter une corde à nœuds.

Il insinue que dans les anciens caractères phéniciens on peut retrouver le type du , t' égyptien. En le redressant il devenait , puis , moins allongé et se rapprochait ainsi du Cheth hébreu. Mais il nous est difficile de reconnaître dans les anciennes formes du Cheth phénicien le = t' égyptien. Voici en effet des exemples: (d'après Mr Lenormand)

 = t' : Stèle de Mesa

 = t' = Sarcophage d'Eschmounazar

 = t' : Inscriptions d'Athènes.

 = t' : Pierres gravées

 = t' : 360 av. J.C.

 = t' : type sidonien

 = t : Inscriptions de Carthage

 = t' : Monnaies de Carthage

 = t : Médailles de Sicile

Nous avons assimilé le Teth au Daleth comme étant homophones et dans le caractère égyptien t', nous avons

Digitized by Google

cru voir avec raison il nous semble, l'image des pincettes, signe idéographique de la préhension, de même que la main ouverte, qui est le caractère du Daleth. (voir la 2e partie sur le Teth et le Daleth)

Nous sommes arrivés à des figures semblables à celles d'E. de Rougé pour expliquer la formation du Teth sémitique, mais par une méthode et une analyse différentes.

Il a donné longtemps avant nous la véritable origine du Tau. L'image du sac hiéroglyphique ȣ TH est devenu ɧ, ɧ, † et × phéniciens.

Dans cette petite Etude nous nous sommes tenus à ce que nous avions énoncé, c à d à la Démonstration par Figures de la transformation lente de l'Alphabet Hiéroglyphique en caractères cursifs hiératiques et de ceux-ci en caractères phéniciens, Samaritains (Hébreu ancien) Chaldéens, Grecs et Latins.

Em. de Rougé dans son Mémoire s'est tenu pour démontrer l'origine Egyptienne de l'alphabet Phénicien au Papyrus de Prisse en caractères hiératiques, à la stèle de Mésa et au sarcophage d'Eschmounazar. (caractères alphabétiques sémitiques). François Lenormand s'est contenté de l'alpha

cet Phénicien comme prototype des alphabets de l'ancien Monde tant Oriental qu'occidental - Tous les deux aux points de vue où ils se sont placés, sont des maîtres dont l'autorité ne saurait être discutée. Il était donc nécessaire et avantageux de les prendre pour guides, afin de suivre ou plutôt de remonter le chemin qu'ils avaient déjà indiqué et frayé, pour rechercher dans les beaux et grandioses caractères Hiéroglyphiques des anciens scribes-sculpteurs de la vallée pharaonique la source primitive des Alphabets Sémitiques.

Dans un autre travail déjà commencé mais qui demande d'assez longues recherches, nous appliquerons d'une manière spéciale à la langue Hébraïque les données qui découlent de cette Etude.

Je donne dans une planche spéciale le tableau comparatif de tous les alphabets dont il est fait mention, avec leurs modes de transition et de formation, du hiéroglyphe au cursif hiératique, afin que le lecteur embrasse d'un coup d'œil le résumé de tout le travail.

Digitized by Google

Tableau comparatif

I Valeur	II Hiéroglyphes	III Transition	IV Cursif Brisse	V XIX Dynastie	VI Basses Epoques	VII Phénicien archaïque	VIII Hébreu archaïque	IX Hébreu carré	X Grec de Théra	XI Campanien	XII Latin ancien
A											
I		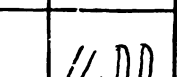									
U		.....	.....	.....	.....						
W, F		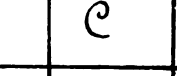			.....						
B											
P		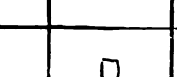									
M											

1ère S. a. J.C.

Digitized by Google

Tableau comparatif (suite)

I valeur	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
N	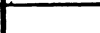											
R, L					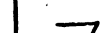		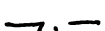					
R												
H' E	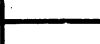											
KH										"	"	"
S									"	"	"	"
SH	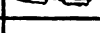											
Q												

Digitized by Google

Tableau comparatif (fin)

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
G. K											
D. T											
TH											
TS'											
Z. T'											
ĀA. O											

Nota. La colonne VIIe nous donne l'alphabet de la stèle de Mésa plus ancien que celui du sarcophage d'Eschmounazar. La Col. onne VIIIe l'Hébreu archaïque ou ancien Samaritain et enfin la IXe, l'Hébreu carré ou chaldéen du 1er siècle av. J.C (tombeau des Beni-Hezir) d'après F^çois Lenormant.

Les différences de l'alphabet Hébreu ancien avec celui en usage de nos jours pour écrire la langue Hébraïque sont assez notables, néanmoins on reconnait facilement la parenté qui existe entre leurs différents caractères.

Digitized by Google

LES MINES DE LABESSETTE

(PUY-DE-DOME)

EXPLOITATIONS GAULOISES ET GALLO-ROMAINES

En venant en voiture de Tauves à Labessette, dès l'entrée du vaste communal de 150 hectares, l'attention est attirée par ce qu'on appelle le « Camp Romain », à droite de la route. C'est une vaste tranchée irrégulière dont le fond uni présente à gauche une partie demi-circulaire de plus de 25 mètres de diamètre, la largeur de la tranchée proprement dite mesure plus de vingt mètres ; des monticules de déblais bordent les côtés jusqu'à plus de quinze mètres de hauteur. La largeur totale atteint cent soixante-quinze mètres, et la longueur plus de deux cent soixante-quinze mètres. De nombreuses autres tranchées se trouvent alignées à gauche de la route ; plusieurs sont parfaitement carrées et le fond mesure environ trente mètres sur trente ; une échancrure sur un côté permet l'écoulement des eaux, comme d'ailleurs dans toutes les autres.

Je fus frappé de cet aspect et fus convaincu aussitôt que j'étais en présence d'exploitations de mines très anciennes. Il existe sur ce plateau au moins neuf groupes d'excavations analogues et j'estime à plus d'un million de mètres cubes le volume des déblais rejetés sur leurs bords.

Qu'a-t-on exploité dans ces mines dont il ne reste que des haldes imposantes ? Quels étaient les mineurs ? La tradition est muette à ce sujet. Cependant, la forme des

Digitized by Google

tranchées, la disposition de quelques-unes, disposées en bassins ou réservoirs, me fit penser à une exploitation avec lavage de matières sableuses. Et dans ces conditions, le choix s'arrête sur l'or ou l'étain. En effet, on semble avoir vidé des poches irrégulières comme celles que la granulite et sa variété pegmatite forment en se décomposant pour donner le kaolin, aux environs de St-Yrieix et dans la Dordogne, où les exploitations laissent voir de profondes crevasses, à flanc de coteau. L'étain se rencontre en grains dans ces kaolins et ces sables granulitiques plus ou moins décomposés. Mais de la connaissance que j'avais de la présence de l'or dans les argiles sableuses du plateau de Labessette, où ces haldes anciennes coupent la monotonie, je penchais pour voir des « aurières » dans ces anciens travaux.

A mon arrivée à Labessette, on me parla encore du Camp de César et d'une ville qui existait autrefois et qui aurait disparu quand on construisit le nouveau bourg de Labessette dans un endroit plus abrité contre les vents.

Je pris alors connaissance d'une brochure de M. Mallard, sur les gisements stannifères du Limousin et de la Marche et sur quelques anciennes fouilles qui paraissent s'y rattacher (Paris 1867). La description des haldes du Vaulry (Haute-Vienne) et de Montebras (Creuse) peut s'appliquer sans y rien changer à celles de Labessette. L'étain paraît seul avoir été exploité à Montebras, mais dans la Haute-Vienne, comme le fait remarquer M. Mallard, les noms d'Aurance (rivière), Laurière, Auriéras, Aurières, qui accompagnent ou représentent fréquemment des noms de localités, permettent de supposer que l'or a été exploité, concurremment avec l'étain, à une époque très ancienne, dans le Limousin. Les habitants de ces pays voient dans ces travaux les restes de villes détruites ; ceux de Montebras les considèrent comme les vestiges d'un camp romain, soit même comme des habitations souterraines à l'usage des Gaulois. Entre les hameaux de la Faye

Digitized by Google

et du Péroux (Haute-Vienne), une tranchée, occupée maintenant par une mare, porte le nom de Trou-des-Fées; à Labessette, on trouve le Creux-de-la-Maie, c'est une tranchée dont l'excavation représente exactement le creux d'un pétrin (maie). Toutes les fouilles de la Marche et du Limousin renferment dans leurs déblais du quartz noir imprégné de mispickel et de nombreux débris de quartz blanc. La similitude est donc parfaite entre les haldes anciennes du Limousin, de la Marche et de Labessette. Ces dernières renferment aussi des morceaux de granulite, ce qui, dès l'abord, me portait à croire à la présence de l'étain.

Et M. Mallard ajoute :

« Il pourrait bien se faire, du reste, que l'étain n'ait pas été le seul objet de tous ces travaux. On n'a pas oublié que l'or accompagne normalement l'étain à Vaulry, soit dans les alluvions, soit dans les filons, et que le gisement, sans doute très analogue, quoique principalement wolframifère, de Saint-Léonard, contient aussi de l'or, suivant une observation de M. Darcet. Pourquoi ces gisements stannifères dont nous arrivons à soupçonner l'existence, n'auraient-ils point été également aurifères ? Pourquoi l'exploitation de l'or n'aurait-elle pas été enfin un des buts, peut-être même en beaucoup de cas, le but principal de nos anciens travaux ? »

Et plus loin :

« Il semble, d'après cela, qu'on doive faire remonter son ouverture à une époque plus ancienne que le Moyen âge. Le souvenir d'une exploitation, certainement considérable et étendue de métaux précieux comme l'étain et l'or, ne se serait point aussi complètement perdu, si cette exploitation ne remontait pas à une plus haute antiquité.

» La tradition, et même l'histoire locale, en auraient conservé quelques traces, ainsi que cela a eu lieu, par exemple, pour les exploitations aurifères de la Bohême, qui datent précisément du Moyen âge.

Digitized by Google

» On ne peut donc guère hésiter, il me semble, qu'entre l'époque gallo-romaine et l'époque gauloise. Je penche, avec M. Manès, pour cette dernière. Les Gallo-Romains ne se seraient sans doute pas bornés à des travaux superficiels ; et nulle part, pas même à Vaulry, où des recherches assez nombreuses ont été faites, on n'a trouvé trace de travaux souterrains.

» D'ailleurs les Gaulois, on ne l'ignore pas, non seulement connaissaient l'étain, mais encore le travaillaient avec une certaine perfection, puisqu'on attribue aux voisins des Limousins, les Bituriges, la découverte de l'étamage. Ils possédaient, en outre, une grande quantité d'or, puisque ces grandes richesses ont permis à César d'acheter une partie de la noblesse romaine. On sait enfin, depuis longtemps, que, bien avant la conquête romaine, un grand commerce d'étain se faisait à travers la Gaule. Marseille, en effet, est restée, durant presque toute l'Antiquité, le principal entrepôt de l'étain consommé dans le monde civilisé d'alors ; et l'on s'accorde généralement à penser que l'étain arrivait à Marseille, en grande partie du moins, par voie de terre. Sans doute une bonne portion du métal, ainsi accumulé à Marseille, devait venir de Cornouailles, mais il est permis de supposer que le Limousin contribuait aussi, et peut-être dans une large mesure, à l'approvisionnement de la riche colonie phocéenne. »

J'ajouterai, à cette citation de M. Mallard, que les Romains désignaient sous le nom de Gallia aurifera la région habitée par les Arvernes ; que leur chef, Bituitus, d'après les Commentaires de César, « jetait l'or à pleines mains aux fêtes de Nîmes » ; qu'enfin, ce sont les Arvernes, les premiers parmi les peuples de la Gaule, qui ont fait usage de monnaies d'or, dont mon ami, le docteur Charvillat, à Clermont, possède une remarquable collection. Mon autre ami, M. Changarnier, conservateur du musée de Beaune, possède également une belle série de monnaies gauloises en or, parmi lesquelles plusieurs Ver-

Digitized by Google

cingétorix. Après les Arvernes, seuls les Lémovices (Limoges) et les Pétrocores (Périgueux) faisaient usage de ce métal précieux dans leurs monnaies et leurs bijoux. Les Eduens, les Séquanes, les Allobroges et autres peuples gaulois n'employaient que des monnaies d'argent et de bronze que méprisaient les Arvernes.

Enfin, les localités d'Aurières, Orcines, Orcival, Olby, Olmont, Herment, Trador, Le Vauriat, etc., sont jalonnées sur une ligne où les filons de mispickel abondent. On me signale qu'aux environs de Laqueuille, près le Mont-Dore (d'où descendent la Dore et la Dogne, qui forment la Dordogne, passant près de Labessette), et principalement à Trador, il existe de nombreuses excavations circulaires (plusieurs centaines) que les habitants de Laqueuille considèrent comme les emplacements d'anciens burons, mais qui pourraient bien être des aurières.

Le mot La Bessetta est franchement gaulois, et le ruisseau des Batteires, qui prend sa source à quelques dizaines de mètres du « Grand Camp Romain » pourrait bien être le cours d'eau où les Gaulois faisaient leurs battées d'or.

Je remarquai dans le communal un endroit où, parmi les bruyères, je ramassai de nombreux débris de tuiles. Je demandai alors à M. le Maire l'autorisation de faire quelques fouilles, ce qui me fut accordé gracieusement. En quelques heures, j'ai fait découvrir environ trois mètres carrés de surface ; toute la terre végétale fut passée au tamis et je pus recueillir une quantité considérable de débris pouvant couvrir plus de quinze mètres carrés de surface ; parmi ces débris, les tuiles à rebord dominent.

J'ai trié et rapporté à Clermont :

1° Quelques poteries samiennes (terre de Samos) à pâte rouge très fine, et vernissée rouge vif ;

2° Des figurines en terre cuite très blanche, d'autres légèrement jaunâtres ; parmi les blanches, une tête de chien avec sinus profonds ;

Digitized by Google

3° Des tuiles à rebord, des corniches et bases de colonnes carrées également en poterie rouge ;

4° Des morceaux de vases et amphores en poterie rouge ou rougeâtre, vernie ou non vernie.

Tous ces objets datent de l'époque gallo-romaine (après la conquête) ;

5° Des débris de poterie noire, plus grossière comme pâte, mais délicate comme travail, datant très probablement de l'époque Marnienne, deuxième âge du fer ou deuxième période gauloise : celle des Gaulois de l'histoire ;

6° De nombreux morceaux de fer ;

7° De grandes quantités de charbon de bois, dans le résidu du tamisage.

Enfin, il paraît qu'on a trouvé près du « Camp Romain » ou « Camp de César », une épée à lame de fer et poignée en cuivre sans garde. D'après la description qui m'en a été faite par un ouvrier, cette épée daterait très probablement du premier âge du fer ou première époque gauloise, désignée sous le nom d'époque Halstatienne.

Lors de la construction des routes allant à Larodde et à Varazenne, on a utilisé les pierres provenant de très nombreux murs qui émergeaient des bruyères du communal et on aurait récolté en même temps de nombreux objets : statuettes, monnaies aujourd'hui dispersées et perdues pour l'histoire.

Ces documents viennent confirmer ma première idée que ces haldes anciennes sont les restes d'exploitations gauloises, continuées plus tard, peut-être, par les Romains et les Gallo-Romains. J'estime à plus d'un million de mètres cubes le volume des déblais de ces haldes, en comptant seulement la plus faible teneur moyenne en or, soit 4 grammes à la tonne ou 8 grammes au mètre cube, on arrive à constater qu'on a dû extraire à l'époque gauloise et peut-être à l'époque gallo-romaine, plus de 8,000 kilogrammes d'or ; ce qui justifierait suffisamment la ri-

Digitized by Google

chesse de la Gallia Aurifera (Arvernie), sans compter que le temps et l'érosion ont dû faire disparaître de nombreuses haldes.

Il est facile de s'assurer si réellement ces haldes sont les résidus d'exploitations aurifères. Il suffit pour cela d'analyser les sables. Comme tous les sables du communal sont aurifères, si ceux des haldes anciennes ne le sont plus, c'est qu'on a retiré tout l'or qu'ils contenaient.

Avec l'autorisation de M. le Maire, j'ai fait couper une ancienne halde perpendiculairement à la direction de la tranchée. Cela m'a permis de constater que les anciens travaux ont été exécutés dans le micaschiste décomposé, sans aucune trace de filon métallifère, que la tranchée est des plus irrégulières comme forme et largeur, la partie médiane est comblée d'une épaisseur de trois mètres de terre végétale, alors que le pays environnant a à peine dix à quinze centimètres d'épaisseur de terre végétale, que les remblais disposés de chaque côté de la tranchée ne renferment que des sables de micaschiste qui paraissent avoir été lavés.

Depuis la rédaction de mon rapport du 17 janvier 1906, j'ai appris que dans la commune de Beaulieu (Cantal), limitrophe de celle de Labessette, on rencontre en labourant les champs de nombreux débris de tuiles à rebord qui sont évidemment gallo-romaines.

Le 29 mars 1906, je recevais de mon ami Terme, instituteur à Larodde, une lettre d'où j'extrais :

« Hier, j'ai été appelé par un propriétaire de Larodde, pour examiner des débris de tuiles et des pavés taillés qu'il trouve dans son champ à 0^m40 de profondeur environ. Ce sont des tuiles à rebord avec entaille et biseau à 45 degrés comme celles de Labessette ; d'autres ainsi que des trachytes taillés ont cette forme. Quant aux pavés, ils sont en trachyte ; une de leurs faces est taillée fin, quatre autres sont tailladées et la dernière est brute. »

Digitized by Google

Depuis quelques années déjà le même propriétaire a trouvé, paraît-il, dans ce même champ :

1° Des monnaies en bronze (disparues) ;

2° Une plume de coq (?) également en bronze, de 30 à 40 centimètres (disparue) ;

3° Plusieurs statuettes en poterie fine, blanche, dont une représentait une femme assise dans un fauteuil à dossier tressé et tenant sur chaque bras un enfant au sein (brisée et disparue).

Quelques jours plus tard, j'allais à Larodde : En compagnie de MM. Terme et Rangheard, nous nous rendions sur le lieu où tant de richesses archéologiques sont accumulées, c'est un pré situé à gauche de la route allant de Larodde aux Quatre-Vents où elle rejoint la route nationale de Clermont à Toulouse.

Le sol a été défoncé en plusieurs endroits pour en retirer des pavés utilisés par le propriétaire pour construire sa maison actuelle.

Ces pavés sont en trachyte gris du Mont-Dore; leur forme est celle d'une pyramide rectangulaire et tronquée. La grande base est taillée ou usée, elle mesure environ quinze centimètres sur neuf ; les faces de la pyramide sont taillées grossièrement, et la partie tronquée est brute. Il en existe encore des quantités non employés.

Les fragments de tuiles à rebord abondent et sont absolument identiques à ceux de Labessette.

J'ai pu voir sur place une brique dont la base, plate et rectangulaire, mesure environ 32 centimètres sur 20 centimètres, son épaisseur doit être de 9 à 10 centimètres. Cette brique est creusée dans le sens de la longueur d'un canal demi-cylindrique d'environ 14 centimètres de diamètre.

Les deux extrémités sont coupées en biseau de telle façon que la brique ne mesure que 20 centimètres de longueur à la partie supérieure. Elle est en poterie rouge assez fine.

A côté, j'ai remarqué un bloc de trachyte dont la forme

Digitized by Google

a été taillée intentionnellement sur le même modèle que la brique précédente, mais les dimensions sont un peu plus fortes surtout dans les épaisseurs.

Il ne m'a pas été possible de voir les monnaies, la plume de coq et les statuettes trouvées au même endroit, le tout a été égaré ou vendu.

La statuette représentant une femme assise allaitant deux enfants est restée longtemps sur une cheminée, puis elle s'est brisée en mille pièces en tombant.

Dans les prairies et les champs voisins, à plusieurs centaines de mètres de ce lieu, les taupes ramènent à la surface du sol des myriades de débris de tuiles, ainsi que des fragments de poterie rouge, parfois mais assez rarement de la poterie noire.

Un peu plus loin, à la Chaux du Temple, j'ai trouvé des murailles épaisses et, à proximité, une petite meule en pierre et l'auge circulaire dans laquelle elle devait tourner.

Larodde est à plus de 9 kilomètres de Beaulieu, en ligne droite, Labessette est entre les deux, sur un plateau absolument sauvage et inculte, mais ces vestiges prouvent d'une manière indiscutable qu'à l'époque gauloise et à l'époque gallo-romaine, ce vaste désert était habité par une population dont la grande richesse devait être alimentée par l'or qu'on rencontre dans tous les micaschistes décomposés aujourd'hui incultes.

Dans les filons de mispickel de Labessette, nous avons rencontré une galerie souterraine, boisée en chêne, dont toutes les pièces de bois sont équarries et assemblées à tenons et mortaises. Ce bois d'un beau noir s'écrase sous une légère pression des doigts et la surface est recouverte d'une couche importante d'orpiment ou sulfure d'arsenic. C'est probablement l'arsenic qui a empêché la putréfaction de ce bois qui date de près de deux mille ans. Nous avons également recueilli dans cette galerie une pelle en bois d'environ 35 centimètres de longueur, qui s'est complètement déformée en se desséchant.

Digitized by Google

En outre de ces vestiges gaulois et gallo-romains, la région présente d'autres sujets d'étude. Je me bornerai à signaler la croix byzantine de Labessette et le portail de l'église de la commune, portail dont les ferrures en fer forgé rappelant l'art nouveau, présentent à chaque extrémité des ornements une tête, en fer forgé de la même pièce, avec ou sans cornes; dans le haut, l'ornement de droite porte un corps humain sans jambes, tandis que celui de gauche est au complet. L'ensemble comporte au moins quarante têtes humaines, plus ou moins cornues.

Près de Larodde, la Roche-Mandrin mériterait également une description intéressante.

J. DEMARTY.

Digitized by Google

UNE NOUVELLE INSCRIPTION LATINE

DU PUY DE DOME

Le 21 mars dernier, deux amis et moi (MM. Constantin, professeur au Lycée Blaise-Pascal, et Rœdiger, assistant allemand à l'Université), avons recueilli un fragment d'inscription latine dans la tranchée du nouveau tramway de Clermont au puy de Dôme. Le lieu de la découverte est à 150 mètres environ en contre-bas du croisement de la nouvelle voie avec le sentier qui va de Ceyssat au sommet du puy (1).

Le fragment faisait partie d'un éboulis tombé du talus sur la neige de la tranchée ; éboulis récent, car les terres n'avaient pas été recouvertes de neige et n'étaient pas encore complètement affaissées.

C'est un morceau de domite, sculpté à entablement, gravé de deux lignes de texte, dont la première, sous l'entablement, est de lecture très nette ; mais dont la seconde, tronquée et rongée aux deux extrémités, reste peu déchiffrable. D'ailleurs il est fort petit, mesquin d'ensemble ; la largeur, de droite à gauche, est de 0^m35 environ ; la hauteur maxima, de 0^m13 ; l'épaisseur moyenne, de 0^m07 à 0^m08 ; l'entablement, dont la hauteur ne dépasse guère 0^m03, n'émine pas de plus de 0^m015. Toute la surface a été rongée et crevassée par les pluies, surtout la partie de droite ; la partie de gauche a dû être préservée par une

(1) L'inscription a pris place au Musée de la ville de Clermont, parmi les fragments de même origine.

Digitized by Google

couche de terre, car les lettres y sont plus nettes, ont gardé leur finesse ; la gravure y est plus fraîche. On aperçoit d'ailleurs les traces de l'ancienne surface, polie et luisante, sous la première ligne (1). Enfin les cassures, en bas et en arrière, sont arrondies, et permettent d'estimer que le fragment a dû être isolé depuis très longtemps du monument primitif, et séjourner tout près de la surface du sol. Je croirais volontiers que la partie de droite affleurait.

L'inscription est formée de capitales romaines ordinaires : les lettres sont fines, longues, très serrées ; la première ligne frôle même l'entablement ; tout de suite on a l'impression d'une gravure faite *pour être vue de très près*, et d'un texte *réduit au minimum de place*.

Les lettres sont significatives de la bonne période en Gaule (Ier et IIme siècles de notre ère) ; elles sont très simples, amincies ; les lettres angulaires (M, N, A, V) sont très franchement acuminées ; pas de maniérisme de liaison ou d'entrelacement. Mais il y a déjà des signes de décadence : l'O tend à glisser en pointe ; et ce n'est pas, certes, une maladresse du graveur, car les lettres sont de taille soignée (l'ensemble révèle d'ailleurs une jolie habileté manuelle et beaucoup de goût) ; le R s'allonge en jambes et s'amincit par en haut, au point que la boucle initiale se réduit à une courbe très frêle, le R des Antonins ; le D se rétrécit et s'amincit ; enfin les lettres angulaires se terminent par d'imperceptibles fioritures, des *palmettes*, précieuses pour la lecture, car en creusant la pierre elles sont des points de repère, mais caractéristiques d'une époque déjà mièvre. Je croirais donc volontiers, *d'après le Corpus lyonnais et viennois*, que ce mélange de la vieille sévérité et des enjolivures *antonines* révèle comme date la première moitié du IIe siècle (2).

(1) Par exemple, au-dessous de DEO et du V de MERCVRIO.

(2) Je fais ces remarques d'après le Corpus lyonnais et viennois, dont l'ensemble constitue, par sa richesse, son universalité des faits et son ex-

Digitized by Google

La lecture de l'inscription est aisée pour la première ligne :

NUM. AUG. DEO MERCURIO (1).

C'est la formule traditionnelle des petits autels gallo-romains, formule sacrée, qui associe par prudence autant que par habitude la majesté impériale à la puissance divine : numinibus Augustorum, deo Mercurio. Le monument était dédié « aux Majestés sacrées de la famille impériale et au dieu Mercure » (2).

Cette lecture est indiscutable.

1) La formule est classique dans le Corpus de toute région gallo-romaine ; toujours, lorsqu'elle est développée, elle devient *numinibus Augustorum*. Je n'ai pas trouvé d'exemple du contraire (3).

tension chronologique, le modèle des inscriptions gallo-romaines, (cf. *Allmer et Dissard,* Inscr. ant. du Musée de Lyon, 5 vol. in-8°, Lyon, 1888-1894. — *Allmer et Terrebasse*, Inscr. ant. et du moyen âge de Vienne en Dauphiné, 6 vol. in-8° et 1 atlas, Thorin, P. 1875-6). D'ailleurs les relations entre l'Arvernie et la capitale des Gaules ont dû imposer à toute la région les modes épigraphiques en usage à Lugdunum. L'Arvernie a laissé des souvenirs précis à Lugdunum; outre les bancs de l'amphithéâtre de Condate, encore conservés en fragments (Musée épigr. de Lyon, arcade XXX\, rappellons les dédicaces des statues de trois Arvernes « sacerdotes ad templum Romæ et Augusti », c'est-à-dire parvenus aux plus grands honneurs de la Fédération gauloise, à la gloire de présider les fêtes d'août devant l'*Ara lugdunensis* (Allmer et Dissard, op. cit. t. II, p. 83, sqq).

(1) Le premier jambage du N, enlevé par la cassure, est facilement rétabli.

(2) Mommsen (la Conscription, p. 232) traduit la formule *num. aug.* par « *pro salute dominorum nn.* » ou « *in honore domus divinæ* » (domus Augustorum). Mais dans le Corpus viennois (Allmer et Terrebasse, op. cit. p. 443), j'ai trouvé une description de Genève (aujourd'hui perdue) numinibus aug. | et dom. div. | Il y aurait donc une différence d'interprétation entre les deux formules.

(3) Pour le Corpus auvergnat, voyez la formule ABRÉGÉE en CIL, XIII[1], 1496, 1523; mais feuilletez surtout le Corpus lyonnais ou viennois, où elle est banale. DÉVELOPPÉE, elle est rare : dans le Corpus auvergnat (ou à peu près), je ne la trouve que dans CIL, XIII[1], 1497, ou une inscription de Vichy donne *Nu. agg*, ce qui est significatif du pluriel. A Lyon, au Musée épigraphique, nous avons des exemples décisifs

Digitized by Google

2) Cette formule ne peut supposer aucune adjonction dans la première ligne ; d'abord parce que cette première ligne frôle l'entablement ; puis parce que *num(inibus)* dans le texte votif est toujours en tête de l'*inscription* ; enfin parce qu'après le mot *Mercurio* le rebord de la pierre se relève en fine saillie, laissant très peu de place devant l'O final.

Nous avons donc ici *la première ligne* de la dédicace votive *en entier ; toute* la partie supérieure de l'inscription ; et la largeur que nous relevions, de $0^{m}35$ environ, est bien la largeur primitive. L'inscription est resserrée sur une plaque exiguë.

La deuxième ligne est fort peu lisible. Elle est en miettes. La pierre, cassée obliquement à droite, rongée à gauche, ne montre plus qu'un pêle-mêle de creux de taille (terminaisons des lettres angulaires) et de crevasses d'humidité. Il n'y a plus qu'à tenter des hypothèses.

Une hypothèse au moins est logique et précise.

La sculpture des textes votifs obéit, dans la région, à un formulaire à peu près invariable ; les dévots pèlerins, à Lugdunum, s'en remettent aux connaissances des graveurs, et ceux-ci, aux traditions du métier ; traditions sacrées ! Sur un monument ordinaire, vulgaire (et ici la qualité et l'exiguïté de la pierre nous laissent deviner une offrande banale et peu coûteuse), ce genre de consécration se développe d'après deux types de formules :

1) *Le type rudimentaire*, pour les petites gens, qui craignent la dépense, et n'ont rien à dire de leur passé obscur :

(*A telles divinités*) *sacrum ex voto* (*un tel*) *posuit* (*p — p. l. m. — s. l. m. — d. d, etc...*)

(arcades 25, 49, 52); voyez aussi A. de Boissieu (inscr. antiques de Lyon, 1846-54, Lyon, in-4°) pp. 53-54 (inscriptions auj. perdues de L. Nonius, de Ti. Eppius Bellic..., d'Aurelia Zotica). Nous avons même au Musée de Lyon une plaquette arrondie en bronze, trouvée en Saône (1860) et gravée simplement de la formule *numini | bus Augus | torum*.

Digitized by Google

2) *Le type complexe*, à l'usage des gens riches, parvenus et bavards. Ils sont légion à Lugdunum :

(*A telles divinités*) (*un tel*) (*pour tel fait*) (*un monument de tel genre*) (*de ses deniers ou de tel prix*) *posuit, etc...* (1).

De là deux hypothèses : dans la deuxième ligne, nous devons lire : *sacrum* (*ex voto*), suivi du nom du donateur, ou bien, aussitôt, le nom du donateur. Or ici, à coup sûr, *sacrum* ne se lit pas (2).

Il ne reste donc que le nom du donateur, prænomen, nomen, cognomen, s'il y a lieu.

Il m'a semblé lire : .... LIV· CO..., dès au-dessous du V de num(inibus). Ces lettres me paraissent nettes. Et nous aurions ici le *nomen en entier* et le *début du cognomen*.

1) Le *prænomen* (et il n'y a sous le N de num(inibus) que la place d'une lettre) aurait été rongé, cassé, au début de la deuxième ligne.

2) Le *nomen* serait *Liv* (*Livius*), écrit avec le plus d'économie possible : enchevêtrement classique du *i* et du *l*, et abréviation du *nomen*. Assurément l'abréviation du *nomen* est très rare. Mais on sait qu'en certains cas, un nomen célèbre pouvait être reconnu fort vite sous la plus brève compression ; ainsi lorsque le nomen avait été attribué par l'Empereur-patron à un de ses esclaves affranchis (Ael., Ant., Cl., Aur., Jul., même I.) même, dans le Corpus régional, j'ai trouvé des abréviations de nomina plus rares en leur genre ; ainsi, à Lyon, on trouve L. *Sext.* Eglectus (CIL, XIII[1], 1733) et L. *Sept.* Peregrinus (1892) ; à Mâcon, C. *Sulp.* Gallus (2585).

(1) Voyez les inscriptions de l'Arvernie, ci-dessous citées (in CIL, XIII[1], passim.) Elles ont religieusement suivi la mode lyonnaise.

(2) Il y aurait une troisième solution : En général, on associe pieusement à Mercure sa mère Maïa (Cf : A. de Boissieu, temple votif en l'honneur de Mercure et de Maïa, à Saint-Just-lez-Lyon, 1848). Mais le nom de Maïa ne se lit pas ici, pas plus que les formules religieuses caractéristiques.

Digitized by Google

Or, *Liv.* rentre bien dans la catégorie des nomina très vite intelligibles, qui ont appartenu à la famille impériale des Julio-Claudiens, ou qui rappellent un de ces nomina populaires.

3) Quant à *Co....*, ce serait le début d'un cognomen quelconque, d'origine gauloise, peut-être. Les lettres suivantes n'ont plus laissé de traces significatives.

***

Qu'est-ce donc, en somme, que ce débris, et que vaut-il? C'est assez peu de chose.

Nous avons là un coin de la face antérieure d'un de ces petits monuments pieux élevés à Mercure par un dévot, au cours de quelque pèlerinage dans la région sacrée du Temple.

Ce dévot a tenu à faire édifier son ex-voto sur la montagne vénérée, dans le bois, c'est l'usage classique, à Sainte-Colombe, en face de Vienne, comme dans les jardins du Fourvières primitif (1).

Le monument était petit, sans doute, peu luxueux d'aspect; la place n'est pas gâchée sur la pierre; l'entablement est tout à fait rustique; pas une moulure; ce devait être placé, comme à Fourvières, le long des chemins de pèlerinage, contre la bordure, pour qu'on pût lire facilement ce texte écrasé sur sa plaque étriquée.

Et ce qu'il représentait? Feuilletons le Corpus lyonnais où ces offrandes à Mercure, à Maïa, à Silvain, à Apollon, pullulent; je retiens des textes significatifs :

Herennius Albanus, affranchi de Tibère (Musée épigr. Lyon, arc. 63), fait élever sur le coteau de Trion une chapelle (ædem), où il place les statues (signa) de Mercure et de sa mère, avec l'effigie (imago) de l'Empereur-

(1) Je ne crois guère que le fragment provienne du Temple du sommet; la chute ou l'apport paraissent excessifs; l'hypothèse de l'établissement de ces petits monuments *sous bois* a pour elle l'autorité de toute l'épigraphie religieuse de la région lyonnaise.

Digitized by Google

patron; à Vienne, un dévot installe un *proscenium* (petit portique couvert? Allmer et Terrebasse, op. cit., III, 443). C'est peut-être trop riche. C. Nonius Euposius, dévot d'Apollon, met le dieu à l'abri d'un auvent et protège le tout d'une barrière : muro et scandula cingit (Musée épigr. Lyon, arc. 52). Chrestus place son ex-voto *inter duos arbores* (Musée épigr. Lyon, arc. 36). Ainsi, nous pouvons supposer, hypothèse la plus simple (Musée épigr. de Lyon, arc. 36), un autel (ara) surmonté de la statue du dieu (signum) avec l'effigie impériale (imago), entouré d'une barrière (murus), l'ensemble placé au bord d'un sentier du puy, entre les arbres.

La valeur de cette inscription? assez faible. Le fragment est curieux parce que le Corpus du puy n'est pas riche ; et le lieu de la découverte pourrait peut-être fournir d'autres débris qui compléteraient le nôtre. Celui-ci n'apprend rien : c'est la formule très banale empruntée à la terminologie pieuse et qu'un graveur de goût a reprise pour un dévot sans doute insignifiant. Si nous supposions — fait normal — que sur l'entablement se dressait la statuette du Mercurius Dumias et que dans le reste de l'inscription le dévot énumérait, après son nom, ses titres et honneurs locaux, énumération monotone d'un formulaire de cimetière, nous n'aurions peut-être encore rien à apprendre.

E. WERNERT.

Digitized by Google

COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Bureau de la Commission.

Président : M. Côte-Blatin, conseiller général.
Vice-Président : M. Brunhes, directeur de l'Observatoire.
Secrétaire : M. Guyot, professeur à l'Ecole normale d'instituteurs.

OBSERVATOIRE DU PUY DE DOME.

Directeur honoraire : M. Alluard.
Directeur : M. B. Brunhes.
Météorologiste (Station de la Plaine) : M. J.-R. Plumandon.
Météorologiste (Station de la Montagne) : M. P. David.
Aide-météorologiste : M. Ch. Plumandon.
Gardien de la Station de la Montagne : L. Bœuf.
Auxiliaire de la Station de la Montagne : Mme Bœuf.

Digitized by Google

COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE

DU PUY-DE-DOME

OBSERVATIONS DES STATIONS DÉPARTEMENTALES

RÉSUMÉES

PAR M. J.-R. PLUMANDON

Météorologiste à l'Observatoire du Puy de Dôme

TABLEAU DES STATIONS ET RÉSULTATS NUMÉRIQUES DE L'ANNÉE 1906.

STATIONS	Altitude.	Température moyenne.	Température la plus basse.	Température la plus élevée.	Eau météorique
Clermont-Ferrand.	388m	10°6	—14°0 le 25 janv.	38°1 le 2 août.	541mm6
Puy de Dôme.....	1467m	4°2	—16°2 le 23 janv.	28°6 le 2 août.	1583mm2
Ambert.....	530m	10°3	—26°0 le 31 déc.	39°0 le 3 août.	800mm3
Bourdon.....	326m	11°3	—11°0 le 31 déc.	41°5 le 2 août.	439mm2
Ceyssat.....	725m	7°5	—19°2 le 31 déc.	36°2 le 3 août.	841mm6
Chappes.....	326m	11°0	—11°0 le 22 déc.	41°0 le 2 août.	405mm2
Combronde.....	392m	10°0	—15°0 le 25 janv.	37°8 le 2 août.	686mm0
Le Breuil.....	394m	10°9	—17°0 le 25 janv.	39°0 le 3 août.	455mm5
Menat.....	»	9°8	—21°0 le 31 déc.	38°0 le 14 août.	699mm6
Ménétrol.....	335m	»	—16°0 le 25 janv.	35°0 le 2 août.	»
Orcines.....	832m	8°7	—14°0 le 25 janv.	35°0 le 3 août.	998mm3
Pont-du-Château..	350m	11°9	—12°0 le 25 janv.	38°0 le 2 août.	579mm8
St-Beauzire.....	326m	11°3	—11°0 le 31 déc.	41°0 le 2 août.	415mm3
Saint-Nectaire....	760m	9°5	—16°0 le 25 janv.	38°5 le 2 août.	475mm3
St-Remy-s-Durolle	672m	9°5	—16°5 le 25 janv.	37°3 le 3 août.	1112mm2
Thiers.....	430m	»	»	»	»
Vernet-la-Varenne	820m	7°7	—15°5 le 25 janv.	37°0 le 2 août.	676mm1

Digitized by Google

STATION D'AMBERT. — Alt. 530 mètres.

Observateur : M. ARTAUD, Conducteur des Ponts et Chaussées.

JANVIER 1906. — *Température :* moyenne : 2°0 ; minima : —13°0 le 25 ; maxima : 14°0 le 18. — *Eau météorique :* 93mm0.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : 0°7 ; minima : —11°5 le 15 ; maxima : 15°0 le 27. — *Eau météorique :* 55mm2.

MARS. — *Température :* moyenne : 4°2 ; minima : —7°0 le 24 ; maxima : 25°0 le 18. — *Eau météorique :* 70mm7.

AVRIL. — *Température :* moyenne : 8°4 ; minima : —4°5 le 1 ; maxima : 24°0 le 17. — *Eau météorique :* 33mm0.

MAI. — *Température :* moyenne : 13°0 ; minima : 1°0 le 23 ; maxima : 36°0 le 31. — *Eau météorique :* 51mm7.

JUIN. — *Température :* moyenne : 17°4 ; minima : 0°0 le 6 ; maxima : 38°0 le 28. — *Eau météorique :* 0mm0.

JUILLET. — *Température :* moyenne : 19°8 ; minima : 1°0 le 1 ; maxima : 36°0 le 18. — *Eau météorique :* 86mm2.

AOUT. — *Température :* moyenne : 20°2 ; minima : 3°0 le 20 ; maxima : 39°0 le 3. — *Eau météorique :* 30mm5.

SEPTEMBRE. — *Température :* moyenne : 15°9 ; minima : —2°2 le 28 ; maxima : 36°0 le 8. — *Eau météorique :* 18mm5.

OCTOBRE. — *Température :* moyenne : 14°5 ; minima : 0°0 le 1 ; maxima : 29°0 le 5. — *Eau météorique :* 99mm3.

NOVEMBRE. — *Température :* moyenne : 7°6 ; minima : —3°0 le 21 ; maxima : 21°0 le 25. — *Eau météorique :* 104mm2.

DÉCEMBRE. — *Température :* moyenne : —0°1 ; minima : —26°0 le 31 ; maxima : 14°0 le 1. — *Eau météorique :* 158mm0.

STATION DE CEYSSAT. — Alt. 725 mètres.

Observateur : M. VÉDRINE, instituteur.

JANVIER 1906. — *Température :* moyenne : 3°3 ; minima : —14°1 le 25 ; maxima : 13°2 le 7. — *Eau météorique :* 85mm5.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : —0°9 ; minima : —13°2 le 10 ; maxima : 9°0 le 20. — *Eau météorique :* 82mm9.

MARS. — *Température :* moyenne : 2°3 ; minima : —10°6 le 24 ; maxima : 16°8 le 7. — *Eau météorique :* 78mm4.

Digitized by Google

AVRIL. — *Température :* moyenne : 3°4 ; minima : —4°8 le 2 ; maxima : 19°1 le 17. — *Eau météorique :* 56mm9.

MAI. — *Température :* moyenne : 10°1 ; minima : —1°8 le 19 ; maxima : 30°0 le 30. — *Eau météorique :* 43mm7.

JUIN. — *Température :* moyenne : 13°6 ; minima : —1°1 le 6 ; maxima : 32°1 le 27. — *Eau météorique :* 14mm1.

JUILLET. — *Température :* moyenne : 14°5 ; minima : —0°8 le 1 ; maxima : 31°1 le 31. — *Eau météorique :* 87mm0.

AOUT. — *Température :* moyenne : 17°5 ; minima : 1°1 le 20 ; maxima : 36°2 le 3. — *Eau météorique :* 59mm5.

SEPTEMBRE. — *Température :* moyenne : 13°0 ; minima : —3°2 le 28 ; maxima : 31°8 le 5. — *Eau météorique :* 29mm0.

OCTOBRE. — *Température :* moyenne : 10°8 ; minima : —1°5 le 28 ; maxima : 28°6 le 23. — *Eau météorique :* 82mm0.

NOVEMBRE. — *Température :* moyenne : 4°8 ; minima : —5°8 le 13 ; maxima : 19°4 le 25. — *Eau météorique :* 95mm4.

DÉCEMBRE. — *Température :* moyenne : —2°3 ; minima : —19°2 le 31 ; maxima : 9°8 le 1. — *Eau météorique :* 127mm2.

STATION DE COMBRONDE. — Alt. 392 mètres.

Observateur : M. MAVEL, instituteur.

JANVIER 1906. — *Température :* moyenne : 3°1 ; minima : —15°0 le 25 ; maxima : 14°5 le 5. — *Eau météorique :* 67mm5.

Jusqu'au 20, le temps a été un peu pluvieux, mais doux et très beau pour la saison ; on ne se serait pas cru en hiver. Du 20 au 25 il a fait très froid ; nous avons eu de la neige et de fortes gelées nocturnes. Le sol est resté couvert de neige pendant dix jours, et le 22, il y en avait une couche de sept centimètres d'épaisseur. La fin du mois a été plus douce, sans être chaude.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : 2°5 ; minima : —5°8 le 10 ; maxima : 12°8 le 26. — *Eau météorique :* 56mm3.

Durant la première quinzaine, le temps a été froid et très mauvais. Le sol est resté couvert de neige pendant 14 jours. A partir du 17, nous avons eu quelques journées très belles, mais en somme la fin du mois est restée un peu froide et pluvieuse. Les travaux agricoles ont été complètement suspendus.

MARS. — *Température :* moyenne : 5°0 ; minima : —5°8 le 24 ; maxima : 21°2 le 18. — *Eau météorique :* 52mm2.

Digitized by Google

Du 1er au 18, le temps s'est montré variable, mais cependant assez beau, avec quelques journées très chaudes. Le reste du mois a été aussi mauvais que si l'on se fût trouvé en hiver : fortes gelées, vent froid, pluie et neige. Le 27, cette neige avait, sur le sol, une épaisseur de 14 centimètres. Les amandiers, les abricotiers, les pêchers et quelques poiriers hâtifs ont été gelés. Les travaux agricoles sont très en retard.

Avril. — *Température :* moyenne : 9°3 ; minima : —3°4 le 1 ; maxima : 20°2 le 10. — *Eau météorique :* 51mm6.

Ce mois a été très variable et peu favorable à la végétation qui est restée stationnaire. La première quinzaine a eu quelques journées assez belles, mais la seconde a été froide et mauvaise pour la saison. Toutefois, bien que les récoltes ne soient pas en avance, elles présentent un assez bel aspect.

Mai. — *Température :* moyenne : 6°7 ; minima : 1°4 le 2 ; maxima : 34°0 le 31. — *Eau météorique :* 49mm0.

La première quinzaine de ce mois a été assez belle et même assez chaude, mais du 15 au 25 il a fait très frais. Le temps est ensuite devenu très beau et très chaud. Les arbres fruitiers ont beaucoup de fleurs, mais les récoltes, qui auraient eu besoin d'une plus grande quantité de pluie, laissent quelque peu à désirer.

Juin. — *Température :* moyenne 17°9 ; minima : 5°7 le 6 ; maxima : 35°6 le 27. — *Eau météorique :* 4mm3.

Le mois de juin a été caractérisé par la persistance presque constante des vents de Nord-Est, et par un manque de pluie presque absolu, puisqu'il n'en est tombé que 4mm3 le 28. La température a été assez élevée, et il y a même eu quelques journées très chaudes. La première coupe des foins a été bonne, mais la seconde sera nulle, à cause de la sécheresse qui a nui aussi énormément aux autres récoltes : froments, seigles, orges, avoines, pommes de terre, betteraves et légumes divers. La vigne seule s'est trouvée très bien de la chaleur, du soleil et du défaut de pluie, car elle présente un fort bel aspect.

Juillet. — *Température :* moyenne : 19°9 ; minima : 5°0 le 2 ; maxima : 34°0 le 18. — *Eau météorique :* 29mm0.

La sécheresse a continué pendant le mois de juillet, en causant partout d'irréparables dégâts. Les blés que l'on finit de couper donnent une récolte moyenne, mais les avoines ainsi que les orges n'ont presque rien produit, et les regains n'ont pas poussé du tout. Les tubercules des pommes de terre ne se forment pas ; les betteraves et les raves ont un vilain aspect, et dans les jardins les légumes sont totalement perdus. La vigne a une très belle apparence dans les endroits épargnés par le phylloxéra. Depuis longtemps l'eau manque presque partout, et actuellement le bétail mange le fourrage qu'on avait mis en réserve pour l'hiver. En résumé, l'année sera très mauvaise.

Aout. — *Température :* moyenne : 20°6 ; minima : 6°4 le 20 ; maxima : 37°8 le 2. — *Eau météorique :* 51mm5.

Digitized by Google

Le mois d'août a été beau et chaud et nous a gratifiés de 51mm de pluie, dont 25 le 14 et 20 le 25. Toutefois, ces pluies orageuses n'ont pas modifié sensiblement l'état de sécheresse du sol. Toutes les récoltes sont en souffrance et les ruisseaux restent à sec. Ce temps extraordinaire n'a été avantageux que pour la vigne dont l'aspect est toujours fort satisfaisant.

SEPTEMBRE. — *Température :* moyenne : 15°6 ; minima : 3°2 le 28 ; maxima : 34°2 le 8. — *Eau météorique :* 41mm0.

La sécheresse et la chaleur ont continué pendant tout le mois de septembre. Aucune herbe n'a poussé dans les prés; les pommes de terre et les betteraves donnent une récolte excessivement réduite. On a effectué les vendanges qui donneront un vin d'excellente qualité, avec un peu de déficit en quantité. Les travaux des semailles d'automne s'effectuent difficilement, et l'eau manque toujours.

OCTOBRE. — *Température :* moyenne : 13°0 ; minima : 2°5 le 16 ; maxima : 26°2 le 9. — *Eau météorique :* 73mm8.

Le mois d'octobre a été beau et relativement chaud. La pluie est tombée en assez grande abondance, mais surtout vers la fin du mois, et il était trop tard pour que les récoltes puissent en profiter. Les betteraves seules ont un peu grossi. Les semailles se sont faites avec beaucoup de lenteur et de peine. Les sources et les ruisseaux ont encore peu d'eau.

NOVEMBRE. — *Température :* moyenne : 6°4 ; minima : —1°5 le 21 ; maxima : 15°4 le 17. — *Eau météorique :* 101mm6.

Nous avons eu un temps doux et pluvieux qui a favorisé toutes les récoltes, particulièrement les blés qui sont très beaux, bien qu'ils aient été semés dans des conditions peu favorables. Les eaux sont revenues partout, aux sources ainsi que dans les ruisseaux, et sans la diminution de la récolte, on pourrait oublier la longue sécheresse de l'été.

DÉCEMBRE : *Température :* moyenne : 0°2; minima : —15°0 le 31; maxima : 11°2 le 5. — *Eau météorique :* 108mm1.

La première semaine du mois a été assez douce, mais à partir du 7, il y a eu presque tous les jours des gelées nocturnes avec quelques journées assez belles, bien que froides. La seconde quinzaine a été franchement mauvaise et très froide dans les derniers jours. En somme, on peut dire que décembre s'est montré un vrai mois d'hiver, avec vent, neige, froid et fortes gelées. Aussi les travaux des champs ont été complètement interrompus.

Digitized by Google

STATION DU BREUIL. — Alt. 394 mètres.

Observateur : M. SANVOISIN, inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire.

JANVIER 1906. — *Température :* moyenne : 3°3; minima : —17°0 le 25; maxima : 14°0 le 6. — *Eau météorique :* 29mm4.

La température, assez douce jusqu'au 20, a favorisé les labours, mais le temps s'est ensuite refroidi, et a même été très froid les 25 et 26. — Il est tombé 15 centimètres de neige le 21, et 10 centimètres le 25, mais elle a trop vite fondu, et n'a pas pu suffisamment protéger les récoltes.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : 2°1; minima : —9°0 le 10; maxima : 15°0 le 27. — *Eau météorique :* 13mm5.

A différentes reprises nous avons eu un peu de neige. Cependant ce mois a été suffisamment sec et assez modérément froid pour permettre de continuer les labours dans de bonnes conditions, et pour retarder la végétation.

MARS. — *Température :* moyenne : 11°1; minima : —10°0 le 24; maxima : 24°0 le 19. — *Eau météorique :* 26mm8.

La première quinzaine du mois a été très belle, la seconde froide et humide. Dans la nuit du 23 au 24, le thermomètre est descendu à —10°; aussi les pêchers et les abricotiers, qui étaient en fleurs, ont gelé. La neige, fréquente à partir du 19, avait 25 centimètres d'épaisseur sur le sol, dans la soirée du 26

AVRIL. — *Température :* moyenne : 9°3; minima : —5°0 le 2; maxima : 23°0 le 17. — *Eau météorique :* 36mm1.

Mois sec et froid qui ne nous a donné que huit journées de beau soleil. La végétation, qui est en retard, languit, et s'effectue dans de mauvaises conditions. Après les gelées des premiers jours d'avril qui ont détruit tous les fruits à noyaux, celles des 24, 25 et 26 ont fortement endommagé les fleurs des poiriers, et surtout les vignes situées au sommet des coteaux. Dans la nuit du 24 au 25 (Saint-Marc), ces vignes ont été couvertes de neige qui s'est transformée en glace le matin en enveloppant les bourgeons et en les grillant. Dans le Lembron, les dégâts sont importants, surtout à l'exposition du Midi.

MAI. — *Température :* moyenne : 13°8; minima : 0°0 le 2; maxima : 35°0 le 31. — *Eau météorique :* 25mm4.

Ce mois, qui a été assez beau, s'est montré sec, et surtout très chaud du 9 au 15 et dans ses derniers jours, à partir du 25.

JUIN. — *Température :* moyenne : 18°1; minima : 4°0 le 6; maxima : 40°0 le 28. — *Eau météorique :* 0mm0.

Depuis le 25 mai, il n'est pas tombé une goutte de pluie, et la

Digitized by Google

sécheresse est extrême. Dans les terres d'alluvions des plaines de l'Allier, la récolte des céréales est perdue. Les betteraves ne sont pas nées, et les pommes de terre grillent, desséchées par un soleil ardent. Seules, les jeunes vignes semblent résister, mais le sol étant trop dur, on n'a pas encore pu piquer les échalas. Les cultivateurs sont uniquement occupés à arroser les pépinières de vignes. C'est un triste temps pour la Limagne.

JUILLET. — *Température :* moyenne : 20°0; minima : 2°0 le 1er; maxima : 38°0 le 19. — *Eau météorique :* 52mm9.

Mois chaud et sec, à fortes pressions atmosphériques, peu favorable à l'agriculture. Malgré de fortes averses orageuses, la sécheresse du sol a persisté, à cause de l'excès de chaleur, et de l'intensité de la radiation solaire. La seconde coupe des fourrages artificiels est perdue. La récolte de l'orge et de l'avoine sera réduite au quart de sa valeur ordinaire, et celle du blé, un peu meilleure, ne sera cependant pas bonne. Les betteraves et les pommes de terre donneront aussi des récoltes insuffisantes. Le bon état de la vigne se maintient; jusqu'à présent, le mildew n'a fait qu'une faible apparition.

AOUT. — *Température :* moyenne : 20°8 ; minima : 8°0 le 6; maxima : 39°0 le 3. — *Eau météorique* : 34mm4.

Le beau temps, la chaleur et la sécheresse ont encore persisté durant ce mois. Nous avons eu une forte pluie d'orage dans la soirée du 14, mais le beau temps est revenu très vite. La vigne est encore belle ; toutefois des pluies abondantes lui feraient grand bien.

SEPTEMBRE. — *Température :* moyenne : 15°7; minima : —2°5 le 26; maxima : 36°0 le 2. — *Eau météorique :* 17mm8.

La pression atmosphérique a peu varié durant ce mois, et la chaleur est restée très grande, ainsi que la sécheresse. Les vendanges se sont effectuées dans d'excellentes conditions. Le vin sera d'une qualité supérieure.

OCTOBRE. — *Température :* moyenne : 13°4 ; minima : —2°0 le 1er; maxima : 27°0 le 9. — *Eau météorique :* 67mm1.

Le sol n'ayant pas encore été suffisamment pénétré par les pluies, on n'a pas pu labourer les champs, et les ensemencements sont en retard. Le 5 octobre, nous avons eu le seul véritable orage de l'année.

NOVEMBRE. — *Température :* moyenne: 4°2; minima : —3°0 le 25; maxima : 18°0 le 7. — *Eau météorique :* 93mm8.

Excellent mois au point de vue agricole, grâce aux pluies abondantes de la première semaine. Les labours et les semailles se sont effectués sans arrêt et dans de bonnes conditions.

DÉCEMBRE. — *Température :* moyenne : —0°4; minima : —12°0 le 31; maxima : 11°0 le 6. — *Eau météorique* : 58mm3.

Digitized by Google

Ce mois a été froid, et sec durant la seconde quinzaine. Malgré d'assez fréquentes giboulées, la couche de neige n'a pas dépassé cinq centimètres d'épaisseur ; elle a été d'autant plus insuffisante qu'elle ne persistait pas longtemps, à cause de la fréquence des dégels.

STATION DE MENAT. — Alt.

Observateur : M. LACHAUSSÉE, pharmacien.

JANVIER 1906. — *Température :* moyenne : 3°8 ; minima : —17°0 le 25 ; maxima : 14°0 le 4. — *Eau météorique :* 84mm3.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : 1°8 ; minima : —7°0 le 10 ; maxima : 11°0 le 20. — *Eau météorique :* 62mm3.

MARS. — *Température* : moyenne : 4°9 ; minima : —6°0 le 26 ; maxima : 24°0 le 19. — *Eau météorique* : 59mm5.

AVRIL. — *Température :* moyenne : 7°3 ; minima : —6°0 le 1er ; maxima : 20°0 le 5. — *Eau météorique :* 57mm8.

MAI. — *Température :* moyenne : 12°3 ; minima : —2°0 le 1er ; maxima : 32°0 le 31. — *Eau météorique :* 57mm8.

JUIN. — *Température :* moyenne : 15°5 ; minima : 1°0 le 6 ; maxima : 34°0 le 29. — *Eau météorique :* 8mm1.

JUILLET. — *Température :* moyenne : 18°2 ; minima : —1°0 le 1er ; maxima : 34°0 le 31. — *Eau météorique :* 63mm1.

La gelée du 1er juillet a causé beaucoup de dégâts dans le fond des vallées.

AOUT. — *Température :* moyenne : 19°1 ; minima : 4°0 le 20 ; maxima : 38°0 le 14. — *Eau météorique :* 29mm9.

SEPTEMBRE. — *Température :* moyenne : 14°2 ; minima : —3°0 le 18 ; maxima : 35°0 le 9 ; — *Eau météorique :* 24mm7.

OCTOBRE. — *Température :* moyenne : 11°7 ; minima : —2°0 le 16 ; maxima : 28°0 le 5. — *Eau météorique :* 57mm2.

NOVEMBRE. — *Température :* moyenne : 5°7 ; minima : —3°0 le 21 ; maxima : 18°0 le 25. — *Eau météorique :* 65mm6.

DÉCEMBRE. — *Température :* moyenne : 2°9 ; minima : —21°0 le 31 ; maxima : 11°0 le 24. — *Eau météorique :* 128mm3.

Digitized by Google

STATION DE MÉNÉTROL. — Alt. 335 mètres.

Observateur : M. VERNIÈRE.

JANVIER 1906. — *Température :* moyenne : 3°6 ; minima : —16°0 le 25 ; maxima : 15°0 le 5. — *Eau météorique :* 34mm9.

Dans les deux premières décades surtout, ce mois a été un peu pluvieux, et plus chaud qu'il ne l'est habituellement.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : 1°9 ; minima : —7°0 le 10 ; maxima : 13°0 le 26. — *Eau météorique :* 16mm7.

Aucun fait caractéristique, météorologique ou agricole, ne s'est manifesté durant ce mois.

MARS. — *Température :* moyenne : 4°9 ; minima : —8°0 le 24 ; maxima : 22°0 le 11. — *Eau météorique :* 22mm8.

Le mois de mars a été sec et froid, comme il arrive quand les vents dominent d'entre Nord et Est. D'assez fortes gelées matinales ont compromis la récolte des pêchers et des abricotiers. Les poiriers semblent ne pas avoir encore beaucoup souffert.

AVRIL. — *Température :* moyenne : 8°1 ; minima : —6°0 le 2 ; maxima : 20°0 le 10. — *Eau météorique :* 30mm3.

Ce mois a été relativement froid et peu favorable au développement de la végétation.

MAI. — *Température :* moyenne : 12°1 ; minima : 1°5 le 23 ; maxima : 32°0 le 31. — *Eau météorique :* 24mm7.

La sécheresse a été préjudiciable au développement normal de la végétation de toutes les récoltes. Pendant les derniers jours, le temps est devenu excessivement chaud, et le thermomètre s'est élevé à un degré qu'il atteint rarement à cette époque de l'année.

JUIN. — *Température :* moyenne : 16°3 ; minima : 3°5 le 4 ; maxima : 35°0 le 28. — *Eau météorique :* 3mm1.

Pendant tout le mois de juin, la sécheresse a été extrême. Sauf en ce qui concerne la vigne, toutes les récoltes sont compromises.

JUILLET. — *Température* : moyenne : 18°0 ; minima : —3°0 le 1er ; maxima : 32°0 le 18. — *Eau météorique* : 24mm3.

La sécheresse des mois précédents a persisté. Néanmoins, la récolte des blés d'hiver n'a pas été trop mauvaise, et dans tous les cas, moins mauvaise que celle de l'orge et de l'avoine. La vigne est en bon état. Ni le mildew ni l'oïdium n'ont encore fait leur apparition.

Digitized by Google

Nous entendons tous les jours comparer la sécheresse de cette année à celle qui régna en 1862, et dont les effets furent plus désastreux que ne paraissent devoir être ceux de 1906. Cela tient à ce qu'elle débuta dès l'automne de 1861, et qu'il tomba très peu de neige. Les céréales d'hiver furent semées dans une terre déjà sèche, celles du printemps le furent presque dans la poussière et ne levèrent pas ou du moins d'une façon très inégale, ainsi que les autres semences. Les sources tarirent de bonne heure, et par conséquent les cours d'eau furent bientôt à sec. Dès le mois de février, la quantité de pluie tombée fut insuffisante pour aider au développement de la végétation. Une forte averse survenue au commencement de juillet donna l'espérance de voir celle-ci reprendre de la vigueur; il n'en fut rien. Dans un grand nombre de localités, les céréales ne produisirent pas beaucoup plus que la semence. Les autres récoltes furent à peu près nulles, sauf la vigne.

Août. — *Température :* moyenne : 18°2 ; minima : 5°5 le 20; maxima : 35°0 le 2. — *Eau météorique :* 29mm6.

Persistance de la sécheresse, Trois petits orages n'ont fourni qu'une quantité d'eau très insuffisante.

Septembre. — *Température :* moyenne : 13°8; minima : —2°0 le 26 ; maxima : 31°0 le 2. — *Eau météorique :* 12mm0.

La sécheresse continue toujours. Il a été impossible, jusqu'à ce jour, de pratiquer les labours préparatoires des semailles d'hiver.

Octobre. — *Température :* moyenne : 12°4; minima : 0°0 le 1er; maxima : 25°0 le 9. — *Eau météorique :* 71mm7.

Ce mois a été plus chaud qu'il n'est d'ordinaire. La pluie, qui est survenue seulement dans la seconde quinzaine, a mis un terme à la sécheresse, et les semailles pourront être effectuées en temps normal.

Novembre. — *Température :* moyenne : 5°0 ; minima : —3°0 le 21 ; maxima : 20°5 le 5. — *Eau météorique :* 52mm3.

Le temps est devenu normal et il se maintient assez beau pour la saison.

STATION D'ORCINES. — Alt. 832 mètres.

Observateur : M. Lefebvre, propriétaire.

Janvier 1906. — *Température :* moyenne : —2°0; minima : —14°0 le 25; maxima : 11°0 le 7. — *Eau météorique :* 129mm6.

Du 3 au 10, des bourrasques de vent et de pluie se sont succédé presque sans interruption. Du 21 au 26, le froid a été très vif, et le

Digitized by Google

soir du 25, la neige est tombée en abondance, poussée par un vent très fort. En certains endroits, elle atteignait deux à trois mètres de hauteur, tandis qu'à côté le sol était à découvert. La circulation était difficile.

Février. — *Température :* moyenne : 0°4; minima : —7°0 le 8; maxima : 11°0 le 18. — *Eau météorique* : 89mm1.

Le sol a été entièrement recouvert de neige pendant toute la durée de ce mois, et la plupart des chemins ont été comblés. Les communications ont été pénibles, et même impossibles en certains endroits.

Mars. — *Température :* moyenne : 3°5; minima : —10°0 le 24; maxima : 23°0 le 19. — *Eau météorique :* 119mm7.

La végétation, après avoir marché rapidement, s'est trouvée brusquement arrêtée par les froids de la dernière décade. Le thermomètre, qui avait atteint 23° le 10, est descendu à —3°2 le lendemain, et à —10° le 24. — Une forte couche de neige est tombée pendant cette période, et elle atteignait 5 centimètres le 20, 12 centimètres le 23, 25 à 30 centimètres le 27. Cette neige a heureusement protégé les seigles, ainsi que les prairies qui commençaient à verdir.

Avril. — *Température :* moyenne : 6°6; minima : —2°0 le 25; maxima : 18°0 le 11. — *Eau météorique :* 80mm5.

Les semailles qui n'avaient pas pu être effectuées durant l'automne précédent, ne sont pas encore faites, parce que le temps est resté trop froid et trop mauvais. Aussi tous les travaux agricoles sont en retard, particulièrement la plantation des pommes de terre et l'ensemencement des champs d'avoine. La fréquence des gelées, des giboulées de pluie, de neige et de grésil n'a même pas permis de préparer les terres.

Mai. — *Température :* moyenne : 11°7; minima : 0°0 le 2; maxima : 30°0 le 30. — *Eau météorique :* 60mm9.

La douceur de la température et l'humidité du sol ont favorisé la végétation qui a pris son essor et qui s'est développée rapidement. Les pommes de terre et les avoines ont été semées dans des terrains préparés à la hâte, parce que la prolongation de l'hiver n'avait pas permis de le faire plus tôt.

Juin. — *Température :* moyenne : 15°8; minima : 2°0 le 6; maxima : 35°0 le 28. — *Eau météorique :* 9mm8.

Ce mois a été exceptionnellement sec. Pendant 34 jours, il n'est pas tombé une goutte de pluie. Le 29, l'unique orage du mois a été accompagné d'une averse qui a fourni 9mm6 d'eau et qui a un peu mouillé le sol. Cette sécheresse persistante donne les plus vives inquiétudes aux agriculteurs : les avoines ont séché sur pied; les seigles, déjà mal venus, jaunissent avant d'être arrivés à maturité;

Digitized by Google

les betteraves et les pommes de terre souffrent aussi beaucoup de cette situation anormale. — Les foins ont été rentrés dans de très bonnes conditions, mais la récolte, qu'on a dû faire un mois plus tôt que d'habitude, a été bien moindre que celle des années ordinaires.

JUILLET. — *Température :* moyenne : 18°0; minima : 3°0 le 1er; maxima : 33°0 le 19. — *Eau météorique :* 42mm6.

La sécheresse a continué, car il n'est tombé que 43mm de pluie, c'est-à-dire la moitié de la quantité normale. La moisson des seigles s'effectue dans de bonnes conditions, mais la récolte est très faible, tant en grain qu'en paille. Les pommes de terre souffrent beaucoup, et les prairies encore davantage.

AOUT. — *Température :* moyenne : 18°6; minima : 6°0 le 19 : maxima : 35°0 le 3. — *Eau météorique :* 61mm3.

La sécheresse continue : même temps, même situation agricole que le mois précédent.

SEPTEMBRE. — *Température :* moyenne : 14°8 ; minima : 2°0 le 17; maxima : 33°0 le 9. — *Eau météorique :* 29mm0.

La sécheresse continue encore. Les prairies ont été brûlées par le soleil, et il n'y a pas eu le moindre regain. Les arbres ont cependant conservé presque toutes leurs feuilles. On a commencé les semailles du seigle dans des terrains qui sont à l'état de poussière.

OCTOBRE. — *Température :* moyenne : 12°7 ; minima : 2°0 le 16 ; maxima : 25°0 le 9. — *Eau météorique :* 83mm6.

Les pluies tombées pendant ce mois ont suffisamment mouillé le sol pour qu'on puisse effectuer les semailles d'automne. Les seigles ont bien levé et sont déjà forts. La récolte des pommes de terre a été peu abondante. Il n'y a pas encore eu de gelées sérieuses, et les arbres ont encore la moitié de leurs feuilles.

NOVEMBRE. — *Température :* moyenne : 5°1; minima : —3°0 le 13; maxima : 18°0 le 25. — *Eau météorique :* 111mm8.

Malgré quelques gelées blanches, et l'apparition de la neige le premier jour du mois, le temps est resté doux. Les pluies ayant continué, les prairies ont reverdi, et les seigles sont très beaux. Les raves que l'on a semées après la moisson des seigles, donnent un très bon rendement.

DÉCEMBRE. — *Température :* moyenne : —1°2 ; minima : —10°0 le 31; maxima : 9°0 le 1. — *Eau météorique :* 180mm4.

Ce mois a été froid et humide. Il a gelé tous les jours à partir du 15, mais les seigles ont été préservés par une couche de neige de 20 à 30 centimètres d'épaisseur. Le 14, vers midi et demi, il s'est produit un orage assez violent, accompagné de tourbillons de neige.

Digitized by Google

STATION DE PONT-DU-CHATEAU. — Alt. 350 mètres.

Observateur : M. BRESSON, juge de paix.

JANVIER 1906. — *Température* : moyenne : 4°8; minima : —12°0 le 25; maxima : 17°0 le 6. — *Eau météorique* : 38mm2.

La première quinzaine du mois de janvier nous a gratifiés d'une température printanière, accompagnée de fréquentes pluies chaudes. Aussi les emblavures d'automne, qui étaient en retard, ont pris un grand essor de végétation. A cette période exceptionnelle a succédé, sans transition, à partir du 20, un froid très vif et des chutes de neige. Le 24, l'Allier charriait de gros glaçons, et le 9, elle avait subi une crue de deux mètres.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : 4°2; minima : —6°0 le 10; maxima : 16°0 le 26. — *Eau météorique :* 18mm8.

Le temps est resté froid durant tout ce mois, excepté pendant les derniers jours qui ont été doux. Quelques chutes de neige et de petites averses ont maintenu le sol trop humide parce qu'il se trouvait déjà imprégné d'eau. Les gros labours, qui doivent préparer les terres pour les semailles du printemps, sont très en retard.

MARS. — *Température :* moyenne : 5°9; minima : —7°0 le 24; maxima : 24°0 le 18. — *Eau météorique :* 26mm1.

Après quinze jours de beau temps exceptionnellement chaud, nous avons subi une mauvaise période de froid pendant laquelle les giboulées, la pluie et la neige ont fait rage. En somme, les conditions atmosphériques n'ont pas été favorables aux récoltes et aux travaux des champs. Beaucoup d'arbres fruitiers en plein vent, amandiers, pêchers, abricotiers et même quelques noyers trop précoces, ont eu à souffrir des gelées.

AVRIL. — *Température :* moyenne : 10°3; minima : —3°0 le 1; maxima : 22°0 le 10. — *Eau météorique* : 57mm0.

Le froid a encore persisté pendant les premiers jours de ce mois, mais ensuite le temps est devenu plus chaud. A partir du 15, de fréquentes averses ont fait le plus grand bien aux cultures. L'élévation de la température a généralisé le bourgeonnement de la vigne.

MAI. — *Température :* moyenne : 15°6; minima : 2°0 le 2; maxima : 32°0 le 29. — *Eau météorique :* 25mm2.

Le mois de mai a été caractérisé par un temps pluvieux et frais, coupé par de petites périodes chaudes, de faibles orages et de légères giboulées de neige. La végétation qui avait été ralentie par cette situation anormale, a repris son essor à partir du 25, avec le retour de la chaleur.

Digitized by Google

JUIN. — *Température :* moyenne : 19°1 ; minima : 6°0 le 6 ; maxima : 35°0 le 27. — *Eau météorique :* 4^{mm}0.

Un beau temps chaud et sec a régné pendant tout ce mois, par un vent de N.-N.-E. qui a complètement desséché le sol en déterminant des crevasses dans les terres compactes. Toutes les récoltes en ont souffert, à l'exception de la vigne, qui a fleuri dans les meilleures conditions.

JUILLET. — *Température :* moyenne : 19°9 ; minima : 6°0 le 1 ; maxima : 36°0 le 18. — *Eau météorique :* 69^{mm}3.

Le mois de juillet a été excessivement chaud, avec un ciel presque toujours sans nuages et un soleil brûlant. Jusqu'au 30, nous n'avons eu que quelques ondées orageuses qui n'ont pas diminué l'intensité de la sécheresse. Le 31, un violent orage a versé 41^{mm} d'eau, avec un peu de grêle dans le Nord de la commune.

AOUT. — *Température :* moyenne : 21°8 ; minima : 8°0 le 20 ; maxima : 38°0 le 2. — *Eau météorique :* 52^{mm}5.

Malgré un autre orage, survenu le 14, qui a donné aussi 41^{mm} de pluie, et malgré quelques averses ultérieures, la sécheresse a continué pendant tout le mois d'août, en endommageant toutes les récoltes, sauf la vigne.

SEPTEMBRE. — *Température :* moyenne : 16°5 ; minima : 1°0 le 26 ; maxima : 35°0 le 8. — *Eau météorique :* 22^{mm}3.

Les neuf premiers jours du mois de septembre ont encore été très chauds avec un ciel pur et un ardent soleil. De faibles averses, tombées entre le 9 et le 20, ont été insuffisantes pour tempérer la sécheresse, qui a fortement compromis les récoltes de betteraves et de pommes de terre. La vigne seule a profité de cette température élevée. Les raisins ont mûri rapidement, et les vendanges ont été achevées avec une avance de près d'un mois sur les années ordinaires. — Le 21, une forte gelée blanche a grillé les fanes des pommes de terre dans toute la plaine.

OCTOBRE. — *Température :* moyenne : 15°0 ; minima : 4°0 le 1er ; maxima : 28°0 le 8. — *Eau météorique :* 68^{mm}6.

La longue période de sécheresse, qui a été si désastreuse, n'a pris fin que vers le 15 octobre, grâce à des vents moins secs, à quelques pluies, et à une radiation solaire moins intense. On a pu récolter les betteraves et les pommes de terre, dont le produit est réduit à un tiers de sa valeur ordinaire. Les pluies ont également permis de préparer les terres destinées aux emblavures d'hiver.

NOVEMBRE. — *Température :* moyenne : 7°7 ; minima : 0°0 le 12 ; maxima : 21°0 le 6. — *Eau météorique :* 143^{mm}0.

De fortes pluies sont encore tombées pendant les premiers jours de novembre, en provoquant une crue de l'Allier, qui a atteint 1^{m}60.

Digitized by Google

Elles ont été les bienvenues, car elles ont permis de terminer les travaux d'automne et de faire paître le bétail dans les prairies qui avaient reverdi.

DÉCEMBRE. — *Température :* moyenne : 1°6 ; minima : —9°0 le 31 ; maxima : 15°0 le 4. — *Eau météorique :* 54mm8.

Le temps doux et pluvieux du commencement de décembre a été favorable aux emblavures d'automne, qui se trouvaient très en retard. La température s'est ensuite abaissée, la neige est survenue, puis des tempêtes avec un froid assez vif.

STATION DE SAINT-NECTAIRE. — Alt. 760 mètres.

Observateur : M. ISSERTY, instituteur.

JANVIER 1906. — *Température :* moyenne : 1°1 ; minima : —16°0 le 25 ; maxima : 15°0 le 13. — *Eau météorique :* 59mm0.

Le temps a été assez beau pendant ce mois. Cependant, du 21 au 26 nous avons eu de très fortes gelées, et 12 centimètres de neige. On a continué le battage des grains au fléau, mais les travaux agricoles de l'extérieur ont été complètement interrompus.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : 1°2 ; minima : —8°0 le 10 ; maxima : 13°0 le 22. — *Eau météorique :* 30mm0.

Nous avons eu un temps neigeux et excessivement mauvais pendant tout ce mois. Du 4 au 10 la couche de neige tombée a atteint 25 à 30 centimètres d'épaisseur. Les travaux agricoles sont restés en suspens.

MARS. — *Température :* moyenne : 4°7 ; minima : —9°0 le 24 ; maxima : 26°0 le 18. — *Eau météorique :* 32mm0.

Le temps est resté mauvais et neigeux, surtout dans les derniers jours pendant lesquels le sol est resté couvert de 20 centimètres de neige. Vers le 25, cependant, on avait entendu les chants du merle et de la grive. Les travaux agricoles sont en retard, et les récoltes n'ont pas une belle apparence.

AVRIL. — *Température :* moyenne : 7°5 ; minima : —4°0 le 1 ; maxima : 18°0 le 6. — *Eau météorique :* 44mm0.

Le froid, la pluie ou la neige ont encore, d'une façon générale, maintenu le mauvais temps. Les travaux des champs sont en retard, et la végétation est en souffrance. Les céréales d'automne n'ont pas bonne apparence, et celles du printemps ont germé avec beaucoup de peine. Le coucou a chanté vers le 15.

Digitized by Google

MAI. — *Température :* moyenne : 12°8 ; minima : 0°0 le 1 ; maxima : 34°0 le 29. — *Eau météorique :* 17mm0.

Après quelques variations assez accentuées, la température est devenue très élevée vers la fin du mois. Le temps a été fréquemment beau, et la quantité de pluie tombée a été insuffisante pour l'agriculture. Les récoltes commencent à souffrir de la sécheresse, mais la vigne et les arbres fruitiers sont en bon état. Cependant les noyers ont été atteints par les gelées.

JUIN. — *Température :* moyenne : 17°0 ; minima : 2°0 le 6 ; maxima : 37°0 le 27. — *Eau météorique :* 1mm0.

Durant tout le mois le temps a été beau, mais très sec, puisqu'il n'est tombé qu'un millimètre de pluie, le 27. La fenaison a commencé le 5 ; la qualité du foin est bonne, mais, sous le rapport de la quantité, la récolte est inférieure à celle d'une année ordinaire. Toutes les cultures ont d'ailleurs souffert de la sécheresse, excepté la vigne, qui est en bon état.

JUILLET. — *Température :* moyenne : 19°3 ; minima : 2°0 le 1 ; maxima : 36°0 le 31. — *Eau météorique ;* 24mm0.

Le temps est resté excessivement chaud et sec. Les moissons, que l'on a commencées vers le milieu du mois, ont fourni un très médiocre rendement en grains et en paille. Toutes les cultures, à part la vigne, sont en mauvais état, et si la sécheresse persiste, la récolte des pommes de terre sera entièrement compromise. Il n'y a pas de regain et les arbres fruitiers eux-mêmes paraissent en souffrance.

AOUT. — *Température :* moyenne : 20°3 ; minima : 7°0 le 19 ; maxima : 38°5 le 2. — *Eau météorique :* 18mm3.

La chaleur et la sécheresse ont persisté en augmentant le mauvais état de toutes les récoltes.

SEPTEMBRE. — *Température :* moyenne : 16°6; minima : —2°0 le 26 ; maxima : 35°0 le 4. — *Eau météorique :* 9mm0.

La chaleur et la sécheresse ont encore été très grandes pendant tout ce mois. Il n'y a pas de fruits, pas de légumes et très peu de pommes de terre. Dans les quelques vignes non phylloxérées le raisin a bien mûri et donnera un vin de très bonne qualité A cause de la sécheresse, les semailles du seigle ont été très difficiles, et sont bien loin d'être achevées.

OCTOBRE. — *Température :* moyenne : 10°4 ; minima : 1°0 le 16, maxima : 15°0 le 4. — *Eau météorique :* 86mm0.

D'une manière générale le temps a été beau, mais nous avons eu aussi des pluies assez abondantes qui ont enfin mis un terme à la sécheresse. On a pu effectuer les semailles des céréales ; les grains ont déjà levé, et nos champs ont très bon aspect.

Digitized by Google

NOVEMBRE. — *Température :* moyenne : 4°3 ; minima : —3°0 le 15 ; maxima : 19°0 le 25. — *Eau météorique :* 68mm0.

Le temps a été variable, mais généralement beau. Les travaux agricoles ont été exécutés dans de bonnes conditions, et toutes les récoltes en terre sont belles.

DÉCEMBRE. — *Température :* moyenne : —1°1 ; minima : —15°0 le 31 ; maxima : 10°0 le 5. — *Eau météorique :* 87mm0.

Ce mois, froid et neigeux, a complètement arrêté les travaux extérieurs. Dans les granges, on bat le blé au fléau, et l'on répare les instruments aratoires.

STATION DE SAINT-REMY-SUR-DUROLLE. — Alt. 672 m.

Observateur : M. DISSARD, instituteur.

JANVIER 1906. — *Température :* moyenne : 3°2; minima : —16°5 le 25; maxima : 14°8 le 6. — *Eau météorique :* 113mm6.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : 0°1 ; minima : —8°4 le 22 ; maxima : 12°0 le 20. — *Eau météorique :* 165mm0.

MARS. — *Température :* moyenne : 3°8; minima : —10°1 le 24 ; maxima : 24°0 le 19. — *Eau météorique :* 102mm8.

AVRIL. — *Température :* moyenne : 7°9; minima : —3°4 le 27 ; maxima : 21°0 le 11. — *Eau météorique :* 85°9.

MAI. — *Température :* moyenne : 12°1 ; minima : —1°5 le 2 ; maxima : 30°8 le 30. — *Eau météorique :* 87mm9.

JUIN. — *Température :* moyenne : 16°9 ; minima : 3°1 le 6 ; maxima : 35°8 le 28. — *Eau météorique :* 7mm8.

JUILLET. — *Température :* moyenne : 18°4 ; minima : 3°2 le 1 ; maxima : 34°0 le 19. — *Eau météorique :* 87mm7.

AOUT. — *Température :* moyenne : 20°1 ; minima : 4°0 le 20 ; maxima : 37°3 le 3. — *Eau météorique :* 65mm8.

SEPTEMBRE. — *Température :* moyenne : 16°1 ; minima : —1°5 le 26 ; maxima : 35°2 le 9. — *Eau météorique :* 27mm6.

OCTOBRE. — *Température :* moyenne: 12°7 ; minima : —0°4 le 31 ; maxima : 26°0 le 9. — *Eau météorique :* 114mm4.

Digitized by Google

NOVEMBRE. — *Température :* moyenne : 5°0 ; minima : —5°0 le 14 ; maxima : 17°6 le 26. — *Eau météorique :* 148mm1.

DÉCEMBRE. — *Température :* moyenne : —2°0 ; minima : —16°2 le 31 ; maxima : 10°0 le 6. — *Eau météorique :* 105mm6.

STATION DE VERNET-LA-VARENNE. — Alt. 820 mètres.

Observateur : M. BRÉCHARD, instituteur.

JANVIER 1906. — *Température :* moyenne : 1°1 ; minima : —15°5 le 25 ; maxima : 11°5 le 13. — *Eau météorique :* 75mm7.

La première décade de ce mois a été pluvieuse sans être froide ; la seconde belle et chaude ; la troisième brumeuse, neigeuse et froide. Nous avons eu de très fortes gelées, mais les récoltes n'en auront pas souffert, parce qu'elles étaient protégées par une couche de neige de 15 à 20 centimètres d'épaisseur. L'état sanitaire de la population a été bon, bien que ce mois compte d'ordinaire de nombreux décès.

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : —1°2 ; minima : —9°0 le 10 ; maxima : 8°5 le 19. — *Eau météorique :* 39mm9.

Nous avons eu beaucoup de neige et de fréquentes tourmentes durant ce mois. Suivant les époques, l'épaisseur de la couche de neige a varié de 5 à 40 centimètres ; mais des congères de 2 mètres, 3 mètres et même 4 mètres se sont formées sur plusieurs points de la route, de sorte que les communications avec Saint-Germain-l'Herm et même avec Issoire, ont été interrompues pendant quelques jours. L'état sanitaire de la population n'a pas cessé d'être excellent. Un seul décès s'est produit durant les deux premiers mois de l'année, qui sont habituellement très meurtriers.

MARS. — *Température :* moyenne : 2°6 ; minima : —10°0 le 24 ; maxima : 23°0 le 18. — *Eau météorique :* 28mm8.

Le temps, qui est resté beau pendant les 18 premiers jours du mois, a brusquement changé dans la nuit du 18 au 19. Le thermomètre, qui marquait 23° dans la soirée du 18, n'a pas dépassé 2° dans la journée du 19, 0° dans celle du 20, et —5° dans celle du 23. Cette dernière journée a été particulièrement mauvaise, la plus mauvaise de l'hiver, à cause surtout de la tourmente violente et ininterrompue qu'il a fait. Dans la nuit suivante, le thermomètre est descendu à —10°.

Constatation agréable à faire : l'état sanitaire de la population (comme celui de la population de toutes les communes environnantes) a continué à être bon, comme on ne se rappelle pas l'avoir vu en cette saison. Pas de décès, presque pas de malades.

Digitized by Google

AVRIL. — *Température :* moyenne : 6°4 ; minima : —5°0 le 25 ; maxima : 20°5 le 16. — *Eau météorique :* 56^{mm}3.

La dernière décade du mois a été froide et neigeuse. On a pu néanmoins semer les orges et les avoines, mais on a retardé la plantation des pommes de terre. Les seigles et les blés d'automne, quoique petits, sont assez beaux.

MAI. — *Température :* moyenne : 11°9 ; minima : —1°0 le 2 ; maxima : 32°0 le 31. — *Eau météorique :* 45^{mm}2.

Les récoltes, céréales et fourrages, ont belle apparence et promettent d'être abondants si rien ne vient les compromettre. Les dernières journées du mois, ainsi que les nuits, du reste, ont été extraordinairement chaudes. On se serait cru aux jours caniculaires.

JUIN. — *Température :* moyenne : 15°7 ; minima : 6°0 le 15 ; maxima : 36°0 le 27. — *Eau météorique :* 1^{mm}0.

L'extrême sécheresse du mois de juin a été fatale aux pâturages, aux blés et surtout aux avoines. Cependant les seigles, les bonnes prairies ainsi que nombre de champs de pommes de terre ont assez bien résisté. Les fenaisons se font bien plus tôt que d'habitude.

JUILLET. — *Température :* moyenne : 17°8 ; minima : 1°0 le 1 ; maxima : 33°0 le 18. — *Eau météorique :* 50^{mm}1.

La sécheresse des mois précédents s'est continuée pendant le mois de juillet. Les avoines n'ont pas pu grandir. Les pommes de terre ont souffert tour à tour du froid, de la sécheresse et de la chaleur. Les prés, les pacages surtout, sont secs, brûlés par le soleil. Les fontaines menacent de tarir.

AOUT. — *Température :* moyenne : 18°8 ; minima : 4°0 le 20 ; maxima : 37°0 le 2. — *Eau météorique :* 45^{mm}5.

La sécheresse s'est encore accentuée pendant le mois d'août. Nombre de fontaines et de puits sont taris, ou peu s'en faut. Les pacages, grillés par le soleil, n'ont pas d'herbe, et l'on ne sait plus comment nourrir le bétail qu'on ne trouve pas à vendre, même à bas prix.

SEPTEMBRE. — *Température :* moyenne : 14°0 ; minima : —2°5 le 26 ; maxima : 34°0 le 8. — *Eau météorique :* 12^{mm}4.

Le mois de septembre a été aussi excessivement sec, et l'eau d'alimentation est devenue d'une très grande rareté. De plus, quelques gelées blanches ont encore aggravé la situation en flétrissant les maïs et le peu d'herbe des prairies basses.

OCTOBRE. — *Température :* moyenne : 11°7 ; minima : —1°0 le 31 ; maxima : 25°0 le 24. — *Eau météorique :* 100^{mm}2.

Digitized by Google

Les pluies qu'il a fait, principalement dans la seconde moitié de ce mois, ont permis de faire les semailles des blés et des seigles dans d'assez bonnes conditions. Certaines prairies ont quelque peu reverdi, au grand profit du bétail, qu'on mène encore au pâturage. — Le débit des sources a légèrement augmenté.

Novembre. — *Température :* moyenne : 4°6 ; minima : —4°5 le 27 ; maxima : 17°0 le 24. — *Eau météorique :* 130^{mm}5.

Ce mois a été assez beau, et l'on a pu continuer à conduire fréquemment le bétail dans les pacages. Il en est résulté une économie de fourrage d'autant plus appréciable que le foin est rare cette année. Les 7-8 novembre nous avons eu une pluie extraordinairement abondante qui a fourni une couche d'eau de 56^{mm}.

Décembre. — *Température :* moyenne : —2°9 ; minima : —15°5 le 31 ; maxima : 8°0 le 5. — *Eau météorique :* 90^{mm}5.

Le mois de décembre s'est montré froid, brumeux et neigeux. Nous n'avons eu, en somme, pas un seul beau jour, et l'hiver a commencé plus tôt que d'habitude. Cependant l'épaisseur de la couche de neige n'a pas dépassé 15 centimètres.

Digitized by Google

STATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES USINES DE BOURDON

Alt. moyenne : 326 mètres.

		Température			Eau météorique.
		Minima.	Maxima.	Moyenne.	
Janvier 1906	Bourdon.....	−17°0 le 25	15°0 le 14	4°2	33mm9
	Chappes.....	−19°0 le 25	17°0 le 14	4°2	25mm0
	Saint-Beauzire	−19°0 le 25	15°0 le 14	4°2	27mm0
Février	Bourdon.....	−7°0 le 22	14°5 le 19	2°6	22mm7
	Chappes.....	−8°0 le 10	14°0 le 19	2°9	18mm9
	Saint-Beauzire	−8°0 le 10	15°0 le 19	2°8	21mm0
Mars	Bourdon.....	−11°0 le 24	25°0 le 18	6°2	21mm1
	Chappes.....	−10°0 le 24	26°0 le 18	6°0	19mm4
	Saint-Beauzire	−11°0 le 24	25°0 le 18	6°1	18mm5
Avril	Bourdon.....	−7°0 le 2	24°0 le 10	9°9	51mm7
	Chappes.....	−7°0 le 2	24°0 le 10	9°9	42mm7
	Saint-Beauzire	−7°0 le 2	24°0 le 10	9°7	41mm9
Mai	Bourdon.....	0°0 le 19	37°0 le 31	14°8	21mm6
	Chappes.....	0°0 le 23	37°0 le 31	14°5	25mm8
	Saint-Beauzire	1°0 le 23	37°0 le 31	14°6	27mm0
Juin	Bourdon.....	2°0 le 7	40°5 le 27	18°2	3mm0
	Chappes.....	2°0 le 7	40°0 le 27	17°9	3mm0
	Saint-Beauzire	2°0 le 7	39°0 le 27	18°0	3mm0
Juillet	Bourdon.....	1°5 le 1	37°5 le 31	20°3	20mm2
	Chappes.....	1°0 le 1	37°0 le 31	20°3	26mm2
	Saint-Beauzire	1°0 le 1	39°0 le 31	20°2	29mm0
Août	Bourdon.....	4°0 le 20	41°5 le 2	21°3	42mm8
	Chappes.....	5°0 le 20	41°0 le 2	21°2	37mm4
	Saint-Beauzire	6°0 le 20	41°0 le 2	21°4	30mm5
Septembre	Bourdon.....	−4°0 le 26	37°5 le 4	15°9	17mm1
	Chappes.....	−3°0 le 26	38°0 le 8	16°0	13mm5
	Saint-Beauzire	−3°0 le 26	38°0 le 1	15°9	13mm4
Octobre	Bourdon.....	−1°0 le 2	28°5 le 23	14°2	70mm6
	Chappes.....	−1°0 le 7	28°0 le 22	13°8	65mm3
	Saint-Beauzire	0°0 le 2	28°0 le 22	14°0	72mm0
Novembre	Bourdon.....	−4°0 le 12	22°0 le 6	6°7	72mm9
	Chappes.....	−2°0 le 21	21°0 le 6	7°2	77mm0
	Saint-Beauzire	−2°0 le 12	24°0 le 6	7°3	75mm0
Décembre	Bourdon.....	−11°0 le 31	14°5 le 6	1°1	61mm4
	Chappes.....	−11°0 le 22	13°0 le 6	0°8	51mm0
	Saint-Beauzire	−11°0 le 31	13°0 le 6	1°1	57mm0

Température moyenne du sol à Bourdon, à 0m20 de profondeur.
— à Clermont, à 0m30 —

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Bourdon.	4°1	3°0	6°8	9°6	16°2	21°4	23°0	24°1	18°7	13°8	7°1	3°6
Clermont.	4°5	3°9	6°4	9°0	12°9	18°0	20°0	21°0	18°0	14°4	9°4	5°1

Digitized by Google

Observations sur quelques phénomènes périodiques concernant les animaux et les végétaux.

STATION D'ORCINES. — Alt. 832 mètres.

Observateur : M. LEFEBVRE.

Mars. — 2. L'oseille pousse. — 3. Le lis asphodèle, la pivoine herbacée et l'iris sortent de terre. — 4. La pivoine arborescente, le lilas, le cassis et le groseillier commencent à bourgeonner. — 5. Quelques oiseaux chantent. — 6. Le chèvrefeuille et le sureau bourgeonnent. — 7. Le narcisse et l'aconit sortent de terre. — 13. L'aubépine bourgeonne. — 14. Les primevères et la corbeille d'argent commencent à fleurir. — 15. Premières violettes. — 16. Floraison de l'anémone hépatique. — 17. Apparition de la jonquille. — 18. Premières mouches.

Avril. — 2. Premier chant du coucou. — 3. Pleine floraison de la corbeille d'argent. — 5. Les primevères sont en pleine floraison. — 6. La tanaisie sort de terre. — 7. L'estragon commence à pousser. — 8. Les prés reverdissent. — 9. Les giroflées jaunes fleurissent. — 17. Premières hirondelles.

Mai. — 3. Les moutons couchent au parc pour la première fois. — 6. La lunaire ou monnaie du pape est en fleurs. — 8. Les pruniers, les cerisiers et les poiriers commencent à fleurir. — 9. Les haies ont reverdi. — 10. Les arbres prennent des feuilles. — 11. Les narcisses s'épanouissent. — 12. L'œillet et le myosotis alpestres sont en fleurs. — 13. L'aspérule odorante fleurit. — 14. On commence à conduire les vaches dans les montagnes. — 19. Les genêts sont en fleurs. — 20. Les pommiers fleurissent. — 23. Floraison du saxifrage. — 26. Les arbres sont en pleine feuillaison. — 27. Floraison du lilas. — 28. Floraison de l'aubépine. — 29. Premières pivoines. — 31 Premier chant de la caille.

Juin. — 10. Floraison du thym. — 11. Début des fauchaisons. — 13. Floraison des seigles. Premiers œillets. — 14. Les rosiers fleurissent. — 30. Floraison du chèvrefeuille.

Juillet. — 7. Les fenaisons sont terminées. — 16. Floraison du lis blanc. — 23. Début des moissons.

Août. — 1. Les phlox commencent à fleurir. — 6. La gerbe d'or et la marjolaine s'épanouissent. — 11. Premiers dahlias. — 14. Les moissons sont terminées. — 15. Floraison de la tanaisie.

Septembre. — 12. Début des semailles du seigle.

Octobre. — Du 1er au 24, on effectue la récolte des pommes de terre.

Novembre. — 2. Passage d'oies sauvages. — 12. Les vaches ne sortent plus des étables. — 19 Rentrée des moutons dans les étables. — 24. Fin des semailles du seigle. — 28. Défeuillaison complète des arbres.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Séance de juin 1906.

Le mardi 19 juin, les membres de la Société se sont réunis au siège de la Société, 12, rue Bardoux, sous la présidence du Dr Battut.

Etaient présents : MM. Laude, Dr Battut, Demarty, Roubille, Accarias, Sibaud.

Après le dépouillement de la correspondance et l'examen des questions portées à l'ordre du jour, *M. Roubille* donne communication d'une découverte archéologique faite sur sa propriété située dans le quartier neuf Saint-Joseph, bordant l'avenue, autrefois route de Lyon, et qui s'étend entre les voies nouvelles Victor-Hugo, Pierre-le-Vénérable et de Metz.

Une excavation ayant été creusée sur ce terrain, les terrassiers ont mis à découvert, à une profondeur d'environ soixante centimètres, un amas considérable d'objets et de débris antiques remontant à l'époque gallo-romaine.

Cette propriété, placée dans l'ancien terroir de la Lièvre, au lieu dit la Croix du Chapon, était depuis un temps immémorial affectée à la culture de la vigne et du blé.

Alors que les débris de la période romaine sont abondants dans son sous-sol, la couche de terrain disposée au-dessus ne contient aucun vestige des époques postérieures.

Cette observation ajoutée à beaucoup d'autres tendrait à confirmer que la cité gallo-romaine était plus étendue, plus ouverte et beaucoup plus peuplée que le Clermont du Moyen âge, resserré entre ses hautes murailles et voué à l'insécurité et à la misère des temps féodaux, après les grandes invasions barbares.

Les objets découverts se composent principalement de débris de poteries de toutes sortes, d'une multitude d'amphores brisées aux contours élégants et déliés et de fragments de fine céramique samienne rouge décorés d'ornements en relief, fleurs, animaux et per-

Digitized by Google

sonnages modelés avec un goût, une science et une perfection qui font regretter la disparition prématurée d'une civilisation qui poussa aussi loin son éducation artistique.

Sur les débris des pièces céramiques d'un beau rouge vernissé trouvées avenue de Lyon, on distingue des fleurs aux feuillages fantastiques, des guirlandes d'ornements en forme d'écailles, de festons, de torsades, de palmes, d'oves et de volutes, des lions qui se dressent, la crinière hérissée et la griffe menaçante, des tigres qui rampent sous des palmiers, des dieux, des athlètes, des femmes aux académies impeccables, aux formes parfaites, et un fragment de quadrige dont les chevaux, dirigés par la Victoire, traînent un guerrier en triomphe.

Dans le terrain remué se trouvaient également une quantité d'ossements, des sifflets en os de forme bizarre, des petits jetons en kaolin et plusieurs cornes de bovidés intactes qu'on n'avait pas songé à utiliser. Cela tendrait à démontrer que si, à cette époque, la population vivait dans un grand bien-être, si la culture intellectuelle et artistique de la classe moyenne était très avancée ainsi que l'hygiène du corps, du vêtement, de l'habitation et de la ville, par contre, l'industrie était presque limitée à la production de quelques beaux spécimens de tissage, de céramiques et de bronzes.

En somme, à l'image de leurs vainqueurs et initiateurs romains, les Gaulois du IVe siècle formaient un peuple essentiellement agriculteur.

Dans le sol dont il s'agit, il avait été découvert, en outre, il y a quelques années, une canalisation composée d'épais tuyaux de plomb dont l'installation remontait aussi à l'époque gallo-romaine et qui devait servir à l'alimentation des fontaines, des villas et des thermes dont toute la cité d'Augustonemetum était alors entourée dans les siècles de prospérité qui précédèrent la conquête des Barbares, la dévastation de la province et la ruine définitive de l'antique et admirable civilisation gréco-latine.

M. *J. Demarty* résume ensuite verbalement deux notes qui seront publiées dans un prochain numéro de la *Revue d'Auvergne* :

1° L'Uranium et le Radium en Auvergne. — M. J. Demarty a découvert des minerais d'Uranium : Phosphate d'urane et de cuivre (Uranite) et Phosphate d'urane et de chaux (Chalkolite) en 1891 à Bourg-Lastic, puis à Charbonnières-les-Varennes et enfin à Saint-Martin-des-Olmes. Ce dernier gisement est de beaucoup le plus important et le plus curieux, grâce à l'aspect spécial de la gangue siliceuse, véritable agate réticulée. C'est aussi le minerai de Saint-Martin-des-Olmes qui est le plus radifère, et à ce sujet M. Demarty

Digitized by Google

a entretenu une correspondance suivie avec M. Curie dès 1904. L'Uranium existe encore dans les sables aurifères de Labessette ;

2° L'Or en Auvergne : Les exploitations gauloises et gallo-romaines de Labessette. — M. Demarty a détruit la vieille légende du camp romain de Labessette, et là où l'on voyait autrefois un camp destiné à abriter les légions de César, il faut voir maintenant les restes de vastes exploitations aurifères datant déjà de l'époque gauloise. L'une de ces exploitations affecte la forme d'une tranchée irrégulière de 275 mètres de longueur sur 175 mètres de largeur avec plus d'un million de mètres cubes de déblais rejetés sur les bords. Il existe 45 excavations semblables sur le Plateau de Labessette, disposées en neuf groupes, présentant chacun un aspect différent, sur une étendue de plus de cinq cents hectares. Vingt-cinq sondages de 3 à 17 mètres de profondeur ont permis de vérifier la présence de l'or à tous les niveaux dans les sables provenant de la décomposition sur place des micaschistes et sériciteschistes constituant le Plateau de Labessette.

Dans les filons de mispickel aurifère, M. Demarty a exploré une galerie gallo-romaine, de laquelle il a retiré des bois de chêne équarris et assemblés à tenons et mortaises imprégnés superficiellement d'orpiment (sulfure d'arsenic) tandis que l'intérieur est du plus beau noir d'ébène.

Enfin, dans ce vaste Plateau, M. Demarty a encore découvert des quantités considérables de tuiles romaines ou tuiles à rebord, de la poterie rouge de Samos, des fragments de statuettes en terre blanche, des débris d'amphores, de creusets, des bases de colonnes en poterie franchement gallo-romaine, accompagnés de débris de poterie noire évidemment gauloise, ainsi que nombre d'autres objets. A Larodde, M. Terme, instituteur, et M. Demarty ont encore rencontré les mêmes séries gauloises et gallo-romaines, avec en plus des pavés en trachyte, des briques spéciales, etc. A Beaulieu (Cantal), on rencontre également des tuiles à rebord dans tous les champs.

Il est à peu près indiscutable que c'est dans cette région qu'il faut placer la *Gallia aurifera*. M. Demarty l'établit d'ailleurs par des preuves aussi nombreuses qu'évidentes.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

L. A.

Digitized by Google

Séance de juillet 1906.

Le mardi 10 juillet, à 8 heures du soir, les membres de la Société se sont réunis en Assemblée mensuelle, au siège de la Société, sous la présidence de M. Bonnefoy.

Etaient présents :

MM. Accarias, Bonnefoy, Dr Battut, Joyau, Lecoq et Sibaud.

Après le dépouillement de la correspondance, M. le Président fait part aux membres présents des publications déposées sur le bureau et qui ont été reçues pendant le mois de juin.

Puis il donne la parole à M. Accarias, pour faire la lecture d'un document très intéressant, retrouvé par M. Rouvet, instituteur, dans les archives de Vernet-la-Varenne. Il s'agit du *cahier des doléances du Tiers Etat de la paroisse du Vernet de Notre-Dame, près Chaméane.* (Vernet-la-Varenne.)

M. Accarias fait d'abord ressortir combien est précieuse cette découverte ; elle prouve une fois de plus qu'avec un peu de bonne volonté on arrivera à retrouver d'autres cahiers de paroisses et il sera possible alors de présenter un tableau définitif des revendications du Tiers Etat d'Auvergne en 1789.

Il indique ensuite quelle est la valeur historique de ce nouveau document et il montre en quoi il diffère, et pour la forme et pour le fond, des autres cahiers déjà publiés.

De nombreuses citations permettent de juger de l'intérêt que présente ce nouveau document, et M. Bonnefoy se fait l'interprète des membres présents en adressant à M. Rouvet ses félicitations pour le zèle qu'il apporte dans ses recherches historiques, et à M. Accarias ses remerciements pour l'analyse qu'il a faite de ce nouveau cahier des doléances de paroisses.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

Digitized by Google

MÉLANGES

NOTE SUR UNE MOLAIRE D'*ELEPHAS PRIMIGENIUS*

Je dois à la générosité d'un collègue, M. Vaurs, agent voyer, le plaisir d'avoir remis au laboratoire de géologie de la Faculté des sciences une dent molaire d'*Elephas primigenius* (Mammouth). Ce faible débris du plus classique des animaux de l'ère quaternaire a été trouvé dans les alluvions *récentes* de l'Allier, en amont du pont de Crevant et à 300 mètres environ de cet ouvrage. Le fossile n'était donc pas en place. Avait-il été amené là, vieille épave charriée par les eaux, d'un point plus éloigné? Provenait-il, au contraire, entraîné par l'érosion, de la terrasse quaternaire existant en ce point à une dizaine de mètres au-dessus? L'hypothèse de cette dernière origine est, à mon sens, fort vraisemblable. Quoi qu'il en soit, le modeste spécimen, sans état civil précis, est allé rejoindre ses congénères dans les belles collections que possède l'Université.

Il est souhaitable que l'exemple de M. Vaurs devienne contagieux. Aussi bien, il vient d'être aménagé, à la Faculté des sciences, une salle destinée à réunir les documents relatifs à l'histoire géologique du Massif Central. Les libéralités des amateurs et de toutes les personnes de bonne volonté contribueront, j'en exprime ici l'espoir, à enrichir ces archives des premiers âges de notre Terre. Que M. Glangeaud, le distingué professeur de géologie, me pardonne cette petite digression (et..... indiscrétion) faite à son insu.

Revenant maintenant au Mammouth, je demande la permission de compléter cette note par quelques considérations d'ordre géologique. Oh! je vais là, je le sais, sur un terrain qui n'est pas le mien; aussi ne m'y aventurerai-je qu'après avoir sollicité une grande indulgence.

C'est une histoire bien ancienne que celle du Mammouth, puisqu'elle remonte à plus de cent mille ans. Contemporain des premiers hommes, *Elephas primigenius* était très répandu en Europe au début du quaternaire supérieur *(époque moustérienne)*.

En ces temps, la topographie de notre pays, rajeunie par la surrection des Alpes, commençait à vieillir. Les grands volcans

Digitized by Google

pliocènes, comme le Cantal et le Mont-Dore, étaient éteints et recouverts, pour la deuxième fois, de puissants glaciers dont l'action, jointe au travail de l'érosion, en décapitait peu à peu les hauts sommets. Les alluvions fluvio-glaciaires s'amoncelaient dans les plaines ; l'Allier offrait alors une largeur de plusieurs kilomètres, ainsi que le montrent les vestiges de son ancien cours, et roulait des eaux limoneuses, creusant son lit par étapes, après avoir étagé, sur les pentes, des alluvions qui témoignent aujourd'hui de sa grandeur d'autrefois.

Des pluies abondantes dégradaient les coteaux et entraînaient, avec le produit de la désagrégation des roches éruptives et cristallophylliennes, des fragments de calcaire arrachés aux dépôts oligocènes. Cette formation appelée *loess* constituerait le substratum de la partie haute de la ville de Clermont-Ferrand, dans lequel les caves ont été creusées (1).

Toutefois, si les coulées des vieux volcans pliocènes et celles du quaternaire inférieur étaient à jamais refroidies, l'activité volcanique se manifestait encore avec une certaine ampleur. Le Pariou, le Tartaret, le puy de Jumes et bien d'autres déversaient dans les vallées des torrents de lave.

L'homme habitait la Terre et son existence comptait déjà des milliers d'années. Sa présence, en effet, a été constatée à l'époque précédente (période interglaciaire ou *chelléenne* des préhistoriens). Mais, avait-il jusqu'ici pénétré dans notre pays? A-t-il assisté, lors de l'âge du mammouth, aux dernières éruptions de nos volcans? Tout le fait supposer. Néanmoins, les documents recueillis jusqu'à ce jour ne décèlent le passage de l'homme en Auvergne qu'à l'époque *magdalénienne* ou âge du renne.

La température était froide et très humide. L'hiver se différenciait nettement des autres saisons. Avec le grand ours, vivaient le tigre, l'hyène, habitants des cavernes, et les dominant par son imposante stature, régnait à côté de son compagnon, *Rhinocéros tichorhinus*, le Mammouth, un des plus intéressants proboscidiens fossiles.

Les nombreux restes de mammouth trouvés dans les alluvions quaternaires, les dessins qu'en a laissés l'homme magdalénien et, surtout, la découverte, dans les glaces de la Sibérie, de cadavres entiers munis encore de chair, ont permis de reconstituer complètement *Elephas primigenius*.

(1) Je dois ajouter cependant que certains géologues attribuent à cette formation une origine péripitique.

Digitized by Google

« Sa taille, dit M. Rivière, était d'environ 5 mètres au garrot, » c'est dire qu'il dépassait comme hauteur les éléphants actuels. » Ses défenses, très grandes, fortement recourbées, mesuraient 6 » à 7 mètres de longueur. Autour de sa tête, au front concave, il » avait une longue crinière de soies brunes et tout son corps était » couvert d'une épaisse fourrure rousse, laineuse, comparable à » celle des lamas de l'Amérique du Sud ou à celle du bison. Cette » fourrure était entremêlée de soies pareilles à celles du col, mais » moins longues. Les mêmes crins lui formaient une queue » comme au cheval. »

Le Mammouth a disparu avec le Renne. D'ailleurs, à l'époque magdalénienne, période de froid sec, il était beaucoup moins abondant qu'à l'époque moustérienne, car c'était, avant tout, l'animal des climats humides et, à ce titre, le représentant par excellence de la faune glaciaire.

Au point de vue évolutif, les éléphants fossiles qui, en Europe, sont au nombre de trois, ont pour ancêtres directs les mastodontes. Chacun d'eux distingue une période géologique.

C'est d'abord *Elephas meridionalis*, type de faune chaude, qui existait au pliocène supérieur, marqué, dans le Massif Central, par une première et très grande extension des glaciers. On a signalé des restes d'*E. meridionalis* à Perrier, Malbattu, aux Peyrolles, dans l'arrondissement d'Issoire.

Puis, *Elephas antiquus* lui succède, vivant aussi sous un climat chaud. Il caractérise le quaternaire moyen, époque de l'apparition de l'homme (période interglaciaire correspondant au *chellèen* ou *acheuléen* des préhistoriens).

Enfin, apparaît *Elephas primigenius* ou Mammouth. Des pièces fossiles de ce mammifère ont été découvertes à Blanzat et dans les dépôts alluviaux de la plaine des Gravanches, avec les silex taillés du type magdalénien. (Découverte de M. Pommerol.)

Deux défenses d'*Elephas primigenius* ont été trouvées à Fontmort sous la lave du Pariou. La coulée du Tartaret s'est étendue sur le diluvium gris à mammouth. Au pied, existe un abri sous roche magdalénien.

Est-ce à dire qu'on puisse ainsi fixer des lignes de démarcation bien définies dans l'existence des trois éléphants ? Assurément non. Ces trois proboscidiens se sont pénétrés mutuellement. *E. meridionalis* a coexisté, à l'aurore du quaternaire mais avant la venue de l'homme, avec *E. antiquus*, ce dernier ayant vécu à son tour avec les premiers mammouths.

J. Beaudonnat.

Digitized by Google

LE PROCÈS DE PASCAL.

Les articles retentissants de la *Revue de Paris*, dans lesquels M. Félix Mathieu mettait en doute la probité scientifique de Pascal, ont eu du moins le mérite d'attirer l'attention sur les conditions dans lesquelles a été faite la célèbre expérience du Puy de Dôme. De toutes parts des contradicteurs se sont élevés et ont démontré avec documents à l'appui la fragilité de la thèse de M. Mathieu (1). Le problème qui préoccupe à juste titre le monde scientifique et littéraire devait attirer aussi l'attention des historiens à cause des questions de méthode qu'il soulève. Dans la *Revue historique* du 1er mai 1907, M. Gabriel Monod en a analysé les éléments avec la plus grande clarté et avant même la découverte du document qui a permis à M. Brunschvicg de démontrer la correction de l'attitude de Pascal vis-à-vis d'Auzoult, il a, en s'appuyant sur les seules lettres de Pascal, pressenti la vérité.

Après avoir constaté qu'Auzoult, plus jeune que Pascal, fut toujours avec lui « en rapports d'amitié et de bonne confraternité scientifique », M. Monod ajoute en note : « J'en dirai autant de la manière dont Pascal parle de l'expérience faite avec deux tubes. S'il avait connu, en écrivant ce passage, l'expérience d'Auzoult, il se serait exprimé d'une manière moins incorrecte. Il dut faire avec Périer un essai maladroit et, en effet, peu probant. Il y a une hypothèse que M. Mathieu aurait pu et dû faire : celle que Pascal, tout en ayant bien réellement écrit à Périer une lettre le 15 novembre 1647, pour lui demander de faire l'expérience du Puy de Dôme, aurait en imprimant cette lettre en décembre 1648, modifié son texte dans un sens plus net et plus affirmatif. Cela n'aurait rien d'incompatible avec les idées d'alors en matière de publication de textes. Que Pascal ait cédé à la tentation de tirer la couverture à lui, comme l'a dit Sainte-Beuve, c'est vraisemblable. Descartes et lui savaient tous deux probablement que Mersenne avait, avant leur rencontre de 1647, suggéré l'idée d'une expérience faite à des altitudes différentes. Ils se vantaient tous deux en prétendant avoir été les premiers à avoir cette idée ». Enfin, M. E. Jaloustre a trouvé, dans les Archives municipales de Clermont, la preuve de l'authen-

(1) Citons les articles d'A. Lefranc [La défense de Pascal, *Revue Bleue*, I[; d'E. Jaloustre, de Brunschvicg [Pascal a-t-il volé Auzoult ? *Journal des Débats*, 1er mai 1907 et 15 juin 1907] ; de Milhaud [Pascal et les expériences du vide. *Revue scientifique*, 22 juin 1907], etc.

Digitized by Google

ticité de la lettre de Pascal à Périer, du 15 novembre 1647. Les registres du Conseil de ville, dont Périer faisait partie, montrent que Périer a séjourné à Moulins, d'octobre 1647 à juillet 1648. C'est à cette date qu'il reprend sa place au Conseil, et il est absent de la séance du 19 septembre 1648, jour où précisément eut lieu l'expérience. Le procès de Pascal semble donc définitivement revisé, mais sa discussion aura eu par les recherches qu'elle a suscitées des résultats si féconds que tout en condamnant avec M. Monod, « la méthode » subjective et intuitive, les généralisations hâtives et soi-disant » philosophiques », on est tenté de remercier M. Mathieu de son initiative : la violence même de son réquisitoire a forcé les érudits à examiner de près les assertions de Pascal, et on est heureux de voir sortir intacte de cette enquête la mémoire d'un homme qui fut un des créateurs de la science moderne et qui restera un des maîtres incontestés de la langue française.

L. B.

Sur le mécanisme de quelques réactions catalytiques

M. Bodroux, dans une note publiée en 1902 dans le *Bulletin de la Société Chimique* (1), a signalé la facilité avec laquelle l'iode est susceptible d'attaquer certains métaux et en particulier le zinc, le magnésium et l'aluminium, en présence de liquides tels que l'eau, l'alcool et l'éther anhydre.

Le mécanisme de l'attaque ne saurait s'expliquer par la dissolution de l'iode dans le liquide catalyseur, dont le rôle consisterait par suite exclusivement à rendre plus parfait le contact du métal avec l'iode : certains liquides, dissolvant l'iode avec une extrême facilité, sont absolument incapables de catalyser la réaction. Tel est le cas, par exemple, du benzène et du sulfure de carbone.

Au cours de recherches sur la chimie du méthylène, j'ai été amené à reprendre l'étude de cette catalyse. J'ai, entre autres, étudié la catalyse des deux réactions :

(1) $Mg + I^2 = Mg\,I^2$
(2) $Al^2 + I^3 = Al\,I^3$

Tous les corps que j'ai étudiés comme catalyseurs, se comportent de la même façon, qu'on opère avec le magnésium ou avec l'aluminium.

(1) Bodroux. Bull. **27**, 349. 1902.

Digitized by Google

Les expériences ont été faites de la façon suivante : on pulvérise de l'iode ; on mélange sur du papier bien sec un excès d'iode avec le métal étudié. La poudre ainsi obtenue est alors traitée par une goutte des différents liquides.

Les liquides que j'ai essayés sont :

Carbures et dérivés halogènes. — Le benzène, le chloroforme, le tétrachlorure de carbone, le sulfure de carbone, ne réagissent pas.

Acétones. — Les acétones grasses réagissent à la façon de l'éther ou de l'alcool anhydre ; nous avons pu, entre autres, observer la réaction avec les acétones :

$$CH^3.CO.CH^3$$
$$CH^3.CO.C^2H^5$$
$$C^2H^5.CO.C^2H^5$$
$$C^3H^5.CO.C^3H^7$$
$$C^2H^5.CO.C^3H^{11}$$

Les acétones aromatiques paraissent sans action ou ne réagissent que plus difficilement : l'acétophénone est incapable de provoquer la réaction.

Par contre, les dicétones réagissent à la façon des cétones ordinaires : la réaction est très vive avec l'acétylacétone, très vive aussi avec l'acetylacétone. L'éther acétylacétique est sans action.

Aldéhydes. — Les aldéhydes ne paraissent pas, en général, réagir avec le mélange iode et aluminium. Cependant, l'inflammation du mélange se produit avec la benzaldéhyde ; par contre, la paraldéhyde, l'aldéhyde amsique et l'aldéhyde cinnamique ne réagissent pas.

Nitriles. — Les nitriles gras réagissent facilement comme catalyseurs ; nous avons pu, entre autres, observer la réaction avec l'acétonitrile, le propionitrile et le butyronitrile.

Les nitriles aromatiques ne peuvent, par contre, catalyser la formation des iodures.

La réaction avec le magnésium est déjà assez violente ; dans quelques expériences, la quantité de chaleur dégagée a été suffisante pour porter la masse au rouge et pour déterminer, aux dépens de la matière carbonée, la formation du carbure de magnésium. Avec l'aluminium, l'attaque, par suite de réactions secondaires, est incomparablement plus énergique encore. Par suite de la décomposition de l'iodure formé, la masse devient incandescente en se transformant en alumine.

La réaction est intéressante, car ce mélange iode et aluminium peut fonctionner en présence d'un liquide approprié, comme *amorce* dans un très grand nombre de réactions. Ce procédé d'amorçage

Digitized by Google

convient très bien pour montrer la combustion de l'aluminium. Il suffit de disposer sur une brique une légère couche d'aluminium pulvérisé et de répandre en un point de cette masse de la poudre d'amorçage (Al + I) pour voir, au contact d'un solvant approprié, l'amorce portée au rouge et enflammer l'aluminium dont la combustion se poursuit avec un grand éclat.

Il en résulte que cette poudre d'amorçage convient très bien pour les expériences d'aluminothermie.

Elle permet également d'amorcer la réduction des oxydes par le magnésium, entre autres la réduction des oxydes de fer et de manganèse.

Dans toutes ces réactions, le rôle du catalyseur me paraît être d'ordre chimique. En effet, il est bon de rappeler ici que l'eau et l'éther réagissent facilement sur l'iodure de magnésium pour donner soit des hydrates, soit des éthérates. L'alcool est susceptible de donner très vraisemblablement, lui aussi, un produit d'addition, analogue à celui signalé par Simon, avec le chlorure. Enfin, j'ai reconnu moi-même que l'attaque du magnésium par l'iode, soit en présence d'acétone, soit en présence d'acétonitrile, donne des cristaux qui ne sont pas de l'iodure de magnésium, mais représentent sans doute des combinaisons doubles. La formation de ces combinaisons, qui feront l'objet d'une prochaine note, permet donc de considérer comme catalyseur, pour orienter les recherches, toute substance susceptible d'entrer en réaction avec l'iodure métallique. D'une façon inverse, toute substance que l'expérience montre dans ces réactions, réagir catalytiquement, doit être susceptible d'entrer en réaction avec l'iodure. Je m'efforcerai ultérieurement de montrer quel crédit on doit faire à cette hypothèse.

V. THOMAS.

Action du magnésium sur l'iodure de méthylène.

Dans une note publiée dans les Comptes Rendus, M. Bodroux a signalé l'action qu'exerce le magnésium sur l'iodure de méthylène en présence d'éther (1). D'après ce savant, la réaction donne lieu à un abondant dégagement d'éthylène ; en même temps se forme en très petite quantité un organo-magnésien. J'ai repris l'étude de la question.

(1) Bodroux.

Digitized by Google

La réaction principale ne paraît avoir lieu d'après l'équation :

$$2CH^2I^2 + 2Mg = 2MgI^2 + CH^2 = CH^2$$

car la quantité d'éthylène recueillie est notablement inférieure à la quantité exigée pour cette décomposition, le plus souvent on recueille la moitié ou les 3/5 environ du volume exigés par l'équation précédente.

L'iodure de magnésium formé se combine à l'éther pour donner un composé identique à l'étherate $MgI^2\ (C^2H^5)^2O$, signalé par M. Mentschuskine (1). Si on opère en présence d'un excès d'éther et qu'on décompose la solution par l'eau, on observe un dépôt de magnésie sans dégagement gazeux. Comme l'étherate formé se dédouble par l'eau ou ses constituants, la magnésie ne peut provenir que de la décomposition de l'organo-magnésien qui a pris naissance dans la réaction du métal sur l'iodure de méthylène.

Une étude des produits de décomposition par l'eau m'a permis de mettre en évidence la présence de l'iodure d'éthyle. C'est le seul produit que j'ai pu caractériser, et si d'autres sont formés, ils ne doivent l'être qu'en quantités très faibles. Cette formation d'iodure d'éthyle permet de supposer que la réaction doit se produire de la façon suivante :

1° Dans une première phase, le magnésium enlève 1 atome d'iode à l'iodure de méthylène.

$$\begin{matrix} CH^2I^2 \\ CH^2I^2 \end{matrix} + Mg = \begin{matrix} CH^2I \\ CH^2I \end{matrix} + MgI^2$$

2° L'éthane diiodé ainsi formé réagit à nouveau sur le magnésium suivant l'une des deux équations :

$$\begin{matrix} CH^2I \\ CH^2I \end{matrix} + Mg = \begin{matrix} CH^2 \\ CH^2 \end{matrix} + MgI^2$$

$$\begin{matrix} CH^2I \\ CH^2I \end{matrix} + Mg = \begin{matrix} CH^2,\ MgI \\ CH^2I \end{matrix}$$

L'organo formé se dédouble, par l'eau, à la façon habituelle.

$$\begin{matrix} CH^2MgI \\ CH^2I \end{matrix} \quad OHH = \begin{matrix} CH^2H \\ CH^2I \end{matrix} + MgI(OH)$$

Action de l'étherate sur les cétones et les nitriles.

D'après M. Mentschuskine, l'étherate d'iodure de magnésium est susceptible de réagir sur différents composés organiques et en par-

(1) Mentschuskine.

Digitized by Google

ticulier sur les cétones et les nitriles. L'étherate obtenu dans la réaction précédente peut être facilement isolé à l'état de pureté. J'ai pu avec cet étherate obtenir des combinaisons dont quelques-unes cristallines avec l'acétone ordinaire, la méthyléthylcétone, la propione, la butyrone, ainsi qu'avec l'acéto-nitrile et ses homologues supérieurs.

Toutefois, M. Mentschuskine ayant annoncé qu'il poursuivait l'étude de ces combinaisons, je me suis borné simplement à reconnaître la nature des produits qu'ils fournissaient au contact de l'eau. Elles paraissent d'une façon tout à fait générale se dédoubler à la façon de l'étherate en régénérant l'iodure de magnésium d'une part et, d'autre part, la cétone ou la nitrile. On doit donc les considérer, jusqu'à nouvel ordre, comme des sortes d'hydrates dans lesquels l'eau serait remplacée par une acétone ou un nitrile.

En faisant réagir sur les cétones et sur les nitriles le produit résultant de l'action de l'iodure de méthylène sur le magnésium en présence d'éther, on obtient des résultats analogues, mais la séparation des corps formés est pénible, par suite vraisemblablement de la nature souvent visqueuse du produit de réaction de l'organomagnésien. Après traitement à l'eau, on obtient un mélange d'où je n'ai pu jusqu'ici retirer aucun produit de condensation. J'ajouterai cependant qu'avec l'éther acétylacétique, j'ai pu isoler une très petite quantité d'un corps paraissant fondre au voisinage de 103°.

Si on remplace dans les essais précédents le magnésium par l'aluminium, on arrive à des résultats analogues.

Je poursuis mes recherches sur ce sujet.

BIBLIOGRAPHIE.

CHARLES GUIGNEBERT. — *Manuel d'histoire ancienne du christianisme. — Les origines*, Paris, 1906, in-12, XXIII-549 p.

La genèse du christianisme est encore très mystérieuse, et aujourd'hui que la science ne veut voir dans le christianisme qu'un phénomène humain, rien n'est plus intéressant que les études destinées à étudier ses lointaines origines et ses légendaires commencements. Mais ces faits sont de ceux qui ont le plus passionné les hommes, et les érudits qui s'attaquent à ces questions doivent s'attendre à rencontrer à chaque pas des difficultés presque insurmontables et des oppositions exaspérées. Il leur faut donc un grand courage pour s'aventurer dans un labyrinthe aussi dangereux, une

Digitized by Google

grande science pour s'y pouvoir conduire et une philosophie à toute épreuve pour ne s'émouvoir pas des critiques, passionnées jusqu'à l'injustice et parfois jusqu'à l'injure, qu'ils peuvent soulever.

M. Guignebert a eu le courage; il a la science; nous lui souhaitons de garder sa philosophie, car les attaques ne lui ont pas manqué.

Le christianisme n'est pas un fait clair et simple, c'est un fait extrêmement complexe, le type même du fait compliqué. Il appartient à l'histoire, il relève de la philosophie, de la métaphysique, de la théologie; il tient à l'esthétique et à la poésie.

Pour en donner une idée complète et vraiment adéquate à sa réalité objective, il faudrait le considérer sous toutes ses faces. De tous ceux qui l'ont essayé, c'est peut-être Renan qui y a le mieux réussi; parce qu'en lui l'érudit se doublait d'un philosophe et d'un artiste, mais on dit qu'il y a mis trop d'art et peut-être trop peu d'érudition.

D'ailleurs la science a progressé depuis cinquante ans, et M. Guignebert a fait incontestablement œuvre utile en condensant dans un volume d'une grande clarté, les résultats acquis et les probabilités admises jusqu'à ce jour. Se plaçant exclusivement au point de vue historique, il s'est condamné par principe à ne nous présenter qu'un côté de la vérité; il l'a fait du moins avec une science très réelle et une indiscutable bonne foi, tout au plus pourrait-on lui reprocher d'avoir procédé à l'examen des sources et des faits avec un rationalisme trop intransigeant, mais le rationalisme est la condition *sine qua non* de la connaissance historique, et dès l'instant que M. Guignebert voulait être historien et n'être qu'historien, il ne pouvait être autre chose que rationaliste.

M. Guignebert a apporté un soin tout particulier à la critique des sources. On se fera, en le lisant, une idée très nette des services rendus à la science par l'exégèse et des innombrables problèmes dont elle a recherché les solutions.

Le monde juif de Palestine, le monde juif dispersé dans toutes les contrées de l'empire *(la diaspora)*, le monde gréco-romain sont successivement passés en revue, et l'auteur nous montre les idées messianiques des juifs se combinant chez Philon d'Alexandrie (30 ans avant J.-C. — 54 ans après J.-C.), avec les idées platoniciennes pour aboutir à la théorie déjà toute chrétienne du *Logos*, premier né de Dieu, intermédiaire nécessaire entre Dieu et l'homme. Le monde gréco-romain, sans vie politique et sans vie scientifique, mais nourri de philosophie et tourmenté de besoins moraux de plus en plus exigeants, formera un excellent milieu pour la culture et la croissance de l'idée religieuse.

Digitized by Google

Du Christ lui-même, nous ne savons rien de bien précis, son existence historique ne peut sérieusement être contestée, mais on ne sait de lui que bien peu de chose et de sa doctrine que ce que nous en ont transmis ses disciples à une époque où déjà ils avaient beaucoup travaillé sur la pensée du maître.

Le point le plus important de la doctrine du Christ est la promesse du *royaume, ou du règne de Dieu*. Jésus a-t-il entendu ces mots au sens matériel, comme le faisaient les juifs de son époque, ou au sens moral, comme les chrétiens l'entendent aujourd'hui ?... M. Guignebert penche pour la première opinion, tout en admettant que Jésus n'attendait pas de la force brutale, mais de la force morale et de la vertu, l'avènement du royaume de Dieu. Il nous paraît ici avoir touché de très près à la vérité, mais il ne s'y est pas arrêté, il n'a point dessiné vigoureusement ce qu'il a entrevu, et ses chapitres sur le Christ sont peut-être ce qu'il y a de moins bien venu dans son ouvrage.

Après la mort du Christ, des chrétientés se forment en Palestine, à Jérusalem même, où les disciples pleins de l'esprit judaïque prennent à la lettre les enseignements du maître et attendent naïvement le retour du Seigneur planant sur les nuées et ouvrant le règne de Dieu. La nouvelle doctrine se réduisait ainsi à une pauvre et puérile réforme du judaïsme ; Paul de Tarse, ardent esprit et surhumaine énergie, l'élargit, l'hellénisa et la lança au milieu des nations ; mais longtemps son action resta discutée et combattue au sein des chrétientés orientales et « le *paulinisme* » paraît être aujourd'hui une doctrine sensiblement différente de celle de Jésus.

Dans les derniers chapitres de son livre, M. Guignebert nous fait assister à l'élaboration du dogme chrétien, à l'organisation des premières communautés chrétiennes, et nous décrit les rites de la primitive église d'après un petit traité *(la didakhè)*, découvert, en 1883, dans un m[s] du XIe siècle, et qui paraît remonter au commencement du second siècle de l'ère chrétienne.

Parmi les églises chrétiennes, l'église de Rome se distingue de bonne heure par son sens politique, sa défiance des discussions théologiques, sa tendance à concilier les opinions les plus dissidentes, à les fondre, à les fixer en une doctrine invariable, dont elle se constituera la gardienne.

A la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, le catholicisme n'est pas encore né, mais il commence à se dégager de l'ensemble encore confus des faits. Le christianisme s'est séparé du judaïsme, il a rédigé un symbole ; les clercs tendent à se distinguer de plus en plus des laïques, le culte s'ébauche, le grain de sénevé n'est pas

Digitized by Google

encore un grand arbre, mais il est déjà planté et a poussé de profondes racines qui lui promettent une longue croissance.

Le livre de M. Guignebert satisfera pleinement ceux qui se contentent de savoir comment se sont passées les choses, il répondra moins bien aux curiosités de ceux qui voudraient savoir pourquoi elles se sont passées ainsi ; la faute en est à la manière un peu étroite dont l'auteur a compris sa tâche.

Tout en restant dans la donnée rationaliste, il faut bien faire dans la vie et l'enseignement de Jésus, une part énorme à l'action personnelle du fondateur de la doctrine. Il faut bien que, derrière tout ce que nous révèle la critique des textes, il y ait eu autre chose, car ce qu'on nous dit ne nous explique ni la séduction des foules, ni l'enthousiasme inlassable des disciples, ni la prodigieuse fortune du dogme. Nous disions plus haut que M. Guignebert l'a entrevu quand il nous dit que Jésus demandait à la vertu individuelle l'effort qui devait amener le règne de Dieu sur la terre. C'est là, à notre avis, le point capital de la question, l'âme du christianisme tout entier ; que chaque homme, à force de simplicité de cœur et de constance héroïque, parvienne à la justice et à la charité, et le royaume de Dieu se trouvera vraiment transporté sur la terre. Voilà le grand secret que Jésus a apporté au monde ; voilà la bonne nouvelle qu'il lui a annoncée ; si le monde est resté malheureux, c'est qu'il est demeuré injuste et égoïste, c'est qu'il n'a pas compris la parole du maître pas plus que les disciples ne l'avaient comprise eux-mêmes. Le jour très improbable où l'humanité serait enfin juste et charitable, ce jour-là, mais ce jour-là seulement elle serait chrétienne. Elle ne l'a jamais été.

G. Desdevises du Dezert.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis.

Digitized by Google

LA CREUSE

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

(Suite.)

Nature du charbon. — La nature des houilles est peu ariable dans le bassin d'Ahun. Ce sont des charbons à ourte flamme. Dans le district sud, ils sont gras et donent de 25 à 30 °/₀ d'éléments volatils. Au centre, ils deiennent maigres et presque anthraciteux, retenant au aximum 12 à 15 °/₀ de matières volatiles; puis, dans la artie nord du district central et au delà dans le district roprement dit du nord, les houilles redeviennent collantes vec 18 à 20 °/₀ de matières gazeuses.

Ces houilles ne conviennent pas pour la fabrication du az d'éclairage, et trouvent surtout un débouché comme arbon de forge et charbon de chauffage domestique.

Empreintes. — Le bassin d'Ahun est assez riche en empeintes. Celles-ci sont exclusivement d'origine végétale. e faisceau supérieur est le plus pauvre en empreintes, le aisceau moyen le plus riche. On y rencontre surtout des alamites, un grand nombre de fougères parmi lesquelles ominent les pecopteris, les neuropteris et le sphenopteris œninghausi.

Emploi des différentes substances des mines d'Ahun. — 'emploi des matières accompagnant les couches charbonuses est très restreint.

Les grès seuls pourraient avoir une certaine importance la Creuse n'était, aussi, riche en granit facile à tailler et

Digitized by Google

qui, bien mieux que les grès houillers, résiste aux agents de l'atmosphère.

Les argiles des terrains houillers sont constituées le plus souvent par des glaises jaunâtres recouvrant la plupart des bas-fonds du bassin. Ces glaises ferrugineuses et un peu calcaires sont utilisées dans les environs pour la fabrication des tuiles et des briques.

Les argiles charbonneuses qui existent au pied de la plupart des couches de houille, ne sont pas exploitées. Cependant certaines de ces argiles sont réfractaires et conviendraient bien à la fabrication des briques et des creusets pour les hautes températures.

HISTORIQUE DE L'EXPLOITATION.

Comme les affleurements de houille sont très nombreux dans le bassin d'Ahun, il paraît vraisemblable que son existence y est connue depuis très longtemps. On la trouve mentionnée dans l'*Histoire de la Marche*, de Pierre Robert, rédigée entre 1650-1658. En 1779, une concession fut accordée pour quinze ans, aux environs de Chantaud, paroisse de Saint-Martial-le-Mont (1). Les travaux faits à cette époque furent peu importants. Aucun des puits n'avait au delà de 8 à 10 mètres de profondeur. L'extraction se faisait à dos d'homme, ou bien à l'aide d'un balancier muni d'un seau, appareil qui servait également pour l'épuisement, et qui est encore usité aujourd'hui, comme on sait, en certains lieux, pour l'arrosage des jardins.

Une deuxième concession fut accordée le 30 mai 1796, également pour une durée de quinze ans, aux environs de Fourneaux.

(1) Concession accordée à MM. Coursaget et Barret, par un arrêt du 15 décembre 1779. Voyez à ce sujet : Poyet, *Bul. Soc. des Sciences nat. et archéol. de la Creuse*, tome III, p. 265, 1861.

Digitized by Google

La nouvelle loi des mines, qui parut le 28 juillet 1791, confirma les anciennes concessions pour la période de temps qui restait à courir, mais prescrivit différentes formalités pour l'obtention de nouvelles concessions.

A l'expiration de leurs quinze années, les concessionnaires n'adressèrent à l'Administration aucune demande spéciale. Faire cette demande aurait été pour eux une cause d'ennuis et elle n'aurait présenté aucun intérêt, car, en vertu de la nouvelle loi, chaque propriétaire pouvait, sans autorisation spéciale, exploiter dans son domaine jusqu'à cent pieds de profondeur, limite qu'on était loin d'atteindre alors. Les travaux continuèrent donc en toute liberté. Cependant, peu d'années après, quelques cultivateurs aisés de la Couchezotte et de Chantaud, pour mieux assurer l'avenir de leurs mines, demandaient une nouvelle concession qui leur fut accordée pour dix ans, par arrêté du Directoire du 29 vendémiaire an VI [26 octobre 1797] (1). C'est de cette époque que datent les premiers travaux d'exploitation de mine à Lavaveix.

Cette liberté illimitée d'accorder aux propriétaires d'exploiter chez eux jusqu'à cent pieds de profondeur, porta bientôt ses fruits inévitables : le gaspillage de la houille le long des affleurements. Afin de ramener l'ordre, le Gouvernement décida, en 1801, par voie d'interprétation, que pour exploiter une mine le long des affleurements, il fallait une autorisation spéciale (2).

Les travaux isolés cessèrent immédiatement et les propriétaires furent mis en demeure de se réunir en sociétés.

En 1802, une demande de concession sur le territoire de la commune du Moutier d'Ahun ne fut pas accordée, mais, dès 1806, était autorisée la formation de deux sociétés charbonnières, la Société des Quatre et la Société des Vingt et Un. Celle des Quatre se substitua aux déten-

(1) *Journal des Mines*, numéro 48.

(2) Instruction ministérielle du 7 juillet 1801.

Digitized by Google

teurs de la petite concession de la Couchezotte, celle des Vingt et Un réclamait une concession beaucoup plus vaste embrassant Fourneaux, Couchezotte et Lavaveix. Pour mettre tous les intéressés d'accord, il fallut tergiverser assez longtemps; enfin tous finirent par s'entendre vers le milieu de 1808, et le décret de concession allait être enfin accordé, vers la fin de 1809, quand..... la nouvelle loi des mines, promulguée le 21 avril 1810, mit derechef tout en question. Les gens de justice n'allaient guère plus vite en besogne à cette époque que de nos jours, car il fallut six nouvelles années pour instruire l'affaire et quelque dix-huit mois pour rendre les ordonnances de concession. Celles-ci furent promulguées le 19 novembre 1817. Ne croyez pas cependant qu'on put de suite se mettre à l'ouvrage, car on s'aperçut bientôt que des erreurs de plans avaient été commises ; il fallut remanier les ordonnances de 1817, et pour cela une année presque tout entière fut nécessaire. Ce ne fut en réalité que le 21 octobre 1818 que les quémandeurs furent définitivement fixés.

Par ces ordonnances, il fut constitué à la place des deux anciennes sociétés, deux nouvelles sociétés, dites Société du sud et Société du nord.

Dès lors les travaux des mines se régularisèrent à Ahun, mais faute de voie de communication, l'extraction fut très faible jusque vers 1840 : l'extraction n'atteignit pas 1,500 tonnes par an dans tout le bassin, et le charbon de Creuse n'avait pu encore franchir les limites du département.

En 1838, succède à l'ancienne Société du sud, composée de petits propriétaires, une association disposant de capitaux plus considérables, et, dès cette époque, les travaux sont poursuivis activement. Dès 1848, l'extraction dans la concession sud avait presque triplé. L'extraction totale atteignait en moyenne 3,000 tonnes.

Dès cette époque, l'exportation du charbon hors du

Digitized by Google

département commença, et les mines d'Ahun devinrent la source d'où Limoges et Pontgibaud tirèrent la majeure partie des combustibles qu'ils utilisaient, la première pour la production du gaz (1), la seconde pour l'alimentation de ses fonderies.

Ce n'est cependant que quelque quinze ans après que les mines d'Ahun prirent leur essor, grâce à la fusion des Sociétés nord et sud ; acquises toutes deux par une puissante Compagnie parisienne, grâce surtout à l'ouverture du chemin de fer d'Ahun à Fourneaux, en 1864, la production subit une marche ascendante remarquable.

De 1855 à 1864, la production annuelle a été de 9,000 tonnes. En 1865, elle a été de 70,000 tonnes et de 4,600 tonnes de coke.

En 1904, la production s'est élevée à 148,151 tonnes. Le nombre des ouvriers employés à la mine était de 1,104, dont 638 travaillaient à l'intérieur et 466 à l'extérieur.

EXPLOITATION ACTUELLE

L'exploitation se produit actuellement dans les faisceaux supérieur, moyen et inférieur. Des deux couches, seules exploitables, du faisceau supérieur, la couche n° 1 est épuisée ; la couche n° 2 est épuisée à l'aval. De cette couche, il ne reste plus que les piliers de soutènement à proximité de la surface.

Toutes les couches du faisceau moyen (couches nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10) sont en exploitation, sauf la 7e couche qui est à peu près stérile dans la partie sud du bassin. L'exploitation de cette couche n'a, du reste, été possible que dans une petite zone de la région nord.

Les couches du faisceau inférieur (couches nos 11, 12, 13,

(1) Comme je l'ai dit précédemment, ce charbon ne convient pas pour la préparation du gaz, et depuis longtemps n'est plus employé.

Digitized by Google

14, 15, 16) sont également exploitées, à l'exception de la 11e qui n'existe qu'à l'état de filon.

Le prix de revient est, somme toute, assez élevé, car les galeries d'exploitation ont une très grande étendue en raison du peu de puissance de la plus grande partie des couches en exploitation, des longues parties stériles que possède le gîte houiller et du peu de régularité des formations dans les parties correspondant au fond du bateau et aux relèvements est et ouest.

La mine a fourni en 1906, 130,000 tonnes de combustible. Le déchet à la laverie est considérable et l'on doit compter environ 75 % de menus. Le charbon marchand est surtout employé pour le chauffage domestique, les fours à chaux et le chauffage des appareils à vapeur. Par suite de la faible production de la mine et de sa situation géographique, les charbons sont en grande partie utilisés dans la région et trouvent un facile écoulement dans la Creuse, la Haute-Vienne, la Vienne et l'Indre. Les menus sont transformés sur place en briquettes et en boulets.

La machine servant à la fabrication des briquettes est du type Coffinalh, à double compression, pouvant produire 200 tonnes par 24 heures. Les briquettes de forme rectangulaire pèsent 9 kilogr., et sont surtout employées pour le chauffage des machines à vapeur.

Les boulets, utilisés pour le chauffage domestique, sont fabriqués par 2 machines de type différent : l'une fournit des boulets de 60 grammes, l'autre de 130 grammes. La production peut atteindre 200 tonnes par 24 heures.

La dépense de force motrice est assez considérable. Cette force motrice, produite jusqu'à ces dernières années exclusivement par des machines à vapeur, est fournie maintenant en partie par un barrage sur la Creuse, situé au voisinage de Chantegrelle.

Machines à vapeur. — Les machines à vapeur servent d'une façon continue à l'extraction des puits. Quel-

Digitized by Google

ques-unes ne fonctionnent que l'été, lorque l'eau manque au barrage :

1° Machine à vapeur à 2 cylindres, traction directe, servant à l'extraction du *puits central ;* force 200 chevaux-vapeur ;

2° Machine à vapeur à 2 cylindres, à engrenages, servant à l'extraction du *puits Sainte-Barbe;* force 80 chevaux-vapeur ;

3° Une machine à vapeur à 2 cylindres, à engrenages, servant à l'extraction du *puits Saint-Marcellin ;* force 80 chevaux-vapeur;

4° Machine à vapeur à cylindre oscillant, servant à l'extraction du *puits de Fourneaux ;* force 12 chevaux-vapeur ;

5° Machine à vapeur installée à la briquetterie, d'une force de 80 chevaux-vapeur fonctionnant pendant la saison sèche ;

6° Machine à vapeur actionnant le grand lavoir des charbons ; force 40 chevaux-vapeur ;

7° Une machine à vapeur actionnant le petit lavoir des charbons ; force 20 chevaux-vapeur ;

8° Une machine à vapeur à 2 cylindres, actionnant la pompe d'épuisement (système Revollier et Bietrix) ; force 150 chevaux-vapeur, ne fonctionnant que lorsque l'eau manque au barrage.

Station électrique. — L'énergie est fournie par un barrage total de la Creuse, dont le lit, en amont de Chantegrelle, est fortement encaissé. La hauteur actuelle du barrage est de 12 mètres, sa longueur de 90 mètres environ. Le débit d'eau, en temps ordinaire, oscille entre 15 et 18^{m3}, et ne descend que très rarement, en temps de sécheresse, au-dessous de 1^{m3}. La résistance du barrage a été calculée de façon à pouvoir élever sa hauteur jusqu'à 13 m. 50. Tel qu'il est, il mesure 2 m. 50 de largeur au sommet. Le côté amont du barrage est vertical ; le côté aval est constitué

Digitized by Google

par un plan incliné se raccordant avec le lit inférieur de la rivière par une partie courbe, présentant un rayon de courbure de 2 mètres. Les dimensions à la partie inférieure sont de 11 m. 05 de largeur à la base du plan incliné, et 13 m. 55 à l'extrémité de la courbe de raccordement.

Cette chute actionne trois turbines à axe horizontal, tournant avec une vitesse de 300 tours par minute et pouvant développer chacune 375 chevaux.

Chaque turbine actionne un alternateur triphasé produisant du courant à 5.000 volts (1).

Le courant à 5.000 volts produit au barrage est transmis par des fils de cuivre de 7mm de diamètre à la mine, distante de 3 k. 200 (2); à la mine, le courant est utilisé pour des travaux de jour ou des travaux de fond.

Postes d'utilisation du jour. — Deux moteurs, alimentés directement par la ligne de haute tension, actionnent la briqueterie. Chacun de ces moteurs a une puissance de 80 chevaux et tourne à une vitesse de 735 tours à la minute.

Une autre partie du courant est transformée à la mine en courant à faible tension (200 volts). Le transformateur est un transformateur à bain d'huile de 65 kilovolt-ampères. Le courant, ainsi transformé, alimente divers moteurs, à savoir :

1° Moteur triphasé de 40 chevaux, commandé directement par le transformateur et tournant à une vitesse de 580 tours par minute. Ce moteur actionne le ventilateur (ventilateur de Morny);

2° Moteur de la laverie, force 6 chevaux;

3° Moteur de l'atelier, force 25 chevaux;

4° L'éclairage absorbe environ 30 chevaux.

(1) La dénivellation de 12 mètres, résultant du barrage, détermine en amont une hausse des eaux de la Creuse, appréciable jusqu'à une distance d'environ 3 k. 250.

(2) La perte d'énergie par transmission est faible, le courant reçu à la mine étant de 4 800 volts environ.

Digitized by Google

Installation du fond. — L'installation du fond comprend les transformateurs destinés à actionner les pompes centrifuges des différents puits :

1° *Puits central.* — Transformateur de 250 kilovolt-ampères, donnant du courant à 400 volts, qui sert à actionner une pompe, type Weiss et Monski, centrifuge ; débit 175^{m3} à l'heure, à élever à 330 mètres, pertes de charge comprises. Le moteur est un moteur triphasé de 305 chevaux, tournant à 1.470 tours à la minute ;

2° *Puits Sainte-Barbe.* — Transformateur de 10 kilovolt-ampères donnant du courant à 400 volts ; moteur triphasé de 200 chevaux, tournant à 1.470 tours à la minute, actionnant une pompe centrifuge, type Diemer. Cette pompe a un débit de 200^{m3} à l'heure, à élever à 210 mètres.

3° *Puits Robert.* — Transformateur de 50 kilovolt-ampères, donnant du courant à 200 volts ; moteur triphasé de 53 chevaux, tournant à 1.440 tours à la minute. L'énergie sert à actionner une pompe centrifuge, type Weiss et Monski.

En 1906, la mine occupait :

Ouvriers à l'intérieur.....	560
Ouvriers à l'extérieur.....	280
Femmes	100

Bassin de Saint-Michel-de-Veisse

Le bassin de Saint-Michel ressemble à celui d'Ahun par sa composition et sa manière d'être. Le bassin tout entier repose cependant sur du granit schisteux, plus ou moins gneissique. A sa base inférieure, le bassin comprend un étage de poudingue au-dessus duquel se trouvent des grès fins et des schistes. Dans toute l'étendue du bassin, qui se compose de lambeaux d'une longueur totale de 5 kilomètres environ, les assises s'inclinent dans la direction du nord-est, et viennent butter contre sa paroi nord

Digitized by Google

constituée par une grande faille limite. Sur cette paroi, le conglomérat inférieur ne semble remonter à la surface du sol qu'en un seul point, situé sur le chemin de Saint-Michel à la Villotte.

On ne voit nulle part de véritable affleurement de houille, tout se borne à quelques schistes noirs plus ou moins charbonneux.

Un ancien plan fait remonter à 1808 la découverte des schistes charbonneux fouillés dans le lambeau central.

Des fouilles plus sérieuses furent entreprises en 1818 et 1819 (1), où deux puits furent creusés, l'un au nord, l'autre au sud du hameau des Fayades. Le puits le plus profond ne fut foncé qu'à 12 mètres. Ces deux puits ne rencontrèrent, du reste, que deux ou trois minces veinules de houille. En 1856 (11 juin), la concession du bassin fut demandée par un propriétaire de la contrée (2), mais les recherches mal conduites n'eurent d'autres résultats que d'aboutir au creusement d'un puits profond d'une vingtaine de mètres à l'une des extrémités du bassin. La mort du demandeur de la concession, survenue en 1858, amena la suspension de toute recherche ultérieure et arrêta l'instruction de la demande en concession. L'année suivante le puits fut comblé.

Les recherches ne furent reprises qu'en 1875, par M. H. Martinon, qui continua les travaux de son père. Un puits fut creusé à peu de distance de l'ancien, comblé en 1859. Pendant le forage, on rencontra une succession de grès et de schistes houillers contenant des veines de charbon, avec empreintes (3) (Puits de Boucix). Vers la limite septentrionale du bassin, au bord du chemin de Saint-Michel à la Villote, une tranchée met au jour une couche de houille anthraciteuse de plus de 1 mètre de

(1) Fouilles entreprises par MM. Assolant et Jarrigeon.

(2) Travaux de M. Emile Martinon.

(3) Vers la même époque, M. Salandrouze fit effectuer une descenderie à peu de distance des Fayades, mais les travaux ne furent pas poursuivis.

Digitized by Google

puissance et qui se présente dans des conditions assez singulières. Elle est renfermée entre deux bancs de grès fins, grisâtres, avec une surface de séparation entre les grès et le charbon très nette. L'inclinaison est très forte, supérieure à 45°, et le pendage vers le sud-ouest, c'est-à-dire en sens inverse de l'inclinaison générale des couches du bassin. Au-dessus du banc de grès qui forme le toit, on voit un grès grossier à aspect porphyrique, semblable à de l'arkose. Le charbon est complètement broyé. Il est d'une assez grande pureté, comme l'indique l'analyse qui en a été faite en 1894 à l'Ecole des Mines de Paris :

Eau.....	9.90
Matières volatiles.....	12.60
Carbone fixe.....	61.85
Cendres.....	15.65
Pouvoir calorifique.....	6342c

Cette couche, suivie sur une dizaine de mètres de profondeur, conserve toujours le même aspect.

En 1898, un nouveau puits fut creusé entre Saint-Michel et les Fayades, jusqu'à une profondeur de 58 mètres, mais les travaux ne furent pas poussés assez avant et dans des conditions suffisantes pour permettre d'affirmer la stérilité ou la non stérilité du bassin de Saint-Michel. Aujourd'hui, comme en 1856, on en est réduit encore aux hypothèses (1).

Bassin de Bosmoreau

Comme je l'ai dit précédemment, le bassin de Bosmoreau appartient à la vallée du Thorion. Situé sur la rive droite de cette rivière, il a la forme d'un œuf allongé dans la direction nord-sud. Il forme une sorte de courbe qui

(1) Des échantillons de charbon (morceaux) ont donné à l'analyse : Eau 5.50, Matières volatiles 15.90, Charbon fixe 69.40, Cendres 9.20, Pouvoir calorifique 7513c. Ces chiffres mettent nettement en évidence la nature anthraciteuse du charbon.

Digitized by Google

s'élève des rives du Thorion, non loin du Palais (cote de 386m), vers la Croix-de-Manoury au nord (cote de 508m), sur le chemin de Bourganeuf à Azat.

Tandis qu'à Ahun, les couches de houille se trouvent comprises entre deux systèmes de poudingues stériles, le tout reposant sur un sous-sol de granite, à Bosmoreau, la base du terrain houiller est constituée par un système schisteux à minerais de fer et de couches de houille d'environ 200 à 250 mètres (étage inférieur). Au-dessus de ce système se trouvent des amas de grès stérile plus ou moins grossier mesurant 60 à 80 mètres (étage supérieur).

Quant au sous-sol, il est de nature variable : à l'est et au sud-ouest, c'est du gneiss, comme à Saint-Michel ; à l'ouest et au nord, c'est du granit éruptif comme à Ahun. Le gneiss du bord oriental court du S-S-O au N-N-E et plonge très rapidement vers l'O-N-O. Le grès houiller plonge dans le même sens, mais son inclinaison est beaucoup moindre. A l'ouest, le terrain houiller est bouleversé par une grande faille.

Comme le bassin d'Ahun, le bassin de Bosmoreau n'est nulle part recouvert par des dépôts plus récents, si ce n'est dans le fond des combes où se rencontrent deux ou trois mètres de glaises quaternaires et alluviales.

Le bassin se partage en deux districts, nord et sud, séparé par une grande faille de direction SSO-NNE. En se déplaçant, du reste, dans ce sens, on coupe tous les affleurements sous un angle d'environ 60°. Les différentes couches affectent, du reste, la disposition générale en fond de bateau.

Dans le district sud, la disposition en forme de bateau est très nette. Les couches, sur la partie occidentale du bassin, plongent vers l'est (angle de 25 à 30°), deviennent ensuite horizontales, et enfin se relèvent à l'extrémité orientale du bassin (angle moyen 40°).

Le district nord est limité à l'est par une grande faille ; sur la lisière orientale du bassin (partie située à l'est de la

Digitized by Google

faille), se rencontrent encore des couches de houille plongeant vers l'ouest. La partie située à l'ouest de la faille correspond à peu près exactement au fond du bateau de couches du district sud.

Dans le district sud se trouvent huit couches, dont plusieurs ne sont que de faible puissance.

Dans le district nord paraissent exister six couches, mais ces couches sont en général tourmentées et leur exploitation est souvent pénible.

On ne trouve à Bosmoreau aucune roche éruptive correspondant au porphyre noir de Fourneaux, du bassin d'Ahun.

Le charbon de Bosmoreau est nettement anthraciteux.

HISTORIQUE DE L'EXPLOITATION

La houille est connue à Bosmoreau depuis très longtemps. On trouve son existence signalée par Morand, dans son ouvrage sur l'Art du Charbonnier, publié en 1768. Cet auteur nous apprend que le charbon a été découvert *Chez Lamé*, en avril 1765 (1).

Les travaux commencèrent vers 1780, et une concession de 15 années fut accordée le 13 janvier 1784 pour l'extraction de charbon, dans le territoire des paroisses de Bosmoreau et de Mazuras. Les travaux furent abandonnés en 1789, à la mort du concessionnaire. Toutefois, à l'expiration de la concession, en 1799, des travaux furent de nouveau entrepris par Mlle de la Salesse, mais à la suite de l'éboulement d'un puits, les travaux furent arrêtés par ordre supérieur en 1805.

La mine fut alors complètement abandonnée jusqu'en 1824, époque où Moulard fit reprendre les travaux sur le domaine de Fresseix qu'il venait d'acquérir. Jusqu'en 1838,

(1) Voyez aussi à ce sujet l'article de M. Gabriel Martin, intitulé « Un document inédit sur Bourganeuf au XVIIIe siècle » et publié dans le Bull. Soc. de Sciences Nat. et Archéol. de la Creuse [2], 10, p. 518-519. 1906.

Digitized by Google

le plateau de Fresseix fut exploré en tout sens, mais sans grand résultat. Moulard ne se laissa pas décourager et, de 1831 à 1834, il fit explorer la région de la Regeasse. Les résultats ne furent pas heureux, car on fut obligé de liquider en 1840. L'entreprise avait englouti près de 800.000 francs et n'avait guère fourni que 20 à 30,000 quintaux de charbon par an.

L'exploitation fut peu brillante de 1840 à 1845, époque où le propriétaire en confia la direction à Counoux, élève de l'Ecole de Saint-Etienne. En 1846, en l'espace de trois mois, on amena au jour, par un seul puits (puits Saint-Jacques), 12,000 quintaux de houille, mais quelques mois plus tard, à la mort du propriétaire, les travaux furent de nouveau suspendus. La mine devint alors la possession de la Société de Mondon, pour passer, en 1850, entre les mains de M. Pouyet. De cette époque date réellement l'exploitation industrielle de la mine, comme le prouvent les chiffres suivants pris au hasard.

Années	Tonnes vendues
1853.....	365
1856.....	1.698
1857.....	3.288
1861.....	4.110
1865.....	4.697

De 1853 à 1865, la moyenne annuelle fut de 2.777 tonnes.

Les années qui suivirent ne furent pas toujours aussi prospères. En 1880, la mine n'occupait que 20 ouvriers et fournissait 1,970 tonnes de charbon. Depuis 1880, la production a fait plus que décupler. En 1901, la quantité de charbon livrée au commerce fut de 20,000 tonnes, et, en 1906, malgré une grève importante de plusieurs mois (mai-juillet), la production atteignit encore 18,000 tonnes.

Le charbon de Bosmoreau est un charbon maigre, utilisé pour le chauffage domestique ou la cuisson de la chaux.

Digitized by Google

Il est consommé surtout en Creuse, et aussi dans l'Indre, la Vienne, la Haute-Vienne, la Charente, le Cher et la Dordogne.

Exploitation actuelle

Tandis que les anciennes exploitations ont eu surtout pour but l'extraction du charbon du district sud de la mine, on n'exploite aujourd'hui exclusivement que dans la partie nord.

Aussi bien dans la partie sud que dans la partie nord, les couches ne sont pas toutes exploitables.

Les couches n° 1 et n° 2 sont représentées par des filets de charbon dont l'épaisseur varie de 0m10 à 0m30, et qui, par suite, sont tout à fait inutilisables.

La couche n° 3 a une épaisseur plus considérable, oscillant de 0m60 à 1 mètre. Cette couche a été exploitée dans la partie sud ; elle est exploitée aujourd'hui dans la partie centrale.

La couche n° 4, dont l'épaisseur n'était que de 0m80 à 1m20 vers le puits Marthe et au sud de ce puits, a atteint, à 600 mètres au nord, de 2m50 à 3 mètres de puissance. Le charbon est dur, fournissant une assez grande quantité de gros. Exploitée autrefois dans la partie sud, elle ne l'est plus aujourd'hui que dans la partie nord.

La couche n° 5, exploitée jadis dans la partie sud, et exploitée maintenant dans la partie nord, a une épaisseur variant de 0m50 à 0m80.

La couche n° 6, exploitée aujourd'hui, mesure de 0m60 à 0m90 d'épaisseur. Une couche n° 6, intermédiaire, actuellement en exploitation, ne mesure guère que 0m40 à 0m50 d'épaisseur.

La couche n° 7 est encore exploitée au voisinage du puits Marthe. Son épaisseur oscille entre 0m 50 et 0m60. Le charbon qu'elle fournit est en général moins maigre que celui des couches inférieures.

Digitized by Google

Quant à la couche n° 8, elle est inexploitable (épaisseur, 0m30 à 0m40).

L'exploitation se fait, à l'heure actuelle, par un seul puits, le puits Marthe, creusé à une profondeur de 120 mètres ; mais une grande descenderie, ouverte dans la couche n° 4, à 600 mètres au nord du puits, permet de travailler jusqu'à une profondeur de 170 mètres.

Contrairement à ce qu'on observe à Ahun, les galeries d'exploitation sont peu importantes (1,500 mètres de longueur environ). C'est, pour ainsi dire, une mine neuve, car toute la région comprise entre le puits Marthe et l'affleurement de la grande couche à l'est, ne paraît pas avoir été sérieusement explorée.

Le rendement en menus est plus faible aussi qu'à Ahun. On peut compter, en chiffres ronds, 62 °/o de menus et 38 °/o de gros et de gaillette. Ces menus sont utilisés pour la cuisson de la chaux, ou transformés à la mine en boulets ovoïdes.

La machinerie comprend essentiellement :

1° Une machine d'extraction (150 chevaux) ;

2° Une station électrique fournissant 200 chevaux, absorbés par un ventilateur (au jour), un treuil, une pompe électrique et l'éclairage électrique de la mine (au fond) ;

3° Deux machines à fabriquer les agglomérés ;

4° L'atelier de lavage des charbons ;

5° L'atelier de triage mécanique.

Le nombre d'ouvriers employés à la mine était, en 1906, de 134, se répartissant ainsi :

Extérieur : femmes, néant ; hommes, 30 ; enfants, 6.

Intérieur : hommes, 98.

V. THOMAS.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Plan topographique du bassin houiller d'Ahun (Creuse).

Lavaveix-les-Mines.

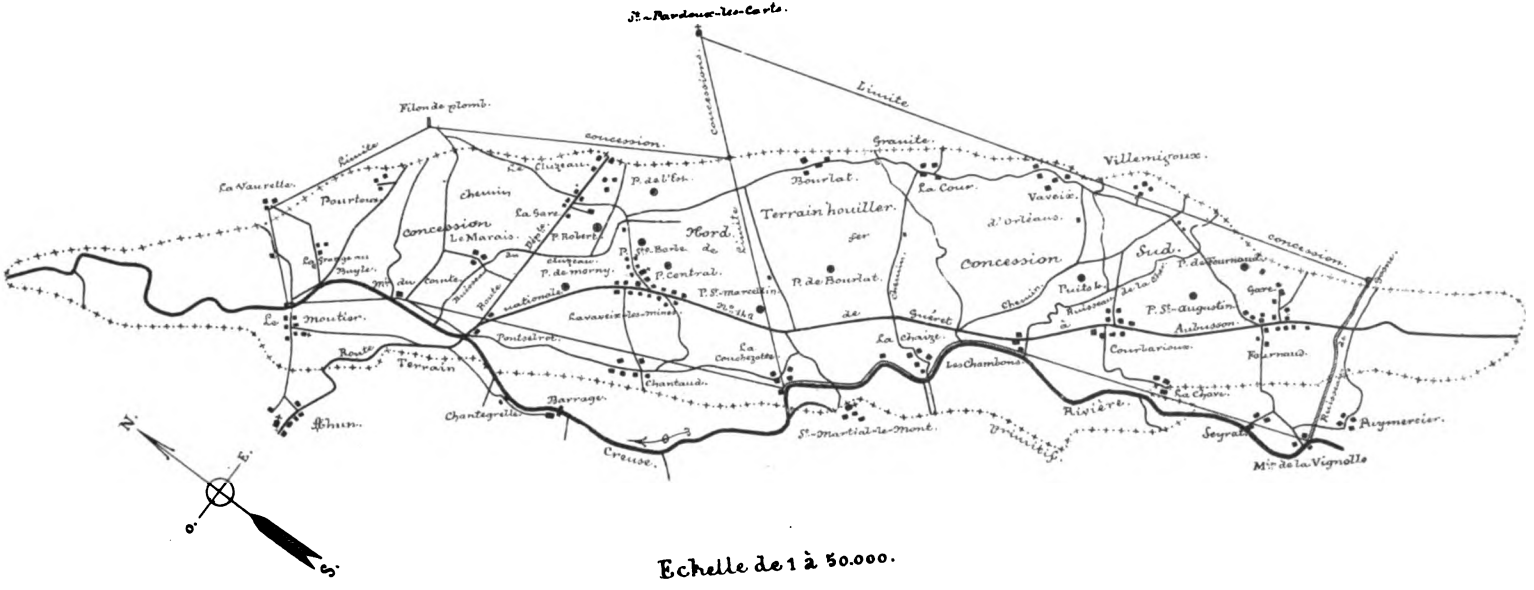

Echelle de 1 à 50.000.

Superficie des deux concessions réunies : 2.208 hectares.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BASSIN HOUILLER DE S' MICHEL DE VEISSE (Creuse)

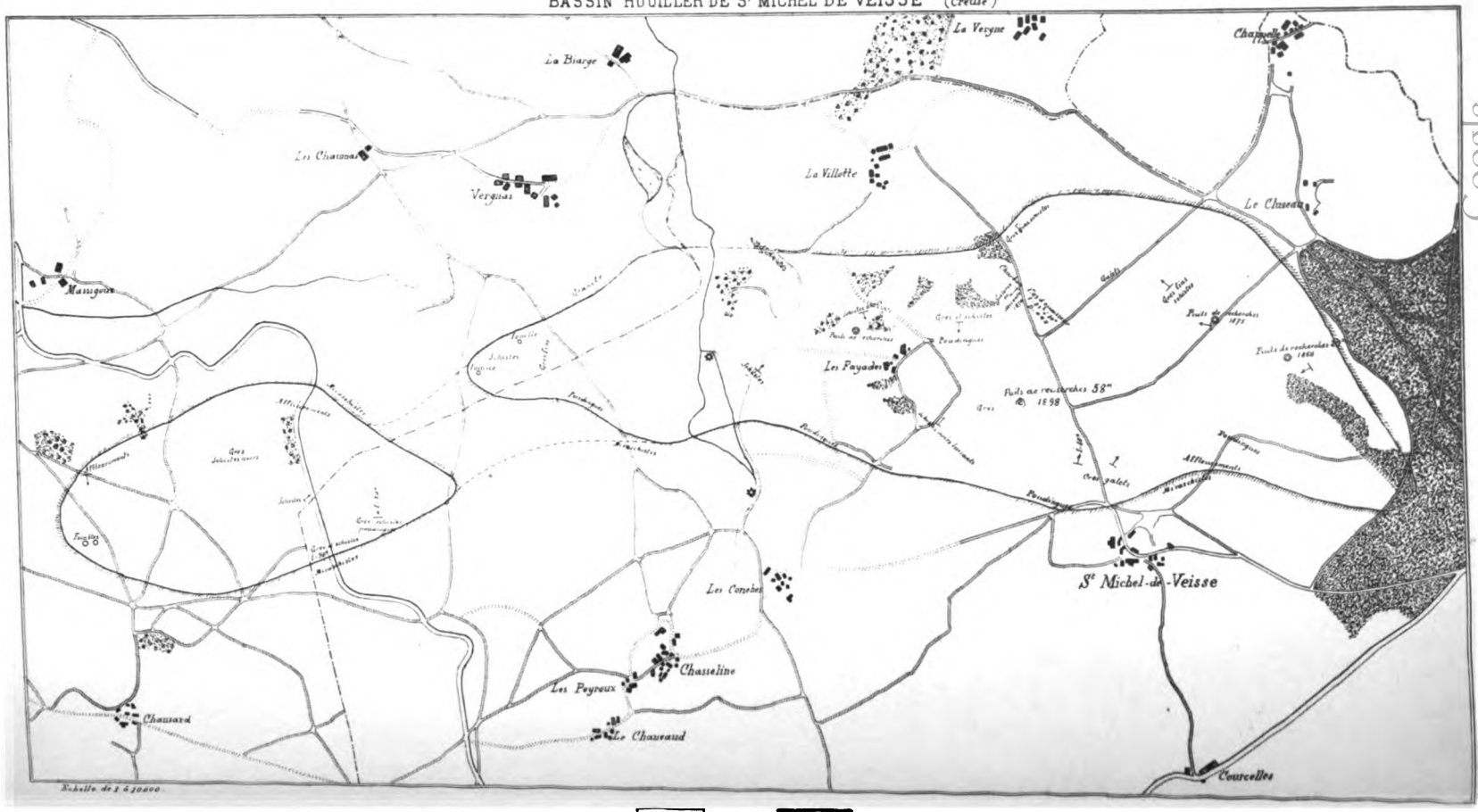

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

ÉTUDES HÉBRAÏQUES

DE L'EXISTENCE DE LETTRES VOYELLES

DANS LES LANGUES SÉMITIQUES

I.

Le travail que nous entreprenons n'est que la continuation d'une précédente étude sur la Transformation des Hiéroglyphes égyptiens en caractères alphabétiques cursifs dans les langues sémitiques. (Voir cette étude parue dans la *Revue d'Auvergne* en 1906.)

Tous les peuples de race sémitique, nous dit-on, ne possèdent pas de lettres voyelles proprement dites dans leurs alphabets, ou s'ils en possèdent quelques-unes, elles sont en nombre très minime.

Les Sémites se serviraient donc uniquement de lettres consonnes pour écrire leurs langues et chacun ferait suivre la consonne d'une voyelle que la tradition lui enseigne.

Aucune règle par conséquent ; tout est laissé à l'arbitraire, à la prononciation d'un groupe plus ou moins considérable d'individus, suivant qu'il parle tel ou tel dialecte de la langue *mère*, et c'est pour suppléer à ce défaut qui laisse une trop grande latitude à la prononciation originelle de la langue, et par là à l'interprétation des textes, que les docteurs juifs nommés *massorètes* l'ont fixée par des points diacritiques placés au-dessus ou au-dessous des consonnes

Digitized by Google

pour remplacer les voyelles absentes. C'est le système des *points-voyelles*.

Cette assertion de la non-existence des voyelles dans les écritures sémitiques ne saurait être acceptée d'une manière absolue. Le but de cette étude est de montrer que les Hébreux comme tous les Sémites possédaient dans leurs alphabets de véritables lettres voyelles, comme nous autres peuples latins en possédons nous-mêmes.

Le Phénicien, l'Hébreu, le Chaldéen, le Syriaque, l'Arabe et probablement l'ancien Egyptien lui-même, sont de la même famille et forment le groupe sémitique proprement dit.

Le premier alphabet Hébreu qui n'est autre que le Samaritain vient du Phénicien, ou peut-être d'une source primitive commune aux deux, ce qu'il est difficile, à moins de plus amples découvertes, de démontrer d'une manière absolue. Avec François Lenormant nous pensons que le Phénicien dérivé de l'Egyptien est l'ancêtre de tous les alphabets sémitiques. Ce qui est certain, c'est que l'alphabet Phénicien est semblable à celui de la stèle de Mésa, roi de Moab (IXe siècle av. J.-C.).

L'alphabet Chaldéen ou Carré est postérieur au premier, les Juifs ne l'ayant adopté qu'après la captivité de Babylone, sous Esdras. Ce caractère est un peu plus facile à écrire que le caractère ancien. Il provient aussi du Phénicien comme nous l'avons démontré. (Cf. Origines de l'alph.) Les Hébreux prirent l'habitude de s'en servir durant les 70 ans de leur séjour en Chaldée, mais tout en l'adoptant ils conservèrent la prononciation et la valeur de chacune des lettres de leur ancien alphabet.

Il serait trop long de s'étendre sur les dissertations que de savants auteurs ont écrites pour expliquer comment, malgré leurs traditions et le respect qu'ils avaient pour elles, les Hébreux ne firent pas de grandes difficultés pour admettre la transcription de leurs livres sacrés en caractères chaldéens.

Digitized by Google

La haute autorité du scribe Esdras, la haine qu'ils portaient aux Samaritains après le Schisme, furent probablement les raisons qui permirent de produire ce changement, superficiel d'ailleurs, puisqu'il ne touchait en rien au sens des Ecritures.

Avant les découvertes paléographiques des savants du XIXe siècle (Champollion, Hincks, Brugsch, Lepsius, E. de Rougé, etc.) on pouvait croire, sur la foi des massorètes, que les Hébreux ne possédaient point de lettres voyelles. Après la démonstration éclatante de l'origine égyptienne de tous les alphabets sémitiques (François Lenormant et surtout E. de Rougé) il est difficile de soutenir une pareille opinion.

L'alphabet Egyptien, dans sa forme cursive hiératique (manuscrit de Prisse) ainsi que dans sa forme hiéroglyphique (Lettre de Champollion à M. Dacier), possède au moins quatre voyelles; le A, le E, le I, le U = OU. — On ne retrouve le O que sous la forme syllabique ÀÀ dur, dont les Sémites se sont servis pour former le O. (Cf. Orig. de l'Alphabet.)

Comment pouvait-il en être autrement? Les voyelles ne sont-elles pas l'élément constitutif de la langue parlée et les inventeurs de l'alphabet auraient négligé de les représenter par des signes distinctifs!!!

Sans doute le radical d'un mot consiste dans des consonnes, nous ne pouvons le nier et nous admettons que les Sémites omettaient quelquefois et volontairement les voyelles ou certaines voyelles dans le corps des mots.

Ils écrivaient LMD pour Lamed : GML pour Ghimel, il est vrai ; mais il serait plus que téméraire de tirer d'un fait particulier une conclusion générale et absolue.

Lorsque le fait se produisait, chaque groupe, chaque individu, parlant un dialecte de la langue première et fondamentale, prononçait les voyelles absentes selon le génie propre à chacun de ces divers dialectes.

Le radical subsistait toujours, il était invariable. C'est

Digitized by Google

ce que nous indique saint Jérôme dans sa lettre à Evangelus sur Melchisédech. — Commentant le texte de saint Jean : « Erat autem Johannes baptizans in Ennon, juxta Salim », (saint J. III) il nous dit : « Nec refert utrum Salem aut Salim » nominetur cum vocalibus in medio litteris perraro utan- » tur Hebræi et *pro voluntate lectorum ac varietate regio-* » *num* eadem verba *diversis sonis atque accentibus* pro- » ferantur. »

C'est un témoignage clair et précis quoique négatif.

Saint Jérôme ne dit pas que les Hébreux ne possédaient pas de voyelles *écrites* ainsi que nous le racontent les massorètes, mais, bien au contraire, il avoue qu'ils avaient des voyelles dans leur alphabet qu'ils omettaient souvent dans leur écriture (dont ils se servaient rarement, *perraro utantur*), selon un usage très ancien et particulier à leur langue comme à toutes les langues sémitiques.

Saint Jérome vivait aux IVe et Ve siècles de l'ère moderne; il avait étudié l'Hébreu et le Chaldéen à un âge avancé il est vrai, mais sous la direction de docteurs juifs très versés dans la connaissance de ces langues.

La Massore venue plus tard, et dont l'autorité est plus que contestable, ne saurait contrebalancer celle du saint docteur.

Dans les écrits de saint Jérôme comme dans ceux d'Origène (IIIe siècle), nous ne trouvons aucune mention des points-voyelles et de leur nécessité. Les Samaritains qui écrivent encore de nos jours l'Hébreu avec les caractères primitifs ne se servent pas de points-voyelles.

Sur les rouleaux en usage parmi les Juifs, pour écrire le Texte sacré qui doit être lu dans les synagogues, les points diacritiques ne sont pas employés.

« La difficulté de lire l'Hébreu sans les points-voyelles » est moins grande qu'on se l'imagine, dit Dom Calmet » (Dict. de la Bible), et il ajoute qu'il n'est pas vrai que la » langue hébraïque soit dénuée de voyelles. Elle en a trois » ou quatre, savoir : Aleph = a ; Jod = i, Vav = ou,

Digitized by Google

» Haïn = o. Le Hè et le 'Het sont des aspirations. Ces » lettres et ces aspirations se trouvent à tout moment dans » le texte ; une seule *voyelle* fait lire tout le mot. » (Id. loco citato).

Ce témoignage du savant bénédictin, joint à celui d'autres hébraïsants, est précieux, car comme nous allons le voir il coïncide avec les découvertes modernes.

On peut donc lire l'Hébreu sans le secours des points massorétiques, et beaucoup de passages des Ecritures ont pu être heureusement rétablis ou expliqués grâce aux anciennes versions écrites sans les points-voyelles.

II.

En quelques lignes nous allons faire l'historique des points-voyelles ou Massorétiques.

Le mot *Massore* vient de *Massora* qui signifie en hébreu *Tradition,* du verbe *Massar*, livrer, donner.

Les rabbins qui ont fixé à leur manière plus ou moins arbitraire le texte de l'Ecriture, par le moyen des points-voyelles, sont appelés *Massorètes.*

Ces points-voyelles remplacent, à leur dire, les voyelles absentes dans le texte.

C'est la tradition qu'ils ont fixée ainsi, pour régler définitivement le moyen de lire les consonnes avec les voyelles intercalaires, lorsqu'elles sont absentes.

Par exemple les consonnes DBR se prononcent soit Dabar, parole ; Deber, la mort ; Debir, le parvis ; Dabber avec le double B, parlez ! à l'impératif ; Daber, celui qui parle.

Mais s'il en est ainsi pour la prononciation qui peut changer complètement le sens d'un mot, les points-voyelles sont d'une grande utilité puisqu'ils fixent la valeur et la signification du mot.

On peut faire une certaine concession à l'avantage de

Digitized by Google

leur œuvre et nous la trouvons toute expliquée dans le traité sur la Grammaire Hébraïque de P. Martinius Morentinus (chez Hautlin, à La Rochelle, édition de 1590). Après avoir reconnu que les Hébreux n'écrivaient pas toujours les lettres voyelles, il ajoute : « C'est à cause de » cette difficulté de lecture, quoique chez les Hébreux il » existât non seulement les voyelles mais aussi les caractères qui les représentent, peut-être non assez distinctes » dès leur origine, qu'on a inventé les points pour venir à » leur secours, de manière à supprimer toute erreur dans » la lecture. »

Donc au XVIe siècle, d'après le texte ci-dessus, les hébraïsants n'accordaient pas une grande importance aux points massorétiques. Ils pouvaient être utiles à ceux qui commençaient l'étude de l'Hébreu, mais ne servaient guère aux savants déjà familiarisés avec cette langue, le contexte leur indiquant le sens qu'il fallait donner à tel ou tel mot. Pour eux les massorètes n'avaient fait qu'une œuvre de lexicographes et de pédagogues plutôt que celle de grammairiens.

Nous verrons que les anciens hébraïsants avaient connaissance des lettres voyelles, mais que faute de preuves suffisantes ils n'avaient pu l'établir d'une manière absolue. Il était réservé aux savants du XIXe siècle d'en faire la démonstration complète.

Nous sommes forcé de nous étendre plus que nous ne voudrions sur l'œuvre des massorètes, puisque ces docteurs juifs ont fait loi durant des siècles auprès des savants chrétiens eux-mêmes.

Tout ce qui ne venait pas d'eux était controuvé, tellement les idées préconçues et la routine étaient grandes et enracinées. Aussi ont-ils abusé de la créance qu'on leur accordait en lisant à leur façon les textes bibliques, en composant des livres toujours hostiles au christianisme, livres remplis de fables absurdes et d'obscénités révoltantes comme leur fameux *Talmud* par exemple.

Digitized by Google

Il serait fastidieux de rapporter toutes les fables des rabbins sur la Massore.

Plusieurs d'entre eux prétendent qu'elle vient de Moïse.

Nous dirons plus loin que Moïse pour écrire le Pentateuque n'a pu se servir que des caractères qu'il avait appris en Egypte.

D'autres font remonter l'usage des points-voyelles à Esdras. Ils disent avec raison que Moïse ne peut être l'auteur de la Massore, puisque le plus grand nombre des livres de la Bible ne lui appartient pas.

On ne peut non plus soutenir qu'Esdras ait fixé la manière de lire les textes, lorsqu'on remarque que plusieurs siècles après lui les versions sont différentes selon que l'on prend les Septante, Aquila, Symmaque ou Théodotion.

Ce mode de lire les Ecritures n'était pas fixé, comme nous l'avons dit, au temps de saint Jérôme et d'Origène, puisqu'ils n'en font aucune mention, ce qu'ils n'auraient pas manqué de faire, respectueux qu'ils étaient de la tradition.

Le Talmud, qui fut composé au VIe ou VIIe siècle de notre ère, ne parle jamais des points-voyelles, quoiqu'il eût à maintes reprises l'occasion de le faire.

Les *Midraschim* postérieurs au Talmud, qui contiennent une infinité de remarques, de minuties et de puérilités sur la grammaire, les lettres et les mots, ne font aucune allusion aux points-voyelles.

Les *Sopherim* plus récents que le Tamuld, n'en disent pas un mot.

Dans la dispute qui s'éleva au VIIIe siècle entre les Juifs de Jérusalem et ceux de Babylone à propos des variantes de leurs manuscrits, ni les uns ni les autres n'invoquèrent l'autorité des massorètes. Ce fut seulement longtemps après, dans la querelle entre l'école occidentale et l'école orientale que nous entendons parler pour la première fois des points-voyelles.

Digitized by Google

Il ressort de cet exposé que les docteurs juifs qui ont voulu fixer d'une manière définitive le texte de la Bible, l'ont fait arbitrairement en suivant une tradition plus ou moins corrompue.

L'Hébreu était depuis longtemps une langue morte dont on se servait uniquement dans les cérémonies liturgiques, comme de nos jours on se sert du latin dans l'Eglise catholique.

Depuis Esdras la langue commune des juifs était le Syro-Chaldéen. Après leur dispersion au IIe (131 après J.-C.) siècle de notre ère, ils parlèrent un langage étrange où il était difficile de reconnaître l'Araméen qu'ils parlaient au temps de J.-C.

III.

Tous les hébraïsants reconnaissent que l'Hébreu n'est point dépourvu de voyelles exprimées par des caractères propres, ainsi le A = Aleph, le I = Iod, le Ou = Vav, le O = Haïn. Le Hé et le Kheth ou 'Heth sont des voyelles aspirées, de véritables gutturales comme nous en voyons dans toutes les langues sémitiques, l'Arabe par exemple, encore parlé de nos jours par des millions d'hommes.

Le Hé équivaudrait à notre E fermé et le 'Heth à notre E ouvert avec une forte aspiration. De même le Haïn serait une forte gutturale, AA longs équivalant à l'O de nos langues modernes.

Les langues sémitiques ont donc des caractères voyelles. Peu importe la prononciation du Haïn, du Hé et du 'Heth si elle n'est pas absolument semblable à celle que nous leur donnons ; le son radical n'en subsiste pas moins, car notre prononciation latine n'est qu'un adoucissement des rudes et gutturales voyelles des Sémites.

Que serait une langue écrite sans voyelles, uniquement avec des consonnes ? un corps sans vie, une charpente

Digitized by Google

indiquant par de grandes lignes l'ensemble de l'édifice, mais non une langue écrite proprement dite puisque la partie essentielle du discours lui manquerait.

Qu'on écrive avec des consonnes seules nos langues modernes ; qui pourra les comprendre ? !!! Ne voyez-vous pas cette phrase française écrite de la manière suivante : *L mprr Npln st mrt l 5 m 1821* (L'Empereur Napoléon est mort le 5 mai 1821), ou le premier verset de ce psaume : *Dxt Dmns Dmn m sd dxtrs ms.* Si le lecteur n'est initié et ne connaît déjà le texte de mémoire, pourra-t-il lire : Dixit Dominus Domino meo, sede a dextris meis ? ?!!!

Les Egyptiens qui sont, sans nul doute, au moins pour le monde occidental, les inventeurs de l'écriture alphabétique, n'ont pas négligé de représenter par des signes les voyelles ainsi que les consonnes.

Les Phéniciens et les Hébreux ont copié l'Egyptien et naturellement les voyelles de l'alphabet Egyptien doivent se trouver dans leurs propres alphabets.

Dans un précédent travail (Démonstration figurative de l'origine Egyptienne des alphabets sémitiques), nous avons étudié ce sujet et nous allons en faire ici un résumé succinct.

Certes, il est impossible de ne pas reconnaître que la prononciation des voyelles chez les Sémites diffère de celle des Egyptiens, et nous en trouvons la preuve dans la transcription des noms sémitiques.

Néanmoins, comme nous allons le voir, la base de notre affirmation subsiste et nous invoquerons pour la consolider les témoignages linguistiques et paléographiques les plus précis en étudiant chaque voyelle en particulier, puis dans un tableau comparatif, qui vaudra toutes les démonstrations, nous établirons que les Sémites ont transcrit lettre pour lettre l'alphabet de l'antique Egypte.

En ce qui concerne la race abrahamique émigrée en Egypte sous les rois Hyksos (xve dynastie), nous pouvons penser qu'elle ignorait toute science et que si elle posse-

Digitized by Google

dait une certaine littérature elle n'était point fixée par l'écriture. Ces nomades n'avaient qu'une tradition orale qui se transmettait d'une génération à une autre comme chez tous les peuples primitifs.

Moïse, nous dit l'Exode, fut recueilli sur les eaux du Nil par la fille de Pharaon et dut être instruit dans les arts et les sciences des Egyptiens. Il fut donc, grâce au caprice et à la bonté de sa mère adoptive, en contact journalier avec le collège des prêtres et des hiérogrammates.

Comme ses frères captifs, il voyait les stèles, les obélisques, les statues des rois et des dieux, les propylées des temples couverts d'une écriture élégante et grandiose, bien propre à frapper l'imagination de ces fils du désert, transportés en plein pays civilisé.

Il est naturel de croire que Moïse a adopté l'écriture cursive des Egyptiens, ses maîtres, pour écrire le Pentateuque.

Dans le chapitre IVe du Deutéronome qui est son testament, il fait aux Israélites ses suprêmes recommandations. Il leur enjoint avec supplications de ne point sculpter les figures des animaux, des bêtes de la terre et des oiseaux du ciel, de crainte que son peuple ne vienne à les adorer comme des divinités à l'exemple des Egyptiens chez qui tout était Dieu, excepté Dieu lui-même selon le langage énergique de Bossuet.

Mais que par cette crainte du polythéisme, le législateur Hébreu ne se soit pas servi des caractères Egyptiens, il est impossible de le penser.

L'écriture, par là même qu'elle était devenue cursive, avait supprimé les figures des animaux, et il était difficile aux descendants d'Israël de donner à ces caractères un sens superstitieux qui d'ailleurs n'existait pas chez les Egyptiens eux-mêmes.

Il serait extrêmement utile pour la science paléographique que l'on pût pénétrer dans la grotte de Makpelah, la caverne double achetée par Abraham à Ephron, l'Hé-

Digitized by Google

téen, à l'est du point culminant d'Hébron, pour y ensevelir les restes de son épouse Sara. Là se trouvent les ossements d'Abraham, de Sara, d'Isaac, de Lia et surtout la momie de Jacob.

L'emplacement est parfaitement connu. La tradition chrétienne comme la juive et la musulmane sont unanimes à cet égard. « Le Haram, enceinte sacrée de la mos-» quée actuelle où se trouve la grotte, est entourée d'un » mur qui a 65 mètres de long sur 38 de large et 9 envi-» ron de haut. Les pierres en sont énormes et quelques-» unes ont jusqu'à six mètres de longueur. » (Guérin, *Description de la Palestine*, tome III.)

Malheureusement le tombeau des patriarches est inaccessible aux Européens, et il est impossible de vaincre le fanatisme musulman.

M. Pierotti, architecte piémontais au service du Sultan, a pu, habillé en arabe, apercevoir les tombeaux en 1856 et en 1859, mais de loin seulement.

« Je réussis, dit-il, à voir des sarcophages de pierre » blanche. »

L'historien Josèphe, dans ses Antiquités judaïques, décrit les tombeaux comme construits en beau marbre et d'un travail exquis.

Quelle joie pour un savant égyptologue s'il pouvait contempler et décrire ces tombeaux, si la momie de Jacob lui apparaissait, conservée comme celle de Sésostris (1), dans le double sarcophage de bois de cèdre et de granit, entourée de bandelettes chargées d'écriture selon l'usage d'ensevelir les morts en Egypte, car nous savons que par les soins pieux de son fils Joseph, ministre du Pharaon, son corps fut embaumé conformément aux rites. « Præce-» pit que (Joseph) servis suis medicis ut aromatibus con-» dirent patrem. » (Genèse, ch. 50, v. 2.)

(1) La momie de Sésostris (Ramsès II Meïamoun) fut découverte en 1881. Elle se trouve actuellement au Musée de Boulaq, près du Caire, parfaitement conservée.

Digitized by Google

Nous ne pouvons résister à traduire cette première partie du 50e chapitre de la Genèse, dans laquelle nous sont racontés les rites funéraires alors en usage en Egypte et dont on se servit pour Jacob, de même que pour les Pharaons et les grands personnages de l'empire, ce qui nous démontre la puissance de Joseph à la cour des rois Hyksos.

Dans cette narration nous voyons que les grands dignitaires avaient, au nombre de leurs serviteurs, des médecins pour embaumer les morts.

L'idée d'une vie future hantait l'esprit de tout Egyptien, depuis le Pharaon qui construisait pour protéger son *Double* (1) les grandioses pyramides, jusqu'au pauvre fellah qui économisait pour avoir le simulacre d'un embaumement.

Ce passage de la Genèse est entièrement égyptien, dans le récit des faits comme dans le style. Jacob meurt et se réunit à son peuple.

Ch. 50, v. 1 : « Ce que voyant Joseph, il se précipita » sur la face de son père en pleurant et en le baisant.

« V. 2 : Et il ordonna aux médecins, ses serviteurs, d'ap» prêter et de confire son père avec des aromates.

« V. 3 : Et pour accomplir les ordres donnés, quarante » jours se passèrent. C'était en effet la coutume (et le » temps nécessaire) pour apprêter les cadavres. Et l'Egyp» tien (toute l'Egypte) pleura soixante-dix jours. »

Nous avons là, en quelques mots, dit M. Vigouroux *(La Bible et les Découvertes modernes*, tome II, p. 167), le résumé de tous les usages égyptiens concernant les morts.

« La manière la moins dispendieuse (pour l'embaume» ment) consistait à purifier l'intérieur du cadavre avec » des drogues à vil prix, à faire dessécher le corps entier » en le laissant plongé pendant soixante-dix jours dans le

(1) Le Double, dans la philosophie Egyptienne, est la substance qui s'alliait au corps (KAT) et à l'âme (BA) comme trait d'union entre la matière et l'esprit. On trouve la même conception chez les Grecs et les Romains qui nommaient le Double « *Umbra* », l'Ombre.

Digitized by Google

» natron, à l'ensevelir ensuite dans une étoffe de toile » grossière et à le déposer ainsi dans les catacombes pu- » bliques.

« Pour les personnes de haute condition, l'embaume- » ment était fort compliqué. » En effet, ainsi que nous le raconte Hérodote, il fallait extraire le cerveau par les narines, enlever les yeux, les intestins et tous les viscères et laisser le corps ainsi préparé, durant soixante-dix jours, dans la saumure du natron (carbonate de soude). De là le mot *condire* (préparer, confire, ensevelir). Après ces soixante-dix jours on enveloppait le corps et chaque partie du corps de bandelettes imprégnées de parfums, de résine et de baume. Ces bandelettes étaient souvent couvertes des textes sacrés du Rituel funéraire en écriture soit hiéroglyphique soit hiératique.

Jacob reçut donc tous les honneurs qu'on rendait aux grands personnages égyptiens. (Vigouroux. *La Bible et les Découvertes modernes.*)

Cette longue digression ne nous paraît pas inutile dans ce mémoire. La découverte de la momie de Jacob apporterait à la science un élément nouveau et indiscutable et confirmerait de la manière la plus éclatante, la véracité de la Bible.

On ne trouverait pas les sentences superstitieuses du Rituel des Morts, écrites sur les bandelettes qui entourent la momie du patriarche, mais probablement soit sur elles, soit sur le sarcophage, des caractères égyptiens qui nous donneraient connaissance de l'écriture employée à cette époque reculée et dont dut se servir pour écrire le Pentateuque, le sémite Moïse, législateur des Hébreux. Ce serait un point acquis, une date dans l'étude des écritures sémitiques, date qui servirait de base chronologique pour l'origine de l'alphabet, tant chez les Hébreux que chez les Phéniciens eux-mêmes.

Digitized by Google

IV.

Nous avons déjà cité l'hébraïsant Martinius Morentinus et nous avons vu que dès son époque les points-voyelles n'étaient pas reconnus comme absolument nécessaires à la lecture de l'Hébreu.

Continuons nos citations d'après l'auteur de la grammaire Hébraïque et Chaldéenne.

Dans la préface de la grammaire Chaldéenne, au milieu d'un fatras d'idées préconçues ayant cours à cette époque (1) il nous fait néanmoins connaître ce que pensaient les érudits de son temps.

Pour la commodité du lecteur, je donne la traduction française du latin et des mots grecs intercalés dans l'ouvrage.

« Tout ce que nous pouvons dire peut se dire en un » mot ; Moïse fut instruit dès son enfance dans la sagesse » (science) des Egyptiens. Il fut instruit dans ces écoles » de l'Egyte où plus tard vinrent prendre des leçons Py- » thagore, Platon et tous les grands philosophes de la » Grèce. (Cf. M. Morentinus, préface sur les lettres Hé- » braïques.) »

« Les massorètes, dit-il plus loin, furent les premiers » grammairiens qui remarquèrent que la langue hébraïque, » par le défaut de certaines lettres, était assez confuse et » obscure et de là ils furent portés à inventer les points. »

Morentinus dans ce passage semble être d'un avis différent du nôtre. Pourtant il reconnaît qu'il n'y a que quel-

(1) Martinius Morentinus admet que la première langue parlée par les humains était la langue hébraïque ; qu'Adam, Enoch et Noë n'en ont point connu d'autre et que Dieu lui-même s'en servait pour faire entendre ses oracles et donner ses ordres.— Laissons de côté la question théologique pour reconnaître au point de vue scientifique avec notre savant grammairien que les Hébreux possédaient des voyelles dans leur écriture ; c'est là tout notre but et point d'autre.

Digitized by Google

ques lettres dont l'interprétation soit confuse « *quarumdam litterarum* ». Ce ne sont pas toutes les lettres voyelles mais quelques-unes seulement qui peuvent être confondues dans la prononciation.

Plus loin en effet à l'étude du Schéva (double point qu'on place au-dessous d'une consonne qui n'a pas de voyelle), il ne le prend pas comme une voyelle muette mais comme un accent tonique, et, à ce propos, il ajoute qu'il n'est guère utile de surcharger de travail et de troubler l'esprit des jeunes étudiants par l'étude des points qui n'existaient pas au temps de saint Jérôme.

Notre auteur semble donc d'après les passages précités faire une concession aux massorètes, mais dans sa *Technologie Hébraïque* il change de sentiment en se conformant à la véritable tradition.

« Certains grammairiens affirment que les Hébreux ne » possédaient pas de voyelles; mais les voyelles étant » supprimées quel serait alors le rôle des consonnes ? Les » consonnes n'auraient aucune base. C'est pourquoi il » faut avouer que les Hébreux, comme tous les autres » peuples, possédaient des voyelles et c'est un fait propre » à toutes les langues. (Cf. Techn. Hébr. p. 14.) »

Le même auteur reconnaît plus loin (p. 19) que les massorètes n'ont fait que distinguer par des points diacritiques la prononciation de trois voyelles : le Aleph = A, le Iod = I ou E, et le Vav = O ou U. Les voyelles sont donc d'après lui préexistantes dans l'Hébreu, en dehors des règles grammaticales des massorètes. Leur prononciation ayant pu varier par la suite des temps, on n'a fait que la fixer au moyen des points-voyelles dans tel ou tel mot en particulier, ce qui n'infirme en rien qu'elles existassent dans l'alphabet, ainsi que nous allons le démontrer bientôt.

C'est absolument notre thèse et nous sommes heureux de la voir confirmée ou plutôt établie déjà dès le XVIe siècle parmi les savants chrétiens.

Digitized by Google

Pendant plusieurs siècles ils avaient été les humbles disciples des docteurs hébreux, pensant, bien à tort, certes, qu'eux seuls étaient capables de commenter et de traduire les Ecritures.

C'est à partir seulement du XVIIe siècle (Morentinus qui avait déjà l'intuition du peu de nécessité des points-voyelles vivait au XVIe) qu'une réaction se produisit et qu'on commença à comprendre qu'un chrétien pouvait devenir aussi savant en langue hébraïque qu'un juif, fût-il docteur en Israël.

V.

Ce fut l'honneur de François Masclef, hébraïsant français, directeur du séminaire d'Amiens (1662-1728), d'entreprendre, malgré l'opposition systématique et aussi, la mauvaise foi du P. Guarin, une campagne savante contre les docteurs Juifs, de démontrer, preuves en mains, qu'ils ne pouvaient et ne savaient pas prononcer l'Hébreu tel qu'il se parlait primitivement; que leurs points-voyelles étaient non seulement inutiles mais nuisibles; qu'on pouvait comprendre l'Hébreu sans leur secours et mieux encore, qu'avec les points diacritiques des massorètes qui demandent une étude longue et fastidieuse, toute pleine de minuties puériles, les commençants perdent un temps considérable; tandis que sans leur aide fallacieuse ils peuvent arriver au bout de quelques années à peine, à lire, à comprendre et à traduire le texte original avec une grande facilité et une sûreté presque absolue.

Voici l'unique règle formulée par François Masclef et surtout par les continuateurs de son œuvre.

Toutes les fois qu'on a besoin d'une voyelle pour prononcer une consonne, il faut la prononcer à l'aide de la voyelle qui la suit dans l'alphabet.

Nous donnons d'après cette règle la prononciation des

Digitized by Google

consonnes hébraïques dans le corps des mots ainsi que celle des voyelles ou semi-voyelles.

A. Aleph = a.
B. Beth = bé.
G. Guimel = ghi.
D. Daleth = da.
Hé. Hé = é ou 'hé.
Ou. U. Ouaou = ou.
Z. Zaïn = zaï.
K. Cheth = ke (aspiré).
T. Teth = té.
I. Iod = i.
K. Caph = ka.
L. Lamed = la.
M. Mem = me.
N. Noun = nou.
S. Sameth = sa.
O. Oïn = o ou aa (aspiré).
Ph. Phé = fé.
Ts. Tsadé = tsa.
Q. Quof = qou.
R. Resch = ré.
Sc. scin = si, çi.
Sch. Schin = schi.
Th. Thau = taou.

Ainsi donc les consonnes non suivies de voyelles doivent être considérées comme de véritables caractères syllabiques. (Théorie de Masclef.)

Lisons un texte hébreu d'après la méthode des massorètes et d'après celle de Masclef.

Nous écrivons de gauche à droite ces deux prononciations selon le génie propre de nôtre écriture. On trouvera dans la partie autographiée de notre étude le texte en caractères hébreux avec la lecture commençant de droite à gauche selon la coutume des Sémites. (Text. autog. p.).

Digitized by Google

Traduction française : « Dieu tout-puissant qui avez » dit : que la lumière soit ; et la lumière fut ; éclairez s'il » vous plaît les yeux de mon âme et chassez toutes les té- » nèbres qui sont en elle. »

Prononciation Massorétique : El schaddaï ascher
Prononciation de Masclef : Al schidi aschir
Traduction mot à mot : *Dieu tout-puissant qui*

Pr. Mass. : amartha yéhi or vayéhi or
Pr. Masclef : amereth iei aour ouéhi aour
Traduction : *avez dit soit lumière et a été lumière*

Pr. Mass. : haira na héné nafschi
Pr. Masclef : hairah na aïni noufeschi
Traduction : *éclairez s'il vous plaît les yeux de l'âme de moi*

Pr. Mass. : vehabriah eth col hoschkâh
Pr. Masclef : veheberih ath câl 'heschikah
Traduction : *et chassez les toutes ténèbres d'elle*

Habitués comme nous le sommes à lire l'Hébreu d'après la traduction massorétique, il nous paraît singulier de prime abord d'admettre une prononciation qui sonne d'une manière différente à nos oreilles, mais en somme comme on peut en juger, cette prononciation n'est pas si éloignée de celle que nous avons apprise.

La seule difficulté, si difficulté il y a, provient du travail de mémoire que doit faire le lecteur pour se souvenir du son qu'il faut attribuer à la consonne, son indiqué par la prononciation alphabétique elle-même.

Après quelques jours d'exercice, cela devient très facile, plus facile même que l'étude des points-voyelles avec leurs nombreuses complications.

Abbé PINGUET,
Curé de Saint-Denis-Combarnazat.

(A suivre.)

Digitized by Google

ANTOINE VERNIÈRE

Membre et ancien président de l'Académie des Sciences,
Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand,
Membre de la Société des Amis de l'Université de Clermont,
Membre de l'Académie de Lyon, etc., etc.

Le 23 décembre 1906, à la séance publique annuelle de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont, M. Antoine Vernière prenait la parole pour prononcer l'éloge historique du naturaliste Henri Lecoq.

Bien que très souffrant, et malgré l'inclémence de la saison, il avait tenu à venir rendre en personne cet hommage au savant pour la mémoire duquel il professait une particulière estime.

Hélas ! ce travail biographique, auquel il avait apporté un soin tout spécial et où il avait mis, non seulement tout son talent d'écrivain, mais tout son cœur, devait être son œuvre dernière !

Deux jours après, le 25 décembre, ses amis apprenaient, avec une douloureuse surprise, que M. Vernière avait succombé brusquement, dans sa villa de Ménétrol, à une crise cardiaque.

La Société des Amis de l'Université a bien voulu me charger de retracer, dans la *Revue d'Auvergne*, la vie et les travaux de notre regretté collègue.

En d'autres circonstances, j'aurais décliné cet honneur. Aussi bien, pour louer comme il convient M. Vernière, pour apprécier complètement et faire apprécier son œuvre, il faudrait être, tout à la fois, comme il le fut lui-même,

Digitized by Google

historien, préhistorien, naturaliste, archéologue, paléographe... et je ne puis, malheureusement, prétendre à aucun de ces titres.

Toutefois, j'ai considéré que j'avais contracté une dette de reconnaissance envers celui qui, bien que gravement malade (l'événement, hélas! ne l'a que trop prouvé!) n'a pas hésité à s'imposer les fatigues d'une séance académique pour rendre publiquement hommage à un parent dont je vénère profondément la mémoire.

C'est pourquoi je n'ai pas voulu laisser échapper l'occasion qui m'était offerte d'honorer, à mon tour, le souvenir de M. Vernière, espérant que le lecteur indulgent voudra bien excuser les imperfections et les faiblesses de ce panégyrique, en faveur de l'intention qui l'a dicté.

***

Jacques-Antoine-Doctrové Vernière naquit, à Saint-Germain-Lembron, le 28 mai 1841.

Si notre département le revendique, par droit de naissance, comme un de ses enfants, celui de la Haute-Loire aurait quelque raison de le réclamer comme sien, à cause de l'origine de sa famille.

Son père, en effet, Jacques Vernière, notaire à Saint-Germain-Lembron, était de souche Brivadoise, et la famille de sa mère (née Lucie Dorlhac de Bornes), originaire des environs du Puy, avait été transplantée, au XVIIe siècle, à Saint-Germain-Lembron, par ses alliances avec les familles Cuel et Sinet de Genuyt : et c'est dans la maison familiale, construite par l'ingénieur royal Sinet de Genuyt, (titre qui correspondrait aujourd'hui à celui d'ingénieur des Ponts et Chaussées), qu'Antoine Vernière vit le jour.

Après avoir fait, au Collège des Pères Jésuites d'Izeure, près de Moulins, de fortes études classiques, dans lesquelles les lettres grecques et latines tinrent une large place, il les compléta, à Paris, par des études de droit, et

Digitized by Google

fut reçu licencié en 1863, après la soutenance de deux thèses.

Entré, comme contrôleur, dans l'administration des Contributions directes, il en remplit les fonctions successivement à Bédarieux, à Béziers, au Puy et à Brioude.

Le 15 avril 1873, il épousa Mlle Marie-Agathe Palle (1), de Clermont-Ferrand, qui lui donna une fille en 1874.

En 1879, une maladie de son enfant l'obligea de chercher un ciel plus doux que notre rude climat d'Auvergne Il sollicita donc un congé d'un an et fut passer l'hiver à Cannes, chez un de ses parents, M. Brassier, ancien préfet de l'Empire.

Ce fut une villégiature charmante, dans un milieu agréable et distingué, où il noua d'amicales relations qu'il conserva par la suite.

En 1881, M. Vernière donna sa démission de contrôleur et se fit inscrire au barreau de Brioude, berceau de sa famille paternelle, où il se fixa.

Mais il faut bien dire qu'il fut un déplorable avocat ! Lorsqu'un client lui apportait les pièces d'un procès, au lieu d'y chercher matière à procédure et à plaidoirie, il s'employait de son mieux à arranger l'affaire... Inutile d'ajouter que les avoués de Brioude goûtaient fort peu ces procédés de conciliation à outrance!

Aussi M. Vernière ne tarda-t-il point à abandonner l'exercice de la profession d'avocat pour se consacrer tout entier à sa famille, à ses amis, à ses études.

Il avait retrouvé, à Brioude, quelques parents : notamment un frère de son père, son oncle Victor Vernière, véritable type du bourgeois de 1830, qui, depuis Louis-Philippe, n'avait guère changé d'habitudes... ni de costume; et son cousin, M. Rochette, ancien sous-préfet de Brioude sous l'Empire, qui avait conservé l'allure très spéciale des fonctionnaires de cette époque.

(1) Par sa grand'mère Mlle Pierre, Mme Vernière est la petite-nièce de la maréchale Brune.

Digitized by Google

A Brioude, existait depuis longtemps, un groupe de lettrés qui comptait parmi ses membres des hommes tels que le vénérable et savant M. Paul Leblanc, dont la bibliothèque et les collections locales sont connues et justement appréciées bien au delà des limites du Brivadois ; c'étaient encore l'éminent héraldiste et généalogiste Fournier-Latouraille, la terreur des gens à prétentions nobiliaires injustifiées ; l'abbé Souligoux, paléographe et infatigable collectionneur de parchemins et d'incunables, dont l'existence de bénédictin se passait au milieu de chartes et de manuscrits poudreux : c'étaient M. Camille Blanc, puis, plus tard, M. Ollier, neveu du cardinal Bourret ; M. Touchebœuf, M. Lachenal, auteur de travaux estimés d'histoire économique, M. Maurice Chanson.

A ce groupe venait souvent se joindre M. Henri Mosnier (alors conseiller de préfecture au Puy, et neveu de M. Paul Leblanc), qui a fait partie de la *Société des Amis de l'Université*, lorsqu'il était juge à Clermont, où il est mort.

M. de Croze, cousin issu de germain de M. Vernière père, et dont le château de Chassagne est voisin de Brioude, était aussi un des visiteurs habituels.

M. Vernière ne tarda pas à faire partie intégrante de ce cercle intime dit : « Académie de Saint-Julien », et à prendre à ses travaux une part active.

Dès 1854, les membres de « l'Académie de Saint-Julien » avaient entrepris la rédaction d'un recueil « *l'Album* », où ils publiaient des curiosités littéraires, des notes d'histoire locale, voire même des poésies, et qui restait réservé aux seuls adeptes.

M. Vernière écrivit, en 1877, la préface de ce recueil.

Les années de son séjour à Brioude semblent avoir été une des périodes les plus heureuses de sa vie. Il en parlait toujours avec plaisir.

Aussi bien, mieux que personne il était fait pour apprécier le charme de ces cénacles provinciaux qui se font trop

Digitized by Google

rares en notre siècle de centralisation à outrance, de ces réunions de lettrés et de savants, dont la seule préoccupation, pure de toute arrière-pensée d'arrivisme, est d'étudier en commun, sous ses aspects divers, littéraire, historique, scientifique, et d'arriver à connaître à fond leur *coin de France*.

Telle était la louable ambition du groupe Brivadois, dont M. Vernière fut un des membres les plus zélés.

En été, c'étaient de longues causeries en plein air, sur les boulevards de la petite ville, ou bien des réunions dans le jardin de M. Paul Leblanc, où d'étranges essais de culture maraîchère, et la production de légumes exotiques et bizarres, faisaient parfois quelque tort aux discussions littéraires.

Mais, en hiver, celles-ci reprenaient l'avantage !

On se retrouvait, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, dans la riche bibliothèque de M. P. Leblanc ou dans l'intérieur quelque peu poussiéreux où le savant abbé Souligoux entassait ses trésors paléographiques.

Fréquemment aussi, on recevait, à Brioude, la visite de chercheurs et d'érudits de tous les pays, et c'est de cette époque que datent les relations de M. Vernière avec M. de Rochemonteix, le distingué archéologue ; avec M. Gaidoz (du Polybiblion), le père Ingold, l'abbé Boulay, le savant professeur de l'Université catholique de Lille ; l'abbé Poulbrière, René Fage, Michel Lévy, Marcelin Boule et Gaudry, du Muséum, le comte de Dienne, etc., etc.

Les premières années de son séjour à Brioude furent, en quelque sorte, une période d'incubation, de recherches ; il rivalisait, avec son ami M. Paul Leblanc, pour la trouvaille de livres curieux, de documents intéressants et inédits ; mais ses productions imprimées furent assez rares.

Nous devons noter, néanmoins, en 1882, une plaquette « sur le premier livre connu imprimé à Clermont » et, en 1884, « un voyageur en Auvergne, au XVIIe siècle, Abraham Gœlnitz ».

Digitized by Google

Puis vint la période plus active : En 1886, M. Vernière fit paraître « le journal de voyage de dom Boyer ».

Dom Jacques Boyer, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né au Puy-en-Velay en 1672, mort en 1738, parcourut, de 1710 à 1714, les diocèses de Bourges et de Bordeaux. Sa connaissance approfondie des monuments et des manuscrits l'avait fait choisir par ses supérieurs ecclésiastiques pour collaborer à la « Gallia christiana ».

La relation de son voyage ou plutôt de ses deux voyages d'étude, publiée et annotée par M. Vernière, est une œuvre considérable et d'un haut intérêt.

Non seulement le savant bénédictin rend compte avec détails du résultat de ses recherches et de ses travaux pour la mission spéciale dont il était chargé, mais il donne aussi de curieux renseignements de tous ordres sur les pays qu'il traversa et sur la manière dont on voyageait en France, au commencement du XVIIIe siècle.

D'un esprit quelque peu frondeur (il était janséniste et ne s'en cachait pas), dom Boyer assaisonne parfois sa narration d'un sel plutôt gaulois qu'attique.

L'ensemble de ces détails, éclairé par les notes de M. Vernière, fait du livre de dom Boyer, une lecture beaucoup plus attrayante, même pour un lecteur profane, que ne pourrait le faire supposer la sévérité de son titre.

En 1890, paraît « Le voyage d'Alain Desprez, recteur de Saint-Julien de Vouvantes, à Brioude, en 1710 ». (Ce curé breton était venu quérir à Brioude, pour son église, des reliques de saint Julien.)

Cette publication fut l'occasion d'une active correspondance de M. Vernière avec l'abbé Saint-Fort-Rondelon et le marquis de Vernon. (Société archéologique de Nantes, juin 1889.)

Puis vint, en cette même année 1890, l'intéressant ouvrage « sur les Courses de Mandrin, dans l'Auvergne, le

Digitized by Google

Velay et le Forez », qui jette un jour si curieux sur ce personnage quasi légendaire dont le nom, dans le langage du peuple, est resté synonyme de brigand, et sur la sympathie à peine déguisée avec laquelle il était parfois accueilli, ainsi que sa bande, par les populations qui dans ces contrebandiers à main armée voyaient, en quelque sorte, des vengeurs contre les exactions des agents du fisc et de la gabelle.

En 1892, M. Vernière publia dans le *Bulletin de l'Académie de Clermont*, une étude « sur les Évêques auxiliaires en Auvergne et en Velay, antérieurement au XVIIIe siècle », et, la même année, une autre étude « sur le Président Savaron, érudit, curieux, collectionneur, et ses rapports avec les savants de son temps. »

L'Académie de Clermont ayant décidé de publier « l'Histoire d'Auvergne », par le chanoine Pierre Audigier, le premier volume de ce travail considérable parut en 1894, par les soins et avec les notes de M. Vernière.

Il est à souhaiter que cette importante publication soit continuée.

Entre temps, il avait opéré des fouilles intéressantes et des recherches préhistoriques à l'abri sous roche du Rond, près de Saint-Arcons-d'Allier, et il en publia le résultat en collaboration avec M. Marcelin Boule, du Muséum, dans le tome X de l'Anthropologie (en 1899).

Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, depuis plusieurs années, il était le président de cette savante compagnie lors de la réunion, en 1895, du Congrès de la Société Française d'archéologie (1).

La même année, Mlle Vernière avait épousé M. le doc-

(1) A l'occasion de l'ouverture de ce congrès, sous la présidence du comte de Marsy, M. Vernière prononça un discours à signaler : « Coup d'œil d'ensemble sur l'archéologie en Auvergne », publié dans le compte rendu du congrès.

Digitized by Google

teur Emile Roux (1) qui appartient à une des plus anciennes et des plus honorables familles d'Auvergne.

M. Vernière eut la bonne fortune de trouver chez son gendre, non seulement les hautes qualités qui le rendent sympathique à tous ceux qui le connaissent, mais aussi des goûts d'érudition tout à fait conformes aux siens propres, de telle sorte qu'entre ces deux hommes si bien faits pour se comprendre, s'établit aussitôt une collaboration et un échange d'idées qui furent profitables à l'un comme à l'autre.

L'année 1897 marque une phase pénible dans l'existence de M. Vernière.

Travailleur infatigable, chercheur avisé, écrivain élégant, il était homme d'affaires et financier médiocre (un homme, si intelligent qu'il soit, est bien rarement complet !); de telle sorte qu'à la suite d'opérations malheureuses, sa fortune personnelle se trouva notablement diminuée.

Il accueillit cette disgrâce avec philosophie, regrettant seulement qu'elle vînt restreindre les ressources qu'il avait accoutumé de consacrer à ses travaux.

Il vint, cette même année, s'établir à Clermont, où, sans rompre les liens qui l'unissaient à ses amis de Brioude, il ne tarda pas à nouer de nouvelles et amicales relations avec cette pléiade d'hommes distingués qui professaient alors, et dont plusieurs professent encore à notre Université d'Auvergne.

(2) M. le docteur Roux, médecin consultant, à Saint-Nectaire-les-Bains, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, et de la Société des Amis de l'Université, a publié, non seulement des ouvrages estimés de médecine et d'hydrologie médicale, mais aussi de très intéressantes études historiques, notamment sur « les épitaphes et inscriptions des principales églises de Clermont, d'après les manuscrits de Gagnières. » (Clermont. Bellet, 1904.)

Avec une extrême obligeance, M. le docteur Roux a bien voulu mettre à ma disposition tous les documents et renseignements qui m'étaient nécessaires pour la présente notice biographique. Je suis heureux de lui en exprimer ici ma vive reconnaissance.

Digitized by Google

Nommerai-je M. le recteur Zeller, M. le doyen E. des Essarts, le regretté professeur Baron, MM. Ehrhard, Hauser, Desdevises du Dezert, Audollent, Bréhier, de la Faculté des Lettres; M. Glangeaud, le savant maître de géologie et de minéralogie de notre Faculté des Sciences, M. Laude, qui dirige avec tant de compétence les bibliothèques de la ville et de l'Université; M. Rouchon, le distingué archiviste du département du Puy-de-Dôme, etc.... ?

Lorsque fut créée la Société des Amis de l'Université de Clermont, M. Vernière se trouva tout naturellement parmi ses fondateurs et prit à son organisation une part active.

Il fut choisi, par la nouvelle Société, comme secrétaire général et comme président du comité de rédaction, et nul mieux que lui n'était qualifié pour remplir ces délicates et laborieuses fonctions !

En même temps, sur la proposition de M. le recteur Zeller, le ministère de l'Instruction publique le nommait son correspondant, et, en 1899, les modestes violettes académiques vinrent fleurir sa boutonnière et récompenser son zèle et les services qu'il avait rendus aux lettres et aux sciences.

Mais la santé de Mme Vernière s'accommodait mal du climat de Clermont ; lui-même commençait à ressentir les atteintes de l'âge et le besoin d'un repos relatif. Ces raisons le déterminèrent à se retirer, en 1899, à Ménétrol, aux portes de Riom, où résidaient ses enfants.

Ce fut l'ermitage du savant.

Au milieu de ses livres rares, de ses collections, il aimait à recevoir de nombreux visiteurs.

Dans cette retraite paisible, il se prit à travailler de plus belle !

En 1898, il avait publié « L'itinéraire des rois de France et des papes dans l'Auvergne et le Velay ».

En 1899, parurent « Les voyageurs et les naturalistes dans l'Auvergne et dans le Velay ».

Digitized by Google

C'est à cet ouvrage que je dus le privilège d'entrer en relations avec M. Vernière ; j'eus la bonne fortune de pouvoir mettre à sa disposition la correspondance de mon oncle, le professeur Henri Lecoq, avec les nombreux naturalistes français et étrangers qui visitèrent l'Auvergne de 1827 à 1871.

De 1901 datent « Les botanistes dans l'Auvergne et le Velay » et « Le guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue dans le Puy-de-Dôme et à Vichy », publié en collaboration avec MM. Boule, Glangeaud et Rouchon, et dans lequel M. Vernière est l'auteur des chapitres : VI (Anthropologie), IX (l'Homme actuel), X (Agriculture), XII (Commerce et Industrie), et XIII (Administration) ; enfin, les Tables de l'Académie de Clermont.

Je n'ai cité, au cours de cette notice, que les œuvres principales de M. Vernière. Le lecteur trouvera plus loin une liste plus détaillée de ses écrits.

Travailleur acharné, véritable bénédictin laïque, à l'affût de tout ce qui se publiait sur sa chère Auvergne, il n'a jamais cessé de réunir des dossiers, d'annoter les publications parues, d'accumuler des matériaux.

Il a laissé, en préparation, de nombreux travaux parmi lesquels il convient de citer :

Les livres liturgiques de l'Auvergne et du Velay.

La bibliographie et les biographies des Bénédictins de l'Auvergne.

Une étude sur le naturaliste Delarbre.

Une autre étude sur le savant Ramond, qui fut préfet du Puy-de-Dôme au commencement du siècle dernier.

Les géologues et les minéralogistes en Auvergne.

Une étude sur les vierges, et en particulier les vierges romanes des églises d'Auvergne.

Les Bénédictins de Saint-Alyre.

Un essai de Folke-Lore auvergnat.

Une étude sur Saint-Germain-Lembron.

Vincent Cigault et ses ouvrages.

Digitized by Google

Membre correspondant d'un grand nombre de Sociétés savantes, notamment de l'Académie de Lyon, de la Société de la Haute-Auvergne, de la Société archéologique de France, de la Société d'Histoire de France et de plusieurs Sociétés du Midi, pendant plusieurs années, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, il entretenait avec une foule d'érudits français et étrangers des relations épistolaires d'autant plus actives que chacun, connaissant son inépuisable obligeance et sachant qu'il était pour tout ce qui touche à l'Auvergne, une véritable encyclopédie vivante, le mettait volontiers à contribution pour des renseignements de toutes sortes.

Aussi sa perte. cruellement ressentie dans sa province natale, n'est-elle point passée inaperçue dans le reste du monde savant.

Il me serait bien difficile de nommer ici tous les correspondants avec qui M. Vernière échangea des lettres et des idées. Au hasard, je citerai : MM. de Lasteyrie, Francisque Mège, le docteur Pommerol, l'abbé Clerval (de Chartres) ; le P. Ingold, Fr. Boyer, M. Boule (du Muséum); le comte de Dienne, Vacher (président de l'Académie de Lyon); l'abbé Saint-Fort-Rondelon, Franck Brentano, Paul Leblanc, Glangeaud, Jacotin (archiviste de la Haute-Loire); Ed. André (archiviste de l'Ardèche); Hauser, Ehrhard, Lauby, Henry Doniol, le comte Léon de Poncy, Figuière (de l'Intermédiaire des Chercheurs), Grand-Carteret, le docteur Gillot (de Rouen), Paul Lacroix (du Muséum), Mgr Bourret, l'abbé Vialette (de Rodez), Louis Guibert (de Tulle), E. Bouchard (de Moulins), L. Bréhier, J. Bayssac (de Lyon)..... j'en passe.... et des meilleurs!

J'ajouterai seulement que cette volumineuse correspondance, classée dans un ordre parfait et sur laquelle il m'a été permis de jeter les yeux, constitue un ensemble précieux de documents qui viennent s'ajouter aux matériaux réunis de longue main par M. Vernière, à ces œuvres en

Digitized by Google

préparation qu'il comptait mettre au point et publier au cours de sa laborieuse vieillesse.

Car c'est en pleine activité intellectuelle que la mort est venue, non pas le surprendre : « La mort, a dit le poète, ne surprend point le sage.... », et M. Vernière était un sage, mais le frapper au champ d'honneur du savant, à sa table de travail et la plume à la main!

Et maintenant, sa tâche interrompue sera-t-elle reprise et achevée? Les travaux qu'il a ébauchés verront-ils le jour?

L'entreprise à vrai dire est moins facile qu'on ne pourrait le croire, car M. Vernière, doué d'une mémoire prodigieuse, comptait beaucoup sur cette mémoire, et souvent une courte note, une simple fiche lui suffisaient comme point de repère, pour tout un long chapitre.

Toutefois, nous voulons espérer que son gendre, si bien préparé aux difficultés de ce travail par ses études de prédilection et par sa longue collaboration avec son beau-père, saura faire profiter le monde savant de recherches et d'études qu'il serait infiniment regrettable de voir perdues pour toujours.

Quel que soit, d'ailleurs, le sort réservé à l'œuvre posthume de M. Vernière, il laissera à tous ceux de ses contemporains qui ont eu le privilège de le connaître, le souvenir d'une nature loyale, sympathique et bonne.

On ne saurait oublier cette physionomie souriante et aimable, ce causeur à l'esprit si fin, à la mémoire si prodigieusement meublée, qui, toujours prêt à défendre avec énergie les idées qu'il croyait justes, était en même temps plein de déférence pour les opinions d'autrui et avec qui la discussion ne cessait jamais d'être courtoise, intéressante, profitable.

Antoine Vernière comptera certainement parmi les savants qui, par leurs écrits comme par leur amour passionné de la petite Patrie, ont le mieux mérité de vivre, justement honorés, dans la mémoire de tous ceux qui s'intéressent à notre beau pays d'Auvergne.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

—

Je n'ai point la prétention de dresser ici une liste absolument complète des écrits de M. Antoine VERNIÈRE, d'autant plus que ce travail bibliographique doit être entrepris prochainement par un écrivain infiniment plus compétent que je ne puis l'être en pareille matière.

J'espère, toutefois, n'avoir omis aucun ouvrage important dans cette nomenclature qui donnera une idée de l'œuvre considérable de notre regretté collègue.

1863. A. VERNIÈRE. — Thèses pour la licence en droit, Faculté de Paris 1863. — Droit romain : *de conditione furtiva* ; droit français : des engagements qui se forment sans convention. (40 pages). — *Paris. Noblet.* 1863.

1882. A. VERNIÈRE. — Note sur le premier livre connu, imprimé à Clermont en 1523 (plaquette, 18 pages). — *Le Puy. L. et R. Marchessou*, avril 1882.

1882. A. VERNIÈRE. — Courses de Mandrin, en 1754 (Extrait du Moniteur de Brioude [plaquette, 27 pages]. *Brioude. Watel et Allezard*, 1882.

1884. A. VERNIÈRE. — Un voyageur en Auvergne, au XVIIe siècle (Extrait de l'*Ulysses Belgico-Gallicus* d'Abraham Gœlnitz. Traduit et annoté par M. Vernière.) — *Clermont-Ferrand. Mont-Louis*, 1884.

1886. A. VERNIÈRE. — Journal de Voyage de dom Jacques Boyer, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur 1710-1714 (1 vol., 540 pages). — *Clermont-Ferrand. Thibaud*, 1886.

1886. A. VERNIÈRE. — Les officiers des élections du Limousin et de la Marche (Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze) [plaquette, 28 pages]. — *Tulle. Crauffon*, 1886.

1886. A. VERNIÈRE. — Itinéraire des processions dans la ville de Clermont à la fin du XVe siècle [plaquette, 12 pages]. — *Clermont. M. Bellet et fils*, 1886.

1888. A. VERNIÈRE. — Les peintures murales de l'église Saint-Julien de Brioude (Extrait du Moniteur de Brioude, janvier 1888) [plaquette, 24 pages]. — *Brioude. Watel et Allezard*, 1888.

1890. A. VERNIÈRE. — Voyage d'Alain Desprez, recteur de Saint-Julien de Vouvantes, à Brioude, 1710 (plaquette, 43 pages). — *Brioude. A. Watel*, 1890.

1890. A. VERNIÈRE. — Courses de Mandrin dans l'Auvergne, le Velay et le Forez, en 1754 (Extrait de la Revue d'Auvergne, 1889) [brochure, 98 pages]. — *Clermont. Mont-Louis*, 1890.

1892. A. VERNIÈRE. — Les Evêques auxiliaires, en Auvergne et en Velay antérieurement au XVIIIe siècle (Bulletin de l'Académie, 1892) [plaquette, 36 pages.] — *Clermont. M. Bellet et fils*, 1872.

Digitized by Google

1892. A. VERNIÈRE. — Le Président Jean Savaron, érudit, curieux, collectionneur, et ses rapports avec les savants de son temps (brochure in-8°, 100 pages). — *Clermont. M. Bellet et fils*, 1892.

1894, A. VERNIÈRE. — Histoire d'Auvergne, par le chanoine Pierre Audigier (Extrait des Mémoires de l'Académie de Clermont) [1 vol.]. — *Clermont. L. Bellet*, 1894.

1894. A. VERNIÈRE. — Notice sur l'abbé Chaix de Lavarenne, curé archiprêtre de la Cathédrale, membre titulaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand (Extrait du Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne), [plaquette 14 pages]. — *Clermont. L. Bellet*, 1894.

1898. A. VERNIÈRE. — Itinéraire des rois de France et des Papes dans l'Auvergne et le Velay (Extrait du bulletin de la Société des anciens élèves du pensionnat des frères de Clermont-Ferrand, n° 37), [plaquette, 28 pages]. — *Clermont. Mallecal*, 1898.

1898. A. VERNIÈRE. — Note sur les fouilles préhistoriques opérées dans un abri sous roche, près Saint-Arcons d'Allier (Haute-Loire). (Bulletin monumental de la Société française d'Archéologie, 63e vol., pages 78 et suivantes). — *Paris. Alph. Picard et fils.* — *Caen. Henri Delesques*, 1898.

1899. Marcelin BOULE et A. VERNIÈRE. — L'abri sous roche du Rond, près St-Arcons d'Allier (Haute-Loire). (Extrait de l'Anthropologie, t. X., pages 385 à 396), [plaquette, 16 pages]. — *Paris. Masson et Cie*, 1899.

1900. G. MAUPIN et A. VERNIÈRE. — Théorie Mathématique du jeu appelé le tirage aux couteaux, par Georges Maupin, membre de la Société Mathématique de France, professeur au collège d'Issoire, avec une notice historique par A. Vernière (Extrait de la Revue d'Auvergne, 1900), [plaquette, 16 pages]. — *Clermont. Mont-Louis*, 1900.

1900. A. VERNIÈRE. — Les voyageurs et les naturalistes dans l'Auvergne et dans le Velay (Extrait de la Revue d'Auvergne, 1899-1900), [brochure, 121 pages]. — *Clermont. Mont-Louis*, 1900.

1900. A. VERNIÈRE. — Cours d'art roman Auvergnat, professé à l'Université de Clermont (faculté des lettres), par M. Chardon du Ranquet, 1898-1899, résumé par M. A. Vernière, (brochure, 15 pages). — *Clermont. Mont-Louis*, 1900.

1901. A. VERNIÈRE. — Les botanistes dans l'Auvergne et le Velay. (Extrait du bulletin de la Société des anciens élèves du pensionnat des frères de Clermont, n° 41), [plaquette, 48 pages]. — *Clermont. Mallecal*, 1901.

1901. BOULE, GLANGEAUD, ROUCHON et A. VERNIÈRE. — Le Puy-de-Dôme et Vichy, guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue (un volume in-8°). — *Paris. Masson*, 1901.

1901. A. VERNIÈRE. — Note sur les environs de Vichy et sur la découverte des volcans éteints de l'Auvergne, d'après un manuscrit autographe de Guettard, 1751 (Extrait de la revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France. Janvier 1901), [plaquette, 10 pages]. — *Moulins. Et. Auclaire*, 1901.

1902. A. VERNIÈRE. — Notice sur François Pommerol, docteur en médecine (Extrait de la Revue d'Auvergne. Janvier-février 1902), [plaquette, 12 pages]. — *Clermont. Mont-Louis*, 1902.

Digitized by Google

1904. A. VERNIÈRE.— François Boyer (plaquette, 7 pages).— *Aurillac. Bancharel*, 1904.

1905. A. VERNIÈRE. — Francisque Mège, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont (Extrait du bulletin de l'Académie, 1905), [plaquette, 16 pages]. — *Clermont. L. Bellet*, 1905.

1905. A. VERNIÈRE. — L'âge de pierre dans la vallée du Haut-Allier (Extrait du compte rendu du LXXIe congrès archéologique de France, tenu en 1904, au Puy), [plaquette, 14 pages]. — *Caen. H. Delesques*, 1905.

1906. A. VERNIÈRE. — Le Velay et ses anciennes limites (Auvergne et Forez). [Extrait de l'Auvergne historique, littéraire et artistique]. — *Riom. U. Jouvet*, 1906.

1907. A. VERNIÈRE. — Henri Lecoq, notice biographique lue à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, dans sa séance publique du 23 décembre 1906 (Extrait du bulletin de l'Académie, 1907), [plaquette, 40 pages]. — *Clermont. L. Bellet*, 1907.

Non daté. A. VERNIÈRE. — Pierre d'Albo, coadjuteur (1580-1630) de Thomas et de Guillaume de Prat, évêques de Clermont (Extrait de la Revue de la Haute-Auvergne), [plaquette, 8 pages].— *Aurillac. Bancharel.*

Non daté. A. VERNIÈRE. — Une promenade à Villeneuve-Lembron (plaquette, 8 pages.) — *Clermont. Malleval.*

Non daté. A. VERNIÈRE.— Don de reliques de saint Julien, fait par le noble chapitre de Brioude à l'église de Luyères en Champagne, 30 mai 1660, (plaquette, 6 pages).

Non daté. A. VERNIÈRE. — Poésies latines, composées à l'Ecole de Brioude, au Xe siècle (plaquette, 10 pages). — *Clermont. Mont-Louis.*

HENRI LECOQ.

Digitized by Google

L'EXPOSITION

DE

L'UNION ARTISTIQUE D'AUVERGNE

Le 14 juillet dernier, fut inaugurée, salle Gaillard, en présence de M. le Préfet du Puy-de-Dôme et de M. le Maire de Clermont-Ferrand, la deuxième Exposition de l'*Union artistique d'Auvergne*. On sait avec quel zèle éclairé cette Société, présidée actuellement par M. Gendraud, et qui groupe presque tous les peintres, sculpteurs et décorateurs de notre région, tâche à faire mentir l'opinion trop accréditée, d'après laquelle l'Auvergne serait un terrain défavorable aux Beaux-Arts. Cette deuxième Exposition est une juste récompense de ses efforts : car elle est en progrès certain sur la première, aussi bien quant à la qualité des œuvres, qu'en ce qui concerne le nombre et l'importance des envois. On peut dire que, cette fois, toutes les forces artistiques de l'Auvergne ont donné, et les abstentions se peuvent compter. Non seulement les maîtres étrangers à notre pays et qui s'y rattachent seulement par l'origine ou quelque autre lien, ont concouru à cette manifestation par des envois plus nombreux et intéressants qu'en 1905; non seulement les artistes clermontois, dont la renommée est ancienne, ont tenu à la consacrer par de nouveaux et brillants exemples de leur talent ; mais encore nombre de « jeunes » se sont révélés, dont les tentatives originales annoncent, à n'en point douter,

Digitized by Google

une école d'art à la fois inspirée des conceptions modernes et du génie propre de notre race. Que ce caractère *auvergnat* se dégage des sujets traités ou du tempérament des auteurs, il constitue l'intérêt spécial de l'Exposition, ce qui, en elle, doit toucher l'esprit régionaliste de nos lecteurs. Par là, cette manifestation de l'Union artistique devient une étape dans l'histoire de la pensée auvergnate, et l'on en peut tirer l'augure que le pays où prit racine l'admirable musique de Chabrier, ne restera pas non plus stérile en fait d'arts plastiques.

* * *

Beaucoup de travaux d'après nature, paysages ou portraits ; peu ou point de compositions d'école ; voilà ce qui frappe dans l'ensemble de l'Exposition, et ce qui, à notre avis, en fait le mérite. Les « hôtes » mêmes de la Société, ceux qui lui ont envoyé des œuvres, quoique n'ayant pas leur champ d'activité dans la région, sont pour la plupart, cette année, des portraitistes ou des paysagistes ; et, qui plus est, ils nous ont donné surtout des œuvres inspirées par l'Auvergne. — Ainsi, l'illustre paysagiste *Beauverie* est représenté par une vaste toile « La cheire de Randanne », site désolé, qui est le type même de l'Auvergne, sous son aspect le plus tragique ; il expose encore, dans une note moins rude, une « Vallée du Mont-Dore » et un « Lignon à Poncin », paysages exquisement enveloppés d'air et de lumière. — De son côté, le virtuose qu'est *M. Garino* (de Nice) nous donne une vue des « Bords de la Sioule » et une « Heure chaude, en Auvergne » où triomphent la richesse de son coloris, la puissance de sa touche ; d'ailleurs, M. Garino traite tous les genres avec une égale maëstria, et on ne sait lequel on doit le plus admirer, du portraitiste de « Madame Garino », du paysagiste de « l'Eventail oublié », ou du peintre animalier de « Triste Destinée ». — *M. Alluaud* (de Limoges) est peut-être celui des exposants dont les œuvres

Digitized by Google

réunissent au plus haut point la franchise d'impression et la perfection technique : ses deux vues de la Creuse, dans une tonalité violente, mais d'une composition très sûre, sont l'expression puissante d'une des régions les plus curieuses du Centre. — Le Velay est bien représenté par l'envoi de *M. Chaléyé :* une dentelle du Puy, et trois gouaches, dont l'une évoque le célèbre chef-lieu de la Haute-Loire sous son aspect fantastique. — *M. Chaumard* (de Bourges), avec son « Enluminure pour Lohengrin » et ses études de bébés en deux crayons ; *Mlle Bovier-Lapierre* (de Lyon), avec son « Vieux Mendiant » ; *M. Gelly* (de Vichy), avec ses aquarelles d'un art robuste et sincère ; *MM. Dalmas* et *Lafarge* (de Mauriac), avec leurs paysages aux horizons nacrés, apportent également un précieux appoint à l'Exposition. — Il faut encore citer le nom bien connu de *M. Petit-Gérard,* dont les peintures militaires sont adroites et spirituelles, et celui de *M. Benoît-Lévy*, représenté par deux sujets hollandais d'une couleur savoureuse. — *M. Joly*, préfet du Puy-de-Dôme, qui a bien voulu prêter ces deux toiles remarquables, expose aussi une œuvre personnelle « Petite ferme en Gascogne », dont la facture habile et le sentiment délicat ont conquis tous les suffrages.

* * *

Saluons les noms de deux disparus, représentés à l'Exposition par quelques-unes de leurs œuvres caractéristiques : le maître animalier *Coulaud*, dont la mort prématurée fit un vide si sensible parmi les artistes dont se glorifie l'Auvergne ; et le regretté Directeur de notre Ecole des Beaux-Arts, *M. Raynaud.*

* * *

Les peintres clermontois les plus notoires se rencontrent tous, cette année, à l'Exposition, où leurs envois rivalisent de mérites, *M. Viennet,* dans son « Jardin de la rue Dal-

Digitized by Google

let » et dans ses trois petits paysages, est toujours le maître à la fois si érudit et si spontané, aux exemples et à l'enseignement duquel nos jeunes artistes doivent une bonne part de leurs qualités. — *M. Bonneton* atteste une fois de plus l'habileté de son pinceau et la finesse de sa vision dans son « Chemin du Calvaire », et surtout dans son « Pont-du-Château avant le lever du soleil ». — *M. Granet*, par son importante suite de paysages et de portraits, trouvera auprès du public le succès habituel que lui valent son art sincère et son dessin scrupuleusement exact. — *M. Gendraud*, Président de la Société, ne se contente pas d'être un photographe à qui nul secret de son métier n'est inconnu ; il se révèle en outre, dans une série de toiles où il a représenté lui-même et sa famille, un excellent peintre de portraits, à la touche délicate, au coloris harmonieux et frais. — *M. Retru* nous donne une « Mort de Sapho » d'une conception simple et poignante, et deux paysages dont les recherches de couleur sont bien savoureuses. — L'aquarelliste *Jaffeux* (de Clermont), dont le style exerce tant de séduction auprès du public, expose plusieurs « Sous-Bois » et « Chemin Creux », qui sont des exemples très réussis de sa virtuosité. — *Mme Michaud*, bien connue pour ses peintures de fleurs à l'aquarelle, dans une manière vigoureuse et large, nous donne des « Mimosas », des « Roses », des « Pavots » et des « Fruits », du plus brillant effet.

* * *

Quant à l'art dont nous parlions au début, et qui serait à la fois novateur et marqué au coin du génie auvergnat, il se manifeste surtout dans les œuvres d'un groupe de « jeunes » dont les recherches ardentes décèlent des artistes de tempérament. — Parmi ceux-ci, *M. Abonnel* se place en vedette avec son puissant « Portrait du Docteur Chambige », œuvre sobre et précise, d'une observation aiguë, qui fut très remarquée au Salon de 1906, et ne l'est pas

Digitized by Google

moins ici, naturellement. — Comme pendant, il faut citer le beau « Portrait de Guyot-Dessaigne », par *M. Costilhes*, auteur également d'un paysage exquisement mélancolique. — *M. Maurie*, dans ses six gouaches ou aquarelles, notamment dans sa lumineuse « Sortie de Messe », s'affirme comme un artiste vraiment « doué », au sens complet du mot : mouvement, couleur, esprit, sentiment de la grâce et de la force, il réunit tout dans ses vivantes évocations, qui sont d'un « visionnaire ». — L'envoi de *M. Busset* a été une des surprises sensationnelles de l'Exposition ; rarement on avait vu, à Clermont, labeur artistique aussi considérable, et jamais, peut-être, parti pris aussi délibéré de s'en tenir à l'essentiel du paysage : je veux dire ses grandes lignes, sa couleur et son atmosphère. — A ce point de vue, les peintures de montagne de M. Busset sont plus qu'intéressantes, soit qu'il s'agisse de ses féeriques tableaux des Alpes, soit de ses dramatiques vues des Dômes ; quant à ses pastels d'intérieurs auvergnats, ils se recommandent non seulement par leur technique accomplie, mais encore par l'intuition qui s'y manifeste des caractères de notre race. — C'est encore un art bien foncièrement original qui se révèle à travers les compositions florales et les études de paysages stylisés de *M. Labbe ;* voyez son paravent des « Genêts en Fleurs », par exemple : quelle observation minutieuse de la nature, et en même temps quel tact à ne retenir d'elle que ce qui a ligne et couleur décoratives ! — En sculpture, *M. Vaury* expose des œuvres de la plus grande allure ; à l'aisance du métier, à la vigueur et l'élégance de la construction, on y sent déjà le maître ; soit dans ses bustes si largement traités et d'une vie intense, soit dans ses compositions d'une fantaisie tantôt véhémente (« Quasimodo » et « Triboulet »), tantôt suave (voyez la « Statuette en Cire »), il s'affirme comme un de ceux sur qui l'art auvergnat peut fonder le plus d'espoirs ; et de même qu'Abonnel en peinture, il semble, par son tempérament, tout indiqué

Digitized by Google

pour nous donner, en sculpture, l'image fidèle de nos compatriotes illustres. — Au sculpteur *Mabru*, en revanche, semble échoir la tâche de nous donner un art décoratif local ; sa cheminée symbolique « La Veillée d'Auvergne » en est la promesse ; c'est non seulement le projet fort bien venu d'une originale pièce monumentale, mais encore un véritable poème de la vie agreste dans nos montagnes. — On doit encore des tentatives bien personnelles à *MM. Garmy*, *Jean Chalut*, *Guittard fils*, *Bezacier*, *Georges Lavie*, etc.

* * *

Il serait trop long de citer ici les nombreux envois d'amateurs, dont une bonne partie égale, sinon en perfection technique, du moins en intérêt, les œuvres de maints professionnels. Cependant, on ne peut passer sous silence les tableaux de *M. de Châteauneuf*, d'un métier très poussé (son beau « Portrait » par exemple, et son curieux « Effet de Nuit »), — ni ceux de *M. de Sereys*, de plus en plus captivant dans ses études d'intérieurs éclairés à la lampe, et non moins prestigieux dans ses peintures de fleurs, dans son « Paysage d'Hiver » au pastel. Signalons encore les envois de *MM. Barrière*, *Tisseyre*, *abbé Boudal*, de *Mlle Rouchon*, etc.

* * *

Arrivons enfin à une partie de l'Exposition qui ne sera pas la moins goûtée du public : celle des arts décoratifs et appliqués. — En peinture décorative, on remarque l'harmonieux panneau de *M. Guittard*, dont les qualités de paysagiste apparaissent également dans un « Sous-Bois » traité avec ampleur ; et la grande toile de *M. Fabre*, représentant un « Cortège de Noces au Moyen Age », vaste composition d'une poésie savoureuse, rappelant par les tons et l'allure certaines tapisseries anciennes, et où tout révèle le praticien éprouvé et l'homme de goût.

Digitized by Google

Dans la sculpture décorative, *M. Gourgouillon* se signale par d'excellents morceaux, d'une technique habile. La sculpture d'ameublement est hautement représentée par les sièges, imités de l'ancien, dus à *M. Charles*. Le coffret du graveur *Larroche* est une œuvre très remarquable, de conception et d'exécution. Les émaux et vitraux de *M. Baratte* sont des modèles du genre ; quant aux ferronneries de *MM. J.-B. Bernardin*, *Auguste Bernardin*, *Emile Rioux*, complexes, délicates ou puissantes, elles font l'étonnement et l'admiration du public.

***

Tout cela, en somme, toute cette Exposition où le génie artistique de l'Auvergne a donné peut-être son plus grand effort jusqu'à ce jour, mérite du public clermontois l'attention qui est due à chaque tentative intelligente et sincère en vue de la bienfaisante Décentralisation.

J.-J. DESAYMARD.

Digitized by Google

ORAGES DE L'ANNÉE 1906

DANS LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Par J.-R. PLUMANDON

Météorologiste à l'Observatoire du Puy de Dôme

Durant l'année 1906, les orages ont été observés dans 32 localités du département du Puy-de-Dôme. Les observateurs dont la collaboration est absolument gratuite et bénévole, sont ordinairement des instituteurs, et quelquefois des propriétaires qui comprennent tout l'intérêt que l'agriculture doit porter aux études météorologiques.

Nous avons reçu 344 bulletins d'observations qui nous ont permis de constater qu'il n'y a eu, en 1906, que 33 journées plus ou moins orageuses. Ce nombre est considérablement inférieur à celui d'une année normale qui est de 59. Comme, d'autre part, pour 21 de ces journées, les orages n'ont atteint au plus que 3 ou 4 de nos stations, et qu'il n'y en a eu que 5 pour lesquelles le nombre des stations atteintes s'est élevé à 15 ou 20, on en conclura que la diminution de l'activité orageuse, qui a commencé en 1900, s'est encore davantage accentuée en 1906.

Répartition des journées orageuses dans le cours de l'année. — On en a observé 1 en mars, 3 en avril, 5 en mai, 2 en juin, 9 en juillet, 7 en août, 3 en septembre, 1 en octobre, 1 en novembre, et 1 en décembre. En les rapportant à la marche annuelle de la Terre autour du Soleil, on en trouve 9 avant le solstice d'été, et 24 après, ou bien encore 8 au printemps, 21 en été, 3 en automne, et 1 en hiver.

Répartition suivant les heures du jour. — Durant la période diurne de 24 heures, les orages ont débuté 2 fois

Digitized by Google

la nuit et 31 fois le jour, 3 fois avant 9 heures du matin, et 30 fois après, ou bien encore 8 fois le matin et 25 fois le soir. L'influence de la marche diurne du Soleil, ou plutôt de la rotation de la Terre sur elle-même par rapport au Soleil, se trouve ainsi mise en évidence.

Répartition suivant les hauteurs barométriques. — Sur les 33 journées d'orages, il y en a eu 19 qui sont survenues pendant que le baromètre indiquait une pression inférieure à la pression normale, 760 millimètres, et 14 se sont produites par une pression plus forte que cette pression normale. Dans ces dernières, il s'en est trouvé 4 qui ont fourni une pression supérieure à 763 millimètres, et l'une d'elles, le 14 avril, a même donné, comme hauteur barométrique minima, la valeur $767^{mm}8$, absolument extraordinaire pour une journée orageuse.

D'autre part, 22 journées orageuses ont coïncidé avec une répartition uniforme des pressions dans notre région et même dans une grande partie de la France. Comme nous l'avons dit bien souvent, c'est la condition la plus favorable à la production des orages.

Durée des orages. — La durée des orages dans une localité déterminée peut se réduire, pour certains cas, à quelques minutes. Mais elle est ordinairement beaucoup plus longue, et atteint souvent plusieurs heures. Pendant l'année 1906, nos correspondants nous ont transmis 155 observations, constatant la durée des orages dans leurs localités. Ces observations peuvent être groupées de la manière suivante :

Orages ayant duré :

De 0 à 15 minutes.	De 15 à 30 minutes.	De 30 à 45 minutes.	De 45 à 60 minutes.
5	20	12	17
De 1 h. à 2 h.	**De 2 h. à 3 h.**	**De 3 h. à 4 h.**	**De 4 h. à 5 h.**
57	22	7	7
	De 5 h. à 6 h.	**Plus de 6 h.**	
	6	2	

Si l'on considère, non plus la durée de l'orage dans une

Digitized by Google

localité, mais le temps pendant lequel les orages ont persisté sur un point ou sur un autre du Département, pour chacune des 33 journées orageuses de l'année, on trouve :

Orages ayant duré :

De 0 à 1 h.	De 1 h. à 2 h.	De 2 h. à 3 h.	De 3 h. à 4 h.	De 4 h. à 5 h.
10	5	3	3	3

De 5 h. à 6 h.	Plus de 6 h.
1	8

Durée des pluies orageuses. — Pour la durée des pluies orageuses dans chaque localité, nous avons eu 118 observations qui se décomposent ainsi :

33	ont duré de 0 à 15 minutes.		8	ont duré de 1 h. à 2 h.	
31	—	de 15 à 30 —	5	—	de 2 h. à 3 h.
12	—	de 30 à 45 —	7	—	de 3 h. à 4 h.
17	—	de 45 à 60 —	4	—	de 4 h. à 5 h.
			1	—	de 5 h. à 6 h.

Durée des chutes de grêle. — Il n'y a eu qu'une vingtaine d'observations de chutes de grêle, et nos correspondants nous ont communiqué les durées de 15 d'entre elles : ces durées ne dépassent pas 5 minutes.

Orages à neige. — Deux orages seulement ont été accompagnés de chutes de neige : à Moissat, le 19 mars, et à Orcines, le 14 décembre.

Chutes de foudre. — Les chutes de foudre qui nous ont été signalées sont au nombre de 14. Pendant le tardif et violent orage du 5 octobre, l'une d'elles a tué une personne en rase campagne dans la commune de Gelles.

Directions suivies par les orages. — Les 344 bulletins d'orages que nous avons reçus contenaient 158 observations de *direction* qui se répartissent ainsi :

Du SE au NW.....	11	Du NW au SE.....	14
Du S au N.....	20	Du N au S.....	6
Du SW au NE.....	57	Du NE au SW.....	3
De l'W à l'E.....	47	De l'E à l'W..... ...	3

On remarquera la prédominance considérable (124 sur 158) des orages qui ont suivi une direction comprise entre

Digitized by Google

les orientations Sud-Nord et Ouest-Est. C'est ce que l'on constate ordinairement.

Remarques générales. — Les considérations que nous venons d'exposer montrent que la faiblesse de l'activité orageuse, en 1906, bien que l'on ait subi une très vive radiation solaire et des chaleurs excessives, n'est pas seulement indiquée par la moindre fréquence des orages. Elle est aussi mise en relief par une réduction de l'intensité et du développement de ces orages, par leur courte durée, par le peu d'abondance de la plupart des averses, par la diminution des coups de foudre et par la suppression presque complète des chutes de grêle.

Ce sont des résultats qu'il faut attribuer à la répartition des pressions atmosphériques dont l'influence s'est rarement fait sentir d'une façon si caractérisée et si spéciale. L'examen des cartes barométriques quotidiennes du Bureau central météorologique montre en effet l'existence, anormale par sa persistance presque constante, d'une aire de basses pressions sur la Méditerranée. Il en est résulté la prédominance tout à fait exceptionnelle au moins sous le rapport de la durée, des vents secs du Nord-Est, du Nord et du Nord-Ouest, sur les vents humides du Sud-Ouest, du Sud et du Sud-Est, surtout pendant les mois de juin et de septembre. De là une grande sécheresse de l'air, un beau temps général, et par suite, pour la production des orages, la suppression ou la réduction des chances favorables qu'un excès de chaleur comporte presque toujours.

Le tableau ci-contre permet d'ailleurs d'apprécier l'importance de chacun des orages de l'année 1906, dont on trouvera ensuite une courte monographie.

Digitized by Google

Orages de l'année 1906 dans le département du Puy-de-Dôme.

JOURS D'ORAGES	DURÉE DES ORAGES	Nombre des Stations atteintes par les orages.	NOMBRE DE STATIONS OU ONT ÉTÉ SIGNALÉS									
			des chutes de grêle		de la pluie avec dégâts.	du vent avec dégâts.	des chutes de foudre avec					
			avec dégâts	sans dégâts.			personnes tuées.	personnes blessées.	animaux tués.	maisons incendiées.	arbres foudroyés.	dégâts divers.
19 Mars.	De 1 h. à 1 h. 45 soir.	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
10 Avril.	De 2 h. 15 à 8 h. 40 soir.	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
14 —	De 1 h. 15 à 2 h. 25 soir.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
29 —	De 2 h. 50 à 3 h. 15 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1 Mai.	De 3 h. à 4 h. soir.	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7 —	De 2 h. 30 à 6 h. 50 soir.	7	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10 —	De 5 h. 30 à 10 h. 30 soir.	3	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»
11 —	De 2 h. 15 à 4 h. soir.	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
12 —	De 2 h. 20 à 5 h. 50 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
27 Juin.	De 4 h. 45 à 6 h. soir.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
28 —	De 5 h. 30 à 9 h. 25 soir.	15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4 Juillet.	De 1 à 2 h. m. et 5 à 5 h. 50 s.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18 —	De 5 h. à 7 h. 20 soir.	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
19 —	De 2 h. à 4 h. soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
23 —	De 11 h. 40 matin à 8 h. soir.	22	»	»	»	»	»	»	»	1	2	1
24 —	De 4 h. à 4 h. 30 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
26 —	De 1 h. 40 à 8 h. 50 soir.	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
27 —	De 1 à 2 h. s. et 11 h. 50 à m. 15	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
30 —	De 4 h. 30 à 8 h. 10 soir.	6	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2
31 —	De 11 h. 50 mat. à 10 h. 15 s.	14	»	2	»	»	»	»	»	»	1	»
1 Août.	De 2 h. 55 à 3 h. 20 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3 —	De 10 h. 40 mat. à 1 h. 30 soir.	4	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
4 —	De 1 h. 20 à 1 h. 50 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9 —	De 3 h. à 3 h. 50 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
12 —	De 7 h. 30 à 8 h. 30 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

JOURS D'ORAGES	DURÉE DES ORAGES	Nombre de Stations atteintes par les orages.	NOMBRE DE STATIONS OU ONT ÉTÉ SIGNALÉS									
			des chutes de grêle		de la pluie avec dégâts.	du vent avec dégâts.	des chutes de foudre avec					
			avec dégâts.	sans dégâts.			personnes tuées.	personnes blessées.	animaux tués.	maisons incendiées	arbres foudroyés.	dégâts divers.
14 Août.	De 11 h. 40 mat. à 9 h. 30 soir.	18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24 —	De 6 h. 30 à 9 h. matin.	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9 Septembre.	De minuit 30 à 7 h. 15 mat.	3	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
10 —	De minuit 45 à 4 h. 40 mat.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16 —	De 8 h. 50 à 9 h. soir.	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
5 Octobre.	De 11 h. 20 mat. à 7 h. soir.	18	»	4	»	»	1	»	»	1	1	1
6 Novembre.	De midi 15 à 8 h. 30 soir.	9	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»
14 Décembre.	De 6 h. à 6 h. 15 matin et de midi 30 à midi 45.	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux 43		172	2	18	1	»	1	»	1	3	4	5

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DES ORAGES

ORAGE DU 19 MARS. — *De 1 heure à 1 h. 45 du soir. — 1 station atteinte. — Centre de dépression (750^{mm}) en Suisse. — A Clermont : minimum barométrique : 752^{mm}3, à 3 heures du matin. — Température maxima : 15°8 à 2 heures du matin.*

Cet orage est observé à Moissat dans le canton de Vertaizon. Le tonnerre a été faible, mais vers une heure, il est tombé de gros grêlons de neige qui avaient la dimension des noisettes. Après l'orage il y a eu une chute de neige qui a duré toute la soirée et une partie de la nuit.

ORAGES DU 10 AVRIL. — *De 2 h. 15 à 8 h. 40 du soir. — 7 stations atteintes. — Pressions fortes, mais uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 764^{mm}9 à 2 heures du soir. — Température maxima : 22°0 à 1 h. 50 du soir.*

Disséminés dans diverses parties du département, les orages de cette journée n'ont pas eu grande intensité, excepté à Combronde, où le tonnerre a été assez fort. Les averses qui les ont accompagnés ont fait grand bien à la végétation.

ORAGES DU 14 AVRIL. — *De 1 h. 15 à 2 h. 25 du soir. — 3 stations atteintes. — Pressions assez fortes, un peu uniformes en France, avec minimum en Espagne. — A Clermont : minimum barométrique : 767^{mm}8 à midi. — Température maxima : 19°2 à 11 h. 25 du matin.*

Les trois stations qui signalent ces orages sont : Orcines, Clermont et Cournon. Les manifestations électriques ont été faibles, mais, dans la partie sud de la commune d'Orcines, la grêle est tombée en si grande abondance que les coteaux sont restés blanchis toute la soirée.

ORAGE DU 29 AVRIL. — *De 2 h. 50 à 3 h. 15 du soir. — 1 station atteinte. — Faibles pressions (745^{mm}) dans les Iles-Britanniques. — A Clermont : minimum barométrique : 751^{mm}4 à 2 heures du soir. — Température maxima : 12°7 à 1 h. 45 du soir.*

Cet orage qui marche du N.-W. au S.-E., et qui présentait les caractères d'une giboulée, a été observé à Thiers, où il n'a donné que quelques gouttes de pluie.

Digitized by Google

ORAGES DU 1er MAI. — *De 3 heures à 4 heures du soir. — 2 stations atteintes. — Centre de dépression (750mm) dans les Pays-Bas. — A Clermont : minimum barométrique : 753mm4 à minuit. — Température maxima : 12°8 à 1 h. 50 du soir.*

Ce sont encore de faibles orages, qui n'ont pas donné de pluie et qui ont été constatés à Ménétrol et à Beauregard-Vendon.

ORAGES DU 7 MAI. — *De 2 h. 30 à 4 h. 20 du soir. — 7 stations atteintes. — Centre de dépression (755mm) en Ecosse ; pressions uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 761mm5 à 7 heures du soir. — Température maxima : 21°6 à 3 h. 40 du soir.*

Disséminés dans le centre, le Sud-Est et le Nord-Est du département, ces orages ont encore été faibles, n'ont donné que de courtes averses, mais ils ont versé de la grêle, généralement grosse comme des noisettes, dans quatre stations : Saint-Georges-de-Mons, Châtelguyon, Saint-Bonnet-le-Bourg et Thiers. — A Saint-Bonnet-le-Bourg, cette grêle est d'abord tombée seule, très serrée, durant cinq ou six minutes, et fut suivie d'une averse de pluie qui dura une demi-heure. — A Thiers et à Châtelguyon, la vigne qui commençait à bourgeonner, a éprouvé quelques dommages.

ORAGES DU 10 MAI. — *De 5 h. 30 à 10 h. 30 du soir. — 3 stations atteintes. — Centre de dépression (755mm) en Bretagne. — A Clermont : minimum barométrique : 752mm6 à 5 heures soir. — Température maxima : 24°8 à 2 heures du soir.*

Ils se produisent dans le Nord-Ouest du département, à des heures très différentes. — A Gelles, l'orage est tout à fait ordinaire, tandis qu'à Servant et à Saint-Georges-de-Mons les éclairs et le tonnerre ont eu une intensité remarquable. Dans cette dernière localité, l'orage a été précédé par une tempête de Sud-Ouest qui a duré cinq minutes. A Servant, il y a eu deux orages : l'un, très faible, de 1 h. 10 à 1 h. 20; l'autre, beaucoup plus important, de 5 h. 30 à 10 h. 30 du soir. Durant cinq heures environ, il n'a cessé de tonner et de faire des éclairs. En même temps, il tombait une pluie torrentielle qui a causé des dégâts dans les terrains en pente et dans les champs récemment travaillés. La grêle, petite et de courte durée, a cependant endommagé les semis des jardins. De longtemps on n'avait vu, à Servant, un orage aussi violent.

ORAGES DU 11 MAI. — *De 2 h. 15 à 3 h. 35 du soir. — 3 stations atteintes. — Centre de dépression (745mm) en Irlande; pressions un peu uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 755mm1 à 6 heures du soir. — Température maxima : 18°7 à 1 h. 15 du soir.*

Ces sont des orages isolés qui marchent du S.-E. au N.-W. On les observe à Servant, où il tombe encore un peu de grêle, à Moissat et à Thiers.

Digitized by Google

ORAGE DU 12 MAI. — *De 2 h. 20 à 5 h. 50 du soir. — 1 station atteinte. — Basses pressions (755mm) au large de nos côtes de l'Océan. — A Clermont : minimum barométrique : 756mm1 à 2 heures du soir. — Température maxima : 23°8 à 1 h. 30 du soir.*

A Thiers, entre 2 h. 20 et 5 h. 50, il a passé plusieurs nuées orageuses marchant du Sud au Nord, et vers trois heures au sud de Thiers, un autre orage s'est déplacé de l'E. à l'W. — Le tonnerre et les éclairs ont eu une intensité ordinaire, mais la pluie a été assez forte.

ORAGES DU 27 JUIN. — *De 4 h. 45 à 6 heures du soir. — 3 stations atteintes. — Basses pressions (750mm) dans tout le nord de l'Europe; pressions un peu uniformes en France — A Clermont : minimum barométrique : 759mm8 à 4 heures du soir. — Température maxima : 35°6 à 2 heures du soir.*

On les constate dans le Sud du département, vers la vallée de l'Allier, à Saint-Sandoux, Vic-le-Comte et Aulhat, où il tombe une petite pluie qui dure une heure.

ORAGES DU 28 JUIN. — *De 5 h. 30 à 9 h. 25 du soir. — 15 stations atteintes.— Faibles pressions (745mm) dans le Nord de l'Europe et pressions uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 756mm8 à 6 h. 30 du soir. — Température maxima : 33°7 à 2 h. 10 du soir.*

Ces orages se sont étendus sur presque tout le département avec des intensités variables, et en marchant, en général du Sud-Ouest au Nord-Est. Les éclairs et le tonnerre ont été particulièrement remarquables à Vic le-Comte, ainsi qu'à Gelles, Combronde, Saint-Georges-de-Mons et Saint-Remy-sur-Durolle. De violents coups de vent ont été observés à Lempdes, Saint-Remy, Saint-Sandoux et à Ménétrol surtout où l'on a subi un véritable ouragan.

ORAGES DU 4 JUILLET. — *De 1 heure à 2 heures du matin, et de 5 heures à 5 h. 50 du soir. — 3 stations atteintes. — Pressions un peu fortes et assez uniformes en France. — A Clermont : 761mm8 à 6 heures du matin. — Température maxima : 22°9 à 2 h. 45 du soir.*

Un premier orage qui donne quinze minutes de pluie à Beauregard-Vendon, et une heure à Combronde, se produit d'abord la nuit entre 1 heure et 2 heures du matin. — Un second se manifeste encore à Combronde, vers 5 heures du soir, et dure presque une heure en donnant de la pluie pendant trente-cinq minutes.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 3 Avril 1906

Le mardi 3 avril, les membres de la Société se sont réunis en Assemblée mensuelle, au siège de la Société, sous la présidence de M. Bonnefoy.

Etaient présents :

MM. Accarias, Dr Battut, Bonnefoy, Mathieu, Sibaud.

La Commission de vérification des comptes donne lecture de son rapport qui conclut par l'approbation du compte de gestion de 1905. M. le Président adresse, au nom de la Société, des félicitations à M. Mathieu, trésorier.

En remplacement de M. Fontbertasse, décédé, on nomme comme trésorier adjoint M. Cousty, percepteur de Gerzat.

M. Mathieu présente ensuite le projet de budget pour 1906. Les recettes s'élevant à 3,643 francs et les dépenses à 5,000 francs, le trésorier est obligé de prélever 1,200 francs sur la réserve.

La Société se voit donc dans la nécessité de supprimer les subventions qu'elle accorde à l'Université de Clermont, et elle prie M. Bonnefoy de vouloir bien prévenir l'Université que la Société a le regret de ne pouvoir payer, en 1907, la subvention de 400 francs qu'elle a accordée annuellement depuis une huitaine d'années au cours d'électricité industrielle.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 8 Mai 1906

Le mardi 8 mai, à 8 heures du soir, les membres de la Société se sont réunis en Assemblée mensuelle, au siège de la Société, sous la présidence de M. Bonnefoy.

Etaient présents :

MM. Accarias, Dr Battut, Bonnefoy, Coiffier, Dr Guillemin, Mathieu, Roubille, Sibaud, Vuilliod.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance

Digitized by Google

et communique aux membres présents les publications reçues pendant le mois d'avril.

Puis il donne la parole à M. Accarias pour faire la lecture annoncée à l'ordre du jour : *Le Club des Jacobins de Montaigut-en-Combraille.*

Le registre des délibérations du Club de Montaigut appartient à Mme Durin, qui a bien voulu permettre à M. Acccarias d'en prendre copie et de le publier dans la *Revue d'Auvergne.*

M. Fernand Martin a publié le registre des délibérations du Club des Jacobins d'Artonne *(Les Jacobins au village)*. Ce nouveau recueil viendra très heureusement compléter ce que nous savions déjà par la publication de M. Martin sur les clubs en province, et permettra de faire un jour l'histoire complète de la Révolution en Auvergne.

M. Accarias est heureux d'adresser ici ses meilleurs remerciements à Mme Durin, qui a bien voulu lui confier ce précieux document.

Séance du 6 novembre 1906.

Le mardi 6 novembre, à 8 heures du soir, les membres de la Société se sont réunis en Assemblée mensuelle, au siège de la Société, sous la présidence de M. Bonnefoy.

Etaient présents :

MM. Accarias, Dr Battut, Bonnefoy, Coiffier, Glangeaud, Mathieu, de Vernejoul.

M. le Président procède d'abord au dépouillement de la correspondance. Il communique aux membres présents les diverses publications reçues pendant les mois de juillet, août, septembre et octobre.

M. Glangeaud demande si la Société reçoit la *Revue Scientifique du Limousin.* Sur la réponse négative du Secrétaire général, il prie le Secrétaire de solliciter l'échange de cette intéressante publication avec la *Revue d'Auvergne.*

M. le Président donne ensuite communication du programme du Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra cette année à Montpellier (1907).

Un certain nombre de programmes du Congrès restent à la disposition des membres de la Société.

M. Bonnefoy présente quelques observations relatives à l'inauguration du buste de M. Julien : ce buste sera placé au jardin Lecoq,

Digitized by Google

dans la grande allée qui fera suite à la nouvelle entrée que la ville va construire, vers la Pyramide, et l'inauguration aura lieu en juin 1907, à l'époque des grandes fêtes données à Clermont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 4 décembre 1906.

Le 4 décembre 1906, les membres de la Société des Amis de l'Université tenaient leur réunion mensuelle au siège de la Société, 12, rue Bardoux, sous la présidence de M. Bonnefoy.

Etaient présents :

MM. Accarias, Battut, Beaudonnat, Biélawski, Bonnefoy, Desdevises du Dezert, Glangeaud, Goyon, Janton, Laude, Mathieu, de Ribier, de Vernejoul.

Après le dépouillement de la correspondance et la communication des différentes publications reçues pendant le mois de novembre, sur la proposition d'un membre de la Société et après avis favorable des sociétaires présents, M. le Président émet un vœu en faveur du classement, comme monument historique, de la chapelle de l'ancien couvent des Minimes de Beauregard-l'Evêque, dit Mirabeau, que le Conseil général se propose d'acquérir pour y établir un asile de vieillards. Cette chapelle est un des plus notables vestiges des monuments de la Renaissance, qui sont fort rares dans la région. La Société demande, en outre, au Conseil général du Puy-de-Dôme, de vouloir bien assurer la conservation de ces restes précieux d'architecture, d'autant que dans d'autres établissements de bienfaisance on a pu, sans peine, concilier les exigences d'une installation, tout à fait moderne, avec le respect de l'art et des vestiges du passé.

Puis la parole est donnée à M. Desdevises du Dezert pour faire la lecture annoncée : *Un procès d'Inquisition au* XVIe *siècle*. Parmi les affaires dont s'occupa le Saint-Office au XVIe siècle, il n'y en a guère de plus retentissante que le procès intenté en 1572 à Fray Luis de Léon, professeur de théologie à l'Université de Salamanque.

Ce procès a été étudié récemment par le P. Gétino, du Couvent de Saint-Dominique de Salamanque. Soupçonné d'hérésie pour avoir préféré la Bible rédigée en hébreu au texte latin publié par saint Jérôme, Fray Luis de Léon fut dénoncé au Saint-Office et détenu dans ses prisons secrètes, du 3 mars 1572 au 7 décembre 1576. Le Concile de Trente ne venait-il pas de déclarer sacré et canoni-

Digitized by Google

que le texte de l'édition latine. Fray Luis y vécut de longs jours d'agonie et il y eut des moments de découragement ; mais il n'en suivit pas moins son procès avec la plus grande fermeté et la plus grande résolution. Ce procès dura longtemps, mais il le compliqua lui-même par son obstination à discuter des points de doctrine contestés. Le tribunal du Saint-Office prononça enfin l'acquittement pur et simple et se contenta d'une semonce à l'imprudent professeur.

Fray Luis, qui a perdu sa chaire pendant sa captivité, obtient à son retour à Salamanque une maîtrise de conférence de 200 ducats, et gagna au concours, deux ans plus tard, la chaire d'écriture sainte qu'il occupa jusqu'à sa mort. Son ordre lui marqua son estime en l'élisant pour son provincial.

Après avoir résumé l'histoire agitée du célèbre professeur de Salamanque, le P. Gétino cherche à disculper l'Inquisition des reproches qu'on lui fait d'ordinaire et présente sa défense avec adresse et bonne humeur. M. Desdevises du Dezert suit de près la discussion du P. Gétino, reconnaissant ce qu'il y a de vrai dans cette habile défense et notant aussi les exagérations et les subtilités du critique Espagnol.

M. le Président remercie, au nom de tous les auditeurs, le savant professeur, chez lequel l'érudit est doublé d'un homme de beaucoup d'esprit, de l'intéressante communication qu'il a bien voulu faire à la Société. Puis il donne la parole à M. Biélawski.

M. Biélawski a également fort intéressé ses auditeurs, grâce à deux inscriptions qu'il a eu le soin de relever dans l'ancienne capitale de la Comté d'Auvergne.

La première, en latin, est gravée sur la fontaine qui orne la vieille place des Orfèvres de Vic-le-Comte, aujourd'hui place du marché au beurre. En voici la traduction :

— « Sous le roi Louis (XV) et sérénissime prince Emmanuel-» Théodore, duc souverain de Bouillon, etc., dans l'une et l'autre » Auvergne (haute et basse) pour le roi, (cette fontaine) fut élevée.

» Toussaint Dalmas étant échevin du duc ci-dessus.

» Aux dépens de la ville, avec le concours de la Seigneurie ainsi » que des conseillers royaux préposés du sérénissime prince, comme » aussi par le soin du Maître des Eaux et Forêts. — L'eau sans vin » tortille, l'excès du vin fait vaciller ; donc, pour que l'on soit bien, » l'eau doit tempérer le vin. »

Emmanuel-Théodore ayant régné de 1721 à 1730, cela nous donne la date de l'érection de la fontaine.

La seconde inscription est en grec, ce qui est excessivement rare. Elle se trouve sur le linteau de la porte d'entrée d'une haute masure,

Digitized by Google

située à l'angle S.-E. de la rue des Vicaires et de la rue de N.-D. de Bon-Secours. Cette inscription signifie : *Maison de Guyot-Dupuy*. Le personnage, un lettré, devait être un dignitaire du chapitre de la Sainte-Chapelle du palais de Vic-le-Comte. A l'instigation de Jean Stuart, duc d'Albanie, et de sa femme Anne de la Tour, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, le pape Léon X avait promulgué, le 21 juin 1520, la bulle de fondation de cette Sainte-Chapelle, collégiale sous le titre de Sainte-Couronne. Le chapitre comportait un doyen, huit chanoines et huit demi-prébendés.

M. le Président adresse ses remerciements à M. Biélawski, qui a bien voulu venir de Vic-le-Comte pour faire aux Amis de l'Université cette intéressante communication, l'engage à consacrer ses loisirs à de nouvelles recherches archéologiques et déclare que la Société sera toujours très satisfaite de l'entendre.

La séance est levée à 10 heures.

MÉLANGES

Applications de la réaction de Grignard dans la série du fluophène.

Les dérivés halogènes du fluophène (iodo-fluophène) sont susceptibles de dissoudre le magnésium avec formation d'organo-magnésien. Ces organo-magnésiens se comportent le plus souvent à la façon des organo-magnésiens de la série du benzène.

En particulier, ils réagissent :

1° Sur l'eau, avec formation de fluophène et précipitation de magnésie ;

2° Sur les nitriles ;

3° Sur les chlorures d'acides ;

4° Sur les aldéhydes ;

5° Sur les cétones.

La réaction des organo-magnésiens sur le cétone conduit, d'une façon tout à fait normale, à des alcools tertiaires ou à leur produit de déshydratation. L'acétone ordinaire fournit par exemple :

Le diméthylthiénylcarbinol $(CH^3)^2$ C(OH) (C^4H^3S), longues aiguilles fusibles vers 32°, bouillant aux environs de 104°, sous une pression de 25 kil., solubles en rouge brun dans l'acide sulfurique

Digitized by Google

concentré. La solution sulfurique vire au violet sous l'action de la chaleur, le produit de déshydratation vraisemblablement :

($C^4 H^3 S$) C=CH^2 forme un liquide incolore, (CH^3), de densité légèrement supérieure à 1, bouillant vers 99° (H = 25 kil.) et à 166-167 (H=727).

L'alcool paraît se combiner facilement au gaz chlorhydrique. Le carbure fixe 2 Br. en donnant au dérivé bromé, à odeur agréable, mais excitant au larmoiement, et ne se solidifiant pas même par un refroidissement énergique.

La benzophénone conduit au diphénylthiénylcarbinol, cristallisant très facilement en cristaux incolores, appartenant soit au système hexagonal, soit au système orthorbombique. Il fond à 123°. A peu près insoluble dans l'eau, il se dissout dans les acides concentrés en donnant des solutions jaunes, présentant une intensité de coloration considérable. Par dilution, ces solutions se décolorent.

La cétone de Mickler conduit très régulièrement à une matière colorante, qui, selon toute vraisemblance, représente un vert malactule à noyau fluophénique. Elle cristallise en petites lamelles chatoyantes foncées, solubles dans l'eau en vert. Les dissolutions virent au rouge sous l'influence des acides concentrés minéraux. Les acides organiques ne fournissent que des colorations intermédiaires entre le rouge et le vert (colorations violacées). Les solutions rouges repassent du reste au vert par addition d'une quantité d'eau convenable.

La matière colorante se fixe sur coton mordancé au tanin, en donnant des verts beaucoup plus bleuâtres que le vert malachite. La soie se teint facilement sur bain de savon coupé, en vert beaucoup moins jaune que celui obtenu avec le vert malachite ordinaire.

Nous poursuivons l'étude de ces différents composés.

V. Thomas.

BIBLIOGRAPHIE.

F. Queyrat, professeur au Collège de Mauriac. *L'Abstraction et son rôle dans l'Education intellectuelle.* Alcan, in-12. Bibliothèque de philosophie contemporaine.

M. Queyrat vient de publier une seconde édition de son livre sur l'*Abstraction.* Cet ouvrage est la suite naturelle et le complément du livre du même auteur sur l'*Imagination et ses variétés chez l'en-*

Digitized by Google

fant, il se rattache étroitement à ses autres travaux sur la *Logique chez l'enfant*, sur les *Jeux des enfants*, où il a su tirer des plus pénétrantes observations psychologiques tant d'indications précieuses pour la pédagogie.

L'originalité de M. Queyrat consiste à insister sur la place qu'il convient de faire à l'abstraction dans l'éducation. La plupart des pédagogues de notre temps s'accordent à soutenir qu'il faut rendre l'éducation concrète, faire appel aux sens de l'enfant, leur donner des leçons de choses. Mais ici, comme partout, l'exagération de la vérité est féconde en conséquences funestes. L'abstraction joue naturellement un rôle considérable dans notre vie intellectuelle ; tous les hommes, sans exception, font à chaque instant un grand nombre d'abstractions ; mais les uns les font correctement, les autres fort mal, car l'abstraction est une opération difficile et délicate et les idées abstraites mal formées sont cause d'erreurs aussi graves que nombreuses. Par conséquent, de même qu'il faut apprendre aux enfants à bien voir, à bien entendre, à bien se servir de leurs sens, de même, il faut leur apprendre à bien abstraire et M. Queyrat montre quel parti on peut tirer pour cela des diverses matières de l'enseignement.

E. Joyau.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferraud, imprimeries G. Mont-Louis.

Digitized by Google

QUELQUES MOTS

SUR

LES FABRIQUES PAROISSIALES

Au moment où des lois, circulaires et décrets viennent d'ébranler si profondément le vieil édifice religieux, en bouleversant ses us et coutumes pour y substituer un nouveau « modus vivendi » sur la nécessité et la vitalité duquel le temps seul nous fixera, j'ai pensé qu'il pouvait être intéressant pour les esprits positifs, affranchis de passionnalisme, d'examiner d'un peu près la question des « fabriques », question bien vieillotte, qui, depuis fort longtemps, était reléguée à l'arrière-plan d'un archaïsme spécial, et qui, grâce aux récentes dispositions légales, ressuscite d'entre les parchemins poussiéreux, pour revêtir un regain d'intensif intérêt ; c'est le cas de dire :

Multa renascuntur quæ jam cecidere.

Quand on veut examiner les revendications des clergés séculier et régulier de l'Eglise catholique romaine, on recule effrayé devant un enchevêtrement d'intérêts tellement inextricable, que le fil d'Ariane lui-même serait incapable d'être tiré de l'écheveau. En effet, ces intérêts basés sur des réciprocités, par la suite des siècles, se sont multipliés, superposés, entremêlés avec des questions canoniques, rituelles, civiles, étendus d'un côté, morcelés de l'autre, attaqués par la convoitise, soutenus par la tradition, faisant ombrage aux uns, étayés selon d'autres par des lois,

Digitized by Google

des contrats, des brefs, des rescrits et des bulles, ne pouvaient que devenir, à la longue, un ferment de conflits dans le sein même du clergé. La Révolution les avait effacés d'un trait de plume; le concordat les avait exhumés en partie en cherchant à les simplifier; depuis cette époque, successivement restreints par une suite de dispositions légales d'amoindrissement, ils sont aujourd'hui réduits à leur plus simple expression.

En ne considérant, ici, qu'au « temporel » et uniquement pour ce qui concerne le clergé séculier, nous constatons que les biens et les ressources de ce corps d'état, défalcation faite des subsides gouvernementaux, se répartissent en trois « menses » curiale, fabricienne, épiscopale : nous ne nous occuperons que de la seconde en nous bornant à un exemple modeste.

Donnons d'abord, pour la compréhension de la question, et pour ceux dont elle attire l'attention pour la première fois, quelques éclaircissements sur ce qu'est ou plutôt ce qu'était la « mense fabricienne » et en quoi elle consistait ; le mot « fabrique » désigne, d'une manière globale, *les biens affectés à l'entretien du culte, et le « corps-spécial » qui est chargé de l'administration de ces biens.* Ceux qui composent ce corps s'appellent, dans quelques communes, « gagiers », mais plus généralement : « fabriciens » ou « marguilliers », du latin « matricularius », celui qui tient les registres. On ne devenait marguillier qu'après avoir été « baile » pendant un certain temps. Autrefois les marguilliers se réunissaient une fois par an en un banquet dont chacun payait son écot ; remplacé plus tard par un repas offert par le curé, le jour de la fête patronale.

Jusque dans ces derniers temps, ils occupaient dans l'église une place spéciale soit au chœur, soit au « banc d'œuvre », qui leur était tout spécialement réservé et placé autant que possible en face de la chaire. Ils étaient nommés par le Préfet et l'Evêque diocésain, pour trois ans. Les membres sortants pouvaient être renommés par le suffrage

Digitized by Google

des membres en fonctions. Ils devaient être cinq pour les communes de moins de cinq mille âmes, et neuf pour les communes au-dessus. Les membres d'une fabrique se divisaient en « conseil de fabrique » et en « bureau de fabrique » qui est exécutif. Le maire et le curé en faisaient partie de droit. Le Conseil devait se réunir quatre fois par an, et aussi parfois en réunion extraordinaire avec autorisation spéciale. Les membres du bureau se réunissaient mensuellement.

Voici maintenant ce qui est plus spécialement afférent à la légalité : seules, les cures, les succursales et les chapelles vicariales avaient droit à une fabrique, qui, reconnue par la loi, devenait une « personne civile » pouvant acquérir, vendre, hériter, etc., avec l'autorisation du gouvernement. Toutefois elle ne pouvait accepter de libéralités que dans l'intérêt de la célébration du culte, et ses ressources ne pouvaient être affectées qu'au sanctuaire et à ses cérémonies. Quand il y avait déficit, que la caisse était vide, que les dépenses étaient urgentes et que les fidèles faisaient la sourde oreille, la fabrique pouvait faire appel au Conseil municipal et même au ministère des cultes, ainsi qu'aux pouvoirs publics.

Comme on le voit, le Conseil de fabrique est une sorte d'édilité en miniature qui arrête et fixe le budget, contrôle les comptes du trésorier, et paie les achats et les dépenses. Au delà d'une certaine somme à dépenser, le bureau doit consulter le Conseil, qui est comme le tuteur de l'église paroissiale, selon des formules légales. Les fonctions de marguilliers étaient absolument gratuites ; à leurs obsèques il y avait un peu plus de solennité. Depuis quelques années le bureau de fabrique était tenu de soumettre son compte administratif au contrôle du maire.

Les ressources des fabriques étaient multiples :

1° Propriétés et rentes non aliénées pendant la Révolution et restituées au culte depuis 1802 ; beaucoup de fabriques n'ont pas cette ressource ;

Digitized by Google

2° Droits spéciaux aux fabriques ; il y a lieu de distinguer deux sortes de biens, ceux de la fabrique et de l'église, et ceux de la mense, constituée par les donations faites à la cure : « les biens de fabrique, comme ceux de la mense, seront transmis aux « associations cultuelles », « nous avons laissé aux églises tous les biens des fabriques et nous assurons aux différents cultes la liberté la plus complète » (Disc. dép. Chambige) ;

3° Dons, legs, fondations pieuses approuvées ; bien des paroisses en sont sevrées ;

4° Location des chaises, bancs, bancs particuliers, stalles, tribunes, chapelles. Cette location se fait soit à l'année moyennant prix fixe et objet personnel, soit temporairement pour usage passager pendant un office ou quelque cérémonie, telle que sermon, etc. Dans l'ancienne église Saint-Eutrope, de 1850 à 1855, le produit annuel des chaises oscille entre 1.000 et 1.343 francs, donnant une moyenne annuelle de 1.160 francs. Les bancs sont gratuits. Il n'existe plus guère de stalles louées que dans les églises de village (1) ;

5° Quêtes, troncs, offrandes diverses. Ce produit joint à celui des chaises est le casuel le plus rémunérateur ; cette constatation a été également faite par le baron de Mandat-Grancey pour les églises catholiques américaines du « Far-west ». Les curés n'ont le droit de quêter et de placer des troncs que pour subvenir aux frais du culte en se conformant à un règlement arrêté par l'évêque. Toutefois, en vertu du décret du 30 décembre 1809, les bureaux de bienfaisance ont le droit de faire quêter dans les églises et d'y faire placer des troncs toutes les fois qu'ils le jugent convenable. Dans certaines cérémonies religieuses commandées dans un but particulier, telles que mariage, office commémoratif patriotique, etc., une quête peut être effectuée

(1) A Rome, dans les temples payens, les « places » étaient payées tout comme aujourd'hui (Auteurs latins).

Digitized by Google

parmi les invités, ou à l'occasion de quelque événement purement religieux parmi tous les assistants, mais ce produit ayant une affectation en corrélation avec la cérémonie qui l'a suscité, ne va pas à la fabrique. Pour ce qui est des « offrandes » à la patène, où se trouvent souvent des pièces démonétisées, elles font partie des « oblations curiales » et par conséquent elles n'entrent pas dans la caisse fabricienne (1);

6° Arrérages de rentes sur le trésor : beaucoup de paroisses pauvres ne possèdent aucun capital, ni rente, ni mense;

7° Dons particuliers; les uns sont en nature et consistent en objets du culte plus ou moins précieux destinés à compléter lesdits objets ou à rehausser l'éclat des cérémonies, ou à orner le sanctuaire; ces cadeaux s'offrent directement; d'autres sont faits en numéraire; ils consistent en largesses par legs ou acte quelconque, ou enfin de la main à la main, ce qui est beaucoup plus simple et évite des formalités. Quoi qu'il en soit, l'argent est offert tantôt avec spécification spéciale d'emploi : « spirituel », ressortissant au curé lui-même, « temporel », ressortissant à la fabrique, tantôt sans aucune stipulation. La fabrique, dans ce dernier cas, peut s'en servir pour les nécessités habituelles ou en opérer le placement dont l'intérêt viendra grossir son budget actif;

8° Droits funéraires : ils consistent dans la quote-part que le curé verse au trésorier de la fabrique, prélevée sur le prix des enterrements; en 1851, le tarif des droits de fabrique, pour Saint-Eutrope, relatif aux inhumations, était :

Première règle : 24 francs y compris les chaises; deuxième règle avec chaises : 12 francs; troisième règle sans chaises : 3 francs; quatrième règle sans chaises : 2 fr. 50;

(1) Les desservants des temples procédaient de temps à autre à des quêtes à domicile. (Ibid.)

Digitized by Google

cinquième règle sans chaises : 2 francs ; sixième règle : 1 franc. — Offices : première règle et chaises : 12 francs ; deuxième règle et chaises : 6 francs.

Droit curial pour Clermont (décret du 23 prairial an VII ; ordonnance épiscopale du 24 brumaire an XII) : levée, convoi et enterrement, première classe : 8 francs ; deuxième classe : 6 francs ; troisième classe : 4 francs ; quatrième classe : 2 francs ; à chaque prêtre dont l'assistance est demandée : 2 francs et 1 fr. 50 ; messe chantée : 3 francs et 2 francs. Diacre et sous-diacre demandés, en sus : 0 fr. 50 ; sacristain et chantres : 1 fr. 50 ; enfants de chœur : 0 fr. 50. Prix d'une messe basse : 1 franc ; messes curiales, celle de l'enterrement exceptée : 2 francs, 1 fr. 75, 1 fr. 50, 1 fr. 25 ; chantée : 3 francs, 2 francs ; prêtre-assistant, messe chantée : 1 franc ; diacre et sous-diacre : 0 fr. 50.

J'en reviens à la fabrique : autrefois les cimetières, inhumations et concessions étaient une source de bénéfices pour les fabriques ; ces prérogatives ont été successivement rognées depuis 1776 jusqu'à nos jours par une suite de dispositions légales, pour finir par disparaître entièrement sauf dans quelques rares communes rurales où ces vieux usages échappant longtemps à la perspicacité des municipalités ont pu se perpétuer jusque dans ces derniers temps. Les cimetières qui entouraient les églises et mêmes d'autres plus éloignés appartenaient aux fabriques qui en tiraient un certain bénéfice. Ces questions funéraires sont encore fort compliquées, grâce à un inextricable enchevêtrement de revendications réciproques de la part de plusieurs ayants droit, d'où en plusieurs circonstances, conflits entre Pouvoirs. En vertu de la loi du 28 décembre 1904, le monopole des pompes funèbres appartient maintenant aux communes et depuis 1881, le cimetière est municipal sans partage avec d'autres revendications et sans distinction entre « confessions ».

Pour la paroisse de Saint-Eutrope, le bon accord semble

Digitized by Google

avoir toujours prédominé ainsi qu'en témoigne le passage suivant : « La part de la cire revenant à la fabrique ou » autres attributions sont abandonnées à M.. le Curé, à la » charge par lui de subvenir au luminaire des messes » basses célébrées par lui et ses vicaires pendant le cours » de l'année (Saint-Eutrope. Enterrements; le trésorier » C. M. 1850). » Il ressort de là que les fabriques ont donc un droit à toucher sur les objets luminaires qu'il est d'usage d'offrir à l'église après telle ou telle cérémonie, commandée, qui en a nécessité l'emploi ;

9° Loyers de dépendances de l'église. Cette ressource a dû exister dans un certain nombre de paroisses ; je n'en puis citer qu'un exemple, c'est celui de la pénultième église de Saint-Eutrope, dont j'ai décrit avec détails l'existence dans les « Petites Ephémérides Clermontoises » (*Revue d'Auvergne*, 1906-1907) ; à ce vieux sanctuaire non achevé et démoli en 1858, pour faire place à l'édification de l'église actuelle, étaient adossées deux petites maisons, dont l'une servait de presbytère, et l'autre à de très modestes occupants ; ces deux loyers revenaient à la fabrique ; ces immeubles étaient la propriété de la mense fabricienne et non celle de la mense curiale. Comment des immeubles sont-ils arrivés en possession de fabriques? Il doit y avoir plusieurs sources, la plupart très anciennes, mais cela nous entraînerait trop loin.

Notons, en passant, que si l'on n'est pas d'accord sur l'origine et les commencements de l'institution des fabriques, leur utilité doit les faire remonter à une époque ancienne. Les cultes dissidents ont aussi une sorte de fabrique, consistant en « Conseil presbytéral » pour les protestants et en « consistoire » pour les israélites, les uns et les autres indispensables pour l'entretien de leurs édifices et les nécessités de leurs rituels.

La situation ainsi présentée, on pourrait en inférer qu'en général les fabriques paroissiales, avec cette multiplicité de ressources, auraient dû être dans l'opulence et

Digitized by Google

même thésauriser, au point qu'en plusieurs circonstances les Pouvoirs publics en auraient conçu de l'ombrage. Il doit sans doute bien en être ainsi pour quelques-unes de très privilégiées ; mais pour bien d'autres, surtout à la campagne, il doit en être autrement ; les anciens immeubles ont changé de maîtres et les inscriptions de rentes sont devenues rarissimes ; d'autre part, les libéralités se sont affaiblies ; par contre, les dépenses sont augmentées.

En regard des ressources, voyons maintenant les dépenses et au « budget actif » opposons le « budget passif », seule manière de se rendre compte de la situation, des devoirs et de la gestion :

1° Mémoires d'entretien des locaux ; il n'y a pas d'immeuble un peu important qui ne réclame chaque année des réparations d'entretien. Pour une église, ces réparations sont presque toujours urgentes et, par conséquent, elles doivent être effectuées et soldées à brève échéance. On peut se faire une idée de ces travaux de détails pendant une année, par la multiplicité des factures acquittées de maçons, serruriers, peintres, ferblantiers, etc., ainsi que j'ai pu le vérifier moi-même comme je l'expliquerai plus loin ;

2° Allocations aux prédicateurs ; bien que cette obligation uniquement spirituelle ne soit pas ressortissante à la fabrique qui, elle, n'a à s'occuper que du temporel, ce sont ses deniers qui indemnisent les prédicateurs, soit : missionnaires diocésains, dominicains, des frères prêcheurs, jésuites, simples prêtres libres, capucins, lazaristes, rédemptoristes, etc. Voici dans quelles circonstances : souvent les curés, trop absorbés par leur ministère, et aussi pour raviver la ferveur des fidèles par l'intervention de quelqu'un de plus au courant de l'éloquence de la chaire, ont recours à un prédicateur en plusieurs circonstances de l'année, mais particulièrement au carême. Les missionnaires sont logés et nourris au presbytère et in-

Digitized by Google

demnisés, d'ailleurs assez peu, par le budget de la fabrique ;

3° Traitement du personnel : il y a à payer tout un petit monde du « bas-chœur » : chantres, sacristain, bedeau, sonneur, ophicléide, enfants de chœur, chaisières, etc., et encore je ne mentionne que les sanctuaires de la plus petite envergure :

Salaires du bas-chœur en 1850, par an, maître de chœur : 200 francs ; sacristain : 160 francs ; chantre : 150 francs ; bâtonnier : 80 francs ; deux clercs : 80 francs ;

4° Musique instrumentale : dans les églises pourvues d'orgues à tuyaux (grandes orgues et orgue de chœur) nécessitant : un organiste, un maître de chapelle, deux souffleurs ; avec simple harmonium, un organiste ; enfin, sans musique instrumentale autre que l'ophicléide, renforçant le chœur liturgique : dans le premier cas, grosses dépenses ; dans le second, sensiblement moins ; quelques frais seulement dans le troisième cas. S'il y a un veilleur de nuit, il faut aussi le salarier ;

5° Entretien, achat de vêtements sacerdotaux, linges, vases sacrés pour offices et cérémonies à redorer ; tapissiers, reposoirs ; achat de missels et autres livres rituels (à Saint-Eutrope, en 1866, pour 233 fr. 70) ; lingerie, restaurations ; au même sanctuaire : rapiéçage, 200 francs, — organiste, 100 francs, — sonneur, 50 francs. — Ces chiffres doivent être plus élevés aujourd'hui qu'il y a cinquante ans, pour bien des raisons ;

6° Achats d'éléments indispensables au service du culte, dont les principaux sont : vin de messes, encens, huiles pour cérémonies liturgiques, huile pour éclairage, cire pour luminaire d'autels (1), etc. ; dépenses non indispensables à la célébration du culte lui-même, mais néanmoins inévitables : éclairage de la nef (gaz, électricité), fournitures

(1) Pendant la célébration de l'office, l'autel ne doit être éclairé qu'avec de la cire : pour l'intérieur de l'église, on peut avoir recours à tout autre mode d'éclairage.

Digitized by Google

de bureau (ordo, registres, papiers, etc.), eau, charbon (de pierre pour chauffage, de bois pour encensoirs) ; objets pour l'observance de la propreté. Quand il y a calorifère, il est entretenu par l'argent de la fabrique ; quand on l'allume sur commande, on paye une petite redevance ; même redevance pour les chaises dans la même condition de cérémonie particulière ;

7° Impôts : il n'y en a pas ; mais il reste l'assurance contre l'incendie, payée par la fabrique. En Amérique du Nord, et peut-être aussi en Angleterre, des entrepreneurs bâtissent à leurs frais des églises, qu'ils louent ensuite à la fabrique, créée alors dans le centre où le nouvel édifice a été construit. Nous avons eu un exemple approchant à Clermont, de 1858 à 1862, pour assurer le service du culte, pendant que la vieille église Saint-Eutrope étant démolie, on construisait la nouvelle à sa même place.

8° Entretien du mobilier : Réparations incessantes, par suite d'une usure rapide de la grande quantité de chaises et bancs ; réparation assez fréquente des autres meubles, verrières, vitraux, portes, fenêtres, mastiquages, repeintures ; un accident ou une tempête a bientôt vite occasionné des dégâts pour plusieurs centaines de francs ;

9° Blanchissage, raccommodage, ressuivures, repassage : ordinairement à prix fait ;

10° Reposoirs : aujourd'hui, les processions sont interdites, ces frais n'existent plus ; mais, naguère, pour la paroisse de Saint-Eutrope, ils se montaient à une somme assez modique ; du reste, pour l'édification de deux reposoirs à la Fête-Dieu, dont l'un se faisait alternativement, une année à la place de Lamothe, une année au Grand-Escalier, ainsi que de celui du Jeudi-Saint dans l'église, reposoir qu'à Clermont on appelle « paradis », et à Paris « tombeau », l'ossature de bois était toute préparée, il n'y avait plus ensuite que quelques frais de tenture, de luminaire, de fleurs et d'ornementation ;

Digitized by Google

11° Achat fréquent de cierges, bougies, chandelles, ceux du casuel étant insuffisants;

12° Aumônes : une fabrique ne saurait ni ne voudrait se soustraire aux multiples formes de la charité sur sa paroisse.

Il doit y avoir encore bien d'autres obligations, comme par exemple « les droits » en cas de legs testamentaires, les stipulations notariées, frais inhérents à certaines fondations, etc.

Si d'aucuns ont accusé les fabriques de thésauriser, l'exemple que je puis citer établira que pour beaucoup d'entre elles, il faut en rabattre de cette allégation.

Des circonstances particulières m'ont permis de compulser deux registres se faisant suite, tenus par le trésorier de la fabrique de l'église de Saint-Eutrope, relatant en quelque sorte, jour par jour, les recettes et les dépenses, avec récapitulation à la fin de chaque année; l'écriture en est très lisible, et les articles indiqués explicitement; les chiffres très nets. Ces deux registres n'ont pas été tenus par la même main, ainsi qu'il appert de la différence des écritures et des signatures; deux ou trois trésoriers se sont succédé. Les registres commencent à la fin de 1839 pour se terminer en 1861, c'est-à-dire à l'époque où l'on construisait la nouvelle église, c'est donc une période d'environ vingt ans, dont l'exercice est afférent au culte dans l'ancien sanctuaire.

A ces deux registres sont jointes les nombreuses factures détaillées et acquittées des fournitures et des salariés, le tout est parfaitement en règle.

L'ancienne église de Saint-Eutrope, succédant sur place, en 1827, à un sanctuaire datant du moyen âge, conçue dans des proportions plus que modestes, à peu près sans style, non achevée et démolie en 1858, pour faire place à l'édifice actuel, commandant une paroisse honnête et laborieuse, mais simple et n'ayant que peu de ressources, avait continué d'observer le bon vieux rituel d'autrefois;

Digitized by Google

ses deux budgets étaient des plus minces, et l'exiguïté du premier entraînait forcément celle du second sous peine de dettes. Le curé n'était que simple « desservant » et était « suffragant » de la cure de Saint-Pierre, véritable cure paroissiale jusqu'en 1880. Dans d'anciens actes on trouve : « Faubourg de Saint-Pierre, au lieu dit « Saint-Alyre ! »

Nous allons prendre les dix dernières années de cette période de vingt ans qui se ressemblent beaucoup, pour ne pas être fastidieux, de 1850 à 1860, dans les documents des deux registres et les factures concordantes :

Sur 10 années d'exercice fabricien, 5 présentent un « boni » infime oscillant entre 8 fr. 50 et 22 francs, c'est-à-dire une quantité négligeable ; une année avec déficit de 80 francs ; 4 années moins maigres avec boni d'environ 400 francs ; or, qu'il survienne une grêle, un ouragan, une destruction partielle quelconque, un danger inopiné comme, par exemple, le résultat d'effritements passés inaperçus, et les 400 francs seront vite absorbés ; mais, m'objectera-t-on, il doit y avoir des fonds de réserve, mentionnés au « report » d'une année à l'autre ? D'après le bilan que je viens d'établir plus haut, ce report insignifiant ne représente que l'excédent de l'année précédente, en général trop faible pour être mis de côté et ayant de grandes probabilités d'être utilisé l'année suivante.

J'ai constaté, au cours des recettes, l'existence d'un arrérage d'une somme placée d'une minime importance ; les intérêts en étaient payés à M. le curé Daupeyroux, qui en avait fourni le capital au moment des démolitions de maisons pour élargissement ; cette somme a dû être, à son tour, consacrée à l'édifice, ou à son aménagement intérieur, ou à sa désobstruction, car il est établi que M. Daupeyroux sacrifia une partie de son patrimoine à la réalisation de son œuvre. Sans les secours de généreux fidèles, il y a eu des années où on n'aurait pas pu faire face au fonctionnement annuel. Le total des bonis a donc été de 1,236 fr., ce qui donne une moyenne annuelle de 123 fr. 60 ; si on

Digitized by Google

en défalque les 80 francs de déficit, il reste 113 fr. 60 ; maigre résultat !

Exposé de l'exercice des 10 dernières années :

	Recettes	Dépenses	Boni
1850.....	2.052f 30.....	2.045f 87.....	8f 44
1851.....			17 54
1852.....			340 08
1853.....			24 41
1854.....			390 87
1855.....			39 52
1856.....			143 62
1857.....			343 35
1858.....			32 42
1859.....		*Déficit*...	80 »

Je n'ai pas mentionné, pour chaque année, le chiffre des recettes et des dépenses, ceux de la première s'écartant peu des subséquentes et pouvant servir de type ; les écarts brusques de bénéfices doivent s'attribuer à des libéralités. Le déficit s'explique par les imprévus résultant de la démolition de l'église, de son déménagement et aménagement provisoires.

Le registre s'arrête à 1861. Quelques mois après, le 28 août 1862, on inaugurait la nouvelle église, et commençait pour sa marguillerie une nouvelle ère aussi .

Le jeune sanctuaire a dû nécessairement moderniser son installation et ses pompes cérémoniales ; il est pourvu d'un calorifère et de l'éclairage au gaz ; en attendant l'orgue à tuyaux à buffet sculpté, on a un bel harmonium, don d'un généreux paroissien, d'où l'emploi d'un maître de chapelle, d'un gazier, d'un chauffeur. D'autre part, les salaires du bas-chœur ont dû être surélevés en considération de l'augmentation de tout ; disons que notre ville, jadis renommée pour sa vie à bon marché, n'a pu échapper à

Digitized by Google

l'évolution mercuriale générale, et ses habitants en subissent les conséquences. Il est donc presque certain que les dépenses de la fabrique ont été en croissant ; en est-il de même des recettes ? il est permis d'en douter ; la fabrique en question n'a plus le petit revenu des deux maisonnettes qui ont disparu pour l'édification de la nouvelle église ; les quelques économies, d'ailleurs problématiques, qu'elle pouvait avoir mis de côté, jusqu'en 1858, ont été absorbées, et au delà, par l'installation du fonctionnement provisoire du culte et l'aménagement du nouveau sanctuaire. Je serais étonné que le rendement des chaises pour les cérémonies religieuses ait augmenté, ainsi que le nombre des offices commandés ; il me semble que les « trentaines » diminuent, et je n'entends plus parler que rarement de « bout de l'an ». Les « pompes funèbres » tendent à se simplifier, malgré une certaine augmentation du nombre des familles aisées sur la paroisse. Notre fabrique doit à peine joindre les deux bouts, peut-être même être en déficit, lequel doit être couvert par quelques bonnes âmes, mais combien de temps cela durera-t-il ? lesdites bonnes âmes continueront-elles leurs libéralités sous le nouvel ordre de choses ? « *That is the question* ».

Coup d'œil sur la partie légale : Loi sur les associations 1er juillet 1901 : cette loi s'applique à la réglementation de toutes les associations civiles et religieuses. L'article 1er semble s'appliquer fort bien aux anciennes fabriques : « l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices... *(entre elles)* ». Art. 2 : « les associations peuvent se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais alors elles ne peuvent jouir de la capacité juridique qu'en se conformant à l'art. 3 : (lequel tout en leur conférant certains avantages, leur met tout simplement une tutelle...) Art 6 : « elles ne peuvent posséder plus de 500 francs... » Art. 8 :

Digitized by Google

« fortes amendes en cas d'infraction... ». Art. 15, titre 3 : « toute congrégation religieuse tient un état de ses recettes et de ses dépenses, elle dresse chaque année écoulée, le compte financier et l'état inventorié de ses biens meubles et immeubles : (l'état civil des membres, forcés d'obtempérer à toute réquisition du Préfet).

Loi de 1905, art. 19 : (les associations pourront recevoir en outre des cotisations prévues par l'art. 6, 1901, le produit des quêtes et des collectes, pour les frais du culte, percevoir des rétributions pour cérémonies et services religieux, même par fondation, les bancs et chaises, fourniture (intra) d'objets pour funérailles, décorations; le surplus des recettes sera versé volontairement à d'autres associations similaires, aucune subvention des Pouvoirs publics; elles bénéficieront des biens des établissements ecclésiastiques).

Jusque-là, il n'y a pas grande différence avec l'ancien règlement; sauf l'impossibilité aux « nouvelles fabriques » de thésauriser; de plus, leur rôle est réduit aux simples fonctions « d'ordonnateurs ». Mais, là où la situation est grave, c'est dans leur naissance elle-même; en effet, les associations cultuelles, d'après la loi ci-dessus, peuvent se former spontanément en dehors du curé, et devenir pour lui une tutelle au lieu d'un appui ; (10 mars 06, M. P.-d.-D.) : Suivant le *Journal des Débats*, « trois associations cultuelles viennent de se former dans la banlieue de Paris, contre l'assentiment des curés, et que leur « esprit » donnerait actuellement quelque inquiétude à l'Eglise » ; c'est bien de cela précisément que se défie le clergé paroissial; il peut, en effet, d'un moment à l'autre se trouver en face d'une association dissidente ou tout au moins tracassière qui rendrait la position intenable; ce qui légitimerait, jusqu'à un certain point, l'objection de certains ecclésiastiques : «... ce sont des actes de confiscation, ils ont pour but de permettre à n'importe quelle association cultuelle laïque de s'emparer de nos biens ».

Digitized by Google

(Procès à Marvejols ; question des inventaires, mars 1906). A mon humble avis, le Gouvernement aurait dû se réserver exclusivement la nomination des associés-cultuels, plutôt que de la confier aux aléas des passions humaines, ce qui n'est pas fait pour amener l'apaisement, car le beau rôle d'un gouvernement est, avant tout, de se montrer paternel et conciliant.

Le 4 avril 1906, M. Briand, ministre des Cultes, adresse aux Préfets une circulaire concernant l'attribution des biens des établissements ecclésiastiques : il rappelle que quand un établissement n'aura pas effectué l'attribution de ses biens grevés d'affectations non cultuelles avant celle des autres biens, il ne pourra plus la réaliser après, car, dès que l'attribution à l'association cultuelle a été réalisée, l'établissement est définitivement supprimé, et par suite ne peut plus accomplir aucun acte, quant aux biens grevés d'une affectation charitable ou de toute autre affectation étrangère à l'exercice du culte, l'établissement n'est nullement contraint de les transmettre à l'établissement national, départemental ou communal, ni même aux établissements privés, il pourra faire porter son choix sur une œuvre ou sur une institution privée reconnue comme établissement d'utilité publique.

Conservation des objets du culte ayant un caractère d'intérêt historique ou artistique : à la fin de 1905 le ministre des Cultes enjoignit aux Préfets de réunir une commission composée de membres compétents, qui devaient rechercher dans les édifices religieux publics les « objets mobiliers » remarquables par un intérêt historique ou artistique : la nomenclature devait en être dressée, avec autant que possible une annotation explicative pour chaque objet ; par dépêche du 21 juin dernier, le ministre demande l'envoi immédiat de ces travaux. Le but du ministère, en somme, est prudent ; sans aller chercher des aléas tortueux, et des craintes de disparition ou aliénation d'objets curieux, il est certain qu'en plusieurs circonstan-

Digitized by Google

ces des curés et des fabriciens, peu au courant des choses de l'art, ont cru faire d'excellents marchés en cédant des objets dont la valeur idéale leur avait échappé, ce qui est regrettable ; je m'en tiens à cette appréciation, qui est indiscutable.

Un mot sur le concordat et sur la séparation ; concordat : « art. VI : le clergé avant d'exercer ses fonctions, prêtera au Premier Consul le serment de fidélité exprimé dans les termes suivants : « Je jure et promets, etc., etc. » de demeurer soumis et fidèle au Gouvernement établi » par la constitution de la République Française. Je pro- » mets également de n'entretenir aucune correspondance, » de n'être présent à aucune conversation, de ne former » aucune liaison, soit au dedans soit au dehors de la Répu- » blique qui puisse en aucune manière troubler la tranquil- » lité publique ; et si je découvre dans mon diocèse ou dans » ma paroisse, ou ailleurs rien de préjudiciable à l'Etat, je » communiquerai immédiatement au Gouvernement toutes » les informations que j'aurai. »

Il est à croire que le clergé ne saisit pas immédiatement toute la portée de l'avenir du concordat et qu'il en fut même satisfait si on en juge par le passage suivant d'une lettre pastorale de l'archevêque de Paris aussitôt après sa promulgation : «... ministres des autels, sanctifions nos paroles, hâtons-nous, pour les surpasser par un seul mot, de dire qu'il est « l'Homme de la droite de Dieu », et faisons ainsi tout remonter à Celui à qui seul appartient la gloire, l'honneur, le pouvoir et l'empire dans les siècles des siècles ». D'autres prélats furent encore plus dithyrambiques à l'égard du nouveau César ; cela tenait à bien des appréciations qui ressortaient de l'époque et qu'il serait trop long de considérer ici. Mais tout le clergé ne fut pas aussi enthousiaste, plusieurs de ses membres, esprits froids et clairvoyants, virent dans le concordat, une situation qu'on devait subir faute de mieux. Sans vouloir ici entreprendre le dévelop-

Digitized by Google

pement de cette question, je me bornerai à constater, que certains ecclésiastiques ont accueilli la rupture du concordat, comme une œuvre de libération.

Revenons à nos associations cultuelles, jadis « fabriques » ; d'après l'art. 7 du décret du 16 août 1901, les « associations cultuelles » remplacent les « fabriques » d'autrefois ; elles se composent de 7 à 25 membres selon le chiffre de la paroisse ; *elles se forment d'elles-mêmes*, mais ensuite dépendent entièrement du Gouvernement, qui peut leur infliger des peines en cas de délit ; leurs attributions, devoirs et responsabilité, sont généralement semblables à ceux des fabriques, sauf certaines restrictions ; leur réserve (quand il y en aura) doit être placée à la Caisse des dépôts et consignations : ou bien en faire bénéficier une autre association moins favorisée, de la même localité ; des peines afflictives peuvent leur être infligées en cas de gérance répréhensible etc., etc., en somme ce sont des fabriques laïcisées, ayant certains pouvoirs nouveaux dont les anciennes n'avaient pas besoin, pouvoirs qui, par une sorte de paradoxe, n'existent et n'ont leur raison d'être que par la disparition de plusieurs prérogatives attribuées aux fabriques. L'avenir nous apprendra ce qui vaut le mieux du nouveau ou de l'ancien système.

Dr Pierre Hospital.

Mars 1907.

Digitized by Google

VIC-LE-COMTE ET PIGNOL

Chegâëla et les environs
Le socle de MERCVR. — Un étrange fétiche.

Notre ami Vindiollet-Chouvy nous avait prié de lui prêter l'Histoire de la Comté d'Auvergne et de sa capitale Vic-le-Comte pour l'aider à passer les longues veillées de l'hiver 1906. En nous exprimant la satisfaction que lui avait donnée la lecture de l'ouvrage, il nous approuva d'y avoir mentionné, bien que trop succinctement, les deux plaines contiguës de Châtra et de Farsat, puis il nous engagea à reprendre nos études dans une région riche en vieux souvenirs et couverte des vestiges du passé le plus lointain.

Le quartier de la *Chegâëla*, compris dans le territoire des *Garennes*, se recommandait surtout à l'attention des archéologues. En défonçant son champ, il y a une vingtaine d'années, pour planter une vigne et bâtir une cabane, Vindiollet, de même que les propriétaires voisins, avait trouvé de nombreux débris de construction, des pierres taillées, parfois sculptées, des tuiles romaines et même un sou à la patine verte qu'il croyait gaulois. Enfin, l'an dernier, tandis qu'il creusait pour faire un *provin*, il avait déterré une boule rougeâtre de la grosseur de la tête mais l'avait abandonnée sur le terrain de la vigne, nous permettant de l'y quérir, si cela nous intéressait, et d'en faire notre profit.

Digitized by Google

Après avoir longuement interrogé notre ami, nous prîmes une double résolution : faire une enquête auprès des propriétaires désignés pour contrôler les dires du narrateur ; inventorier les lieux, en explorer les vieux murs et les nombreux monceaux de pierrailles, rechercher, recueillir, si possible, tous les documents de nature à élucider la question.

I.

La route qui conduit de Vic-le-Comte au fameux pic de Mercurol, dont le nom est significatif et qui, semblable à un autel colossal, se dresse dans les airs au milieu de l'arc formé par les pentes opposées des puys de Sarpanou et de Cheiblanc, cette route part de la place des Rampeaux à proximité de la bascule de Vic ; elle passe au milieu des Murs, longe le parc du château Duvernin qu'elle laisse à gauche ainsi que la Croix de l'Aumône, franchit le pont jeté sur le ravin de Lara, sépare le champ de Pardes et le champ Flamand du vaste territoire des Garennes comprenant la section de Chegàëla. A 1,600 mètres environ de Vic, ce chemin arrive alors au pont de Châtra qui enjambe le ruisseau de Roche-Boulay, s'élève jusqu'au plateau de Farsat où l'on salue à la borne kilométrique n° 2, la vieille croix commémorative des *Mortels* ou *Martels*, effleure à droite les pentes inférieures du Mas de Pignol, passe ensuite à une courte distance du village de Pardines, monte encore pour trouver le domaine de Rillac, traverse le hameau de Champclos et les bois de la Comté, rencontre la base méridionale du pic de Mercurol, non loin de deux tumulus préhistoriques, en vue de l'étang et du château féodal de la Chauxmontgros pour se diriger enfin dans la direction de la commune de Sallèdes où nous ne le suivrons pas.

Après avoir fait, de l'Ouest à l'Est, cette rapide reconnaissance de l'ensemble du pays, revenons en arrière jus-

Digitized by Google

qu'au pont de Châtra pour jeter dans un autre sens un coup d'œil sur la carte de la région.

Le torrent de *Roche-Boulay* (plan cadastral) ou mieux *Roche-Eboulée* coule du S.-E. au N.-O. Il prend sa source au milieu des bois de la Comté dans les ravins qui séparent les taillis des Gardelles de ceux de Champerogne, passe sous le pont de la *Pan-Du* (Tête noire), contourne les hauteurs du village de Pignol, baigne les pentes abruptes du Mas et des Garennes, en circulant au milieu de sauvages entassements de roches disloquées, sépare la plaine de Châtra de celle de Farsat, arrose le vaste pré des Francs-maçons, passe sous la route de Billom pour arriver bientôt au moulin en ruines de la *Raquette* où il forme une jolie cascade. Il serpente dans les gorges d'Enval, à la Malotière et au bois des Ladres, traverse plus en aval le hameau des *Pétades* après avoir reçu les ruisselets de Cougoule-Binet, Codebeau-Pardines, Laps-Benaud. C'est pour cela sans doute que la carte cantonale lui attribue le nom de ruisseau des Pétades. Il se jette enfin dans l'Allier à Charbonnier ; mais nous ne descendons pas si bas et nous nous arrêtons à Pignol, aux Garennes et à leurs environs.

Le village de Pignol occupe le versant méridional d'un grand promontoire qui s'étend du sud au nord ; il a eu pour noyau des abris sous roche que l'on reconnaît encore surtout au levant. Fort curieuse, la montagne, ainsi que son contrefort parallèle Roche-Boulay, est composée par une pierre meulière, dont la formation doit être attribuée à de puissants geysers qui ont fonctionné pendant des siècles et dont les eaux chargées de silice ont constitué les immenses dépôts que nous voyons. Dans les temps géologiques, ces geysers ont dû venir après les éruptions des basaltes qui couvrent les cimes environnantes, et marquent la période d'apaisement des agitations volcaniques. La meulière présente des enclaves d'agate panachée ainsi que de nombreux filons de silex noir, résinite, parfois

Digitized by Google

même translucide. Une formation analogue se reconnaît au midi dans les puys de Lavaure, de Boischaux, de Saint-Hippolyte, ainsi qu'au puy des Grandes Chaumes ou de la côte d'Abba qui s'étend jusques dans la commune d'Yronde.

Courtes mais nécessaires, ces explications nous permettent d'aborder le sujet proprement dit de notre travail.

II.

Si l'on marche vers Pardines, à 1,400 mètres environ de Vic, on trouve à droite un vieux chemin qui peut conduire au Mas de Pignol, mais qui, avant d'aborder le torrent de Roche-Boulay, fait un coude brusque pour s'élever sur la pente orientale du territoire des Garennes et gagner les hameaux de Bord et de Langlade assis sur les hauteurs. Pour le moment, nous restons en bas, dans le quartier remarquable entre tous de la *Che-Gäla*.

Sur la matrice cadastrale, les géomètres ont écrit Sigala. Nous avons adopté une orthographe plus conforme à la prononciation du mot par les indigènes dont l'accent n'est pas toujours aisé à rendre en français. Bien souvent, du reste, notre patois n'est autre que le celtique latinisé, surtout dans les noms propres de personnes, lieux, terroirs, montagnes, rivières et autres spéciaux qui sont toujours significatifs. S'il en est aujourd'hui qui n'ont plus de sens pour nous, c'est que le souvenir s'en est effacé de la mémoire des hommes et que la recherche étymologique est bien épineuse. Notre patois, en vérité, renferme des mots qui sont en quelque sorte les fossiles de la langue française. Mais nous avons la manie de vouloir tout accommoder à la mode latine ou grecque : cela tient aux méthodes surannées de l'enseignement classique qui ne voit rien au delà et dont nous sommes encore un peu trop les prisonniers.

Digitized by Google

Le mot composé Che-Gaëla veut dire *Demeures* des *Gals* ou *Gaëls*, tout comme celui de *Garenne* doit se prendre ici dans l'acception de *Défense* (défendre l'accès des palissades).

La pièce de monnaie trouvée par Vindiollet est une impériale de la Colonie de Nîmes, antérieure à l'ère chrétienne. Elle porte, d'un côté, les têtes d'Auguste et d'Agrippa, tandis que le revers montre le crocodile avec le palmier encadré par les deux premières syllabes *Col. Nem.* : c'est une médaille commune. Quant à la grosse boule rougeâtre que nous avons eu la bonne fortune de recueillir, c'est une pierre volcanique (pouzzolane) du pays, taillée en forme de bourse et autour de laquelle, dans la moitié supérieure, on lit l'inscription ci-après:

MERCVR

Les deux lettres M et E ont été un peu affectées par le temps et surtout le *fessou* du vigneron. Nous sommes en présence du socle d'une statuette du dieu bien connu : la tablette montre les trous de scellement. L'objet a treize centimètres de base pour une hauteur égale, tandis que le diamètre du ventre est de 185 millimètres. Unique dans son genre, cette pièce, au point de vue archéologique, est non moins intéressante que notre Machairodus et surtout notre Hipparion de Rocca-Neyra (Perrier) sous le rapport paléontologique et géologique.

A une quarantaine de mètres plus loin, la vigne de Vellet Régis est plantée sur l'emplacement d'une mosaïque. Excessivement dur, le béton est composé avec de petits morceaux de brique rouge. Nous en avons recueilli des échantillons.

En face de cette vigne, de l'autre côté du chemin, il y avait un moulin dans les champs couverts de débris et qui appartiennent à Curabet Antoine, à Péchaud ou autres. Un petit bief prenait l'eau du ruisseau de Roche-Boulay pour la conduire dans une écluse. Les voûtes ont été com-

Digitized by Google

blées et aucun signe extérieur ne signale leur existence. Bougheon, oncle de Péchaud, y avait recueilli un curieux fer de cheval ou plutôt de mulet forgé à rebours et installé sur trois pieds. Vendu à Groslier, antiquaire à Billom, ce fer a été mentionné à tort comme provenant de Buron. Le père des fils Neuville a emporté un bac en pierre contenant un chaudron de cuivre avec une quantité de ferrailles, notamment un éperon géant dont se rappelle Neuville Louis : le tout a dû aller chez le chiffonnier ou dans la forge du maréchal.

Tout démontre qu'il y eut par là un centre important d'habitations. Il y avait aussi un lavoir où les femmes de Bord descendaient naguère pour y nettoyer leur linge.

Franchissons le ruisseau qui nous sépare du Mas de Pignol. Dans le champ qui appartint aux frères Paulet, morts depuis longtemps, on raconte que ceux-ci, ayant creusé une grande fosse pour y enfouir une quantité de décombres qui les gênaient, avaient découvert un cheval en pierre avec son cavalier. Au lieu de le dégager pour l'extraire et le conserver, ils l'auraient brisé afin d'aller plus vite en besogne.

Notre ami, Blanchon Féréol, fils d'Etienne, nous a donné un secteur convexe de *catillus* en lave volcanique trouvé par son père. Le petit moulin à bras dont il faisait partie devait être des plus primitifs, peut-être arverne. L'appareil se composait d'une meule convexe mobile (*catillus*) qui s'emboîtait sur une meule concave fixe ou dormante (*méta*), afin d'écraser le grain en tournant sur celle-ci. Notre fragment représente plus du tiers de la meule qui devait avoir 44 centimètres de diamètre et qui est très dure quoique assez poreuse.

Plus haut, près du chemin qui descend de Pignol vers la croix des Martels, un propriétaire découvrit un magnifique chapiteau corinthien et eut la bonne idée de l'utiliser dans un bâtiment qu'il faisait construire. On peut voir ce chapiteau à Pardines dans la maison qui appartient à

Digitized by Google

Champclos Jean, lequel n'en est possesseur que depuis une trentaine d'années. C'est en face de l'école. Le chapiteau est placé à l'angle S.-O. de la construction sous le toit ; il supporte le bout d'un arbalétrier auquel il sert d'antéfixe. Blanchon-Vassias nous a désigné l'endroit d'où on l'a extrait ; il a ajouté que, dans la parcelle qu'il possède à côté, avec les décombres embarrassant son héritage, il croyait avoir enfoui de grandes tuiles romaines portant des lettres. Des fouilles auraient peut-être permis de retrouver ce précieux document ; mais nos ressources personnelles ne nous ont pas permis d'entreprendre une recherche trop onéreuse. — Ces tuiles ont trente-trois centimètres de largeur. Sur la base de l'une d'elles, qui représente environ le quart de la tuile entière, nous voyons trois arcs concentriques ; sur un autre fragment un peu différent, il y a deux chevrons emboîtés.

Quoi qu'il en soit, le chapiteau et les ruines disparues ont dû appartenir à quelque temple gallo-romain, établi là comme intermédiaire entre le monument principal du Puy de Dôme et l'autel de Mercurol probablement plus antique. La position est d'ailleurs vraiment superbe.

Nous arrivons maintenant dans la plaine de Farsat, le champ du carnage. D'après une tradition, qui s'est perpétuée d'âge en âge, les habitants du pays affirment qu'au temps de Vercingétorix, il s'y est livré une terrible bataille. Implantée sur un piédestal beaucoup plus ancien, la croix des Martels en serait la commémoration. Lorsqu'on laboure, il n'est pas rare de rencontrer des squelettes humains. Le père Tombel Louis, dit *Bouche*, en a déterré un avec sa charrue. Près du domaine des Pradats, on a également trouvé des tombeaux, mais plus récents : au moyen âge, il y eut un castel et un fief dépendant des seigneurs de Benaud et relevant de la justice d'Enval.

La plaine de Farsat domine d'environ trente mètres le vaste cirque de *Châtra* (*castra*, camps) où l'on retrouve

Digitized by Google

les mêmes vestiges, de même que sur le versant occidental du territoire des Garennes.

Après avoir ainsi essayé de coordonner, de grouper les renseignements que nous avions reçus et vérifiés, nous avons exploré soigneusement une région où il n'y a qu'à frapper de la pioche pour en extraire les vestiges du passé le plus lointain. Et cependant la culture d'un sol fertile en a fait disparaître à peu près les marques extérieures. Nous allons donner le résultat de nos investigations plus personnelles en tâchant de ne pas nous répéter.

III.

L'importance capitale de la numismatique, au point de vue historique, est trop évidente pour qu'il soit nécessaire de la faire ressortir La numismatique vient en aide aux monuments, ressuscite le passé des ruines, peut même servir à éclairer les traditions locales parfois confuses et trop souvent altérées.

Nous avons collectionné quelques pièces d'époques différentes. Dans leur énumération, nous nous en tiendrons aux plus intéressantes et aux mieux conservées.

MOYEN AGE ET FÉODALITÉ.

Henri de la Tour, duc de Bouillon, prince de Sedan et Raucourt; Louis II de Bourbon, prince de Dombes et de Montpensier; Catherine de Médicis, comtesse d'Auvergne, reine de France. Le revers montre un arc-en-ciel descendant des nuées sur une mer furieuse avec cette légende en caractères grecs : ΕΥΕΛΠΙΑ ΠΕΡΙ ΑΜΗΧΑΝΙΑΣ *(radieux espoir au milieu des périls)* ; Louis IX ou saint Louis ; Jeton flamand du XIIIe siècle, frappé à Nuremberg ; Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne ; Clermont : Urbs arverna (sancta Maria).

Digitized by Google

EPOQUE ROMAINE.

Constantin le Grand ; Dioclétien ; Maximilien, associé à Dioclétien, pièce frappée sans doute à Lyon ; Probus, qui passe pour avoir implanté la vigne en Auvergne ; Aurélien ; Claude II le Gothique ; Valérien le Jeune, fils de Salonine ; Salonine, femme de Gallien ; Gallien avec le cheval ailé (Pégase) ; Septime Sévère ; Domitien, successeur de Titus, en 81 ; Colonie de Nîmes, avant l'ère chrétienne.

TEMPS GAULOIS.

Epadnactus à pied ; une pièce représentant deux barres croisées avec symboles et cantonnée d'une hache (probablement des Volsques Tectosages, Vosges) ; une monnaie coulée des Eduens avec le sanglier ; une pièce se rapprochant du type de Vercingétorix, peut-être lui-même ; autre monnaie curieuse par la forme de la tête du cheval et des attributs.

Une pièce grossière, sur laquelle figure un *renard,* se rapporte sans doute au chef gaulois *Luern*. Nous avons trouvé avec elle une boucle en bronze sans ardillon et un petit anneau que certains numismates considèrent comme une monnaie.

IV.

Nous avons d'ailleurs recueilli quelques objets que nous classons par âges présumés, en commençant par ceux que nous croyons les moins anciens.

DIVERS.

A Che-Gâëla : un fragment de verre bleu sur lequel il y a ORIEN, mais qui peut être récent ; une perle de col-

Digitized by Google

lier en ambre percée d'outre en outre et plus grosse qu'un pois.

Au Mas de Pignol : un fragment de bas-relief en arkose ou grès siliceux représentant un cheval nu avec son cavalier. Tout le devant du cheval est brisé, mais la croupe, la queue et les pieds de derrière sont intacts et d'une bonne facture. Le cavalier a été décapité et privé de ses jambes. Le buste et le corps lui-même sont en mauvais état quoique bien reconnaissables.

POTERIES.

Une poignée courte et grossière de casserole ; deux petites lampes en terre mutilées ; une sorte de burette ayant 65 millimètres de haut.

Au milieu de débris de tuiles et de maçonneries, nous avons ramassé une oreille triangulaire ornée de jolis motifs de fleurs, ainsi que des fragments de vases sur l'un desquels figure en applique un guerrier romain ou thrace et sur l'autre un centaure.

BRONZES.

Les bronzes ont une belle patine verte. En voici l'inventaire. — Une petite statuette nue à laquelle il manque le bras droit et la jambe gauche et coiffée d'une sorte de calotte à stries. Cela paraît être un Mercure primitif en course. Viennent ensuite une tige ciselée se terminant par un long bec légèrement recourbé ; un crochet, percé à son extrémité ; une boucle sans ardillon et ornée de stries symétriques ; une tige offrant une tête arrondie avec boule un peu aplatie au milieu et terminée en forme de spatule munie d'un trou de suspension ; un bracelet orné de figures géométriques.

Digitized by Google

EPOQUE NÉOLITHIQUE.

Trois haches en pierre polie. La plus grande est en éclogite et a environ 14 centimètres de longueur ; une autre, en fibrolite, est plus petite ; la troisième, dont nous n'avons que la moitié inférieure, côté du taillant, paraît être en roche pyroxénique.

AGE DE LA PIERRE TAILLÉE.

Un grand couteau en silex marron clair de treize centimètres de long ; un couteau plus petit (65 millimètres) en silex blond cachalongué ; une large lame à talon, en silex résinite un peu ébréchée à droite ; un gros fragment de flèche triangulaire avec soies (douteux).

V.

Ce qui nous reste à dire se rapportant plus spécialement à Pignol, nous lui consacrons notre dernier article.

La pointe Nord du grand promontoire de Pignol présente deux quartiers de roc qui ont été redressés en forme de menhirs. Ils dominent d'environ trois mètres une petite esplanade où l'on a découvert un antique foyer avec cendres. Nous avons recueilli divers objets en os : une espèce de sifflet brisé, un tube long, des épingles et une moitié de très grosse perle vert pâle terreux. Nous rapportons cela à l'âge du renne, par analogie avec des pièces semblables trouvées à Neschers, sur les bords de la Couze, au moulin de *Dar-Quen-Joux* (habitants des bois de chêne) sous le *Chirel* (entassement de rochers). La pointe où nous sommes porte le nom caractéristique de *Tachechien* (Attache les chiens).

En descendant de là, on traverse un assez large vallon

Digitized by Google

pour arriver sur la lisière des bois. Sous le puy de Guymont, isolés au milieu de champs entourés eux-mêmes par des haies ou de gros murs ayant de 2 à 3 mètres d'épaisseur, on remarque deux énormes monceaux circulaires de pierres basaltiques et ayant l'allure de Galgals. On a trouvé par là des haches néolithiques. Il y avait dans le voisinage, un monastère qui possédait une fabrique de cuviers, d'où le nom de *Cuvio* donné au terroir.

Remontons maintenant à Pignol dont les maisons s'étagent sur la côte rapide du flanc méridional de la montagne.

Très vieille, peut-être du IXe siècle dans la partie antérieure qui est aussi la plus ancienne, l'église est précisément installée au sommet du village dans le quartier des *Chezals*, c'est-à-dire à proximité des abris sous roche que des éboulements successifs ont bouleversé.

Au-dessous et non loin de cet édifice, à droite de la mairie, en déblayant son terrain pour construire une grange, un propriétaire, Vindiollet-Vassias, découvrit dans le sol, à environ deux mètres de profondeur, un four à poteries (*daires*) encore tout garni de son mobilier à demi brisé : la bouche du four faisait face au chemin, c'est-à-dire au Sud. Personne n'en soupçonnait l'existence. Vindiollet-Vassias nous a donné un pichet en provenant. A l'ouest du four, il exhuma trois squelettes dont les crânes étaient encadrés avec des pierres plates noires. Il paraît qu'une portion de ce four existe dans la propriété riveraine et contient même encore de la poterie.

Par là, des souterrains rayonnent dans divers sens. L'un d'eux paraît se diriger vers l'antique tour carrée du château de la Freydière autrefois plus haute d'un étage, et qui devait être la tour de justice du lieu ; un second passerait sous le ravin de la route pour aborder le petit plateau où s'élevait l'ancien castel des Tourettes. Des émanations d'acide carbonique ont empêché les curieux de pénétrer bien avant dans ces souterrains, qui repré-

Digitized by Google

sentent sans doute les galeries couvertes dans lesquelles les vieux potiers de Pignol venaient extraire l'argile nécessaire à leur industrie.

Toute la région que nous venons de parcourir est semée de petites sources d'eau minérale avec dégagements de gaz : ce sont les très faibles et dernières pulsations des puissants geysers des temps géologiques. La plupart de ces sources sont taries, les orifices de sortie ayant été obstrués par leurs dépôts. L'eau non potable et incrustante avait dû frapper l'imagination des primitifs habitants qui, ne comprenant pas le phénomène, devaient l'attribuer à l'influence néfaste d'un Esprit qu'il fallait conjurer. Dans nos recherches au milieu des abris sous roche, les *Chezals* qui sont en grande partie dans les terres des Vindiollet, nous avons découvert à moitié englobé par le dépôt un étrange fétiche, une sorte de hibou grossier. Ne serait-ce pas l'emblème du génie du mal, *Buâr-Ainech*, que la mythologie celtique représente hideux et accroupi? *Buâr-Ainech* aurait été d'ailleurs vaincu par le dieu du crépuscule *Lug*, le précurseur du Mercure classique, c'est-à-dire d'un Lug idéalisé, transformé peu à peu, du dieu dont le temple magnifique dominait sur la montagne sainte de la Gaule, sur notre fier Puy de Dôme.

J.-B.-M. BIELAWSKI,
Chevalier de la Légion d'honneur.

Vic-le-Comte, le 23 avril 1907.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DES ORAGES

(Suite.)

ORAGE DU 18 JUILLET. — *De 5 heures à 7 h. 20 du soir. — 1 station atteinte. — Pressions fortes, mais uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 759mm4 à 5 heures du soir. — Température maxima : 34°1 à 1 h. 20 du soir.*

Cet orage se manifeste dans le Sud-Est du département, à Dore-l'Eglise, où l'on observe une très faible chute de grêle, une forte averse de pluie qui dure vingt minutes, avec de vifs éclairs et de violents coups de tonnerre. — Il a marché de l'W. à l'E.

ORAGE DU 19 JUILLET — *De 2 heures à 4 heures du soir. — 1 station atteinte. — Centre de dépression (745mm) en Ecosse. — A Clermont : minimum barométrique : 759mm9 à 3 heures du soir. — Température maxima : 34°1 à 1 h. 20 du soir.*

C'est encore dans la région de Dore-l'Eglise que cet orage éclate. A deux reprises, il donne de fortes averses qui sont cependant insuffisantes pour faire cesser la sécheresse.

ORAGES DU 23 JUILLET. — *De 11 h. 40 du matin à 8 heures du soir. — 22 stations atteintes. — Pressions un peu faibles et très uniformes dans toute la France. — A Clermont : minimum barométrique : 760mm0 à midi. — Température maxima : 31°1 à 11 h. 50 du matin.*

Toutes les régions du département sont atteintes dans cette journée qui paraît avoir été la plus orageuse de l'année. Les orages locaux, qui ont suivi des directions variées, avec prédominance de la direction quart S.-W.-quart N.-E., se sont déplacés comme ils le font d'habitude lorsque les hauteurs barométriques sont uniformes. Ils n'ont pas eu une intensité extraordinaire, mais ils ont été remarquables dans quelques localités, pour des raisons diverses : à Neschers et à Thiers par la violence de la pluie; par celle du vent à Gelles, Saint-Georges-de-Mons et Saint-Sandoux; par la vivacité des éclairs et les éclats du tonnerre dans la plupart des stations atteintes; par des chutes de foudre à Thiers, à Saint-Etienne-des-Champs et à Saint-Bonnet-le-Bourg. Aucune chute de grêle n'a été constatée, mais partout on se plaint de la prolongation de la sécheresse qui dure depuis deux mois, et de l'insuffisance des pluies orageuses pour réparer les dommages qu'elle a causés à presque toutes les récoltes.

Thiers. — Pendant cet orage qui s'est déplacé du Sud au Nord, l'activité orageuse a été très intense, et nous avons eu une pluie abondante qui atténuera peut être les effets désastreux de la sécheresse que nous subissons depuis deux mois. La foudre a frappé plusieurs points, mais sans causer de dégâts. — BRUGÈRE, instituteur.

Digitized by Google

Saint-Bonnet-le-Bourg. — Cet orage a été très violent, mais n'a pas donné de grêle. Venu du Nord-Ouest, il a disparu par le Sud, en versant une pluie qui a duré plusieurs heures, et qui fera grand bien aux récoltes compromises par la sécheresse. La foudre a frappé un gros sapin qu'elle a brisé net à deux ou trois mètres de la cime, et dont le tronc a été réduit en petits fragments éparpillés dans un rayon de trente mètres. — BOSTVIRONNOIS, instituteur.

Saint-Etienne-des-Champs. — Malgré la violence de l'orage, les récoltes n'en ont pas souffert, et en ont plutôt profité. Toutefois, la pluie, qui n'est tombée que durant une demi-heure, sera loin de suffire à humecter la terre. La foudre a incendié une grange avec le foin qu'elle contenait. Elle a aussi brisé un frêne sans faire aucun mal à deux personnes qui se trouvaient seulement à une trentaine de mètres de l'arbre.

Cournon. — L'orage, venu de l'Ouest-Sud-Ouest a disparu dans l'Est-Nord-Est, après avoir duré de midi 30 jusqu'à 3 heures. Il a versé une petite pluie, mais pas de grêle. Il nous faudrait beaucoup de pluie, car la sécheresse du sol est très grande, et toutes les récoltes sont compromises, principalement les légumes, les collets-verts, les betteraves et les orges. Dans les terres fortes, les blés ont moins souffert, mais ceux qui ont été semés dans des terrains légers peuvent être considérés comme perdus. — Des sources sont taries, et l'eau des puits a subi une forte baisse. — BEISSAC, ancien notaire.

Thiolières. — Cet orage, qui s'est montré d'abord dans le Sud, a disparu dans l'Est. — A Thiolières, la pluie a duré une heure environ, tantôt violemment poussée par le vent d'Ouest, tantôt plus violemment refoulée par le vent d'Est. Après avoir trois fois franchi la vallée de la Dore, l'orage s'est enfin éloigné au delà des monts du Forez. — VAURILLON, instituteur.

ORAGE DU 24 JUILLET. — *De 4 heures à 4 h. 30 du soir. — 1 station atteinte. — Pressions uniformes en France, avec fortes pressions (765^{mm}) vers nos côtes de l'Atlantique. — A Clermont : minimum barométrique : 761^{mm}0 à 3 heures du soir. — Température maxima : 26°0 à 2 heures du soir.*

C'est un orage qui se manifeste à Vic-le-Comte où il donne une forte averse. Il a marché du N.-W. au S.-E., conformément à la situation barométrique.

ORAGES DU 26 JUILLET — *De 1 h. 40 à 8 heures du soir. — 7 stations atteintes. — Fortes pressions (765^{mm}) dans les Pays-Bas; faibles pressions (759^{mm}) vers l'Atlantique et la Méditerranée. — A Clermont : minimum barométrique : 755^{mm}4 à 4 heures du soir. — Température maxima : 31°2 à 3 h. 50 du soir.*

Ils ont lieu dans le Sud-Est, le Centre et le Nord-Ouest, et c'est dans cette dernière région, à Saint-Georges-de-Mons et à Gelles qu'ils ont pris une certaine intensité, au moins sous le rapport des éclairs et du tonnerre.

Digitized by Google

ORAGES DU 27 JUILLET. — *De midi 45 à 2 heures du soir, et de 11 h. 50 du soir à minuit 15. — 2 stations atteintes. — Faibles pressions dans le Nord et surtout dans l'Est. — A Clermont : minimum barométrique : 759mm1 à minuit. — Température maxima : 27°4 à 2 h. 40 du soir.*

Ces orages se produisent encore dans le Sud-Est, à Dore-l'Eglise, et dans le Nord-Ouest, à Saint-Georges-de-Mons, où les manifestations électriques, comme la veille, sont très fortes. Dans les deux stations on constate de violentes averses de grosses gouttes de pluie.

ORAGES DU 30 JUILLET. — *De 4 h. 30 à 8 h. 10 du soir. — 6 stations atteintes. — Faibles pressions (755mm) en Irlande ; pressions uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 757mm1 à 4 heures du soir. — Température maxima : 32°6 à 3 h. 20 du soir.*

On a observé ces orages dans le Nord-Ouest et dans le Centre du département, et dans les deux régions ils ont pris une intensité notable tantôt au point de vue des manifestations électriques, tantôt, suivant les localités, sous celui du vent ou de la pluie. A Vic-le-Comte, où la foudre a incendié une meule de blé, les éclairs, le tonnerre et la pluie ont fait rage, et la grêle, rare d'abord et sèche, est tombée ensuite, grosse comme des pois et mêlée à la pluie. — A Gelles, il tombe aussi un peu de grêle ; à Neschers, une meule de blé est encore brûlée par la foudre.

Saint-Georges-de-Mons. — L'orage primitif ne s'est pas étendu beaucoup et s'est évanoui dans la direction de l'Est-Nord-Est. Pendant ce temps, un autre orage s'est formé au zénith et a disparu en marchant vers le Nord.

ORAGES DU 31 JUILLET. — *De 11 h. 50 du matin à 10 h. 15 du soir. — 14 stations atteintes. — Faibles pressions (755mm) en Irlande ; pressions uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 759mm1 à 2 heures du soir. — Température maxima : 35°6 à 2 h. 10 du soir.*

Remarquables par la vivacité des éclairs et par la force du tonnerre, ces orages ont éclaté surtout dans la moitié septentrionale du département. On a observé deux orages successifs à Moissat, à Cournon, à Saint-Sandoux, et même trois orages à Combronde. Ils ont généralement marché du Sud-Ouest au Nord-Est, mais l'un d'entre eux s'est déplacé du N.-W. au S.-E., et un autre du N.-E. au S.-W. — A Ménétrol, le tonnerre a été d'une force modérée, mais il s'est fait entendre presque sans interruption depuis midi jusqu'à dix heures du soir. — A Saint-Sandoux, la foudre a frappé un noyer, et, à Olloix, un rocher. On a constaté un peu de grêle à Neschers et à Saint-Sandoux. De fortes averses sont tombées à Orcines, à Saint-Sandoux, à Neschers et surtout à Pont-du-Château où l'on a mesuré 41 millimètres d'eau de pluie.

ORAGE DU 1er AOUT. — *De 2 h. 55 à 3 h. 20 du soir. — 1 station atteinte. — Faibles pressions (755mm) en Irlande ; pressions uni-*

Digitized by Google

formes, mais un peu fortes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 762mm5 à 6 heures du soir. — Température maxima : 32°2 à 2 h. 15 du soir.

L'orage se manifeste dans la région d'Ambert, à Thiolières, où il n'a donné que quelques gouttes de pluie. Toutefois, à La Forie, commune voisine, il est tombé de la grêle en abondance, en même temps qu'une pluie torrentielle.

ORAGES DU 3 AOUT. — *De 10 h. 40 du matin à 1 h. 30 du soir. — 4 stations atteintes. — Faibles pressions (750mm) en Irlande; pressions uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 758mm6 à 1 heure du matin. — Température maxima : 28°8 à 10 h. 40 du matin.*

Ils se produisent dans le centre Nord-Ouest du département, où les manifestations électriques ont été très grandes, bien qu'il ne soit tombé que de faibles ondées.

Gelles. — Au cours de l'orage, vers 10 h. 30 du matin, la foudre a frappé une maison sise à Neuffont, et dans laquelle se trouvaient quatre personnes qui n'ont eu aucun mal, mais qui ont éprouvé une grande frayeur. Leur chien, qui se trouvait près d'elles, sous la table, a été tué. Dans l'étable attenante à la maison d'habitation, le même coup de tonnerre a foudroyé un taureau et deux vaches, aux deux extrémités de cette étable, parmi d'autres bêtes bovines qui sont restées indemnes. Quelques sacs en toile ont été brûlés, mais le bâtiment n'a pas été incendié. — DÉTIANGES, instituteur.

ORAGE DU 4 AOUT. — *De 1 h. 20 à 1 h. 50 du soir. — 1 station atteinte. — Faibles pressions (755mm) en Ecosse; pressions uniformes, mais un peu fortes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 764mm9 à minuit le matin. — Température maxima : 26°6 à 3 h. 50 du soir.*

Cournon. — C'est une faible manifestation orageuse qui, malgré de forts coups de tonnerre, n'a presque pas donné de pluie. La sécheresse qui a déjà nui beaucoup à toutes les récoltes, menace de devenir désastreuse. — BEISSAC.

ORAGE DU 9 AOUT. — *De 3 heures à 3 h. 50 du soir. — 1 station atteinte. — Faibles pressions (756mm) dans les Pays-Bas ; pressions uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 759mm9 à minuit le matin. — Température maxima : 27°2 à 1 h. 40 du soir.*

C'est encore une faible manifestation orageuse qui se produit dans l'extrême Sud-Est du Département, à Arlanc. Elle a été observée par M. Mavel, instituteur à Combronde, qui nous l'a signalée dans les termes suivants :

La journée du 8 août avait été très belle, et on pouvait espérer la continuation du beau temps pour le lendemain. Cependant il y avait eu, dans la journée, une baisse barométrique de 5 millimètres, sui-

Digitized by Google

vie, le soir, d'une hausse de 1 millimètre 5. Cela pouvait faire craindre quelque orage, bien que le ciel fût resté très clair. Effectivement, vers deux heures du matin, on apercevait des éclairs au Sud, puis successivement au S.-O., au S.-S.-E., au S.-E., à l'E. A partir de trois heures, on entendait le tonnerre, surtout au Sud et au Sud-Ouest. On s'attendait à une pluie abondante, car l'intensité des manifestations électriques faisait craindre un violent orage. Il n'en a rien été; l'orage s'est pour ainsi dire éteint sur place, et il est tombé fort peu d'eau.

ORAGE DU 12 AOUT. — *De 7 h. 30 à 8 h. 30 du soir. — 1 station atteinte. — Faibles pressions (755mm) en Angleterre ; pressions uniformes, mais un peu fortes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 761mm3 le soir à minuit. — Température maxima : 27°3 à 2 h. 35 du soir.*

Cet orage, qui a été observé à Gelles, dans l'Ouest du Département, a encore été très faible.

ORAGES DU 14 AOUT. — *De 11 h. 40 du matin à 9 h. 30 du soir. — 18 stations atteintes. — Faibles pressions (745mm) en Irlande; pressions uniformes dans la région. — A Clermont : minimum barométrique : 753mm8 à 1 heure du soir. — Température maxima : 32°2 à 1 h. 10 du soir.*

Les orages de cette journée se sont étendus à presque toutes les parties du département. Ils ont marché dans des directions très variées en versant des pluies abondantes dans la plupart des stations d'observation ; par exemple 21 millimètres à Clermont, 25 millimètres à Combronde, 29 millimètres à Orcines, et 41 millimètres à Pont-du-Château. A Ménétrol et à Dore-l'Eglise, le vent du Sud a soufflé avec une grande violence. Les éclairs et le tonnerre ont eu une intensité remarquable à Saint-Sandoux, à Vic-le-Comte et à Saint-Georges-de-Mons.

ORAGES DU 24 AOUT. — *De 6 h. 30 à 9 heures du matin. — 6 stations atteintes. — Pressions fortes, mais uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 763mm7 à 3 heures du soir. — Température maxima : 27°3 à 2 h. 15 du soir.*

Ils ont éclaté surtout dans le centre du Département, et n'ont rien présenté d'extraordinaire, si ce n'est une certaine violence du tonnerre et des éclairs à Neschers, à Vic-le-Comte et à Cournon.

ORAGES DU 9 SEPTEMBRE. — *De minuit 30 à 7 h. 15 du matin. — 3 stations atteintes. — Pressions fortes, mais uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 762mm9 à 6 heures du soir. — Température maxima : 29°8 à 3 h. 15 du soir.*

Ces orages éclatent dans l'Ouest et le centre du département, mais ils ont été faibles, excepté à Saint-Etienne-des-Champs.

Saint-Etienne-des-Champs. — De 1 heure à 7 heures 15 du matin, une série d'orages ont passé sur notre commune ainsi que sur celles

Digitized by Google

de Voingt, Saint-Avit, Condat et Pontaumur. Ils ont été très violents dès le début, et chaque orage donnait une averse de courte durée. Le tonnerre était fort et les éclairs extrêmement vifs. A Saint-Avit, la foudre a incendié un corps de bâtiment, comprenant une grange et une écurie. A Condat-en-Combraille, elle a brûlé deux pignons de seigle. — VIGIER, instituteur.

ORAGES DU 10 SEPTEMBRE. — *De minuit 47 à 4 h. 40 du matin. — 3 stations atteintes. — Pressions fortes, mais uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 769mm9 à 3 heures du soir. — Température maxima : 25°7 à midi 50.*

Ils ont encore lieu dans le centre ouest du département, et sont observés à Ménétrol, Orcines et Gelles. Dans cette dernière localité seule, ils ont pris une certaine importance en intensité et en étendue.

ORAGE DU 16 SEPTEMBRE. — *De 8 h. 50 à 9 heures du soir. — 1 station atteinte. — Faibles pressions (755mm) en Provence ; fortes pressions (765mm) vers nos côtes de l'Atlantique. — A Clermont : minimum barométrique : 760mm1 à minuit, le matin. — Température maxima : 17°8 à 3 h. 50 du soir.*

C'est un orage isolé qui a été observé à Saint-Bonnet-le-Bourg. D'après notre correspondant, M. Bostvironnois, ce petit orage s'est produit par un temps presque froid. Il n'a fourni que deux coups de tonnerre, immédiatement suivis d'une grêle menue, mais serrée et très abondante ; il en restait encore sur le sol le lendemain matin. Il est tombé très peu de pluie. — L'orage a marché du N.-O. au S.-E., conformément à la situation barométrique.

ORAGES DU 5 OCTOBRE. — *De 11 h. 20 du matin à 7 heures du soir. — 18 stations atteintes. — Faibles pressions (750mm) en Ecosse ; pressions uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 760mm8 à 2 heures du soir. — Température maxima : 20mm8 à midi.*

Toutes les régions du département ont été plus ou moins atteintes dans cette journée. Les orages, qui ont marché, en général du quadrant Sud-Ouest au quadrant Nord-Est, ont donné d'assez fortes pluies, et de la grêle à Thiolières, Dore-l'Eglise, Aulhat et Gelles. L'intensité des éclairs et du tonnerre a été très grande à Clermont, Thiers, Heume-l'Eglise, Cournon, Vic-le-Comte, Gelles et Dore-l'Eglise. Des chutes de foudre ont été constatées à Heume et à Gelles.

Dore-l'Eglise. — C'est le plus fort orage que nous ayons eu durant l'année 1906. Le tonnerre et les éclairs ont fait rage, de 3 h. 15 à 3 h. 30, pendant que la pluie, mêlée d'une grêle grosse comme des pois, tombait à torrents. La grêle a duré cinq minutes, mais elle n'a pas pu faire grand mal, car les récoltes qui pourraient encore se trouver dans les champs ont été grillées par la sécheresse.

VESSIER, instituteur.

Aulhat. — Nous avons eu un peu de grêle, mais elle n'a pas occasionné de dommages, parce que les betteraves seules restent en

Digitized by Google

terre, et qu'elles profiteront plutôt, ainsi que les prairies, de la pluie abondante que l'orage nous a donnée. — PALASSE, instituteur.

Thiolières. — Il s'est produit trois orages successifs. Le premier achevait à peine de disparaître dans le Nord-Est, qu'il s'en formait déjà un second vers l'Ouest. A ce moment le vent s'est mis à souffler de l'Ouest, et les nuages marchaient assez rapidement. Le tonnerre s'est fait entendre, bientôt suivi d'une pluie torrentielle qui a duré plus d'une heure, en ravinant profondément les terres et les chemins; beaucoup de champs devront être réensemencés. Durant cinq minutes, cette pluie a été mêlée de grêlons qui avaient de 1 à 2 centimètres de diamètre, mais cette grêle n'a pas causé de dégâts, parce que les récoltes sont déjà rentrées. Un troisième orage, plus faible, a eu lieu de 6 h. 40 à 7 h. 50. Il a marché du Sud au Nord.

Heume-l'Eglise. — L'orage, qui présentait d'abord un aspect peu menaçant, a été au contraire caractérisé par la violence des éclairs et du tonnerre. La foudre a frappé plusieurs arbres, et elle a incendié une grange pleine de récoltes au village de Buzandon.

LADEVIE, instituteur.

Gelles. — Les manifestations électriques ont pris pendant cet orage une intensité remarquable. La foudre a frappé un arbre au village du Montel. — Vers midi, elle a tué la dame Aymard, femme Faure, du village de Tracros, pendant qu'elle revenait des champs. La pluie a duré quarante-cinq minutes, et durant cinq minutes, elle a été accompagnée de petite grêle.

ORAGES DU 6 NOVEMBRE. — *De midi 15 à 8 h. 30 du soir, — 9 stations atteintes. — Centre de dépression (750^{mm}) vers nos côtes de l'Atlantique. — A Clermont : minimum barométrique : 751^{mm}9 à minuit, le matin. — Température maxima : 8°6 à 1 h. 50 du matin.*

Ces orages, qui marchent surtout du S.-W. au N.-E., se produisent principalement dans le Centre et dans le Sud du département. Les manifestations électriques n'ont été bien fortes qu'à Saint-Sandoux, mais il est tombé du grésil à Clermont, Thiolières, Saint-Jean-Saint-Gervais, et à Moissat, à deux reprises, de la grêle grosse comme des noisettes. Des pluies abondantes ont eu lieu après ces orages.

ORAGES DU 14 DÉCEMBRE. — *De 6 heures à 6 h. 15 du matin, et de midi 30 à midi 45. — 2 stations atteintes. — Centres de dépression (745^{mm}) en Danemark, et (750^{mm}) en Provence. — A Clermont : minimum barométrique ; 751^{mm}9 à minuit, le matin. — Température maxima : 8°6 à 1 h. 50 du matin.*

Les premières manifestations électriques de cette journée se sont produites à Orcines, et les secondes à Clermont et encore à Orcines. Dans cette dernière localité, elles ont été accompagnées de violents tourbillons de neige, avec des éclaircies ensoleillées.

Digitized by Google

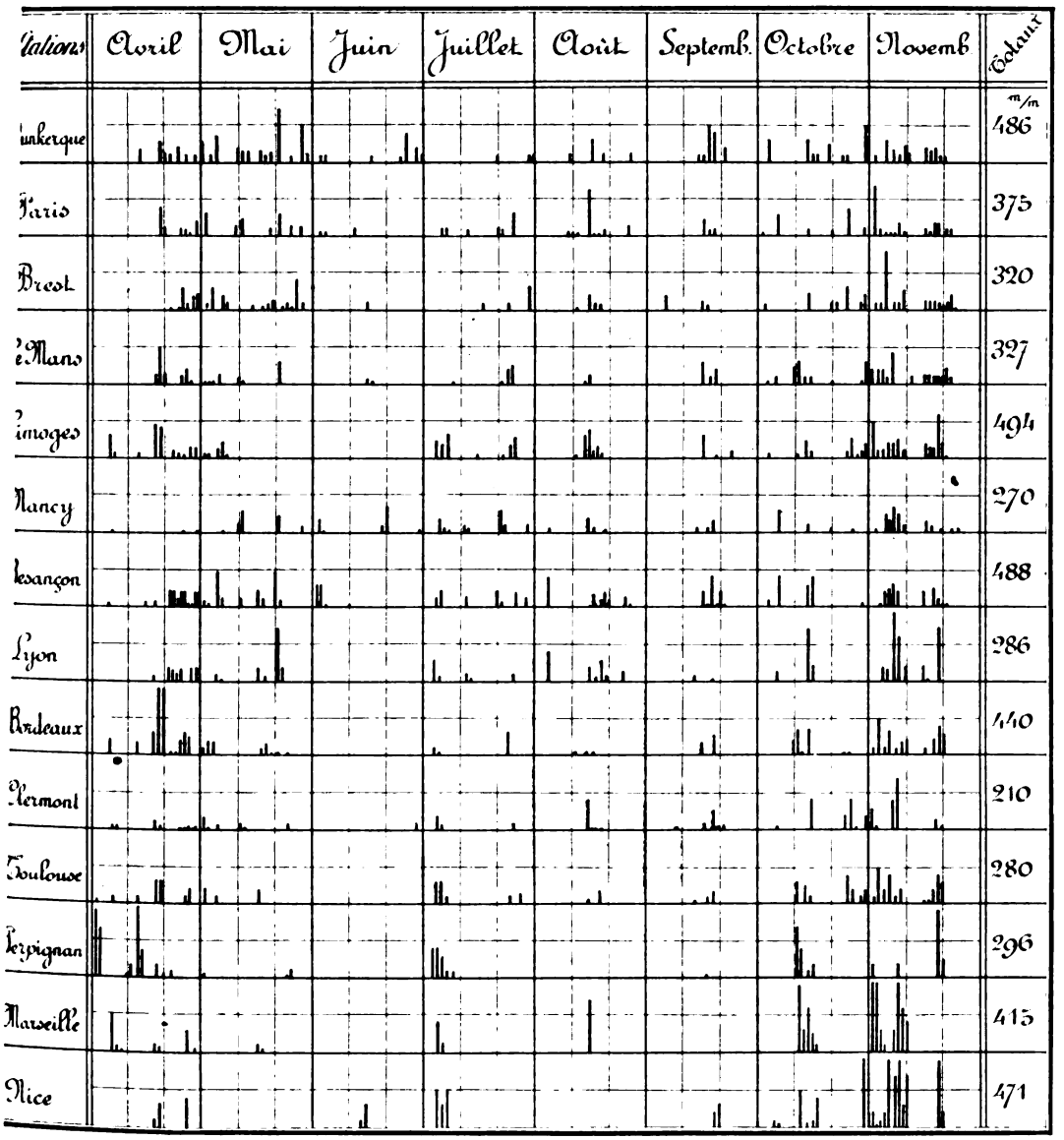

1. La Sécheresse de 1906
en France

— Les traits verticaux sont tracés à la date des pluies; ils donnent aussi la valeur de ces pluies à raison de 5 m/m d'eau par millimètre de hauteur.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA SÉCHERESSE DE 1906

EN FRANCE

Dans presque toute la France, l'année 1906 a été remarquable par la persistance du beau temps, par la rareté des pluies et par des chaleurs excessives. Elle sera mémorable surtout à cause d'une sécheresse dont la durée et l'intensité ont varié avec les localités, avec les époques, mais qui a néanmoins présenté un caractère général, et qui a eu des conséquences désastreuses pour bien des régions. Dans le Nord, dans l'Ouest et dans l'Est, des averses plus fréquentes, sinon plus copieuses qu'ailleurs, l'ont atténuée à diverses reprises, mais dans le Centre et dans le Midi elle a pris une gravité tout à fait exceptionnelle. C'est principalement depuis la fin de mai jusqu'au commencement d'octobre qu'elle s'est accentuée partout. On peut en juger par le diagramme n° 1 dans lequel les gros traits verticaux indiquent les dates et les valeurs des pluies constatées du 1er avril au 30 novembre dans 14 stations du Service météorologique international. Ce tableau permet d'apprécier l'importance de la sécheresse dans les diverses parties du territoire français.

On y voit en outre : 1° Pour presque toutes les stations, la sécheresse extrême du mois de juin qui n'a fourni de la pluie que dans le Nord et le Nord-Est de la France ; — 2° Pour le littoral de la Méditerranée, la sécheresse de Mai-Juin-Juillet-Août-Septembre, qui aurait été presque absolue sans les pluies du commencement de juillet ; — 3° La simultanéité des averses dans la plupart des stations

Digitized by Google

au commencement et à la fin de juillet, ainsi que vers le milieu des mois d'août, de septembre et d'octobre.

Les plus longues périodes sans pluie ont été : de 36 jours à Clermont (24 mai — 29 juin) ; de 47 jours à Perpignan (16 mai — 2 juillet) ; de 50 jours à Lyon (15 mai — 4 juillet) ; de 59 jours à Marseille (14 août — 12 octobre) ; de 72 jours à Toulouse (1er août — 11 octobre) ; de 75 jours à Nice (6 juillet — 19 septembre).

Si l'on ne tenait pas compte de 32 millimètres d'eau tombés à Marseille le 14 août, et de 4 millimètres tombés les 15 août et 17 septembre à Perpignan, on trouverait pour durée du manque de pluie : 89 jours à Marseille (15 juillet — 12 octobre), et 99 jours à Perpignan (7 juillet — 14 octobre).

Lorqu'on considère la période de huit mois qui s'étend du 1er avril au 30 novembre, c'est-à-dire celle que représente notre diagramme, les quatorze stations dont nous avons utilisé les observations se rangent, en commençant par celle qui a reçu le moins de pluie, dans l'ordre suivant :

Clermont.....	210m/m	Paris.....	375m/m
Nancy.....	270	Marseille.....	415
Toulouse.....	280	Bordeaux.....	440
Lyon.....	286	Nice.....	471
Perpignan.....	296	Dunkerque.....	486
Brest.....	320	Besançon.....	488
Le Mans.....	327	Limoges.....	494

Si l'on s'en tient aux quatre mois Juin-Juillet-Août-Septembre qui comprennent la sécheresse la plus forte et la plus générale, on obtient un ordre un peu différent :

Clermont.....	46m/m	Le Mans.....	77m/m
Toulouse.....	47	Nice.....	109
Lyon.....	57	Nancy.....	121
Bordeaux.....	59	Paris.....	129
Marseille.....	60	Dunkerque.....	165
Perpignan.....	67	Limoges.....	190
Brest.....	68	Besançon.....	208

Digitized by Google

Dans les deux cas c'est Clermont d'abord, et ensuite les stations méridionales, qui ont reçu le moins de pluie, tandis que ce sont les régions de Limoges, Besançon et Dunkerque qui en ont recueilli le plus. Ce résultat, qui place Clermont en première ligne pour le minimum de pluie, paraît surprenant quand on le rapproche des faits précédents qui attribuent aux stations du Midi le plus grand nombre de jours sans pluie. L'anomalie semble s'accentuer encore quand on voit Nice occuper le 10e et le 12e rang. Cela tient simplement à ce qu'en juillet, en octobre, et même en août pour Marseille, les averses ont été, vers le littoral méditerranéen, beaucoup plus abondantes qu'ailleurs, et surtout qu'à Clermont.

A ce sujet, il est même bon de faire remarquer que si les conditions météorologiques de l'année 1906 ont, en général, considérablement diminué la fréquence et l'intensité des pluies, elles ont, au contraire, à certaines époques, et particulièrement un peu avant et un peu après les périodes de sécheresse, favorisé d'une manière extraordinaire la production de copieuses averses. — Voici d'ailleurs les plus importantes.

Avril	5.	Perpignan.....	47m/m	Nov. 1.	Marseille..... 91m/m
—	6.	Perpignan.....	39	— 2.	Paris..... 34
—	13.	Perpignan.....	50	— 5.	Brest..... 40
—	19.	Bordeaux.....	91	— 5.	Nice..... 45
Mai	5.	Besançon.....	45	— 7.	Nice..... 35
—	21.	Dunkerque.....	34	— 8.	Clermont..... 35
Août	15.	Marseille.....	32	— 8.	Lyon..... 76
—	15.	Paris.....	33	— 8.	Nice..... 59
Oct.	11.	Perpignan.....	34	— 8.	Marseille..... 75
—	12.	Marseille.....	63	— 10.	Nice..... 37
—	14.	Lyon.....	33	— 19.	Limoges..... 30
—	14.	Marseille.....	31	— 19.	Lyon..... 37
—	31.	Nice.....	62	— 19.	Nice..... 55
—	31.	Marseille,.....	81	— 19.	Perpignan..... 61

Malheureusement, si ces pluies abondantes ont pu, au moins dans quelques régions, ramener la quantité annuelle

Digitized by Google

d'eau pluviale près de sa valeur ordinaire, elles n'ont pas suffi, au point de vue agricole, pour remédier au mal qu'occasionne toujours une trop longue sécheresse. C'est qu'en agriculture l'opportunité des pluies joue un rôle capital, et qu'il ne faut pas que celles-ci, quelque copieuses qu'elles soient, se fassent attendre bien longtemps pour que la compensation ne soit plus possible.

D'autre part, les mauvais effets de la sécheresse du sol, de l'abaissement du niveau des nappes d'eau souterraines, du tarissement des sources et des petits cours d'eau, ont encore été augmentés par des chaleurs excessives, par une radiation solaire très énergique, et par un dessèchement extrême de l'air. Aussi, toutes les plantes culturales, sauf la vigne, ont énormément souffert, et n'ont produit que de faibles récoltes de qualité inférieure.

Au point de vue météorologique, ces faits désastreux ont coïncidé avec la persistance presque constante de basses pressions atmosphériques sur la Méditerranée occidentale, et de fortes pressions dans le Nord-Ouest de l'Europe. — En France, les moyennes barométriques relatives aux mois de sécheresse accusent une pression de 761^{mm} pour la Provence, et une pression de 765^{mm} vers nos côtes de la Manche. — Ce sont bien là, pour notre pays, les conditions ordinaires du temps beau, chaud et sec par vent du Nord-Est, mais il est extrêmement rare que ces conditions persistent aussi longtemps qu'elles l'ont fait en 1906.

Digitized by Google

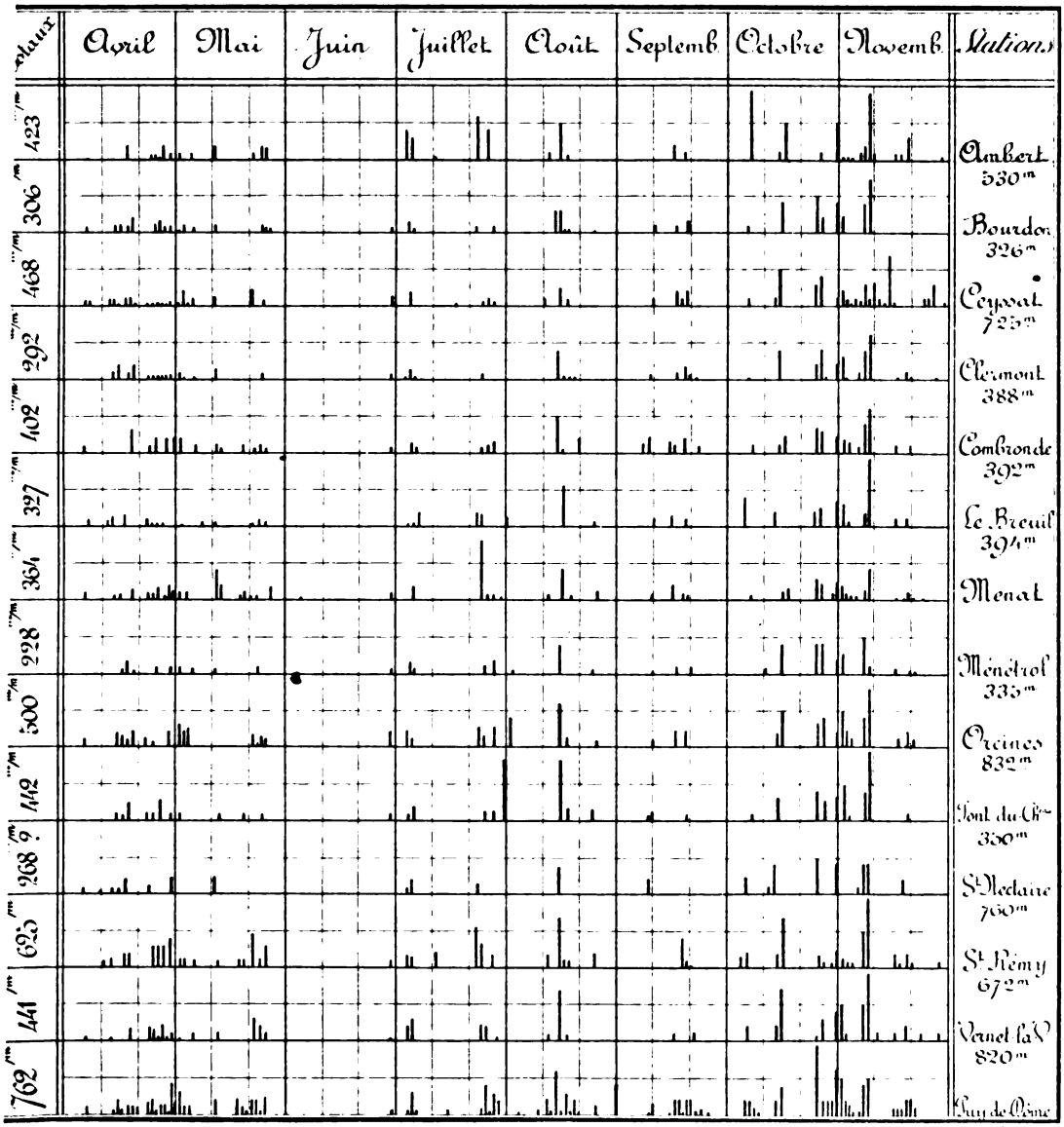

2. La Sécheresse de 1906

dans le département du Puy-de-Dôme

— Les traits verticaux sont tracés à la date des pluies; ils donnent aussi la valeur de ces pluies à raison de 3 mm d'eau par millimètre de hauteur

Digitized by Google

Digitized by Google

LA SÉCHERESSE DE 1906

DANS LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

D'après l'étude générale qui précède, les environs de Clermont-Ferrand peuvent être considérés comme une des régions de la France qui ont reçu le moins d'eau pluviale pendant la période de sécheresse de 1906 ; et peut-être même comme celle qui en a reçu le moins, bien que le petit nombre de stations que nous avons pu utiliser ne permette pas de l'affirmer d'une manière absolue. Cela ne doit pas trop nous étonner puisque Clermont, d'après de nombreuses constatations faites depuis longtemps, se trouve au point de vue pluviométrique dans une des zones les plus sèches du territoire français.

Toutefois, bien des circonstances, au nombre desquelles il faut compter spécialement la topographie générale du pays, peuvent modifier la fréquence et l'intensité des chutes de pluie d'un lieu à un autre, même dans une étendue de quelques kilomètres carrés lorsque le territoire est aussi accidenté que le nôtre. C'est pour cela qu'il est bon d'examiner avec plus de détails quelle a été la distribution des pluies dans le département du Puy-de-Dôme. Nous utiliserons à ce sujet les observations effectuées dans 14 stations dont la répartition en surface laisse un peu à désirer, mais qui permettront quand même de préciser quelques points intéressants.

Le diagramme n° 2, analogue au diagramme n° 1 avec lequel il a d'ailleurs beaucoup de traits généraux de res-

Digitized by Google

semblance, montre la date et l'importance des pluies dans les diverses stations, depuis le 1er avril jusqu'au 30 novembre. Bien que le régime pluvial y paraisse tout d'abord presque uniforme, on y voit cependant des dissemblances assez grandes en ce qui concerne les quantités d'eau recueillies, et même dans les dates des averses. On y reconnaît surtout, dès le premier coup d'œil, le début de la sécheresse vers la fin de mai, son accentuation extrêmement remarquable en juin, sa cessation dans le courant d'octobre, et à partir du 25 octobre jusqu'au 10 novembre, son remplacement par une période très pluvieuse.

La sécheresse de l'année 1906 est certainement l'une des plus fortes que l'on puisse établir authentiquement par des chiffres, mais on serait loin de lui attribuer sa véritable importance, si on la jugeait simplement d'après les quantités de pluie totalisées pour l'année entière dans les différentes stations. Pour s'en rendre compte, il suffit, dans le tableau suivant, de comparer ces quantités annuelles de pluie à leurs valeurs normales déduites de plusieurs années d'observations.

Stations.	Altitude.	Moyennes annuelles.	En 1906	Différence.	Déficit.
Ambert.....	530m	844mm/m	800mm/m	—44	—5 0/0
Bourdon.....	326	600	439	—161	—27 0/0
Chappes.....	326	570	405	—165	—29 0/0
Clermont.....	388	658	542	—116	—18 0/0
Combronde.....	392	**679**	**686**	+7	+1 0/0
Le Breuil.....	394	636	455	—181	—28 0/0
Orcines.....	832	**1000**	**998**	—2	**0**
Pont-du-Château.....	530	636	580	—56	—9 0/0
Puy de Dôme.....	1467	**1650**	**1583**	—67	—4 0/0
Saint-Beauzire.....	326	584	415	—169	—29 0/0
Saint-Nectaire.....	760	634	475	—159	—25 0/0
Saint-Remy-s-Durolle.	672	**1176**	**1112**	—64	—5 0/0
Vernet-la-Varenne...	820	859	676	—183	—21 0/0

Deux stations ont donc reçu, à peu de chose près, la hauteur habituelle de pluie ; quatre autres ont subi un dé-

Digitized by Google

ficit inférieur à 10 pour cent, et pour les sept dernières, le déficit reste compris entre 18 et 30 pour cent. Le fait n'a rien d'extraordinaire, et s'est présenté assez souvent pour des années que l'on n'a pas considérées comme anormales.

Mais le déficit est autrement grand pour l'ensemble des mois de juin, juillet, août et septembre, c'est-à-dire pour le vrai temps de sécheresse. La station de Pont-du-Château, qui s'est trouvée plus favorisée que les autres grâce à un orage local ayant versé 40 millimètres d eau dans la soirée du 31 juillet, n'a eu à supporter qu'un déficit de 49 pour cent. Pour toutes les autres, le déficit a été beaucoup plus considérable puisqu'il a varié entre 54 et 77 pour cent, et que pour six d'entre elles il a dépassé 70 pour cent. Cette constatation est d'autant plus remarquable qu'elle se rapporte à une longue période de 122 jours. C'est d'ailleurs dans la région de la Limagne déterminée par les stations de Clermont, Ménétrol, Bourdon, Saint-Beauzire et Chappes qu'il est tombé le moins de pluie durant la sécheresse.

		Juin, Juillet, Août, Septembre			
Stations.	Altitude.	Normales.	En 1906.	Différence.	Déficit.
Ambert.....	530m	328m/m	135m/m	—193	—59 0/0
Bourdon.....	326	**301**	**83**	**—218**	**—73** 0/0
Chappes.....	326	**289**	**80**	**—209**	**—72** 0/0
Clermont.....	388	**291**	**73**	**—218**	**—75** 0/0
Combronde.....	392	298	126	—172	—58 0/0
Le Breuil.....	394	273	105	—168	—61 0/0
Ménétrol.....	335	**299**	**69**	**—230**	**—77** 0/0
Orcines.....	832	384	143	—241	—63 0/0
Pont-du-Château.	530	289	148	—141	—49 0/0
Puy de Dôme.....	1467	508	273	—235	—54 0/0
St-Beauzire.....	326	**286**	**76**	**—210**	**—74** 0/0
St-Remy-s-Durolle	672	461	189	—272	—59 0/0
Vernet-la-Varenne	820	364	109	—255	—70 0/0

C'est donc à cette période de juin-juillet-août-septembre qu'on doit rapporter la plupart des dommages directe-

Digitized by Google

ment occasionnés par le tarissement partiel ou complet des sources ou des cours d'eau, ainsi que par le dessèchement progressif du sol et des cultures à production tardive. Mais si l'on considère spécialement les pertes causées à l'agriculture par l'insuffisance de la plupart des récoltes importantes comme celles des céréales de printemps, des pommes de terre, des fourrages de seconde coupe, etc., il faut en attribuer la plus grande part au défaut complet de pluie durant tout le mois de juin. Quelques averses se sont produites, en effet, vers le commencement et la fin de juillet, ainsi que dans le milieu des mois d'août et de septembre, et ces averses auraient notablement atténué les dommages si la dernière partie du printemps avait été pluvieuse comme elle l'est ordinairement.

Mais au contraire, il est malheureusement arrivé que du 25 mai jusqu'au 29 juin notre sol n'a pas reçu une goutte de pluie. C'est un fait extrêmement rare, dont la gravité au point de vue agricole est encore augmentée pour diverses raisons : 1° parce que c'est le mois de juin qui verse habituellement le plus de pluie, et qu'il fournit ainsi au sol, pour l'été, de sérieuses réserves d'humidité ; — 2° parce que dans notre pays l'hiver et le commencement du printemps constituent déjà une période de sécheresse relative pour une grande partie du département ; — 3° parce que la végétation se développe surtout au printemps, et que dès la première quinzaine de juillet, au plus tard, le sort des principales récoltes est à peu près réglé, au moins en ce qui concerne les avantages que la pluie peut leur procurer. C'est pour ces raisons que le mois de juillet, le mois d'août ou le mois de septembre peuvent donner peu de pluies, comme ils le font quelquefois, sans que cela provoque de désastreuses conséquences. On peut même dire que pour ces mois-là, un excès de beau temps est certainement préférable à un excès de pluie.

Digitized by Google

Voici d'ailleurs, au sujet des pluies du mois de juin et des variations qu'elles peuvent subir dans les différentes régions sur lesquelles nous avons des renseignements, un tableau fort instructif.

Stations	Quantités de pluie en Juin			
	Normales	Maxima	Minima avant 1906	En 1906
Ambert.....	96m/m	176m/m	30m/m	0m/m
Bourdon.....	69	105	27	3
Chappes.....	71	136	44	3
Clermont.....	89	209	15	4
Combronde.....	75	128	34	4
Le Breuil.....	112	190	69	0
Ménétrol.....	56	85	40	3
Orcines.....	99	156	102	10
Pont-du-Château.....	78	150	15	4
Puy de Dôme.....	133	226	71	5
Saint-Beauzire.....	72	130	33	3
Saint-Remy-s-Durolle.	132	193	61	8
Vernet-la-Varenne....	95	212	12	1

Ainsi, en 1906, la hauteur des pluies tombées dans le courant de juin a été partout considérablement inférieure aux plus faibles hauteurs que l'on a pu constater pendant toute la durée des périodes d'observations que nous possédons, c'est-à-dire pendant plus de trente années pour quelques-unes de nos stations. A Clermont, en particulier, ce fait ne s'était pas encore produit pour le mois de juin, et il est même remarquable qu'il ne se soit manifesté pour aucun autre mois de 1906, comme on le voit ci-après.

Digitized by Google

Pluies mensuelles à Clermont-Ferrand

Mois	Maxima 1875-1905	Minima 1875-1905	En 1906
Janvier	90^{m}/^{m}	2^{m}/^{m}	67^{m}/^{m}
Février	111	5	40
Mars	125	7	46
Avril	119	4	49
Mai	135	21	25
Juin	209	15	4
Juillet	144	8	19
Août	170	18	27
Septembre	178	0	22
Octobre	179	6	65
Novembre	144	3	79
Décembre	89	4	96

D'autres périodes sans pluies, à peine séparées par quelques journées plus ou moins orageuses, sont encore survenues après la sécheresse principale du mois de juin, par exemple celles du 6 au 23 juillet, du 26 août au 9 septembre, du 22 septembre au 3 octobre, du 7 au 13 octobre, et du 16 au 25 octobre. Plus localisées, de moins en moins nuisibles à mesure qu'elles se rapprochaient de l'arrière-saison, elles n'auraient pas eu une très grande importance si leurs mauvais effets ne s'étaient successivement ajoutés les uns aux autres, et surtout aux dommages antérieurs.

D'ailleurs d'autres circonstances sont encore intervenues chez nous, comme dans bien d'autres parties de la France, pour activer et pour augmenter le desséchement du sol et des plantes : beau temps presque continu, ardente radiation solaire, chaleur torride, air très sec. Pour trente-deux journées, les maxima de la température de l'air ont dépassé 30° à l'ombre, et pour cinq d'entre elles, ils ont été supérieurs à 35 degrés. On a même constaté 38°1 à Clermont, 39° à Ambert et au Breuil, 41° à Saint-Beauzire et à Chappes, 41°5 à Bourdon, dans la soirée du 2 août.

A Clermont, la période juin-juillet-août-septembre a compté 59 journées durant lesquelles le ciel est resté pur,

Digitized by Google

ou n'a été que rarement parsemé de quelques nuages légers ; le chiffre normal est 40 seulement. Aussi le soleil a brillé durant 1,098 heures, soit 228 heures de plus que d'habitude pour ce seul intervalle de quatre mois. — Les orages ont été plus faibles, plus localisés que dans les années ordinaires, et surtout moins fréquents, puisque dans le département du Puy-de-Dôme on n'a compté que 33 journées orageuses au lieu de 59. — En moyenne, l'hygromètre est descendu chaque jour à 0,35 ; vers le commencement de septembre, il s'est même abaissé jusqu'à 0,16, et le 22 août jusqu'à 0,10. A ce moment l'air ne contenait guère que 4 grammes de vapeur d'eau par mètre cube, alors qu'il lui en aurait fallu dix fois plus pour être saturé. Naturellement, il en est résulté un accroissement considérable dans l'évaporation, dont l'intensité a presque doublé à l'évaporomètre Piche.

A la vérité, des averses orageuses, quelquefois très abondantes, ont accidentellement arrosé certaines régions, principalement à la fin de juillet et dans le milieu d'août. Voici la liste des plus importantes : *23 juillet*, 29 millimètres à Ambert ; — *24 juillet*, 21 millimètres à Thiers, 27 à Ceyssat, 28 à Saint-Remy-sur-Durolle, 43 à Menat ; — *25 juillet*, 19 millimètres à Saint-Remy, 21 à Ceyssat ; — *26 juillet*, 20 millimètres à Ambert ; — *31 juillet*, 19 millimètres à Orcines, 40 à Pont-du-Château.

14 août, 21 millimètres à Clermont et à Menat, 22 à Ménétrol, 24 à Ceyssat et à Ambert, 29 à Orcines et au Breuil, 35 à Saint-Remy-sur-Durolle et au Vernet-la-Varenne, 36 à Thiers et 41 millimètres à Pont-du-Château.

Malheureusement, la bonne influence qu'elles auraient pu exercer sous bien des rapports dans les localités où elles se sont produites, a été très vite annihilée par le retour presque immédiat du beau temps et de son cortège de circonstances défavorables. Elle n'a été appréciable que dans les terrains spécialement favorisés par leur position

Digitized by Google

et leur constitution géologiques, ou déjà protégés par des irrigations qui leur avaient procuré une plus forte résistance. Encore faut-il la restreindre aux meilleurs territoires des pays plus ou moins montagneux. Dans la plaine, les bons effets de ces pluies ont été à peu près insignifiants, et dans tous les cas, beaucoup trop localisés.

La sécheresse n'a réellement pris fin qu'avec les pluies copieuses, persistantes, d'octobre et de novembre, qui ont d'ailleurs présenté le caractère torrentiel que nous leur avons reconnu déjà dans les autres régions de la France. Nous ne donnerons que les pluies des 25-26 octobre et des 7-8 novembre, qui suffisent largement pour en fournir la preuve.

PLUIES TORRENTIELLES

de la fin d'Octobre et du commencement de Novembre.

Stations	25-26 Octobre	7-8 Novembre
Ambert	3m/m	54m/m
Bourdon	30	62
Chappes	25	66
Ceyssat	39	31
Clermont	33	39
Combronde	40	55
Le Breuil	18	61
Menat	23	28
Ménétrol	38	29
Orcines	37	48
Pont-du-Château	31	67
Puy de Dôme	52	48
Saint-Nectaire	24	44
Saint-Remy-s-Durolle	15	86
Vernet-la-Varenne	21	79

Ces brusques changements de régime pluviométrique, qui sont atténués ou accentués par les conditions locales, sont essentiellement dus à l'action des grands mouvements de l'atmosphère qui nous sont révélés par les variations

Digitized by Google

de la pression de l'air. Pendant toute la période de sécheresse, cette pression a été généralement forte dans le département du Puy-de-Dôme, et supérieure de deux millimètres, en moyenne, à sa valeur normale pour cette époque. Elle est restée sensiblement constante, ou plutôt elle n'a éprouvé que des fluctuations lentes, faibles, qui ont souvent laissé voir la variation diurne, et qui ne se sont un peu accentuées que dans le cours de la seconde quinzaine de juin, ainsi que vers le milieu d'août. A partir de la fin d'octobre, la pression atmosphérique a diminué rapidement, et elle a subi ensuite de grandes et fréquentes oscillations.

Pour les mois de juin, juillet, août et septembre, sa valeur moyenne s'est élevée à $764^{mm}8$. Or, nous avons constaté pour cette période, à propos de la situation barométrique en France, l'existence d'un minimum (761^{mm}) en Provence, et celle d'un maximum (765^{mm}) vers nos côtes de la Manche. Notre pays s'est donc trouvé le plus souvent dans la partie Sud-Est d'une aire de fortes pressions. Cette position implique précisément des vents faibles du Nord et du Nord-Est, avec un beau temps général.

Pour octobre et novembre, au contraire, le baromètre varie considérablement, tombe à une hauteur moyenne de 763 millimètres, inférieure à la normale, tandis qu'il est beaucoup plus élevé dans le Sud-Est, beaucoup plus bas dans le Nord-Ouest : c'est le temps variable, accompagné de pluies et de bourrasques, c'est le régime pluvieux qui a mis fin à la sécheresse.

* * *

La méthode pluviométrique que nous venons d'appliquer permet d'étudier la sécheresse au point de vue météorologique par le moyen de mesures simples, bien déterminées, susceptibles d'une précision largement suffisante.

Digitized by Google

Elle a en outre l'avantage d'autoriser des comparaisons rétrospectives ou ultérieures, parce que ces comparaisons restent ainsi indépendantes des circonstances étrangères qui peuvent dans bien des cas exercer une action fort grande et quelquefois prépondérante. Toutefois, à titre complémentaire, il est utile de lui adjoindre quelques indications culturales et hydrographiques qui laissent à vrai dire une large part à l'appréciation personnelle, mais qui synthétisent les faits dans leurs rapports avec l'industrie et avec l'agriculture.

Dès les premiers jours de juin, après une semaine de beau temps, les agriculteurs ont commencé à se plaindre et à désirer la pluie. Mais à ce moment, ils ont sans doute été poussés par l'envie de voir toutes leurs récoltes prospérer à merveille, plutôt que par un besoin réel et urgent. Ce qui le montre bien, c'est que les prairies ont donné plus tard, sans que la pluie soit venue, une bonne première coupe d'excellents fourrages, et les blés d'hiver une récolte moyenne.

Vers la fin de juin, les plaintes deviennent générales, très vives, et malheureusement trop fondées, car elles sont basées sur des faits convaincants. Dans les terres compactes, le sol est crevassé; en beaucoup d'endroits, il a durci au point d'empêcher la plantation des échalas dans les vignes. Presque partout l'herbe des prairies n'a pas repoussé, et la seconde coupe des fourrages paraît irrémédiablement compromise. Dans les terrains légers, sablonneux, par exemple dans les alluvions de l'Allier et de la Dore, la récolte des céréales semble à peu près perdue. Les sources diminuent et quelques-unes sont même déjà taries.

Dans le courant de juillet, la situation empire. Les légumes se flétrissent dans les jardins, les betteraves et les pommes de terre ne se développent pas. Les céréales du printemps, qui mûrissent avec trop de rapidité, ont une

Digitized by Google

maigre tige et des grains mal nourris. Les avoines et les orges surtout se sont trouvées brusquement arrêtées dans leur végétation. On s'est vu obligé, dans certaines régions, de les moissonner à la main, presque épi par épi, parce que la paille était trop courte pour être coupée à la faux, et même à la faucille. Beaucoup de sources et de puits ont tari, et dans quelques contrées les ruisseaux sont à sec.

Durant le mois d'août, le manque d'eau d'alimentation s'accentue davantage, et le mauvais état des récoltes pendantes s'aggrave encore. La vigne seule paraît favorisée par le beau temps, par la chaleur et même par la sécheresse, car elle échappe aux maladies cryptogamiques, promet beaucoup, et tient ses promesses en septembre : les vendanges, effectuées plus tôt que d'habitude, ont un rendement simplement normal, mais elles donnent un vin de bonne qualité, bien supérieur à celui des années ordinaires.

Après les vendanges, il ne reste plus dans les champs que les récoltes d'arrière-saison : les pommes de terre, les betteraves et les herbes des pâturages qui continuent à dépérir jusqu'en octobre. Vers le milieu de ce dernier mois quelques fortes averses raniment un peu les herbages, les sources et les ruisseaux. La pluie augmente ensuite du 25 octobre jusqu'au 10 novembre, mais il est beaucoup trop tard pour qu'elle puisse réparer sérieusement les derniers méfaits de la sécheresse ; elle est toutefois assez abondante pour ramener l'eau partout, aux sources, dans les puits et dans les ruisseaux.

*
* *

A cette courte revue agricole, il nous a semblé utile d'ajouter quelques renseignements relatifs aux principales cultures de la Limagne. Ils concordent naturelle-

Digitized by Google

ment avec ceux qui précèdent, mais en y ajoutant de la précision (1).

Dans la Limagne, l'action désastreuse de la sécheresse s'est exercée surtout sur les récoltes que l'on sème au printemps. Les blés semés à l'automne précédent ont fourni peu de paille, mais leur rendement en grain a été moyen, et de bonne qualité. On peut même dire que c'est la seule culture qui ait donné, malgré la sécheresse, des résultats satisfaisants. Par contre, les céréales de printemps, particulièrement les orges et les avoines, n'ont presque rien produit.

La première coupe des fourrages a été bonne, mais les autres ont fait défaut, ou se sont trouvées excessivement réduites. Les plantes fourragères d'automne, qui sont semées après le déchaumage des blés, ont également manqué, et en outre les semis de prairies artificielles pour 1907 ont été plus ou moins détruits. Il s'en est suivi, dès le mois de septembre, une hausse énorme du prix des fourrages, en même temps qu'une baisse extraordinaire des cours du bétail.

La récolte des betteraves à sucre a éprouvé un déficit d'un tiers, aussi bien pour le poids total que pour le poids moyen des racines. La densité du jus s'est montrée, il est vrai, plus forte que d'habitude, mais les betteraves, trop sèches, contenaient peu de jus. En somme, la richesse saccharine réelle, ainsi que la production du sucre, ont été, comme la récolte brute, inférieures d'un tiers à celles des années ordinaires. — Les betteraves fourragères, semées, selon l'usage, après les betteraves à sucre, ont même produit beaucoup moins que ces dernières, ce qui a considérablement contribué à augmenter les difficultés de l'alimentation du bétail.

(1) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Chalon, directeur des Usines de la Société de Bourdon, et à celle de M. Barrière, ingénieur agronome.

Digitized by Google

Malgré l'importance de ces dommages, c'est cependant la récolte des pommes de terre qui semble avoir le plus souffert de la sécheresse. Semées plus tard encore que les betteraves, et par conséquent dans de plus mauvaises conditions d'humidité, les pommes de terre ont eu constamment une végétation anormale, avec des formations secondaires de tubercules, et finalement, une maturation imparfaite et irrégulière. Sans exagération, on peut évaluer le déficit de cette récolte à 80 pour cent.

D'autre part, les mauvais effets de la sécheresse de 1906 auront même une répercussion sur les récoltes de 1907 qui se trouveront atteintes indirectement de plusieurs façons : par la destruction des prairies artificielles semées en 1906 ; — par l'insuffisance des fumures d'automne due à la pénurie de la paille, à la liquidation forcée des écuries, à la perte des engrais verts ; — par la perturbation apportée dans les assolements, précisément à cause de ce défaut de fumure, et par la nécessité de conserver de vieilles luzernes qui auraient dû être défrichées.

***

Les variations du débit des sources et des cours d'eau fourniraient un excellent moyen d'apprécier et de comparer les sécheresses si l'on pouvait tenir compte de toutes les conditions qui influent sur ce débit. Les sources et les cours d'eau font en effet connaître la résultante hydrographique des pluies dans de vastes étendues de pays. Toutefois leurs variations qui ont des causes très complexes, dépendent non seulement des chutes de pluie, mais aussi du niveau antérieur des nappes d'eau souterraines, de la nature et de la siccité du sol, de la végétation, des cultures agricoles, etc. C'est ainsi que les terrains imperméables ou dénudés produisent des variations brusques et considérables, des sources plus ou moins précaires, des cours d'eau

Digitized by Google

d'allure torrentielle. Les terrains perméables ou couverts d'une riche végétation créent au contraire des sources régulières, presque permanentes, quelquefois pérennes, des rivières tranquilles ou dont le cours est à peu près constant. — Souvent les pluies d'été sont complètement absorbées, retenues par le sol, si la pente n'est pas grande, et alors ne profitent guère aux cours d'eau, ni même aux sources profondes. D'autres fois, la terre, gelée ou saturée, ne boit rien, car toute l'eau de fusion de la neige, toute la pluie tombée, ruissellent à la surface du sol, en constituant les eaux sauvages des véritables torrents. Il y aurait bien d'autres cas à considérer.

Les sources de Marpon et des Combes, qui alimentent Clermont en eau potable, peuvent en donner une idée. La source de Marpon se trouve dans la partie tout à fait inférieure de la vallée de Royat. Les variations de cette source ont été considérables en 1906, comme elles le sont d'ailleurs chaque année, mais elles n'ont eu aucun rapport avec la sécheresse pas plus qu'avec le régime pluviométrique. C'est même au commencement d'août qu'elle a atteint son maximum de débit. Cela tient à ce que cette source n'est pas alimentée seulement par l'eau qui lui arrive d'une façon naturelle : elle débite aussi les eaux qui ont servi à irriguer les prairies de la partie supérieure de la vallée, et qui lui parviennent après avoir été filtrées par des sables volcaniques. Sans les irrigations, ces eaux iraient sans doute ou bien grossir la Tiretaine, ou bien alimenter plus régulièrement et plus lentement la source même de Marpon. Voici d'ailleurs le tableau des variations de cette source.

Digitized by Google

Dates	Débit en litres par seconde	Dates	Débit en litres par seconde
Avril 1.....	**25**	Août 1.....	**90**
11.....	30	11.....	86
21.....	45	21.....	80
Mai 1.....	52	Sept. 1.....	75
11.....	66	11.....	70
21.....	75	21.....	60
Juin 1.....	80	Oct. 1.....	45
11.....	**86**	11.....	35
21.....	72	21.....	30
Juillet 1.....	64	Nov. 1.....	30
11.....	75	11.....	30
21.....	86	21.....	30

On y voit d'abord, jusqu'au 11 juin, une crue qui coïncide avec la première période de végétation et d'arrosage des prairies ; — du 11 juin au 1er juillet, une décrue qui correspond à l'époque des fanaisons et de la rentrée des foins ; — puis, tout de suite après, une nouvelle et forte crue, très rapide, qui porte le débit à 90 litres par seconde vers le 1er août. Cette crue persiste jusqu'à la fin de septembre, en s'affaiblissant d'une manière progressive. Après les pluies abondantes des mois d'octobre et de novembre le débit n'atteint plus qu'une trentaine de litres. — On pourrait presque dire que la source de Marpon est une source artificielle ; elle l'est au moins en partie.

La source des Combes, située entre Orcines et Durtol, échappe davantage à l'influence des irrigations, grâce à la nature un peu plus variée des cultures que l'on pratique dans son bassin d'alimentation. Aussi son débit est en bien meilleure concordance avec le régime pluviométrique de l'année.

Digitized by Google

Dates	Débit en litres par seconde	Dates	Débit en litres par seconde
Avril 1.....	50	Août 1.....	20
11.....	47	11.....	19
21.....	46	21.....	14
Mai 1.....	40	Sept. 1.....	14
11.....	36	11.....	14
21.....	37	21.....	13
Juin 1.....	34	Oct. 1.....	12
11.....	32	11.....	12
21.....	28	21.....	12
Juillet 1.....	23	Nov. 1.....	12
11.....	20	11.....	17
21.....	20	21.....	17

Ce tableau montre un affaiblissement progressif du débit entre le 11 juin et le 11 juillet ; — un débit sensiblement constant du 11 juillet au 11 août ; — une nouvelle diminution, assez brusque d'abord, puis plus lente, jusqu'au commencement de novembre ; — enfin une recrudescence à la suite des pluies d'octobre et de novembre. Malgré cette allure qui semble à peu près normale, d'après les chiffres de 22 années d'observations, la source des Combes offre cependant une anomalie extraordinaire : pendant toute la période de sécheresse, depuis le mois de juillet jusqu'au mois de novembre, son débit a été supérieur à celui d'une année moyenne. Comme pour la source de Marpon, c'est encore un effet des irrigations. — Il en avait été de même, mais à un moindre degré, pendant la sécheresse de 1904. Plus la sécheresse est grande, plus on arrose.

Débits moyens en litres par seconde.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1878-1900	44	44	51	43	36	31	22	18	14	12	15	22
En 1906	25	31	33	33	33	31	31	22	19	19	21	22
En 1904	32	40	52	43	36	31	27	21	17	19	14	17

Digitized by Google

Malgré quelques similitudes, la source de Marpon et la source des Combes, situées à trois kilomètres à peine l'une de l'autre, absolument dans la même zone pluviométrique, ont donc eu des régimes fort différents pendant cette sécheresse qui aurait dû les atteindre d'une manière à peu près égale.

Les sources du Valbeleix qui se trouvent au Sud-Est des monts Dores, à six kilomètres de Besse, constituent encore un autre genre, car elles ont conservé une constance depuis longtemps reconnue par les habitants du pays. Elles augmentent cependant jusqu'en janvier-février, diminuent ensuite jusqu'en avril et se relèvent de nouveau.

Mais les écarts restent très faibles, et d'après M. Giraud, professeur à l'Université, qui a étudié ces sources avec toute la compétence d'un savant spécialiste, le peu d'amplitude de ces variations s'explique : 1° par l'excellence du filtre naturel, formé de scories et de pouzzolanes, que les eaux sont obligées de traverser, sur plusieurs kilomètres de longueur avant d'arriver aux griffons des sources; — 2° grâce à l'intervention du lac de Montcineyre, qui n'a pas d'émissaire aérien, mais qui contribue aussi, par des infiltrations souterraines, à régulariser le régime des sources d'une façon extrêmement remarquable. C'est ainsi que leur débit moyen étant évalué à 175 litres par seconde, elle fournissaient encore 150 litres lors d'un jaugeage effectué au commencement d'octobre, c'est-à-dire au moment ou la sécheresse aurait pu atteindre son maximum d'effet. — La plupart des sources de la région étaient d'ailleurs taries.

***

La discordance de ces constatations montre combien il est difficile de mesurer l'importance d'une sécheresse par l'observation de quelques sources isolées. Les grands

Digitized by Google

cours d'eau fournissent des indications plus exactes parce qu'ils totalisent en quelque sorte les débits de toutes les sources de leur bassin d'alimentation, et qu'ils en donnent ainsi une évaluation moyenne. Mais là encore des causes d'erreur persistent, et il est bon de n'en déduire que les appréciations tout à fait générales.

Les jaugeages précis que M. Tavera, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, a fait exécuter dans le département du Puy-de-Dôme et qu'il a eu l'extrême obligeance de nous communiquer, permettent cependant de se rendre bien compte de la généralité de la sécheresse de 1906. Ils ont, en outre, l'avantage d'en révéler l'importance tout à fait exceptionnelle parce qu'ils fournissent d'excellents moyens de comparaison avec les sécheresses antérieures.

Les constatations faites à Pont-du-Château, par exemple, montrent d'abord que le volume d'eau débité par l'Allier vers le milieu de septembre 1906 s'est trouvé réduit au quart du volume qui correspond à l'étiage d'une année ordinaire comme 1905 ; — et même à la moitié de celui qui a été observé en 1904, année de sécheresse déjà remarquable.

Débits d'étiage à Pont-du-Château (en litres par seconde).

Années	Débits	Dates
1904	6210	23 Août
1905	12000	11 Août
1906	3200	11 Septembre

D'autre part, un certain nombre de jaugeages ont été opérés, en 1904 et en 1906, aux mêmes points de plusieurs cours d'eau. On peut donc comparer les sécheresses de ces deux années, au moins pour les régions qui règlent le débit des cours d'eau aux endroits considérés.

Digitized by Google

Cours d'eau	Lieux de jaugeage	Débits en lit. par seconde en 1904	Débits en lit. par seconde en 1906
Allier.....	Parentignat.....	3600 le 24 août	2600 le 1 oct.
Allier.....	Pont-du-Château.	6210 le 23 août	3200 le 11 sept.
Dore.....	Ambert.....	120 le 28 août	65 le 7 sept.
Couze-d'Ardes..	St-Germain-Lemb.	430 le 13 sept.	150 le 28 sept.
Couze-Pavin....	Issoire.....	840 le 1 sept.	820 le 1 oct.
Couze-Chambon	Coudes.....	700 le 21 sept.	660 le 12 oct.

Nous aurions encore de nombreux jaugeages à signaler, mais cela nous obligerait à donner trop de développement à cette notice, qui est déjà longue. Nous nous contenterons de citer ceux qui ont été pratiqués en 1906, sur des cours d'eau et dans des lieux bien connus.

Autres jaugeages effectués en 1906.

Cours d'eau	Lieux de jaugeage	Débits en litres par seconde	Dates
Sioulet.....	Pontaumur.....	160	23 juillet.
Sioule.....	Pont du Bouchet.....	1400	28 août.
Sioule.....	Lisseuil.....	1610	3 oct.
Credogne...	Aval du ruisseau de Creuzier.	67	19 sept.
Credogne...	Id.	46	26 sept.
Credogne...	Id.	46	30 sept.
Credogne...	Barrage de Redevis.....	20	19 sept.
Credogne...	Id	13	29 sept.
Dordogne...	Usine Giraudon.....	290	25 sept.
Eau-Mère...	Parentignat.....	11	1 oct.
Morge.....	Pontmort.....	7	3 oct.
Bedat.....	Cebazat (sortie).....	314	4 oct.
Bouble.....	Saint-Eloy.	4	4 oct.
Ambène....	Riom (sortie).....	322	5 oct.
Ance.....	Saint-Anthème.	210	8 oct.
Tiretaine...	Royat (parc).....	300	13 oct.

On remarquera que les jaugeages exposés dans nos tableaux concernent des rivières situées dans les diverses parties du département. La faiblesse générale des

Digitized by Google

débits observés établit donc bien que tout le territoire de leurs bassins d'alimentation a été gravement atteint par la sécheresse. D'ailleurs, la plupart des ruisseaux et même quelques petits cours d'eau d'une certaine importance, comme l'Artière, le Joron, le Litron, etc., sont restés à sec, pendant plusieurs mois, sur une grande partie de leur parcours.

J.-R. PLUMANDON.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 15 janvier 1907.

Sous la présidence de M. BONNEFOY, président.

Etaient présents : MM. Accarias, Bonnefoy, Glangeaud, Janton, Lecoq, Dr de Ribier.

La Société des Amis de l'Université a eu la douleur de perdre deux de ses membres : M. Vernière, ancien secrétaire général de la *Revue d'Auvergne*, et M. le docteur Battut. En attendant que la Société se trouve en mesure de publier les notices nécrologiques qu'elle doit à ses deux membres, M. le Président, au nom de la Société des Amis de l'Université, présente aux familles des défunts ses condoléances émues et respectueuses.

Séance du 5 février 1907.

Sous la présidence de M. BONNEFOY, président.

Etaient présents : MM. Accarias, Bonnefoy, Lecoq, Dr de Ribier, Trautner.

Il est décidé qu'on demandera à M. le docteur de Ribier de faire la notice nécrologique de M. le docteur Battut, et M. Lecoq est prié de faire celle de M. Vernière. M. Lecoq, présent à la séance, considère qu'il est de son devoir de faire connaître les services rendus à la science par M. Vernière, qui a succombé quelques jours après avoir prononcé l'éloge funèbre de Henri Lecoq.

Séance du 12 mars 1907.

Sous la présidence de M. BONNEFOY, président.

Mardi 12 mars, avait lieu la réunion mensuelle des membres de la Société, sous la présidence de M. Bonnefoy, président.

Après le dépouillement de la correspondance, M. Mathieu, trésorier, fait le compte rendu de la gestion des finances de la Société pour 1906 et expose le projet de budget pour 1907.

Le Président adresse à M. Mathieu ses meilleurs remerciements pour le zèle infatigable qu'il apporte dans ses délicates fonctions et, à l'unanimité, l'assemblée s'associe aux félicitations du Président.

Puis, M. Bonnefoy donne la parole à M. Bréhier, qui fait une

Digitized by Google

communication des plus intéressantes sur la *Bible de la Bibliothèque de Clermont* et la *Bible de Souvigny*.

M. Bréhier étudie les rapports que présentent les miniatures de la Bible du XIIe siècle conservée à la bibliothèque de Clermont avec celles de la fameuse Bible de Souvigny.

Ces deux œuvres, dont l'origine est malheureusement inconnue, semblent être sorties d'un même atelier et avoir été exécutées à la fin du XIIe siècle. Un certain nombre de différences très curieuses dans le style des miniatures permettent cependant d'établir qu'elles sont dues à deux artistes différents.

Cette communication, accompagnée de nombreuses et belles photographies, intéresse au plus haut point tous les érudits de notre région.

M. Bonnefoy donne ensuite la parole à M. Plumandon, qui doit parler de la sécheresse de 1906. La sécheresse de 1906 s'est étendue à toute la France, mais elle a surtout sévi dans le Centre et dans le Midi. Suivant les régions, elle a duré quatre ou cinq mois, depuis mai ou juin jusqu'en octobre. Le mois de juin, particulièrement sec, n'a donné quelques pluies que dans le Nord et le Nord-Est. Au commencement et à la fin de juillet, vers le milieu des mois d'août et de septembre, des averses se sont produites un peu partout, mais elles ont été généralement insuffisantes pour les besoins agricoles. A Clermont, il y a eu 36 jours consécutifs sans pluie, 47 à Perpignan, 50 à Lyon, 59 à Marseille, 72 à Toulouse, 75 à Nice.

Au point de vue météorologique, ces faits exceptionnels ont coïncidé avec la persistance presque constante de basses pressions atmosphériques sur la Méditerranée occidentale, et de fortes pressions dans le Nord-Ouest de l'Europe. En France, les moyennes barométriques relatives aux mois de sécheresse accusent une pression de 761 millimètres pour la Provence, et une pression de 765 millimètres vers les côtes de la Manche. Ce sont bien là, pour notre pays, les conditions ordinaires du temps beau, chaud et sec, par vents du Nord-Est, mais il est extrêmement rare que ces conditions persistent aussi longtemps qu'elles l'ont fait en 1906.

Si l'on considère les quatre mois juin-juillet-août-septembre, qui comprennent la grande période de sécheresse, on trouve que durant ces 122 jours, il est tombé seulement 208 millimètres d'eau à Besançon, 190 à Limoges, 165 à Dunkerque, 129 à Paris, 121 à Nancy, 109 à Nice, 77 au Mans, 68 à Brest, 67 à Perpignan, 60 à Marseille, 59 à Bordeaux, 57 à Lyon, 47 à Toulouse, 46 à Clermont-Ferrand.

C'est donc Clermont qui détient le record du minimum de pluie

Digitized by Google

pour les quatorze stations que nous venons de considérer et qui sont disséminées dans toutes les parties du territoire français. Cela ne doit pas trop nous étonner, dit M. Plumandon, car depuis longtemps déjà il est établi que notre vallée de l'Allier, comme toutes les vallées perpendiculaires à la direction des vents pluvieux, est une région très sèche.

Dans le département du Puy-de-Dôme, pour les mois de juin, juillet, août et septembre, le déficit pluvial a varié entre 50 et 75 pour cent, selon les localités. Dans la Limagne, en particulier, il a atteint 72 0/0 à Chappes, 73 0/0 à Bourdon, 74 0/0 à Saint-Beauzire, 75 0/0 à Clermont, 77 0/0 à Ménétrol.

Cette extraordinaire sécheresse a causé à l'agriculture un dommage énorme qui a encore été augmenté par des chaleurs excessives et prolongées, par une vive et persistante radiation solaire, par un dessèchement extrême de l'air qui a doublé l'évaporation. En outre, les orages ont été rares, faibles, très localisés, et l'action bienfaisante qu'ils auraient pu exercer a été bien vite annihilée par le retour presque immédiat du beau temps et de son cortège de circonstances défavorables.

De nombreux détails, très précis, sont ensuite donnés par M. Plumandon sur la crise agricole causée par la sécheresse. Nous allons les résumer en quelques mots.

En général, à part les fourrages de première coupe, les blés d'hiver et la vigne, toutes les récoltes, même celles des betteraves et des pommes de terre, ont été gravement atteintes. En outre, la destruction des plantes fourragères d'automne a eu pour conséquence une hausse exceptionnelle du prix des fourrages, en même temps qu'elle produisait une baisse considérable des cours du bétail. La vigne seule paraît avoir été plutôt favorisée par le beau temps, par la chaleur et même par la sécheresse, car elle a échappé aux maladies cryptogamiques et a toujours conservé une belle apparence. Finalement, son rendement s'est trouvé simplement normal, mais elle a donné un vin de bonne qualité, bien supérieur à celui des années ordinaires.

M. Plumandon étudie ensuite les variations du débit des sources et des cours d'eau. Ces variations fourniraient un excellent moyen d'apprécier et de comparer les sécheresses si l'on pouvait tenir compte de toutes les conditions qui influent sur leur régime. Les sources, et surtout les cours d'eau, font en effet connaître la résultante hydrographique des pluies dans de vastes étendues de pays. Toutefois, leurs variations, qui ont des causes très complexes, dépendent non seulement des chutes de pluie, mais aussi du niveau

Digitized by Google

antérieur des nappes d'eau souterraines, de la nature et de la siccité du sol, de la végétation des cultures agricoles, etc. C'est ainsi que les terrains imperméables ou dénudés produisent des variations brusques et considérables, des sources plus ou moins précaires, des cours d'eau torrentiels. Les terrains perméables ou couverts d'une riche végétation, créent au contraire des sources régulières, presque constantes, quelquefois pérennes, des rivières tranquilles dont le débit n'éprouve que de faibles oscillations. Souvent les pluies d'été sont complètement absorbées par le sol, si la pente des terrains n'est pas grande, et alors elles ne profitent guère aux cours d'eau, ni même aux sources profondes. D'autres fois, la terre, gelée ou saturée, ne boit rien, car toute l'eau de fusion de la neige, toutes les pluies tombées, ruissellent rapidement à la surface du sol, en constituant les eaux sauvages des véritables torrents. Il y aurait bien d'autres cas à considérer.

Comme exemples, M. Plumandon cite les variations du débit des sources de Marpon, des Combes, du Valbeleix, dont il met en évidence les discordances extraordinaires pendant l'année 1906. Il termine par l'appréciation d'une nombreuse série de jaugeages effectués sur la plupart des cours d'eau du département. Tous ces cours d'eau ont été naturellement fort affaiblis, mais à des degrés très divers, selon la nature de leurs bassins d'alimentation.

M. Bonnefoy remercie MM. Bréhier et Plumandon d'avoir bien voulu communiquer aux membres de la Société le résultat de leurs savantes recherches, et la séance est levée à 11 heures moins le quart.

MÉLANGES

MAURICE FAUCON

L'Auvergne a perdu récemment un de ses fils les plus distingués, Maurice Faucon, un des jeunes hommes qui avaient déployé le plus de dons et réuni le plus de titres. Il est mort le 23 août, dans son domaine d'Escolore, près Billom, à la suite d'une chute.

Maurice Faucon, au sortir de l'adolescence, avait conquis brillamment la licence ès lettres à notre Faculté dans cette génération d'élite qui comptait avec lui Frédéric Plessis et Pierre de Nolhac.

Digitized by Google

Il n'était sorti de Clermont que pour prendre la licence en droit et les grades de l'Ecole des Chartes qui l'avait désigné pour la représenter à l'Ecole de Rome. Avant son départ, Charles Blanc lui avait fait pressentir sa suppléance.

Dans la campagne romaine notre ancien élève, notre fidèle ami, contracta malheureusement des fièvres, dont il se ressentit tout le reste de sa vie, et qui lui firent abandonner son avenir de haut professorat et de littérature militante. Cependant il n'avait pas cessé de publier des mémoires savants, en même temps qu'il se révélait comme poète, ainsi que ses deux camarades de licence cités précédemment. Son volume de vers, qui eut l'honneur d'être présenté au public par notre grand ami François Coppée, fit réellement sensation. Faucon ne devait jamais renoncer à la belle poésie.

Dans ses souffrances, une mère admirable le soutenait et le consolait. Elle lui fut trop tôt ravie. Le travail, la pensée religieuse et l'amitié furent les soutiens de sa vie si promptement interrompue. Tous ceux qui l'ont connu, qui l'ont approché, regrettent en Maurice Faucon un vrai talent, un éminent esprit et un grand cœur.

EMMANUEL DES ESSARTS.

BIBLIOGRAPHIE.

G. DESDEVISES DU DEZERT. — *L'Eglise et l'Etat en France.* Tome I *(depuis l'Edit de Nantes jusqu'au Concordat, 1598-1801).* — Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1907, 8°, p. 364.

Dans ce premier volume, consacré à l'histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat depuis la promulgation de l'Edit de Nantes jusqu'à la signature du Concordat, M. Desdevises du Dezert nous donne les leçons qu'il a professées ici même à la Faculté des Lettres. En vingt-deux chapitres, dont chacun forme bien un tout, mais qui sont reliés les uns aux autres par une même idée directrice, l'auteur a fait tenir la masse énorme des faits qui composent l'histoire religieuse de la France, depuis le début du XVIIe jusqu'au commencement du XIXe siècle. Le sujet présentait, à cause même de son intérêt tout actuel, des difficultés de tout genre qu'il est facile d'apercevoir. Il s'agissait d'abord de s'orienter au milieu de la quantité considérable de documents, actes législatifs, correspondances diplomatiques, officielles ou privées, décisions doctrinales,

Digitized by Google

traités religieux, interminables pamphlets, etc... qui forment la trame de cette histoire. Mais l'auteur a su dominer son vaste sujet avec beaucoup d'aisance, et la composition serrée de ses chapitres montre qu'il a voulu attirer l'attention de son lecteur sur les faits qu'il considère comme capitaux, en sacrifiant résolument les détails inutiles.

L'emploi judicieux de cette méthode est un premier service rendu au public qui, à côté d'ouvrages compacts et difficilement lisibles ou de manuels trop succincts, avait besoin d'une histoire suffisamment étendue, mais claire et bien renseignée des rapports entre l'Eglise et l'Etat. La composition même du livre est un modèle de clarté. L'auteur part de l'Edit de Nantes « parce que c'est lui qui » introduisit pour la première fois, dans la législation nationale, » le principe moderne de la tolérance, et qu'avec lui finit réelle» ment la période théocratique de notre histoire ». L'Edit de Nantes fut d'ailleurs un palliatif beaucoup plus qu'une constitution de caractère définitif. Il ne devient la base d'un nouveau régime qu'après la liquidation des guerres religieuses et de la question protestante dont l'étude forme le premier chapitre. La défaite des protestants est suivie, pendant la première moitié du XVIIe siècle, d'une véritable réforme du catholicisme français dont l'auteur a signalé toute l'importance. Il étudie successivement la réforme monastique, l'organisation de la charité avec saint Vincent de Paul, les querelles du jansénisme et du quiétisme. Un chapitre est consacré à la « Compagnie du Très Saint Sacrement », récemment exhumée des archives et dont les faits et gestes forment un des épisodes les plus curieux de l'histoire du XVIIe siècle. Un autre chapitre, intitulé « Le Roi et l'Eglise », caractérise la situation politique du clergé. Le catholicisme, au XVIIe siècle, jouit en France de tous les avantages, mais subit aussi toutes les charges d'une religion d'Etat. La révocation de l'Edit de Nantes est le gage donné au clergé, mais le roi exige de lui, en retour, des sacrifices temporels et une soumission absolue. Dans la querelle du jansénisme, le roi met encore sa force au service de l'orthodoxie, sans tenir compte des préférences de ses Parlements. Mais le véritable vaincu de la lutte est moins le jansénisme que le catholicisme, et c'est dans ces conditions désavantageuses que l'Eglise doit subir les attaques de la philosophie du XVIIIe siècle. La première défaite est l'expulsion des jésuites, puis les événements se précipitent et, après le rétablissement de l'Edit de Nantes, éclate la Révolution. Six chapitres sont consacrés à l'histoire religieuse de la Révolution. Une étude sur « les Cahiers du Clergé en 1789 » caractérise avec la

Digitized by Google

plus grande netteté l'état matériel et moral ainsi que les tendances, les espérances et les illusions de l'Eglise de France. Puis l'auteur étudie « l'Expropriation du Clergé », « la Suppression des Ordres monastiques » (ce chapitre renferme un intéressant tableau, dressé d'après les *Archives du Puy-de-Dôme*, de la situation des ordres religieux à Clermont en 1789), « la Constitution civile du Clergé », « les Cultes révolutionnaires », « le Catholicisme pendant la Révolution ». Un dernier chapitre montre les négociations qui ont précédé la signature du Concordat de 1801, et les conditions dans lesquelles s'établit le nouveau régime religieux.

Une autre difficulté plus grande encore s'imposait à l'attention de l'auteur : elle dérivait de la nature même de son sujet. La question des rapports entre l'Eglise et l'Etat n'est pas une de ces discussions théoriques qui restent renfermées dans le domaine des Académies. Les polémiques qu'a suscitées la loi de Séparation ont ramené l'attention sur l'histoire religieuse de la France. Beaucoup de journalistes se sont improvisés historiens et il n'est peut-être pas une seule des questions du programme de M. Desdevises du Dezert qui n'ait été plus ou moins agitée dans des articles plus tendancieux que sincères. L'atmosphère même au milieu de laquelle écrit l'historien des temps modernes et contemporains est peu favorable à la découverte de la vérité, qui reste cependant le but suprême de l'histoire. Bien plus, l'impartialité véritable, l'indifférence pour les faits humains ne sont guère possibles ni même enviables. Il ne reste donc, à l'historien sérieux, qu'une seule ressource, c'est d'avertir sincèrement le lecteur des idées directrices qui l'ont guidé dans la recherche et l'appréciation des faits : c'est par là seulement que les intérêts de la vérité objective se trouvent sauvegardés. M. Desdevises du Dezert n'a pas hésité à employer ce moyen, et sa détermination nous a valu l'examen de conscience philosophique, d'un caractère si élevé, qui forme son introduction. Au lieu de se poser en juge qui traduit à sa barre les personnages du passé, il a préféré analyser ses propres opinions et montrer le point de vue sous lequel il envisage les événements. Il est arrivé ainsi, dans un ordre de faits des plus délicats, à cette impartialité relative qui est la seule qu'on puisse demander à un historien d'événements contemporains, parce qu'elle est la seule vraiment sincère. Un profond respect pour l'idée religieuse, un intérêt qui n'a rien d'un dilettantisme pour tout ce qui la concerne, tel est le point de départ de l'auteur. Il ne faut donc pas s'étonner s'il admire toute expression de cette idée religieuse, pourvu qu'elle soit pure de tout alliage, et si, au contraire, il déplore de la voir faussée ou

Digitized by Google

obscurcie par les passions de la foule ou les combinaisons des politiques. Qu'il s'agisse de la révocation de l'Edit de Nantes, de la Constitution civile du Clergé, de l'organisation des cultes révolutionnaires ou de la signature du Concordat, M. Desdevises du Dezert reste fidèle au même point de vue, et il se refuse à admirer les combinaisons d'ordre politique ou administratif qui ont eu pour objet de trancher les difficultés religieuses au grand détriment de la liberté de conscience. La politique de Napoléon ne lui paraît guère plus juste que celle de Louis XIV. Son livre a ainsi une double valeur. Il est d'abord une histoire vivante et bien informée des rapports entre l'Eglise et l'Etat; il est, en outre, un témoignage précieux des tendances nouvelles qui poussent les historiens à étudier l'histoire religieuse du passé sans esprit d'acrimonie, sans but d'édification non plus, mais avec l'espoir d'y trouver quelques-unes des raisons par lesquelles pourra se réaliser quelque jour l'accord des bonnes volontés.

LOUIS BRÉHIER.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT-FERRAND. — Deuxième série, fascicule vingtième. — *Table des matières contenues dans les publications suivantes :* Annales de l'Auvergne (1828-1858), Mémoires de l'Académie (1859-1887), Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne (1881-1905), Mémoires de l'Académie (deuxième série), fascicules I à XVIII, par Antoine Vernière. — Un vol. in-8°, Clermont-Ferrand, Louis Bellet, imprimeur-éditeur, 1907, 153 pages.

—

Le volume que j'ai l'honneur de présenter aux lecteurs de la *Revue d'Auvergne* se recommande de lui-même à leur attention. Il m'a suffi d'en transcrire le titre entièrement pour montrer tout le profit qu'ils retireront de cette Table des matières. Quatre-vingts ans de labeur collectif assidu se trouvent condensés là; et lorsqu'on a feuilleté ces pages, on est tout disposé à souscrire au jugement que porte l'auteur sur les publications successives de l'Académie de Clermont. « L'ensemble de cette collection constitue le recueil le plus harmonieux et le plus vaste d'études, de dissertations et de documents sur les Sciences naturelles, l'Histoire, la Littérature et les Arts de la province d'Auvergne, qui ait été imprimé jusqu'à ce jour. On y trouve aussi des travaux d'ordre plus général qui en complètent l'intérêt et en accroissent l'importance. »

Un livre tel que celui-ci ne s'analyse pas; il se consulte. Je me

Digitized by Google

bornerai donc à dire en quelques mots ce que l'on y trouvera. D'abord une courte préface, qui résume l'histoire de l'Académie et de ses publications; ce préambule nécessaire donne la clef des références que contient la Table. Puis la liste des membres titulaires, correspondants, honoraires et associés libres : M. Vernière en démontre aisément l'utilité. « C'est seulement à partir de 1862 que la liste des membres de l'Académie a été insérée dans ses *Mémoires;* aussi avons-nous cherché, pour l'intelligence de la Table, à en reconstituer la suite depuis le jour où la Société a commencé à fonctionner. Cette nomenclature éclairera le lecteur sur la position sociale et les titres scientifiques des membres de la Compagnie. Elle mettra en relief la juste considération dont celle-ci a toujours joui. »

Vient enfin la Table proprement dite, où il n'a été fait aucune distinction de noms d'hommes, de lieux ou de matières; tout est classé par ordre alphabétique. Les personnes qui ne soupçonnent pas la difficulté d'un travail de ce genre regretteront peut-être qu'un ordre plus méthodique n'ait pas été suivi : la disposition adoptée offre du moins le très grand avantage de simplifier beaucoup les recherches. En parcourant ces colonnes, on se rend vite compte de la variété des études auxquelles se sont appliqués les académiciens de Clermont. Ils ont cependant concentré leurs efforts sur certaines questions; je signale comme particulièrement fournis les articles *Archéologie*, *Auvergne*, *Botanique*, *Cantal*, *Cathédrale de Clermont*, *Céramique*, *Clermont-Ferrand*, *Eaux minérales*, *Fossiles*, *Géologie*, *Gergovia*, *Haute-Loire*, *Médecine*, *Météorologie*, *Minéralogie*, *Numismatique*, *Pascal*, *Patois*, *Puy de Dôme*, *Révolution Française*, *Riom*, *Thiers*, *Vercingétorix*, *Volcans*, *Zoologie*. Les travailleurs d'aujourd'hui et de l'avenir n'auront qu'à glaner dans cette riche moisson pour recueillir sur la France centrale des renseignements sûrs et copieux. Et leur reconnaissance ira aux hommes de valeur, dont les noms respectés défilent dans ces pages, qui ont pris la peine de les rassembler pour nous. Je voudrais les citer tous, mais je dois ménager la modestie des vivants. Parmi les morts, j'aime à saluer la mémoire de J.-B. Bouillet, le fondateur du musée de Clermont, de l'archiviste Michel Cohendy, de l'abbé Croizet, le géologue, du bibliothécaire Gonod, d'Henri Lecoq, le naturaliste, de l'archéologue P.-P. Mathieu, de l'historien Francisque Mège, du docteur J.-B. Nivet, de son collègue Peghoux, le numismate, enfin de M. Vernière lui-même, le savant universel.

C'est un honneur pour une province d'avoir produit en moins

Digitized by Google

d'un siècle une telle pléiade d'érudits. C'en est un pour M. Vernière d'avoir mis à la disposition de leurs successeurs tous les documents qu'ils ont accumulés sur ce pays d'Auvergne et de s'être ainsi dépensé pour le plus grand profit des autres. On rappelait naguère dans cette *Revue* (1) avec quelle affabilité inlassable il ouvrait à tous les trésors d'une érudition qui n'était à court sur aucun sujet. Au lieu de ménager son temps pour ses travaux personnels, il le prodiguait sans compter pour les nombreux correspondants, amis ou inconnus, qui recouraient à lui comme à un sagace informateur. Il avait si bien pris l'habitude de rendre service à tout le monde, qu'il a voulu continuer encore après sa mort, en nous laissant ce dernier volume, digne pendant de l'*Histoire de l'Académie de Clermont* par Francisque Mège. De ce bienfait posthume, comme de tant d'autres dont nous lui fûmes redevables sa vie durant, je tiens à lui exprimer ici ma profonde gratitude. Et si je remplis ce devoir pour moi-même, je suis bien sûr d'être aussi l'écho fidèle de tous ceux qu'il a obligés, je veux dire de tous ceux qui l'ont connu.

AUG. AUDOLLENT.

(1) Henri Lecoq, *Antoine Vernière*. (*Revue d'Auvergne*, 1907, p. 251-265.)

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS.

Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis.

Digitized by Google

- Etudes Hébraïques -

VI

Avant de démontrer l'origine égyptienne de l'alphabet hébreu et par là même qu'il possède de véritables voyelles, nous devons donner des preuves de cette existence d'après les témoignages des anciens auteurs bien antérieurs aux docteurs juifs de la Massore -

Flavius Josèphe dans son livre sur la guerre des Juifs nous dit que les quatre lettres dont se compose le nom de Dieu יהוה (Jéhova) sont quatre voyelles.

« Ταυτα δε εστι φωνηεντα τεσσαρα. »

Le nom de Jéhova d'après la prononciation primitive s'écrit IAVE, ou bien IEVE (le vav hébreu égale (ou) comme dans toutes les langues sémitiques).

Eusèbe (IIIème S. ap. J.C) ajoute positivement que les quatre lettres de ce nom mystérieux et ineffable sont des voyelles -

Outre le texte de St. Jérome, cité plus haut, en voici quelques autres qui prouvent que le savant docteur admettait l'existence des voyelles chez les Hébreux.

Il s'exprime ainsi sur la lettre ו (Vaou) dans son commentaire sur Abdias:

« Judæi frustra somniant contra urbem
« Romam regnumque Romanorum, hanc fieri
« prophetiam et illud quod in Isaïa

Digitized by Google

« scriptum est Onus Duma (דומה)
« paululum litteræ apice commutato
« pro Daleth legi posse Resch et
« sonare Romam (רומה) : Vaii quippe
« littera et pro U et pro O eorum lingua
« accipitur. » Dans le livre « De nominibus hebraicis ; de Genesi, » il parle ainsi : Cham
« חם, calidus, sed sciendum quod in
« Hebræo Xi litteram non habeat ; scribitur
« autem per Heth, quæ duplici aspiratione
« profertur. » Et un peu plus loin au mot
« Chetheus חתי, (mentis excessus sive fixus
« vel abscissus ;) sed hoc nomen in hebraico non
« incipit a consonanti littera, verum ab
« Heth. »

Heth n'est donc pas une consonne mais une voyelle. Dans le même livre au mot Segor צוער, parva : « Ipsa est quæ est
« supra Soor ; sed sciendum quia G litteram
« in medio non habeat, scribiturque apud
« Hebræos per vocalem Aïn. »

Aïn est donc d'après St Jérome notre propre voyelle O ou le ĀĀ phénicien et Egyptien.

Après tous ces témoignages il est difficile de nier l'existence des voyelles dans la langue hébraïque.

Voici quelques noms propres tirés de la Bible avec la prononciation des Massorètes et celle d'auteurs plus anciens. Nous

Digitized by Google

Jugerons par là de quel côté se trouve la prononciation la plus vraisemblable.

Les 72 docteurs Juifs qui traduisirent la Bible, ou du moins la plus grande partie, de l'hébreu en grec (280 av. J.C) avaient certainement la véritable prononciation de la langue hébraïque à cette époque. On ne peut émettre un doute sur ce point.

Origène (IIIe s. ap. J.C.), Clément d'Alexandrie (IIe & IIIe s. ap. J.C), Ste Jérome (331-420 ap. J.C) connaissaient, sans aucun doute, la prononciation de l'Hébreu.

Nous venons de voir ce que pensait Ste Jérome sur l'existence des voyelles dans la langue écrite.

Que vient faire alors la prononciation massorétique bien postérieure à celle de ces savants docteurs!!-

Jugeons-en par des exemples:

1° sur le nom de Nabuchodonosor.

D'après les Assyriologues (cf. Vigouroux. La Bible et les découvertes modernes) le nom de Nabuchodonosor se prononce Nabou-Koudour-ousour.

les Massorètes prononcent נְבוּכַדְנֶצַּר (Nebucadnetsar). Nous sommes bien éloignés de la prononciation assyrienne!!-

Digitized by Google

Les Septante traduisent: Ναβουχοδονοσορ.
Origène: Ναβοχοδονοσωρ -
Clément d'Alexandrie: Ναβουχοδονοσορ.
St Jérome: Nabouchodonosor =
avec la prononciation de Masclef nous nous rapprochons d'une manière sensible de celle des anciens: Pron. Masclef = Nouboukadanousour -
L'R assyrien s'est adouci et a pris la consonnance de l'N dans le caractère syllabique 𐎴𐎢𐎼 (Koudour). De même pour le nom de Baltazar.

2° sur le nom de Baltazar.

La forme assyrienne de ce nom est = Bel-sar-ousour, (Bel protège le Roi)
Les Massorètes, avec leurs points diacritiques, lisent בֵּלְשַׁאצַּר, Belschatsar, et Masclef = Belasasor, prononciation bien plus proche du Bel-sar-ousour assyrien.

3° Sur le nom de Roboam

Massorètes: רְחַבְעָם Rechabegham -
LXX: Roboam -
Origène: Roboam —
Cl. d'Alexandrie: Roboam
St Jérome = Roboam
Masclef = Rehbäam ou Rēbaōm -

— 4° sur le nom de Darius -

Massorètes: דָּרְיָוֶשׁ, Dariavesch
LXX: Δαρειος. Cl. d'Alex. Δαρειος

Digitized by Google

St Jérome: Darious -
Masclef: Dariousch -
Il est bien difficile, sinon impossible, il faut bien l'avouer, de savoir comment se prononcait la langue hébraïque avant la captivité de Babylone, mais on peut dire qu'on se rapproche davantage de la vérité en donnant aux lettres-voyelles leur accentuation telle qu'elle nous est indiquée par les alphabets Egyptien, phénicien & samaritain ainsi que nous allons le voir dans le paragraphe suivant.

VII

Cette opinion ne nous semble pas trop hasardée - Voici en effet comme preuve un tableau comparatif des alphabets Egyptien, phénicien, samaritain ou ancien Hébreu -
D'un seul coup d'œil nous jugerons de la similitude du second & du troisième et de leur point de rattachement au premier, c.à.d. à l'alphabet Egyptien -
En première ligne verticale se trouve l'Egyptien d'après le manuscrit de Prisse, en deuxième & troisième le phénicien archaïque et plus récent d'après E. de Rougé, en 4ème, l'alphabet phénicien d'après le P. Delattre en 5ème le Samaritain et enfin en dernière ligne la valeur en caractères Chaldéens & latins.

Digitized by Google

Tableau comparatif des différents alphabets nommés plus haut montrant leur commune origine

Egyptien	Phénicien archaique	Phénicien plus récent	Samaritain	Chaldéen et valeur

Digitized by Google

Egyptien	Phénicien	Ph. plus récent	Samarit.	Chaldéen

Nous allons mettre dans un deuxième tableau la transformation lente et rationnelle de l'alphabet Egyptien en alphabet phénicien. Le dernier devient un abrégé du premier, comme nous le voyons dans les papyrus postérieurs à celui de Prisse.

Le propre de l'écriture cursive est d'être abrégée autant que possible. L'alphabet du manuscrit de Prisse conserve encore les formes monumentales des hiéroglyphes. Plus tard les Scribes le simplifient. Les phéniciens n'ont point dérogé à cette règle de même que les Hébreux, mais ils ont conservé d'une manière plus complète les formes archaïques, fait qui peut nous donner une date approximative de la formation de leurs écritures.

Le manuscrit de Prisse, en effet renferme

Digitized by Google

des traités de savoir-vivre & de morale des IVe et Ve Dynasties (Epoque de la construction des pyramides) - On ne peut affirmer qu'il soit contemporain de ces époques, quoique nous retrouvions dans les caractères qui ont servi pour l'écrire une ressemblance frappante avec les alphabets phéniciens primitifs.
Voici le deuxième tableau:

La première colonne contient l'Alphabet Egyptien d'après le manuscrit de Prisse, la deuxième sa transformation lente pour arriver dans la troisième au phénicien archaique, tel que nous le donnent les plus anciens monuments épigraphiques -

— Deuxième Tableau —

montrant la dérivation de l'alphabet Phénicien de l'alphabet Egyptien

Egyptien	Transformation plus cursive	Phénicien	Valeur
			A. aleph
			B. Beth
			G. Guimel
			D. Daleth
	renversé		E. Hé
			ou. Vav

Digitized by Google

Egyptien	Transformation	Phénicien	Valeur
			Z. Zain
			H. Heth
			T. Teth
			J. Jod
			K. Caph
			L. Lamed
	renv.		M. mem
			N. noun
	renv.		S. Samech
			Ph. Phé
			Ts. Tsadé
			Q. Quof
			R. Resch
			Sch. Schin
			Th. Tau

Ainsi qu'on peut le voir par ce tableau comparatif, l'alphabet Egyptien formant le phénicien n'éprouve qu'une très-légère transformation —

Digitized by Google

L'Aleph égyptien arrive naturellement au phénicien de la manière suivante:
= A latin -
Il en est de même pour le Beth. = B
Le Guimel = G est plus abrégé encore -.
Le phénicien ne conserve du caractère primitif égyptien que le trait supérieur, .
Le Daleth = D est semblable
Le Hé = E est renversé de droite à gauche.
Le Vau = Ou ne diffère guère ainsi le Iaïn = I.
Le Keth = h' est devenu carré au lieu d'être en cercle.
Le Teth = T s'est arrondi avec un point central -
Le Iod = I s'est renversé avec un petit trait caudal -
Le Kaph = K n'a subi aucun changement.
Le Lamed = L a perdu le petit signe latéral gauche -
Le Mem = M se renverse tout en demeurant semblable au caractère primitif; égyptien; phénicien -
Le Noun = N s'accroît d'un petit trait supérieur -
Le Samech = S est tourné et renversé - De sa forme qui indique le verrou en caractères hiéroglyphiques, il prend une forme rectiligne avec trois traits transversaux = -

Digitized by Google

Le Phé = F. P. comme le Tsadé = Ts, se suivent facilement dans leurs transformations successives.

Le Quof = Q devient carré et conserve sa petite cédille du bas.

Le Resch = R n'éprouve aucun changement, non plus que le Schin = Sch, à part le trait caudal & horizontal.

Il est facile de voir que le Tau égyptien est devenu le Tau = Th phénicien sans qu'on puisse émettre le moindre doute sur sa formation.

Nous retrouvons donc dans l'alphabet Egyptien comme dans le phénicien son dérivé, toutes les voyelles, à part le Aïn, le ĀĀ redoublé ou le O phénicien.

Nous pouvons néanmoins apercevoir l'origine égyptienne de ce caractère dans le signe syllabique: , āā qui ressemble d'une manière frappante au O phénicien; ex: , Bāal ou Bôl, nom du Dieu honoré en Phénicie.

De cette étude, il nous semble que nous pouvons avancer sans témérité aucune, que les Sémites en empruntant leurs alphabets aux Egyptiens, l'ont pris intégralement, voyelles & consonnes comprises. Si parfois, ils négligeaient d'écrire quelques voyelles, ce n'était pas

Digitized by Google

faute de connaissance, mais uniquement comme l'explique St. Jérome, pour laisser à chaque dialecte la faculté d'ajouter à la consonne la voyelle correspondante.

Un fait certain est que notre alphabet moderne dérive du grec et du latin. Il possède, comme nous le savons, les voyelles avec leurs caractères distinctifs. Ce sera donc un argument d'une haute valeur pour la thèse que nous soutenons si nous prouvons que les anciens alphabets grecs & latins (il y en a de plusieurs époques) viennent du phénicien. S'ils ont des voyelles, leur ancêtre les possédait aussi.

Faisons donc à nouveau un tableau comparatif de l'alphabet phénicien avec le plus ancien des alphabets Grecs, d'après les inscriptions de Théra, alphabet qu'on peut appeler <u>Cadméen</u> du nom de Cadmos son soi-disant introducteur dans l'Hellade. (Cf. Lenormant; La légende de Cadmos.)

Nous mettons à côté de lui l'ancien alphabet grec de campagnie et celui de l'ancien latin. Nous procéderons de la même manière que dans les précédents tableaux. La première colonne

Digitized by Google

sera l'alphabet phénicien ; la deuxième, celui des Inscriptions de Théra ; la troisième, celui du Grec de Campanie et la quatrième, l'ancien alphabet latin.

Tableau comparatif

des alphabets, Grec cadméen grec de — Campanie, Latin, Phénicien —

Phénicien	Théra	Campanie	Latin	Valeur
𐤀	𐤀, A	A, A	A, A	A
𐤁	𐤁, 𐤁, B	B	B	B
𐤂	𐤂, Γ, Γ	C, C	C, C	G, C
𐤃	Δ, Δ	D, D	D	D
𐤄	𐤄, E, E	E	E, E	E
𐤅	Y, Y	F	F, F	V, F, OU,
𐤆	I	I	I	Z
𐤇	H, H	H	H	H'
𐤈	"	⊗	"	T
𐤉	𐤉, Z, Ϛ, Ϛ	I	I	I
𐤊	𐤊, K	K	K	K
𐤋	L, L	L	L	L
𐤌	M, M	M, M	M, M	M
𐤍	𐤍, N	N	N	N
𐤎	Ξ, Ξ, Ξ			

Digitized by Google

Phénicien	Théra	Campanie	Latin	Valeur
O	⊙, ⊙	◇, O	◇, O	O
)	⊃, ⊃, ⊂	Γ,	Γ, P	P
⊢	⊢, ⊣			
□, Φ	Φ, Φ	Φ	Q	Q
A	A, P	R, R	R, R	R
W	M	ϟ, S	ϟ, S	S
X, t, ⊤	T, T	T	T	T
		V	V	V
		X	X	X

N'est ce pas une chose frappante que cette similitude de ces divers alphabets, surtout celui des Inscriptions de Théra avec l'ancien phénicien. Nos caractères modernes que nous avons placés à la dernière colonne ne se rapprochent-ils pas, malgré quelques transformations, faciles à suivre d'ailleurs, du même alphabet.!! —

Or, nous trouvons les cinq voyelles, sujet qui nous occupe tout particulièrement : A, E, U, (OU), I, O, dans tous ces divers alphabets.

Cette comparaison des alphabets grec et latin avec celui de Phénicie nous

Digitized by Google

donne une preuve indéniable de l'existence des voyelles représentées par des caractères comme les consonnes chez les premiers inventeurs de l'écriture.

Les grecs comme les latins ne pouvaient écrire leurs langues sans le secours des voyelles. Les sémites; phéniciens Samaritains, hébreux se trouvaient dans le même cas.

Nous pourrions montrer encore que l'alphabet carré ou Chaldéen se rapproche beaucoup du Phénicien, mais il nous semble que nous en avons assez dit pour faire valoir et ressortir le bien-fondé de cette étude que nous allons résumer en quelques mots.

Les hébreux avec les caractères phéniciens ou avec les caractères chaldéens D'Esdras ont eu des voyelles au nombre de cinq qu'ils prononcaient d'une manière un peu différente de la nôtre, selon le propre des langues orientales, c'est-à-dire avec des aspirations plus ou moins gutturales, adoucies dans le Grec, le latin et dans nos langues néo-latines telles que le Français, l'Italien et l'Espagnol.

Pour plus d'éclaircissements nous prions le lecteur de vouloir bien

Digitized by Google

consulter notre Ouvrage sur l'Origine des Alphabets qui est pour ainsi dire, la 1ère partie de l'Etude que nous publions aujourd'hui. Il serait en effet superflu de recommencer une pareille démonstration qui nous entraînerait à des longueurs et à des redites.

Nous donnons ci-dessous en terminant I: Le premier verset de la Genèse en caractères Egyptiens, tel que selon notre opinion dut l'écrire Moïse au sortir de la captivité, car ainsi que nous l'avons dit, il ne connaissait d'autres sciences et d'autres écritures que celles qu'il avait puisées dans les écoles des hiérogrammates de la vallée du Nil. II: Un texte hébreu en caractères Chaldéens avec la prononciation Massorétique et celle de Mascleff. III: Un tableau comparatif des différents Alphabets mentionnés dans cette Etude, qui peut servir pour l'intelligence de ce que nous venons d'écrire -

§ I

Premier Verset de la Genèse en langue hébraïque écrit en caractères Chaldéens, Egyptiens et Phéniciens semblables aux sémitiques de la stèle de Mésa roi de Moab.

1° Hébreu carré = בְּרֵאשִׁית בָּרָא אֱלֹהִים אֵת

Prononc. Mass. = at Elohim bara Bereschit

Traduction : (S. de l'auc.) les Dieux fit au commencement

2° Caractères Egyp. = 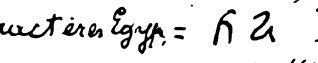

3° Caract. Phenic. = 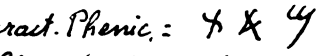

(Lire de droite à gauche)

Digitized by Google

Hebreu : הַשָּׁמַיִם וְאֵת הָאָרֶץ׃

Pronouciation Massori : ⁑ haarets ouethh haschamaim

la terre et les cieux

Egyptien : ⁑ ʃ a 2 O 6 2 ɣ 3 4 3 Z O

Phénicien : ⁑ ʃ 9 ⋏ O ħ ⋏ ɣ . 4 Z 4 W ⊟

Voici la prononciation de Masclef :

"Beraschit bera alh'im at heschimim

"ouat haretz -

Nous allons mettre à part le tescte hébreu en caractères Egyptiens en notant chaque lettre et la <u>prononciation</u> <u>sémitique</u> telle qu'elle leur était donnée par les Hébreux. Ainsi qu'il est dit plus haut on doit toujours lire de droite à Gauche les caractères employés par tous les sémites.

Nous y ajouterons le même tescte en caractères Samaritains qui se rapprochent d'une manière indéniable du phénicien. Les caractères samaritains ne sont autres que ceux de l'Hébreu ancien avant Esdras. Ils sont une forme altérée de ceux de la stèle de Mésa.

C. Egyptiens = 3 4 O 6 2 2 a 3 6 4 Z 2 a 3

Note des lettres : m i h l a a r b th i sch a r b

Samaritain = ℑ M ⊟ 2 ⋏ ⋏ 9 9 ⋏ M ω ⋏ 9 9

N. des lettres : m i h l a a r b th i sch a r b

C. Egyptiens = ʃ a 2 O 6 2 ɣ 3 4 3 Z O 6 2

N. des lettres = ts r a h th a ou m i m sch a th a

C. Sam : = ʮ 9 ⋏ ⊟ ⋏ ⋏ 3 ℑ M ℑ ω ⊟ ⋏ ⋏

N. des lettres : ts r a h th a ou m i m sch a th a

Digitized by Google

Prononciation de Mascléf : Beraschit bera

Traduction = Au commencement fit

Pr: Alhim (Elohim) ath heschmim

Tr: les Dieux (ath. sig. de l'accus) les cieux

Pr ouath haretz =

Tr: et la terre :

ALH'IM ou Elohim selon la prononciation des massorètes est le pluriel de Dieu, EL. Ce serait faire une trop longue dissertation sur ce verset premier de la Bible. Remarquons seulement que la forme du pluriel indique dans les langues sémitiques la force et la puissance, qu'on nomme pluriel de Majesté en d'autres termes. Ce pluriel peut s'appliquer à un être en particulier ou à plusieurs comme en phénicien, de sorte que le mot Elohim ne montre en aucune manière une idée panthéiste dans les écrits de Moïse.

§ JL

Voici en caractères chaldéens (Hébreu carré) le texte dont la prononciation a déja été donnée. (page de l'imprimé)

Hébreu : אֵל שַׁדַּי אֲשֶׁר אֲמַרְתָּ

Pr: Massorétique: amarthâ ascher schaddaï El

Pr: Mascléf: amereth aschir schidi al

Héb: יְהִי אוֹר וַיְהִי־אוֹר׃

Mass: , or vahyeï or yehi

Mascléf: , oour ouehi oour yahi

Digitized by Google

Hébreu: הָאִירָה נָא עֵינַי פֶּן־אִישַׁן הַמָּוֶת

Masso: Vehabriah nafschi hênê na haîra

Mascef: veheberih noufschi haïmi na hairah

Hébreu: אֶת כָּל הַשְּׁכָבָה׃

Mass: : hoschkâh col eth

Mascef: : heschikah câl ath

Nous concluons donc en disant qu'il est probable sinon absolûment certain: 1° Que les Sémites possédaient des voyelles à peu près semblables aux notres mais avec des aspirations plus gutturales; 2° Qu'il n'y a pas lieu de faire une distinction entre les semi-voyelles ou semi-consonnes; 3° enfin, que les Massorètes ne nous ont pas transmis la véritable prononciation de l'Hébreu et qu'il est plus rationnel de s'en rapporter aux auteurs qui leurs sont antérieurs de plusieurs siècles.

§ III

Tableau comparatif des différents Alphabets mentionnés dans cette Etude.

Hiérogl.	Prisse	Phén	Sam.	Chéra	Camp.	Latin	Valeur
				Δ, A	Δ, A	Λ, A	a
				Ζ, Z, ϛ	I	I	i
				Υ, Y	F	F	v, u, f
							v, u, f
				5, B	B	B	b
				⊃, ⊃	Γ	Γ, P	p.

Digitized by Google

Tableau comparatif (suite)

Hiérog.	Prisse	Phén	Sam.	Théra	Camp.	Latin	Valeur
							m
							n
							l, r.
							r
							R, e
							H'
							s
							sh
							q
							g. k
							t
							th
							ts
							āā, ô

En première ligne sont les hiéroglypes égyptiens, en 2e l'alphabet égyptien d'après le manuscrit de Prisse, en 3e le phénicien, en 4e le Samaritain ou ancien hébreu, en 5e l'alphabet grec ancien trouvé dans les îles de Théra, en 6e le campanien et enfin en 7e le latin ancien. Pour plus amples détails sur les Alphabets consulter « Les origines de l'alphabet » étude parue dans la Revue d'Auvergne.

Digitized by Google

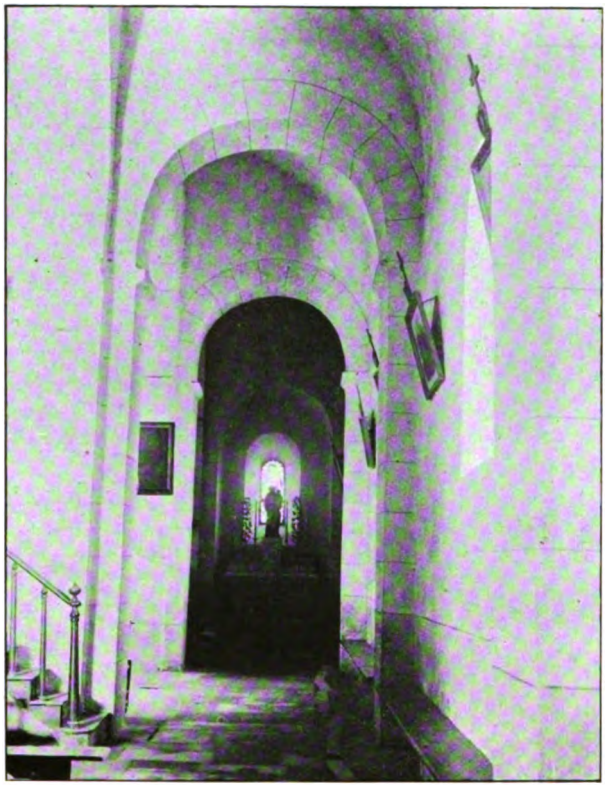

Bas côté méridional

Nef centrale

ÉGLISE DE MONTPENSIER

Digitized by Google

Digitized by Google

JACQUES-ANTOINE VERNIÈRE

Né à Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme), le 28 mai 1841
Décédé à Ménétrol, près Riom, le 28 décembre 1906
Ancien Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand
Ancien Secrétaire général de la Société des Amis de l'Université

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

LA CREUSE

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

(Suite.)

Bassins de Bouzogles et de Mazuras.

Le terrain houiller de Bosmoreau couvrait vraisemblablement, à l'époque de sa formation, toute la dépression nord-sud de Bourganeuf, sur plus de 10 kilomètres de

Coupe E. O. passant par le puits Marthe.

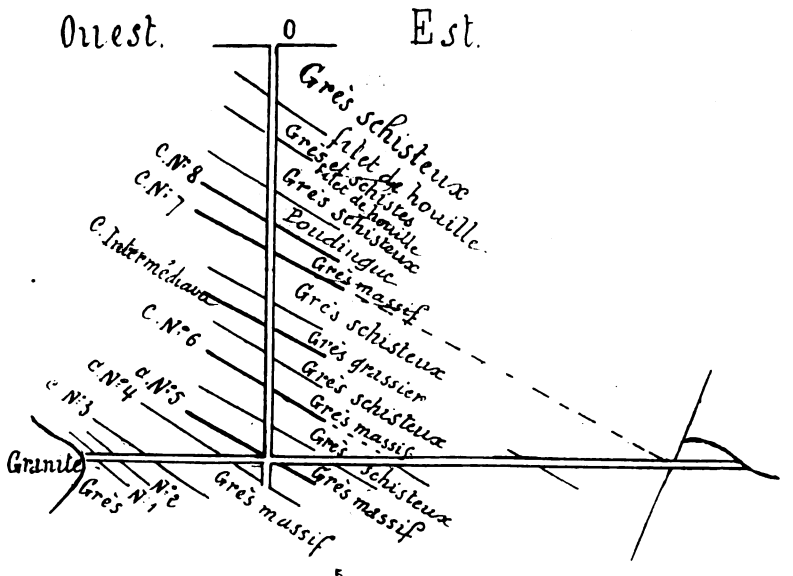

Echelle : $\frac{5}{10.000}$

Digitized by Google

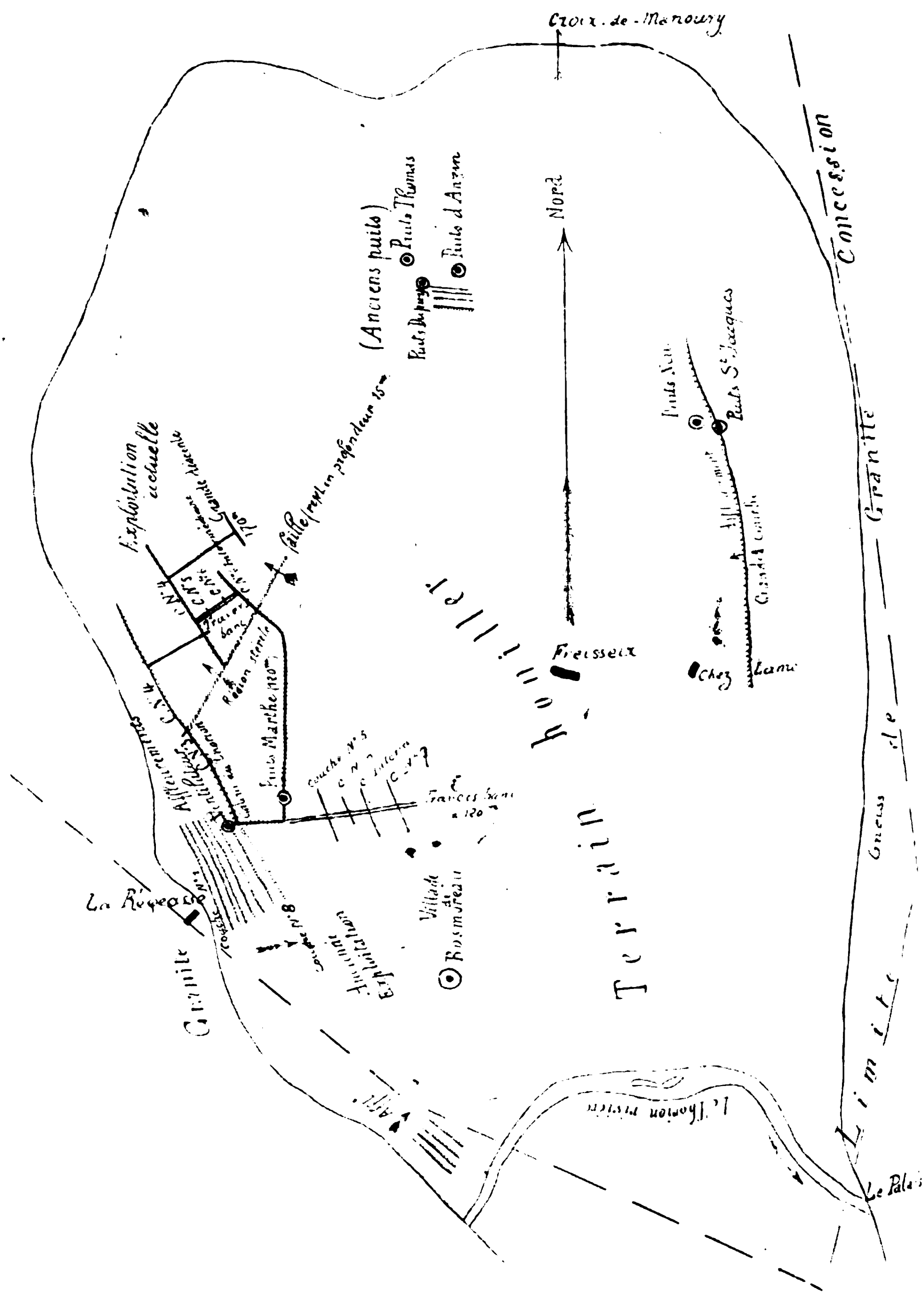

BASSIN DE BOSMOREAU

Echelle : $\frac{1}{17.500}$

Digitized by Google

longueur ; par suite de bouleversements, le bassin primitif a été déchiré en lambeaux. Bosmoreau est de ces lambeaux le seul qui soit exploité, et sans doute le seul exploitable. D'autres débris du bassin se retrouvent à Bouzogles et à Mazuras.

Ces lambeaux furent découverts à la même époque que le houiller de Bosmoreau, et les mines furent concédées, le 4 mars 1829, à M. Pouzat, de Limoges, représenté aujourd'hui par M. Paul Lemaigre-Dubreuil (gendre).

Bouzogles a une étendue de 255 hectares. La concession fut accordée sur de simples recherches faites sous le village de Bouzogles, consistant en deux galeries en descenderie d'environ 30 mètres de longueur chacune ; ce n'est que vers 1855 que M. Dubreuil père fit foncer un puits à l'est de la route nationale, côté sud de Bourganeuf.

Ce puits, percé à une profondeur de 50 et quelques mètres, traversa une couche de charbon de $0^{m}50$ environ qu'on poursuivit en galerie ; mais, à la suite d'un accidentqui occasionna mort d'homme, les travaux furent abandonnés. Le pendage de la couche plonge vers le sud (1).

Quant à Mazuras, des travaux plus importants furent pratiqués dès le début de la concession : ils consistent en un puits de plus de 50 mètres de profondeur, situé à l'ouest de la route nationale et au sud de Mazuras, et de diverses galeries, aujourd'hui éboulées et pratiquées un peu dans tous les sens.

Tandis qu'à Bouzogles on avait traversé des schistes de nature pierreuse, à Mazuras on ne trouva presque exclusivement que des schistes charbonneux, souvent traversés par de petites couches de houille pure. Certains de ces schistes sont si charbonneux que l'Ingénieur en chef des mines, dans son rapport pour la concession, avait pris une

1) Aujourd'hui les galeries sont éboulées, mais le puits existe toujours.

Digitized by Google

de ces couches, ayant 14 mètres d'épaisseur, pour du charbon (1).

Depuis 1855 jusqu'en 1897, il n'a pas été fait d'autres travaux. A cette époque, une Société fut amicalement formée pour poursuivre les recherches (2). Un capital de 50,000 francs fut constitué, destiné primitivement à Bouzogles, à Mazuras et en même temps au forage d'un puits à Saint-Michel-de-Veisse. Ce capital, augmenté de près du double, fut absorbé par le forage du puits de Saint-Michel, et surtout par différentes recherches faites par la Société au sud et à l'ouest de la concession d'Ahun sud, et *il ne fut rien fait ni à Bouzogles ni à Mazuras.*

La concession de Mazuras a une étendue de 372 hectares. Quoique, en certaines régions, le pendage des couches soit dans le même sens qu'à Bouzogles, mais plus faible, il est hors de doute que ce bassin a été très fortement disloqué, car à l'entrée de certaines galeries, on peut observer des pendages absolument discordants.

A la suite d'une entente entre les divers membres de la Société de recherches, la concession est aujourd'hui entre les mains de MM. Dubreuil frères, sous le nom de M. Paul Lemaigre-Dubreuil.

II. Gisements miniers.

On ne sait absolument rien sur l'existence d'exploitations minières dans les temps reculés et l'imagination seule de chacun peut suppléer au manque de documents. Ce qui est certain, c'est que le sol de Creuse a été autrefois bouleversé en maints endroits pour des raisons qui nous échappent. La trace de ces bouleversements se rencontre de nos jours sous des formes très diverses. Sur le coteau

1 Il est même à noter que c'est sur ce rapport que la concession fut accordée.

(2) Cette Société était composée de MM. Dubreuil frères, Martinon, Danton et Jean Chometon.

Digitized by Google

de Montebras, une trentaine d'excavations, ayant la forme d'entonnoirs évasés, dont quelques-uns ne mesurent pas moins de 10 mètres de profondeur et 30 à 40 mètres d'orifice, ont fait naître bien des légendes. Les uns veulent y voir les restes d'un camp romain (1). Les habitants de la localité se plaisent à raconter que ces travaux ont été creusés autrefois par les habitants de Montebras pour se défendre des incursions de ceux de Toulx, avec lesquels ils étaient en guerre. En 1859, Mallard trouva sur les communaux de Montebras des fragments de minerai et y reconnut la présence de l'étain (2). Peu de temps après, M. Lasalle, en examinant les déblais provenant des fouilles, y découvrit de l'oxyde d'étain parfaitement cristallisé. L'examen géologique de la région lui permit de reconnaître que la hauteur de Montebras offrait toutes les circonstances si caractéristiques qui accompagnent d'ordinaire les filons d'étain et ces données exactes, ainsi que la disposition des fouilles anciennes, permettent de substituer aux légendes précédentes, avec au moins quelque vraisemblance, l'hypothèse d'une exploitation minière très ancienne.

Les anciennes fouilles entre Janaillat et le Soulier, au nord de Bourganeuf, pourraient représenter aussi les restes d'une exploitation minière, car on y trouve de l'étain.

A Millemillanges (commune de Saint-Goussaud), à 2 ou 3 kilomètres de Jabreilles (Haute-Vienne), des fouilles très importantes ont dû être jadis pratiquées. A l'heure actuelle, on y observe, dans des schistes en partie décomposés, une série de fosses alignées suivant la direction N. — 20° O. en deux lignes parallèles, profondes de 8 à 10 mètres et dont quelques-unes ont une longueur de plusieurs centaines de mètres.

(1) Baraillon. Recherches sur les peuples cambrovicences, p. 27.
(2) Communication au Conseil général de la Creuse, 1859.

Digitized by Google

Les environs de Bénévent, de Mourioux et de Ceyroux sont, aussi, riches en anciens travaux, effectués au milieu de granit à mica noir. On en rencontre entre Forgeas et Saint-Chartier, à 2 ou 3 kilomètres au sud de Ceyroux, à proximité de nombreux filons de pegmatite (emplacements dits Forgeas et bois du Cruzeau). Ces travaux forment des alignements orientés N. — 10° E. et paraissent avoir suivi des filons de quartz imprégnés de mispickel. Entre Entraguet et les Grappes, autres fouilles de direction à peu près parallèle N. — 20° E. (emplacement dit La Forge du bois).

A 3 ou 4 kilomètres de Marsac, et à 2 kilomètres à l'ouest de Vieilleville, au voisinage de la ligne du chemin de fer et au nord se trouvent deux lignes profondes de fosses alignées N. — 20° E. disséminées sur une longueur de 200 mètres (emplacements dits La Ribière et La Gaudinerie).

Au sud de Chamboraud, entre le hameau de La Faye et le ruisseau de Vitoux, c'est encore des traces indéniables d'anciens travaux et la tranchée principale y était désignée, il y a encore peu de temps, sous le nom de *Trou des Fées*.

Sans insister trop longtemps sur ces fouilles anciennes, je mentionnerai encore celles existant entre Aubusson et Felletin, près de Moutier-Rozeille, où des travaux récents ont été effectués. Les fosses, moins profondes que celles de Chamboraud, creusées aussi dans du granit à mica noir, sont alignées N. — 10° à 15° E., sur une longueur de plusieurs centaines de mètres. Elles paraissent toutes faites sur un même filon quartzeux, et les déblais montrent du quartz et du mispickel.

De toutes ces fosses et de toutes ces tranchées, on ne sait pas ce que l'on tirait ; on ne sait même pas si l'on en tirait quelque chose. Si, vraiment, on se trouve en présence d'anciennes exploitations minières, on peut présumer que le principal minerai devait être l'or ; car on a rencontré

Digitized by Google

ce précieux métal, à l'état de trace, dans les ruisseaux environnants et les déblais, essentiellement quartzeux avec pyrite et mispickel, sont ceux-là même qui, en général, accompagnent l'or en Californie et en Australie.

Les plus anciennes données que j'ai pu me procurer sur les gisements miniers et leur exploitation datent du commencement du XIXe siècle. La mine la plus ancienne est celle de Mornat, découverte vers 1817, lors de la construction de la route d'Ahun à Chénerailles. Pendant les terrassements, on mit à jour un filon de galène encaissé dans le granit, ayant à sa surface un peu plus d'un centimètre d'épaisseur seulement.

Un groupe de capitalistes firent quelques travaux de recherches et sollicitèrent la concession qui leur fut accordée en 1824, sur une étendue de 340 hectares. Les travaux cessèrent vers 1826, à cause des difficultés d'écoulement du minerai qu'il fallait transporter, par charrettes, à Bourges.

Il fut dépensé de 25 à 30.000 francs, et la Société vendit pour 12,000 francs de minerai. La somme dépensée le fut en grande partie pour frais de recherches, frais généraux, demande de concession, etc., et les 12,000 francs de recettes furent faits vers la fin des travaux de recherches seulement. L'exploitation payait ses frais, mais ne pouvait donner de bénéfices, les bénéfices réalisables étant absorbés par les transports.

Les travaux faits de 1817 à 1826 consistaient en un puits vertical de 25 à 30 mètres de profondeur, foncé sur le filon qui est sensiblement vertical. Des galeries superposées furent faites à l'avant et à l'arrière, dans la direction du filon qui se dirige de l'ouest à l'est dans une montagne ayant une pente d'environ 25 centimètres par mètre.

Ces travaux, abandonnés depuis 1826, furent repris en 1898, par une Société de recherches de houille (recherches effectuées au voisinage du bassin d'Ahun, voyez bas-

Digitized by Google

sin de Bouzogles et Mazuras), et furent de nouveau délaissés avant que le puits ne fût complètement déblayé, à la suite de l'abandon des travaux de recherches de houille dans la région. Toutefois, le déblaiement du puits, poussé jusqu'à 12 mètres de profondeur, permit de constater le filon dans la première galerie. Sa puissance y est du reste faible, 2 à 3 centimètres; à l'analyse, la galène s'est révélée relativement riche en argent, avec une teneur en plomb de 63 °/₀ et de 1,200 grammes d'argent à la tonne.

Cette concession appartient aujourd'hui à M. Jean Chometon.

La découverte de la *mine de fer de Bosmoreau* remonte sensiblement à la même époque. Vers 1820, M. Pouzat, grand industriel de Limoges, sollicita et obtint la concession d'une mine de fer d'environ 600 hectares, située sur les communes de Thoron, Bosmoreau et Saint-Dizier.

Le minerai de fer était, dit-on, très riche, mais comme à Mornat, les transports étaient bien trop onéreux pour permettre l'exploitation. Le concessionnaire dépensa, paraît-il, près de 200,000 francs, et n'obtint pratiquement aucun résultat (1).

Les Mines d'or du Châtelet.

L'existence de l'or dans le réseau filonien quartzeux d'Evaux est connue depuis de longues années, mais ce n'est qu'en 1902 que l'on reconnut la richesse des filons du Châtelet, et c'est en février 1905 que furent commencés les premiers travaux.

Le Châtelet, centre de l'exploitation aurifère, est situé,

(1) A une époque très reculée, il existait vraisemblablement dans cette région un assez grand nombre de petites forges, dont on trouve encore des vestiges, et dont paraissent témoigner les noms des localités tels que Forgeas, Forge, etc.

Digitized by Google

dans le nord-est de la Creuse, à peu près à égale distance de Chambon-sur-Voueize, d'Evaux-les-Bains et de Budelière, sur la route départementale de Pontaumur à Montluçon, et sur les bords de la Tarde.

Au point de vue géologique, les filons du Châtelet ne sont que des prolongements du massif quartzeux bien connu qui s'étend de Château-sur-Cher à Evaux dans une direction S.-E. — N.-O., avec toutefois, au Châtelet, un redressement marqué vers le nord.

Nature des filons.— L'or se rencontre dans des filons de pegmatite, encaissé par des gneiss, disséminé très vraisemblablement dans du quartz. Le quartz, dans les pegmatites du Châtelet, est filonien. Il s'y rencontre sous forme de rognons plus ou moins volumineux, mais le plus souvent sous forme de bancs dont la puissance varie de 5 à 50 centimètres et atteint même parfois 2 ou 3 mètres. La cassure de la croûte terrestre ayant permis la sortie de la pegmatite, s'est ultérieurement ouverte et le quartz a été injecté dans la roche, fréquemment même sous forme de fin réseau. Il semble que l'on se trouve là en présence d'une disposition analogue à celle que l'on peut observer plus clairement aux environs de Giat (Puy-de-Dôme).

Le quartz est compact, gris ou noir. Le quartz blanc, très rare, est stérile.

Pegmatite et quartz sont imprégnés de mouches de pyrite, pouvant quelquefois former de véritables filonnets massifs atteignant jusqu'à 5 centimètres d'épaisseur. La pyrite, lorsqu'elle se trouve dans la pegmatite, s'y rencontre souvent en petits cristaux bien définis, affectant de préférence les formes p. a^1. 1/2 b^2. Les gneiss encaissants sont quelquefois aussi mouchetés de pyrite, au voisinage du filon. Ces gneiss peuvent renfermer des traces d'or.

Dans ces différentes formes de minerai, l'or existe sous une forme invisible à l'œil nu, et encore mal définie. Vu au microscope, en lame mince, le quartz noir présente

Digitized by Google

un réseau très fin, très serré, avec renflements d'un minerai gris fer cristallin, constitué surtout par du mispickel, mais aussi par un minerai plus noir distinct que l'on peut supposer être, avec quelque raison, un tellurure d'or et de fer. Certaines particularités observées pendant le traitement du minerai viennent corroborer cette hypothèse.

L'or se montre généralement d'autant plus abondant que la roche est plus riche en quartz, et, dans les quartz purs, le quartz très noir, à structure grenue et brillante, saccharoïde, est le plus riche. La pyrite, contrairement à ce qu'on pourrait attendre, n'offre pas des teneurs particulièrement remarquables : elle ne semble pas être le véhicule de l'or.

La direction générale des filons est sensiblement N.-S. Leur pendage est en moyenne de 80° à l'est. Leur puissance varie de 40 centimètres à $1^{m}80$ — 2 mètres.

. *Minéraux accessoires.* — Les minéraux accessoires sont rares et de peu d'importance. Tout au plus peut-on signaler un peu d'arsenic à l'état de pyrite arsenicale; de calcite *(carbonate de chaux)* sous forme de minces filonnets, et plus rarement sous la forme du rhomboèdre primitif, enfin un peu de barytine *(sulfate de baryte)*.

HISTORIQUE DE L'EXPLOITATION

L'attention fut attirée pour la première fois sur la région de Budelière-Chambon dans le courant de l'année 1896. M. Th. Lassalle, industriel à Montluçon, signala la présence de gisements pyriteux au Châtelet et à la gare de Budelière, et en fit une déclaration à la préfecture de la Creuse (7 septembre 1896).

Dans une addition à la déclaration précédente, en date du 30 novembre 1901, il signala dans ces gisements pyriteux la présence de l'or.

Au point de vue industriel, la priorité de la découverte

Digitized by Google

paraît revenir à M. Marlot auquel M. Th. Lassalle céda ses droits de premier explorateur en 1904. De nombreuses prospections permirent à M. Marlot de mettre en évidence la présence de filons étendus à teneur en or assez élevée. Il constata l'existence de gîtes visibles dans les talus de la route de Chambon-sur-Voueize à la gare de Budelière, dans ceux de la route de la gare de Budelière à Evaux, sur les falaises abruptes et sur les plateaux bordant la rivière de la Tarde. C'est ainsi qu'il put suivre deux filons importants sur plus de 1,500 mètres : dans le talus de la cour de la gare du chemin de fer de Budelière, dans le plateau qui borde la route d'Evaux et la Tarde, dans le ravin, avec une différence de niveau de près de 80 mètres. Leur prolongement ne paraît pas douteux de l'autre côté de la rivière, sur la commune d'Evaux. Leur direction est celle de Château-sur-Cher et Saint-Maurice (Puy-de-Dôme).

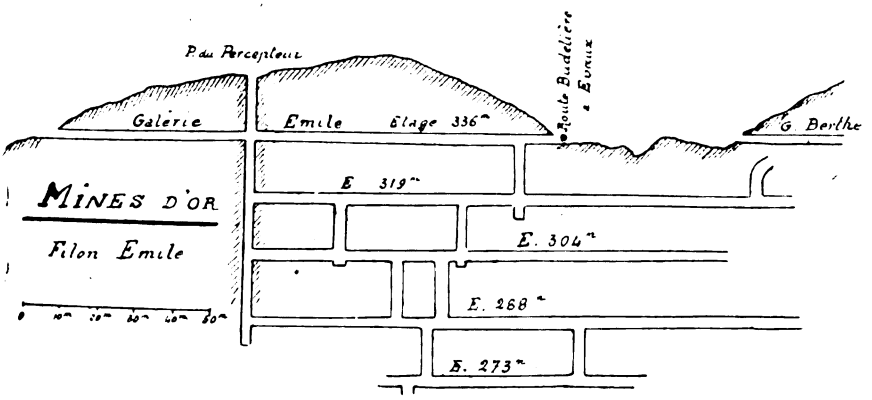

Par suite d'une entente datée du 22 février 1905, M. Marlot céda tous ses droits sur les gisements aurifères du Châtelet et de la gare de Budelière à MM. Armet de Lisle, industriel, Henri Farjas, ingénieur, et Jahal, qui devinrent alors concessionnaires.

Ces derniers firent immédiatement exécuter des recher-

Digitized by Google

ches dans le talus de la route d'Evaux à Budelière, à une cinquantaine de mètres de la borne kilométrique n° 35, où un filon était très apparent.

Peu de temps après, la mine entrait en exploitation, et le matériel nécessaire pour le traitement du minerai rapidement installé.

A la suite de l'obtention de la concession (août 1907), l'affaire fut montée en Société anonyme au capital de 6.000.000 entièrement versé. Les travaux sont, à l'heure actuelle, poursuivis en dehors des limites de la concession par les premiers concessionnaires.

V. THOMAS.

(A suivre).

Digitized by Google

INAUGURATION DU MONUMENT JULIEN

Parmi les événements clermontois de 1907, qui ne peuvent tomber dans l'oubli, tous ceux qui se préoccupent de la vie intellectuelle et scientifique de l'Auvergne, doivent compter l'inauguration, dans le Jardin Lecoq, du buste érigé à la mémoire du professeur Julien. Ce n'est qu'un juste hommage à celui qui a le plus aimé et le mieux connu le passé lointain de ce pays. Il était du devoir de la Société des Amis de l'Université, à laquelle Julien appartenait depuis longtemps, de prendre l'initiative de ce monument destiné à honorer l'un des savants de l'Auvergne.

Cette cérémonie eut lieu le 20 mai 1907, et fut présidée par M. Guyot-Dessaigne, ministre de la Justice et Garde des Sceaux et par M. le Général Picquart, ministre de la Guerre, en présence d'un grand nombre de notabilités de Clermont, des professeurs de l'Université et de la famille Julien.

Au nom de la Société des Amis de l'Université, M. Bonnefoy remet le buste du regretté professeur Julien à la ville de Clermont, et prononce le discours suivant :

Monsieur le Garde des Sceaux,
Monsieur le Ministre de la Guerre,
Messieurs,

En prenant la parole au nom de la Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand et au nom du Comité constitué en vue de l'érection d'un buste à la mémoire du professeur Julien, mon premier devoir, avant de remettre à la ville de Clermont-Ferrand ce

Digitized by Google

beau monument dû à l'œuvre de notre compatriote Jean Camus, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, est de rappeler combien son œuvre, si admirée par tous, est remarquable au point de vue de la conception et de l'exécution.

Cette image fidèle où l'art habile du statuaire a su le faire revivre avec une ressemblance saisissante, c'est bien l'expression habituelle de sa physionomie, tout ensemble souriante et grave, ouverte et méditative, empreinte de douceur et de dignité, son front au relief puissant, caractéristique d'une intelligence féconde et d'une robuste volonté, son œil limpide prêt à s'animer d'un éclair à l'éveil d'une découverte nouvelle faite en allant admirer les richesses si variées que la nature déroule à profusion aux environs de Clermont, au centre du pays le plus intéressant du monde par la grandeur et la variété des phénomènes géologiques dont il a été le théâtre.

Le Massif Central et principalement l'Auvergne, comme l'indique si éloquemment son biographe et successeur, M. Glangeaud, ne porte-t-il pas l'empreinte de tous les événements géologiques qui se sont succédé sur notre globe dans la série des temps géologiques?

Avec ses bassins houillers et lacustres, cette belle région couverte de volcans de toutes les grandeurs et de tous les âges ne constituait-elle pas pour le savant géologue qu'était Julien, un champ d'étude merveilleux et inépuisable.

Aux Amis de l'Université, en élevant ce monument à la mémoire de notre collègue, de celui qui fut l'un des premiers fondateurs de la Société d'Emulation de l'Auvergne, notre devancière, nous avons été encouragés et soutenus par le souvenir de cet homme intelligent, actif et bon.

Il était dévoué, fidèle à ses amis.

Qui possède un ami, possède un grand trésor. Nous avons pu constater, comme vous l'avez certainement fait vous-mêmes, Messieurs les Professeurs de l'Université, la justesse de cette pensée dans les relations que nous avons eues avec lui et, j'en suis certain, vous l'avez éprouvée bien davantage depuis, en constatant le vide immense laissé par ce cher disparu, par cet ami consciencieux.

La Ville de Clermont-Ferrand a tenu à s'associer au pieux hommage rendu à notre concitoyen, par les personnalités éminentes du Comité de patronage dont nous sommes heureux de saluer ici les membres les plus haut placés, en la personne de MM. Guyot-Dessaigne, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, notre éminent Président du Conseil général, et le Général Picquart, ministre de la Guerre, qui ont bien voulu venir présider et assister à cette cérémonie d'inauguration.

Digitized by Google

Hommage rendu par l'Université, par le Conseil général et le Conseil municipal, par ses amis, collègues, élèves et auditeurs, en donnant à l'œuvre du statuaire Camus, le cadre qu'elle méritait, heureux de pouvoir ainsi reconnaître non seulement le talent du savant professeur de son Université, du maître incontesté de la Géologie du Plateau Central et le souvenir de l'administrateur municipal, mais aussi celui du statuaire.

Je n'ai pas à vous dire, Messieurs, ce que fut le professeur Julien, des voix plus autorisées que la mienne vous l'ont fait connaître au moment de son décès et vous le rediront encore dans quelques instants.

Permettez-moi cependant de vous rappeler la brillante carrière du savant disparu. Il était très disert, avec un langage clair et exposait avec chaleur les questions qu'il traitait. Il était également très érudit, aimait les idées générales et se plaisait à faire l'historique de tous les sujets. Vous parlerai-je des communications fréquentes qu'il se plaisait à faire à notre compagnie et des savants travaux sur l'approvisionnement en eaux de la ville de Clermont-Ferrand qu'il nous faisait espérer? La Bibliothèque de la ville et celle de l'Université ne lui suffisant pas pour ses recherches sur l'Histoire de la Géologie et du Massif Central, il avait formé peu à peu une rarissime bibliothèque où étaient rassemblés un nombre considérable d'ouvrages de Géologie et de Paléontologie des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Il y a quelques années, il reçut la croix de la Légion d'honneur, juste récompense des travaux qu'il avait publiés et de sa belle carrière de professeur, après avoir obtenu, au préalable, les palmes d'officier de l'Instruction publique.

Aussi la perte de ce savant a été profondément ressentie par la Faculté des Sciences qu'il avait honorée par son enseignement et par ses belles publications ; par le Conseil de l'Université aux travaux duquel il apportait le concours de son expérience, de son intelligence vive et laborieuse; par la population Clermontoise à laquelle il avait rendu tant de services comme conseiller municipal, puis comme adjoint au maire.

« Ce qui mérite surtout notre gratitude, disait un jour, l'éminent Recteur de l'Université de Clermont-Ferrand, M. Coville, c'est qu'il a mis toutes ses belles qualités au service de l'Auvergne, il a donné cet exemple, qui devait être singulièrement fécond à notre Faculté des Sciences, d'enraciner son enseignement et sa science dans le sol même.

» Nul jusqu'ici n'a mieux connu ce morceau de l'écorce terrestre

Digitized by Google

si original, si varié, si dramatique dans son histoire, qu'on appelle le Plateau Central.

» Nul ne l'a plus complètement parcouru, plus soigneusement examiné et disséqué, décrit avec plus de bonheur. »

Enfin faut-il rappeler comment s'alliait en lui la bonté et l'énergie?

Je dirai simplement que, dédaigneux de l'intrigue et de la réclame, il eut la noble ambition d'arriver par un labeur acharné; il connut le succès et fut comblé d'estime et de sympathie.

Depuis 30 ans il faisait partie de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Clermont-Ferrand. Il y a quelques années, il fut nommé président de cette compagnie, et montra dans ces fonctions la variété de son savoir et l'intérêt qu'il prenait à toutes les manifestations intellectuelles, principalement à l'archéologie et à l'histoire, qui sont la suite naturelle de la géologie.

Vous entretiendrai-je de ses relations de professeur avec ses élèves? Une lettre que je suis heureux d'avoir reçue de l'un d'eux, aujourd'hui professeur au lycée Marceau, à Chartres, M. Robinet, vous montrera mieux que je ne saurais le faire moi-même, combien étaient sincères les liens d'affection qui les unissaient.

Elle est ainsi conçue :

« Chartres, le 8 février 1906.

» Monsieur le Président,

» J'ai été très touché d'avoir été associé à la Commission exécutive qui a pris l'initiative d'élever un buste à la mémoire de mon très regretté maître P.-A. Julien, ancien professeur de géologie à la Faculté des Sciences. Et je vous demande de me permettre aussi de vous féliciter de votre projet, car, certainement, rien n'eût été plus sensible au grand cœur de l'ami que nous regrettons et admirons tous, que la pensée d'un tel hommage.

» Ayant vécu plusieurs années tout près de lui, au laboratoire, ou l'accompagnant dans ses excursions géologiques auxquelles il consacrait une partie de ses vacances, j'ai vu, comme vous tous, quelle place tenait dans son esprit l'amour de cette science qu'il a honorée, et celui de la Faculté des Sciences pour laquelle il était prêt à tous les dévouements.

» Que ne peut-on aussi inscrire sur ce monument, tout ce que son esprit distingué contenait d'enthousiasme pour ce qui était beau et juste, et son cœur de chaleureuse amitié pour qui avait mérité son estime! »

L'œuvre qu'il laisse est considérable et a mérité, de la part des savants illustres, les appréciations les plus flatteuses.

La mort brutale est venue le briser dans la force de l'âge, pres-

Digitized by Google

que au lendemain de la séance solennelle de rentrée des Facultés, où M. Julien présentait, devant un auditoire nombreux, le rapport général sur l'Université de Clermont, et faisait pour elle les plus grands projets d'avenir.

Ceux qui écoutaient sa voix chaude et vibrante étaient loin de croire à sa fin prochaine.

Le nom de M. Julien, sa physionomie si ouverte et si vivante, ne devaient pas être oubliés.

La Société des Amis de l'Université a ouvert une souscription pour faire exécuter le buste du savant professeur. Les personnalités scientifiques les plus élevées, le Conseil général, le Conseil municipal, ont tenu à verser leur obole et à montrer ainsi l'affectueuse sympathie qu'ils avaient pour notre savant ami. Je tiens à les en remercier publiquement ici.

Sa mémoire doit nous rester chère à nous Auvergnats, son nom est de ceux que l'Auvergne, et la ville de Clermont en particulier, doit tenir à honorer.

Aussi, notre Comité est-il heureux de pouvoir faire à la ville de Clermont-Ferrand, au nom des Amis de l'Université, la remise de ce monument.

En terminant, je dois remercier M. le Maire et le Conseil municipal de la ville de Clermont-Ferrand d'avoir bien voulu autoriser l'érection de ce monument dans notre beau Jardin des Plantes.

Sa place était bien ici, sous ces ombrages que Julien a tant aimés, à quelques pas de ce Palais universitaire où il fit ses premières études et conquis ses premiers grades, et où depuis 1872 il exerça les fonctions délicates de professeur à la Faculté des Sciences.

A côté de Lecoq, cet autre savant, son prédécesseur dans la chaire de géologie, dont un de nos amis renouvelait encore l'éloge il y a quelques mois à peine, et qui est représenté à cette cérémonie par son neveu, M. Lecoq, mon distingué collègue au Conseil général et le vice-président de notre compagnie.

En face de ces montagnes qu'il parcourut et fouilla en tous sens, lors de ses excursions géologiques.

Eclairé par le beau ciel de notre Auvergne qui vient compléter le cadre de verdure dans lequel est enchâssé, tel une perle dans son écrin, le nouveau chef-d'œuvre dont le Jardin des Plantes vient de s'enrichir et que je suis heureux de vous remettre.

En rendant, à la mémoire du professeur Julien, les insignes honneurs dont elle est digne, les Amis de l'Université ont voulu célébrer hautement ici les mérites et la renommée du savant disparu.

Digitized by Google

Ses héritiers et gardiens de son nom, ses concitoyens et la grande famille universitaire, ont le droit de se montrer fiers de lui.

Ce monument, placé dans ce jardin que fréquente la jeunesse, puisse-t-il lui montrer que le labeur opiniâtre et le talent peuvent conduire à la gloire et à la plus haute renommée.

Et que cette commémoration, loin de demeurer une simple fête, soit plutôt une occasion d'imprimer à l'œuvre du maître une impulsion nouvelle, animée de son véritable et large esprit.

Notre vœu se réalisera sûrement, grâce à l'activité, au zèle et au dévouement des géologues dévoués qui lui ont succédé dans sa chaire à l'Université de Clermont-Ferrand, MM. Glangeaud et Giraud, ses anciens élèves.

Cette impulsion aura d'autant plus d'effet que les superbes collections paléontologiques et minéralogiques du maître, qui renferment des types uniques et de rares échantillons, vont, désormais, grâce à la générosité de la famille Julien, constituer un élément nouveau de travail à l'Université de Clermont et réaliser ainsi le vœu ardent du professeur en formant un Musée de Géologie de la France centrale, que les savants et les travailleurs viendront consulter à l'envi.

DISCOURS DE M. FABRE

M. Fabre, maire de Clermont, remercie en ces termes la Société des Amis de l'Université et son Président, qui ont pris l'initiative de cet hommage rendu à un des savants de l'Auvergne :

Monsieur le Président,
Messieurs,

C'est avec une émotion profonde qu'au nom du Conseil municipal, je reçois le monument offert par votre Comité à la ville de Clermont-Ferrand.

L'artiste a reproduit d'une façon saisissante les traits de M. Julien ; il a su faire revivre la physionomie de cet homme éminent, qui a laissé dans l'esprit et dans le cœur de ceux qui l'ont connu un si vivant souvenir.

On vient de vous dire les qualités solides du professeur, les travaux remarquables du savant.

Laissez-moi vous rappeler aussi qu'il fut un citoyen utile, et que conseiller municipal ou adjoint au maire, il a travaillé sans cesse à développer autour de lui l'enseignement à tous les degrés.

Digitized by Google

M. Julien fut un des hommes qui honorent le plus cette terre d'Auvergne, à laquelle par ses études de géologie il s'était consacré tout entier.

Tous ses compatriotes vous savent gré d'avoir élevé un monument durable à sa mémoire.

DISCOURS DE M. LE RECTEUR

M. le Recteur Coville prend ensuite la parole et au nom de l'Université remercie la Société des Amis de l'Université.

Mesdames,
Messieurs,

Au nom de l'Université de Clermont, je vous remercie de l'hommage que vous avez rendu au professeur Julien. D'autres plus compétents que moi vont vous dire en quelques mots brefs ce qu'il fut comme géologue, combien intimement son œuvre si originale est liée à cette terre d'Auvergne où il est né, où il a enseigné et travaillé, où il dort son dernier sommeil. Ce buste, œuvre d'un artiste dont Clermont est fier, nous rappelle avec précision ce qu'il y avait de finesse, d'énergie, de sympathie aussi dans cette physionomie si vivante. Vous avez tenu à ce qu'il soit élevé sur la terre municipale du Jardin Lecoq, très légitime pensée, puisque Julien a collaboré de toute son ardeur et de toute son intelligence aux affaires municipales. Mais vous l'avez placé tout près de cette Faculté des Sciences dont il a été l'honneur. C'est là qu'il a enseigné avec tant de fidélité et d'éclat ; c'est là que bientôt la meilleure part de ses collections, si généreusement offerte par ses héritiers, viendra continuer en quelque sorte l'enseignement du maître qui les a réunies avec amour. Il ne pouvait être en effet séparé de l'Université celui qui y avait professé pendant trente-trois ans, qui pendant treize ans, comme membre du Conseil de l'Université et comme assesseur de son doyen, avait été mêlé à toutes les joies et à toutes les charges de la vie universitaire.

Messieurs les Ministres, du lieu même où nous célébrons ce professeur de la Faculté des Sciences, nos laboratoires se présentent à vous sous un aspect tristement inachevé. Derrière ces murs, nos étudiants du P. C. N. s'étouffent et s'asphyxient à leurs travaux pratiques. Mais vous voyez ces pierres d'attente ; vous voyez le terrain tout prêt. Et vous pouvez constater que dans cette Université à l'étroit, le travail scientifique est cependant en bien grand honneur.

Digitized by Google

Ici ont enseigné Lecoq, Alluard, Duclaux. Voilà deux ans à peine que le professeur Julien est mort et déjà un monument public perpétue le souvenir de ses travaux. Ce sera un dernier et grand service que nous aura rendu notre cher collègue, si par cette très simple cérémonie, par l'hommage de votre précieuse présence, il nous permet de témoigner d'une façon éclatante que les sacrifices que font les pouvoirs locaux pour l'Université sont toujours bien placés. Permettez-moi de penser que ce buste est l'heureux présage de l'achèvement prochain de la Faculté des Sciences.

Un hommage particulièrement compétent est rendu à Julien par ses anciens élèves, MM. Glangeaud et Giraud, professeur et maître de conférences à la Faculté des Sciences, qui se partagent aujourd'hui l'enseignement du regretté professeur.

DISCOURS DE M. GLANGEAUD

M. Glangeaud, professeur de Géologie, s'applique plus spécialement à résumer l'œuvre du géologue.

Messieurs les Ministres,
Mesdames,
Messieurs,

Je vous prie de m'excuser de venir parler de Julien après les discours éloquents que vous venez d'entendre. J'ai comme excuse d'avoir été son élève, puis d'avoir eu l'honneur de lui succéder dans cette chaire de géologie et minéralogie de Clermont, qu'on devrait appeler la chaire du Massif Central et des Volcans.

Je ne m'étendrai pas sur les travaux de Julien, puisqu'on vous en a déjà parlé, et parce que j'ai dit ailleurs assez longuement les caractéristiques de la vie scientifique de mon regretté maître, dont je suis heureux de voir ici glorifier la belle figure.

Il faut retenir surtout de ses œuvres, trois points principaux. Au début de sa carrière de savant, il établit que le Massif Central, à l'instar des Alpes, avait été jadis couvert de glaciers, qui avaient laissé de nombreuses traces de leur existence dans le Puy-de-Dôme et le Cantal. Cette œuvre de jeunesse, qui mit son talent en relief dans le monde savant, souleva à cette époque d'assez vives polémiques qui ne sont pas encore complètement éteintes.

Digitized by Google

Puis l'histoire de la Limagne l'attire et le passionne ; il la poursuit durant plusieurs années, en étudie les strates et la faune, et il démontre que cette belle région aux larges plaines, aux collines calcaires, couronnées de plateaux de basalte, avait été jadis une dépression lacustre ayant communiqué avec les mers du bassin du Rhône et du bassin de Paris.

Plus tard, sous l'influence du soulèvement des Alpes, les dépôts de la Limagne et des régions voisines sont plissés et disloqués et, sur les grandes cassures qui naissent ainsi, sort de la profondeur le magma fondu qui donnera naissance à tous les volcans qui agrémentent d'une façon si pittoresque l'Auvergne et le Velay. Ainsi, pour Julien, sont établies les relations des phénomènes orogéniques avec les phénomènes volcaniques, que dans le cas qui nous occupe, on peut traduire par ces mots :

Ce sont les Alpes qui ont amené la formation des volcans du Massif Central, et si les Alpes ne s'étaient pas dressées dans les airs, il n'y aurait pas eu de volcans dans notre pays.

Les derniers travaux de mon maître sont relatifs à l'extension et aux faunes des mers dévoniennes et carbonifères qui avaient précédé dans le Massif Central la formation des bassins houillers. C'est là son œuvre la plus importante qui fait grand honneur à sa mémoire, car il y a retracé d'une façon magistrale l'histoire de ces périodes géologiques où notre pays était une contrée maritime au milieu de laquelle se dressaient des récifs comme il en existe aujourd'hui dans les pays tropicaux.

Mais l'activité de Julien ne s'est pas bornée à ces études. Il était très au courant de toutes les découvertes géologiques, et en véritable savant, il leur appliquait une critique rigoureuse et enthousiaste, dont il régalait ses élèves dans ses cours de la Faculté.

Le côté historique des questions l'attirait vivement ; il donnait ainsi de la vie et ajoutait de l'intérêt à une science éminemment pratique et philosophique.

Certaines idées lui étaient particulièrement chères, pour le développement de cette science qui a des relations si étroites avec la géographie et l'industrie minière.

Je vous demande la permission de vous parler de l'une d'elles, dont nous nous étions souvent entretenus et qu'il avait le plus à cœur de voir réalisée.

Comme tant d'autres, il était pénétré de cette idée que Clermont était la ville la mieux située de France pour des études de géologie, minéralogie et paléontologie. Une seule peut rivaliser avec elle sous ce point de vue : c'est Grenoble, qui détient la clef des Alpes

Digitized by Google

et des glaciers, tandis que Clermont possède celle du Massif Central et des volcans.

Clermont est de plus en plus un centre d'études géologiques. Ses environs sont activement étudiés et elle reçoit tous les ans la visite de nombreux savants de tous les pays du monde, qui viennent y chercher la solution de multiples problèmes scientifiques, intéressant également tous ceux qui raisonnent et qui pensent.

Mais elle manque d'un élément d'étude important, d'un instrument sans lequel il est difficile, sinon impossible, de développer les sciences géologiques et de faire connaître les richesses d'un pays. Cet instrument, c'est un musée des sciences naturelles et particulièrement géologiques.

La plupart des grandes villes en possèdent, même celles qui ne sont pas universitaires, et nombre de petites villes voisines de la nôtre, de quelques milliers d'habitants à peine, ont des musées qui feraient notre envie, musées très visités, parce qu'ils sont très intéressants. Faut-il citer Brive, Autun et Guéret dont la population n'atteint pas 8,000 habitants! Et Clermont, la capitale intellectuelle de l'Auvergne et du Massif Central, n'a rien. Je me trompe. Elle a une amorce de musée dans les belles collections offertes si généreusement par Lecoq, le prédécesseur de Julien, à la ville de Clermont. Mais ce n'est là qu'un embryon, car il n'y a pas même de catalogue dans ce musée, que l'on n'a pas touché depuis la mort du sympathique professeur.

Je ne doute pas que la ville de Clermont, qui grandit et s'embellit de toutes façons, ne veuille céder le pas et soit au-dessous des petites villes dont je parlais tout à l'heure. Ce serait presque une honte pour elle. Je suis bien persuadé qu'elle tiendra à honneur de développer son outillage scientifique, que le département du Puy-de-Dôme et l'Etat ne refuseront pas de lui venir en aide, et que bientôt elle aura un musée digne d'elle. Ce serait une attraction pour le public et les savants et, pour elle, un nouveau titre de gloire.

Je me permets de soumettre respectueusement cette idée à M. le Président du Conseil général du Puy-de-Dôme, qui cumule si heureusement ces fonctions avec celles de Ministre de la Justice et dont le dévouement à la France ne lui font jamais oublier qu'il est Auvergnat.

Je suis certain qu'elle sera également accueillie par M. le Recteur avec la bienveillance à laquelle il nous a accoutumés, quand il s'agit du développement de l'Université et de la Science.

Il serait possible de faire pour ce musée ce qu'on a fait pour les bibliothèques universitaires et municipales, aujourd'hui fusionnées

Digitized by Google

en une seule, qui rend de si grands services à tous les travailleurs. — L'union ne fait-elle pas la force ? Et dans l'espèce, il me semble que l'on pourrait réunir les belles collections de la Faculté, qui tous les ans s'enrichissent, grâce aux crédits de l'Etat, à celle du Musée Lecoq qui n'augmente pas. La famille Lecoq, qui porte un nom si populaire, ne s'y refuserait pas. On aurait la surprise agréable de trouver, côte à côte, les noms illustres des bienfaiteurs de Clermont : D'abord celui de Lecoq, puis de Lavoisier, qui s'enorgueillissait d'avoir été géologue avant d'être chimiste, et dont les collections ont été si généreusement offertes par M. de Chazelles; on y verrait celui de Tailhand, du conventionnel Romme, de Gonnard, de Bouillet, de Vernière, et de quantité d'autres donateurs auvergnats.

Vous pourriez croire, Messieurs, que ma pensée s'éloigne de mon maître Julien. Non, elle est tout entière vers lui, je ne fais que le remplacer et traduire d'une autre façon une de ses idées les plus chères. Ecoutez plutôt ce qu'il disait à une rentrée solennelle des Facultés : « Je souhaite vivement la création à Clermont, dans un avenir aussi rapproché que possible, d'un Institut des sciences naturelles, d'annales universitaires, et d'un vaste musée pour y accumuler toutes les richesses de notre incomparable région. »

Comme tous les naturalistes, il comprenait l'importance de cet instrument nécessaire d'études, et il pensait bien participer de mille façons à le faire créer, lorsque la mort est venue si malheureusement l'enlever à l'affection de ceux qui le connaissaient.

La mort seule l'a empêché de réaliser ce vœu, auquel Lecoq avait déjà donné un commencement d'exécution, et à la réalisation duquel je serai heureux de m'associer pleinement, comme s'y associeront tous ceux qui ont à cœur le développement scientifique de Clermont ; elle a été à ce point brusque, que l'on ne trouve pas à la Faculté, où il enseigna pendant plus de trente ans, un seul échantillon recueilli par lui. Cela peut paraître étrange à ceux qui savent que les professeurs de géologie et de minéralogie tiennent à honneur et considèrent comme un devoir d'abandonner aux Universités où ils ont vécu, toutes les richesses qu'ils ont recueillies pendant leur vie. En ce faisant, ils suivent une tradition à laquelle il n'y a pas d'exception chez nous.

Faut-il vous citer des noms bien connus : c'est Sainte-Claire Deville, Elie de Beaumont et Fouqué, au Collège de France ; c'est d'Orbigny, Daubrée, Gaudry, au Muséum ; Hébert et Munier-Chalmas, à la Sorbonne ; c'est Gosselet, à Lille; Raulin, à Bordeaux; Lory, à Grenoble ; de Rouville, à Montpellier ; Depéret, à Lyon, etc., qui ont suivi cette belle tradition.

Digitized by Google

Et ainsi s'accroissent les richesses scientifiques nationales, ainsi se perfectionne également un instrument d'étude pour le profit de tous : savants, étudiants et public.

Tous ceux qui ont connu Julien savent bien que lorsqu'il prononçait les paroles que j'ai rapportées tout à l'heure en faveur de la création d'un musée, il ne faisait pas de vaine rhétorique, mais qu'il émettait, avec son grand cœur de savant, des idées qu'il aimait à caresser et qu'il aurait contribué de toutes ses forces à réaliser son vœu ardent, dans la ville natale qui élève aujourd'hui ce buste en son honneur.

S'il n'y a pas un seul souvenir de lui à la Faculté, c'est qu'il gardait ses collections amoureusement près de lui, pour les étudier plus à son aise, les perfectionner, les augmenter, avec l'idée bien arrêtée de les offrir plus parfaites.

Nous savons bien tous aussi qu'on n'accusera pas ceux qu'il laisse après lui et qu'il chérissait tant, son épouse dévouée et ses enfants qui ne demandent qu'à suivre ses traces, de ne pas exaucer ses désirs, et qu'ils sauront faire revivre le souvenir de leur cher disparu, parmi le public et les savants, mieux encore que par le bronze.

Dormez donc votre sommeil de paix, cher maître, vous qui avez passé votre existence dans le travail et l'étude qui ennoblissent, vous qui, pendant plus de quarante ans, avez vécu uniquement et presque jalousement pour l'Auvergne et la science, vos élèves, qui sont votre famille intellectuelle, n'oublieront pas les grandes leçons que vous leur avez données : ils s'efforceront de continuer dignement votre œuvre au profit de cette science que vous avez tant aimée !

DISCOURS DE M. GIRAUD

M. Giraud se plaît à rappeler les années qu'il a passées au laboratoire de la Faculté à côté de M. Julien et rappelle les mérites du maître.

Mesdames, Messieurs,

Qu'il me soit permis, au nom des élèves, et je peux ajouter au nom des amis de l'éminent maître que nous regrettons tous, d'apporter un tribut de respectueuse estime et de reconnaissante affection.

On vous a dépeint l'homme loyal, droit, indépendant et enthousiaste qu'était M. Julien. J'ai pu apprécier mieux pendant les sept

Digitized by Google

années passées près de lui au Laboratoire de géologie et au cours d'une collaboration modeste, sans doute, mais très dévouée de ma part, le professeur et le savant.

Julien, par son talent de parole et d'exposition, son érudition, la clarté de ses leçons si consciencieuses, si méthodiques, est resté pour nous le type du professeur d'enseignement supérieur, soutenant sans désavantage le parallèle avec les meilleurs maîtres des grandes universités.

Il excellait à dégager la vérité de l'amas des faits et à mettre en relief les idées générales. Grand travailleur, il analysait soigneusement tous les travaux, rendant, grâce à une profonde érudition et à une rare impartialité, pleinement, mais strictement justice à chacun.

Il se donnait tout entier à son cours, livrant sans compter les observations personnelles inédites et les aperçus originaux.

Il savait développer chez ses élèves l'amour des recherches scientifiques et il contribuait — résultat plus précieux encore — par le souci constant de la recherche de la vérité, à donner à ses élèves l'indépendance de jugement et de caractère.

Cet esprit de généralisation, ce culte de la vérité se retrouvent dans toutes ses œuvres, de même que les qualités de méthode, de clarté qui caractérisaient son cours.

Il réfléchissait très longuement avant de publier ; aussi Julien n'a pas été un auteur fécond et beaucoup de publications importantes sont perdues pour nous par suite d'une recherche extrême de la perfection du fond.

Il considérait d'ailleurs, à tort sans doute, les publications comme secondaires, satisfait lorsqu'il avait, dans une note assez brève, tracé un sillon nouveau, laissant aux autres le soin de l'approfondir.

Elève préféré du maître incontesté de l'Ecole zoologique actuelle, élève de Lacaze Duthiers, Julien était resté biologiste. Si son esprit original a abordé les questions les plus diverses de la géologie, il excellait surtout dans la recherche et l'étude des faunes fossiles. Il a consacré les meilleures années de son activité à l'étude des faunes carbonifères du Massif Central, et l'ouvrage fondamental qu'il leur a consacré restera un modèle d'analyse et de probité scientifiques.

S'il n'a pu achever son œuvre, s'il n'a pu, comme il le désirait, faire connaître la collection unique au monde des vertébrés fossiles de la Limagne, qu'il avait si patiemment réunie, le fruit de ses recherches ne sera pas perdu et ses fils auront à cœur de suivre la voie où il avait conquis une place si enviable.

Digitized by Google

Julien, comme on l'a dit, était profondément attaché à notre Université, et en réunissant ses collections, il travaillait encore pour elle. Son désir — qui est aussi celui de sa famille, et nous devons lui en être reconnaissant — était qu'elles reviennent un jour à notre Université, dont elles seront la plus belle richesse.

Aussi sommes-nous heureux que la Ville ait bien voulu réunir ici les deux premiers maîtres de la chaire d'Histoire naturelle, ses deux bienfaiteurs en même temps, qui l'ont également honorée, Lecoq et Julien, rapprochés par une égale maîtrise de la forme, un égal amour de la science.

Le modeste monument que nous inaugurons aujourd'hui prouve assez en quelle haute estime était tenu Julien par tous. Il sera un noble stimulant pour ses enfants, un réconfort précieux pour sa famille et il restera un symbole et un encouragement pour tous ceux qui ont appris, avec Julien, à servir leur pays, par le travail, l'amour de la Science et de la Vérité !

A son tour M. Guyot-Dessaigne, ministre de la Justice, félicite les Amis de l'Université de leur initiative destinée à honorer le savant, un brave et excellent homme.

A. L.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT

DE

LA PHILOSOPHIE DANS LES COLLÈGES

AU XVIIIe SIÈCLE

Il y a quelques années, un heureux hasard me fit trouver chez un bouquiniste de Clermont, deux documents qui nous fournissent de curieuses indications sur ce qu'était l'enseignement de la philosophie dans les collèges au XVIIIe siècle.

Le premier est un cours complet de philosophie recueilli par un élève et relié en trois cahiers petit in-4°, où sont insérées plusieurs gravures. Le manuscrit ne porte pas de date; mais en comparant le papier et l'écriture avec d'autres documents (entre autres avec un cours de rhétorique que je possède et qui est daté de 1763), on est porté à croire qu'il est de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Nous lisons d'autre part au bas de la première gravure : à Paris, chez Cars, rue Saint-Jacques, au nom de Jésus, 1710. En tous cas il nous est impossible de dire si ce cours est antérieur ou postérieur à l'année 1764; on sait qu'à cette date les Jésuites furent expulsés de France et remplacés dans les collèges, entre autres à Clermont, par des prêtres séculiers.

Dans quel établissement ce cours a-t-il été professé? Rien ne l'indique. Nous ne trouvons d'autre mention que celle-ci : Ad usum Maritii-Pellard; c'est vraisembla-

Digitized by Google

blement le nom de l'élève ; quant à celui du maître et du collège, pas de renseignements. Le manuscrit provenait de la bibliothèque de M. Arren, qui mourut professeur de philosophie à la Faculté des Lettres et maire de Poitiers ; mais avant d'habiter cette ville, il avait occupé la chaire de Clermont, de 1871-75. Comme ces cahiers n'ont rien de bien remarquable, il est peu probable qu'ils aient beaucoup voyagé et passé par beaucoup de mains, M. Arren les aura acquis pour quelques sous à une vente après décès, ou bien ils lui auront été donnés par un de ses élèves, par une famille qui n'y attachait pas de prix ; nous avons donc lieu de croire que ce cours provient du collège de Clermont. Ce point d'ailleurs n'a guère d'importance, car l'enseignement était à peu près le même dans tous les collèges.

Le déchiffrement de ces cahiers n'est pas facile : le cours est fait en latin ; l'écriture de notre écolier est détestable ; il fait continuellement usage d'abréviations qui défigurent les mots, les fautes d'orthographe foisonnent. Quant aux gravures sur acier, elles sont assez fines ; ce sont des allégories qui ne nous paraissent pas précisément éclaircir le texte. L'enseignement est présenté sous cette forme rébarbative que lui a infligée le Moyen âge. Aucune variété, chaque question est divisée en articles, chaque article en paragraphes : *Quæres utrum... an.... Assertio prima, secunda, tertia... solvuntur objectiones.... Recta opinio proponitur....* Quel dogmatisme intransigeant !

Le premier volume et le plus considérable (284 pages d'une écriture très fine) est consacré à la Logique. C'est l'ancienne logique, que le Moyen âge a développée avec une si merveilleuse subtilité, elle est divisée en quatre parties : Des idées, du jugement, du raisonnement, de la méthode ; les règles de la conversion des propositions sont exposées tout au long, ainsi que celles des syllogismes des différentes figures et des différents modes. De rares allusions sont faites aux opinions cartésiennes, que le professeur ne

Digitized by Google

paraît pas avoir étudiées sérieusement ; elles sont rapidement écartées (en particulier la théorie qui attribue le jugement à la volonté et non à l'intelligence) ; il n'est pas fait mention des quatre règles de la méthode de Descartes, non plus que de la méthode à appliquer dans les sciences physiques et naturelles.

Ce premier cahier est illustré de huit gravures : c'est beaucoup pour un cours de logique ! La première est un frontispice général au cours de philosophie : Nous voyons tout en haut la philosophie, trônant au milieu des nuages et répandant de tous côtés des rayons qui éclairent au-dessous d'elle plusieurs groupes de philosophes, les anciens, Aristote, Confucius, saint Thomas d'Aquin, etc., puis les modernes, Descartes, Gassendi, Magnan, Fabri (peut-être Lefebvre d'Etaples, que l'on s'étonne de trouver là) ; en bas, une sphère, un baromètre, une boussole, des compas, des instruments d'optique.

La seconde a pour objets les termes : grâce à un jeu de mots plus facile qu'ingénieux ils sont représentés par huit dieux termes, c'est-à dire par des statues dont les membres inférieurs sont remplacés par une gaine aboutissant au piédestal ; gaines et piédestaux sont couverts d'inscriptions explicatives. Les huit statues sont rangées sur une place agrémentée de jets d'eau et aboutissant à un temple,

La troisième et la quatrième représentent (celle-ci avec plus de détail), le célèbre arbre de Porphyre, dont les branches indiquent par leurs ramifications la division des idées en genres et en espèces. Un philosophe armé d'un long bâton en explique le sens à un jeune prince entouré de ses gardes. Des deux côtés, des génies ailés tiennent deux banderoles : Sur l'une est écrite la liste des dix catégories d'Aristote, sur l'autre sont les deux vers mnémoniques qui aident à retenir cette énumération : *Arbor sex servos*, etc.

Le sujet de la cinquième est une classification des idées que l'École cartésienne substituait à la classification

Digitized by Google

d'Aristote : Sous un portique du plus pur style classique s'élève un arbre, analogue à celui de Porphyre, mais dont les rameaux, successivement divisés, portent des inscriptions tout autres ; le long des piliers deux personnages montent à l'échelle afin de suspendre deux banderoles où sont inscrites les sept catégories qui désormais doivent être seules admises : *mens*, *mensura*, *quies*, *motus*, *positura*, *figura*, *materia* ; tandis qu'en bas trois personnages brisent et foulent aux pieds trois bustes représentant les trois autres catégories.

La sixième est consacrée aux propositions. C'est encore une colonnade grecque encadrant cette sorte de jeu de marelle par lequel on symbolisait les rapports des propositions subalternes, contraires et contradictoires.

La septième et la huitième nous présentent les règles du syllogisme, les vers mnémoniques qui les rappellent, les diverses combinaisons de propositions générales, particulières, affirmatives, négatives, qui sont légitimes ou illégitimes. Une telle matière n'a pas inspiré l'artiste ; il n'a imaginé aucune allégorie et s'est borné à dessiner des encadrements assez gracieux.

Le second cahier est beaucoup moins gros (163 pages seulement), car le cours de Logique était considéré comme le plus important ; ce cahier contient la Morale. Plusieurs questions de psychologie sont traitées en passant, des différents sentiments de l'homme, des diverses formes de l'amour, de la liberté (pouvons-nous vouloir le mal ?), du bonheur, des vertus et des vices.

Le troisième cahier (200 pages) renferme la Métaphysique : de l'être possible et de l'être réel, de la substance, de l'accident, de l'espace et du temps infini ; de l'existence, de la nature et des attributs de Dieu, de la Providence (le professeur se prononce pour la théorie thomiste de la prémotion physique) ; de l'essence de l'âme humaine, de la spiritualité, de l'immortalité ; des anges et des démons.

Digitized by Google

Nous ne trouvons qu'une seule gravure en tête de chacun de ces cahiers; il n'y a pas trace qu'il y en ait eu d'autres que l'on ait arrachées pour les collectionner ou pour les vendre à part. Ce sont des allégories très compliquées. Pour la Morale, en haut de la page, trois petits médaillons : Adam et Eve avant la chute, puis après : entre les deux, le Christ en croix, le Rédempteur; au-dessous, la morale siège sur le trône, entourée de la Monastique, l'économique et la politique personnifiant les devoirs envers nous-même, envers la famille et envers la patrie; sur le devant les quatre vertus (Prudence, Force, Tempérance et Justice), terrassent des monstres horribles qui représentent les vices. Pour la Métaphysique, au sommet d'une montagne escarpée, au milieu des précipices, des rochers et des buissons, un sage médite sur les principes des choses; autour de lui on voit des chimères et toutes sortes d'êtres fantastiques.

Ainsi à la fin du XVIIIe siècle, l'enseignement des collèges est resté fidèle à la tradition thomiste et médiévale sans se laisser pénétrer par l'esprit de la philosophie moderne.

L'autre document est une thèse de philosophie soutenue dans la grande salle du Collège royal de Clermont, le vendredi 9 août 1782, à trois heures de l'après-midi, par Jacques Delaire, devant maître Antoine Jallot, bachelier en philosophie de la sacrée Faculté de Paris, et professeur de théologie (sur ces deux personnages, je n'ai pu trouver aucun renseignement ni dans les dictionnaires généraux de biographie, ni dans les livres d'A. Tardieu).

Cette thèse se présente sous la forme d'un placard de 1^m10 sur 0^m75; elle est collée sur toile et munie de rouleaux, comme nos cartes murales. Ainsi que la thèse de Thomas Diafoirus, elle est surmontée d'une image qui en occupe la moitié, et entourée d'un encadrement somptueux. Les candidats trouvaient chez les libraires un choix de gravures préparées d'avance et il ne leur restait qu'à

Digitized by Google

faire imprimer leur composition dans l'espace qui était réservé en blanc. Ici c'est une gravure véritablement belle, bien composée et finement exécutée, représentant le miracle de la multiplication des pains (est-il besoin de dire que ce miracle n'a aucun rapport, même lointain, avec le sujet de la thèse ?) ; aucune mention ne nous indique si c'est la reproduction d'un tableau et de quel artiste ; quant à l'encadrement, il est constitué par des draperies et des guirlandes de fleurs entourant des colonnes d'ordre dorique.

La thèse n'a aucune prétention à l'originalité, c'est une récapitulation, un résumé de l'enseignement préparé en vue d'un exercice scolaire ; nul développement, mais simplement l'énoncé de propositions que le postulant doit soutenir devant les examinateurs. Elle est écrite en latin et se divise en trois parties : Logique, Métaphysique, Ethique. Sur la nature et l'origine des idées, le candidat se propose de discuter les opinions de Descartes, d'Arnauld, de Malebranche, de Locke, de Condillac, de Buffon ; il soutient contre Berkeley la réalité des objets de nos connaissances ; contrairement au scepticisme de Creech, il admet qu'en matière d'événements passés la certitude peut être produite par les témoignages ; il croit aussi que la révélation divine peut nous découvrir des vérités inaccessibles à l'intelligence humaine et que la raison ne doit pas rejeter tout ce qu'elle est impuissante à connaître, il déclare que les théories des anciens logiciens sur l'opposition et la conversion des propositions sont maintenant ensevelies dans un juste oubli ; il parle à peine du syllogisme dont les règles ont été considérablement simplifiées par les modernes.

La question qui doit avant toute autre occuper le métaphysicien est celle de l'existence de Dieu ; elle est prouvée à la fois par des arguments métaphysiques, physiques et moraux (aucune mention n'est faite de l'argument ontologique) ; l'auteur condamne la théorie qui prétend que le

Digitized by Google

monde est éternel et infini, le système des atomes d'Epicure, le panthéisme de Spinoza, l'athéisme de d'Holbach : l'athéisme, en même temps qu'il renverse toute morale, rend profondément misérable la condition de l'homme. On ne peut accepter les systèmes optimistes de Malebranche et de Leibnitz : Dieu aurait pu créer le monde meilleur qu'il n'est et empêcher l'existence du mal. Comment connaît-il les futurs contingents ? Comment le besoin de la grâce se concilie-t-il avec la liberté de l'homme ? il est dangereux d'essayer de le définir ; le système thomiste de la prémotion physique est trop dur.

L'âme est spirituelle, car le corps est incapable de penser ; son union avec le corps ne peut s'expliquer ni par un influx physique, ni par la théorie leibnitzienne de l'harmonie préétablie ; l'hypothèse de Malebranche est plus vraisemblable. Toutes les connaissances ne lui viennent pas des sens, comme le prétend Condillac. La liberté est le pouvoir de faire indifféremment un acte ou son contraire. L'âme est immortelle, elle n'est pas un effluve de la substance divine et n'est pas soumise à la métempsycose.

Quoique la liberté de l'homme soit infinie, toute licence ne lui est pas laissée : elle est contenue non seulement par les lois, mais par la conscience ; car outre les lois écrites, il existe une loi naturelle et universelle, contrairement à ce que soutiennent Hobbes, Spinoza et Mandeville. La distinction du bien et du mal est naturelle, elle n'a pas son principe dans la volonté arbitraire du législateur comme l'a cru Puffendorf. Nos premiers devoirs sont envers Dieu ; nous en avons aussi envers nous-même et la morale condamne le suicide, quoi qu'en disent Montesquieu et Rousseau. Nous avons encore des devoirs envers les autres hommes, car nous sommes créés pour vivre en société et il faut nous proposer pour but le bien commun. Enfin nous recevrons dans une autre vie la récompense ou la punition de la conduite que nous aurons menée ici-bas.

Cette thèse est bien différente du cours dont nous par-

Digitized by Google

lions tout à l'heure : Nous n'y trouvons plus l'écho docile des idées du Moyen âge, l'auteur a peut-être étudié bien superficiellement les doctrines des philosophes modernes, mais il ne les ignore pas complètement. Quelle était la valeur des arguments par lesquels il défendait ce qu'il considérait comme l'orthodoxie philosophique? Nous ne pouvons en juger, puisqu'il les réservait pour la discussion orale à laquelle il ne nous a pas été donné d'assister.

E. JOYAU.

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE MONTPENSIER

ET LA QUESTION DE

LA DURÉE DE L'ART ROMAN AUVERGNAT

Dans la *Revue d'Auvergne* de 1901, pages 253 et suiv., M. du Ranquet a signalé tout l'intérêt que présente pour l'histoire de l'art roman en Auvergne, l'église de l'ancien prieuré de Montpensier, située à deux kilomètres d'Aigueperse. En effet, un acte daté de 1193, conservé aux Archives du Puy-de-Dôme, par lequel le chapitre de la cathédrale de Clermont donne au prieuré du Lac-Rouge (Saint-Hilaire-Lacroix), l'hôpital et la chapelle qu'il possède à Montpensier, à charge d'y construire une église et d'y établir un chapitre de chanoines, semble bien prouver que la construction de l'église actuelle est postérieure à cette date. Elle remonterait ainsi aux dernières années du XIIe siècle et quelques détails du monument, les crochets naissants des colonnettes qui ornent le chœur, la forme des contreforts à ressaut, confirment cette conclusion. D'autre part, M. du Ranquet, qui a examiné avec soin l'architecture de l'édifice, a constaté qu'il avait été construit d'une seule venue : « On ne trouve, dit-il, aucune reprise dans sa maçonnerie », sauf pour une voûte en plein cintre établie sur la dernière travée du collatéral nord. Il semble bien que ces conclusions soient à l'abri de toute contestation possible et que l'attribution de ce monument au XIe siècle doive être définitivement écartée.

Digitized by Google

Mais aussitôt, un autre problème se pose. L'église de Montpensier appartient dans toutes ses parties au plus pur style de l'école romane. Ses trois nefs, composées de deux travées et d'un transept terminé par trois absides, sont couvertes d'un berceau central, ininterrompu jusqu'à la croisée du transept et contre-buté par les voûtes en quart de cercle des collatéraux. Non seulement le système des voûtes est roman, mais il semble qu'il y ait eu dans cette construction de la fin du XIIe siècle comme une recherche d'archaïsme et de simplicité. C'est une impression de sévérité et de froideur austère que l'on éprouve lorsqu'on pénètre dans cette église et qu'on aperçoit les piliers massifs de forme barlongue, cantonnés de simples pilastres à imposte sur lesquels retombent les voûtes. Par leur forme, ces piliers ressemblent moins à ceux de nos églises romanes, Notre-Dame du Port ou Orcival, qu'aux piliers archaïques des nefs de Chamalières ou d'Ebreuil qui remontent, la première certainement, la deuxième vraisemblablement, à la fin de l'époque carolingienne. Une autre circonstance intéressante est l'emploi exclusif du plein cintre, non seulement pour les fenêtres, ce qui est de règle dans l'école auvergnate, mais même pour les arcades et le tracé du berceau, à une époque où l'arc brisé était loin d'être inconnu en Auvergne, comme le prouve le berceau de Saint-Amable de Riom. La seule concession que l'architecte de Montpensier ait faite à la sculpture ornementale, consiste dans les six colonnettes pourvues de chapiteaux à crochets qui encadrent les trois fenêtres et les deux arcades aveugles du chœur. Aucune représentation animée, aucun décor, même végétal ; la feuille d'acanthe, qui tient une si grande place dans nos monuments auvergnats, est même bannie de cet édifice. Le parti pris de simplicité et d'austérité semble évident.

Or, au moment où s'élevait l'église de Montpensier, les procédés d'architecture gothique, inventés dans les pays

Digitized by Google

du Nord, probablement en Normandie, en Picardie et dans l'Ile-de-France à la fin du XIe siècle, étaient employés presque exclusivement au nord de la Loire et commençaient même à se répandre dans les provinces du Midi. Pour ne parler que des édifices importants et bien datés, le chœur de Saint-Denis, qui fut imité plus tard à de nombreux exemplaires, était achevé en 1143. En 1163, on élevait le chœur de Saint-Germain-des-Prés, et l'évêque Maurice de Sully jetait les fondations du chœur de Notre-Dame de Paris, terminé en 1196, c'est-à-dire au moment même de la construction de Montpensier. Son successeur, Eudes de Sully (1196-1208), poursuivait les travaux de la nef. A la même époque, Nivelon de Cérisy (1176-1207) construisait le transept méridional de la cathédrale de Soissons, Pierre de Chelles avait élevé le chœur de Saint-Rémi de Reims (1162-81) et la nef de la cathédrale de Noyon, commencée en 1152, avait été achevée en 1190. Le chœur de Laon date de 1174. Dans le Nord, la cathédrale de Cambrai (détruite en 1793) était terminée en 1180. En Bourgogne, la croisée d'ogives apparaît dès la première moitié du XIIe siècle ; il en est de même dans le diocèse d'Auxerre (1) ; la cathédrale de Sens est construite en 1168. C'est aussi au milieu du XIIe siècle que s'implante, dans l'Ouest de la France, ce compromis si curieux entre l'architecture à coupoles et la croisée d'ogives qu'on appelle le style Plantagenet. En 1150, Normand de Doué, évêque d'Angers, remplace les charpentes de sa cathédrale par la voûte actuelle. En 1162, la reine Aliénor de Guyenne pose la première pierre de la cathédrale de Poitiers. Dans le Midi de la France, les écoles romanes ont offert une plus grande résistance à l'architecture du Nord ; l'ornementation romane était encore employée dans les églises de l'Ariège

(1) Philippe. L'architecture dans le diocèse d'Auxerre. *Bulletin monumental*, 1904.

Digitized by Google

en plein XIVe siècle (1) ; cependant, dès le milieu du XIIe siècle, on trouve la croisée d'ogives au porche de Saint-Victor de Marseille, au transept de Maguelonne (Hérault), à l'abbaye cistercienne de Bonnefont (Haute-Garonne), à l'église Saint-Michel d'Entraigue (Charente) (2), et si nous voulions poursuivre cette enquête, nous la verrions installée à la même époque en Toscane et jusque dans l'Italie méridionale (3).

Faut-il conclure de cet examen que la construction de l'église de Montpensier prouve la persistance à la fin du XIIe siècle des procédés de l'école romane d'Auvergne? Il est incontestable que cette école n'a pas disparu subitement devant l'invasion gothique et qu'elle a dû inspirer très longtemps encore les constructeurs de petites églises rurales. Certains indices, cependant, nous montrent qu'à la fin du XIIe siècle, au moment même où l'on bâtissait l'église de Montpensier, le style gothique avait non seulement pénétré en Auvergne, mais commençait à y être employé communément. Pour s'en convaincre, il n'est même pas besoin de sortir de la région de Montpensier, qui d'ailleurs, située au nord de l'Auvergne, en pleine Limagne, était ouverte plus que le reste du territoire aux influences extérieures. A quatre lieues de Montpensier, le chœur de l'église d'Ebreuil nous offre un exemple remarquable de la pénétration de l'architecture gothique en Auvergne, à la fin du XIIe siècle (4). La construction de cette église n'a pu, malheureusement, être datée jusqu'ici ; cependant ses robustes ogives retombant sur les tailloirs polygonaux de ses chapiteaux à feuilles

(1) De Lahondès. *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques*, 1896.

(2) Leclère. *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1901.

(3) Voy. *Enlart*. Origines françaises de l'architecture gothique en Italie. Paris, 1894. — *Bertaux*. L'art dans l'Italie méridionale. Paris, 1903.

(4) Son importance a été signalée par Gonse. Voy. l'Art gothique.

Digitized by Google

d'acanthe et la forme plein cintre de ses hautes fenêtres ouvertes timidement au-dessus des arcades, nous montrent un édifice apparenté aux cathédrales de Noyon et de Senlis; en admettant même que le style du Nord n'ait pas pénétré brusquement en Auvergne, il est impossible d'admettre une date postérieure aux dernières années du XIIe siècle. L'église d'Ebreuil est donc au moins contemporaine de celle de Montpensier et lui est probablement antérieure. Sa structure est entièrement septentrionale, mais on a des raisons de croire que les maîtres d'œuvre indigènes n'ont pas été étrangers à sa construction : en effet, les jolies chapelles, polygonales à l'extérieur, qui forment son chevet, présentent une heureuse tentative de compromis entre le style gothique et l'ornementation auvergnate. Les colonnes-contreforts qui ornent d'ordinaire nos absides sont accostées, ici, à droite et à gauche de deux fines colonnettes à tailloirs polygonaux qui servent à la retombée des archivoltes placées au-dessus des fenêtres en plein cintre. La corniche de ces chapelles absidales est soutenue par des modillons à enroulement, du style auvergnat le plus pur. Ou bien il faut supposer que des architectes du Nord ont fait des concessions à l'école locale ; ou bien, ce qui paraîtra plus vraisemblable, il faut admettre que le chœur d'Ebreuil a été élevé par des artistes indigènes, initiés aux procédés gothiques. De toute manière, on est bien obligé de conclure à une pénétration des influences septentrionales dans l'école auvergnate à la fin du XIIe siècle.

A la même distance de Montpensier, dans la direction du Sud, le chapitre d'Ennezat fit procéder, à la fin du XIIe siècle, à un agrandissement de son église collégiale. A l'église romane déjà pourvue de trois nefs on ajouta au midi un nouveau collatéral qui a été démoli, on ne sait pourquoi, au cours de la récente restauration de l'église. Les chapiteaux qui proviennent de cette démolition sont conservés aujourd'hui dans le jardin du presbytère : ils

Digitized by Google

sont ornés des larges crochets et des bouquets frisés qui caractérisent le style de transition. Bien plus, au cours de la réparation entreprise à la fin du XIIe siècle, les piliers carrés qui soutiennent la voûte d'arête du narthex ont été ornés sur toutes leurs faces de pilastres décoratifs encadrés par deux colonnettes et surmontés d'une frise de feuillage à bouquets frisés. Or, ces pilastres ornés se rencontrent dans des églises du Nord ; on en trouve un modèle absolument semblable à ceux d'Ennezat à l'entrée du déambulatoire de l'église abbatiale de Fécamp (Seine-Inférieure), dont le chœur fut construit sous le gouvernement de l'abbé Henri de Sully (1171-1187). L'origine septentrionale de ce motif est donc certaine. Or, l'église dont le chapitre d'Ennezat décida l'agrandissement était de tout point semblable à Notre-Dame du Port ; encore aujourd'hui ses trois nefs et son transept sont un des monuments les plus intéressants de l'art roman auvergnat de la première moitié du XIIe siècle : si cet art local avait régné sans partage à la fin de ce siècle, il est probable que le chapitre aurait fait élever son troisième collatéral sur le modèle des deux autres ; il préféra, au contraire, comme les constructeurs d'Ebreuil, sacrifier à une mode nouvelle.

Sans quitter la région de Montpensier, nous trouvons à deux kilomètres l'église abbatiale d'Aigueperse, commencée au début du XIIIe siècle, en style gothique et, un peu plus loin, le chœur de Saint-Amable de Riom, refait à la même époque. Mais dès la fin du XIIe siècle, ce style paraît avoir pénétré plus profondément en Auvergne. L'église Sainte-Martine de Pont-du-Château a des voûtes sur croisée d'ogives dont le caractère archaïque répond bien à ses fenêtres en plein cintre et à ses chapiteaux ornés de feuilles grasses légèrement recourbées. Plus au sud encore la collégiale du Crest a conservé les voûtes d'arête au-dessus de ses collatéraux, mais, tandis que son ornementation extérieure est purement romane, sa nef centrale est cou-

Digitized by Google

verte de quatre travées de grosses croisées d'ogives à deux tores qui viennent buter assez maladroitement dans l'angle formé par les chapiteaux des colonnes engagées. La forme des ogives et le feuillage des chapiteaux indiquent aussi une construction gothique assez archaïque.

Ces exemples suffisent à montrer l'importance que le style gothique avait déjà acquise en Auvergne à l'époque de la construction de l'église de Montpensier : il y a donc là une véritable anomalie qu'un nouvel examen de cette église pourra peut-être nous expliquer. Si nous en considérons, en effet, le plan et la construction, nous voyons qu'elle renferme très peu de détails qui soient, à proprement parler, auvergnats. Elle a, il est vrai, des voûtes en quart de cercle destinées à maintenir le berceau central, mais tous ses autres caractères la distinguent nettement des églises de l'école auvergnate. Son plan est beaucoup plus simple : pas de déambulatoire autour du chœur, mais trois absides parallèles à l'extrémité des trois nefs et un transept de largeur égale à celle de ces nefs. C'est là un abandon remarquable du plan traditionnel que l'on trouve non seulement dans les grandes basiliques, comme Notre-Dame du Port, mais même dans des églises plus petites. En élévation, il faut noter l'absence de tribunes qu'on trouve dans quelques églises auvergnates authentiques telles que Chauriat ; mais la grande différence entre l'église de Montpensier et nos églises romanes réside surtout dans la substitution de simples pilastres aux colonnettes engagées et ornées de chapiteaux à sujets variés. Enfin, l'absence presque complète de toute ornementation sculptée doit provenir de motifs que l'on ne peut tirer des seules raisons d'économie et qu'il me semble plus naturel d'attribuer à des préoccupations religieuses. L'église de Montpensier, en effet, me paraît présenter tous les caractères d'une église de type cistercien.

On sait avec quelle âpreté saint Bernard s'éleva contre le luxe déployé par les moines bénédictins dans leurs

Digitized by Google

églises. A la différence de l'excellent Suger, qui trouvait que rien n'était trop beau pour le service divin, saint Bernard condamne sans pitié l'art religieux de son temps. Il se plaint de la hauteur des églises, « de leur longueur excessive, de leur largeur inutile, de leurs matériaux polis, de leurs peintures qui excitent la curiosité ». Il est scandalisé de voir les saintes images peintes sur le sol qu'on foule aux pieds; les chapiteaux des cloîtres et leurs animaux fantastiques excitent son indignation. « A quoi bon ces singes, ces centaures monstrueux, ces sagittaires? Que signifient ces tigres tachetés, ces soldats en bataille, ces chasseurs sonnant du cor! » (1). Sous son influence, les moines de Citeaux élevèrent dans toute l'Europe des églises qui, par leur simplicité, leur absence d'ornementation et la sécheresse de leur style, offrent un contraste avec les diverses écoles provinciales de l'art roman. Sans doute, comme on l'a montré, il n'existe pas à proprement parler d'école cistercienne : saint Bernard n'a pas imposé à ses disciples un type uniforme, mais toutes les églises construites par les cisterciens, qu'elles soient voûtées d'ogives ou couvertes suivant des formules romanes, présentent une parenté évidente : simplicité, austérité, goût de l'archaïsme, horreur pour les représentations sculptées et les ornements, tels sont les caractères qui les distinguent. M. Enlart a pu retrouver à l'abbaye d'Alvastra, en Suède, le type de l'église de Saint-Nicolas de Girgenti, en Sicile ; les deux monuments sont cisterciens. La suppression du déambulatoire autour du chœur se rencontre dans presque toutes ces églises.

Et d'ailleurs ce mode de construction ne resta pas l'apanage exclusif de l'ordre de Citeaux. Pour des motifs d'édification, d'autres ordres religieux, les prémontrés et les franciscains, par exemple, et même, en quelques cas, des

(1) Apologie à Guillaume, abbé de Saint-Thierry de Reims. Patrologie latine, CLXXXII, 914.

Digitized by Google

chapitres réguliers et des prieurés bénédictins, l'adoptèrent. En face des cathédrales resplendissantes s'élevèrent, comme des protestations muettes, ces édifices dont la simplicité élégante fut parfois un suprême raffinement. L'église de Montpensier ne paraît appartenir à cette catégorie d'églises ; il suffit d'y pénétrer pour s'apercevoir qu'elle doit son origine à une préoccupation profondément religieuse et hostile à toute représentation capable de distraire l'attention des fidèles ; il suffit aussi de l'examiner pour comprendre que ce parti pris d'austérité n'exclut pas l'élégance des lignes et la qualité des matériaux. Elle n'est pas d'ailleurs un exemple isolé en Auvergne et M. Golliard a étudié ici même l'église cistercienne de Bellaigue (1) qui est remarquable, comme celle de Montpensier, par ses absides parallèles et son absence de déambulatoire, mais où l'on trouve l'emploi de l'arc brisé associé au plein cintre. De pareilles églises ne caractérisent pas une école : elles appartiennent, avec quelques particularités dues à des influences locales, à un style international répandu dans toute l'Europe. La date tardive de la construction de l'église de Montpensier ne suffirait donc à prouver la persistance, à la fin du XIIe siècle, de l'art roman auvergnat. Son élévation est une anomalie due sans doute à des motifs d'ordre religieux ; l'architecture du chœur d'Ebreuil et du collatéral d'Ennezat, qui sont à peu près contemporains de cette église, prouve au contraire qu'à cette époque l'école auvergnate allait suivre des voies nouvelles et n'était pas restée fermée aux influences artistiques venues du Nord.

(1) *Revue d'Auvergne*, 1902, p. 344.

LOUIS BRÉHIER.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 9 avril 1907.

Le mardi 9 avril avait lieu la réunion mensuelle des membres de la Société des Amis de l'Université, sous la présidence de M. Joyau, professeur à l'Université.

Après le dépouillement de la correspondance et le vote du budget pour 1907, présenté par M. Mathieu, trésorier de la Société, M. Plumandon donne lecture du procès-verbal de la commission nommée à la dernière réunion pour la vérification du compte de gestion (1906). « Comme d'habitude, cette vérification, dit-il, a mis en lumière l'ordre parfait qui règne dans nos finances. Une fois de plus, vous pouvez vous convaincre, pièces en mains, que la Société des Amis de l'Université possède le modèle des trésoriers. Cela crée à la Société une dette de reconnaissance. Nous vous proposons de l'affirmer en adressant à M. Mathieu de sincères remerciments. »

Puis la parole est donnée à M. l'abbé Pinguet pour faire la lecture annoncée : *Etudes hébraïques*.

M. l'abbé Pinguet, curé de Saint-Denis, continue son premier travail de la démonstration figurative de *l'origine hiéroglyphique des Alphabets*. Il en est la suite naturelle par l'application des principes ou des aperçus qui y sont énoncés, aux langues sémitiques, à l'Hébreu en particulier.

Par un raisonnement d'une logique rigoureuse, l'auteur démontre que les Juifs ayant emprunté leur alphabet aux Egyptiens, devaient avoir, comme eux, des caractères exprimant les voyelles, car, ajoute-t-il avec raison, la voyelle est la base du langage. — Une langue qui s'écrirait uniquement avec des consonnes ne serait qu'un corps sans vie, la charpente d'une langue en un mot, et il nous en donne des exemples frappants. Partant de ce point de vue, il fait la critique des points diacritiques inventés au VIIe siècle par les docteurs Juifs nommés Massorètes, avec des hébraïsants du XVIe et XVIIe siècle dont la science profonde est hors de conteste (Masclef, Morentinus et autres), il fait ressortir le peu de confiance que l'on peut avoir dans l'interprétation de la Bible lue dans le texte hébreu par le moyen des points-voyelles.

Digitized by Google

Après l'historique de la question, M. l'abbé Pinguet, se basant sur les découvertes des savants modernes, tels que François Lenormand, J. et E. de Rougé, nous démontre la légitimité de ses affirmations. La science de Champollion et de ses successeurs dans l'étude de la langue égyptienne et surtout de ses caractères alphabétiques, dérivés des idéogrammes primitifs, ne fait que corroborer les anciens auteurs dans leur prononciation de la langue hébraïque.

Comme exemple, il s'attache particulièrement à la prononciation des noms propres assyriens et égyptiens contenus dans la Bible, d'après les Septante, Théodotion, Origène et saint Jérôme, et montre leur concordance avec la transcription hébraïque dénaturée uniquement par l'emploi des points Massorétiques.

Suivent quelques tableaux comparatifs des alphabets égyptien, phénicien, ancien hébreu et hébreu relativement moderne pour que le lecteur puisse suivre l'ensemble du travail tout entier sans avoir un recours au moins immédiat à un ouvrage précédemment paru dans la Revue sous le titre de *Démonstration par figures de l'origine hiéroglyphique des caractères alphabétiques* en usage chez les Sémites.

M. Joyau se fait l'interprète de tous les membres présents pour adresser à M. l'abbé Pinguet les remerciements les plus empressés pour l'intéressant travail qu'il a bien voulu leur communiquer et qui paraîtra dans la *Revue d'Auvergne*.

Séance du 7 mai 1907.

Sous la présidence de M. Bonnefoy.

Etaient présents : MM. Accarias, Bielawski, Bonnefoy, Gerber, Dr Guillemin, Joyau, Lecoq, Mathieu, Roubille.

Trois membres nouveaux sont présentés : M. le marquis de Lastic, par MM. Joyau et Accarias ; M. Guillet et M. Creuzet, par MM. Gerber et Bonnefoy.

Après le dépouillement de la correspondance, le Président indique que l'inauguration du buste érigé à la mémoire de Julien, aura lieu le 19 mai prochain, et on décide de réunir pour le mardi 14 mai, au siège de la Société, rue Bardoux, le Comité d'organisation.

Puis la parole est donnée à M. Bielawski pour faire la communication annoncée : Vic-le-Comte et Pignol, Chegâela et les environs; le socle de Mercur ; un étrange fétiche.

M. Bonnefoy remercie M. Bielawski et le félicite de son infatigable activité.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Digitized by Google

Séance du 4 juillet 1907.

Sous la présidence de M. Lecoq, vice-président.

Etaient présents : MM. Accarias, Janton, Lecoq, Sibaud.

Après le dépouillement de la correspondance, M. Lecoq donne lecture de son travail sur M. Vernière, ancien secrétaire général de la Société. Cette étude paraîtra dans la *Revue d'Auvergne*.

A 9 heures 1/2 la séance est levée.

Séance du 5 novembre 1907.

Sous la présidence de M. Desdevises du Dezert, professeur à l'Université.

Etaient présents : MM. Accarias, Desdevises du Dezert, Joyau, Mathieu.

Après le dépouillement de la correspondance, M. le Président donne la parole à M. Joyau, pour faire la lecture annoncée : *L'Enseignement de la philosophie dans les collèges au XVIIIe siècle*. M. Joyau a eu l'heureuse fortune de découvrir, chez un bouquiniste de notre ville, deux documents qui fournissent de curieuses indications sur ce qu'était l'enseignement de la philosophie dans les collèges au XVIIIe siècle.

C'est d'abord un cours complet de philosophie recueilli par un élève et relié en trois cahiers, et dans lesquels sont insérées de fort belles gravures. Le manuscrit ne porte pas de date, mais M. Joyau est porté à croire qu'il est de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ce manuscrit provient de la bibliothèque de M. Arren, qui mourut professeur de philosophie à la Faculté des Lettres et maire de Poitiers. Mais avant d'habiter cette ville, il avait occupé la chaire de Clermont de 1871-1875.

Le premier volume, et le plus considérable, est consacré à la Logique ; il est illustré de huit gravures. Le second cahier contient la Morale ; le troisième renferme la Métaphysique. On ne trouve qu'une seule gravure en tête de chacun de ces derniers cahiers.

L'autre document est une thèse de philosophie soutenue dans la grande salle du collège royal de Clermont, le 9 août 1782, par Jacques Delaire. Cette thèse se présente sous la forme d'un placard ; elle est collée sur toile, surmontée d'une image et entourée d'un encadrement.

M. le Président remercie M. Joyau d'avoir bien voulu montrer ces curieux documents aux membres de la Société ; cette étude intéressante paraîtra du reste dans la *Revue d'Auvergne*.

Digitized by Google

Réunion du 3 décembre 1907.

La Société des Amis de l'Université s'est réunie le mardi 3 décembre, sous la présidence de M. Bonnefoy.

Etaient présents : MM. Accarias, Bonnefoy, Bréhier, Desdevises du Dezert, Joyau, Lecoq, Mathieu, du Ranquet, Roubille, de Vernejoul.

Dans cette séance, on décide que les conférences hebdomadaires faites sous les auspices de la Société commenceront vendredi 6 décembre et qu'elles se poursuivront pendant l'hiver 1907-1908. Comme par le passé, elles auront lieu le vendredi de chaque semaine, à huit heures et demie.

Le Bureau actuel de la Société terminant ses fonctions au 1er janvier 1908, et l'élection du nouveau Bureau devant avoir lieu en décembre, les membres présents, d'un commun accord, fixent la réunion générale de l'élection du Bureau au mardi 17 décembre, à huit heures du soir, au siège de la Société, rue Bardoux, n° 12.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Bréhier, professeur à l'Université, pour faire la lecture annoncée :

« L'Eglise de Montpensier et la question de la durée de l'Art Roman Auvergnat. »

M. Bréhier étudie les caractères de l'église de Montpensier, située près d'Aigueperse, et qui, bien que datée par une pièce des archives départementales des dernières années du XIIe siècle, est bâtie entièrement en plein cintre et avec des voûtes romanes. Mais il montre que cette église, remarquable par son parti pris de simplicité, n'est pas à proprement parler une église auvergnate : Son plan dépourvu de déambulatoire, ses piliers où de simples pilastres à imposte remplacent les colonnettes ornées de chapiteaux, la font ressembler aux églises élevées à cette époque par les Cisterciens dans toute l'Europe et dont beaucoup d'ordres religieux adoptèrent le type. Elle ne peut donc servir à démontrer la persistance de l'Ecole auvergnate à la fin du XIIe siècle; le chœur de l'église d'Ebreuil et le collatéral d'Ennezat, construits au même moment, montrent au contraire l'introduction précoce du style gothique en Auvergne et les efforts qui furent faits pour le concilier avec l'architecture locale.

M. Bonnefoy adresse au nom de tous les membres présents ses meilleurs remerciements à M. Bréhier pour l'intéressante communication qu'il vient de faire et les curieuses photographies qu'il a bien voulu communiquer.

Digitized by Google

Assemblée générale du 17 décembre 1907.

Le mardi 17 décembre, les membres de la Société se sont réunis en Assemblée générale, afin de procéder au renouvellement du Bureau.

M. Bonnefoy présidait la réunion, assisté de MM. Lecoq et du Ranquet, vice-présidents; de M. Mathieu, trésorier; de M. Accarias, secrétaire général.

Étaient présents :

MM. Accarias, Audollent, Beaudonnat, Bonnefoy, Bréhier, abbé Chamboissier, Cousty, Eusébio, Dr Gautrez, Gendraud, Gerber, Glangeaud, Dr Guillemin, Janton, Lamothe, Lecoq, Mathieu, Petiot, du Ranquet, Dr de Ribier, Roubille, Sibaud, de Vernejoul.

Membres nouveaux :

M. de Séguret, professeur de droit, présenté par MM. Accarias et Roubille;

M. le Dr Charvilhat, présenté par MM. Bonnefoy et Roubille.

Le Bureau élu pour une nouvelle période triennale, 1908, 1909, 1910, est ainsi constitué :

Président : M. le docteur Gautrez;

Vice-Présidents : MM. Côte-Blatin, conseiller général; Lecoq, conseiller général; J.-B. Mathieu, ancien notaire; du Ranquet;

Secrétaire général, Archiviste : M. Accarias, professeur à l'Ecole professionnelle;

Secrétaires de Séances : MM. Beaudonnat, agent voyer, et Eusébio, professeur au Lycée B.-Pascal;

Trésorier : M. Roubille;

Trésorier adjoint : M. Cousty.

Font partie du Bureau, en qualité d'anciens présidents :

M. le docteur Chibret et M. Bonnefoy.

Le Comité de publication de la *Revue d'Auvergne* est ainsi composé :

MM. Audollent, Bréhier, Brunhes, Bruyant, Ulysse Chabrol, abbé Chamboissier, Chavastelon, Colombier, Constantin, Desdevises du Dezert, des Essarts, Paul Gautier, Gerber, Glangeaud, Joyau, Lamothe, Laude, Menat, Pajot, Pinaud, docteur de Ribier, Rouchon, de Vernejoul.

M. Gautrez remercie les membres de la Société présents qui ont bien voulu lui faire l'honneur de le désigner à nouveau comme Président de la Société des Amis de l'Université, et les assure de tout son dévouement.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES INTÉRESSANT L'AUVERGNE

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne

Publié par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand
(Année 1907)

N°s 1 et 2. Janvier-Février. — Martial d'Auvergne était-il Auvergnat? par M. M. Boudet. L'auteur conclut que Martial n'était pas né en Auvergne, mais qu'un de ses ascendants sans doute était Auvergnat. — Un diplomate riomois au XVIIe siècle : Pierre Chanut (suite), par M. A. Ojardias. — Les obsèques de M. Vernière. — Note sur une épée celtique, trouvée à Pont-du-Château, par M. l'abbé Camus.

N° 3. Mars. — Documents pour servir à l'histoire de Chapdes-Beaufort, par M. l'abbé Mioche. — Lettres d'un jeune Clermontois à son père au début de la Fronde, par M. le comte de Champflour. — A propos de Pascal et d'une nouvelle édition des Pensées, par M. A. Ojardias.

N°s 4 et 5. Avril-Mai. — La fin des Turlande et des Brossadol, par M. M. Boudet. — Réponse à une accusation de faux, portée contre Pascal, par M. E. Jaloustre. — Condat-en-Combraille et ses environs, du XIVe siècle à nos jours, par M. Villiod.

N° 6. — Saint Emilien et saint Brachion (480-578), par M. l'abbé Mioche. — Note complémentaire pour les origines de Riom, par M. le docteur Roux.

N°s 7 et 8. Juillet et Août. — Sur Bonaparte, par M. l'abbé Crégut. — Un diplomate riomois au XVIIe siècle : Pierre Chanut, par M. A. Ojardias. — Plan de l'ancienne église Saint-Cyrgues-Fontgiève, à Clermont-Ferrand, par M. l'abbé R. C. — Le journal de Ch. de Lacombe, par M. le comte de Chabrol.

N° 9. Novembre. — Plan du collège des Jésuites, à Clermont, par M. l'abbé Crégut. — La Cathédrale de Clermont, par M. l'abbé Ph. Gobillot. — Une liste des hebdomadarii ou chanoines de l'Église de Clermont au commencement du XIe siècle, par M. R. C.

N° 10. Décembre. — La Cathédrale de Clermont, par M. l'abbé Ph. Gobillot.

Digitized by Google

Revue de la Haute-Auvergne (1907)

1er Fascicule. — M. de Ribier. Mauriac : Ses curés et ses prêtres filleuls. — Hippolyte Bouffet (abbé). Le Prieuré de Bredom (suite). — Marcellin Boudet. Saint-Flour et la Haute-Auvergne pendant les révoltes des Armagnacs et des Bourbons (suite). — A. Aymar. Note de Folklore, cantalien : Bague de sorcier auvergnat. — Antoine Morisque. Le lac de Sauvage.

2e Fascicule. — G. Esquer. La Haute-Auvergne à la fin de l'ancien régime : notes de géographie économique (suite). — Marcellin Boudet. Saint-Flour et la Haute-Auvergne pendant les révoltes des Armagnacs et des Bourbons (suite).— Hippolyte Bouffet (abbé). Le prieuré de Bredom (suite). — Comte de Miramon - Fargues. Vieilles querelles.

3e Fascicule. — Alphonse Aymar. Un lieutenant général du bailliage des montagnes d'Auvergne. — G. Esquer. La Haute-Auvergne à la fin de l'ancien régime : notes de géographie économique (suite). — Marcellin Boudet. Saint-Flour et la Haute-Auvergne pendant les révoltes des Armagnacs et des Bourbons (suite). — Hippolyte Bouffet (abbé). Le prieuré de Bredom.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

ACHARD (A.). — Emigrants Auvergnats en Normandie..... 16
Application de la réaction de Grignard dans la série du fluophène..... 286
AUDOLLENT (A.). — Charles Baron..... 123
— Compte rendu de l'ouvrage : Table des matières des mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, par A. Vernière..... 358
BARON (C.). — Notice biographique, et bibliographie de ses ouvrages..... 123
BEAUDONNAT (J.). — Note sur une molaire d'elephas primigenius..... 205
Bibliographie..... 429
BIELAWSKI (J.-B.-M.). — Deux vieilles inscriptions..... 141
— Vic-le-Comte et Pignol-Chégâela et les environs. — Le socle de Mercur. — Un étrange fétiche..... 307
BOUDET (M.). — Paulhac et Civeyrat. Charte inédite de leurs coutumes. 5 juin 1340..... 73
BRÉHIER (L.). — L'église de Montpensier et la question de la durée de l'art roman auvergnat..... 415
— Compte rendu de l'ouvrage : L'Église et l'Etat en France, par M. Desdevises du Dezert..... 355
Chloruration, en chimie organique, en présence du chlorure thalleux..... 67
Civeyrat. *V.* Paulhac.
Commission météorologique du Puy de Dôme..... 43, 178, 320
Creuse (La) industrielle et agricole..... 217, 381
DEMARTY (J.). — Les mines de Labessette (Puy-de-Dôme).... 161
Démonstration par figures de la transformation des hiéroglyphes égyptiens en caractères cursifs et alphabétiques... 145
DESAYMARD (J.-J.). — L'exposition de l'Union artistique d'Auvergne..... 266
DESDEVISES DU DEZERT (G.). — Un procès d'inquisition au XVIe siècle. Le procès de Fray Luis de Léon..... 1
— Compte rendu du son ouvrage : L'Église et l'Etat en France, par L. Bréhier..... 355
— Compte rendu de l'ouvrage : Manuel de l'histoire ancienne du Christianisme. Les origines..... 213
Eglise (L') de Montpensier et la question de la durée de l'art roman auvergnat..... 415
Emigrants Auvergnats en Normandie..... 16
Enseignement (L') de la philosophie dans les collèges au XVIIIe siècle..... 407
Ephémérides (Petites) clermontoises..... 25
ESSARTS (E. des). — Notice sur Maurice Faucon..... 354
— Compte rendu de l'ouvrage : La Comédie, moyen âge et renaissance, par E. Lintilhac..... 69
Etudes hébraïques. De l'existence des lettres voyelles dans les langues sémitiques..... 233, 361
Exposition (L') de l'Union artistique d'Auvergne..... 266
Fabriques paroissiales (Quelques mots sur les)..... 289
FAUCON (M.). — Notice biographique..... 354

Digitized by Google

Guignebert (Ch.). — Manuel d'histoire ancienne du Christianisme. Les origines. Compte rendu par M. Desdevises du Dezert..... 213
Hospital (Dr). — Petites éphémérides clermontoises..... 25
— Quelques mots sur les fabriques paroissiales..... 289
Inauguration du monument Julien..... 393
Procès (Un) d'inquisition..... 1
Inscription latine du Puy de Dôme..... 171
Joyau (E.). — L'enseignement de la philosophie dans les collèges au XVIIIe siècle..... 393
— Compte rendu de l'ouvrage: L'abstraction et son rôle dans l'éducation intellectuelle, par F. Queyrat..... 287
Lecoq (H.). — Ant. Vernière. Notice biographique..... 251
Lintilhac (Eug.). — La Comédie, moyen âge et renaissance. Compte rendu par E. des Essarts..... 69
Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. Table des matières de ses publications..... 358
Mines (Les) de Labessette..... 161
Note sur une molaire d'elephas primigenius..... 205
Orages de l'année 1906, dans le département du Puy-de-Dôme 273
Pascal (Le procès de)..... 208
Paulhac et Civeyrat. Chartes inédites de leurs coutume..s... 73
Pinguet (Abbé). — Démonstration par figures de la transformation des hiéroglyphes égyptiens en caractères cursifs et alphabétiques..... 145
— Études hébraïques. De l'existence de lettres voyelles dans les langues sémitiques..... 233, 361
Plumandon (J.-R.). — Orages de l'année 1906, dans le département du Puy-de-Dôme..... 273
— La sécheresse en 1906, en France et en Auvergne..... 327
Queyrat (F.). — L'abstraction et son rôle dans l'éducation intellectuelle. Compte rendu par E. Joyau..... 287
Sécheresse (La) de 1906, en France et dans le département du Puy-de-Dôme..... 327
Société des Amis de l'Université. Procès-verbaux des séances..... 201, 282, 351, 424
— Budget et comptes..... 135
Thomas (V.). — La Creuse industrielle et agricole..... 217, 381
— Chloruration, en chimie organique, en présence du chlorure thalleux..... 67
— Sur le mécanisme de quelques réactions catalytiques... 209
— Action du magnésium sur l'iodure de méthylène..... 211
— Application de la réaction de Grignard dans la série du fluophène..... 286
Vernière (A.). — Notice biographique..... 251
— Table des matières des publications de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. Compte rendu par A. Audollent..... 358
Vic-le-Comte. Deux vieilles inscriptions..... 141
Vic-le-Comte et Pignol..... 307
Wernert (J.). — Une nouvelle inscription latine du Puy de Dôme..... 171

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06827 3914

Digitized by Google